

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES 1529

- *Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation* 1529
- *Désignation de rapporteurs* 1554
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Julien Denormandie, ministre de la ville et du logement* 1554
- *Audition de M. Jean-Bernard Lévy, président-directeur général d'Électricité de France (EDF) (sera publié ultérieurement)* 1567
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'État » - Examen du rapport pour avis* 1567
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances* 1571
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'État » – Suite de l'examen du rapport pour avis* 1593

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES..... 1595

- *Offensive turque dans le Nord-Est syrien - Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères*..... 1595
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Audition du général Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de terre*..... 1602
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Audition du général Lecointre, chef d'état-major des armées* 1611
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Audition du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air*..... 1619
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine*..... 1634
- *Questions diverses – Financement du surcoût OPEX 2019*..... 1645
- *Questions diverses – Missions 2020 de la commission*..... 1646
- *Questions diverses – Déplacement dans les forces armées*..... 1646
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Défense » - Programme 212 « Soutien de la politique de défense » - Examen du rapport pour avis*..... 1647

- *Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Action extérieure de l'Etat » - Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » - Examen du rapport pour avis.....* 1651
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Action extérieure de l'Etat » -Vote sur l'avis de la commission.....* 1657
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Direction de l'action du Gouvernement » - Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental (cyber ; SGDSN) » - Examen du rapport pour avis.....* 1657
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Avances à l'audiovisuel public » - Programmes 844 « France Médias Monde » et « TV5 Monde » - Examen du rapport pour avis* 1664
- *Proposition de loi permettant à tout médaillé militaire ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée de bénéficier d'une draperie tricolore sur son cercueil - Examen du rapport et du texte de la commission.....* 1670

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES..... 1675

- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 – Examen des amendements* 1675
- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale, renvoyé en commission, pour 2020 – Examen du rapport à la suite de l'adoption d'une motion de renvoi en commission* 1705
- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 - Suite de l'examen des amendements* 1709
- *Proposition de loi tendant à instituer une carte Vitale biométrique - Examen du rapport et du texte de la commission.....* 1769

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 1777

- *Proposition de loi tendant à réguler « l'hyper-fréquentation » dans les sites naturels et culturels patrimoniaux – Examen du rapport et du texte de la commission* 1777
- *Avis sur les mesures fiscales relatives à l'environnement et aux transports du projet de loi de finances pour 2020.....* 1788
- *Déplacement d'une délégation de la commission en Nouvelle-Calédonie – Communication (sera publié ultérieurement).....* 1798

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 1799

- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Enseignement scolaire » - Crédits « Enseignement technique agricole » - Mission « Recherche et enseignement supérieur » - Crédits « Enseignement supérieur et recherche agricoles » - Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.....* 1799
- *Organisme extraparlamentaire - Désignation* 1809

- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Médias, Livre et industries culturelles » - Crédits « Presse » et « Livre et industries culturelles » - Examen du rapport pour avis 1810*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de M. Gabriel Attal, secrétaire d'État (sera publiée ultérieurement) 1825*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Enseignement scolaire » - Crédits « Enseignement technique agricole » - Examen du rapport pour avis 1825*
- *Communications diverses..... 1839*

COMMISSION DES FINANCES..... 1841

- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Sécurités » - Programmes « Gendarmerie nationale » et « Police nationale » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement) .. 1841*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Sécurités » - Programme « Sécurité et éducation routières » - Compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (et communication sur le contrôle budgétaire sur l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)) – Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)..... 1841*
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Sécurités » - Programme « Sécurité civile » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement) 1841*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Administration générale et territoriale de l'État » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement) 1841*
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Examen des articles de la première partie - Tome II du rapport général 1842*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Aide publique au développement » et compte de concours financiers (CCF) « Prêts à des États étrangers » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)..... 1867*
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et compte d'affectation spéciale (CAS) « Développement agricole et rural » - Examen du rapport spécial(sera publié ultérieurement) 1868*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Travail et emploi » (et articles 79 à 82) – Examen du rapport spécial 1868*
- *Projet de loi de finances rectificative pour 2019 - Examen du rapport..... 1878*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Culture » - Examen du rapport spécial..... 1884*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Médias, livres et industrie culturelle » et compte de concours financiers (CCF) « Avances à l'audiovisuel public » (et communication sur le contrôle budgétaire sur le financement de l'audiovisuel extérieur) – Examen du rapport spécial 1892*
- *Projet de loi de finances rectificative pour 2019 - Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire 1899*

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 1901

- *Proposition de loi, tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des enfants - Examen du rapport et du texte de la commission..... 1901*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Administration générale et territoriale de l'État » - Examen du rapport pour avis 1905*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Pouvoirs publics » - Examen du rapport pour avis..... 1910*
- *Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Direction de l'action du Gouvernement » et budget annexe « Publications officielles et informations administratives » - Examen du rapport pour avis..... 1913*
- *Projet de loi de finances pour 2020 – Audition de M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur..... 1917*
- *Désignation d'un rapporteur 1933*

COMMISSION D'ENQUÊTE AFIN D'ÉVALUER L'INTERVENTION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA GESTION DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET ÉCONOMIQUES DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL À ROUEN 1935

- *Audition de Mme Marie-Christine Prémartin, directrice exécutive de l'expertise et des programmes, et de M. Patrice Philippe, chef du service sites et sols pollués de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) 1935*
- *Audition de Mme Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé, directrice de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)..... 1942*
- *Audition de Mme Geneviève Chêne, directrice générale, M. Martial Mettendorff, directeur général adjoint de Santé publique France, et M. Sébastien Denys, directeur santé-environnement-travail..... 1948*
- *Audition de Mme Delphine Batho, ancienne ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie 1956*
- *Audition de Mme Corinne Lepage, avocate spécialiste du droit de l'environnement..... 1968*
- *Audition de Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé (sera publié ultérieurement)..... 1978*

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 18 NOVEMBRE ET A VENIR 1979

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**Mardi 12 novembre 2019****- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -**

La réunion est ouverte à 14 h 15.

**Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Didier Guillaume,
ministre de l'agriculture et de l'alimentation**

Mme Sophie Primas, présidente. – Mes chers collègues, nous ouvrons notre série d'auditions budgétaires annuelles avec M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, autour de l'évolution des crédits pour 2020 de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

C'est tout d'abord l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée sur le plan budgétaire. À quelques jours du premier anniversaire de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Égalim), il sera aussi question du bilan de cette loi ayant suscité beaucoup d'espoirs, qui sont pour l'instant déçus. Vous l'avez dit vous-même : « Le compte n'y est pas. » Nous vous le confirmons, et notre rapport sur le sujet publié la semaine dernière l'atteste. C'est enfin une occasion de faire un bilan sur la situation très préoccupante de l'agriculture française et des agriculteurs et de discuter avec vous, monsieur le ministre, des moyens d'y remédier.

Lors de votre audition budgétaire l'année dernière, notre commission avait émis ses plus grandes inquiétudes pour une année 2019 qui s'annonçait charnière : début d'application de la loi Égalim, craintes suscitées par la réforme de la politique agricole commune (PAC) proposée par la commission, ainsi que la baisse massive de son budget dans la proposition du cadre financier pluriannuel, difficultés de nos opérateurs forestiers et flou sur le sort qui sera réservé à nos pêcheurs dans le cadre du Brexit. Force est de constater que, depuis l'année dernière, aucune de ces inquiétudes n'a disparu. Or cette inertie dans le traitement de ces problèmes contraste avec les attentes très fortes de nos agriculteurs pour améliorer leur quotidien de chef d'exploitation.

Une récente étude de l'Insee nous l'a encore rappelé la semaine dernière : 20 % des agriculteurs n'ont dégagé aucun revenu en 2017. La situation des agriculteurs que nous rencontrons dans nos départements semble aujourd'hui particulièrement critique. Aux difficultés économiques et sociales s'ajoute un « agri-bashing » de plus en plus agressif, qui décourage des exploitants dont l'intérêt premier est la défense de la terre, qui est leur outil de travail. Alors qu'ils ne voient pas de réels signaux positifs dans leur compte d'exploitation, ils constatent, tous les jours, que la société exige d'eux de plus en plus en matière de sécurité sanitaire, de protection de l'environnement ou d'aménagement du territoire. Tous les jours, on demande plus aux agriculteurs sans leur offrir l'espoir d'un avenir plus favorable. Comment ne pas comprendre leur désarroi ? Je sais que vous le partagez en partie.

Je vous sais proche des agriculteurs, et nous voulons être sûrs que la politique agricole, la politique d'aménagement du territoire et la politique rurale soient bien en haut de

l'agenda politique de votre Gouvernement. Cette politique concerne les agriculteurs mais aussi les urbains car comment garantir notre sécurité sanitaire si notre agriculture décline ?

Le projet de loi de finances devrait être une occasion de changer les choses. Or, le budget présenté cette année affiche une décevante stabilité alors que l'alerte générale devrait être sonnée. La progression de plus de 178 millions d'euros en autorisations d'engagement et de plus de 36 millions d'euros en crédits de paiement par rapport à 2019 n'est pas liée à de nouvelles dépenses décidées par le ministère, mais bien au flux naturel de nouveaux engagements des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour la prochaine période – vous nous le confirmerez, monsieur le ministre.

Ma question sera donc directe : le Gouvernement se dote-t-il des moyens de ses ambitions agricoles ?

Ma seconde question portera sur le budget des chambres d'agriculture. Le Gouvernement entendait diminuer le montant de la taxe sur le foncier non bâti de 45 millions d'euros par an qui leur était affecté et, surtout, les contraindre à la régionalisation, en réduisant considérablement le budget des chambres départementales. Nous sommes soulagés de constater le renoncement du Gouvernement à prendre cette mesure. Je tenais à saluer ce revirement annoncé à l'Assemblée nationale. Je sais que vous l'avez défendu vous-même. Toutefois, ne peut-on pas craindre que ces économies ne soient réalisées, *in fine*, sur le périmètre du ministère de l'agriculture ? Nous y serons attentifs, car il ne faudrait pas que Bercy puisse imposer sa décision par-delà la volonté du législateur.

Je vous laisse sans plus attendre la parole, monsieur le ministre, après quoi des questions vous seront posées par chacun de nos rapporteurs de la commission, M. Laurent Duplomb et M. Jean-Claude Tissot, puis, s'ils le souhaitent, par MM. Alain Houpert et Yannick Botrel, rapporteurs spéciaux de la commission des finances et, enfin, par les autres membres de notre commission des affaires économiques.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Si j'ai bien compris votre intervention liminaire, nous aborderons davantage la situation globale de l'agriculture et des agriculteurs que le projet de budget. Je partage vos inquiétudes sur plusieurs sujets.

Le budget du ministère de l'agriculture est, cette année, en augmentation : 4,8 milliards d'euros, ce qui représente plus de 4,1 % en autorisations d'engagement et plus de 1 % en crédits de paiement. Peu de budgets sont en augmentation : il va nous donner les moyens de fonctionner. Le soutien à l'installation et à l'investissement est là.

On parle de situations gravissimes dans le secteur agricole. Or, en 2018, 12 000 jeunes agriculteurs se sont installés. Ce nombre est équivalent à celui des départs à la retraite. On dit également que 10 % des 150 000 agriculteurs partiront à la retraite dans les dix ou quinze ans, mais si 12 000 agriculteurs s'installent chaque année, nous serons à peu près dans l'épure.

À l'heure où l'agri-bashing est très fort, où les agriculteurs ne gagnent pas leur vie, où il y a des difficultés, il y a toujours autant de volonté pour entrer dans nos lycées agricoles.

Depuis dix ans, nos lycées agricoles se vidaient et ne tenaient que grâce aux sections d'enseignement général. Nous avons pris des décisions et nous sommes passés de - 4 000 à + 750 élèves cette année. Ce n'est peut-être pas terrible, mais nous avons inversé le dispositif grâce au travail que nous avons mené sur « L'aventure du vivant », slogan de l'enseignement agricole, sur le site Internet, sur Snapchat, mais aussi grâce aux actions menées par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour expliquer que les métiers de l'agriculture ne sont pas des choix de seconde zone, mais des « primo-choix ». Il faut demeurer attentif aux départs des agriculteurs, mais je me réjouis que les jeunes s'installent dans les métiers de l'agriculture.

Le soutien à la recherche et à l'innovation est totalement maintenu : les 138 millions du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (Casdar) sont là ; le soutien aux agriculteurs en difficulté également. L'épargne de précaution – très demandée par la profession agricole – avait été inscrite au budget de l'année dernière et a été réinscrite au budget de cette année, avec la possibilité de monter jusqu'à 150 000 euros de provisions. La pérennisation du dispositif d'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricole (TO-DE) est également maintenue. L'exonération totale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier est également maintenue. La volonté du Gouvernement est bien de pérenniser le budget et de soutenir l'agriculture, ses aides directes, la transition.

Parallèlement, nous travaillons sur la PAC. Avec le départ des Britanniques, le budget baissera. Nous espérons qu'il ne baissera pas davantage. Ce n'est pas la position de la Commission, mais c'est pour l'instant celle de la France et d'une vingtaine de pays. Cela se décidera au niveau du Conseil des chefs d'États et de gouvernements, car la PAC ne fait plus partie des priorités de notre partenaire allemand. Si l'Allemagne venait à nous lâcher sur le budget de la PAC, ce serait compliqué. En revanche, si elle continue de faire de l'agriculture une priorité, je pense que nous parviendrons à un budget qui sera équivalent à ceux que nous avons connus avant le départ des Britanniques.

Nous souhaitons continuer à faire évoluer la PAC, notamment son premier pilier, avec la transition agro-écologique et garder le développement rural dans le second pilier. Nous voulons cependant rajouter deux éléments importants : donner davantage de moyens à l'installation et travailler sur le système assurantiel.

Dans ce cadre-là, nous voulons aussi accompagner les exploitations défavorisées et situées en zones montagneuses face aux difficultés et aux crises économiques, sanitaires, climatiques – c'est une priorité. L'enveloppe nationale allouée à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est maintenue à 284 millions, ce qui permet de lever un financement global au niveau européen de plus de 1 milliard d'euros par le cofinancement du Fonds européen agricole pour le développement régional (FEADER). Ce n'est pas rien et les responsables agricoles pensent également que cela permet d'avancer.

J'ai annoncé au congrès des jeunes agriculteurs que nous maintenons l'aide à l'installation des jeunes. Si l'État n'intervenait pas, ce serait la fin du renouvellement des générations.

Un effort important a été fait en faveur des filières d'outre-mer : elles bénéficieront de 179 millions d'euros, notamment en faveur de l'aide à la formation.

Les engagements spécifiques pour la pêche et le secteur forestier sont maintenus au même niveau dans le budget. Les inquiétudes relatives au secteur de la pêche ne sont bien évidemment pas liées au projet de loi de finances pour 2020, mais au Brexit. Les Britanniques vont-ils prendre la décision d'empêcher les pêcheurs européens de travailler dans leurs eaux ? Si c'était le cas – il s'agirait d'une mesure de rétorsion politique qui n'aurait aucune cohérence –, les bateaux resteraient à quai et nous avons mis en place, en concertation avec la filière et le ministère du travail, des mesures pour accorder des aides. Toutefois, le choix numéro un de la France, c'est que les pêcheurs puissent pêcher dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Le Brexit et le départ des Britanniques de l'Union européenne ne remettent pas en question la situation géographique du Royaume-Uni qui va continuer de se situer au large des côtes françaises. La pêche doit se poursuivre.

Le budget prévoit une augmentation de 6,5 % consacrée à la sécurité et à la qualité sanitaire de notre alimentation, soit un budget de 570 millions. La demande de nos concitoyens est très importante et ils souhaitent s'assurer d'une sécurité et d'une traçabilité sanitaires. Les services français sont les plus compétents en Europe. Un effort sera également réalisé en faveur de la protection des animaux et des maladies animales. Nous continuerons sur la peste porcine africaine : nous avons construit une barrière de 120 kilomètres pour permettre à la France de rester indemne de la peste porcine africaine. Nous rajouterons 27 millions d'euros à cette enveloppe dédiée à la sécurité sanitaire, car la tuberculose bovine nous préoccupe.

Sur les crédits de l'alimentation, il y a aussi tout ce qui concerne le titre II de la loi Égalim sur la restauration scolaire avec 50 % de signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) et 20 % de bio.

Dans l'hypothèse d'une sortie sans accord du Royaume-Uni, il faudrait désormais faire 340 000 contrôles sanitaires et phytosanitaires par an. Pour cela, nous avons mis en place, au sein des services d'inspection vétérinaires et phytosanitaires aux frontières (SIVEP), sept nouveaux postes frontaliers et nous avons créé cette année 185 postes supplémentaires pour effectuer ces contrôles. Avec le budget pour 2020, ce sont au total 320 agents supplémentaires qui seront affectés à la réalisation des contrôles sanitaires.

Concernant la formation, nous souhaitons arriver à 200 000 apprenants l'année prochaine, contre 180 000 auparavant. Plus nous aurons d'élèves, plus nous aurons demain d'agriculteurs, de chercheurs, de vétérinaires. Cela permettra également de consolider les postes dans la fonction publique.

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. – Monsieur le ministre, je vous remercie d'être revenu sur certaines propositions qui auraient été malvenues, notamment sur les chambres d'agriculture et la taxe affectée à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Pour aider les agriculteurs à sortir de la période qu'ils doivent traverser, il faut leur envoyer des signes. Or la régionalisation des chambres n'était pas un bon signe. Vous êtes revenus sur cette décision et je tenais à vous remercier.

Le budget ne va pourtant pas assez loin sur l'innovation et les aides pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution que la société leur impose. Je pense par exemple à la sortie du glyphosate : un rapport de l'Assemblée nationale vient de démontrer que pour certaines cultures la seule alternative à ce produit est l'utilisation d'une pioche à main.

Sur le budget de la PAC, monsieur le ministre, il faut arrêter d'en parler avec des mots pour enfin en parler avec des chiffres. Ce qui compte aujourd'hui ce ne sont pas vos promesses mais les chiffres de la baisse du budget à laquelle nous sommes exposés. La Commission européenne propose 365 milliards, soit un chiffre bien en-deçà d'un budget qui ne prendrait en compte que la sortie du Royaume-Uni.

Ma première question porte sur le TO-DE : vous le prolongez, mais ne prenez aucun engagement pour l'année prochaine. Comment pouvez-vous dire à ces mêmes agriculteurs qui ont senti le vent du boulet l'année dernière, qui sont dans une situation catastrophique, qui sont impactés par une concurrence déloyale que vous ne vous engagez que sur cette année ? C'est grâce à la mobilisation du Sénat que le texte a été modifié. Vous devez avoir un message clair dès cette année sur cette importante question de la pérennisation du TO-DE

Ma deuxième question concerne les aides bio. De nombreux agriculteurs en bio viennent me voir dans ma permanence parce qu'on leur réclame le remboursement de certaines aides. Non seulement celles-ci, pour les années 2015 et 2016, ont été versées en retard, mais on réclame désormais à certains de rendre des sommes colossales qui peuvent représenter jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros, avec de lourdes pénalités.

Au-delà de la situation anxiogène que cela induit, c'est toute la filière qui est mise à mal, car tous les agriculteurs qui ont voulu croire en cette conversion se retrouvent bloqués par un système qui les rattrape.

Concernant le Casdar, nous craignons que certains ne veuillent l'année prochaine réduire la dotation aux chambres d'agriculture de 45 millions à travers le compte d'affectation spécial, dans la mesure où le montant de la taxe affectée qui leur revient n'a finalement pas été réduit cette année.

J'en viens à une question que m'a confiée Mme Férat et qui porte sur le Brexit. Lors des débats sur le budget l'année dernière, on nous répétait, par monts et par vaux, que quarante emplois équivalents temps plein (ETP) suffisaient pour assurer les contrôles. Nous vous avons alerté et avons proposé une hausse du nombre d'agents réalisant des contrôles. Cela a été refusé. Dans les faits, en regardant l'exécution du budget, nous avons été entendus puisque, aujourd'hui, 185 ETP ont déjà été recrutés, bien-au-delà des 40 inscrits dans le budget. Toutefois, selon un principe de compensation, ces 185 ETP ont été pris sur le plafond d'emplois du programme dédié à l'enseignement agricole. Mme Férat, qui est très attachée à l'enseignement agricole, pense, à juste titre, que l'image renvoyée n'est pas bonne : déshabiller Paul pour habiller Pierre n'est pas la solution. Il aurait fallu, au contraire, s'interroger dès la rédaction du budget sur le financement des ETP, sans impacter l'enseignement agricole, qui, comme vous le dites, a un challenge énorme à relever.

M. Jean-Claude Tissot, rapporteur pour avis. – Ma première question porte sur la réserve pour aléas. Je constate encore cette année qu'elle diminue de 25 millions d'euros, alors qu'elle a déjà été amputée de 100 millions l'année dernière. Diminuer la réserve pour limiter l'exposition de nos agriculteurs aux aléas, notamment climatiques, peut paraître paradoxal l'année même où la sécheresse et la grêle ont eu des conséquences importantes pour nos exploitations agricoles. À force de réduire cette réserve – cela permet des économies faciles, je le conçois –, elle ne servira plus qu'à financer les apurements communautaires, ce qu'elle fait déjà à hauteur de plus des deux tiers chaque année. Son appellation « réserve pour aléas » est mensongère.

Pouvez-vous nous préciser la nature des dépenses réellement effectuées par la réserve pour les années 2018 et 2019 ? En outre, où en est la réflexion de l'État pour améliorer l'indemnisation des agriculteurs aux risques climatiques auxquels ils sont exposés ?

La mission d'information du Sénat sur les risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation a émis des recommandations fortes pour le domaine agricole. Le droit européen, depuis le règlement Omnibus, permet de passer le subventionnement de la prime d'assurance par les crédits de la PAC de 65 à 70 %. Il permet également de diminuer le seuil de déclenchement de 30 % à 20 % de perte de rendement. La France n'a toujours pas appliqué ces taux autorisés par le droit européen. Qu'attendons-nous ?

Ma deuxième question porte sur le Fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques. L'article 46 du PLFSS prévoit un financement du fonds uniquement par les agriculteurs et les fabricants de produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques. Or, on sait qu'ils vont répercuter dans leurs prix la hausse de ces taxes : ce sont donc les agriculteurs qui vont devoir payer une nouvelle fois. Pourquoi l'État ne participe-t-il pas à ce financement, alors qu'il délivre les autorisations de mise sur le marché (AMM) ?

Enfin, comme plusieurs collègues, je fais partie de la commission d'enquête Lubrizol. Dans le dossier Lubrizol, il y a un volet agricole qui risque d'être lourd de conséquences si nous n'y prenons pas garde. Vous avez été attentif dès le début de ce sinistre, et des interdictions temporaires de vente de lait et de légumes ont été mises en place. Le lait qui a dû être jeté durant les périodes interdites a été épandu sur des parcelles de terrain. Je souhaiterais que vous vous engagiez à ce que ces parcelles fassent l'objet de suivis attentifs, car on ignore si le lait jeté a été contaminé. Si tel était le cas, il pourrait avoir contaminé les sols, et on sait tous que « rien ne se perd, tout se transforme ». Il me semble également important de s'intéresser au traitement des eaux ayant servi à éteindre l'incendie et que l'on pourrait retrouver dans les nappes phréatiques.

M. Alain Houpert, rapporteur spécial. – Demain matin, je présenterai auprès de la commission des finances mon rapport sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », et je vous remercie, madame la présidente, de m'avoir invité à votre réunion.

Monsieur le ministre, le projet de loi de finances rectificative annule 46,3 millions d'euros de crédits au titre du programme 149 : pouvez-vous détailler les motifs de cette annulation qui paraissent paradoxaux, sinon contradictoires, au vu des charges impayées du budget de l'agriculture ?

Par ailleurs, je souhaiterais que vous nous indiquiez les restes à payer des interventions agricoles, notamment pour les aides au bio et aux missions agro-environnementales et climatiques relevant de campagnes passées. On me rapporte en effet que des difficultés apparaissent notamment au regard de la conformité d'un assez grand nombre d'opérations.

Pouvez-vous nous préciser le niveau des risques d'apurements communautaires à ce jour au regard des procédures de contrôle mises en œuvre par la Commission européenne ?

Je vous remercie également de nous préciser la position de la France sur le suivi par la Commission européenne des paiements européens, qui révèle, semble-t-il, un grand

nombre de graves irrégularités. Pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles un déficit de 127 millions d'euros figure dans le budget pour 2020 par rapport à la loi de programmation des finances publiques ?

Pouvez-vous enfin nous faire part du bilan d'exécution des aides à la modernisation des exploitations, qui passent de plus en plus par des fonds financiers sur lesquels le ministère de l'agriculture exerce une influence partagée ?

M. Didier Guillaume, ministre. – Concernant les chambres d'agriculture, le Premier ministre a réalisé un arbitrage après avoir entendu les agriculteurs, la profession et les parlementaires de tous bords politiques. Le choix qui avait été fait de diminuer de 45 millions la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) passait assez mal ! C'est un montant élevé, mais c'est peu sur l'ensemble du budget et de la consolidation. Nous avons pris cette décision à un moment où nous allons demander des choses fortes aux chambres d'agriculture notamment en travaillant sur un contrat d'objectifs et de performance (COP). Moi, je ne veux pas d'un COP de 100 ou 150 pages, que personne ne lit. Je préfère un COP de 10 ou 15 orientations, avec des dates de mise en application et de résultats. C'est ce que nous allons faire avec les chambres d'agriculture, et les choses se passent plutôt bien.

La question du rapporteur Laurent Duplomb sur le glyphosate est très intéressante.

Je crois qu'il n'y a pas un élu aujourd'hui, quel que soit son engagement politique, qui ne reconnait pas qu'il faut avancer vers la transition agro-écologique et sortir de la dépendance aux produits phytosanitaires. J'évoque assez peu le dossier du glyphosate seul, mais je l'associe à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques. Aujourd'hui, et je crois que tout le monde en est d'accord, l'agriculture française doit quitter cette dépendance aux produits phytopharmaceutiques. Mais à quel rythme et comment ? Le rythme des saisons, de l'agriculture, des couvertures de sols n'est pas identique au rythme politique, médiatique ou à celui des *tweets*.

La volonté du Président de la République est que nous soyons majoritairement sortis du glyphosate en 2021. Nous ne laisserons personne, aucune filière, au bord du chemin. Cette année, nous allons créer le premier institut de recherche au monde avec la fusion de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui va être quelque chose d'exceptionnel. Aujourd'hui, l'agriculture française doit s'appuyer sur un triptyque : compétitivité, recherche/innovation et transition agroécologique.

La compétitivité n'a aucune fin en soi si elle ne sert pas à la transition agro-écologique. On ne fera pas de transition agro-écologique sans mettre de moyens sur la recherche et l'innovation. Cela marche assez bien. Arrivera-t-on cependant à sortir totalement du glyphosate en 2021 ? Vraisemblablement pas. Allons-nous arriver à diminuer de 50 % notre dépendance aux produits phytopharmaceutiques d'ici à 2025 ? C'est l'horizon que nous devons nous fixer, et c'est dans ce cadre-là que le Gouvernement travaille sans fixer de contrainte, car il est hors de question que l'on laisse une filière sans solution.

Concernant la PAC, nous sommes opposés à la position de la Commission européenne. C'est très clair. Nous voulons parvenir à un budget de 390 milliards d'euros, ce qui correspond au montant actuel hors Brexit.

Sur le TO-DE, je n'ai jamais dit : « Je ne vous dis rien pour la suite. » Je suis très clair : j'avais d'ailleurs posé, ici au Sénat, quinze jours avant d'être nommé ministre de l'agriculture, une question au Gouvernement sur ce sujet. Je n'ai aucun état d'âme sur le TO-DE – cela aurait été une erreur de le supprimer. Je ne peux cependant m'engager que sur un budget annuel. Ma position est qu'on ne parle plus de cette affaire. C'est que l'année prochaine cela continue, que l'année d'après cela continue, etc. sauf si on trouve un autre système.

Sur les aides bio, je ne crois pas qu'elles soient de nature à mettre à mal la filière, même si le système a été défaillant. L'État et l'agence de paiement n'ont pas été à la hauteur pour verser les aides. On a essayé de rattraper le temps perdu. L'Agence de services et de paiement (ASP) a mis beaucoup de moyens, et je veux en remercier son président et ses agents.

En définitive, on constate que toutes les aides de l'année 2015 ont été versées. Pour 2016, des manques peuvent encore être constatés en raison des contrôles exercés. Mais nous avons besoin de contrôles. Nous ne pouvons pas verser des aides si elles ne correspondent pas aux engagements qui ont été pris. Il est toujours malheureux d'avoir à rembourser une aide perçue. Mais si le contrat n'a pas été respecté, il est normal de le faire.

Il est hors de question par ailleurs de toucher au Casdar. Nous ne diminuerons pas le montant affecté à ce compte. Il est question en revanche de réfléchir à son avenir. Nous en discutons avec le Conseil de l'agriculture française (CAF). Nous n'avons pas encore engagé de chantier en ce sens, mais c'est l'enjeu que nous poursuivons. Le budget du Casdar a été sanctuarisé cette année : il ne compte ni un centime de plus ni un centime de moins.

La décision de faire évoluer notre système informatique provient, quant à elle, du secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui a souligné l'importance de gagner en modernité sur ce point, afin d'être plus en phase avec le terrain et de mieux répondre aux impératifs de la décentralisation.

Concernant le Brexit, je ne partage pas du tout le point de vue de Mme Férat dont vous vous êtes fait le porte-parole, M. Duplomb. Nous n'avons pas prélevé des ETP sur l'enseignement agricole. Nous les avons obtenus ! L'année dernière, nous voulions ajouter 40 ETP pour atteindre notre cible, qui était autour de 98. Cette année, nous prévoyons au budget un nombre total de 320. Je reparlerai de cette question avec Mme Férat.

Monsieur Tissot, vous m'avez interrogé sur la réserve pour aléas. Il s'agit là d'un choix politique que je fais.

Les directions générales des services veulent toujours prévoir de grands montants, préventivement. Or cela ne sert à rien. Un budget doit être efficace. Mon objectif est en l'occurrence que la déduction pour aléas (DPA) arrive à zéro. Car le sujet n'est pas là. L'année dernière, 200 millions d'euros lui avaient été alloués. Or nous avons dépensé en réalité près de 300 millions d'euros au total.

Un budget ne doit pas être construit à des fins d'affichage. L'objectif n'est pas de montrer que nous avons prévu 300 millions d'euros pour les agriculteurs. Il faut tout suivre, et y apporter une réponse dans le budget. Pour 2020, nous avons donc fait le choix de fixer le budget de la DPA à 175 millions d'euros. Mais nous mobiliserons bien sûr les sommes nécessaires si ce montant venait à être dépassé. Mon objectif est, à terme, la suppression de la DPA.

C'est pour cela que nous avançons sur le sujet de l'assurance. La réunion intermédiaire de bilan de ce dispositif s'est tenue il y a une quinzaine de jours au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en présence de plusieurs acteurs du monde bancaire et assurantiel – le Crédit agricole, Groupama, etc. À mon sens – et c'est ce qui est ressorti de cette réunion –, ce n'est pas au contribuable français de payer les aides versées aux agriculteurs en compensation des aléas. Une solidarité doit se mettre en place. Mais nous voudrions, pour ce faire, créer une assurance facultative, généralisée et mutualisée qui soit accessible aux agriculteurs. Actuellement, elle ne l'est pas, ne nous racontons pas d'histoires. À la demande des principaux syndicats agricoles, nous avons donc engagé ce travail.

La DPA doit venir renforcer le fonds assurantiel privé qui servira à payer les aides destinées aux agriculteurs. Mais la meilleure mesure à mettre en œuvre aujourd'hui est ce système assurantiel.

Nous voulons par ailleurs faire en sorte que les aides de la PAC bénéficient davantage aux agriculteurs qui font de la prévention qu'à ceux qui n'en font pas. Ainsi, il est normal d'aider davantage un arboriculteur qui investit dans des filets paragrêles, par exemple, qu'un autre qui ne ferait pas de même et viendrait solliciter la solidarité nationale en cas de grêle. Je donne cet exemple, mais nous pouvons en trouver d'autres.

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. – Il n'y aura plus de solidarité nationale, à ce compte-là !

M. Didier Guillaume, ministre. – Mais si, bien sûr que si.

Notre objectif est d'éviter que le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) se retrouve seul – ou quasi seul si l'on tient compte des quelques agriculteurs qui s'assurent aujourd'hui – à gérer le risque d'aléas. L'idée est qu'il vienne abonder un fonds global de réassurance alimenté également par l'Union européenne et des acteurs privés. Tel est l'objectif sur lequel nous travaillons.

Nous nous sommes donné début janvier 2020 pour échéance avec le CAF, pour voir si un tel fonds assurantiel est possible et déterminer si nous le mettons en place ou non. Il n'est pas question d'en discuter encore pendant cent cinquante ans.

Le Fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques répond, pour sa part, à un engagement qui avait été pris. Or plutôt que de saluer sa mise en œuvre, vous estimez qu'elle ne suffit pas. Dont acte. Mais c'est un début.

Ce fonds concerne les maladies professionnelles reconnues chez les agriculteurs et sera abondé par les cotisations versées à la Mutualité sociale agricole (MSA) et une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants de produits phytopharmaceutiques. Nous verrons comment les choses évolueront par la suite. Ce dispositif doit être mis en place pour la première fois en 2020.

S'agissant du dossier Lubrizol, un suivi renforcé de tous les secteurs concernés sera mis en œuvre. Je me suis battu pour que les restrictions soient levées le plus rapidement possible. En effet, un éleveur n'est pas là pour jeter son lait, mais pour le vendre ! Nous pensions que cela ne posait pas de problème. Mais nous ne pouvions pas le faire tant que nous n'avions pas reçu confirmation scientifique sur ce point de la part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et des

laboratoires missionnés sur ce dossier. Nous ne pouvions pas prendre ce risque, car les gens auraient pu ensuite saisir les tribunaux, et cela n'aurait pas été la même histoire.

Nous nous sommes engagés, en revanche, à mettre en œuvre un suivi renforcé de tous les territoires et de toutes les terres concernés. C'est bien normal. Il semblerait qu'aucun problème ne se présente pour l'instant. Les contrôles n'ont dévoilé aucune anomalie. Il semble donc peu probable que les sols où du lait aurait été jeté en présentent.

Quant au traitement des eaux ayant servi à éteindre l'incendie, je ne suis pas en mesure d'en parler.

Monsieur Houpert, j'ai en partie répondu à votre question sur les MAEC et sur les aides à l'agriculture biologique. Nous avons un grand problème, qui est en cours de résolution. Nous nous efforçons d'avancer sur ce dossier le mieux possible.

Quant aux crédits annulés, c'est une chose fréquente en comptabilité publique. Il s'agit d'une manœuvre purement technique consistant à geler ou à ne pas geler telle ou telle ligne afin d'équilibrer l'ensemble du budget. Cette démarche ne met en cause ni notre équilibre budgétaire ni nos actions, qui sont toutes financées dans le cadre de ce projet de loi de finances.

J'agissais de même lorsque j'étais maire, et en tant que président du conseil général de la Drôme. À certains moments, ce n'est pas l'affichage qui compte, mais ce dont nous avons réellement besoin. Si cela implique des modifications et des transferts de ligne à ligne, cela m'est égal. Si telle ligne a diminué, cela signifie, en réalité, qu'il était préférable de réaffecter cet argent ailleurs. Le budget est un outil servant la mise en œuvre des orientations financières ; ce n'est pas une fin en soi.

S'agissant du suivi des paiements européens par la Commission européenne, je ne dispose pas du chiffre exact. Mais les irrégularités sont peu nombreuses en réalité. Nous rencontrons néanmoins des difficultés liées au système français de paiement des aides européennes. Les contrôles sont fréquents et des irrégularités peuvent se présenter. Nous nous efforçons de ne pas subir trop d'apurements et essayons de suivre ce dossier de près dans tous les territoires de France, qu'ils se situent dans l'Hexagone ou qu'ils soient ultramarins.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci, monsieur le ministre. Nous en venons aux questions.

M. Jean-Marie Janssens. – Sous la pression des élus de terrain et des professionnels de l'agriculture, le Gouvernement a renoncé à son projet de modifier le financement des chambres d'agriculture dans le PLF pour 2020. C'est une décision que je salue comme la plupart de mes collègues. Pourtant, cette marche arrière cache difficilement la volonté du Gouvernement de réduire les crédits accordés à l'agriculture. Je crains qu'il ne s'agisse là que d'un sursis.

À défaut d'argent, il nous faut des idées et des solutions pour venir en appui à nos agriculteurs qui souffrent aux quatre coins de la France. Ainsi, les chambres d'agriculture ont engagé une grande consultation publique pour mettre en place leur projet stratégique pour 2019-2025. Dans quelle mesure le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est-il investi dans cette consultation et quel soutien concret compte-t-il apporter aux chambres d'agriculture pour bâtir avec elles le modèle agricole français de demain ?

M. Roland Courteau. – Monsieur le ministre, la viticulture française est-elle devenue la victime de la guerre entre Boeing et Airbus ? Le résultat est que les États-Unis ont décidé de taxer les importations françaises et européennes, plus particulièrement le vin, avec un droit de douane supplémentaire de 25 %. Comme si cela ne suffisait pas, l’interminable feuilleton du Brexit donne des angoisses à la filière viticole, la visibilité étant nulle ou presque à court et moyen terme. Or ces deux marchés absorbent d’importantes quantités de vins exportés par nos vigneron. Que faire ?

Certains pays passent des accords internationaux avec les Britanniques. Ne faudrait-il pas que la France établisse des relations commerciales dans la durée avec le Royaume-Uni ? On nous dit que la Chine l’a fait avec l’Australie – ce pays vient d’ailleurs de dépasser la France en valeur sur le marché du vin pour la première fois. Ne faudrait-il pas conquérir d’autres marchés pour compenser ? Il faudrait alors mobiliser des budgets de promotion beaucoup plus importants. Des solutions financières ou compensatoires s’imposent de la part de l’État ou de l’Union européenne. Que proposez-vous, monsieur le ministre ?

M. Alain Duran. – Monsieur le ministre, je vous parlerai de pastoralisme, cela ne vous étonnera pas.

Nous allons créer prochainement un onzième parc national. S’il s’agit d’une excellente nouvelle en matière de préservation de la biodiversité, elle n’est malheureusement pas très rassurante au vu des moyens accordés par le Gouvernement à ces enjeux dans le PLF pour 2020. En effet, ce projet prévoit un redéploiement de personnels, qui serait supporté par les dix parcs existants. On nous annonce même trois ETP par parc existant.

Comme vous le savez, en zone de montagne, les parcs sont aussi des espaces pastoraux. Et les prédateurs, ours et loups, y ont trouvé refuge. Les agents des parcs jouent un rôle d’accompagnement important et apprécié pour la prévention et la protection des troupeaux. Or une baisse des effectifs telle que celle qui a été annoncée dans la mission du ministre de la transition écologique et solidaire compliquera le travail de nos éleveurs sur ces territoires. Et vous savez combien sont grandes leurs angoisses – pour ne pas parler de leurs colères.

Avez-vous prévu des financements supplémentaires pour neutraliser la situation créée par votre collègue et éviter de pénaliser une fois de plus nos éleveurs ?

M. Joël Labbé. – Monsieur le ministre, vous avez répondu à l’une de mes premières inquiétudes qui portait sur le Casdar. Il est hors de question d’y toucher. Nous vous avons entendu. Qu’en est-il des appels à projets relatifs aux organismes nationaux à vocation agricole et rurale (Onvar) pour 2021 ? Quelques inquiétudes s’expriment en effet à ce sujet. J’aurais besoin de rassurer les personnes qui nous ont interpellées sur ce point.

Je reviens par ailleurs sur l’une des branches de votre triptyque, qui est celle de la compétitivité. L’une des meilleures façons de ne pas avoir à affronter la compétitivité internationale, c’est la relocalisation de l’alimentation ; je vous en avais déjà parlé dans le cadre des questions au Gouvernement. Cela ne nécessiterait pas beaucoup de moyens que de soutenir véritablement les projets alimentaires territoriaux qui fonctionnent bien lorsqu’ils sont bien menés. Un soutien à la transition des cantines serait également bienvenu, notamment pour les communes en difficulté.

Je souhaiterais aussi porter, en liaison avec le député Matthieu Orphelin, qui l'avait proposée à l'Assemblée, une demande de soutien pour des territoires pilotes souhaitant sortir des pesticides. Cette expérimentation concernerait des territoires où les élus locaux sont d'accord avec les agriculteurs, biologiques et conventionnels. M. Orphelin demandait la création de 200 territoires pilotes pour un budget de 50 millions d'euros. Je demande, pour ma part, le lancement de 100 territoires pilotes pour un budget de 20 millions d'euros. Ce serait un excellent signe que d'y répondre favorablement.

M. Daniel Gremillet. – Concernant la loi Égalim, je serai très bref. Le travail du Sénat est d'améliorer ce qui ne fonctionne pas au bout de la première année de mise en œuvre, notre objectif étant de dresser le bilan du déploiement de cette loi dans un an.

Concernant le budget, nous pourrions nous féliciter de son maintien et même de sa légère croissance. Mais il se trouve que vous auriez pu avoir cette année des raisons supplémentaires pour justifier qu'il soit supérieur. Ces raisons tiennent à deux aspects principaux.

Le premier est celui de la forêt. Nous vivons une crise sanitaire sans précédent. Or la forêt constitue une véritable chance territoriale. Nous ne valorisons pas son caractère stratégique dans le PLF pour 2020. Il faudrait, au contraire, lancer dans le secteur forestier la même démarche que celle qui avait été engagée pour les productions animales pour répondre à la crise sanitaire que nous vivons. Cette démarche avait réussi, elle doit réussir aussi dans le secteur forestier.

Le premier argent que l'on économise, c'est celui que l'on ne perd pas. Il faut engager une politique sanitaire en la matière sur le plan national comme sur le plan européen. Mais des moyens sont nécessaires. Il faut également lancer une politique de reboisement et mobiliser des investissements.

Par ailleurs, je partage vos propos, monsieur le ministre, la France est effectivement l'un des rares pays au monde à présenter une sécurité sanitaire aussi merveilleuse. Je rends hommage à l'ensemble de vos services qui garantissent le maintien de cette sécurité sanitaire et alimentaire. Malheureusement, c'est dans le pays où l'on mange le mieux et qui présente la plus belle sécurité que nous nous faisons « taper dessus » en permanence. Quel gâchis ! Un travail doit être mené sur ce point par le Gouvernement, notamment par votre ministère. En effet, encore la semaine dernière, des émissions à charge ont été diffusées en permanence.

Vous voulez sortir du glyphosate. Vous voulez prendre des mesures sur les zones d'épandage, et ce dès 2020. Mais aucune mesure d'accompagnement n'est prévue en conséquence. Ce sont des mesures franco-françaises, qui ne s'assortissent d'aucun accompagnement financier.

J'en viens ensuite à la question des calamités agricoles. La sécurité des agriculteurs par rapport aux risques de calamités et aux aléas climatiques n'est pas seulement l'affaire des paysans. C'est l'affaire de la société française et européenne. C'est peut-être l'effet de mes cheveux blancs, mais je pense que dans un autre temps vous auriez partagé ces propos.

Je voudrais enfin terminer mon propos sur un point sur lequel nous souhaiterions obtenir une réponse. Il semblerait qu'il ne fasse plus bon être agriculteur en France lorsque

l'on veut s'engager dans la vie des territoires en étant élu, que ce soit au niveau communal, départemental, régional ou parlementaire. Il y a là un vrai problème de démocratie. Je souhaiterais obtenir une réponse globale sur cette question.

Mme Patricia Morhet-Richaud. – Monsieur le ministre, chaque année, la prédation en France représente un coût financier conséquent, sans parler des coûts induits, dont le montant n'a jamais été réellement chiffré malgré mes demandes réitérées.

En 2004, les dépenses publiques relatives à la prédation s'élevaient à 1,8 million d'euros. Elles atteignaient presque 31 millions d'euros en 2018. Le budget pour 2020 prévoit une hausse de 6 millions d'euros pour faire face à la prédation – ours et loups.

Au-delà des mesures de protection, des indemnités, des services de l'État mobilisés et des éleveurs qui tombent malades ou cessent leur activité, il est difficile de mettre un chiffre sur le coût réel de la prédation en France, à moins qu'il ne soit préférable de le cacher, tant les sommes en jeu sont indécentes en cette période de vaches maigres pour notre agriculture.

Alors que le seuil de 500 loups a été dépassé en 2019, vous avez déclaré récemment que la France avait saisi l'Union européenne, considérant que le *canis lupus* n'était plus une espèce menacée. Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si cette question a été abordée par le conseil des ministres européens, ou, à défaut, quand elle le sera.

M. Daniel Laurent. – Monsieur le ministre, vous avez mentionné 12 000 installations de jeunes cette année. C'est bien, mais vous connaissez la grande attente des professions agricoles et viticoles concernant la transmission – transmission des entreprises, transmission des vignobles, transmission du patrimoine. Il y a là un vrai sujet. L'État français ne fait pas suffisamment d'efforts pour permettre la transmission.

Aujourd'hui, de grands groupes financiers nationaux et internationaux viennent acquérir nos propriétés et nos vignobles. Ce phénomène est dangereux pour la suite des événements. Or des cris d'alarme sont lancés tous les jours, y compris d'ailleurs par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) que nous avons rencontrées récemment. Elles nous ont interpellés en effet sur la nécessaire régulation du foncier.

Vous avez parlé d'une loi foncière. Je ne sais pas si elle verra le jour à un moment ou à un autre, mais j'aimerais que vous me le disiez. Cette loi viserait précisément à garantir le renouvellement des générations en viticulture et à mettre fin aux opérations de contournement. La notion de contournement désigne la pratique consistant à démembrer des propriétés pour échapper aux contrôles. On transforme le capital en parts, puis les parts sont vendues et personne ne peut intervenir. Et notre patrimoine « fout le camp ». C'est donc un sujet important, sur lequel j'aimerais que vous me répondiez.

Par ailleurs, je suis très inquiet lorsque je vois que l'on vote une taxe sur les « prémix », ou lorsque j'observe la hausse des droits de douane américains. De même, la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise de rejeter la demande de suspension de deux arrêtés anti-pesticides pris par des communes qui n'ont rien de viticole a de quoi susciter des inquiétudes. En aparté, vous m'avez très justement dit que vous ne pouviez pas agir sur la justice. Mais j'aimerais que vous nous concertiez si vous deviez prendre une position sur ce sujet.

Mon dernier point concernera enfin le mois sans alcool. C'est la cerise sur le gâteau ! Vous n'êtes pas encore à la Santé, bien sûr, cela viendra peut-être un jour. Mais l'instauration d'un mois sans alcool est pour le moins paradoxale ! Nous voulons copier les Anglais, qui ne vont plus être dans l'Europe, et imposer un mois sans alcool au mois de janvier ; à la période où ont lieu tous les pots et les moments festifs de début d'année. Voilà qui est paradoxal !

Mme Noëlle Rauscent. – Monsieur le ministre, j'aurais deux sujets à aborder avec vous. Le premier porte sur le suivi de la loi Égalim. Comme nous avons pu le constater au travers d'une étude récente commentée par la Fédération des entreprises et des entrepreneurs de France (FEEF), cette loi, notamment par le relèvement du seuil de revente à perte (SRP) et l'encadrement des promotions, fragilise les petites et moyennes entreprises (PME) françaises qui voient diviser par trois leur taux de croissance et chuter leur nombre de nouvelles références. Avez-vous des pistes de réflexion et de travail pour améliorer la situation ?

Le deuxième sujet a trait à l'exportation des bovins en Chine. Vous le savez, le marché chinois est désormais ouvert aux viandes françaises. Or, malgré l'obtention de l'agrément permettant d'exporter vers la Chine par le biais de cinq abattoirs – peut-être sept aujourd'hui –, trop peu de viande est exportée là-bas. Comment expliquez-vous que ces acteurs ne profitent pas de cette formidable perspective de création de valeurs dans un secteur en proie à de grandes difficultés et qui perd chaque année de nombreux éleveurs ? Comment peut-on y remédier ?

Mme Viviane Artigalas. – Monsieur le ministre, nos concitoyens se tournent de plus en plus vers l'agriculture biologique. Cela entraîne un essor de production et les entreprises de la filière biologique sont nécessairement obligées de s'adapter.

Les productions et transformations biologiques sont aujourd'hui soumises à des cycles économiques très tendus liés à leur modèle particulièrement exigeant pour plusieurs raisons. Il faut prendre en compte la gestion des aléas techniques, climatiques et agronomiques plus importants qu'en agriculture conventionnelle, ainsi que des investissements plus lourds dans l'appareil productif.

Face à cette augmentation de la demande, l'agriculture biologique est traversée par de fortes tensions et doit faire face à deux risques majeurs : une hausse potentielle des produits importés, alors même que la France dispose d'atouts remarquables pour répondre à la demande, singulièrement dans les territoires ruraux, et une dégradation progressive, voire le remplacement de son modèle productif – qualité nutritionnelle, répartition équitable de la valeur, transparence, engagement social, etc. – par de nouvelles pratiques. Il apparaît indispensable que les pouvoirs publics accompagnent cette transition agroalimentaire. Le syndicat de la filière biologique estime nécessaire qu'un dispositif de suramortissement dédié à ces entreprises soit mis en place pour favoriser les investissements et la conversion d'outils conventionnels en « bio » afin de construire une réponse adaptée aux besoins du marché. Cette proposition de mesure a fait l'objet d'une expertise par l'École des mines qui l'identifie comme prioritaire pour le secteur.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si vous comptez prêter une oreille attentive et favorable à cette mesure ?

Mme Sophie Primas, présidente. – Je rajouterai un troisième risque, celui de la dévalorisation des prix des produits de l’agriculture biologique par rapport à leur niveau actuel.

M. Franck Menonville. – Monsieur le ministre, il y a effectivement des motifs de satisfaction dans votre budget. Mais un sujet d’inquiétude demeure, et qui n’est pas récent : celui de la crise sanitaire que subit la forêt française. Or le budget de la forêt n’est pas suffisamment doté pour y répondre.

Dans la région Grand-Est, comme dans tout le quart nord-est de la France, la forêt subit au gré du réchauffement climatique des dégâts considérables. Ce sont 2 millions de mètres cubes qui ont été touchés. Demain, il s’agira peut-être de 5 ou 6.

Il est nécessaire de s’attaquer à ce problème sanitaire et de réinvestir dans la forêt pour construire la forêt de demain. Que comptez-vous faire au niveau français ? Et il s’agit aussi d’un sujet européen. L’ensemble des pays d’Europe centrale sont en effet particulièrement concernés par cette question.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Monsieur le ministre, ma question concerne le plan Loup, qui coûte cher à nos finances publiques.

Si les mesures d’indemnisation des éleveurs relèvent des crédits provenant du ministère de la transition écologique et solidaire, les mesures de protection des troupeaux relèvent, quant à elles, de vos crédits. Or nous sommes en droit de nous interroger légitimement sur l’efficacité réelle de ces mesures de protection, qui sont pourtant de plus en plus sophistiquées. Malheureusement, nous constatons que la progression du nombre d’attaques de loups suit la courbe du nombre de loups présents sur notre territoire. Nous pouvons donc douter de l’efficacité réelle de ces mesures de protection, au demeurant très onéreuses.

Le Gouvernement est-il enfin prêt à agir sur ce sujet, en reconnaissant que ces mesures ne sont pas forcément efficaces et en veillant à ne plus placer les éleveurs dans une situation de dépendance budgétaire à l’égard des indemnisations, donc dans une véritable précarité financière ?

Les états généraux sont très à la mode actuellement. La question de la prédation, que ce soit pour l’ours ou pour le loup, mériterait l’organisation de véritables états généraux. Pourriez-vous y être favorable et porter cette demande au sein de l’exécutif ?

M. Franck Montaugé. – Monsieur le ministre, dans votre propos liminaire, vous avez indiqué vouloir aider particulièrement les zones défavorisées et les zones de montagne. Le terme de « zones défavorisées » désigne-t-il les zones qualifiées comme telles dans la cartographie qui a été récemment révisée ? Ou s’agit-il de zones qui en ont été sorties, mais qui pourraient faire l’objet d’aides spécifiques compte tenu des difficultés que rencontrent certains exploitants, dans le Gers par exemple ?

Ma deuxième question a trait au Casdar et au programme 776 relatif à la recherche appliquée et à l’innovation en agriculture. Nous entendons très peu parler de l’émergence du développement du numérique dans l’agriculture, alors qu’il s’agit d’un sujet considérable, qui prendra de plus en plus d’importance. Les agriculteurs le savent, car ils travaillent d’ores et déjà beaucoup avec des données numérisées. Les crédits du Casdar sont

renouvelés pour 2020. Mais aucun effort particulier n'est effectué sur la nécessité de développer ce que nous pourrions appeler l'agronumerique. Comment votre ministère travaille-t-il sur ce sujet ?

Je fais partie des signataires de la tribune proposée récemment par le Conseil national du numérique sur cette question. C'est un sujet extrêmement important. Il ne faudrait pas que nous passions à côté, car les premiers à en faire les frais seraient les agriculteurs eux-mêmes. Et ils n'ont pas besoin de cela.

Mme Sylviane Noël. – Monsieur le ministre, mon intervention porte sur les nouvelles modalités d'attribution de l'ICHN. Les agriculteurs sont indemnisés dans les régions où l'agriculture est rendue plus difficile par des conditions naturelles. Si les premières conditions pour espérer toucher cette aide relèvent du critère zonal et du pourcentage de terres agricoles et d'élevage sur la zone concernée, il n'en demeure pas moins que les revenus perçus par les agriculteurs influent sur le montant qui leur sera versé.

Le Gouvernement aurait pris récemment des dispositions pour intégrer les indemnités relatives à l'exercice d'un mandat local dans le calcul de cette aide, réduisant ainsi son montant ou la supprimant totalement. Jusqu'alors, ces indemnités étaient exclues des conditions d'attribution de cette aide.

En zone de montagne, nombre d'agriculteurs exercent en parallèle de leur profession un mandat électoral. Cette fonction dont nous connaissons parfaitement les conditions d'exercice et les faibles indemnités en milieu rural s'ajoute aux nombreuses difficultés qu'ils vivent au quotidien au sein de leurs exploitations.

À titre d'exemple, dans mon département de la Haute-Savoie, sur 279 communes, 243 sont classées en zones de montagne. Sans cette aide nécessaire à leur survie, bon nombre d'agriculteurs aussi élus dans une collectivité pourraient à terme renoncer à l'exercice de ce mandat. Je souhaiterais connaître votre avis sur cette question.

M. Michel Magras. – Monsieur le ministre, je n'interviens pas en tant que sénateur de Saint-Barthélemy. Saint-Barthélemy ne cultive en effet pas grand-chose, si ce n'est quelques touristes... J'interviens en tant que président de la délégation aux outre-mer.

Je souhaite tout d'abord attirer votre attention sur le fait que les conséquences du Brexit ne doivent pas être examinées uniquement sur le plan des relations entre la France continentale et la Grande-Bretagne. Il existe dans la zone atlantique de très nombreuses petites îles qui sont actuellement des pays et territoires d'outre-mer et qui partagent du fait de ce statut la zone économique exclusive (ZEE) avec les îles des Caraïbes. Or cette zone a fait l'objet de nombreux conflits par le passé, qui pourraient resurgir très rapidement. Je pense notamment au conflit entre la Guadeloupe et Antigua. Il ne faut pas oublier cette problématique.

Je voudrais par ailleurs vous interroger sur l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (Odéadom). Cette structure mène un travail absolument colossal en matière d'agriculture dans les outre-mer, qui donne des résultats extraordinaires. Si vous n'entendez pas parler fréquemment de problèmes agricoles dans ces territoires, c'est précisément grâce à ce travail. Cette structure n'emploie que 39 agents. Or le Gouvernement a exprimé la volonté de fusionner les structures comptant moins de cent employés. Je peux comprendre cette intention et ne la discute pas. En revanche, intégrer l'Odéadom à

FranceAgriMer a de quoi soulever des inquiétudes, compte tenu du grand nombre de questions que ce dernier organisme a à traiter. D'autant que cette fusion aurait pour conséquence une baisse du budget alloué à cette structure. Ce budget, qui est actuellement de 5 millions d'euros, se verrait réduit de 16 % du fait de la fusion, soit 800 000 euros. Cette perspective inquiète à la fois les agents de l'Odéadom et les agriculteurs ultramarins. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette question ?

Mme Cécile Cukierman. – Monsieur le ministre, vous avez dit qu'à vos yeux le budget n'était qu'un outil. Encore faut-il choisir le bon outil lorsque l'on veut s'attaquer aux questions agricoles.

Même si, comme vous l'avez dit, vous n'êtes pas responsable de toutes les difficultés rencontrées aujourd'hui par le monde agricole, force est de constater que votre majorité est aux responsabilités depuis un peu plus de deux ans et demi et que vous êtes aussi l'un des acteurs indispensables susceptibles d'apporter des réponses au grand malaise que connaît actuellement ce secteur.

Les précédentes interventions ont montré que votre budget n'était pas à la hauteur des enjeux et des urgences.

Vous avez la main sur la question des dépenses. C'est la difficulté du travail législatif. Il ne peut y avoir que des amendements en interne à notre mission, même si nous aurons des débats durant l'examen de la première partie du PLF. Nous pourrions vous montrer à cette occasion que d'autres recettes sont possibles pour satisfaire les dépenses.

À l'aune du budget de 2020, je souhaiterais savoir comment vous répondez au défi suivant : comment permettre à celui qui travaille la terre de se nourrir et de nourrir l'ensemble de la population correctement et avec des produits de qualité ?

Sans revenir sur les drames humains qui peuvent être vécus dans l'agriculture, nous constatons en effet que la question des prix est toujours d'actualité. Nous observons également de plus en plus l'existence d'une société à deux vitesses quant à son rapport à la consommation alimentaire.

Mme Anne-Catherine Loisier. – Monsieur le ministre, je souhaiterais revenir sur la question forestière. Quels sont vos objectifs pour accompagner la forêt et la filière forestière face aux bouleversements sans précédent que nous rencontrons aujourd'hui et qui sont liés à l'accélération des changements climatiques ? Ces bouleversements entraîneront des problèmes concernant le non-renouvellement des massifs, la diminution de la captation de carbone, l'augmentation des importations due à notre incapacité à répondre aux besoins de la société en matière de construction en bois et l'augmentation des risques d'incendie.

À la lecture du budget, nous constatons malheureusement une diminution du volet forêt, qui passerait de 257 millions d'euros à 253 millions d'euros, sachant qu'une grande partie de ce budget, près de 180 millions d'euros, est destinée à l'Office national des forêts (ONF).

Un nouveau directeur général vient d'être proposé par l'Élysée pour l'ONF. Mais quelle sera sa feuille de route ? Comment comptez-vous soutenir les 12 millions d'hectares de forêt privée, notamment le Centre national de la propriété forestière (CNPF) qui a été « rattrapé » en première lecture à l'Assemblée nationale sur le volet de la taxe additionnelle,

mais qui manque toujours de 1 million d'euros pour son budget de fonctionnement ? Comment rémunérer les 465 salariés qui devront couvrir 12 millions d'hectares de forêt privée ?

Enfin, monsieur le ministre, j'aimerais que vous me disiez comment nous devons travailler. Les groupes d'études forêt-bois de l'Assemblée nationale et du Sénat ont organisé récemment un colloque sur l'avenir de la forêt. Comment devons-nous travailler dans le cadre de la nouvelle mission parlementaire qui vient d'être attribuée ? Quelle est la feuille de route de cette mission ? J'espère que nous ne tomberons pas dans une forme de « *forest bashing* ». Nous avons une forêt et des forestiers exemplaires. Notre forêt est l'une des plus multifonctionnelles au monde.

Nous attendons beaucoup de votre soutien pour trouver ensemble les solutions nécessaires notamment sur le plan financier, au-delà des 16 millions d'euros dont vous nous avez parlé, pour aider cette filière.

M. Yves Bouloux. – Monsieur le ministre, je vous ai interpellé l'an dernier lors de votre audition sur un sujet bien particulier : la mouche *Wohlfahrtia* dont les larves s'enfoncent dans les chairs des ovins et désormais également des bovins.

Je ne voudrais pas passer pour obsessionnel, mais il s'agit d'un problème majeur pour les territoires touchés. Les animaux infectés peuvent mourir dans un délai très court. Et, à ma connaissance, il n'existe pas de traitement à ce jour, si ce n'est une opération de l'éleveur à la pince à ongles. Les agriculteurs concernés sont évidemment en détresse. Il est impossible de travailler dans ces conditions à long terme. Et je ne parle pas du bien-être animal !

C'est pourquoi je souhaiterais que vous me disiez, monsieur le ministre, si une recherche de solutions est mise en œuvre avec tous les moyens nécessaires, sans quoi l'élevage ovin pourrait disparaître dans certains territoires parmi les plus fragiles.

M. Serge Babary. – Je reviens sur le sujet des PME et souhaite insister sur son importance.

Les PME de l'agroalimentaire ont vu leur croissance chuter de 5,5 % à 1,8 % depuis la mise en place de la loi Égalim, soit une baisse drastique survenue en un an. Il faut s'en inquiéter, car ce sont des partenaires efficaces de la production agricole.

Cette baisse tient à un ralentissement de -41 % des nouvelles références, potentiellement dommageable pour l'avenir. De plus, le poids des promotions s'est considérablement réduit alors qu'elles constituaient l'un des principaux moyens de mise en avant des produits de ces entreprises. Il faut être attentif à cette situation qui met en péril la mise en marché des produits de l'agroalimentaire.

M. Michel Raison. – Monsieur le ministre, je m'associe tout d'abord aux questions qui ont été posées concernant les élus agriculteurs en zones de montagne et en zones défavorisées.

Nous disions autrefois que les agriculteurs vivaient pauvres et mouraient riches. Aujourd'hui ils vivent et meurent pauvres. Il faut toujours conserver à l'esprit ce point.

Au travers d'un budget apparemment annuel, de nombreuses mesures concernent l'avenir. Or à force de tergiverser, de suivre les slogans d'associations qui ne connaissent rien aux techniques agricoles, à force de brasser du vent avec des lois qui ne servent à rien – je n'en citerai pas, par pudeur –, nous en oublions l'avenir de la « ferme France ». Mais plusieurs sujets conditionnent cet avenir.

Nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations concernant la recherche agricole. Si nous voulons développer, démultiplier la recherche en agriculture, il faudra donner des consignes adaptées. Si l'on donne pour consigne de trouver des solutions visant à satisfaire les slogans des associations, cela ne conviendra pas. Il faudra donner aussi des consignes pour améliorer la productivité des agriculteurs, quel que soit leur système d'exploitation. Comment adapter les budgets afin de mettre à niveau notre recherche agricole, qui a pris, à mon sens, un certain retard ?

Je souhaiterais également évoquer la question de la formation des agriculteurs – j'en fais mon cheval de bataille en ce moment.

Nous constatons effectivement une immense différence entre un agriculteur qui peine à gérer son exploitation et un bon gestionnaire, sur le plan technique ou sur le plan économique. La formation dispensée dans nos établissements agricoles – lycées, écoles d'ingénieurs, etc. – est-elle suffisamment axée sur la capacité de l'agriculteur à être chef d'entreprise ? Il faut regarder cela de très près. C'est l'avenir de l'indépendance alimentaire et de la richesse économique de notre pays qui en dépend.

Les erreurs d'aujourd'hui, nous ne les payerons ni l'année prochaine ni dans deux ans ni dans trois ans, mais dans dix ou vingt ans ! Votre responsabilité, monsieur le ministre, s'inscrit donc dans un avenir peut-être lointain, mais extrêmement important.

M. Pierre Cuypers. – Monsieur le ministre, la France a la chance formidable de disposer d'une agriculture capable de s'adapter en développant des consommations nouvelles au travers notamment de la méthanisation.

Ce sujet important pousse aujourd'hui bon nombre d'exploitants agricoles à se regrouper et à construire des unités pour lesquelles ils prennent des risques financiers considérables. Les projets sont nombreux, les réalisations également.

Si la méthanisation a pu se développer et si cette filière donne tant d'espoirs, c'est grâce à une fiscalité incitative. Or à partir du 1^{er} janvier 2020, il est prévu de réduire cette incitation pour les nouveaux projets. De plus, pour les projets pour lesquels les engagements sont pris sur quinze ans, une clause rendrait possible la revoyure des contrats à la baisse.

M. Didier Guillaume, ministre. – En ce qui concerne les chambres d'agriculture, on est revenu à la situation *ex ante*. La consultation nationale permettra de définir leur rôle à l'avenir. Nous travaillons en lien avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Vous avez évoqué la régionalisation. Le Gouvernement a pris une ordonnance sur le sujet. Je suis très réticent à imposer la régionalisation, car l'échelon départemental est plus pertinent, mais il faut aussi prendre en considération la taille des régions. Les petites régions comme la Bretagne y sont favorables, mais en Occitanie ou en Auvergne-Rhône-Alpes elle n'aurait pas beaucoup de sens. Il faudra s'adapter en fonction de la taille des régions et de la volonté des acteurs locaux.

M. Courteau a évoqué les problèmes de la viticulture. Félicitons-nous tout d'abord de la réussite d'ensemble de cette filière. Il est vrai que la viticulture française fait les frais du conflit entre Boeing et Airbus ; c'est scandaleux. Les États-Unis et leur président veulent diviser les Européens, en taxant les vins d'entrée de gamme français, mais pas le champagne ni le cognac ni les grands crus de Bordeaux ; les fromages italiens, mais pas les fromages les plus réputés ; l'huile d'olive espagnole, mais pas les AOP, etc. Il s'agit de nous diviser. La réponse de l'Europe, qui consiste à brandir la menace de sanctions dans cinq mois, n'est pas à la hauteur. C'est pourquoi, au dernier conseil des ministres à Luxembourg, j'ai demandé à la Commission, au nom de l'Italie, de l'Espagne et de la France, d'agir pour mettre en place des mesures d'aides pour conserver nos parts marchés et trouver de nouveaux marchés dans les pays tiers. Il faut absolument que la Commission prenne ses responsabilités tant que les sanctions sont en vigueur. Au niveau national, nous avons réuni l'ensemble de la filière et FranceAgriMer pour voir comment conquérir de nouveaux marchés. Il faut mettre les moyens sur ce volet. Je crois que nous avons trouvé un consensus. Je rappelle que la semaine dernière, à Shanghai, le président chinois Xi Jinping et le président Macron ont bu un vin du Languedoc-Roussillon, qui justement fait l'objet de taxes...

Mme Anne-Catherine Loisier. – Comme les vins tranquilles !

M. Didier Guillaume, ministre. – L'accord entre la Chine et l'Australie vise aussi ces vins-là, mais comme il s'agit d'un accord de libre-échange, je suppose que le Sénat n'y sera pas favorable...

Mme Cécile Cukierman. – Il faudrait d'abord que nous puissions examiner les accords qui ont été signés, comme l'Accord économique et commercial global (CETA) avec le Canada, si le Gouvernement veut bien l'inscrire à l'ordre du jour...

M. Didier Guillaume, ministre. – En tout cas, tant que vous ne l'avez pas examiné, la ratification est reportée... Au-delà, l'essentiel pour nous est d'aider la filière à exporter, pour soutenir la consommation, à côté de la consommation interne. J'en profite pour répondre à Daniel Laurent : je préfère la modération toute l'année qu'un mois sans alcool !

Sur le pastoralisme, il faudrait plutôt poser la question à Mme Borne. Depuis longtemps et notamment le Grenelle de l'environnement, l'État promeut la biodiversité, le maintien des cultures et de différentes formes d'agriculture dans les parcs naturels régionaux ; c'est important. Quant à savoir si certaines aides doivent être différenciées, j'avoue que je ne sais pas. Il faudrait que nous puissions y réfléchir de manière sereine et constructive, en dépassant les logiques partisans. Il en va de même pour la prédation des loups.

M. Labbé m'a interrogé sur les Onvar et la relocalisation. Le bio doit aussi rimer avec compétitivité ; les deux ne sont antagonistes. La compétitivité n'est pas un mot tabou. Il ne s'agit pas de vouloir exporter à tout prix, mais félicitons-nous si l'on exporte ! Si l'on veut que notre balance commerciale agricole reste excédentaire, il faut exporter. Le solde ne cesse de se réduire depuis dix ans. C'est pourquoi je ne suis pas favorable à vos amendements, mais nous aurons le débat en séance. Oui, l'expérience de territoires pilotes est utile, mais je ne suis pas convaincu qu'il faille sans cesse dépenser plus d'argent pour mieux faire manger nos enfants. Je n'ai pas changé d'avis par rapport à l'année dernière ni par rapport au moment où j'étais parlementaire.

Nous ne voulons pas diminuer le budget du Casdar ni celui des Onvar. La question est de savoir comment, au sein de l'enveloppe de 136 millions d'euros, on fait

bouger les lignes. Les acteurs et les syndicats agricoles sont tous d'accord sur la nécessité de changements, mais ne s'accordent pas sur leur nature... Il sera difficile de parvenir à un consensus. Là encore, j'espère que nous parviendrons à avoir une discussion sereine sur le sujet. Des appels à projets ont été lancés sur les Onvar. Nous les étudierons, mais nous n'en sommes qu'aux prémices.

Monsieur Gremillet, vous évoquiez donc la loi Égalim ; nous aurons l'occasion d'en discuter dans les jours qui viennent.

En ce qui concerne l'inclusion des indemnités d'élus dans le calcul des ICHN, le problème a été réglé. Ce n'est pas le Gouvernement qui a voulu modifier les règles. J'ai été alerté par deux appels téléphoniques à cinq minutes d'intervalle de M. Sébastien Lecornu et de M. Bruno Retailleau. Je n'avais jamais entendu parler de ce sujet avant qu'il ne soit évoqué au Sénat lors de l'examen du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Le problème est désormais réglé, les deux indemnités seront cumulables comme avant.

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. – On en revient donc à la circulaire de 2018 ?

M. Didier Guillaume, ministre. – Absolument !

J'en viens à la forêt. La situation est gravissime, sur le plan tant structurel que conjoncturel. Le dépérissement de la forêt n'a jamais été aussi important. Il concerne aussi bien les hêtres de Normandie que les chênes des Pays de la Loire. Mais la question de la gouvernance est aussi posée. Il est crucial que l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), les propriétaires privés et le Centre national de la propriété forestière travaillent davantage ensemble. L'ONF a été en grande difficulté en raison d'interrogations sur sa gouvernance, son financement, son positionnement. L'an dernier, j'ai proposé au directeur général de quitter ses fonctions. Jean-Marie Aurand a exercé l'intérim et le Premier ministre a proposé de nommer Bertrand Munch. Vous aurez à l'auditionner et à approuver sa nomination. La feuille de route de l'ONF est claire. Il s'agit d'un bel organisme qui doit rester public et que personne ne souhaite voir disparaître. L'ONF restera un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), même si l'établissement n'a plus de statut dérogatoire. En un mot, l'ONF doit être le phare de notre organisation de la forêt française, en lien avec les communes forestières et les propriétaires fonciers. La forêt française est très morcelée ; c'est sa spécificité et cela s'avère parfois problématique. On compte environ 7 500 hectares atteints par les scolytes...

M. Daniel Gremillet. – Le chiffre est bien plus élevé !

Mme Anne-Catherine Loisier. – Plus de deux millions de mètres cubes sont touchés.

M. Didier Guillaume, ministre. – Les chiffres que je cite sont fondés sur des estimations officielles et des constats avérés. Nous n'avons rien à cacher, si les estimations doivent être revues, nous modifierons les chiffres. Nous avons évoqué le sujet au Conseil supérieur de la forêt et du bois – Mme Loisier était d'ailleurs présente. Nous avons décidé la mise en place d'un plan d'urgence de 16 millions d'euros pour évacuer le bois scolyté. J'ai demandé à l'ensemble de la filière de me faire des propositions avant le mois de mars. J'entends souvent la comparaison avec l'Allemagne, mais les situations sont très différentes.

Les forêts françaises sont des forêts de résineux et de feuillus. Il faut aussi examiner la situation en fonction des *Länder*. Nous débloquons une enveloppe de 16 millions pour évacuer le bois et faire en sorte qu'il puisse être travaillé en France, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : il part en Slovénie ou ailleurs, revient sous forme de meuble, et finalement ce sont d'autres pays qui font des profits grâce à lui !

Il conviendrait donc de réorganiser la filière, et c'est le sens du travail que nous menons en aval pour faire en sorte que le bois français soit travaillé en France. Notre effort pour développer les constructions de bois à l'occasion des jeux Olympiques se veut exemplaire, car on ne construit pas assez en bois en France. Le Conseil de défense écologique, que le Président de la République a réuni la semaine dernière, a mis le problème de la forêt à son ordre du jour. Nous devons changer d'échelle. Le Premier ministre a confié à la députée Anne-Laure Cattelot une mission afin de réfléchir à notre politique forestière en vue de proposer une feuille de route ; elle rendra son rapport dans six mois. La réponse devra être à la fois conjoncturelle pour régler le problème des scolytes, car on ne peut pas tout miser sur la perspective d'une vague de grand froid, et structurelle.

J'ai lu les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La forêt constitue un grand puits de carbone, mais les essences qui sont plantées ne sont pas celles qui captent le plus de carbone. Examinons ce sujet. Ne nous fixons aucun interdit. Les forêts sont faites pour être régénérées. On coupe déjà les petits arbres pour produire du papier, les plus gros pour faire des meubles, etc.

Monsieur Gremillet, le budget de la forêt ne baisse pas...

M. Daniel Gremillet. – Certes, mais vu la crise, il aurait fallu qu'il soit bien supérieur...

Mme Anne-Catherine Loisier. – On note une baisse de 3 millions !

M. Didier Guillaume, ministre. – En ce qui concerne les zones de non-traitement (ZNT), nous tirons les leçons de la décision du Conseil d'État, qui a estimé que l'on ne protégeait pas assez les riverains. Des zones de non-traitement seront donc créées le 1^{er} janvier 2020, sauf là où des chartes de riverains auront été établies. Nous sommes en train d'étudier les 56 000 contributions qui nous ont été soumises. Pour définir les ZNT, nous nous appuyerons sur la science et suivrons les recommandations des autorités sanitaires et scientifiques. Si elles estiment que la distance pertinente pour protéger les riverains est de 5 ou 10 mètres, nous fixerons cette distance, et non pas 150 mètres. Nous comptons aussi aider les agriculteurs à s'équiper en buses anti-dérive, etc.

Nous devons agir sur plusieurs leviers. Mon rôle, comme le vôtre, est de protéger les concitoyens. Soit les produits sont dangereux, et ils sont interdits ; soit ils ont reçu une autorisation de mise sur le marché, et ils peuvent être utilisés. Des règles existent déjà pour encadrer les pulvérisations. Il faut informer les riverains, éviter les pulvérisations devant les écoles, etc. On ne demandera pas de prévenir la veille, mais tous les agriculteurs ont des anémomètres et ils ne pulvérisent pas en cas de grand vent...

J'en viens à la prédation du loup. On ne vous cache rien. C'est la première fois qu'un gouvernement annonce que l'on compte plus de 500 loups en France – ce n'est pourtant pas la première année que cela se produit ! –, et que le loup n'est plus une espèce en voie de disparition. Le nouveau plan Loup a donc été ajusté en conséquence et le taux de prélèvement

a été presque doublé, avec des zones d'exclusion totale. Cela n'avait jamais été fait ! L'idéal serait désormais de définir une vision globale, mais je ne suis pas sûr que l'on parvienne à tenir des assises ou des états généraux sur le sujet, faute d'un climat apaisé... Je le regrette. Au niveau européen, nous avons été onze pays à vouloir poser la question du loup au conseil des ministres. La France seule ne peut rien faire, il faut une majorité qualifiée. Personne ne veut toucher à la convention de Berne, il n'y aurait pas de majorité pour cela. Modifier la directive « Habitats, Faune, Flore » semble déjà bien compliqué. Ce que nous voulons modifier, c'est le guide interprétatif de la directive pour obtenir un peu plus de latitude d'action, dans le respect de la convention de Berne. Ce sujet n'avait jamais été discuté au niveau de l'Union européenne.

Monsieur Laurent, il faut se féliciter de voir de jeunes agriculteurs, notamment dans l'élevage, continuer à s'installer en dépit de l'agri-bashing ou des problèmes de revenu. Vous avez raison, la question centrale est celle de la transmission et de l'accès au foncier, car il faut reprendre des exploitations viables. Nous sommes en train de réviser les programmes des lycées agricoles. Un jeune agriculteur qui s'installe doit connaître non seulement l'agronomie, la transition agro-écologique, etc., mais il doit aussi savoir gérer une exploitation, calculer son plan de financement, etc. Le problème est aussi celui de la régulation du foncier. Je soutiens l'action des Safer. Le Président de la République a lancé au salon de l'agriculture, l'année dernière, une réflexion sur le foncier, autour de trois points : l'installation, la transmission, l'acquisition du foncier. Il n'est pas acceptable que des entreprises financières accaparent le foncier, même si le phénomène reste limité, y compris dans le Bordelais où des achats récents ont suscité beaucoup de réactions.

Mme Sophie Primas, présidente. – Mais il s'agit de signaux faibles...

M. Didier Guillaume, ministre. – Absolument, et nous devons agir avant qu'ils ne deviennent des signaux forts. Nous sommes en train de travailler sur le dossier. Je ne sais pas si cela passera par une loi foncière parce que l'agenda parlementaire est chargé. En tout cas, nous avons reçu de nombreuses contributions et nous prendrons toutes les dispositions qui feront consensus et qui relèveront du décret pour aller aussi vite que possible, en espérant que nous aurons un créneau pour examiner une éventuelle loi au Parlement lorsque l'occasion se présentera.

Les Chinois sont confrontés à la peste porcine africaine et ont dû abattre des dizaines de milliers de porcs. Cela a permis à nos éleveurs d'exporter. Notre niveau de sécurité sanitaire est tel que les Chinois nous font confiance. Le cours du porc s'est redressé. Lors du voyage d'État du Président de la République, la France a obtenu l'ouverture de nombreux secteurs : la volaille, les semences, le foie gras, etc. Reste le cas de la viande bovine. Alors que, depuis la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), tous les gouvernements s'étaient battus pour obtenir l'ouverture du marché chinois, celui-ci s'est ouvert, mais la France n'a pas réussi à exporter. Nous n'exportons que vingt ou trente tonnes, nous avons réussi à porter ce chiffre à trois cents tonnes et nous nous fixons désormais comme objectif 20 000 tonnes avant la fin de l'année prochaine, et nous pourrions exporter plusieurs centaines de milliers de tonnes. Les fêtes du Nouvel An approchent. Les Chinois n'ont plus de porcs, nous avons l'opportunité d'exporter. Les esprits chagrins diront que c'est conjoncturel, mais au moins pendant ce temps les cours remonteront.

Derrière les exportations se pose la question de l'avenir du bassin allaitant dans le Massif central. C'est pourquoi, lors du déplacement en Chine, nous avons voulu être accompagnés par le président de la Fédération nationale bovine et les représentants des races

Salers, Limousine et Aubrac. On a fait goûter au président chinois de la viande de Salers et d'Aubrac !

Madame Rauscent, nous aurons l'occasion de reparler de la loi Égalim avec votre proposition de loi.

Madame Artigalas a évoqué la transition vers le bio et la dévalorisation du prix du bio. Je ne sais pas si le bio sera dévalorisé. La transition vers le bio est en cours : plus 6 000 agriculteurs l'an dernier se sont convertis, 10 % des exploitations sont déjà en bio. C'est très bien, mais l'essentiel est que les bonnes pratiques se diffusent. Les certifications « Haute valeur environnementale » sont de plus en plus nombreuses. Progressivement, les producteurs de maïs ou les céréaliers y passent. La transition est en cours. Les agriculteurs ne sont pas pénalisés financièrement, car les consommateurs ont envie de manger des produits certifiés, étiquetés. Je suis très sensible à la question de l'étiquetage, car si le consommateur est libre de ses choix, il doit être informé.

Monsieur Montaugé, je souhaite mettre l'accent, en ce qui concerne les orientations de la PAC, sur les zones défavorisées, les zones de montagne et les zones éligibles à l'indemnité compensatoire des handicaps naturels. Si la PAC n'aide pas ces zones en particulier, alors nous aurons du mal à réguler l'agriculture française. Nous serons attentifs à l'ensemble des zones défavorisées au sens des zones défavorisées simples (ZDS) de l'ancienne cartographie et au sens de territoires.

En ce qui concerne le Casdar et le soutien au numérique, j'avoue que je n'ai pas la réponse immédiatement, mais je vous transmettrai des éléments ultérieurement.

Monsieur Magras, vous avez raison sur le Brexit, et je vais demander une analyse du problème que vous évoquez. J'ai reçu de nombreux présidents de chambres d'agriculture qui critiquent l'Odéadom, mais, à chaque fois que j'ai voulu réformer cet organisme, on m'a dit qu'il ne fallait pas le faire ! L'objectif n'est pas de mettre à mal l'agriculture outre-mer ni de réduire les aides. Je souhaite, en revanche, que les chambres d'agriculture et les professionnels gèrent eux-mêmes les aides et aient plus de pouvoirs. L'Odéadom est un bel instrument. Le Président de la République entend examiner la situation de tous les organismes de moins de 100 salariés. Une quarantaine de salariés dans un immeuble à Montreuil, est-ce pertinent pour gérer les aides à l'outre-mer ? Nous voulons que les présidents de chambres de l'agriculture soient les principaux responsables des programmes agricoles outre-mer, européens comme nationaux, au sein d'un conseil spécialisé de FranceAgriMer. Rien n'est encore arrêté. Nous lançons la discussion.

Nous avons la chance de posséder en France des industries agro-alimentaires de qualité, avec des PME dynamiques. Les produits qui sortent de l'industrie agro-alimentaire sont des produits de grande qualité, qui sont bons du point de vue nutritionnel. Ils font l'objet d'un traçage, ils sont sains. Cessons de critiquer et d'accréditer l'idée que les produits de l'industrie agro-alimentaire sont de mauvaise qualité.

Mme Cécile Cukierman. – Nous n'avons jamais dit cela !

M. Didier Guillaume, ministre. – Je sais, mais je veux définitivement tordre le cou à cette rumeur ! Le pacte productif comporte un atelier que j'anime sur les PME de l'industrie agro-alimentaire et leurs perspectives de développement. Alors qu'elles pourraient recruter massivement, elles ne trouvent pas de collaborateurs. Selon vous, le problème vient

de la loi Égalim ; je n'en suis pas sûr. Nous avons besoin de repenser nos aides à ces PME. Les grandes entreprises peuvent exporter sans difficulté, elles n'ont besoin de personne. Pour les PME, c'est plus difficile. L'enjeu est de les aider.

Monsieur Bouloux, je ne peux pas mieux vous répondre que l'année dernière, mais ne croyez pas que je prenne le problème par-dessus la jambe !

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), je me suis beaucoup battu pour la méthanisation. Nous pensons qu'elle est l'une des réponses aux agriculteurs et à une économie circulaire locale qu'il faut absolument développer.

Il se dit que là où il faut six mois en Allemagne, il faut six mois ici et, dès que l'on parle de méthanisation, il y a déjà un comité de défense ou une association « anti-machin » qui se crée. Tout cela est absurde. Il faut parvenir à l'acceptabilité et, aujourd'hui, il existe des possibilités pour le faire localement. Il faut que nous ayons une réflexion pour savoir quels types de méthaniseurs nous devons faire. C'est la volonté du Gouvernement ainsi que celle des associations chères à M. Raison. Il faut donc poser les choses tranquillement : la méthanisation est une chance pour notre pays, pour l'énergie et pour les agriculteurs, mais nous devons nous interroger sur la taille du méthaniseur. Parfois, je pense qu'ils sont un peu trop gros pour certaines petites zones.

Quant au tarif de rachat, il pourrait baisser légèrement au 1^{er} janvier. Nous travaillons sur le sujet.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je crois que la question de M. Cuypers portait davantage sur la stabilité des systèmes fiscaux de rachat.

M. Didier Guillaume, ministre. – Nous travaillons sur le sujet pour faire en sorte que cela aille mieux.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je vous informe que nous avons mis en place, dans la commission, deux groupes de travail qui commenceront leurs travaux dès que le PLF sera voté : un sur l'assurance, qui sera piloté par notre collègue Laurent Duplomb, et un sur l'étiquetage, piloté par Marie-Christine Chauvin.

Je vous redis, monsieur le ministre, mon inquiétude sur le budget de la PAC. Avec M. Jean-Baptiste Moreau, nous sommes allés à Helsinki : nous avons constaté que nous n'étions ni isolés ni les seuls à vouloir un budget stable hors effet Brexit. Nous ne sommes pas entendus par la Commission et cela crée quelques inquiétudes. Même si nous arrivions aujourd'hui à stabiliser le budget au niveau où nous le souhaitons, la bataille ne serait pas terminée, car j'ai entendu beaucoup de pays parler de convergence. Il faudra mener une deuxième bataille intra-européenne sur les problèmes de convergence des aides à l'hectare en particulier, et une troisième bataille sur l'émiettement de la politique agricole commune et les risques de la renationalisation de cette dernière, qui me semble porter en elle des éléments de concurrence déloyale intra-communautaire. À Helsinki, j'ai entendu de nombreux pays – et pas des petits qui ne compteraient pour rien dans le gel de la politique agricole – s'exprimer sur les aides à l'hectare par exemple. Nous avons donc encore du travail devant nous.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Désignation de rapporteurs

Mme Sophie Primas, présidente. – Mes chers collègues, nous avons un dernier point inscrit à notre ordre du jour, à savoir deux nominations de rapporteurs sur les textes suivants : sur la proposition de loi n° 746 (2018-2019) de M. Henri Cabanel visant à prévenir le suicide des agriculteurs, je vous propose la candidature de notre collègue Mme Françoise Férat.

Sur la proposition de loi n° 48 (2019-2020) visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace, cosignée par l'ensemble des membres de notre commission, je vous propose la nomination d'un binôme de rapporteurs : M. Franck Montaugé et Mme Sylviane Noël.

La commission désigne Mme Françoise Férat rapporteur sur la proposition de loi n° 746 (2018-2019) visant à prévenir le suicide des agriculteurs, présentée par M. Henri Cabanel, ainsi que M. Franck Montaugé et Mme Sylviane Noël sur la proposition de loi n° 48 (2019-2020) visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace, cosignée par l'ensemble des membres de la commission des affaires économiques.

La réunion est close à 16 h 20.

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente –

La réunion est ouverte à 17 heures 35.

Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Julien Denormandie, ministre de la ville et du logement

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous sommes heureux d'entendre M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, qui vient nous présenter le budget 2020 concernant les crédits du logement et de la politique de la ville. Les crédits du projet de loi de finances pour 2020 concernant les trois programmes relatifs au logement diminuent une nouvelle fois pour atteindre 14,4 milliards d'euros.

Parmi ces trois programmes, le programme le plus important sur le plan budgétaire est le programme 109 qui concerne les aides personnalisées au logement (APL). Douze milliards d'euros y sont consacrés, en baisse pour la troisième année consécutive. La baisse est de nouveau cette année de grande ampleur : 1,4 milliard d'euros. Deux phénomènes l'expliquent, les effets de la réduction de loyer de solidarité (RLS) en année pleine et la mise en œuvre effective de la « contemporanéisation » des APL. Concernant la RLS tout d'abord, qui pèsera 1,3 milliard d'euros en 2020, je souhaite que vous puissiez nous détailler et nous assurer que le Gouvernement respectera les engagements pris avec le secteur HLM lors de la clause de revoyure. Second volet, la « contemporanéisation » des APL, le Gouvernement présente la réforme comme à la fois technique et garante de plus de justice sociale. C'est également une mesure d'économie budgétaire, vous en conviendrez. À combien se monte exactement l'économie réalisée par le ministère des finances sur les APL grâce à cette réforme ?

En matière d'hébergement d'urgence, vous avez communiqué sur une hausse de 100 millions d'euros des crédits du programme 177. C'est vrai lorsqu'on compare la loi de finances pour 2019 au projet de loi de finances pour 2020 mais c'est déjà un peu moins vrai d'un projet de loi de finances à l'autre et surtout les associations mettent en doute la sincérité de ce budget car il n'évoluerait quasiment pas par rapport aux dépenses effectives de 2018 dans un contexte où l'urgence sociale n'a pas diminuée bien au contraire.

En matière d'aide à la construction et à la rénovation, je voudrais que vous nous éclairiez sur deux points : l'action du Gouvernement contre le logement indigne et la réforme du CITE. Un an après le drame de la rue d'Aubagne, la presse s'est fait l'écho de l'absence de réalisation matérielle sur le terrain. Les documents budgétaires font état d'une diminution de 5,2 millions d'euros de l'action 3 « lutte contre l'habitat indigne » du programme 135. Enfin, sur le plan législatif, vous avez d'un côté la proposition de loi de M. Bruno Gilles qui a été adoptée par le Sénat et qui attend d'être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et de l'autre le rapport Vuilleret : nous considérons que c'est une priorité. Que veut faire le Gouvernement sur ce sujet ? Concernant la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime, le budget du logement contribuera à hauteur de 60 millions d'euros complémentaires. Là aussi quel est l'équilibre budgétaire de cette réforme, derrière les objectifs affichés de justice sociale et de rénovation énergétique, à combien s'élève l'économie réalisée par le ministère des finances ?

Enfin, je voudrais aborder la politique de la ville. On pourrait se satisfaire de la reconduction apparente des crédits d'une année à l'autre. Le problème est qu'en réalité, le Gouvernement ne tient pas ses engagements en matière de financement de l'ANRU ! Le Président de la République s'est engagé sur un milliard d'euros sur le NPNRU sur quinze ans et 200 millions sur son quinquennat, ce qui est peu par rapport à la contribution des bailleurs et des partenaires sociaux. Cette année, il avait été promis que l'État verserait 35 millions d'euros, seulement 25 millions d'euros sont au rendez-vous ! Si la situation dans les quartiers prioritaires n'était pas si explosive et dangereuse, ce ne serait qu'une pierre dans le jardin des promesses financières non tenues de l'État. Mais les élus constatent que de blocage, en retards et études, dans bien des quartiers rien ne s'est fait depuis les dernières élections municipales ! Vous me répondez relance de l'ANRU, projets signés et trésorerie, tout cela est bien technocratique. Nous voulons voir les effets pour répondre à l'urgence de ces quartiers. Vous étiez avec moi récemment à Chanteloup-les-Vignes pour constater la gravité de la situation.

Voilà, Monsieur le Ministre un premier lot d'interrogations. Je vous laisse maintenant y répondre et nous présenter votre budget pour 2020, après quoi je donnerai la parole à nos deux rapporteuses de la commission Mmes Dominique Estrosi Sassone , pour le logement et Annie Guillemot pour la politique de la ville, et, s'il le souhaite, à M. Jean-Marie Morisset, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, puis aux collègues qui le souhaiteront.

Monsieur le Ministre, c'est à vous.

M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. – Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les sénateurs, il s'agit d'un des budgets principaux du Ministère de la cohésion des territoires et donc ayant un objectif : lutter contre les fractures territoriales. C'est un objectif important aujourd'hui au regard de la situation que nous observons et qui je crois nous oblige. Nous nous sommes donnés pour

objectif une territorialisation maximale des politiques publiques. Pour la première fois, aura lieu en Bretagne, l'expérimentation du zonage d'aides fiscales. En tant que ministre du logement, je veux être un ministre de la décentralisation de ces politiques, je crois que c'est une impérieuse nécessité même si c'est difficile. Il nous faut également mener des politiques d'équité pour arriver à l'égalité. À cet égard, je pense plus particulièrement aux actions que nous menons dans le cadre de la politique de la ville. C'est l'objectif des Cités éducatives pour lesquelles 100 millions d'euros sur trois ans sont mobilisés. De même nous appuyons les acteurs de la médiation, le tissu associatif et le retour à l'emploi car le drame dans beaucoup de nos quartiers c'est que le taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Enfin, loin du dogmatisme ou du populisme, nous ne devons pas opposer les territoires les uns aux autres, les ruraux aux urbains. Il y a des poches de pauvreté ou de dynamisme économique dans les ruralités comme dans les métropoles.

Une fois que l'on a donné ces trois objectifs politiques, on a quatre principaux axes dans ce budget.

Le premier axe est de répondre à l'attente des citoyens de rééquilibrer les territoires, de résorber les fractures, par exemple en matière de numérique et de téléphonie mobile. Cette action se déploie hors du budget du logement et de la politique de la ville mais est particulièrement importante. En 2019, quatre millions de foyers seront rendus raccordables à la fibre, c'est deux fois en un an qu'il y a deux ans. C'est possible grâce aux propositions qui ont été faites au Sénat, notamment par M. Patrick Chaize, dans le cadre de la loi ELAN qui avait un volet « N », c'est à dire numérique.

Le second élément sur le rééquilibrage territorial, c'est la naissance de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur laquelle le Sénat a tant travaillé. Son premier budget inscrit au projet de loi de finances. C'est une agence de projets au service des territoires et des élus locaux.

Le troisième élément, c'est le renouvellement de la production de l'action publique entre l'État et les collectivités territoriales. Ces sujets ont déjà été abordés avec M. Sébastien Lecornu. De nouveaux débats auront lieu avec Mme Jacqueline Gourault autour du projet de loi de décentralisation qui sera présenté en 2020. Dans ce budget se retrouvent les pactes territoriaux, le financement des contrats de plan État-régions (CPER). Cela passe aussi par des politiques très fortes à l'égard de nos ruralités. J'insiste plus particulièrement sur Action cœur de ville car il n'y a pas de fatalité à laisser les cœurs de nos villes moyennes et de nos bourgs ruraux péricliter. Je veux saluer ici le travail du sénateur Martial Bourquin sur ces sujets en matière de revitalisation ou de politique commerciale. Cinq milliards d'euros sur cinq ans y seront consacrés. Aujourd'hui ce sont 4 000 opérations et 600 millions d'euros déjà engagés. J'espère que Action cœur de ville perdurera comme une vraie politique publique à l'égard de nos ruralités avec son déploiement aux centres bourgs voulu par Mme Jacqueline Gourault.

Le deuxième grand axe est la politique de la ville. Je m'étais engagé en 2017 à ce que le budget soit préservé. Il y a certes une baisse de huit millions d'euros en 2020 mais elle est due à l'apurement de la dette liée aux zones franches urbaines (ZFU). Les autres actions sont en croissance. Concernant plus particulièrement l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'engagement du doublement des crédits est tenu. Les autorisations d'engagement ont été inscrites au cours des années passées. Les crédits de paiement sont ceux qui sont demandés par l'Agence. Entre mai 2017 et mai 2018, nous avons beaucoup travaillé pour comprendre pourquoi l'ANRU était à l'arrêt. Un an s'écoulait par exemple entre une décision prise par le

comité d'engagement et le début des versements car il fallait finaliser la convention financière. De même, il fallait acter l'entière responsabilité de tous les volets d'un projet avant de l'engager. Nous avons pris en mai 2018 la décision d'inverser la tendance. Depuis cette date, 7,3 milliards d'euros sont engagés. Cette accélération est cohérente avec une vision politique, celle de la reconquête républicaine qui passe par la sécurité, première des libertés, et par la promotion de la réussite républicaine à travers la formation et le retour à l'emploi.

Le troisième grand axe, c'est l'appui à la réforme du logement social qui a connu une importante évolution de structure et un volet financier. La réforme de structure est le fruit du débat que nous avons eu au Sénat autour de la loi ELAN et je n'oublie pas le rôle important de la conférence de consensus qui a eu lieu au Sénat à la demande du Président Gérard Larcher. Le regroupement des bailleurs sociaux s'opère rapidement sauf dans quelques cas qui nécessitent un accompagnement particulier et 80 % des projets sont entamés. Sur le volet financier, nous avons travaillé pendant un an sur la clause de revoyure. Beaucoup, dont Mme la rapporteure Dominique Estrosi Sassone et M. Philippe Dallier m'ont alerté sur son impact sur les comptes des bailleurs et nous avons reconnu que nous étions allés trop loin. En avril 2019, un accord a été signé devant le Premier ministre avec d'un côté des accompagnements additionnels de la Caisse des dépôts et d'Action logement et de l'autre l'engagement de poursuivre la construction neuve à hauteur de 110 000 logements sociaux et d'accroître les rénovations de 25 %. Tous les engagements pris sont transcrits dans le budget pour 2020. La dynamique est maintenue.

Concernant la baisse des APL cette année et la réforme des « APL en temps réel », il ne s'agit pas d'une réforme budgétaire. C'est l'équivalent de l'impôt à la source pour le ministère du logement. Elle est très lourde à porter, ce sont plus de 30 000 jours homme qui ont été nécessaires. Elle met fin à des décalages aberrants en raison du décalage entre les revenus de référence, deux ans auparavant, et le versement des allocations. Elle met également fin aux nombreux forfaits ou abattements correcteurs mais injustes et imparfaits qui avaient été mis en place pour compenser ce décalage. On avait un filet de sécurité constitué par les APL qui n'était pas adapté à la situation réelle des personnes que l'on souhaitait protéger. La réforme entrera en vigueur pour les APL de janvier 2020, c'est à dire celles qui seront versées le 5 février. Le travail est considérable pour les personnels des caisses d'allocations familiales (CAF) et des mutuelles sociales agricoles (MSA). Effectivement cette réforme emporte une économie mais elle n'est pas due à un changement de paramètres mais à l'amélioration de la situation économique. Il y a depuis deux ans 500 000 emplois de plus et 300 000 chômeurs de moins. Si la situation devait évoluer négativement, alors elle deviendrait une réforme dépensière puisque les mesures compensatrices seraient prises plus rapidement.

Enfin, sur le volet du logement d'abord et de l'hébergement d'urgence, je veux insister sur la grande responsabilité qui est la nôtre face au grand nombre de personnes qui dorment dans la rue dont des femmes et des enfants. Pourtant plus de 146 000 places sont ouvertes, soit l'équivalent de la ville du Mans, et près de 100 000 dans le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. Si notre détermination est totale, la plus grande humilité s'impose. J'ai annoncé pour cet hiver l'ouverture de 14 000 places de mise à l'abri. Effectivement 100 millions d'euros supplémentaires sont budgétés en 2020 dont 45 millions dans le logement d'abord car il faut donner une vraie possibilité de se réinsérer, et 55 millions pour l'hébergement d'urgence. Un réel effort est fait pour sincériser les comptes du programme 177 où il y a habituellement une différence importante entre ce qui est budgété et ce qui est exécuté. Ce progrès a été réalisé en distinguant mieux ce qui relève du ministère de l'intérieur et ce qui relève de l'hébergement d'urgence, et en augmentant les crédits. En deux ans, on a pérennisé près de 15 000 places supplémentaires soit plus qu'au cours des cinq années précédentes.

La réforme du CITE n'est pas retranscrite dans le budget du logement à l'exception d'un abondement de 60 millions d'euros au budget de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) qui a connu une augmentation très rapide de l'ensemble de ses programmes d'action. Nous voulons soutenir cette évolution et changer d'échelle en matière de rénovation énergétique. Pour cela, il faut plus d'accompagnement et de simplicité dans chaque territoire, le guichet unique étant souvent un guichet en plus. Deux cents millions d'euros sont investis dans le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) que nous promovons partout en France avec Mme Emmanuelle Wargon. Il faut aussi moins de reste à charge. C'est pourquoi le CITE est transformé en prime pour les ménages les plus modestes car les ménages ne bénéficiaient du crédit d'impôt que 15 à 18 mois après les travaux, ce qui rendait la charge insupportable pour nos concitoyens qui n'ont pas une trésorerie suffisante. D'ailleurs, le CITE bénéficiait majoritairement aux Français appartenant aux deux déciles de revenu les plus élevés. Cette réforme s'appliquera au 1^{er} janvier.

J'en viens à la lutte contre l'habitat indigne et à la situation à Marseille. Le drame de la rue d'Aubagne avec huit personnes décédées, 3 500 déplacées et près de 400 immeubles évacués a nécessité beaucoup d'attention et d'implication pour y apporter des solutions. Chacun doit y prendre sa part, l'État comme les collectivités. Un an après, près de la moitié des immeubles ont pu être réoccupés, mais 500 personnes sont encore dans une situation précaire sans logement stable. Après avoir géré l'urgence, il faut préparer l'après, c'est à dire la lutte contre l'impunité des marchands de sommeil qui sont de plus en plus nombreux. Depuis la loi ELAN, nous avons les moyens juridiques. Ils sont considérés comme des trafiquants de drogue. Mais leur sentiment d'impunité reste insupportable, j'en ai eu l'expérience personnelle à Pierrefitte lors d'une visite avec Mme Nicole Belloubet. Les 6,7 millions d'euros perçus par l'un d'entre eux suite à son expropriation à Paris alors qu'il avait été condamné à 500 000 euros d'amende est scandaleuse. C'est heureusement terminé. Il est désormais possible de procéder à des réquisitions et à des confiscations de manière automatique. De même les collectivités sont désormais les bénéficiaires des astreintes. À Marseille, la réhabilitation repose sur un Plan prévisionnel d'aménagement (PPA) prévu par la loi ELAN qui a été signé à l'été dernier. Par ailleurs, une société de réhabilitation, une société publique locales d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN), dont l'État est actionnaire, a été créée pour racheter des logements insalubres, les rénover et les revendre. Elle est financée par l'ANRU à hauteur de 117 millions d'euros et par l'ANHa pour 240 millions d'euros. Dix-sept millions sont d'ores et déjà engagés.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci Monsieur le Ministre, je pense que Mme Dominique Estrosi Sassone vous reparlera du logement insalubre. Je lui donne la parole pour cinq minutes et ensuite à Mme Annie Guillemot.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteure pour avis. – Monsieur le Ministre, la question que nous nous posons à propos de la clause de revoyure, c'est *quid* après 2022 ? Est-ce que la RLS va être pérennisée ? Il va falloir y répondre très rapidement.

Sur la TVA à taux réduit, pourquoi ne pas être allé jusqu'au bout et l'avoir rétablie pour tous les logements sociaux. Selon les chiffres de l'USH, il s'agit de 5 000 euros de différence par logement sur le coût de construction.

Ce qui inquiète sur la contemporanéisation des APL, c'est le manque d'étude d'impact, de simulation par typologie de bénéficiaires qui inquiète les associations comme l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Par exemple, les 800 000 étudiants qui travaillent seront-ils protégés ?

Concernant le revenu universel d'activité (RUA), nous sommes fermement opposés à l'incorporation des APL. Quel est le calendrier ? Quelle est votre position ?

L'APL accession a été rétablie outre-mer. C'est une très bonne chose. Pourquoi ne pas le faire en métropole ? N'est-ce pas contradictoire avec votre volonté d'encourager les ventes ? Vous avez supprimé un dispositif à fort effet de levier pour les personnes modestes et qui représentait un coût peu important pour les finances publiques. Je présenterai un amendement pour le rétablir.

Action Logement a été fortement mis à contribution. Cette situation va-t-elle se reproduire ? Par ailleurs, Action Logement m'a indiqué qu'au Conseil d'administration, les commissaires du Gouvernement empêchaient la mise en œuvre du plan d'investissement volontaire, notamment sur le logement indigne.

L'ANAH est confrontée au succès du plan chaudière qui fragilise sa situation financière. Pourquoi ne pas dé plafonner les quotas carbone qui lui sont attribués ?

Pourquoi ne pas prolonger le PTZ qui apporte des réponses concrètes à nos concitoyens comme il est conservé dans le périmètre des opérations de revitalisation de territoires (ORT) ?

Enfin, concernant l'hébergement d'urgence, sans minimiser l'effort accompli, ne risque-t-on pas de basculer vers des places « low-cost », les solutions les moins coûteuses au détriment de l'accompagnement social de qualité pourtant indispensable au succès du plan pour le logement d'abord ?

Mme Annie Guillemot, rapporteure pour avis. – Monsieur le Ministre, sur la politique de la ville, effectivement le budget est globalement reconduit. Mais sur l'éducation, quand on additionne les différentes lignes, on s'aperçoit qu'il manque trois millions d'euros.

Je voudrais évoquer l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA). Je regrette qu'il ait été fusionné dans l'ANCT. Aucun acteur économique ou professionnel ne sera présent au conseil d'administration. Plus qu'une erreur de casting, c'est pour moi une erreur stratégique. C'était toute la spécificité et l'utilité de l'EPARECA de faire participer à son action le secteur économique concerné. Il jouait un rôle majeur.

Sur l'ANRU, je ne partage pas votre point de vue. C'est le sujet majeur de ce projet de loi de finances. Il y a une extrême tension dans les quartiers. L'engagement de l'État et la volonté politique ne sont pas à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. Pendant que l'État paye peu, ce sont les bailleurs et les partenaires sociaux qui assurent le financement de l'ANRU. Il faudrait un plan de relance et d'amélioration du cadre de vie au profit des écoles et des centres sociaux comme cela avait été fait par le Président Nicolas Sarkozy avec plusieurs centaines de millions d'euros. Aujourd'hui, au rythme actuel, il faudra plus de sept ans pour que l'État verse les 200 millions prévus sur le quinquennat. D'ici 2022, on aura vu que des démolitions, des relogements et rien d'autre.

Je voudrais également vous alerter sur la réforme de la taxe d'habitation et la dynamique des bases de réactualisation fondée sur la taxe sur le foncier bâti. Alors que les logements sociaux sont exonérés, qui voudra demain construire des logements sociaux sur sa

commune ? Par ailleurs, cela impactera les modalités de calcul de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) qui seront défavorables à plus de 40 % des communes.

Enfin, pouvez-vous nous faire un point d'étape sur les emplois francs et les postes financés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) ?

M. Jean-Marie Morisset. – Monsieur le Ministre, je voudrais insister sur le budget 2020 qui est en augmentation de 5,29 % mais la budgétisation est en décalage par rapport à la réalisation. J'en veux pour preuve les 174 millions qui seront nécessairement en loi de finances rectificative pour boucler l'exécution 2019. Par ailleurs, la demande d'hébergement d'urgence est toujours en forte croissance. Entre 2016 et 2019, les appels au Samu social ont triplé. De 2018 à 2019, les nuitées hôtelières ont encore progressé. Des familles peuvent y rester de très longues années.

L'inquiétude est forte parmi les gestionnaires des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Une économie de 57 millions d'euros sur quatre ans leur a été demandée et la convergence tarifaire a été mise en place. Certaines compensations ont été mises en place mais elles manquent de transparence et de prévisibilité dans leur attribution. En outre du fait de la loi ELAN, ils doivent mettre en place des contrats pluriannuels d'objectif et de moyens (CPOM) mais ils ont bien du mal, dans ce contexte, à établir des prévisions. Il convient peut-être également de revoir les indicateurs de coût.

Le logement adapté est une bonne politique. Les crédits se mettent en place progressivement. Mais le forfait journalier de prise en charge dans les pensions de famille (16 euros) n'a pas été réévalué depuis dix ans. Or si l'on assure pas un accompagnement social de qualité, on ne pourra pas atteindre les objectifs fixés. En revanche, l'aide à la gestion locative n'est pas réalisée entièrement.

Enfin, nous sommes toujours confrontés au fait que les dispositifs d'hébergement d'urgence doivent pallier l'insuffisance des capacités d'accueil en faveur des migrants.

Mme Valérie Létard. – Je suis en phase avec les analyses et les préconisations qui ont été présentées par les deux rapporteuses. Je voudrais vous faire part de mon inquiétude sur la pérennisation de la contribution d'Action logement, sur le plan d'investissement volontaire et sur la gouvernance. Il me paraît difficile de donner des objectifs et en même temps de ne pas donner son feu vert à certaines réformes et à la sortie des textes réglementaires.

Je suis également préoccupée par la création du RUA. Si les APL sont incluses, les conséquences en seront très graves sur le monde du logement social. Je voudrais que vous nous éclairiez et rassuriez. Il faut associer le Parlement à cette réforme.

L'ANAH est effectivement victime de son succès. Sa trésorerie est fortement mise à contribution. Il y a une explosion des dossiers de rénovation énergétique. Action cœur de ville va monter en puissance et demain il faudra financer la rénovation des centres bourgs. Il faut donc revenir sur le plafonnement effectué en 2018 des quotas carbone de 550 à 420 millions d'euros. Il ne s'agira d'une perte de recette pour l'État. Les besoins de la ruralité et de la rénovation énergétique seront tous les deux financés. Rappelons pour conclure que les crédits dévolus au CITE sont passés de 1,7 milliard d'euros en 2017 à 800 millions en 2020. Il faut rester cohérent avec une ambition forte en matière de rénovation énergétique des logements.

M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. – Tout d’abord, la question de la nouvelle « clause de revoyure » prévue en 2021 a été posée : cet engagement sera bien respecté et nous avons fait en sorte qu’il le soit avant la fin de la mandature pour pouvoir faire le bilan de l’ensemble des réformes que nous avons portées.

S’agissant de la TVA, nous recherchons un équilibre à partir des discussions conduites avec l’ensemble des bailleurs sociaux, en tenant compte de la diminution de la RLS, de la TVA dans certains secteurs et du financement par Action Logement de 300 millions d’euros du FNAP - alors que cette somme doit normalement être prise en charge par les bailleurs sociaux. Cet équilibre doit également prendre en compte les nouvelles facilités financières distribuées par le canal de la Caisse des Dépôts (CDC). Je rappelle que la CDC représente un volume de 16 milliards d’euros, sous forme de prêts ou de subventions, que nous réinjectons au bénéfice des bailleurs sociaux, en répondant parfois à des demandes qui datent de plusieurs années. Il s’agit, concrètement d’une réintroduction des aides à la pierre qui avaient été interrompues, à mon sens de manière peu opportune, dans les années 1970.

En ce qui concerne le simulateur permettant de calculer les montants de l’APL, nous avons écrit aux 6,5 millions d’allocataires pour leur expliquer le principe de la réforme et leur indiquer que, courant décembre, un simulateur individuel sera mis à leur disposition : ils pourront ainsi calculer avec précision leurs droits. Un accompagnement humain est également prévu ainsi qu’une formation très poussée des agents relevant des caisses d’allocations familiales. Je précise que le site de la CNAF est l’un des plus visités et qu’il dispose d’un personnel très bien formé pour accompagner les allocataires : son expérience doit donc être mise au service de cette mission consacrée aux APL. Je souligne que cette réforme consiste à allouer aux personnes une aide en fonction de leurs besoins et au moment où elles en ont besoin : c’est bien mieux adapté que de se fonder, comme précédemment, sur des données qui datent de deux ans.

Vous avez soulevé des questions qui appellent une analyse par « type de population » - il me faut ici employer cette expression dont je déteste les connotations. Le principe simple et intangible qui a servi de socle à toutes les discussions techniques est le suivant : si la situation de l’allocataire n’a pas changé depuis deux ans, alors aucun changement n’interviendra sur le montant de ses APL. La réforme n’est donc en rien « paramétrique » car on ne change pas les modalités de calcul, y compris pour les droits à l’entrée du dispositif. En conséquence, rien n’est modifié pour les étudiants, sauf sur un point : nous nous sommes rendu compte que l’étudiant qui était obligé de travailler était désavantagé par rapport à celui dont la famille peut subvenir à ses besoins. Pour remédier à cette situation aberrante, nous avons introduit un correctif pour écarter l’impact négatif que subissaient les étudiants contraints de financer leurs études en occupant un emploi. De même, pour la grande majorité des retraités, rien ne change non plus. La question qui s’est posée a été celle des jeunes retraités : on considérait, en effet, que ceux-ci percevaient 70 % de leur dernier salaire. Ce système avantageait ceux qui percevaient un montant supérieur à ce pourcentage mais pénalisait celles et ceux qui, par exemple, ont eu des interruptions de carrière. Nous avons pris en compte ce dernier cas et la réforme est donc neutre pour les retraités de plus de deux ans et bénéfique pour les retraités depuis moins de deux ans. Pour les salariés ou les chômeurs, le dispositif reste également le même : le montant des APL s’adapte aux variations de revenu. Pour les indépendants, la réforme est ici encore bénéfique puisqu’on appliquait un forfait « bête et méchant » pour ceux qui avaient ce statut depuis moins de deux ans, ce qui conduisait à les exclure en quasi-totalité : la réforme corrige cette injustice. Reste

le cas du jeune actif qui devient indépendant : on ne faisait auparavant aucun *distinguo* précis basé sur ses ressources réelles ; en revanche, contrairement à ce qui a été affirmé, la réforme permettra d'appliquer une méthode dégressive au fur et à mesure de l'augmentation de ses revenus. De plus – chose à peine croyable – un jeune actif primo-demandeur qui avait toujours vécu chez ses parents, faute de moyens, se voyait appliquer un forfait qui, en pratique, l'excluait du champ des APL : nous corrigeons aussi cette anomalie. Plus généralement, on pose souvent la question du « nombre de perdants et de gagnants de la réforme » : je réponds en constatant que, chaque année, entre 1 million et 1,5 millions d'allocataires connaissent une modification de leur situation.

S'agissant d'Action Logement : dans le cadre de l'accord que j'ai évoqué, il a été proposé à cet organisme de financer le FNAP à hauteur de 300 millions cette année et vous avez insisté sur le plan d'investissement volontaire ainsi que sur sa mise en œuvre. Je rappelle avoir initié ce plan avec les partenaires sociaux avant le déclenchement du mouvement des « gilets jaunes ». Il a ainsi été élaboré un an avant d'avoir été annoncé en avril dernier. Ce plan est, à mes yeux, fondamental et il ne manque aujourd'hui plus un seul décret pour sa mise en œuvre. Nous sommes dans la phase de déploiement, et les aides prévues sont ouvertes à tous ceux qui y sont éligibles. Près de trois milliards d'euros de subventions octroyées par Action Logement sont opérationnels. Je souhaite tout particulièrement citer la mesure qui concerne nos aînés : on n'avait pas jusqu'ici suffisamment prêté attention à leurs besoins réels et l'État a trop souvent considéré que les opérations de réhabilitation des bâtiments dans leur ensemble permettraient de prendre en compte la situation des personnes âgées. Or nous savons tous que le « dernier rempart » c'est-à-dire la cause ultime qui les empêche de rester dans leur logement, c'est leur baignoire : on y enregistre la moitié des chutes. Face à cette difficulté, notre plan inédit consiste à financer la transformation de 200 000 salles de bains en y installant des douches. Je vous invite à faire connaître la plateforme de ce dispositif qui répond au 0970 830 831 : c'est un élément essentiel pour nos aînés.

Par ailleurs, nous suivons de près les modalités de financement par l'ANAH du « plan chaudière à un euro » qui constitue, comme vous l'avez signalé, un sujet de préoccupation. En ce qui concerne le logement d'urgence, la question de l'accompagnement est effectivement essentielle et j'ai veillé à la pérennisation des crédits qui lui sont alloués.

Vous avez évoqué la problématique de l'EPARECA et celle de la composition du conseil d'administration de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : je rappelle que cette composition est définie dans la loi et les décrets d'application sont aujourd'hui examinés par le Conseil d'État. Je rejoins vos propos sur la nécessité d'une représentation des corps d'ingénierie au sein de cet organe. Je n'ai aucun doute sur le fait que vos préoccupations seront prises en compte car la logique de cette évolution est de transformer l'administration en une agence de projets au service des collectivités.

En ce qui concerne l'ANRU, un immense travail a été conduit depuis mai 2018 : 59 000 démolitions et 46 000 reconstructions de logements sociaux ont été engagées ainsi que 81 000 réhabilitations. L'État a également engagé sa signature pour la réhabilitation de 165 écoles.

S'agissant de la taxe d'habitation, vous avez mille fois raison sur le constat : les évolutions doivent être prises en compte dans le calcul des dotations aux collectivités territoriales. La prise en compte des exonérations de taxe foncière dans la création de logements sociaux donne lieu à des préconisations contradictoires certains plaçant pour sa suppression et d'autres pour sa pérennisation. J'ai la conviction, pour ma part, qu'il faut éviter

d'y toucher dans le cadre des opérations portant sur les logements sociaux et qu'il faut raisonner dans le cadre de l'équilibre global que j'ai évoqué précédemment.

En ce qui concerne le FNAP, je fais observer que cet organisme peut mobiliser plus de 460 millions d'euros, contre moins de 400 millions d'euros il y a encore deux ans, sans que l'État ne le finance, ce qui se justifie par des raisons de gouvernance.

J'adresse mes remerciements à M. Jean-Marie Morisset pour son rapport n° 614 (2018-2019) consacré au logement d'urgence. Je signale que nous avons déjà beaucoup progressé pour réduire le décalage entre les montants prévus en loi de finances et l'exécution budgétaire, même si nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens. Nous allons lancer une mission d'information sur la porosité entre les enveloppes budgétaires consacrées à la lutte contre la précarité et l'exclusion pour garantir l'allocation de crédits d'accompagnement, en particulier pour aider les familles à sortir de l'hébergement à l'hôtel.

Sur le CHRS, nous nous accordons sur le fait que la convergence tarifaire est tout à fait justifiée. Cela soulève également la question essentielle de l'accompagnement des CHRS qui prend en charge des publics particulièrement fragiles et c'est pour eux que nous reconduisons les crédits pauvreté dans le projet de loi de finances pour 2020. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'État seront soutenus. Nous avons aussi choisi d'amplifier le nombre de pensions de famille avec un budget en augmentation avec 35 millions d'euros dédiés aux intermédiations locatives.

Enfin, s'agissant du RUA, j'ai obtenu que les APL soient considérés comme un supplément logement. Une grande concertation en cours doit permettre, en particulier de lever les doutes à ce sujet.

M. Jean-Marie Janssens. – Nos collègues députés viennent d'acter, dans le présent projet de budget, la baisse spectaculaire de plus d'un milliard d'euros des crédits consacrés au logement, à la ville et à la cohésion des territoires. Cette baisse est particulièrement inquiétante puisque, comme le démontrent les récents événements sociaux, notre pays n'a jamais eu autant besoin de cette cohésion territoriale.

Cette diminution de crédits entérine également la mort de prêt à taux zéro dans les territoires ruraux qui demandent le report d'une telle mesure. Ce prêt, qui peut bénéficier aux primo-accédants pour l'achat de leur résidence principale, a eu d'importants effets positifs sur nos territoires ruraux en favorisant l'activité et l'emploi dans le bâtiment.

Monsieur le ministre, ce prêt à taux zéro, dont nous souhaitons la prolongation, s'arrêtera-t-il au 1^{er} janvier 2020 ?

M. Martial Bourquin. – Le Président de la République a reçu, sous forme de courrier signé de plusieurs associations, un appel vibrant à la lutte contre la dégradation du niveau de vie des plus précaires. Il s'agit non seulement des cinq euros d'APL mais aussi de la désindexation des allocations familiales, du refus de revaloriser le RSA, des craintes portant sur l'impact de la réforme de l'assurance chômage.

Le rapporteur de la commission des finances du Sénat a indiqué qu'1,2 millions de personnes vont être frappées par la baisse de leur APL et 600 000 personnes verront leur rappel supprimé.

Compte tenu de l'augmentation de la pauvreté et de la mortalité des sans-abri, pensez-vous vraiment que le moment soit bien choisi pour faire des économies budgétaires dans ce secteur budgétaire ? Ce n'est pas du tout mon avis car ce sont les îlots de pauvreté qui vont en subir les conséquences et je suis très inquiet en constatant sur mon territoire l'envolée de la précarité.

S'agissant de la revitalisation des coeurs de ville, on nous avait annoncé des opérations pour 222 villes en nous annonçant une augmentation de ce nombre. Je rappelle que 700 villes sont en difficulté, auxquelles s'ajoutent l'ensemble des bourgs ruraux. Certes, la piste de l'intervention de l'ANAH est essentielle mais il faut aussi une volonté politique du Gouvernement : chaque maire qui souhaite redynamiser et conserver un centre-ville actif doit pouvoir le faire ; or tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme Viviane Artigalas. – Ma première question porte sur la massification de la vente des logements sociaux prévue dans la loi ELAN. Action Logement a engagé le processus et je souhaite vous interroger sur ses modalités de mise en œuvre pour que l'accession sociale à la propriété puisse se dérouler dans les meilleures conditions financières, sociales et patrimoniales.

J'insiste à mon tour sur les difficultés des offices HLM situés dans les zones rurales. La baisse des loyers, qui a été décidée à la suite de la baisse des APL, a diminué l'essentiel des ressources de ces organismes qui doivent donc puiser dans leurs fonds propres. De plus, dans les zones dites «détendues», la vente des HLM ne permet pas de rééquilibrer les comptes des organismes de logement social puisque nos concitoyens qui y résident n'ont pas les moyens de se porter acquéreurs de logements. Tel est le cas dans mon département. Je vous interroge donc sur la nécessité de mettre en place des mécanismes différenciés pour ne pas mettre en grave difficulté les offices HLM des territoires ruraux.

Mme Sylviane Noël. – Je ne reviens pas sur la suppression du PTZ en zone rurale, si ce n'est pour préciser que ce dispositif ne comporte aucun effet d'aubaine et qu'il serait dommage de ne pas le prolonger puisqu'il facilite l'accession à la propriété dans des territoires qui souffrent d'un manque d'attractivité.

Par ailleurs, le Sénat a adopté la proposition de loi de M. Bruno Gilles qui apporte des réponses en matière d'habitat indigne et dangereux : pouvez-vous nous préciser si le Gouvernement va soutenir l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour pour parvenir à l'adoption définitive de ce texte ? Les élus locaux ont besoin de nouveaux moyens d'agir dans ce domaine.

Mme Anne-Catherine Loisier. – Ma première question porte sur la mise en œuvre de la réglementation environnementale 2020, dans le cadre de la loi ELAN, pour la construction de bâtiments neufs. De nouveaux critères relatifs à la captation et au stockage du carbone sont prévus mais ils font l'objet d'interprétations divergentes. Les professionnels du bois-construction souhaitent la mise en place d'un indicateur permettant de prendre réellement en compte les capacités de séquestration des matériaux, au-delà de la simple captation. Où en est-on sur ce sujet important non seulement pour la filière bois mais aussi pour la transition vers une économie décarbonée.

S'agissant du plan France très haut débit, 140 millions d'euros sont prévus dans le projet de loi de finances pour 2020, ce qui ne couvre que très partiellement les besoins : le Gouvernement envisage-t-il de faire un geste budgétaire supplémentaire ?

Dans un souci de rééquilibrage territorial, le Gouvernement avait accepté, en 2019, le principe d'une diminution de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour accélérer les déploiements de la 4G. En ira-t-il de même pour la 5G ?

Mme Anne-Marie Bertrand. – Je m'associe aux propos de ma collègue en faveur de l'aboutissement rapide des débats sur la proposition de loi de M. Bruno Gilles ; Marseille a besoin de ce dispositif.

Je signale que les cessions de logement sociaux, dont j'approuve le principe, ont pour effet d'exposer à des sanctions les communes carencées : c'est pourquoi certains maires préfèrent s'opposer à ces ventes. Monsieur le ministre, nous suggérons, face à cette difficulté, le maintien pendant dix ans des logements sociaux vendus dans l'inventaire communal, comme c'est déjà le cas lors des cessions aux locataires.

M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. – Je serai particulièrement concis dans mes réponses.

S'agissant des PTZ, nous allons vous transmettre en toute transparence le rapport qui a été élaboré sur ce sujet et servira de base à nos débats dans l'hémicycle. Le but est de concilier divers objectifs publics comme le soutien à la construction, la lutte contre l'artificialisation des sols, ou l'aide à la rénovation.

Par ailleurs, en tant que ministre en charge de la pauvreté et du logement des plus précaires, je ne nie absolument pas la situation de la pauvreté dans notre pays. Je dois y faire face quotidiennement et je connais l'engagement du sénateur Martial Bourquin sur ce sujet. Je rappelle cependant que dans le système antérieur, chaque année, entre 1 et 1,5 millions de personnes voyaient leur situation évoluer en termes d'APL. Les modalités de calcul n'ont pas été modifiées ; cependant, les revenus du moment vont être pris en compte. Il s'agit de prendre en considération, par exemple, le cas de la jeune femme qui se retrouve à la tête d'une famille monoparentale et travaille depuis peu à temps partiel alors qu'elle occupait un emploi à temps plein : elle doit pouvoir bénéficier, en temps réel des allocations auxquelles elle a droit, et tel est le sens de la réforme. Globalement, les économies budgétaires que vous constatez résultent de la diminution du taux de chômage mais je réaffirme que notre engagement politique est de garantir qu'une personne dont la situation n'a pas changé depuis deux ans ne subit aucune modification de son APL.

Le plan Action Coeur de Ville concerne 222 villes mais toute commune souhaitant mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT) peut s'y consacrer et mon objectif pour l'année prochaine est de porter à 460 le nombre de villages ou de villes sous ORT, ce qui renforcera leurs pouvoirs en matière d'aménagement commercial, territorial et permettra aux opérateurs de bénéficier du dispositif fiscal qui porte mon nom pour soutenir la rénovation dans les bâtiments anciens.

S'agissant des conditions d'accession sociale à la propriété, je rappelle que beaucoup de « filets de sécurité » ont été introduits – vous vous en souvenez – dans la loi ELAN. En particulier, une personne en difficulté a, pendant dix ans, un droit de recours pour rendre au bailleur social le logement qu'elle a acquis : je viens de signer le décret d'application de ce dispositif. Je rappelle également la création, via Action Logement, du fonds destiné à soutenir les bailleurs sociaux en achetant et en gérant des « blocs » de logements sociaux en vente, pour faciliter la transition vers leur nouveau régime.

Souvenez-vous : la réduction de loyer de solidarité (RLS) a été mise en place pour compenser le manque à gagner de 5 euros d'APL. En contrepartie, 16 milliards de la Caisse des dépôts ont été mis à la disposition des bailleurs sociaux auquel s'ajoute le plan d'avril 2019 que j'ai détaillé.

Sur la proposition de loi de M. Bruno Gilles, je n'ai pas l'agenda parlementaire en tête et je n'ai pas de pouvoir particulier d'initiative dans ce domaine. Je souligne ici que l'ordonnance sur les propriétés dégradées est en voie de finalisation. Nous poursuivons la mise au point des différents « étages de la fusée » pour lutter contre les marchands de sommeil. La loi ELAN permet de traiter ces trafiquants de misère comme des trafiquants de drogue et il reste à faciliter la vie des élus dans cette lutte par des moyens de police. J'insiste sur la possibilité qui a été introduite de demander des astreintes beaucoup plus facilement qu'avant, pour des motifs d'insalubrité, et sur le fait que ces astreintes sont reversées aux maires et non plus au budget de l'État, ce qui est particulièrement mobilisateur et logique quand les agents municipaux interviennent.

S'agissant de la Réglementation 2020, en cours de finalisation, l'enjeu fondamental est de prendre en compte le cycle de vie du bâtiment et du carbone sur le long terme. J'ai bien noté votre appétence pour le bois et sachez que vous avez devant vous un ministre ingénieur agronome de formation : j'ai donc particulièrement à cœur de favoriser la construction avec plus de matériaux bois bio-sourcés ou géo-sourcés, ce dernier terme désignant par exemple le béton recyclé.

Sur les aides fiscales relatives à la 5G je prends bonne note de votre question et vous apporterai très rapidement la réponse.

S'agissant des conventions d'utilité sociale (CUS), nous avons pris un retard excessif dans la publication des textes réglementaires : les bailleurs sociaux n'ont pas pu avoir suffisamment tôt les précisions utiles mais nous les avons accompagnés et nous arrivons au bout de l'exercice. De plus, nous avons demandé aux bailleurs sociaux de nous donner, à travers ces documents, une visibilité sur leur projets de cessions mais j'insiste sur le fait que les ventes ne sont en aucune façon obligatoires : elles sont pertinentes sur certains territoires et pas dans d'autres. Enfin, l'accompagnement dans la démolition bénéficie d'une ligne spécifique qui lui est consacrée dans le projet de budget. Le ministre est là pour accompagner les opérateurs et pas pour leur dicter un programme intangible.

Mme Sophie Primas. – Permettez-moi de rebondir sur la problématique des nouveaux matériaux de construction et sur les nouvelles configurations de bâtiments : les services d'incendie et de secours s'en inquiètent car ils redoutent des difficultés d'exercice de leur mission et souhaiteraient, en conséquence, être partie prenante dans l'élaboration des nouvelles constructions.

Le ministre nous indique à ce sujet que le bois brûle moins vite que le béton mais je constate que le récent incendie du chapiteau de Chanteloup-les-Vignes s'est propagé assez vite...

Merci à tous.

La réunion est close à 19 heures 30.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mercredi 13 novembre 2019

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 9 heures 35.

Audition de M. Jean-Bernard Lévy, président-directeur général d'Électricité de France (EDF) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

**Projet de loi de finances pour 2020 - Compte d'affectation spéciale (CAS)
« Participations financières de l'État » - Examen du rapport pour avis**

M. Alain Chatillon. – L'avis sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'État » est l'occasion de se pencher sur la situation de l'État actionnaire. Ce sujet a été au cœur de nombreux débats en 2019 lors de l'examen de la loi « Pacte », et il me semble donc nécessaire de faire un point sur son état.

L'an dernier, dans l'attente des débats sur cette loi, notre commission avait donné un avis de sagesse. Aujourd'hui, maintenant que les débats sont terminés mais que de nombreuses interrogations, voire des incohérences, persistent, j'en arrive à un même avis de sagesse. Il nous manque plusieurs éléments d'importance. Je rappelle tout d'abord que le contenu de ce compte doit être à l'équilibre.

Le CAS affiche des crédits en hausse de plus de 20 % par rapport à 2019, soit 12,2 milliards d'euros contre 10 milliards d'euros l'an dernier. En recettes, 11 milliards proviennent des cessions de participations par l'État, et 1,2 milliard d'euros correspondent à un versement depuis le budget général afin de financer le programme d'investissement d'avenir n° 3, ce qui ne manque pas de surprendre. En dépenses, 10,2 milliards d'euros seront alloués à des opérations en capital, essentiellement des augmentations de capital, des avances d'actionnaire et des dotations en fonds propres. Deux milliards d'euros sont supposés participer au désendettement de l'État et de ses établissements publics. Ces chiffres sont loin de refléter la réalité.

Je souhaite vous présenter les raisons qui me conduisent à vous proposer de ne pas approuver les crédits de ce compte mais de donner un avis de sagesse. Tout d'abord, ce compte d'affectation spéciale est un outil bien trop faible d'information du Parlement pour que ce dernier puisse se prononcer sur l'avenir de l'État actionnaire.

Premièrement, l'action de l'État actionnaire n'est en réalité que partiellement retracée par ce document budgétaire. Le périmètre du compte n'est pas celui de l'Agence des participations de l'État (APE), alors que cette dernière est le bras armé du Gouvernement en la matière. Par exemple, les 1,7 milliard d'euros de dividendes que touche l'État en 2019 ne figurent pas dans ce compte, mais dans le budget général, en recettes non fiscales. S'il y a bien une masse financière qui concerne directement l'État actionnaire, ce sont bien les dividendes. De plus, les moyens de fonctionnement de l'APE ne sont pas indiqués dans ce compte, mais dans un autre programme budgétaire. Enfin, d'importantes masses financières sans lien avec l'action de l'APE, transitent par ce compte, comme les 1,2 milliard d'euros de PIA 3, ou les 100 millions d'euros prévus pour la recapitalisation des banques multilatérales de développement. La création d'un compte d'affectation spéciale vise à retracer les recettes en relation directe avec les dépenses. Inscrire les PIA sur ce compte éloigne donc le CAS de son objectif initial et brouille sa lisibilité et bonne compréhension. Est-ce la vocation de l'État actionnaire et de l'APE de participer au désendettement de l'État ?

Deuxièmement, les crédits qui y figurent sont présentés de façon « notionnelle », autrement dit fictive, pour des raisons de confidentialité, afin de ne pas informer les marchés financiers des intentions de l'État – en particulier les informations concernant des sociétés cotées. Le compte n'affiche pas les montants réels de recettes ou dépenses engagées. Il me semble que nous pourrions trouver des solutions plus appropriées pour l'information du Parlement. Si l'on comprend la nécessité que les marchés ne puissent pas avoir accès à ces informations, il en va différemment du Parlement. Il nous est demandé de nous prononcer à partir de prévisions majoritairement non-étayées, voire infondées. Nous sommes informés de manière précise sur 1,4 milliard d'euros seulement, concernant des opérations effectivement envisagées pour 2020, comme l'augmentation de capital de France Télévisions. Mais les 10,5 milliards restants sont un rideau de fumée. Preuve en est : le décalage entre la prévision et l'exécution était de 3 milliards d'euros en 2017 et de 2,4 milliards d'euros en 2018.

Troisièmement, comme les crédits du compte n'ont pas été justifiés, le Gouvernement peut les utiliser à des fins d'affichage politique, puisqu'il est libre d'y intégrer ce qu'il souhaite, sans aucune vertu informative. Les produits de cession pour 2019 étaient annoncés à près de 10 milliards d'euros, puisque l'État envisageait de privatiser Aéroports de Paris (ADP) et la Française des Jeux (FDJ). L'opération concernant la FDJ devrait être achevée en 2019 et ne devrait donc pas, par définition, procurer des recettes en 2020. L'opération concernant ADP, quant à elle, n'aura très probablement pas lieu en 2020, tant pour des raisons de calendrier électoral que pour des raisons techniques. Or, les produits de cession en 2020 sont annoncés à 11 milliard d'euros, soit 1 milliard de plus qu'en 2019. Tout se passe donc comme si le Gouvernement envisageait de privatiser encore plus en 2020 qu'en 2019, puisqu'il annonce des crédits encore plus élevés que ceux de l'année précédente, pourtant année charnière pour l'État actionnaire. Il persiste certes une incertitude sur les montants encaissés, mais nous devons être prudents et *a minima* informés. C'est là moins un programme caché de privatisation qu'un simple affichage politique.

Ces trois constats portent donc sur la faible information dont dispose le Parlement à la lecture de ce compte. Comme l'an dernier, des solutions existent, qui respectent la confidentialité des informations et la bonne information du Parlement : des échanges en

commission restreinte ou à huis-clos, avec un engagement à respecter le caractère confidentiel des données transmises, permettraient d'associer le Parlement à la stratégie de cession ou d'acquisition d'actifs menée par le Gouvernement.

J'en viens aux deux privatisations prévues pour 2019 et sur l'usage plus que contestable qui est fait en général du produit des cessions. La privatisation d'ADP est suspendue jusqu'en mars 2020 au moins, en raison du référendum d'initiative partagée, s'il devait avoir lieu. 4,7 millions de signatures doivent être recueillies, au 6 novembre, un peu moins d'un million de signatures avaient été recueillies. Je regrette que le Gouvernement ne nous ait pas communiqué de calendrier indicatif de la privatisation, dans le cas où il souhaiterait poursuivre dans cette voie.

La privatisation de la FDJ est en cours. Le prix de vente de l'action a été fixé entre 16,50 et 19,90 euros, avec un seuil minimum de 200 euros. Une décote de 2 % sur le prix de l'action est appliquée pour les particuliers. Le prix qui sera *in fine* retenu dépendra du nombre d'ordres passés par les investisseurs, qui semble déjà élevé. Environ 17 % du capital de la FDJ devrait être réservé aux particuliers. Sur les 600 millions d'euros réservés aux salariés, 500 millions ont déjà été souscrits.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur les conséquences d'une atrophie du portefeuille de l'APE. L'État opère actuellement un recentrage de son portefeuille sur un nombre réduit d'actifs. Or, l'intérêt d'avoir un portefeuille diversifié est double : cela permet de mieux répartir le risque et donc de le diminuer, et cela donne à l'État des marges de manœuvre dans le cas d'un besoin urgent de liquidités pour protéger une entreprise fragile ou menacée. Pourtant, le Gouvernement a fait le choix de concentrer son portefeuille sur quelques secteurs : EDF représente par exemple 50 % de la valeur de son portefeuille.

Enfin, le Gouvernement fait le choix contestable de consacrer le produit de ces cessions – environ 10 milliards d'euros, selon son objectif – à financer l'innovation de rupture, à partir d'un Fonds supposé générer un rendement de 250 millions d'euros par an, à 2,5 %. En réalité, ces 10 milliards d'euros seront placés en bons du Trésor : les 250 millions d'euros seront en fait versés par l'État lui-même ! Le budget général continue donc bel et bien d'être sollicité à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros par an pour financer l'innovation. Un tel financement est nécessaire, et même salubre ; mais alors, pourquoi abandonner le soutien *via* une subvention budgétaire pour préférer la création d'un Fonds qui échappe au contrôle du Parlement ? Jean-Pierre Moga, rapporteur pour avis sur les programmes liés à la recherche, et moi-même avons décidé de poser la question cet après-midi au ministre de l'économie Bruno Le Maire. Auparavant, en contrôlant les subventions à l'innovation, nous pouvions orienter les choix stratégiques, les montants, définir de nouvelles priorités. Désormais, en raison de cette débudgétisation qui ne dit pas son nom, nous sommes dépossédés de ce pouvoir.

Au terme de cet examen, je vous propose donc, compte tenu du manque structurel d'information lié à la présentation du CAS et des choix contestés du Gouvernement, de donner un avis de sagesse à l'adoption des crédits qui y figurent. L'APE représentait il y a quatre ans 90 milliards d'investissement dans 78 sociétés. Aujourd'hui, une seule société représente 50 % du portefeuille. Où va le reste ? Pourquoi faire transiter l'argent du PIA par ce compte ? Ces choix sont difficiles à comprendre.

M. Marc Daunis. – Le constat d'Alain Chatillon est éclairant. Il s'agit là, comme le rapporteur l'a noté, du bras armé d'intervention de l'État stratège, des moyens qu'il se

donne pour pouvoir orienter la politique industrielle, la politique d'équipement, dans tous les secteurs. Une telle opacité sur cette stratégie n'est pas admissible. Le rapport souligne aussi une atrophie de l'État actionnaire, une perte de capacité d'intervention, que nous ne pouvons pas cautionner. Au vu de l'orientation stratégique qui n'est pas partagée, y compris dans les rangs libéraux, et de la perte de capacité de contrôle du Parlement, il me paraît difficile que nous en restions à un avis de sagesse. Les arguments en sa défaveur sont d'un tel poids que cela me paraît difficile.

M. Alain Chatillon. – Je vous propose de reporter le vote sur ce compte d'affectation spéciale à la prochaine réunion de la commission, en l'attente des réponses du ministre aux questions que nous allons lui poser.

Mme Sophie Primas. – Ce qui n'empêche bien sûr pas que nous débattions de ces sujets ce matin.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Nous sommes au cœur des missions de l'État stratège, dont le pays a besoin. Le Parlement est systématiquement contourné : même au-delà du seul vote budgétaire, il faut réfléchir à la manière dont le Parlement peut être associé et peut contrôler l'actionnariat de l'État. On le fait bien dans le cas des services de renseignement, cela doit aussi être le cas pour le capital public. Ce qui est envisagé est ici de réduire la capacité d'intervention de l'État par les participations. Je ne plaide pas pour un État qui intervienne partout, mais il faut une stratégie mobile et intelligente d'utilisation du capital. Nous vivons une guerre économique. Nombre de nos adversaires économiques n'hésitent pas à entrer au capital, afin de nous priver de capacités de production ou de s'approprier certains brevets ou certaines compétences. L'État actionnaire doit être capable d'agir pour pallier cette vulnérabilité, éviter un tel pillage et une désindustrialisation massive. On organise des salons pour l'innovation : je tiens à le dire, avec de simples aides fiscales, sans capital d'État, il n'y aura pas de miracle de réindustrialisation de la France. Sur le Fonds d'innovation, on se moque du monde ! Historiquement, la question de Bpifrance s'était posée. La réflexion n'avait pas abouti et il avait été décidé de donner à Bpifrance la capacité de soutenir les banques. Dans certains secteurs, que l'on parle de création d'entreprise ou de redressement, les banques ne s'engagent pas. La puissance publique doit alors assumer ce risque – sauf bien entendu dans le cas de « canards boiteux » pour lesquels il est évident que la stratégie ne fonctionnera pas. Il faut mener autour du capital public une réflexion avec les filières industrielles, le patronat, les syndicats : c'est le travail du gouvernement. Il existe des réserves d'argent dans les banques : le maintien du taux du livret A au-dessus de la rémunération leur apporte chaque année plus de 500 millions d'euros : ne pourrait-on pas le dédier à l'innovation ? Ce n'est pas en privatisant qu'il faut financer l'innovation. En l'état des choses, c'est du vol !

M. Fabien Gay. – Je partage ces constats. Il s'agit d'un affaiblissement considérable du portefeuille, de la stratégie et de la capacité de rebond de l'État actionnaire. Le Gouvernement nous dit que tout va bien dans le pays, que l'on réindustrialise et que l'on crée des milliers d'emplois. On ne doit pas vivre dans le même pays : je vois de plus en plus de plans sociaux lourds dans l'industrie, et une perte de capacités productives dans de nombreux secteurs, comme nous en avons débattu sur l'acier.

Le fonds d'innovation dont il est question a été créé par anticipation en 2018. Pour le doter, on lui a affecté des actions de Thalès et d'EDF. On nous vend désormais une petite musique, mais le montant total de 10 milliards d'euros ne sera jamais atteint. L'opération concernant ADP étant reportée à 2020, quel impact cela aura-t-il sur le budget pour 2019 ?

Va-t-on laisser les actions de Thalès et d'EDF affectées au fonds ? Même dans ce cas, les 10 milliards d'euros ne seront pas atteints : il faudra notamment indemniser les actionnaires minoritaires. On se rapprochera plutôt de 5 à 6,5 milliards d'euros espérés. C'est un problème. D'ailleurs, c'est l'État qui va rémunérer ce fonds *via* les bons du Trésor. On marche sur la tête ! Face à tous les défis d'avenir, comme la robotique, la 5G ou l'innovation, et face à nos compétiteurs mondiaux, 250 millions d'euros, ça n'est rien !

M. Daniel Laurent. – C'est accablant. Il y a là une forme d'irrespect des parlementaires, un enfumage certain, une incompétence de l'État dévoilée, et une nouvelle preuve de mauvaise gestion de l'État. L'État, qui doit être le bras armé du développement économique, n'est pas au rendez-vous. Je ne suis donc pas d'accord pour donner un avis de sagesse sur ce compte. Cela serait un blanc-seing donné à l'État pour continuer. Je suis en désapprobation totale.

Mme Anne-Catherine Loisier. – Je voudrais revenir sur la méthode de l'exercice que nous menons en période budgétaire. Il manque de nombreuses informations, certaines sont masquées. Des sommes budgétées pour 2020 ne sont pas expliquées par les choix actuels. C'est un appauvrissement de l'État : il est de notre responsabilité d'y voir plus clair. C'est d'ailleurs également ce que nous constatons en ce moment sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, ou sur les enjeux énergétiques. Le Sénat doit taper du poing sur la table, pour affirmer sa vigilance et son rôle de veille.

Mme Sophie Primas. – Effectivement, cela commence à bien faire... Nous poserons nos questions cet après-midi au ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire lors de son audition. Le vote de la commission sur ce compte d'affectation spéciale est reporté à la fin de cette audition.

La réunion est close à 12 h 05.

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 16 h 30.

Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances

Mme Sophie Primas, présidente. – Il y a un an, le Sénat s'attelait à l'examen de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, par laquelle le Gouvernement nous promettait, dans un esprit « de conquête économique », de libérer les entreprises et de les rendre plus innovantes. La loi à peine adoptée, en avril 2019, le Président de la République annonçait un nouveau « Pacte », « productif » cette fois, visant le plein emploi en 2025 et la revalorisation de l'industrie et de l'agriculture.

Nous recevons aujourd'hui M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, afin de nous assurer que le Gouvernement se donne les moyens d'atteindre ses objectifs de politique économique.

Cette année encore, la tâche ne nous est pas rendue facile, car les crédits dédiés à la mission « Économie » s'apparentent à un patchwork de nombreuses actions dispersées, et sont donc peu lisibles. Ils concernent aussi bien le déploiement des réseaux de très haut débit,

l'action de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), les activités de la Banque publique d'investissement (Bpifrance), les pôles de compétitivité que le transport postal de la presse. D'année en année, le volume de la mission diminue : les crédits de paiement pour 2020 sont certes annoncés en hausse de 20 %, à 2,3 milliards d'euros, mais cela est uniquement lié à la hausse de la compensation carbone et au plan France très haut débit. En réalité, sans ces deux hausses, et hors dépenses de personnel, les crédits de la mission baissent de 5 %. En outre, alors que notre commission appelle de ses vœux une politique industrielle forte et volontariste, les leviers d'action budgétaires sont de plus en plus dispersés : les crédits du programme d'investissements d'avenir (PIA), les dépenses fiscales, le nouveau Fonds pour l'innovation et l'industrie aux contours toujours flous... La multiplication d'instruments peu coordonnés, parfois opaques, nuit à l'information du Parlement et à la clarté du signal envoyé aux entreprises, comme l'ont d'ailleurs relevé des rapporteurs de votre propre majorité à l'Assemblée nationale.

Un tel dépouillement progressif de la mission « Économie » est dangereux, car il traduit un désengagement brutal de l'État, lourd de conséquences. En deux ans, près de 300 postes ont été supprimés dans les bureaux départementaux et régionaux consacrés à l'accompagnement économique des territoires. Depuis 2019, le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac) est placé en gestion extinctive. Cette année, c'est l'aide au développement des PME et le financement des garanties octroyées par Bpifrance qui sont rayés de la carte budgétaire, sans explication.

D'ailleurs, ce budget pour 2020, comme les précédents, envoie des signaux contradictoires aux collectivités. Le Gouvernement reconnaît les vertus du travail de terrain mené par les élus locaux, en lançant cette année le programme « Territoires d'industrie », mais, dans le même temps, assèche le financement des réseaux consulaires et les moyens des services déconcentrés. Il reprend les propositions du Sénat relatives à la revitalisation des villes et des bourgs, mais instaure des exonérations de fiscalité locale à la main des collectivités sans aucune compensation de l'État ! Alors que l'action des régions en matière de développement économique monte en puissance, il faut opérer une transition en douceur entre les dispositifs nationaux et les politiques locales de soutien. Monsieur le ministre, comment l'État entend-il accompagner les collectivités pour mettre en place leur action en matière de développement des entreprises ?

Enfin, nous avouons rester perplexes devant la doctrine de l'État actionnaire. Si un recentrage du portefeuille sur des participations mieux justifiées doit être salué, n'est-il pas porteur de risques en concentrant l'aléa économique ? Surtout, il est essentiel de ne pas sacrifier le levier de la participation de l'État dans les activités les plus stratégiques, et de ne pas brader celles-ci sans un encadrement et une valorisation appropriés. Vous connaissez la position du Sénat sur le dossier Aéroports de Paris (ADP). Le Gouvernement doit prendre plus au sérieux l'information du Parlement sur la stratégie de l'État actionnaire, les documents budgétaires restant pour le moins sibyllins sur le sujet.

Je m'interroge enfin sur l'usage que vous allez faire des différents outils non financiers de protection des intérêts économiques stratégiques de la France, en particulier ceux que vous avez demandés au Parlement de renforcer dans le cadre de la loi Pacte : les actions spécifiques et le filtrage des investissements étrangers.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. – Je suis très heureux de vous présenter ce projet de loi de finances et de répondre aux questions qui m'ont été posées par Mme la présidente.

La politique économique conduite par le Gouvernement donne de bons résultats. Tous les Français peuvent en être fiers. Notre croissance est solide, alors même que le contexte international est marqué par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis et par les incertitudes politiques en Europe. Le renversement de situation est assez spectaculaire. Il y a quelques années, en termes de croissance, la France était encore à la traîne derrière l'Allemagne. Aujourd'hui, elle est le moteur de la croissance dans la zone euro, avec 1,4 % de croissance et 1,3 % prévu pour l'année prochaine, là où d'autres États sont, eux, à la limite de la récession.

Le niveau de chômage, qui a fortement baissé, est au plus bas depuis dix ans. Nous avons créé, depuis deux ans, plus de 500 000 emplois.

L'investissement des entreprises est reparti à la hausse, en progression de 7 milliards d'euros en deux ans, un montant trois fois supérieur à la progression annuelle moyenne des investissements entre 2012 et 2016.

Nous sommes le territoire le plus attractif de la zone euro pour les investissements étrangers ; nous avons recréé des emplois industriels, ce qui n'était pas arrivé depuis vingt ans ; la consommation a augmenté de 1,2 % en 2019 et devrait croître de 2 % en 2020, notamment grâce à la hausse du pouvoir d'achat découlant de la baisse de l'impôt sur le revenu en 2020.

Je suis convaincu que les choix de politique économique que nous avons faits en 2017 et que je rappellerai brièvement commencent à donner des résultats.

Premièrement, nous avons fait le choix de mieux rémunérer le travail, qui est la valeur cardinale de notre politique économique. Tous ceux qui travaillent en France doivent pouvoir vivre dignement de leur travail. C'est le message qui nous a été envoyé par les « gilets jaunes » et qui nous a amenés à accélérer un certain nombre de dispositifs, afin que les plus modestes puissent avoir un niveau de rémunération nette plus élevé.

L'augmentation de la prime d'activité, la défiscalisation des heures supplémentaires, la suppression de la taxe de 20 % sur l'intéressement : voilà trois façons de dire que le travail paye. Je souhaite, après avoir rencontré les PME et les TPE il y a quelques jours, que nous allions plus loin encore dans la simplification du dispositif d'intéressement. Nous avons déjà pris des mesures : un accord d'intéressement type est disponible sur internet, et la durée de ces accords peut désormais être d'un an, contre trois auparavant, pour permettre aux PME de tester le dispositif. Notre objectif est de passer de 1,4 million de salariés couverts par un accord d'intéressement aujourd'hui à 3 millions à la fin du quinquennat.

La baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2020 est aussi une façon de récompenser ceux qui travaillent.

Deuxièmement, nous avons choisi d'accélérer la transition écologique avec 6,3 milliards d'euros investis en 2020 pour développer les énergies renouvelables. L'enjeu est considérable, et le pacte productif sur lequel nous travaillons a comme objectif de concilier le renforcement de nos capacités de production en France, notamment industrielles, et la lutte contre le réchauffement climatique. Nous voulons abandonner définitivement le modèle économique désastreux qui s'est soldé par une saignée radicale de l'industrie française et par un mouvement de délocalisation qui fut l'un des plus importants de tous les pays de l'OCDE.

Nous avons baissé les bras, nous avons accepté que nos usines ferment et que nos outils de production soient délocalisés dans les pays étrangers, et nous avons perdu sur tous les tableaux. Nous avons détruit un million d'emplois industriels, nous avons perdu des compétences, des formations et une culture industrielles. Nous avons réimporté de l'étranger les mêmes produits, mais avec plus de CO₂, parce qu'ils n'étaient pas fabriqués dans des conditions écologiques satisfaisantes. Ce modèle est stupide et dangereux pour notre pays.

Nous devons relocaliser nos productions en France. C'est par exemple le cas pour les batteries électriques, pour arrêter de faire venir des batteries de Chine avec un bilan carbone cinq fois moins bon. Avec le pacte productif, nous voulons allier souveraineté industrielle et défense du climat.

Notre troisième choix est celui d'une politique de l'offre, que nous allons maintenir, car elle donne des résultats. Nous avons allégé les impôts des entreprises, qui vont encore baisser d'un milliard d'euros en 2020. Nous avons transféré l'intégralité des allègements de charges d'un crédit d'impôt en allègement définitif pour les entreprises, ce qui est plus simple et beaucoup moins coûteux. Il n'y a plus aucune cotisation patronale au niveau du SMIC. Nous tiendrons notre engagement de ramener l'impôt sur les sociétés de 33,3 % en 2017 à 25 % en 2022. Au total, les impôts baisseront donc de 13 milliards d'euros pour nos entreprises sur le quinquennat afin de leur permettre d'être compétitives.

Je souhaite que le débat que nous avons ouvert sur les impôts de production, lesquels représentent 70 milliards d'euros, se solde par des décisions dès le projet de loi de finances pour 2021. Il faut amorcer la baisse de ces impôts, trois fois plus élevés que ceux de l'Allemagne, qui pénalisent notre industrie – je pense à la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Notre quatrième choix est celui de l'innovation. Celle-ci fera la différence entre les pays qui compteront au XXI^e siècle et ceux qui disparaîtront. De ce point de vue, l'Europe a pris un retard considérable. Nous avons manqué la révolution digitale, nous avons laissé émerger des champions qui sont exclusivement américains ou chinois. Ces entreprises qui font des centaines de milliards d'euros de chiffre d'affaires font peser sur nous la menace d'une perte de souveraineté politique. Nos entreprises confient leurs données à des géants du digital. Si nous voulons dépendre demain des batteries électriques chinoises, de l'intelligence artificielle américaine et du réseau satellitaire en orbite basse des États-Unis, continuons ainsi ! Mais ce n'est pas ce que nous voulons. Il n'y a pas de souveraineté politique sans souveraineté technologique ; or la souveraineté technologique nécessite de mettre beaucoup d'argent sur la table, parce que la recherche coûte très cher.

Pour cela, nous sanctuarisons le crédit d'impôt recherche, que je voudrais simplifier pour le rendre plus accessible aux PME et TPE. Nous avons créé le fonds pour l'innovation de rupture, doté de 10 milliards d'euros et alimenté par des cessions d'actifs de l'État. Les particuliers ont déjà souscrit pour plus de 600 millions d'euros d'actions de la Française des jeux, qui a été mise sur le marché il y a quelques jours, un résultat au-delà de nos espérances. C'est bien la preuve que le pari de l'actionnariat populaire est gagnant et que les Français sont attachés à ces opérations de privatisation, qui se font dans des conditions de respect des intérêts et de protection des particuliers. Nous créons ainsi l'Autorité nationale des jeux, qui sera dirigée par Isabelle Falque-Pierrotin, pour lutter avec davantage d'efficacité contre l'addiction au jeu. C'est bien la preuve qu'on peut, à la fois, privatiser et protéger. Derrière cette stratégie, il y a la volonté d'avoir un État qui investit dans l'avenir, dans les nouvelles technologies et qui, grâce à cela, préserve la souveraineté nationale.

Enfin, toujours en matière d'innovation, un certain nombre de dispositifs ont été créés pour soutenir les PME et les TPE. Je pense en particulier au suramortissement que nous avons mis en place pour soutenir la robotisation des entreprises.

Vous m'avez interrogé sur la protection. Nous avons élargi le champ d'application du décret dit « IEF », sur les investissements étrangers en France, à un certain nombre de secteurs, comme la presse. Nous opérons tous les contrôles nécessaires pour qu'aucune puissance étrangère ne puisse avoir accès à des investissements dans les technologies sensibles.

Nous avons également fait le choix d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. J'entends bien les remarques sur la réduction des effectifs, mais j'essaie d'être cohérent avec notre ligne politique. Il faut aller plus loin dans la décentralisation des fonctions économiques : l'acteur principal sur le territoire doit être la région. Cela ne signifie pas que l'État ne doit pas garder un rôle important en matière économique.

Je crois au rôle de l'État pour protéger l'ordre public économique, et pour vérifier qu'il n'y a pas d'abus, que les délais de paiement sont respectés, que le consommateur n'est pas trompé, que le plafonnement des frais d'incident bancaire est bien mis en place par les banques. Protéger les Français contre les abus économiques est le premier rôle, vital, de l'État.

Deuxième rôle : préparer l'avenir des Français et investir dans les nouvelles technologies – intelligence artificielle, algorithmes, stockage des données, stockage de l'énergie renouvelable. C'est à l'État, dans le cadre du pacte productif, de dire dans quels domaines nous allons investir. Par exemple, sans intervention de l'État, il n'y a pas de filière de batteries ou de technologie de l'hydrogène.

Troisième rôle : garder des services publics ou des entreprises publiques dans les domaines de souveraineté, comme l'énergie avec EDF et le transport avec la SNCF.

S'agissant du développement économique des entreprises, c'est la région qui me paraît être l'échelon le plus pertinent. Nous avons engagé un mouvement de décentralisation régionale auquel je crois profondément. Nous avons accepté de transférer la gestion des pôles de compétitivité aux régions ; nous discuterons avec les régions d'ici à peu de temps des modalités, afin de garantir un niveau de labellisation satisfaisant.

Par cohérence, il faut accepter de réduire les effectifs déconcentrés des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de 152 emplois en 2020.

Nous allons également transformer en profondeur le rôle des chambres de commerce et d'industrie (CCI).

S'agissant du Fisac et du développement des centres-villes, nous avons créé l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui permettra d'avoir une gestion unifiée des territoires et de porter le programme « Petites villes de demain ». Tous les engagements qui ont été pris au titre du Fisac dans ce cadre seront tenus. Je sais que vous y êtes attachés. Je suis moi-même élu local à Évreux en Normandie et je vois bien à quel point le Fisac reste important.

Voilà les quelques remarques très générales que je voulais faire en réponse à vos questions, madame la présidente. La transformation économique en profondeur que nous portons avec le Président de la République me paraît indispensable : elle donne des résultats, que l'on constate en termes de croissance et d'emplois, ce qui doit nous amener à accélérer encore cette transformation.

M. Martial Bourquin. – Monsieur le ministre, la politique industrielle semble être la grande oubliée de ce budget. L'année dernière, vous vouliez imposer de nouvelles contraintes aux entreprises industrielles, par exemple en supprimant le tarif réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier ou en diminuant les plafonds des taxes affectées aux centres techniques industriels (CTI). Vous vous êtes rallié à la position du Sénat, et vous avez introduit le suramortissement pour l'investissement des PME dans l'industrie 4.0.

Vous avez annoncé que les mesures de fond, que vous promettez depuis deux ans, concernant les impôts de production seraient prises l'année prochaine. Au sein de la mission « Économie », seule la compensation carbone, par ailleurs absolument nécessaire à notre compétitivité, est directement orientée vers l'industrie. Les programmes d'investissements d'avenir restent trop concentrés sur l'innovation en amont et pas assez sur la modernisation concrète de l'outil de travail. Avons-nous là les éléments d'une politique conquérante ?

Le verdissement nécessaire de l'économie exige un meilleur accompagnement des PME. Je souhaite que vous nous présentiez de façon plus concrète votre stratégie sur cette question. L'industrie consomme un tiers de l'électricité en France, émet 20 % des gaz à effet de serre, mais elle a énormément amélioré sa performance au cours des dernières années. Le Gouvernement et l'Europe ont fixé un objectif ambitieux : la réduction de 80 % des émissions industrielles d'ici à 2050. On manie le bâton, avec l'interdiction de certains plastiques et de la vente de certains véhicules thermiques. Mais accompagne-t-on réellement les PME et les TPE dans cette transition environnementale ? Au vu du budget que vous nous présentez, nous en doutons profondément. Il faut allier compétitivité et verdissement, sous peine de désindustrialisation accélérée. Par exemple, avec l'interdiction des plastiques à usage unique, sans reconversion les entreprises de ce secteur disparaîtront.

Sur les CTI, nous avons besoin d'une position ferme. Vous avez accordé un déplafonnement pour certains CTI qui ont contracté des contrats d'objectifs et de performance. Il faudrait le faire pour tous.

M. Serge Babary, rapporteur pour avis. – Il nous paraît étrange que la moitié des indicateurs retenus dans les documents budgétaires, par exemple le programme 134 qui représente un milliard d'euros de crédits de paiement, concernent l'action de Bpifrance, dont l'État se désengage discrètement. Les deux autres indicateurs concernent l'action de la DGGCCRF. Serait-il possible, pour l'année prochaine, de modifier les indicateurs pour mieux suivre les choses ?

Ensuite, nous avons découvert qu'il n'était plus prévu de financement à destination de l'activité garantie de Bpifrance. Cette activité risque de pâtir d'une certaine instabilité de financement, lequel serait uniquement interne à Bpifrance. Pourquoi le Gouvernement a-t-il choisi de tarir cette source de financement ? Pourquoi les documents budgétaires qui nous ont été transmis ne mentionnent-ils pas cette suppression ?

Sur les CCI, la pérennité du réseau est menacée. Nous sommes tous d'accord ici pour reconnaître l'utilité de ce réseau en matière d'accompagnement des entreprises – on l'a encore mesuré lors de la crise des « gilets jaunes ». La loi de finances pour 2019 prévoyait une baisse de dotation de 100 millions d'euros en 2019 et en 2020, ainsi qu'une clause de revoyure, dont on ne trouve plus trace. Il faut la réintégrer pour que la revoyure puisse se faire au cours de l'année et non pas au dernier moment.

Enfin, s'agissant de la possibilité d'exonérer de taxe foncière et de contribution économique territoriale certains commerces et artisans en zone rurale, deux limitations sont prévues : l'exonération est ouverte jusqu'en 2023 – pourquoi éteindre le dispositif si vite ? –, et elle est restreinte aux entreprises de moins de 11 salariés. Peut-on envisager de faire sauter ce deuxième verrou ?

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis. – J'évoquerai le domaine du numérique. En tant que rapporteur budgétaire, je rencontre des difficultés : je n'ai toujours pas de réponse à un certain nombre de questions. Or le délai de réponse est fixé au 10 octobre par l'article 49 de la loi organique relative aux lois de finances ...

L'annonce de la réouverture du guichet « France très haut débit », à hauteur de 140 millions d'euros, est une bonne nouvelle, mais ce montant n'est pas celui qu'espéraient les acteurs sur les territoires. On estime les besoins à pratiquement 500 millions d'euros. Le Gouvernement est-il prêt à faire un effort budgétaire sur ce volet ?

S'agissant de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), le Gouvernement avait l'année dernière accepté le principe d'une diminution de l'impôt pour accélérer le déploiement de la 4G dans le cadre de la couverture dite « ciblée », qui fonctionne bien. Le Gouvernement envisage-t-il une exonération pour accompagner les premiers déploiements de la 5G ?

Enfin, il est apparu que le contrat stratégique de filière « infrastructures numériques » n'a toujours pas été signé à ce jour. Pourriez-vous nous en donner les raisons ?

M. Alain Chatillon, rapporteur pour avis. – Merci, monsieur le ministre, de votre engagement au service de l'industrie et, plus largement, de l'économie.

Les 10 milliards d'euros du Fonds pour l'innovation seront placés en trésorerie à 2,5 % : quelle sera la garantie de la stabilité du financement au-delà d'un certain délai ? Le Parlement n'est plus audible dans la définition des orientations stratégiques de ce fonds. Comment faire en sorte qu'il puisse participer à la définition et au contrôle des choix stratégiques en matière d'innovation ?

La fusion PSA-Fiat Chrysler nous paraît justifiée compte tenu des problèmes que connaît ce secteur, avec des acteurs automobiles de plus en plus puissants, qui vont faire face à d'importants défis technologiques, notamment pour la voiture à hydrogène. Comment l'État va-t-il empêcher la suppression d'emplois sur notre territoire ? Des promesses sont faites année après année, mais, dans le cadre de rapprochement d'entreprises, des emplois disparaissent malheureusement.

Des auditions à huis clos ne pourraient-elles pas être envisagées pour compenser la faiblesse de l'information communiquée au Parlement dans les documents budgétaires ? Seriez-vous prêt à nous éclairer sur des dossiers très importants, comme le projet Hercule d'EDF ?

Enfin, je veux évoquer la concentration du portefeuille de l'État actionnaire. En cédant des participations dans la Française des jeux et ADP, il est évident que nous allons connaître des problèmes délicats. En cas de besoin urgent de liquidités, comment intervenir dans une entreprise comme pouvait le faire l'État depuis quelques années ? Le portefeuille sera concentré à 50 % environ sur un secteur sensible, celui de l'énergie : une diversification ne serait-elle pas souhaitable ?

M. Jean-Pierre Moga, rapporteur pour avis. – Le Gouvernement avait promis de sanctuariser le crédit d'impôt recherche (CIR), mais il effectue un coup de rabot de 230 millions d'euros. La Cour des comptes recommandait en 2013 de fixer le forfait des frais de personnels entre 40 et 46 % au lieu de 50 % aujourd'hui. Le Gouvernement propose 43 %. Pourquoi ne pas avoir préféré une logique progressive afin de lisser les éventuels effets de bords de cette nouvelle disposition ?

S'agissant du programme 192, je rejoins la demande de mon collègue Alain Châtillon.

Concernant les pôles de compétitivité, le financement de leurs projets de recherche n'est pas lisible. Il était auparavant intégré au programme 192. Il est désormais fondu dans une action du troisième volet du programme d'investissements d'avenir, qui va bien au-delà, et le suivi de la dépense par les parlementaires s'en trouve dégradé. Par ailleurs, l'État souhaite transférer la charge de cette mission, mais il n'est pas certain que les régions soient prêtes et capables de prendre en charge le relais sans transition.

Les aides à l'innovation de Bpifrance diminuent chaque année en raison de la hausse du budget nécessaire au financement du dispositif d'exonération de cotisations sociales relatif aux jeunes entreprises innovantes. Le Gouvernement compte-t-il enfin augmenter le budget du programme 192 pour financer sa politique d'innovation ? Le rapport sur les aides à l'innovation estimait en 2018 qu'il ne fallait pas descendre en dessous de 140 millions d'euros pour les aides à Bpifrance. Or, vous proposez 100 millions d'euros dans ce budget.

Sur le plan Nano 2022, le Gouvernement éclate son financement entre le programme 192, le PIA3 et le Fonds pour l'innovation et l'industrie. Cela n'est pas satisfaisant, car la lisibilité des dépenses publiques devient plus complexe. Pouvez-vous remédier à cette situation ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – La politique industrielle est au cœur de la politique économique du Gouvernement et, je le redis, elle donne des résultats. Nous recréons des emplois industriels et nous avons l'an dernier un solde de création d'entreprises industrielles, par rapport aux fermetures d'entreprises, qui était positif. Tout cela est cependant fragile et il faut consolider cette politique.

Nous avons un premier socle, qui tient aux choix que nous avons faits sur la fiscalité du capital, sur la formation, sur la qualification, sur la baisse des impôts, mais c'est insuffisant. Le pacte productif est là pour redonner un élan à notre politique industrielle avec un défi supplémentaire considérable : nous devons conjuguer développement industriel et lutte contre le réchauffement climatique. C'est compliqué, notamment pour les décideurs politiques que nous sommes. Je veux bien que l'on dise que « le diesel c'est fini, c'est mort, que l'on arrête », mais allez l'expliquer chez Bosch à Rodez ! Je suis allé voir les ouvriers de Rodez et je comprends que des personnes qui fabriquent depuis quinze ou vingt ans des injecteurs diesel disent : « allez-y doucement, trouvez d'abord des solutions alternatives et des

lignes de production sur d'autres secteurs d'activité avant de fermer les nôtres ! » Quand je repense aux salariés de GE à Belfort, avec lesquels nous avons trouvé un accord après un an de négociations, je sais bien – soyons honnêtes – que c'est plus facile de dire derrière ce bureau : « le gaz, c'est fini » qu'à Belfort devant les ouvriers qui fabriquent des turbines à gaz notamment lorsque plus de mille emplois peuvent être supprimés.

C'est un défi pour nous tous : il faut à la fois accélérer la transition et préserver l'emploi. Ma conviction profonde, c'est que, si nous n'accompagnons pas la transition écologique avec un soin méticuleux, elle pourrait se traduire par des crises politiques et sociales. Notre responsabilité à tous, c'est à la fois d'accélérer cette transition écologique qui est indispensable – le réchauffement de notre planète va la rendre inhabitable – et d'accélérer les productions alternatives, la formation, la qualification, qui vont permettre de transformer les emplois. C'est une tâche herculéenne, et cela explique pourquoi nous mettons autant d'argent sur l'innovation afin de développer d'autres secteurs d'activité et de créer d'autres emplois. Notre cap est clair : davantage d'industries, zéro carbone. La mise en œuvre doit se faire au millimètre près pour obtenir les résultats souhaités.

Sur le tarif réduit de la TICPE sur le gazole non routier (GNR), on ne peut pas à la fois dire que l'on veut se débarrasser des énergies fossiles et les subventionner avec l'argent du contribuable. C'est parfois difficile à défendre devant les professionnels et les filières, mais il s'agit d'être cohérent. Je reconnais que la première fois – et le Sénat nous avait avertis – nous l'avions fait de manière trop brutale, et cela n'a pas marché. Nous avons alors revu notre copie, fait les choses en trois ans au lieu de les faire en un an, consulté toutes les fédérations professionnelles et prévu des compensations notamment pour le bâtiment et les travaux publics : l'offre de service à zéro euro, la révision des contrats et la possibilité d'avoir un suramortissement sur les engins de chantiers électriques. C'est la bonne solution : réussir cette transition va demander beaucoup de volontarisme, mais aussi beaucoup de dialogue. Ce suramortissement, je vous le rappelle, va nous coûter 250 millions d'euros et permettra d'accélérer cette transition.

Le tarif réduit des industries électro-intensives coûte 1,3 milliard d'euros. C'est une somme très importante, mais là encore, vous êtes des hommes et des femmes de terrain : allez à Dunkerque expliquer que vous allez remettre en cause les tarifs réduits sur l'industrie électro-intensive, alors que vous mettez « sur le carreau » des centaines d'ouvriers du jour au lendemain ! Avant de prendre ces décisions, il faut avoir des solutions alternatives. Je ne veux pas de casse sociale. Le prix de la transition écologique ne peut pas être la casse sociale. Cela demande de l'imagination, de l'intelligence collective, de la formation, de la qualification.

Lorsque je demande que l'on accélère l'examen de la vignette Crit'Air 1 pour certains moteurs diesel de petite puissance, c'est que, à titre de transition, cela peut sauver des emplois et éviter la casse sociale. On peut à la fois développer les véhicules électriques, les bornes électriques, mettre en place une filière de production de batteries électriques en France et avoir la vignette Crit'Air 1 pour des petits véhicules diesel qui continuent à être produits en France s'ils respectent les critères environnementaux que nous avons fixés. Dans ce cas, il n'existe aucune raison de refuser la vignette à ces véhicules. Il vaut mieux que les professionnels soient fixés rapidement sur leur sort – j'espère que l'étude sortira en juin 2020 – plutôt que de les faire attendre encore plusieurs mois. Ma conviction profonde, c'est que le prix de la transition écologique ne peut pas être la casse sociale sinon nous allons au-devant de grosses difficultés politiques.

M. Martial Bourquin. – Monsieur le ministre, sur les hybrides qui ont 60 kilomètres d'autonomie, quelle est votre position ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – Sur les hybrides, nous avons pris des dispositions fiscales, et les hybrides ne bénéficient pas de toutes les primes accordées aux véhicules électriques. Toutefois, comme Peugeot produit une partie de ces véhicules hybrides, nous avons prévu plusieurs dispositifs fiscaux. Nous avons trouvé, je pense, le bon équilibre.

Troisième volet de cette politique industrielle verte : les garanties du Trésor. C'est un sujet technique, mais qui est très pratique : pour tous les industriels qui produisent, soit ils bénéficient d'une garantie du Trésor et ils peuvent exporter et donc continuer à produire en France, soit ils ne l'ont plus et c'en est fini. Nous avons donc décidé de supprimer toutes les garanties du Trésor sur les exportations charbon. Entre dire et faire, il y a une sacrée marge. Là, nous le faisons. Dans le PLF pour 2020, nous supprimons toutes les garanties du Trésor pour les productions charbon.

On me dit qu'il faut aller plus loin ! Je suis totalement d'accord, mais il faut le faire avec beaucoup de concertation et de dialogue. J'ai engagé ce travail avec les députés et je suis prêt à associer les sénateurs à cet examen de toutes les garanties Trésor que nous apportons sur des exportations de produits carbonés pour voir lesquelles pourraient être progressivement supprimées. Si nous le faisons trop brutalement, cela conduirait à fermer des usines et des centres de production en France. Il faut tenir compte de l'emploi et du risque de casse sociale.

Concernant les impôts de production, nous avons commencé à les diminuer avec, par exemple, la baisse de la taxe pour les frais de chambre pour les CCI.

Nous avons engagé un travail de consultation avec l'Association des maires de France (AMF), l'Association des régions de France (ARF) et avec l'ensemble des élus concernés. Nous verrons comment nous pouvons définir une trajectoire de baisse sur les impôts de production sur dix ans en commençant par la C3S, et je souhaite que cette baisse des impôts de production puisse commencer dès le PLF pour 2021.

S'agissant des PME, je rappelle que nous avons dégagé 150 millions d'euros pour l'industrie du futur et accompagné 10 000 entreprises pour accélérer leur transition vers l'industrie verte.

J'ajoute un dernier élément qui me paraît très important, celui du financement.

Nous sommes résolument engagés dans la finance verte avec le Président de la République. Et nous sommes en train de définir les modalités de la classification, c'est-à-dire de ce que l'on appelle la taxonomie. Ces termes barbares recouvrent, comme souvent, des enjeux extraordinairement pratiques. L'objectif est de distinguer ce qui est considéré comme un investissement vert du fait de repeindre en vert un investissement qui ne l'est pas. Or cela ne peut se faire qu'au niveau européen. En effet, au niveau national, cela n'aurait pas de sens, la finance étant beaucoup plus européenne que nationale. Mais des débats peuvent se présenter, par exemple, sur le nucléaire.

Je considère, pour ma part, que nous ne réussissons pas la transition écologique sans le nucléaire. Nous ne parviendrons pas à atteindre nos objectifs de décarbonation de l'économie sans le nucléaire. Or d'autres pays européens estiment que le financement du

nucléaire ne relève pas de la finance verte. Vous voyez donc que, suivant que le nucléaire est classé ou non en finance verte, l'enjeu pour la France est absolument capital.

Cette taxonomie se traduira prochainement – je l'espère, le plus rapidement possible – par des indications destinées aux consommateurs, sur le modèle de la classification en A, B, C, D et E communiquées lors de l'achat d'un logement. Le même type d'information sera transmis concernant les banques. Un jeune de vingt-cinq ans se souciera certainement de la qualité de la classification verte de sa banque ; celle-ci figurera parmi les premiers éléments qu'il contrôlera.

La détermination du contenu de cette classification et de cette taxonomie s'avère donc absolument vitale pour notre secteur financier comme pour notre industrie.

Concernant le déplafonnement des taxes fiscales affectées aux centres techniques industriels (CTI), cinq structures ont fait l'objet de projets de contrats d'objectifs et de performance (COP) ambitieux. Il en reste treize. Je suis tout à fait ouvert à l'idée de mettre en œuvre un déplafonnement semblable pour ces structures.

M. Babary, vous m'avez interrogé sur Bpifrance. Un jeu d'écriture comptable explique la diminution apparente du soutien financier de l'État à cet organisme. Le financement interne à Bpifrance doit s'effectuer par redistribution de dividendes. Le budget est donc moins important dans son écriture comptable, la redistribution des dividendes devant compenser cette perte budgétaire.

Vous avez évoqué, par ailleurs, la suppression des financements destinés à l'activité de garantie de cette structure, ainsi qu'une baisse d'activité dans ce domaine. En réalité, il n'y a pas de baisse d'activité. Je rappelle que nous couvrirons 4 milliards d'euros de risques avec 9 milliards d'euros de crédits garantis. Les financements apportés sont donc stables.

Vous avez également soulevé une question très importante sur la réforme des CCI. Je le redis publiquement : je me suis engagé à l'instauration d'une clause de revoyure, cette clause sera mise en place. Je sais que les CCI y sont très attachées. J'ai promis que nous regarderions en 2020 si toutes les CCI supportent ou non la transformation profonde que nous leur avons proposée. Je les remercie de nouveau pour l'engagement dont elles ont fait preuve en ce sens. La contrepartie que je leur ai donnée et que je respecterai, c'est la mise en place d'une clause de revoyure, pour s'assurer qu'aucune CCI n'est menacée. Je précise d'ailleurs que les CCI de votre département et de la région Centre-Val de Loire se sont montrées particulièrement volontaristes.

Concernant l'exonération de taxe foncière applicable à certains commerces et artisans en zone rurale, la limite de 2023 correspond au lancement de l'évaluation du dispositif avant reconduction. C'est ce que l'on appelle le bornage. Je n'aime pas beaucoup ce terme, car il donne le sentiment que le dispositif prend fin passée cette date. Or ce n'est pas le cas. À partir de 2023, une évaluation sera mise en œuvre. Cet engagement sera donc également respecté.

Mme Loisier, vous avez abordé le sujet majeur du très haut débit. L'engagement de déploiement du très haut débit d'ici à 2022 sera tenu. Le montant fixé pour le guichet de financement du très haut débit s'élève effectivement à 140 millions d'euros. Nous avons tous parfaitement conscience du fait que des financements complémentaires pourraient s'avérer

nécessaires. En ce cas, nous utiliserons les reliquats qui ont déjà été utilisés, à hauteur de 250 à 300 millions d'euros. Le contrat stratégique de filière sera signé, quant à lui, avant la fin de l'année 2019. Il est vrai qu'il avait pris un peu de retard.

Monsieur Châtillon, vous avez posé trois questions majeures. La première porte sur le taux de rendement annuel garanti de 2,5 % appliqué au Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII). Dans un contexte de taux bas, avoir un rendement garanti de 2,5 % est ce qu'il y a de plus précieux pour l'investissement et l'innovation.

J'ai sur ce sujet un point de désaccord avec la Cour des comptes, ce qui m'arrive rarement. Sortir du budget le financement de l'innovation de rupture me semble sage, car cela garantit que personne ne peut y toucher. Cette mesure garantit donc 2,5 à 3 milliards d'euros de recettes sur dix ans pour financer des projets d'innovation de rupture que personne d'autre ne financerait en son absence.

L'exemple de la *Defense Advanced Research Projects Agency* (Darpa) américaine le montre bien. Sans cette agence, personne n'aurait financé Tesla ou le GPS, car cela paraissait des fonds perdus. Personne n'aurait financé non plus le lanceur réutilisable. Personne n'y a cru en Europe. Or, aujourd'hui, la filière européenne spatiale connaît des doutes et des difficultés, car nous avons manqué plusieurs étapes importantes. Je pense donc qu'il est essentiel de sécuriser des financements hors budget, dont j'assume qu'ils soient hors budget, permettant de financer l'innovation de rupture à un taux garanti de 2,5 %.

S'agissant de la fusion de PSA avec Fiat Chrysler Automobiles (FCA), je pense que cette opération est un bon projet. Il existe une vraie complémentarité entre ces deux entreprises. L'une, PSA, est très présente sur le marché européen, quand l'autre, FCA, est très présente sur le marché américain, avec 12 % de parts de marché. Cette complémentarité de marché se double d'une complémentarité de technologies. L'entreprise PSA est en effet bien avancée dans le domaine électrique, là où FCA est obligée de racheter des quotas pour compenser l'absence totale de véhicules électriques dans sa flotte. Leur fusion entraînera une hausse du nombre de commandes de batteries électriques, avec un nombre de véhicules produits qui passera de 4,3 millions à plus de 8 millions, soit un niveau de commandes correspondant au quatrième constructeur automobile mondial.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, la consolidation est inévitable dans le secteur automobile. En effet, les besoins d'investissement se chiffrent en dizaines de milliards d'euros sur le véhicule autonome comme sur le véhicule électrique. Or cela suppose de faire des économies d'échelle et de la consolidation.

Quant au projet Hercule d'EDF, je tiens à redire que, contrairement à ce que je lis parfois, aucune décision n'a été prise sur l'avenir de la structure d'EDF. Aucune ! Je vous le garantis, monsieur le sénateur. Nous n'avons pas reçu de proposition formelle de la part du président-directeur général d'EDF. Or c'est à lui de nous faire des propositions. Nous verrons ensuite quelles décisions pourront être prises.

M. Alain Chatillon, rapporteur pour avis. – Nous l'avons vu ce matin !

M. Bruno Le Maire, ministre. – Vous pouvez donc compléter l'information que vous avez reçue. Aucune décision n'a été prise.

Je souhaite dire à nouveau un mot du nucléaire, car je suis intervenu assez fermement sur le sujet. J'estime que les retards qui ont été pris dans le déploiement de l'EPR de Flamanville sont inacceptables. J'ai donc tapé volontairement du poing sur la table. Il ne faut pas laisser la filière nucléaire dans les difficultés qu'elle connaît aujourd'hui. J'attends le plan d'action qui me sera soumis par le président d'EDF d'ici quelques semaines. Ce plan d'action devra ensuite être mis en œuvre, être ambitieux et faire l'objet d'une vérification d'ici à la fin de l'année 2020.

M. Moga, concernant le CIR, conformément aux recommandations de la Cour des comptes, nous avons décidé de réduire le forfait des dépenses de fonctionnement de ce dispositif au moyen d'un abaissement du taux de prise en compte des dépenses de personnel de 50 % à 43 %. Cela représente environ 230 millions d'euros, sur les 6 milliards d'euros du CIR. En revanche, la prise en compte, par le CIR, des dépenses relatives à l'innovation, est totalement sanctuarisée.

S'agissant des pôles de compétitivité, j'ai rencontré à la fois le président de l'Association française des pôles de compétitivité (AFPC) et les représentants des régions, que je reverrai d'ici à quelques jours. Le fait de confier leur pilotage aux régions répond à une demande forte de celles-ci. Une telle mesure ne me paraît pas incohérente. Il faut en revanche s'assurer de sa faisabilité financière.

De plus, il faut que les régions acceptent de coopérer entre elles. Il s'agit d'un point très important, que je vérifierai avant de donner l'accord final. Le pôle de compétitivité de la *Cosmetic Valley* touche ainsi à la fois la région Centre et la région Normandie. Si ces deux régions ne travaillent pas ensemble, il risque d'en résulter des difficultés.

Le transfert du pilotage des pôles de compétitivité aux régions ne peut donc fonctionner que si celles-ci acceptent de travailler entre elles de la façon la plus étroite possible.

M. Daniel Laurent. – Monsieur le ministre, mes questions ont trait à la viticulture française.

Je souhaite évoquer tout d'abord la question de la fiscalité appliquée à la viticulture. En 2018, des avancées significatives ont été effectuées. Or j'ai le sentiment que nous sommes restés au milieu du gué.

Dans le cadre du PLF pour 2020, les professions agricoles et viticoles expriment une attente forte, qui porte sur des mesures visant à favoriser la transmission du patrimoine viticole. Nous savons que ce patrimoine est souvent vendu par parts, ce qui entrave les possibilités d'action des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Ou alors il est vendu à de grands groupes financiers, ce qui est dramatique. Nous nous devons de protéger et de garder ce patrimoine. Il faut donc que vous aidiez la viticulture.

Je souhaite aborder ensuite la question de la taxe américaine sur le vin. Les États-Unis ont décidé de taxer les importations françaises et européennes, plus particulièrement le vin, avec un droit de douane supplémentaire de 25 %.

Lors du Conseil européen des ministres de l'agriculture du 14 octobre dernier, M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, que nous avons rencontré

d'ailleurs le 12 novembre, a sollicité la solidarité des États membres afin que soient prises des décisions fortes d'aide au maintien ou de recherche de nouveaux marchés.

Le 23 octobre, vous étiez, monsieur le ministre, à Washington pour essayer de faire évoluer la position des Américains à la suite de la décision des États-Unis de taxer les vins de 25 %. Or j'ai le sentiment aujourd'hui que le Gouvernement a fait le choix de privilégier les solutions de compromis, ce qui risque de prendre du temps. À mon avis, vous ne ferez pas fléchir les États-Unis. Nous connaissons M. Trump, son caractère et ses ambitions. J'ai le sentiment que vous vous trouvez devant un mur.

Cet après-midi, nous rencontrons les représentants de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS) ; ils sont tous très inquiets. Vous savez que le vin représente pour la France une balance commerciale excédentaire de 13 milliards d'euros. C'est la deuxième balance commerciale excédentaire française.

Ils attendent des réponses de votre part et de la part du Gouvernement. Je voudrais donc que vous essayiez rapidement de nous proposer des compensations ou des solutions par rapport à cette taxe qui porte un préjudice notoire à la viticulture française.

Mme Élisabeth Lamure. – Monsieur le ministre, ma première question portera sur la fiscalité qui pèse sur les PME familiales s'agissant de la transmission des entreprises. Le pacte Dutreil joue, bien entendu, tout son rôle, mais apparaît encore bien loin des pratiques de nos voisins, notamment l'Allemagne. Seriez-vous prêt à aller plus loin dans ce domaine dans le PLF pour 2020, afin de faire grandir nos PME à l'image de leurs homologues allemands ?

Ma deuxième question porte sur les délais de paiement des administrations françaises. Les entreprises subissent actuellement, et sans doute depuis longtemps, des retards de paiement absolument indécents. Cela concerne essentiellement l'entretien des immeubles ainsi que les achats de matériels.

Pour des factures établies au mois de septembre, les entreprises sont quasi sûres de ne pas être payées avant l'année suivante. Cela tient certainement à de mauvaises prévisions budgétaires. Mais lorsqu'elles réagissent, on leur répond de facturer des intérêts moratoires. Mais tout le monde est perdant dans cette affaire. Cela coûte de l'argent à l'État, et cela appauvrit la trésorerie des entreprises.

Avez-vous une réponse sur ce point ? Pensez-vous qu'il soit possible d'améliorer les choses ? Il s'agit en tout cas d'une demande importante des entreprises, dans des corps de métiers très divers.

Mme Patricia Morhet-Richaud. – Monsieur le ministre, dans l'annexe au PJLF 2020 il est envisagé une fusion de la Commission supérieure du numérique et des Postes (CSNP) avec le Conseil national du numérique (CNNum).

En ma qualité de secrétaire de la CSNP, je tenais à exprimer l'étonnement de l'ensemble des parlementaires qui la composent. En effet, notre rôle est défini par la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications et les missions de la CSNP ont été confirmées par la loi du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

Outre ses avis obligatoires, la CSNP a un rôle de contrôle du secteur des postes et des télécommunications numériques, mais également de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), aujourd'hui contestée par certains acteurs du marché, et qu'il convient par conséquent de protéger afin de garantir son indépendance et son efficacité, conformément aux attentes du législateur. Ce rôle de contrôle parlementaire est un élément majeur du dispositif de régulation mis en place dans notre pays.

Le CNNum relève, quant à lui, d'un décret daté du 8 décembre 2017. Il n'est pas compétent en matière d'infrastructures, de réseaux et d'aménagement du territoire. Il n'a pas non plus vocation à être présidé par un élu. Il remplit un rôle de conseil de l'exécutif et est au service du Gouvernement comme expert des sujets numériques. Je souhaiterais connaître votre position sur ce projet.

Mme Sylviane Noël. – Monsieur le ministre, ma première question concernait le financement des CCI. Ce sujet ayant été largement abordé, je n'y reviendrai pas. Au-delà des CCI, c'est l'avenir de tous les corps intermédiaires qui est, aujourd'hui, remis en question, ce qui est inquiétant.

Il y a tout juste un an, je vous avais interpellé sur la question de la lourdeur du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) affecté à certaines communes, notamment les communes des territoires montagnards et frontaliers. Je vous avais alors interrogé sur les suites données au rapport confié à l'occasion du PLF 2017 au député Christophe Jerretie, qui annonçait que ces sujets seraient revus en 2018. Vous n'étiez pas en mesure de me répondre lors de votre audition et deviez m'envoyer une réponse par écrit. À ce jour, un an plus tard, je n'ai toujours rien reçu.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Monsieur le ministre, il y a aussi exactement un an, je vous interpellais sur la décision de la Direction générale du Trésor (DGT) de suspendre les garanties délivrées par l'État attribuées aux lycées français installés à l'étranger *via* l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (Anefe) – garanties prévues dans le programme 114 du PJLF. Vous aviez d'ailleurs été particulièrement sensible à ce sujet lors de votre audition du 30 octobre 2018. Malgré de nombreuses tentatives d'échanges avec votre cabinet et votre administration, je suis malheureusement forcée de constater que la situation est toujours bloquée – en dehors de deux dossiers, qui concernent le Panama et Mascate, pour lesquels une solution a enfin été trouvée.

Aujourd'hui, les 522 établissements français installés à l'étranger, qui accueillent 320 000 élèves, se trouvent toujours dans une situation de blocage pour tout développement, que ce soit la création de nouveaux lycées ou la rénovation de lycées existants. Je vous rappelle que le Président de la République a demandé un doublement du nombre d'élèves dans ces établissements d'ici à 2025. J'ai entre les mains un dossier très urgent que j'ai également envoyé à votre cabinet et qui n'a pas encore reçu pour l'instant de solution. Il concerne un lycée qui dispose de la garantie d'un établissement bancaire, mais attend la garantie de l'État. Monsieur le ministre, pourriez-vous me dire si une solution est véritablement envisagée, et le cas échéant, laquelle? Et quand pourrez-vous la mettre en place?

M. Fabien Gay. – Monsieur le ministre, nous sommes confrontés à plusieurs questions politiques qui mériteraient plusieurs heures de débat.

Par exemple, vous dites que les chiffres du chômage baissent. C'est vrai, ils baissent très faiblement. Mais la réalité est que, en 2000, moins de 50 % des gens qui accédaient au marché du travail le faisaient avec un CDD de moins d'un mois. En 2019, cette proportion est passée à plus de 70 %. Cela signifie donc que le monde du travail est marqué aujourd'hui par une très grande précarité.

La réforme de l'allocation chômage que vous allez mettre en œuvre touchera la moitié des personnes inscrites à Pôle emploi. De plus, 200 000 personnes n'auront plus accès à une indemnité. Ces gens disparaîtront des radars, mais ce sont des hommes et des femmes qui existeront toujours. Un débat politique pourrait s'organiser entre nous sur ce sujet. Je ne réfute pas les chiffres que vous donnez, mais je dis qu'ils traduisent une autre réalité que celle qui est affichée.

Par ailleurs, j'ai une question précise à vous poser concernant le FII. Je ne referai pas tout le débat que nous avons eu sur la loi Pacte. Vous attendiez 10 milliards d'euros de la cession de la FDJ et d'ADP.

Sur la FDJ, vous êtes en train de conduire une opération de communication massive, dont j'aimerais d'ailleurs connaître le coût. Mais si aucun investissement financier n'est effectué d'un autre côté sur le référendum d'initiative partagée (RIP) sur la proposition de loi visant à modifier le statut d'ADP, qui est une première démocratique, cela traduit un fonctionnement en « deux poids, deux mesures » de la part du Gouvernement qu'il conviendra de souligner.

Vous attendiez donc 10 milliards d'euros. Or vous ne pourrez sans doute pas mener à bien le projet relatif au groupe ADP. Quant à l'opération liée à la FDJ, elle devrait entraîner un gain compris entre 2 milliards d'euros et 3,5 milliards d'euros. Mais le FII doit être abondé à hauteur de 10 milliards d'euros. Pour rappel, ce fonds avait été créé par anticipation en 2018 et avait été doté notamment d'environ 8,4 milliards d'euros en actions des sociétés EDF et Thales. Ces actions seront-elles maintenues dans ce fonds pour faire le complément ?

Je pense que vous n'arriverez pas au bout du dossier ADP. Le RIP atteindra le million de signatures. Vous serez alors face à un choix politique difficile à faire accepter. Vous rencontrerez en outre des difficultés avec Vinci comme avec Schiphol Group.

Comment abonderez-vous le FII de 10 milliards d'euros, sachant que vous n'atteindrez pas cette somme même si vous arrivez à vendre vos parts d'ADP ? En effet, vous avez oublié de dire qu'il allait falloir indemniser les actionnaires minoritaires, dont Vinci, à hauteur de 1 à 2 milliards d'euros.

Enfin, les 250 millions d'euros mobilisés pour faire face à l'ogre chinois et à l'ogre américain pour le déploiement du très haut débit et de la 5G constituent un chiffre ridicule, et vous le savez. Il faut donc aller chercher l'argent ailleurs.

M. Alain Duran. – Monsieur le ministre, je voudrais revenir tout d'abord sur le sujet des CCI, notamment en milieu rural. Vous l'avez confirmé, la réforme se poursuit. Quand la taxe affectée représente jusqu'à 65 % des ressources de ces CCI, vous pouvez imaginer les craintes des personnes qui travaillent dans ces organismes.

À la lumière de ce que vous avez dit, je ne pense pas que les CCI en milieu rural viennent en concurrence des régions. Au contraire, elles ont une connaissance plus fine du tissu de nos PME. Cette proximité est gage d'efficacité. Nous avons besoin de ces CCI dans nos territoires ruraux.

Les députés avaient adopté en commission des finances un amendement du rapporteur général visant à assurer un financement minimal pour les CCI en zones rurales et dans les territoires ultramarins. Il s'agissait d'une dotation permettant de financer un seuil minimal d'activité consulaire. Or cet amendement a été retiré en séance à la demande du Gouvernement le 18 octobre dernier. Pourquoi ?

Mme Viviane Artigalas. – Monsieur le ministre, je voudrais intervenir en complément de Mme Loisier sur le plan France Très Haut Débit.

L'investissement dans les réseaux d'initiative publique (RIP) avait été évalué à environ 14 milliards d'euros. L'État s'était engagé à hauteur de 3,3 milliards d'euros d'ici à 2022 – c'était la moitié du financement public.

Je ne vous rappellerai pas l'importance de l'accès au numérique pour les TPE et les PME des territoires ruraux. Ces entreprises ont besoin de ne pas être tenues à l'écart des outils numériques. Il y va de leur efficacité et de leur compétitivité comme de leur développement.

Les crédits de paiement de 2020 ne sont pas suffisants, même si je me félicite de leur mise en œuvre. Je voudrais que vous précisiez les moyens financiers que vous entendez mobiliser d'ici à 2022 pour atteindre l'objectif de couverture à 100 % du territoire français par le très haut débit et ainsi tenir vos engagements. Je rappelle que, pour certaines entreprises, 2022 est bien loin.

M. Daniel Gremillet. – Monsieur le ministre, dans la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat le Sénat a voté un amendement visant à imposer à tous les dispositifs de soutien à l'électricité et au gaz renouvelables la prise en compte du bilan carbone parmi leurs critères d'éligibilité ou de notation.

En effet, nous ne pouvons pas afficher à la fois un objectif de neutralité carbone à l'horizon de 2050 et constater que les matériels supportant les énergies renouvelables proviennent essentiellement de l'extérieur. Il paraissait donc important d'introduire la notion de bilan carbone.

Nous avons fixé un rendez-vous sur ce texte au moment de l'étude du PJLF 2020. Nous y sommes. Or, entre le choix politique qui avait été fait et sur lequel nous avons trouvé un accord et les démarches réellement menées en vue de développer une véritable capacité de production dans notre pays, nous ne sommes pas au rendez-vous. Je souhaiterais avoir des précisions sur ce point.

Par ailleurs, vous évoquez beaucoup le rôle des régions. Mais avec quels moyens pourront-elles assumer le rôle que vous voulez leur donner, sachant que les départements ne peuvent plus intervenir et que, les régions étant désormais seules, le niveau de soutien à l'économie s'en trouve forcément affaibli ?

J'en viens ensuite au dossier EDF. La France est-elle capable de dire à la Commission européenne qu'il faut en finir avec l'exigence de mise en concurrence, comme

les Allemands l'ont fait sur d'autres dossiers ? Le dossier de l'énergie est en effet stratégique pour notre économie française. Pouvons-nous refuser de céder à l'injonction de mise en concurrence de Bruxelles sur ce dossier ?

Sur les CCI, soyez prudent, monsieur le ministre. Vous donnez l'impression que nous faisons des économies sur les CCI. En réalité, des embauches sont en train d'être effectuées pour les remplacer par d'autres organismes, car il faut bien que le travail soit fait. Par conséquent, je ne suis pas certain qu'en définitive la réforme aboutira à des économies.

Mme Catherine Conconne. – Monsieur le ministre, les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) d'outre-mer ont subi de plein fouet les changements du régime fiscal qui leur est appliqué. Ainsi, en Martinique, environ 1 700 entreprises ne seront plus taxées, ce qui représente une perte d'environ 350 000 euros de recettes, soit l'équivalent de trois mois de masse salariale. Je vous laisse imaginer l'ampleur de la catastrophe. Et nous ne voyons pas comment remplacer ce manque à gagner par des recettes supplémentaires.

Le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'action et des comptes publics ont adressé récemment un courrier aux parlementaires portant sur le redéploiement des moyens des directions régionales des finances publiques (DRFIP), l'idée étant de redonner du sens au mot « proximité », bien abîmé par la réforme du fonctionnement des finances publiques. À titre d'exemple, la Martinique est passée d'environ dix perceptions à trois, et leurs emplacements ne sont pas du tout cohérents avec la réalité de ce territoire. Qu'en est-il de cette politique de redéploiement ?

J'ai convoqué tous les maires de mon territoire la semaine prochaine pour leur demander de travailler avec moi sur une réponse cohérente. Vous demandez aux mairies de candidater pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle antenne des finances publiques, mais il n'est bien sûr pas question d'installer une DRFIP dans chaque commune.

Enfin, concernant les CCI des outre-mer, j'aurais aimé avoir votre dernier mot.

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur le ministre, où en êtes-vous dans le déploiement d'une filière batteries française ?

Vous avez parlé à juste titre des impôts de production, mentionnés fréquemment par les industriels, ce qui est bien légitime, mais qui provoquent ici, dans la chambre des collectivités territoriales, quelques sueurs froides. Vous avez dit que vous alliez travailler avec les associations d'élus sur ce sujet. Avez-vous de premières pistes ? Les collectivités territoriales ne pourront pas se faire désarmer totalement financièrement.

Par ailleurs, vous dites que le mariage entre PSA et Fiat est une bonne nouvelle pour notre industrie automobile. Quelle différence avec le mariage de Fiat avec Renault, auquel vous étiez opposé ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – Merci pour la grande qualité de vos questions.

Sur la viticulture chère à mon cœur, les viticulteurs pourront faire usage des nouveaux dispositifs Dutreil prévus par la loi Pacte pour assurer la transmission de leur patrimoine.

S'agissant de la taxe américaine sur le vin, je vais vous redire ce que j'ai dit au représentant américain au commerce, Robert Lighthizer, et au conseiller économique du

président Donald Trump, Larry Kudlow. Cette décision est injuste et incompréhensible. Elle est injuste, car elle est prise sur le fondement d'un différend entre Boeing et Airbus. Je ne vois pas pourquoi les viticulteurs « trinqueraient » pour les constructeurs aéronautiques. Et cette décision est incompréhensible, car nous avons proposé un accord. Or, en l'absence d'accord, nous aurons la possibilité de répliquer sur la base d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au printemps prochain. Nous nous engagerions donc dans une guerre commerciale avec nos alliés américains qui aurait été déclenchée par les Américains.

De plus, cette taxe a un impact très fort sur les viticulteurs. Elle cible en effet les vins dont le prix est compris entre 15 et 25 dollars environ. Une augmentation de 25 % des taxes appliquées aux vins français concernés nuirait à leur compétitivité par rapport aux vins chiliens, californiens, espagnols, australiens ou italiens.

Nous continuons à plaider pour un accord de règlement de ce différend. Je l'ai dit à la commissaire européenne chargée de cette négociation, Cecilia Malmström. Je l'ai dit également au nouveau commissaire européen au commerce, Phil Hogan, qui doit entrer en fonction dès que la nouvelle Commission sera en place. Nous devons tout faire pour éviter une guerre commerciale entre les États-Unis et l'Europe. Les États-Unis doivent savoir que nous voulons un accord, mais que nous sommes totalement déterminés, en l'absence d'accord, à riposter. Nous ne laisserons pas nos viticulteurs être les victimes collatérales d'un différend entre Boeing et Airbus. Je crois, comme vous, à la fermeté à l'égard des États-Unis sur ce sujet. C'est le seul langage que pourra comprendre l'administration américaine en la matière.

Mme Lamure, nous avons déjà fait beaucoup pour la transmission. Je rappelle que le dispositif du pacte Dutreil qui permet aux enfants repreneurs et non-repreneurs, en cas de donation-partage avec soulte de bénéficiaire d'une exonération partielle de droits de donation à hauteur de 75 % de la valeur des titres ou actions transmis peut être cumulé avec l'abattement lié à la donation en usufruit, ce qui le porte à 87,5 %. Je crois donc que nous sommes allés déjà très loin. Nous verrons à l'usage ce que cela donne.

S'agissant des délais de paiement des administrations françaises, je vous rejoins totalement. Des dispositions ont été adoptées dans le cadre de la loi Pacte sur le taux minimal des avances versées par l'État aux PME titulaires de marchés public ainsi que sur l'affacturage inversé. S'il faut aller plus loin, je suis prêt à étudier cette question.

L'État ne peut pas faire de la lutte contre les retards de paiement entre grandes entreprises donneuses d'ordre et sous-traitants son cheval de bataille et ne pas, lui, être exemplaire en la matière. Je reconnais bien volontiers qu'il reste du chemin à faire. Si certains souhaitent travailler là-dessus, je suis ouvert à toutes les propositions.

Mme Morhet-Richaud, vous m'avez interrogé sur la fusion de la CSNP avec le CNNum. Nous souhaitons réorganiser l'ensemble de ces organes de contrôle pour qu'ils soient plus efficaces et moins coûteux. Là aussi, la décision n'a pas été prise. Nous sommes aux commentaires et aux propositions, pour déterminer le dispositif le plus efficace à mettre en œuvre. Certaines propositions très ambitieuses incluent l'Arcep, d'autres non. Je suis totalement ouvert aux discussions sur ce sujet. Je vous propose de venir en discuter directement au ministère de l'économie et des finances pour que l'on identifie l'option qui vous paraît la plus opportune.

S'agissant de la péréquation et du FPIC, question posée par Mme Sylviane Noël, ce sujet relève plutôt de la responsabilité de Mme Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

En réponse à la question de Mme Évelyne Renaud-Garabedian relative aux lycées français, je reconnais bien volontiers que tout cela met du temps à avancer, car cela implique un travail conjoint entre le Trésor et le ministère des affaires étrangères. Mais nous voulons aboutir à une solution définitive.

Nous avons réglé un certain nombre de cas, que vous avez mentionnés. Mais j'aimerais que nous ayons une solution pérenne. Cela passe par un accord entre le Trésor et le ministère des affaires étrangères que nous n'avons pas encore trouvé. Vous faites bien de nous rappeler à nos obligations. Je vais demander l'accélération de ces travaux afin que vous puissiez obtenir une réponse rapide sur ce sujet.

Je veux corriger quelques éléments avancés par M. Gay.

Nous ne sommes mariés avec personne. Nous ne sommes pas proches d'une entreprise comme Vinci ni d'une autre. Nous sommes au service de la défense de l'intérêt général. Aucune entreprise n'a donc droit à un traitement de faveur en l'espèce. Je ne soutiens donc aucun actionnaire en particulier. Nous sommes là pour défendre l'intérêt général.

Le Fonds pour l'innovation de rupture sera alimenté par le produit de la cession des parts de la FDJ. S'agissant d'ADP, nous ne prendrons aucune décision avant la fin de la procédure de RIP qui a été engagée. Les titres de Thales et d'EDF ont vocation à être retirés progressivement du fonds, au fur et à mesure des cessions. Je rappelle que nous avons aussi l'accord pour céder des titres d'Engie susceptibles de venir abonder ce fonds.

Monsieur Duran, concernant la péréquation, nous avons demandé à CCI France de réallouer les fonds et de s'assurer que la péréquation fonctionne bien. Je serai très vigilant sur ce point, pour éviter que les CCI rurales et ultra-rurales ne soient pas victimes de la transformation des CCI.

Madame Artigalas, je rappelle que, au total, nous investirons 3,3 milliards d'euros pour le déploiement du très haut débit. Nous tiendrons l'objectif fixé en 2022. S'il faut compléter les financements nécessaires, nous le ferons. Il est essentiel que la France apparaisse en leader sur le déploiement du très haut débit.

Monsieur Gremillet, nous pourrions atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé en 2050 par la politique industrielle que j'ai présentée, qui passe par une relocalisation industrielle et qui évite que l'on ne produise à l'extérieur des produits que l'on réimporte ensuite, soit des productions négatives du point de vue du carbone.

Plus je travaille, plus je m'aperçois que les choix qui ont été faits en politique industrielle et économique, volontairement ou non, depuis vingt ans sont absurdes. On délocalise la pollution et les emplois. Je préfère que l'on relocalise les emplois et que l'on réduise la pollution.

La question qui m'a été posée concernant les impôts de production s'inscrit dans cette stratégie. Il ne s'agit pas de faire des cadeaux aux entreprises. La relocalisation passera forcément par une diminution des impôts de production. Elle s'appuie également sur l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. C'est un objectif fort du Président de la

République. Il faut que nous taxions les produits qui ont été conçus dans des conditions environnementales non satisfaisantes. Et cela suppose également de soumettre à taxation les activités polluantes. Je ne vois pas pourquoi on imposerait des réductions d'émission de CO₂ aux transports automobiles, qui impliquent des investissements massifs de la part de l'industrie automobile, alors que le transport aérien y échapperait.

Une déclaration commune de neuf ministres des finances européens sur vingt-sept sur la coordination européenne de la tarification de l'aviation a été signée le 7 novembre 2019. Je vois bien les réactions du transport aérien, mais personne ne peut dire que ce transport ne pollue pas et ne participe pas à l'effet de serre dont nous sommes tous les victimes. Je ne vois donc pas pourquoi certains transports seraient soumis à taxation, comme les véhicules de transport automobile, et pas d'autres, comme le transport aérien.

Sur les pôles de compétitivité, je prévois non seulement le transfert des pôles vers les régions, mais aussi celui des crédits de fonctionnement correspondants. La seule chose que je souhaite conserver, c'est la labellisation des pôles. En effet, cette labellisation doit continuer à se faire au niveau national.

Concernant EDF, nous travaillons à la fois sur le maintien des tarifs réglementés de l'électricité et sur les concessions hydrauliques. J'ai engagé des discussions avec la commissaire européenne chargée de cette question, Margrethe Vestager. Elisabeth Borne se charge de les piloter. Cette négociation est difficile. Mais nous défendons un modèle français de production de l'énergie singulier, qui se veut à la fois protecteur du consommateur et innovant du point de vue technologique. Et nous tenons à garder cet équilibre dans les prochaines années. Cela passe aussi par le maintien de tarifs réglementés de l'électricité. En convaincre la Commission est une autre affaire, mais c'est notre responsabilité.

Mme Conconne, sur les CMA en outre-mer, un dispositif de péréquation a été prévu ; nous verrons s'il est efficace. Il faut effectivement s'assurer que ces chambres aient de quoi fonctionner, surtout en outre-mer où elles sont particulièrement utiles.

Je transmettrai la question relative aux perceptions à Gérard Darmanin.

S'agissant des CCI en outre-mer, nous avons une clause de revoyure. Nous verrons si une adaptation du dispositif est nécessaire.

Madame la présidente, je souhaite pouvoir inaugurer l'usine pilote de production de batteries électriques au mois de décembre 2019 ou au début de l'année 2020. Cette usine pilote se trouvera dans le sud-ouest de la France. Sa localisation reste à préciser.

Nous voulons ensuite inaugurer une première usine de production représentant plus de 1 000 emplois industriels relocalisés. Cette usine se trouvera soit dans l'est, en Moselle, soit dans le nord. C'est à PSA de prendre cette décision. Une troisième usine de production sera installée en Allemagne en 2024. Au total, nous prévoyons environ 5 000 emplois industriels directs d'ici à 2025 pour cette filière de batteries électriques. À terme, la Commission a donné des chiffres encore plus ambitieux.

C'est bien la preuve que, lorsque l'on décide la relocalisation d'une industrie décarbonée, on est gagnant sur tous les tableaux, l'emploi comme le carbone. Nous avons intérêt à mobiliser les financements nécessaires pour avancer dans cette direction.

Sur les impôts de production, je n'ai pas encore vu AMF ni l'ARF ; je n'ai donc pas encore de premières pistes. Tous ceux qui souhaitent s'associer à cette discussion sont les bienvenus.

Il me semble qu'il serait cohérent de commencer par la suppression de la C3S et de s'inscrire ainsi dans une trajectoire de diminution des impôts de production, avec les financements correspondants. Tel est le travail que nous devons mener dans les six prochains mois, dans un dialogue étroit avec les collectivités locales.

Enfin, quelle est la différence entre la fusion entre PSA et FCA et la fusion entre Fiat, Renault et Nissan ? La différence principale est très simple. Je préfère un mariage à deux à un mariage à trois. C'est mon côté traditionaliste... Le problème de l'arrivée d'une troisième personne dans un mariage est qu'elle implique de s'assurer que les trois parties sont d'accord. En l'espèce, Nissan n'avait pas donné son accord. Or s'engager dans une telle fusion, alors que Nissan avait réservé sa position sur ce sujet, c'était risquer de voir exploser le ménage. Je préfère donc une fusion équilibrée à deux entre PSA et FCA, où les deux promis ont l'air aussi volontaire l'un que l'autre.

M. Franck Montaugé. – La commission d'enquête du Sénat sur la souveraineté numérique que j'ai présidée a fait des recommandations, notamment sur le nécessaire approfondissement du marché du capital-risque en France. Qu'en pensez-vous ?

M. Thierry Breton, président-directeur général d'Atos, grande entreprise française, pourrait être prochainement nommé commissaire européen chargé, notamment, du numérique. Cette nomination devrait probablement servir l'intérêt général économique européen, mais quelle sera sa valeur ajoutée pour la filière numérique en émergence ?

M. Bruno Le Maire, ministre. – Je suis convaincu que Thierry Breton est la bonne personne dans les bonnes fonctions : son expérience politique, son passé industriel, sa connaissance technique de ces sujets seront des atouts majeurs. Je soutiens donc totalement sa candidature.

Le capital-risque est un enjeu fondamental. Pourquoi n'avons-nous pas de Google européen ? La raison n'est pas technologique – car nous avons des briques de technologie –, mais financière : pour passer à l'industrialisation massive, il faut des financements que nous n'avons pas ! Un rapport a été commandé à Philippe Tibi sur le capital-risque et nous commençons à mobiliser des fonds. Mais cela ne sert à rien de mettre de l'argent de Bpifrance sur des *start-up* ultra-performantes qui découvrent des technologies de pointe, si elles sont ensuite systématiquement rachetées par des géants américains du numérique : ce faisant, nous finançons le développement industriel américain ! C'est inacceptable. Il faut accompagner le développement technologique par un développement financier et industriel, sinon c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Nous voulons développer le capital-risque. Nous allons reprendre toutes les propositions du rapport Tibi. Nous voulons unifier les marchés de capitaux européens pour que, par exemple, une entreprise qui a besoin de lever 200 millions d'euros puisse se financer sur les marchés européens. C'est un enjeu stratégique si nous voulons développer des champions européens qui aient la taille critique.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je vous remercie et vous donne rendez-vous dans quelques semaines dans l'hémicycle.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

**Projet de loi de finances pour 2020 – Compte d'affectation spéciale (CAS)
« Participations financières de l'État » – Suite de l'examen du rapport pour avis**

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous avons examiné ce matin le rapport pour avis de notre collègue Alain Chatillon sur les crédits du compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'État » dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. Nous avons réservé notre décision dans l'attente des réponses du ministre. Permettez-moi de vous rappeler les trois points principaux mis en exergue par notre rapporteur pour avis.

Tout d'abord, l'information au Parlement sur le sujet de l'État actionnaire est insuffisante. Certes, des raisons de confidentialité peuvent expliquer certains choix du Gouvernement, mais il n'est pas normal que nous ne soyons informés qu'*a posteriori* de ses choix stratégiques, *via* des documents budgétaires très vagues. Ensuite, le portefeuille de l'État actionnaire s'atrophie et se concentre désormais sur les entreprises les plus stratégiques ; cela diminue le montant de dividendes reçus et surtout cela obère sa capacité à faire face à l'urgence dans le cas d'entreprises menacées. Enfin, les privatisations vont abonder un fonds dont le rendement sera en fait payé par l'État lui-même ; nous perdons donc notre capacité de contrôle sur le financement de l'innovation de rupture, qui était auparavant inscrite dans le budget général.

Selon moi, les réponses du ministre à nos différentes questions n'ont pas été tout à fait satisfaisantes : nous ne savons toujours pas quelle orientation stratégique le Gouvernement souhaite donner à l'État actionnaire ; nous ne savons toujours pas quelle politique industrielle il envisage pour ces entreprises ; et il n'a pas souhaité revenir en arrière sur le fonds que je viens d'évoquer.

Ce matin, notre rapporteur pour avis a souhaité s'en remettre à la sagesse de notre commission. Avant que nous ne passions à l'adoption de notre avis, je me permets de vous rappeler que la commission des finances, saisie au fond, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du CAS après avoir exprimé à peu près les mêmes critiques.

M. Serge Babary, rapporteur pour avis – Ce matin, nous étions stupéfaits des conclusions de notre collègue Alain Chatillon. Tout ce qu'il a énoncé nous conduit à nous opposer ; nous n'avons pas plus d'informations que ce matin. Ce qu'il nous a dit sur le fonds pour l'innovation est inimaginable : l'État se défait d'actifs qui lui rapportaient des dividendes pour verser le produit de la cession dans un fonds dont il va payer lui-même le rendement... Tout cela n'est pas sérieux !

M. Martial Bourquin, rapporteur pour avis. – Je partage l'avis de mon collègue Serge Babary. L'an dernier, les trois sociétés privatisées ont rapporté 800 millions d'euros à l'État et ADP pourrait continuer à rapporter, avec le développement du fret et du transport de voyageurs... Nous devons nous opposer, car nous ne disposons pas de tous les éléments. Tout semble préparé très vite, sans associer le Parlement. Je suis défavorable à l'adoption de ces crédits.

Mme Sophie Primas, présidente. – La non-transparence de ces crédits est, malheureusement, une constante et ne peut fonder notre opposition à leur adoption cette année. En revanche, notre opposition à la privatisation d'ADP et de la Française des jeux peut justifier un vote défavorable.

M. Alain Duran. – Nous sommes dans la cohérence.

La commission émet un avis défavorable à l'adoption des crédits du CAS « Participations financières de l'État ».

La réunion est close à 18 h 10.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES**Mardi 15 octobre 2019****- Présidence de M. Christian Cambon, président -**

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Offensive turque dans le Nord-Est syrien - Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

M. Christian Cambon, président. – Monsieur le ministre, je vous remercie infiniment d'avoir accepté mon invitation à participer à cette réunion d'urgence de notre commission sur l'offensive turque dans le Nord-Est syrien, une audition qui précède l'audition de M. Musa, ambassadeur de Turquie à Paris, qui aura lieu demain matin.

Face à la précipitation des événements de ces derniers jours, nous voulions que vous nous fassiez un point d'étape. Le bilan est plutôt catastrophique. Par une décision absolument incompréhensible, sauf à se glisser dans la logique du président Trump, les Américains ont annoncé de manière unilatérale le retrait de leurs troupes en Syrie, sans réunir la coalition, alors même que nous sommes des partenaires loyaux. Cela revient à donner à la Turquie le feu vert pour avancer au-delà des frontières de la Syrie, poursuivant un objectif beaucoup plus important encore que celui qui était initialement prévu : on parle maintenant d'une offensive sur un territoire de 30 kilomètres de profondeur sur 400 kilomètres, avec la volonté de s'attaquer aux Kurdes, au prétexte de combattre le terrorisme. Nous voilà à front renversé : les Kurdes sont lâchés par leurs soutiens, sans que nous puissions faire grand-chose, ce que je déplore. Ils se retournent donc vers le régime de Damas ; c'est le monde à l'envers.

Une fois de plus, nous avons le sentiment, monsieur le ministre, que l'Europe est singulièrement absente. Nous avons pris quelques décisions, qui ont fort peu d'impact ; je pense à la suspension des ventes d'armes, même si nous envoyons là un signal. S'ouvre malheureusement le risque de voir les camps de djihadistes libérés et ce sont des centaines, voire des milliers d'hommes et de femmes qui auront envie de nous faire payer notre engagement contre Daech.

L'Europe est donc en décalage avec les États-Unis et la Turquie. Hier, j'assistais avec quelques collègues à la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Londres. Les propos du secrétaire général de l'OTAN étaient scandaleusement sidérants. Notre maison brûle et nous regardons ailleurs... Comment tolérer cette situation ? Les Turcs risquent de mettre à mal l'OTAN. Certains ont préféré parler du développement du plancton dans la mer Méditerranée orientale... C'était certainement plus important !

Monsieur le ministre, quelle est la situation de nos forces spéciales présentes sur le terrain ? Quelques centaines d'hommes très combatifs sur le terrain se retrouvent pris dans la nasse. Donnez-nous quelques lueurs d'espoir ! Qu'allons-nous faire ? Avec qui ?

Permettez-moi d'indiquer d'ores et déjà à mes collègues que, compte tenu de nos horaires contraints, ne s'exprimera qu'un seul orateur par groupe.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. – Il était utile que nous nous retrouvions ce matin.

L'offensive lancée par la Turquie et le retrait des forces américaines ont conduit à une situation très grave. En effet, cette offensive est de nature à remettre en cause cinq ans d'efforts contre Daech ; elle est susceptible d'élever considérablement la menace terroriste qui pèse sur l'Europe et sur la France.

Je voudrais d'abord vous dire comment évolue la situation telle qu'elle est ce matin sur le terrain, puis vous alerter sur la gravité des enjeux, avant de vous expliquer ce que nous essayons de faire.

Quelle est la situation sur le terrain ?

L'offensive lancée par la Turquie est une offensive d'ampleur – il ne s'agit pas du tout d'une incursion limitée –, par les moyens mobilisés par l'armée turque – aviation, artillerie, infanterie, chars de combat et véhicules blindés – et par le concours et le soutien de supplétifs syriens, regroupés dans une organisation baptisée « Armée nationale syrienne », lesquels sont issus de « l'Armée syrienne libre », dont nous avons parlé au début des conflits en Syrie, et qui mènent une grande partie des combats au sol.

L'ampleur de l'offensive tient aussi à son étendue géographique. Des frappes aériennes et des tirs d'artillerie ont été rapportés sur toute la longueur de la frontière, jusqu'à la frontière irakienne à l'est, avec une profondeur dépassant de loin celle de la zone dite « de sécurité ». Des bombardements importants ont notamment eu lieu à Aïn Issa. Le choix de cibler cette ville, qui abrite le siège des structures de gouvernance du Nord-Est, témoigne d'un objectif clair de combattre le projet politique porté par les autorités locales. Le président Erdogan a indiqué vouloir se limiter à sécuriser une bande de territoire comprise entre 30 et 35 kilomètres, mais nous constatons des incursions qui vont au-delà de cette limite.

Au sol, des combats violents ont lieu à Tell Abyad, au nord de Aïn Issa et, surtout à Ras al-Aïn, une localité qui fait l'objet d'une manœuvre d'encerclement. Les milices pro-turques ont atteint la route M4, une autoroute reliant l'est à l'ouest. Des combats à proximité de cet axe se poursuivent en ce moment.

Je rappelle que la co-présidente kurde du Parti du Futur de la Syrie, Hevrin Khalaf, a été violentée, puis tuée le 12 octobre dernier. On craint des exactions de la part des éléments syriens pro-Turcs.

On parle aujourd'hui de 160 000 déplacés. Le Nord-Est syrien regroupait quelque 2 millions d'habitants avant le conflit, contre à peu près 3 millions aujourd'hui, dont quelque 700 000 personnes dans la partie visée, avec un risque d'afflux de réfugiés au Kurdistan irakien.

Parallèlement, les forces démocratiques syriennes (FDS) indiquent qu'elles ne sont plus en mesure de donner la priorité à la lutte contre le terrorisme, au contrôle des camps et à la surveillance des prisons. A l'heure actuelle, la situation de ces sites n'apparaît pas hors de contrôle, à l'exception significative du camp d'Aïn Issa au nord de Raqqa .

Au cours des dernières quarante-huit heures, l'offensive turque s'est doublée de l'accélération du mouvement de retrait américain, annoncé dimanche par le secrétaire à la

défense, Mark Esper. Les États-Unis ont d'ores et déjà annoncé le retrait de plusieurs de leurs avant-postes depuis dimanche.

Je voudrais insister sur un point, contrairement à ce qu'affirment les Américains, le retour du régime syrien et de la Russie dans le Nord-Est syrien n'est pas la cause de leur départ ; c'est sa conséquence.

Que s'est-il passé depuis dix jours ?

Dimanche 6 octobre au soir, au cours d'un entretien téléphonique, le président Erdogan a averti le président Trump de ce qu'il comptait faire, à savoir engager cette offensive, et il lui a demandé son soutien. Le président américain a indiqué qu'il n'approuvait pas cette offensive, mais qu'il ne s'opposerait pas à ses plans et, le lendemain, il a ordonné à une cinquantaine de soldats présents sur la zone de se retirer, laissant l'opportunité aux forces turques d'entrer sur le territoire syrien, trois jours plus tard, le 9 octobre, et de le faire sans prendre le risque de menacer la sécurité de soldats américains. C'est ainsi que l'offensive a commencé.

Par la suite, l'avancée des forces turques a conduit au retrait par les Américains de certains avant-postes vendredi et samedi dernier. Samedi soir, les FDS ont dit aux Américains qu'ils devaient choisir entre une action permettant d'empêcher les actions aériennes de la Turquie ou un retrait, afin de permettre au régime et à la Russie de s'interposer entre les FDS et les forces turques. Le président Trump a choisi le retrait, et cette décision a été annoncée, sans aucune coordination avec la coalition dimanche à la télévision américaine par le ministre de la défense américain. Voilà la réalité de ce qui s'est passé depuis dix jours.

Pour ma part, j'ai eu mon collègue Pompeo vendredi soir au téléphone, avant ce second train de décisions : la logique était alors de tout faire pour enrayer la progression turque et mettre en œuvre des mesures très fortes afin d'éviter que l'offensive ne se poursuive ; le lendemain, la position inverse était retenue.

La conséquence logique de la décision américaine de retrait, c'est le retour du régime syrien et de la Russie dans le Nord-Est syrien. Les modalités de ce retour sont en train de se dessiner. Après être entrés dans la ville de Manbij, ils se rapprochent de plusieurs villes importantes comme Raqqa, Aïn Issa et Tal Tamr.

Le président Trump et le président Erdogan portent donc la responsabilité de ce qui est *in fine* une victoire des parrains d'Astana : Turcs, Russes et Iraniens, amenés à se partager le Nord-Est selon une forme qui reste à déterminer.

C'est évidemment un tournant majeur dans le conflit syrien, et il conviendra d'en apprécier les conséquences, y compris sur le plan politique. Ce sont les faits.

Je voudrais maintenant vous dire pourquoi cette offensive pourrait avoir des conséquences dramatiques, à la fois pour la région et pour l'Europe.

J'évoquerai d'abord les enjeux sécuritaires. Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, l'action menée par la Turquie pourrait remettre en cause cinq ans de lutte contre Daech. Je ne ferai pas le bilan de Daech sur le sol français et sur le sol européen. Je rappellerai simplement publiquement que trente-cinq attaques de Daech se sont produites sur le sol turc, causant environ 400 morts et près de 1 500 blessés depuis 2013.

Après sa défaite territoriale, l'organisation a choisi de se reconstruire selon une organisation plus diffuse, plus clandestine. Elle va maintenant chercher à tirer parti du chaos – il s'agit bien d'un chaos ! – créé par l'offensive d'Ankara pour reprendre son œuvre de destruction et de mort.

Car la fin du califat, obtenue après un combat très dur où, je le rappelle, les FDS se sont illustrées par leur bravoure et leur détermination aux côtés de la coalition, n'a pas permis d'éradiquer Daech. Elle a permis de mettre fin à l'organisation territoriale de Daech en Irak, puis en Syrie. On l'oublie, la fin de Daech dans le Nord-Est syrien est très récente, elle date de mars 2019. Les éléments de Daech n'ont pas disparu : soit ils sont dans la clandestinité, soit ils sont prisonniers dans des camps. La résurgence de Daech me paraît tout à fait probable : un attentat a eu lieu à Raqqa le 9 octobre dernier – souvenez-vous, c'est de cette ville que sont venus les ordres pour commettre les attentats qui ont meurtri notre pays en 2015 – ; et une autre attaque à Qamichli voilà deux jours. Le drapeau de Daech a recommencé à flotter, même si ce fut provisoire.

Occupées à se protéger de la Turquie et soucieuses de ne pas s'exposer de manière trop visible sur le terrain, les FDS ne peuvent plus traquer les cellules clandestines de Daech ni contrôler le territoire dans une perspective de lutte contre le terrorisme. C'est là le premier facteur de risque.

Autre facteur de risque : au milieu des combats et des bombardements, certains djihadistes détenus dans les prisons des FDS pourraient trouver des occasions de s'évader. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais c'est une hypothèse qu'il faut prendre en considération. Dans certains camps, la situation est très confuse, notamment à Aïn Issa.

C'est évidemment la sécurité des Français et la sécurité de l'Europe qui sont en jeu.

La deuxième conséquence, c'est une dégradation de la situation humanitaire.

Comme je l'ai dit, 130 000 personnes ont été jetées sur les routes de l'exode, dans un pays qui compte déjà 6,6 millions de déplacés internes et 5 millions de réfugiés. La Syrie est un pays dont plus de 50 % de la population est déjà réfugiée ou déplacée. Les hôpitaux sont saturés et la situation pourrait également déstabiliser la région autonome du Kurdistan irakien, qui se relève également de l'emprise de Daech. Les ONG présentes dans l'extrême nord-est de la Syrie sont obligées de suspendre leurs opérations. Pour notre part, nous avons décidé de renforcer notre aide humanitaire d'urgence : avec le centre de crise, nous avons débloqué 10 millions d'euros immédiatement. Nous avons déjà mobilisé des aides financières pour contribuer à l'achat de tentes, de nourriture et d'eau.

À ces conséquences humanitaires directes s'ajoute une conséquence migratoire indirecte, puisqu'Ankara a brandi la menace d'un afflux massif de réfugiés syriens – ce n'est pas la première fois que le président Erdogan reprend cette antienne. Cette manière d'instrumentaliser le malheur des gens est, pour nous, inacceptable. Il faut l'affirmer avec force, nous ne céderons pas à ce chantage.

Le troisième enjeu concerne la stabilité régionale.

Cette offensive nous éloigne d'une solution politique à la crise syrienne, dont dépend à la fois notre sécurité, l'avenir du pays et la sécurité de ses voisins. Elle pourrait, à

court terme, pousser le régime syrien et ses soutiens à chercher à reprendre le contrôle du Nord-Est. Nous le voyons déjà au travers de la conclusion d'accords locaux avec les FDS à Kobané et Manbij.

Hier, lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, M. Pedersen a fait état des avancées constatées dans la composition du comité constitutionnel pour aboutir à un processus constitutionnel.

Que peut-on faire ?

Pour ma part, ma priorité tient à l'impérieuse nécessité de réunir la coalition contre Daech. Nous sommes rentrés dans cette coalition en 2014 – exerçant d'autres responsabilités, j'ai fait partie de la première réunion constitutive –, nous avons été solidaires, nous avons remporté des victoires, nous n'avons pas lésiné sur les moyens, ni sur les forces, ni sur les sacrifices, ni sur les engagements financiers – nous avons été le deuxième pays contributeur. Aujourd'hui, il importe que la coalition se réunisse sous la responsabilité du leader de la coalition, que sont les États-Unis d'Amérique, avec l'ensemble des acteurs, dont la Turquie, en vue de mettre les choses à plat pour savoir ce que nous voulons faire contre Daech. Cette proposition que j'ai évoquée vendredi soir avec mon collègue Pompeo a fait hier l'objet d'un accord unanime des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne pour demander la réunion de la coalition dans les plus brefs délais. J'espère qu'il en sera ainsi, pour que chacun assume ses responsabilités ; des engagements doivent être pris. L'urgence l'exige au vu des enjeux en matière de sécurité pour l'Europe, mais aussi face au risque de résurgence de Daech.

Par ailleurs, la France a saisi le Conseil de sécurité jeudi dernier, avant le retrait américain. Les Européens se sont exprimés en tant que tels – les cinq membres aujourd'hui titulaires et l'Estonie qui y entrera au début de l'an prochain.

En outre, nous avons engagé hier la suspension de l'ensemble de nos exportations de matériels militaires vers la Turquie. Nous avons aussi obtenu la condamnation unanime de la Turquie, ce qui n'était pas acquis d'entrée de jeu.

Nous avons pris hier trois décisions : la demande de la réunion de la coalition dans les plus brefs délais ; la condamnation et l'engagement de suspension de l'ensemble des exportations d'armements vers la Turquie.

Nous allons poursuivre notre coopération, en ayant une approche européenne quant aux décisions qui seront prises. Nous avons également pris une décision concernant les forages turcs dans la zone économique exclusive chypriote. Les Turcs ont engagé une action de forage dans les eaux sous souveraineté chypriote. Nous avons décidé de mettre en place un régime-cadre de sanctions si, d'aventure, la Turquie poursuivait ces opérations. Nous allons prévoir une présence militaire dans cette zone.

Pour terminer, permettez-moi de faire un point sur les combattants.

Même si je comprends les préoccupations concernant les combattants français, le sujet d'aujourd'hui est celui de l'ensemble des combattants de Daech. Les combattants français ainsi que les combattantes, sont en nombre relativement limité. Le problème tient aux 10 000 prisonniers issus des combats menés par Daech. N'ayons pas l'illusion que seuls

les combattants français seraient susceptibles de venir commettre des actes sur le territoire européen. La question se pose pour tout le monde, y compris pour les Russes, les Tunisiens, les Marocains, les Irakiens, etc., et elle doit être soumise à la coalition.

Le président Trump a fait de nouvelles déclarations cette nuit : il a accepté quelques avancées, un peu tardives, sur la condamnation, et les États-Unis ont décidé de réimposer des droits de douane, d'arrêter les négociations commerciales et de mettre en œuvre des sanctions individuelles – gel d'avoirs, visas, etc. – à l'encontre des ministres turcs de l'énergie, de l'intérieur et de la défense.

Telle est, dans la plus grande transparence, la situation actuelle à l'heure où je vous parle.

M. Ladislas Poniatowski. – J'ai deux questions : tout d'abord, les États-Unis servent-ils encore à quelque chose ? On a vu leur inaction suite à l'attaque en Arabie Saoudite le 14 septembre. Le retrait des forces américaines de Syrie est un cadeau fait à la Russie et à l'Iran, et cela envoie un message très inquiétant aux Saoudiens ou aux Israéliens.

Quant à la position de la France, je dois vous faire part de ma déception. L'annonce de la suspension des exportations a peu de portée, vu qu'il s'agissait d'un montant de l'ordre de 45 millions d'euros seulement. Cette séquence démontre malheureusement que la France n'est plus un acteur qui pèse dans cette région.

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. – Je dois vous faire part de notre vive inquiétude. Comment comprendre que les suites prévisibles de la forfaiture américaine n'aient pas été anticipées ? Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre contre la Turquie ? Malheureusement, ces événements arrivent à un moment où notre pays a été extrêmement fragilisé en Europe par le rejet de sa candidate à la Commission européenne. Dans ces conditions comment la France pourra-t-elle peser lors du conseil européen de jeudi prochain ?

Malheureusement, la formule qui figurait dans un journal paraît être la bonne : « une Union européenne sans voix et sans voie »...

M. Olivier Cigolotti. – Cette offensive turque met en lumière la fragilité de l'alliance transatlantique et pose la question de l'unité de l'OTAN, puisque la décision américaine d'abandonner le peuple kurde a été prise sans aucune concertation. Mais il faut aussi réfléchir à l'incapacité de l'Union européenne à anticiper ces développements et à y faire face, pour faire cesser les conflits. Les eurosceptiques ont beau jeu de dire que les décisions importantes se prennent à Washington, Moscou ou Pékin, mais en aucun cas à Paris ou Bruxelles.

M. Christian Cambon, président. – Je ne peux que souligner, avec mes collègues qui étaient avec moi à la réunion de l'assemblée parlementaire de l'OTAN, la faiblesse et l'absence de stratégie de l'alliance. Le Secrétaire général de l'OTAN n'a su apporter que des réponses évasives et dilatoires à nos questions précises, cherchant à ménager la chèvre et le chou. C'est tout à fait problématique.

M. Bernard Cazeau. – L'appel des Kurdes à Damas sacrifie probablement leur rêve d'autonomie. L'alliance entre les Kurdes et le régime de Damas est-elle durable ? Représente-telle un tournant dans le conflit ? Y aura-t-il une médiation de la Russie ?

M. Jean-Noël Guérini. – J'ai trois questions. Comment l'Union européenne se prépare-t-elle à l'accueil des réfugiés éventuels ? Sommes-nous prêts à accueillir un certain nombre de ces familles ? Les familles de djihadistes français multiplient les appels au rapatriement : comptez-vous réagir à ces appels ? Quel sera le rôle de la Russie dans ce nouveau conflit ouvert ?

M. Pierre Laurent. – Comme vous l'avez dit, la situation est catastrophique, avec les risques de relance du conflit, de réorganisation de Daech, les risques terribles pour le peuple kurde... L'action des supplétifs turcs est particulièrement inquiétante. J'ai deux questions. Sur les sanctions, je me félicite de l'embargo sur les armes, même s'il est de portée limitée. Il devra être pérenne. Figurera-t-il dans les conclusions du Conseil européen ? Trump annonce maintenant des sanctions contre trois ministres, avant nous, ce qui est un comble. Pourquoi pas des sanctions directement contre Erdogan ? Quelle autre type de sanctions économiques est envisageable ? Vous avez parlé des forages à Chypre ; y a-t-il d'autres mesures envisageables pour faire cesser cette offensive ? Je suis très sceptique sur votre objectif prioritaire de réunir la Coalition, dont les Etats-Unis et la Turquie sont membres. Aurons-nous un jour un vrai débat sur le sens de notre engagement dans l'OTAN, alors que nous semblons nous reposer sur les Etats-Unis pour notre sécurité, alors même que là encore les Etats-Unis et la Turquie en sont membres ? Il faudra à un moment avoir un débat de nature politique sur le sens de notre appartenance à l'OTAN.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. – Concernant notre souhait de réunir la coalition internationale contre Daech, c'est d'abord une question de principe. Il y a une trentaine de pays acteurs principaux de cette coalition. Deux pays ont semé le trouble dans la solidarité de cette coalition : il nous faut en tirer des conclusions ensemble. Soit la coalition est morte, soit elle se reprend. Si le combat commun contre Daech continue, sous quelle forme ?

Je dois dire que j'ai vécu, dans des fonctions différentes, deux renoncements américains, le 31 août 2013 et le 13 octobre 2019. A deux reprises, les Américains ont renoncé à assurer la sécurité collective. Cela pose la question du lien transatlantique.

Concernant le manque d'anticipation par les Européens et la France de cette évolution, il faut avoir conscience que nous avons reçu des assurances des Etats-Unis. Il y a eu un revirement soudain qu'il était difficile d'anticiper.

Quant à la nature de la nouvelle relation entre les Kurdes et le régime de Damas, il me semble que les Kurdes s'efforcent surtout de parer au plus pressé, et ils se tournent vers ceux qui peuvent les protéger rapidement.

Concernant la perspective d'un afflux de réfugiés vers l'Europe, je ne suis pas inquiet pour l'instant. Naturellement, la situation pourrait changer.

Pour ce qui est des djihadistes français, ceux qui sont partis là-bas savaient pourquoi : ils sont partis faire la guerre. Lorsque nous le pouvons, nous rapatrions les enfants, ce que nous avons fait pour 17 d'entre eux. Mais il faut se souvenir qu'il s'agit de zones de guerre, et ces rapatriements sont difficiles et dangereux.

Concernant la suspension des exportations de matériels de guerre, il s'agit d'une décision collective des membres de l'Union européenne. Le Conseil européen abordera naturellement ce sujet.

Les Etats-Unis adressent des signaux contradictoires. A l'inaction après l'attaque des raffineries de l'ARAMCO a suivi la décision d'envoyer 3.000 soldats américains en Arabie saoudite. Il est certain qu'il va falloir réfléchir à la relation transatlantique. Il faudra aussi que les Russes assument leur responsabilité dans la situation.

M. Christian Cambon. – Monsieur le Ministre, nous soutenons votre demande de réunir la Coalition. Par ailleurs, je rappelle que nous avons également des forces engagées dans la région, qui sont directement concernées par l'évolution de la situation.

La réunion est close à 10 h 30.

Mercredi 16 octobre 2019

Projet de loi de finances pour 2020 – Audition du général Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de terre

M. Christian Cambon, président. – Mon Général, je vous souhaite la bienvenue au Sénat. Je suis tout particulièrement heureux de vous accueillir pour votre première audition devant notre Commission. Cette audition budgétaire est traditionnellement pour nous l'occasion de passer en revue les divers points d'attention de l'Armée de terre.

Le premier point porte sur les équipements. Quatre premiers Griffon vous ont été livrés début juillet. Quelle appréciation portez-vous sur ces matériels quelques mois après leur réception ? Le calendrier de déploiement prévu pour 2019 qui prévoit la livraison d'ici la fin de l'année de 92 Griffon, calendrier que nous jugeons tendu, peut-il raisonnablement être tenu ?

Le deuxième point concerne la préparation opérationnelle, cruciale pour la sécurité de nos soldats. Cette préparation opérationnelle peut-elle être améliorée, notamment en l'état actuel du déploiement de Sentinelle ?

Le troisième point concerne les ressources humaines ainsi que la sous-consommation du titre 2. Le principal problème de l'Armée de Terre est celui de la fidélisation. La prime de lien au service sera-t-elle en mesure de mettre fin à l'hémorragie qui empêche la remontée en puissance de vos forces ?

Le quatrième point concerne le risque financier lié au service national universel (SNU). Ce risque financier n'a pas disparu. Nous craignons que les armées ne se retrouvent en fin de compte à devoir le payer en tout ou partie, ce qui saborderait la LPM que nous avons votée très largement. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

Le cinquième point concerne le char franco-allemand. Un conseil des ministres franco-allemand se tient ce matin. S'oriente-t-on enfin vers un déblocage de la situation avec nos partenaires allemands sur le partage industriel de ce projet ? Jugez-vous que cet ambitieux projet puisse aboutir un jour ?

Le dernier point concerne le plan stratégique. Vous avez annoncé la préparation d'un plan stratégique pour l'Armée de terre qui serait publié en 2020. Pouvez-vous nous en dire plus sur les objectifs qu'il poursuit et, le cas échéant, les inflexions qu'il pourrait proposer ?

Général Thierry Burkhard, chef d'État-major de l'Armée de Terre. –

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les Sénateurs, c'est un honneur de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui. Je mesure l'importance de ce premier contact pour partager avec vous mon appréciation de la situation actuelle de l'Armée de Terre. Je sais que le Sénat est très attentif à la chose militaire, nous le voyons notamment au travers de vos différents communiqués. Je mesure d'ailleurs combien vous vous êtes investis dans la construction de la loi de programmation militaire 2019-2025 pour laquelle nous vous devons beaucoup. Vos attentes sont fortes. J'espère donc que je serai en mesure de répondre à vos questions de la manière la plus claire possible. Ce matin, je voudrais vous parler de ma vision de l'armée de terre, vous dire de quelle façon je perçois l'armée que j'ai l'honneur de commander et pourquoi je considère que nous devons nous préparer aux nombreux défis qui nous attendent. Avant de commencer, permettez-moi de vous présenter les deux officiers qui m'accompagnent, le colonel de la Regontais qui est chef du bureau finances et le colonel Mabin, qui est chargé des relations institutionnelles.

La première question que nous devons nous poser est celle de notre environnement. Je le considère comme favorable pour l'avenir de l'armée de terre, en dépit d'un contexte international marqué par une très forte instabilité. Vous le constatez comme moi tous les jours : nous vivons une mutation profonde et rapide de la conflictualité. Nous assistons à l'érosion de l'architecture de sécurité collective, érosion qui se traduit en particulier par le non-respect quasi permanent des frontières et des espaces aériens. Je pense également à la capacité de nombreux acteurs à remettre en cause la supériorité des armées occidentales. C'est ce qu'illustre l'actualité la plus récente : emploi de drones, de missiles de haute précision à longue portée ou de moyens de brouillage. Il me semble donc que le spectre d'un conflit majeur, en tout cas, la menace d'affrontements militaires encore plus durs que ceux que nous avons connus au cours des vingt dernières années, doit être à présent envisagé. Cette situation et cet environnement se traduisent par un fort besoin de sécurité exprimé par les Français qui font clairement le lien entre leur outil de défense et leur sécurité. Nos hommes politiques ne s'y sont pas trompés et cela explique le fait que vous vous impliquiez autant sur toutes ces questions.

Il faut reconnaître et saluer les efforts importants consentis par le pays et par nos élus pour que nous ayons les moyens de notre défense. Le Sénat y a pris une part active. La loi de programmation militaire, voulue par le Président de la République, construite et défendue par la ministre des armées et par les armées elles-mêmes, vient en réponse aux conclusions de la Revue stratégique. Pour la troisième année consécutive, le budget des armées est en forte hausse, avec 1,7 milliard de ressources supplémentaires. Il s'agit d'une situation inédite, même si, je le rappelle, nous avons besoin de ces ressources. Cette hausse du budget s'accompagne naturellement d'une exigence accrue vis-à-vis de notre capacité à répondre aux contrats opérationnels mais aussi à bien utiliser chaque euro qui nous est accordé. Cela me semble sain et légitime.

Dans ce contexte globalement favorable, quelle est ma vision de l'armée de terre et quelle est mon ambition pour les années à venir ? L'armée de terre que m'a léguée le Général Bosser s'est collectivement appropriée le modèle « Au contact ». Ce modèle, que mon prédécesseur a porté pendant cinq ans, démontre chaque jour sa pertinence. L'armée de terre est expérimentée : en témoignent nos succès en opérations extérieures. Elle est reconnue par nos Alliés. Elle est appréciée par les Français, même si elle reste assez méconnue. Cette armée se caractérise par son extrême jeunesse. La jeunesse est bien évidemment un marqueur fort de l'armée de terre car notre métier est dur et exigeant. L'extrême jeunesse, elle, résulte avant tout de la hausse brutale et salutaire de nos effectifs depuis 2015. Ce sang neuf n'est

cependant aujourd'hui pas complètement assimilé. Pour commander ces jeunes, il faut disposer de cadres dont la formation prend du temps. On ne forme pas un adjudant en quatre ans. Au bilan, le modèle « Au contact » est en place et confère une organisation stable et efficace à l'armée de terre. Je ne souhaite pas le changer. Au contraire, je veux m'appuyer sur celui-ci pour aller plus loin et consolider notre préparation opérationnelle. À cet effet, j'ai ordonné la préparation d'un plan stratégique, qui sera rendu public en 2020. Ce plan tirera toutes les conséquences de l'évolution de la conflictualité dans le milieu terrestre. Il vous sera présenté le moment venu, si vous le souhaitez. Nous devons être prêts à nous engager en permanence et sans préavis dans des conflits plus durs. Pour ce faire, l'armée de terre doit être plus intégratrice. Cela passe en premier lieu par une intégration de ses propres capacités. Je dois pouvoir proposer au chef d'état-major des armées une large variété d'options militaires dans le milieu aéroterrestre, combinant l'emploi de la force et des actions dans les champs immatériels.

Être efficace seul n'a pas grand sens. Nous devons poursuivre nos efforts d'intégration interarmées, même si nous avons déjà fait de réels progrès dans ce domaine. S'il est inconcevable de faire la guerre en dehors du cadre interarmées, il n'est pas non plus possible de la faire sans nos Alliés. Personne n'imagine aujourd'hui mener un engagement majeur dans le strict cadre national. L'interopérabilité avec les alliés de la France doit être technique, tactique et culturelle. À cet égard, le partenariat stratégique « CaMo » – pour Capacité Motorisée – que nous conduisons avec l'armée de terre belge constitue une opportunité majeure et un défi extraordinaire. J'entends donc inscrire l'armée de terre dans une dynamique permettant d'intégrer d'autres pays au sein de la communauté « Scorpion ». C'est ainsi que nous contribuerons à l'édification d'une culture de défense européenne. Je pense aussi à tout le bénéfice que cette dynamique apportera à l'Initiative Européenne d'Intervention. Mais l'armée de terre doit aussi être un élément d'intégration de la jeunesse française à la communauté nationale. Elle doit continuer à se tourner vers les Français, comme elle l'a toujours fait, parce qu'elle a un rôle à jouer dans la cohésion nationale qui est notre premier niveau de résilience. Je pense particulièrement à notre jeunesse à qui nous pouvons apporter beaucoup, et qui est aussi notre vivier de recrutement.

Je vous propose maintenant d'évoquer mes grandes priorités. Pour être à la hauteur des défis à venir, l'armée de terre doit d'abord rehausser son niveau de préparation opérationnelle. Elle doit aussi disposer des moyens matériels dont elle a besoin. Enfin, elle doit valoriser celles et ceux qui s'engagent pour leur pays.

Ma première priorité est d'élever le niveau d'exigence de la préparation opérationnelle. C'est ce que la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit puisqu'elle comporte des seuils minimums à atteindre. Citons, par exemple, le seuil des 1 100 kilomètres par équipage de VAB ou de Griffon. Toutefois, l'arrivée de « Scorpion » va impliquer d'augmenter la formation et la préparation opérationnelle alors que le plan de charge des unités est déjà très lourd. Il nous faut impérativement regagner des marges. C'est un de mes axes d'effort dans le cadre du plan stratégique, qui devra apporter, je l'espère, des solutions en termes d'organisation et de simplification internes.

Ma deuxième priorité est de disposer des moyens matériels nécessaires et suffisants à l'accomplissement de notre mission. La LPM 2019-2025 affiche le même objectif : il s'agit d'achever la réparation et de poursuivre la modernisation de l'armée de terre. Il nous faut être en capacité de surclasser un adversaire symétrique. La réponse à ce défi est le programme « Scorpion », qui est issu d'une réflexion sur le combat collaboratif menée par l'armée de terre depuis 15 ans. Il consiste en une concentration de capacités en vue de

permettre l'échange de données avec une facilité comparable à celle que nous connaissons avec Internet, toutes proportions gardées, bien évidemment. La position des amis sera connue de tous en permanence. Celle des ennemis sera partagée. Les éléments qui observent communiqueront leurs images et leurs informations directement aux moyens d'agression déployés au contact ou dans la profondeur. Si je voulais établir une analogie simpliste, je vous dirais qu'avant l'introduction de « Scorpion », nous étions en quelque sorte à l'ère du minitel. Avec « Scorpion », nous entrons dans une nouvelle ère : tous nos véhicules de combat – tels le Griffon ou le Jaguar – seront, comme nos terminaux mobiles, dotés de capteurs performants et de capacités de transmission très développées. Mais pour échanger des données, il convient de disposer d'un réseau aussi puissant que peut l'être la 5G. C'est ce que nous offrira le système d'information et de commandement Scorpion « SIC-S » et les postes « radio contact » qui équiperont les véhicules et les groupes de combat débarqués. Le programme « Scorpion » va nous faire évoluer, en particulier en termes de commandement et de répartition des rôles sur le champ de bataille. Dans cet environnement aéroterrestre, les drones ont déjà toute leur place. L'armée de terre, qui a été précurseur dans l'emploi des drones, renouvelle son segment tactique avec le Patroller et élargira sa capacité jusqu'aux plus bas échelons des théâtres d'opérations avec les nano-drones. L'armée de terre possède aujourd'hui environ 160 drones. En 2023, elle en comptera environ 1 200.

Il nous faut également préparer l'avenir. Scorpion concerne le segment médian. Mais n'oublions pas, dans la perspective d'un conflit majeur, le segment lourd avec le char Leclerc rénové et, plus tard, le MGCS qui intégrera la robotique, l'intelligence artificielle et de nouvelles propulsions. Il y aura d'abord une phase de rénovation de ces matériels, notamment pour équiper les chars Leclerc de postes « radio contact » leur permettant de s'intégrer dans la bulle Scorpion. Mais ensuite, il faudra mener à bien le projet MGCS, successeur du Leclerc et du Léopard, pour moderniser le segment lourd. Nous devons travailler sur ces programmes avec l'état-major des armées, la direction générale de l'armement mais aussi avec nos Alliés. Ils doivent être développés en cohérence avec ceux des autres armées, comme le « SCAF », par exemple.

Ma troisième priorité est le soldat de l'armée de terre. En réalité, c'est la première car le soldat constitue notre plus grande richesse. Notre armée de terre est appréciée de nos concitoyens, mais elle est finalement assez mal connue d'eux. Elle souffre de l'image d'Épinal du soldat sous-qualifié effectuant un métier facile. Cela ne correspond évidemment pas du tout à la réalité. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, vous qui avez été au contact de nos soldats, vous qui êtes allés les voir en opérations. Vous avez constaté que nos soldats avaient une tête bien faite et qu'ils étaient bien dans leur peau. Nous devons assurer à nos soldats une excellente condition physique car le milieu terrestre est difficile. Cela suppose une hygiène de vie : alimentation, sport, sommeil. Il leur faut aussi et surtout une bonne condition mentale parce que, quels que soient leur niveau et leur fonction, ils peuvent se retrouver en situation d'isolement. Ils doivent alors être capables de prendre les bonnes décisions, parfois en quelques secondes, pour accomplir leur mission et pour assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs camarades. La dispersion des hommes sur le champ de bataille est une dimension forte. Un soldat porte parfois, à lui seul, la réussite ou l'échec de la mission à laquelle il participe.

Il convient également que nos soldats possèdent l'intelligence technique permettant la mise en œuvre de systèmes d'armes technologiquement de plus en plus sophistiqués. Cela dit, le soldat doit aussi être bien commandé et cela constitue un défi permanent. Commander est une lourde exigence et nécessite un très fort investissement à tous les échelons de la hiérarchie. Commander des hommes revient à se donner entièrement à eux

et à la cause défendue collectivement. C'est bien plus difficile que d'utiliser un système d'armes complexe. Il s'agit d'un point auquel, en ma qualité de chef d'état-major de l'armée de terre, j'attache beaucoup d'importance. Enfin, il me semble que nos hommes et nos femmes ont besoin de considération à la hauteur de leur engagement et de leur sacrifice. Nous devons veiller à bien les traiter en termes de rémunération, de soutien aux blessés et d'infrastructures. À ce propos, la volonté exprimée par la ministre des armées de nous redonner de la marge de manœuvre, en particulier en matière d'hébergement, est perçue de manière très positive. Le plan « familles » est également une belle opportunité qu'il nous faut exploiter pour mieux répondre aux attentes exprimées par nos soldats. Évoquons l'accompagnement de la mobilité, ou encore l'accompagnement des familles durant l'engagement opérationnel des soldats. Nous pouvons demander à nos soldats de s'engager, mais ils doivent se sentir soutenus.

J'espère vous avoir permis de comprendre de quelle façon j'apprends ma mission et vous avoir exposé ma perception des enjeux auxquels l'armée de terre va devoir faire face. Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Cédric Perrin, rapporteur pour avis du programme 146. – Je suis heureux de vous accueillir. Vous succédez à un chef d'état-major visionnaire. Il a su mettre en œuvre des avancées notables pour le programme 146 de la LPM qu'il a supervisée. Je ne doute pas que votre talent vous permettra de lui succéder avec brio ! Je remercie vos collaborateurs qui répondent avec diligence aux questions que nous leur posons. J'aimerais que vous nous exposiez votre vision du projet MGCS. Il s'agit d'un projet majeur pour l'armée de terre, mais il est soumis en ce moment à quelques aléas. Je souhaiterais aussi vous entendre sur le projet « CaMo ». Nous avons souvent entendu l'armée de l'air évoquer les difficultés de mise en œuvre du soutex pour le Rafale. Qu'en est-il pour vous s'agissant du Griffon et du Jaguar dans le cadre de ce contrat ? Est-ce une charge ou une opportunité pour l'armée de terre ? Pouvez-vous, enfin, nous expliquer pourquoi vous souhaitez augmenter le taux d'encadrement de l'armée de terre ?

Mme Hélène Conway-Mouret, rapporteur pour avis du programme 146. – Le Président a balayé l'ensemble des sujets qui nous intéressent. Je me limiterai donc au « Serval ». Quel est son calendrier de livraison ? Quelle utilisation sera faite de ces véhicules ? Pour finir, quelles mesures mettez-vous en œuvre pour tenter de fidéliser les jeunes au sein de l'armée de terre ?

M. Jean-Marie Bockel, rapporteur pour avis du programme 178. – Mon Général, je souhaite connaître votre diagnostic sur la disponibilité technique opérationnelle des équipements de l'armée de terre. Le niveau d'usure et de disponibilité de ses matériels et de ses équipements est alarmant. La disponibilité des hélicoptères de manœuvre n'est que de 57 % du contrat opérationnel, celle des VAB n'est que de 71 % et celle de l'AMX 10 RC n'est que de 70 %. Quelles sont les mesures qui vont permettre de résoudre cette situation d'ici 2020 ? Nous avons tous en tête la réforme du maintien en condition opérationnelle de l'armée de terre d'ici 2025 avec la mise en place de contrats d'entretien « verticalisés ». Mais comment comptez-vous passer d'ici 2025 de 15 % à 40 % des activités industrielles de maintenance réalisées par des industriels ? Quelle sera la proportion réalisée en 2020 ? Par ailleurs, on nous a annoncé l'an passé la création de « groupes de maintenance situés à proximité des théâtres d'opérations ». Sont-ils déjà effectifs ? Quels sont leurs moyens et ces moyens s'entendent-ils à enveloppe constante ? Le MCO terrestre fait donc l'objet de nombreuses réformes alors que beaucoup lui a déjà été demandé. Quels sont les moyens mis au service de toutes ces transformations et qui les pilote ?

Mme Christine Prunaud, rapporteur pour avis du programme 178. –

Général, je souhaite vous interroger sur l'organisation de la préparation opérationnelle. En effet, les équipements neufs sont les principaux bénéficiaires de la loi de programmation militaire 2019-2025. La préparation opérationnelle est son parent pauvre, le retour aux normes OTAN étant repoussé à 2021. Cette date sera-t-elle tenue pour l'armée de terre ou faudra-t-il attendre 2023 ? Quels sont les objectifs d'entraînement en 2020 ? Certains articles de presse se font l'écho de la reprise d'entraînements « en terrain libre en France » avec le double objectif suivant : lutter contre le terrorisme et augmenter le niveau d'entraînement de nos forces, niveau qui est notablement insuffisant. Ne faut-il pas avoir été entraîné avant d'aller lutter contre le terrorisme sur le territoire national ? Pourquoi ne pas revoir, en outre, le dispositif « Sentinelle » qui conduit à un éparpillement des efforts de formation de l'armée de terre alors que le choc de la remontée en puissance de la force opérationnelle terrestre n'a pas encore été absorbé ?

M. Joël Guerriau, rapporteur pour avis du programme 212. –

Mon Général, depuis le redimensionnement du dispositif, quelles ressources de l'armée de terre l'opération « Sentinelle » consomme-t-elle ? Que représentent sur douze mois les périodes de régime renforcé ? Quels effectifs de l'armée de terre les renforts nécessitent-ils ? Ce sujet fait-il l'objet d'une réflexion ? Comment motivez-vous la décision de réviser à la hausse le taux d'encadrement au sein de l'armée de Terre ? N'est-ce qu'un simple retour en arrière ? Quels types de postes sont concernés par ce projet ? En outre, les militaires sont-ils satisfaits de la mise en œuvre du plan « familles » ? Quel retour avez-vous de ce plan et envisagez-vous des ajustements quelques mois après qu'il a été initié ? Le terrorisme trouve en Afrique un territoire adéquat à son expansion. Notre présence va y être de plus en plus nécessaire. L'environnement et le climat y sont rudes. En tenez-vous compte ?

Je vais vous poser les questions que mon collègue co-rapporteur Gilbert Roger, qui vient de s'absenter, souhaitait vous adresser. En premier lieu, les conditions de vie ont un impact important sur le moral des militaires et l'attractivité des armées. Votre prédécesseur nous avait dit, au moment de l'adoption de la LPM, que celle-ci était loin de résoudre entièrement la problématique des infrastructures. Pouvez-vous nous préciser le montant des investissements manquants ? Quelles difficultés rencontrez-vous encore malgré la remontée en puissance du programme immobilier, compte tenu du passif existant lié au sous-investissement depuis plusieurs années ? Êtes-vous inquiet quant à l'introduction dans l'armée de terre au cours des mois à venir du nouveau logiciel de paie « Source Solde » ? L'introduction de ce logiciel dans la Marine semble avoir été un réel succès, mais l'Armée de Terre fait face à une situation différente. La nouvelle politique de rémunération au sein de votre armée est-elle un chantier délicat en soi ? Les conditions sont-elles enfin réunies pour tourner la page de ce qui fut un véritable scandale, à savoir le logiciel « Louvois » ?

M. Pascal Allizard, rapporteur pour avis du programme 144. –

Mon Général, merci de votre exposé. Quels sont les premiers retours d'expérience sur le nouveau treillis F3 ? La procédure de remplacement des fusils de précision est-elle avancée ? Êtes-vous confrontés à des cas de radicalisation au sein de l'armée de terre ? Avec la résurgence de Daech, quels nouveaux efforts pourriez-vous demander à nos militaires ? Quel est le calendrier de distribution de la nouvelle tenue de sport ? Cela fait partie en effet, des éléments de confort au quotidien. Enfin quand serez-vous en mesure de larguer des troupes aéroportées à partir d'un Airbus A400M ?

M. Michel Boutant, rapporteur pour avis du programme 144. –

Je n'ai rien à ajouter à ce qui vient d'être dit.

M. René Danesi. – Mon Général, deux entreprises françaises proposent un robot armé. Il s'agit de MBDA, dont le produit est muni d'un missile de moyenne portée, et Nexter dont le produit est doté d'un canon de 20 millimètres. Ces deux systèmes augmenteraient la portée de feu de tout groupe de combat tout en lui permettant de minimiser son exposition. Ces systèmes, bien évidemment, doivent recevoir un ordre humain pour ouvrir le feu. Alors que les Américains, les Israéliens et les Russes ont pour objectif d'utiliser ce nouveau type d'armement pour limiter les pertes sur le terrain, la France s'en tient à une approche limitée des robots qu'elle ne dédie qu'à la détection d'engins explosifs et au renseignement. Mon Général, pour quelle raison le programme « Scorpion » n'inclut-il pas l'acquisition de robots armés ?

M. Jacques Le Nay. – Quelle est la contribution de l'armée de terre au déploiement du service national universel, qui deviendra obligatoire en 2023 ? Cela ne risque-t-il pas d'alourdir la charge pesant sur des unités déjà très sollicitées ?

M. Olivier Cigolotti. – Il y a parfois, dans les coopérations, des échecs retentissants, mais il y a aussi – et nous le souhaitons avec le programme MGCS et le SCAF – de très belles réussites. Le programme « CaMo » est un très bel exemple de coopération bilatérale et inter-gouvernementale qui permet un partage des doctrines d'emploi et constitue un très beau challenge industriel et commercial. Les premières livraisons de Griffon doivent intervenir à partir de 2025 et n'interféreront donc pas avec celles de la présente LPM. Quels sont pour vous les effets attendus de ce programme « CaMo » ?

M. Ladislas Poniatowski. – Mon Général, vous avez dit que votre troisième priorité était, en fait, votre première, en l'occurrence la condition des hommes. Il existe 8 000 logements domaniaux qui sont gérés par la SNI. Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) a attiré l'attention sur la situation de ces logements, sur leur état avancé de délabrement et sur leur mauvaise gestion. Leur taux de vacance est de 20 %. Mon Général, l'appel d'offres qui est lancé prévoit-il une rénovation de ces logements ? Envisagez-vous de modifier leur mode de gestion ?

M. Ronan Le Gleut. – Il y a quelques semaines, un attentat islamiste est intervenu au cœur de la Préfecture de Police de Paris. Considérez-vous qu'un attentat de cette nature puisse toucher les armées et le présent projet de loi de finances vous donne-t-il les moyens de prévenir ce risque ?

Général Thierry Burkhard. – Beaucoup de questions me sont posées sur l'opération « Sentinelle ». Celle-ci a évolué considérablement depuis 2015. Elle a été étendue de Paris à l'ensemble du territoire. Elle a évolué dans ses modes d'action. En 2015, les missions étaient statiques, désormais, elles sont toutes dynamiques. Elle a aussi évolué dans notre capacité à nous coordonner avec les forces de sécurité intérieure. Aujourd'hui, les liaisons sont établies et la coordination sur le terrain est bonne. L'opération a aussi évolué, s'agissant de la condition du personnel, grâce à l'attribution de moyens. Les unités disposent désormais de bases à partir desquelles elles opèrent pour exécuter les missions qui leur sont confiées. S'agissant des effectifs, 7 000 soldats sont engagés aujourd'hui, ce chiffre pouvant monter jusqu'à 10 000 hommes. Une partie des 7 000 est déployée sur le terrain, l'autre étant en alerte et en mesure de réagir très rapidement, comme l'a fait une section du 3^e RIMa lors du récent crash d'un F16 belge en Bretagne. Des éléments sont en alerte de manière à être déployés en moins de 24 heures. D'autres le sont pour être déployés en 72 heures, ce qui reste un délai très bref. Nous pouvons probablement faire encore évoluer le ratio entre unités déployées sur le terrain et moyens en alerte. Bien sûr, il faut aussi prendre en compte

l'appréciation de la menace sur le terrain qui incombe au SGDSN. Mais si l'on attend que la menace ait disparu pour adapter notre dispositif sur le terrain - la récente attaque terroriste à la Préfecture de Police montre que ce n'est pas le cas - on ne le fera jamais. Nous avons deux échéances de très grande importance : la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques en 2024. Les armées vont être sollicitées et cela me semble tout à fait normal. Il faut pouvoir réagir vite mais aussi avoir le courage de réduire ensuite le niveau de mobilisation.

Plusieurs questions m'ont été posées sur le volet capacitaire, notamment sur le programme Serval. Le véhicule blindé Serval est un complément au Griffon. Il est très efficace et doté d'armements tout à fait performants, notamment une tourelle télé-opérée permettant de délivrer des feux précis jusqu'à 1 800 mètres. L'armée française est en Afrique pour longtemps. Le Griffon avait besoin d'un matériel complémentaire et le Serval est ce matériel. Il sera intégré dans la bulle « Scorpion ». Il répond au besoin de nos armées de disposer d'une gamme la plus complète possible de produits ; comprenant aussi bien des Griffon de près de 25 tonnes destinés aux combats de moyenne intensité que des véhicules blindés légers pour effectuer par exemple et comme nous le faisons en Afrique, des opérations d'évacuation. Le Serval relève de ce segment. Nous en avons commandé 689 sur la durée de la programmation militaire.

Vous m'interrogez sur le programme MGCS. Ce programme est nécessaire lorsqu'on observe le monde actuel. Le Léopard vieillit, le Leclerc aussi. Dès lors il convenait de lancer un programme de travail commun avec les Allemands pour renouveler le matériel sur le segment lourd. Le programme franco-allemand MGCS répond à ce besoin. Mais, il nous faut être ambitieux. Le futur matériel sera-t-il simplement un Leclerc 2 ou un Léopard 3 ? Ne pourrions-nous pas envisager un équipement plus complet doté, par exemple, d'une propulsion hybride, voire de senseurs embarqués ? Nous devons faire preuve d'imagination parce que ce matériel sera en rupture avec le précédent. Nous faisons aussi preuve d'imagination et d'anticipation en armant le Patroller alors que ce n'était pas prévu au départ. Le Patroller sera donc armé parce que l'armée de terre le souhaite mais sa mission première ne sera pas d'appuyer nos troupes. Cependant, il bénéficiera de cette capacité. Par conséquent, si un Patroller découvre un poste de commandement ennemi à détruire, il doit pouvoir le faire.

Vous évoquez le programme « CaMo ». Il constitue un défi majeur pour l'armée de terre. En effet, nous avons défini un partenariat stratégique de grande ampleur avec un pays ami et allié, la Belgique. Nous allons travailler sur la tactique tout autant que sur les aspects techniques. Cela suppose une grande humilité de notre part. L'avantage est que nous partageons la même culture de la guerre et que nous avons la même conception de la maîtrise de l'ouverture du feu. Les Belges doivent devenir nos meilleurs ambassadeurs vers d'autres pays qui pourraient également être intéressés par un éventuel partenariat. Nous n'avons donc pas le droit de rater ce partenariat avec nos amis belges.

Vous m'avez interrogé sur le maintien en condition opérationnelle. Le point d'entrée sur le MCO terrestre est le comité stratégique de l'armée de terre, qui est en quelque sorte le comité de direction de l'armée de terre, constitué du chef d'état-major, du major général commandant l'état-major de l'armée de terre, du commandant des forces terrestres, du directeur des ressources humaines de l'armée de terre et du directeur central en charge du MCO de tous les matériels terrestres. Le MCO est absolument incontournable pour la pérennité des capacités de combat de l'armée de Terre. L'une des caractéristiques du MCO terrestre est son caractère continu de la paix à la guerre, de la France aux théâtres d'opérations. Les industriels ont un rôle très important à jouer dans le MCO, en particulier

dans les opérations lourdes de réparation, la maintenance dite industrielle. Conformément aux orientations de la ministre des Armées, la part d'activité confiée aux industriels privés devrait croître et atteindre 40 % de la maintenance industrielle. Nous en avons besoin pour régénérer nos équipements soumis à l'abrasivité des opérations. Cette évolution n'est possible qu'à la seule condition que les industriels s'investissent à la hauteur de ce que nous leur demandons et de la visibilité que nous leur avons donnée. Ils doivent être au rendez-vous.

Vous m'avez aussi interrogé sur les livraisons des Griffon. Quatre ont été livrés à la fin du mois de juillet 2019, 92 doivent être livrés d'ici la fin de l'année 2019. C'est l'objectif qui a été fixé aux industriels. Peu m'importe comment ils y parviendront. Il leur revient de les livrer car tout retard nous pénalise. Il est difficile pour une armée de voir cohabiter pendant vingt ans, deux, trois ou quatre gammes différentes de matériels. Par ailleurs, la livraison des matériels ne se limite pas à la réception des clefs des véhicules. Elle suppose aussi que les militaires soient formés à leur utilisation, ce qui se planifie dans la durée et ne peut pas être reporté indéfiniment. La marge de manœuvre est donc assez réduite. Concernant l'infrastructure opérationnelle, elle recouvre en particulier l'hébergement des soldats, qui a un impact très fort sur leur fidélisation. Pendant des années, nous avons sous-investi dans ce domaine. Un plan d'hébergement a été initié par la ministre des armées et le budget consenti à cet effet est passé de 750 000 euros à 1 million d'euros. Ce plan permettra d'améliorer la qualité des infrastructures existantes, d'améliorer les conditions de vie de nos jeunes engagés et d'augmenter l'offre d'hébergement des cadres. C'est, je pense, le minimum si nous voulons être une armée de référence. Vous me posez la question de la gestion des logements domaniaux. Ce problème ne concerne pas seulement l'armée de terre. Aujourd'hui, l'offre ne correspond plus à la demande. L'offre de la SNI doit être compétitive. La question se pose d'abord évidemment à Paris, qui est un sujet à part à entière.

J'ai été interrogé sur la préparation opérationnelle. Nous devons la renforcer dans ses différentes composantes : préparation initiale, préparation opérationnelle métier et préparation opérationnelle interarmes. La dernière étape suppose d'avoir maîtrisé les étapes précédentes et d'être en mesure de réunir les unités pour qu'elles s'entraînent ensemble. Une bonne préparation opérationnelle interarmes suppose d'abord une bonne préparation opérationnelle métier. C'est dans ce domaine que je dois redonner de la marge de manœuvre aux régiments. Vous avez évoqué une reprise des entraînements « en terrain libre » en France. Bien évidemment, manœuvrer sur le territoire national permet de redonner de la liberté d'action aux unités qui peuvent s'entraîner à proximité de leur garnison. Nous ne devons donc surtout pas nous interdire d'effectuer de la préparation opérationnelle en terrain libre. Cela contribue au renforcement du lien entre l'armée et la Nation et à la présence de l'État dans les territoires.

Concernant le taux d'encadrement, il est de 11 % actuellement, contre 15 % dans les autres armées occidentales. Nous avons l'intention de le porter à 13 %, dans un premier temps. La relative faiblesse de ce taux s'explique par la remontée en puissance de l'armée de terre depuis 2015. Quand nous avons injecté 11 000 nouveaux soldats dans l'armée de terre, il nous a fallu ajuster les effectifs de l'encadrement intermédiaire. Or, nos cadres ne se trouvent pas sur le marché du travail, il faut d'abord les former. Nous devons être d'autant plus vigilants à la question de la formation que nos cadres de contact les plus anciens vont progressivement quitter le service actif.

Même si nous y arrivons, cette faiblesse du taux d'encadrement entraîne une difficulté à honorer nos postes dans les états-majors de l'OTAN ou des organisations militaires alliées. Présence qui mobilise des moyens humains importants ! Les postes de

commandement de régiment manquent aussi cruellement d'officiers supérieurs qui sont essentiels pour entraîner et préparer nos unités. Il est donc impératif de réajuster ce taux d'encadrement.

M. Christian Cambon. – Merci, Mon Général. Vous avez répondu à toutes les questions qui vous ont été posées. Encore une fois, je veux vous assurer de l'attachement de notre commission aux personnels de l'armée de terre, mais aussi et surtout à ses objectifs et à ses missions. Nous avons conscience de la difficulté de vos missions en opérations extérieures. Nombre d'entre nous ont eu la chance d'aller à la rencontre de vos hommes. Comme nous l'avons dit à la ministre des armées, le Sénat et la commission que j'ai l'honneur de présider sont très satisfaits de ce budget 2020 dans la mesure où il souscrit pleinement aux engagements de la loi de programmation militaire.

Projet de loi de finances pour 2020 – Audition du général Lecointre, chef d'état-major des armées

M. Christian Cambon, président. – Nous accueillons, toujours avec le même plaisir, le général François Lecointre, chef d'état-major des armées. Merci d'être venu, comme chaque année, à ce rendez-vous budgétaire. Pourriez-vous nous exposer vos éléments de satisfaction et vos points d'attention ? Vous connaissez la vigilance de la commission sur l'exécution de la LPM, le dégel des crédits, la mutualisation du surcôt des OPEX....

Général François Lecointre, chef d'état-major des armées. – La revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, sur les conclusions de laquelle nous avons bâti la LPM, prévoyait la phase dangereuse dans laquelle nous entrons à présent. Je ne vois pas de raison de remettre en cause ces conclusions, bien au contraire. J'observe une accélération de la dégradation des relations internationales, de leur militarisation et de l'armement des grands pays et des puissances moyennes qui pourront, demain, être nos ennemis et sont déjà nos compétiteurs. Quels que soient les efforts vertueux de la France, de fait, l'effort global des Européens est trop faible pour compenser ce décrochage.

La LPM va nous permettre de réparer les lacunes et les carences capacitaires consenties lors des précédentes lois de programmation, de moderniser notre armée et de répondre à l'Ambition 2030, celle de disposer d'un modèle d'armée complet et de garantir la crédibilité de la dissuasion nucléaire afin de faire face aux menaces décrites dans la revue stratégique. La masse sera-t-elle suffisante à l'horizon 2030, au regard de l'ambition que nous nous sommes fixée et de l'accélération de la dégradation des relations internationales ?

Je vais vous exposer successivement l'engagement actuel de nos armées en opérations, comment s'est déroulée la gestion 2019, ensuite ce qui sous-tend concrètement le PLF 2020 et enfin mes axes d'effort et mes points de vigilance pour la suite de cette LPM.

La LPM est avant tout une loi qui permet nos engagements actuels.

Les opérations sont notre raison d'être et nous visons l'excellence pour permettre à la France d'être cette « puissance d'équilibre » voulue par le PR dans un contexte géopolitique toujours plus imprévisible. Les tendances de la revue stratégique se confirment et s'accroissent même : le monde réarme, les relations internationales se militarisent, le multilatéralisme est contesté et les sujets de tension se multiplient. Nous sommes toujours très

sollicités, et pour longtemps encore, afin de garantir la protection de la France et de ses intérêts, sur le territoire national comme à l'étranger.

Ainsi, à l'heure où je m'exprime devant vous, plus de 30 000 militaires sont engagés quotidiennement pour la défense de la France, parmi lesquels : 8 000 sont en OPEX, pour l'essentiel en bande sahélo-saharienne, au Levant ou au Liban, 20 000 sont engagés sur le territoire national, dans le cadre des postures permanentes de sauvegarde maritime ou de sûreté aérienne, dans celui de l'opération Sentinelle, ou au sein de nos forces de souveraineté dans nos collectivités outremer, 3 700 sont pré-positionnés comme forces de présence à l'étranger. Rapporté à nos effectifs aujourd'hui, ce niveau d'engagement soutenu depuis de nombreuses années est inédit et il ne devrait pas fléchir dans les années à venir, loin de là. Les foyers de crises sont nombreux, je crains qu'ils ne prolifèrent ou ne s'aggravent.

Pour garantir cette finalité opérationnelle dans la durée, la loi de finances pour 2019 a réparé nos armées et amorcé leur modernisation. La première annuité de la LPM, avec une marche à 1,7 milliard d'euros, confirmait la volonté politique de redressement de nos armées.

Nous avons commencé à opérer la mue de nos parcs. Des matériels de dernière génération ont été livrés : au total, 19,6 milliards d'euros de crédits de paiements ont été dépensés au profit des équipements en 2019. Les livraisons attendues cette année et parmi les plus emblématiques sont les 92 premiers véhicules blindés multi rôles Griffon ; ils remplaceront le VAB, entré en service en 1976. Une cinquième frégate multi missions (FREMM) a été admise au service actif, ainsi qu'un deuxième Airbus A330 MRTT, qui a permis à l'armée de l'air de déclarer récemment une première capacité opérationnelle pour la mission de dissuasion aéroportée.

L'effort a également porté sur l'entretien programmé des matériels, à travers un plan de transformation du maintien en condition opérationnelle terrestre, naval et aérien. La transformation du MCO aéronautique est portée par la direction de la maintenance aéronautique (DMAé). Celle-ci rénove l'architecture contractuelle, à l'image des marchés notifiés récemment pour les Fennec de l'armée de Terre, les Rafale de l'armée de l'air et de la marine nationale, et l'A400M.

J'attends de cette réforme des résultats concrets en matière de disponibilité technique opérationnelle de nos matériels dans les années à venir. Ce sera l'une des façons de répondre à l'inquiétude que j'exprimais à l'instant quant à la masse que nous devons être capables d'engager pour assurer la sécurité de notre pays.

Nous avons aussi poursuivi en 2019 nos efforts de recrutement ; les résultats sont pour l'instant conformes aux attendus. Ils ne doivent toutefois pas masquer les difficultés que les gestionnaires militaires rencontrent en matière de recrutement et de fidélisation, dans un contexte de très forte concurrence du secteur civil et du fait de la grande exigence du métier des armes, qui est souvent en contradiction avec les tendances sociétales. Cela ne laisse pas de m'inquiéter !

Nos préoccupations quant à la fidélisation concernent toutes les catégories de personnels, y compris nos cadres et, notamment, nos officiers supérieurs. Je veille à préserver un rapport adapté entre les exigences du métier militaire et les compensations que nous pouvons apporter aux sujétions, tout en conservant un bon ratio entre personnel civil et militaire.

Le projet de loi de finances pour 2020 lance à mes yeux résolument la modernisation. Cette deuxième annuité est conforme aux dispositions de la LPM : elle consacre bien, à périmètre constant, une nouvelle marche de 1,7 milliard d'euros, portant le budget total à 37,5 milliards d'euros. Cette hausse importante nous permettra de porter l'effort de défense à 1,86 % du PIB en 2020.

Au sein de cette hausse, 1,1 milliard d'euros seront consacrés à l'équipement des forces armées, ce qui témoigne de notre volonté de réparer notre outil de défense, en réduisant les réductions temporaires de capacités et en modernisant les équipements. Les livraisons attendues en attestent.

Quatre premiers engins blindés de reconnaissance et de combat Jaguar viendront en complément de 128 nouveaux Griffons et de moyens de transmission tactique qui marqueront, pour l'armée de terre, une véritable entrée dans l'ère du combat collaboratif.

La livraison du premier sous-marin nucléaire d'attaque de la classe Barracuda, le Suffren, marquera un saut capacitaire important par sa discrétion et sa capacité de frappe en profondeur.

L'intégration d'une capacité armement sur le Reaper – sur le Block 1 dès la fin de 2019, sur le Block 5 à compter de 2020 – offrira à nos forces de nouvelles possibilités de frappe immédiate de cibles d'intérêt, sans avoir à attendre l'arrivée des avions de combats ou des hélicoptères. Cet emploi sera bien entendu respectueux de notre exigence morale singulière, conforme à la doctrine d'emploi que nous sommes en train de rédiger, et respectueux du droit international et du droit des conflits armés. L'effort de modernisation est également tangible dans le domaine de la dissuasion nucléaire, après une période principalement consacrée à la consolidation des capacités. En 2020, la France consacrera 4,7 milliards d'euros de crédits de paiement, soit une hausse de 6 % par rapport à l'an dernier, au renouvellement de ses deux composantes, océanique et aéroportée, ainsi qu'à l'ajustement des moyens de transmission dédiés. Un chantier emblématique de cette modernisation sera le lancement en réalisation du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération.

L'effort de modernisation se concrétise également dans les champs de conflictualité plus récents. Dans le domaine cyber, nous consacrerons 80 millions d'euros au financement des moyens nécessaires aux opérations cyber militaires, ainsi qu'à la réalisation du programme cyber. Dans le domaine de l'espace exo-atmosphérique, dont le commandement a été créé à Toulouse le 1^{er} septembre dernier, l'ambition de la France est concrétisée par un budget d'environ un demi-milliard d'euros. Les crédits budgétaires au profit des services de renseignement s'élèveront pour leur part à 421 millions d'euros.

Concernant l'innovation, 926 millions d'euros seront consacrés aux études amont ; cette somme atteindra 1 milliard d'euros en 2022. Face à des adversaires toujours plus évolutifs et inventifs, il nous faut continuer d'innover, sans oublier l'innovation d'usage que nos armées peuvent apporter à nos ingénieurs et à nos chercheurs. L'importance de ces innovations a été illustrée par l'attaque récemment perpétrée contre les sites d'Aramco en Arabie saoudite. Des éléments de drones en provenance de divers endroits ont été assemblés : cette technologie *nivelante* se répandra toujours plus dans les années qui viennent. Nous devons y faire face, nous en protéger, mais aussi utiliser de telles technologies le plus rapidement possible.

Nous pourrons aussi bénéficier des initiatives européennes en cours, même si l'Europe peine à définir des objectifs stratégiques. La coopération structurée permanente et le nouveau Fonds européen de défense permettront de développer de nouvelles capacités. Mais cela ne devra pas défalquer d'autant les budgets prévus pour les armées dans le cadre de la LPM, il faut considérer ces initiatives comme un complément à l'effort national.

J'en viens aux axes d'effort majeurs. Trois piliers indépendants méritent nos efforts : les ressources humaines, les capacités et les relations internationales.

Le premier pilier, celui des ressources humaines, représente aujourd'hui un véritable défi. Après les attentats de 2015, la décision avait été prise de rompre avec la logique de déflation des effectifs. Notre armée a réussi cette nouvelle phase de conquête d'effectifs, effort rapide et considérable. Il s'agit maintenant de fidéliser les effectifs recrutés et de continuer de les former et de soutenir leurs familles, de façon à créer le bon équilibre entre vie militaire et vie personnelle. Telle est l'ambition de la LPM. En outre, Mme la ministre des armées s'est particulièrement investie dans le plan Famille. Je tiens à lui rendre un hommage particulier pour son action dans ce domaine.

Plusieurs leviers permettent de renforcer l'attractivité du métier des armes. Je retiens en particulier de nouvelles mesures catégorielles, à hauteur de 40 millions d'euros en 2020, qui comprennent notamment la prime de lien au service, à laquelle seront affectés 12 millions d'euros. Le « plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires » se poursuit, à hauteur de 80 millions d'euros l'année prochaine. Enfin, une enveloppe de 120 millions d'euros sera utilisée pour améliorer l'hébergement de nos militaires et les ensembles de restauration des emprises, ainsi que le logement des familles.

Plusieurs sujets d'actualité auront aussi un impact majeur et direct sur notre ressource humaine : la réforme des retraites, la nouvelle politique de rémunération des militaires, ou encore la sortie de crise Louvois. Nous restons très vigilants sur ces sujets sensibles, car ils génèrent beaucoup d'attentes et des inquiétudes.

Le deuxième pilier est la détention de capacités interopérables et renouvelées, qui doit garantir la supériorité opérationnelle de nos armées. Ce pilier repose sur deux fondements.

Le premier fondement est le comblement des réductions temporaires de capacités consenties lors de la précédente LPM. En corollaire, nous devons conserver des matériels d'ancienne génération dont la disponibilité constitue un enjeu majeur sur la période de la LPM, mais génère en outre un surcoût de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Le second est la modernisation de plusieurs segments capacitaires, notamment le segment médian du programme Scorpion, ou encore les frégates multimissions, deux programmes extrêmement sollicités. Cette modernisation aura bien lieu, mais je tiens à rappeler d'où nous venons.

Concernant les blindés médians de l'armée de terre, emblématiques de la notion de masse sur le champ de bataille, nous disposions en 2008 – époque de fait moins troublée qu'aujourd'hui – de 452 véhicules blindés médians ; la cible pour 2030 est de 300 Jaguars. Ces véhicules sont certes beaucoup plus performants, mais la multiplication des théâtres d'opérations pèsera toujours plus lourd.

Concernant le segment frégate, nous en mesurons chaque jour davantage sa nécessité. Il me faut aujourd'hui garantir au Président de la République une présence permanente dans le golfe Persique ; s'y ajoutent la surveillance du détroit de Bab el-Mandeb, des patrouilles dans le canal de Syrie pour faire valoir nos lignes rouges sur l'usage d'armes chimiques par le régime de Bachar el-Assad, mais aussi la défense de notre bastion du golfe de Gascogne et la surveillance de la sortie des sous-marins russes de leur propre bastion dans l'Atlantique Nord. Je suis au bout de mes capacités ! Le besoin défini pour les frégates de premier rang était en 2008 de 24 bâtiments – 17 FREMM, 2 frégates de défense aérienne et 5 frégates Lafayette – ; en 2015, la cible 2030 a été fixée à 15 bâtiments. Enfin, l'armée de l'air disposait en 2007 de 420 avions de combat ; la cible pour 2030 est de 185 avions polyvalents.

Vous savez que le niveau de sollicitation de certains équipements au cours de ces dernières années s'est avéré supérieur à ce que prévoyaient les contrats opérationnels. Cette surexploitation a accéléré le vieillissement général et requiert aujourd'hui un surcroît de maintenance pris en compte par la LPM. Néanmoins, en partant de ce constat et en nous projetant dans l'avenir à la lumière de l'analyse que nous faisons de la situation internationale, nous devons nous demander si le modèle que nous concevons aujourd'hui sera à même de répondre, avec nos alliés, aux sollicitations futures.

Le troisième et dernier pilier est celui de la coopération internationale. La défense de l'Europe et l'Europe de la défense s'articulent autour de l'Union européenne, de l'OTAN et de notre réseau de relations multilatérales, comme l'Initiative européenne d'intervention, et bilatérales, comme le traité de Lancaster House.

Nous adoptons une attitude particulièrement proactive pour renforcer notre influence auprès de l'ensemble de nos partenaires, en cohérence avec notre propre autonomie stratégique et la force du lien transatlantique, qui certes se distend, mais auquel nous tenons.

L'ensemble de ces actions reste structurant pour les armées et apparaît plus que jamais indispensable pour renforcer à moindres coûts les champs opérationnels, diplomatiques et capacitaires. Sur ce dernier point, nous poursuivons nos études sur les programmes futurs majeurs que sont le *MGCS* et le *SCAF*, avec nos partenaires allemands et espagnols.

L'enjeu de cette LPM est de maintenir l'équilibre nécessaire entre ces trois piliers, car ils sont interdépendants pour porter notre institution. A en négliger un, quel qu'il soit, nous mettrions les autres en péril.

Je voudrais enfin évoquer deux points particuliers : la performance et la réactivité. Dans l'esprit de mon plan stratégique des armées, la performance est indispensable. Pour l'atteindre, l'évolution de l'architecture budgétaire décidée par Mme la ministre des armées est une première étape essentielle. Elle permet de mettre en avant le principe de subsidiarité et de mieux responsabiliser les chefs d'état-major d'armée. Il a été décidé, au sein du programme 178, de déléguer à ceux-ci les moyens qui leur permettront de rendre des arbitrages, notamment pour ce qui est des défenses d'infrastructure. Par ailleurs, ils disposeront d'une plus grande assiette, de façon à mieux définir leurs priorités. Cette nouvelle répartition portera sur 1,8 milliard d'euros de crédits dès 2020.

À cette révision de l'architecture budgétaire s'ajoute la responsabilisation renforcée des commandants de bases de défense. Cela permettra de décider au plus près du terrain de l'engagement de défenses d'infrastructure qui répondront mieux et plus rapidement

aux besoins des forces. C'est aussi dans une logique de performance que les armées sont engagées dans un processus de transformation.

Je reste aussi très attentif à préserver l'un des principes de la singularité militaire : le maintien des conditions de l'autonomie d'intervention des armées, qui ne sont pas une administration comme une autre ! En effet, en cas de menace pour la Nation, elles doivent pouvoir réagir immédiatement. Cela passe notamment par la possession de stocks de munitions conséquents, ce qui a un coût. Les prises de risque décidées sur les stocks de munitions dans la précédente LPM ont induit des fragilités qui persistent, notamment sur les missiles Exocet et Aster.

Pour conclure, je voudrais vous dire qu'au regard de ce que je pressens de l'évolution de la conflictualité et que l'actualité récente confirme, je mesure plus que jamais à quel point cette loi de programmation militaire est pertinente et adaptée aux défis actuels. Mais peut-être « juste » pertinente et « juste » adaptée... L'actualisation de la LPM à laquelle nous nous préparerons à partir de l'été prochain sera l'occasion d'ajuster ses équilibres à l'aune des différents bilans des réformes que nous aurons conduites. Je crains que, d'ici là, la dégradation des grands équilibres géopolitiques perdure. Pour répondre à des sollicitations toujours plus fortes, il faut d'abord rendre nos équipements plus disponibles, par la réorganisation de nos chaînes de maintenance et des flux budgétaires plus importants, mais cette approche a une limite : la ressource humaine. La Marine nationale a décidé que certains de ses bâtiments auraient deux équipages, mais ce n'est pas possible pour tous les équipements. Il faut ensuite renforcer la coopération internationale : nos évolutions ne doivent pas être pensées de manière isolée. Enfin, il faut dès à présent nous interroger sur l'augmentation de la masse de nos armées. Cette réflexion est essentielle pour la réalisation de cette LPM et la préparation de la suivante.

M. Christian Cambon, président. – Merci pour ces éclaircissements. Nous serons en effet amenés à faire le point sur la LPM dès 2021. Par ailleurs, nous craignons toujours que des gels de crédits ne viennent perturber d'ici là les trajectoires budgétaires.

M. Cédric Perrin, rapporteur pour avis du programme 146 « Équipement des forces ». – Je veux exprimer une inquiétude sur le drone européen MALE. J'ai eu l'occasion d'interroger hier Mme la ministre sur un éventuel blocage du projet compte tenu de son coût. Cet appareil devrait coûter environ 200 millions d'euros, soit le double du Reaper actuel ; ses dimensions seraient beaucoup plus importantes que celles qui étaient spécifiées dans le cahier des charges, ce qui risque de poser des problèmes de garage. Pour autant, ses capacités ne semblent pas bien supérieures à celles du Reaper ! Je suis inquiet quant à la finalité de cette opération.

Général François Lecointre. – Je suis moi aussi inquiet.

Mme Hélène Conway-Mouret, rapporteure pour avis du programme 146 « Équipement des forces ». – Je souhaite vous interroger sur les hélicoptères H160 civils qui seront loués, en attendant la version militaire. Quelles missions leur seront données ?

M. Joël Guerriau, rapporteur pour avis du programme 212 « Soutien de a politique de défense ». – Qu'envisagez-vous en matière de déconcentration des ressources humaines ? Les éléments de soutien ont atteint leurs limites. Par ailleurs, vous avez évoqué la prime de lien au service, à laquelle seront affectés 12 millions d'euros ; elle doit permettre de

fidéliser davantage nos soldats. Cela suffira-t-il, ou envisagez-vous d'autres solutions pour rendre l'armée plus attractive ?

M. Pascal Allizard, rapporteur pour avis du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». – Vous avez évoqué l'exécution du budget pour 2019, or on craint des annulations de crédit à hauteur de 500 millions d'euros. Qu'en pensez-vous ?

Mme Isabelle Raimond-Pavero. – Le cyberterrorisme peut aboutir à la destruction d'installations stratégiques sur nos réseaux et nos systèmes d'information. Une ambition forte a été exprimée dans la LPM, qui réserve 80 millions d'euros à ce domaine. Face à l'évolution des technologies et à l'accélération des attaques, cela est-il suffisant ?

M. Ladislas Poniatowski. – Jusque récemment, le maillon faible du Sahel était le Mali. Or les événements ont pris ces dernières semaines une tournure dramatique au Burkina Faso. Que peut-on faire ?

M. Olivier Cigolotti. – Pourriez-vous nous faire un point de situation sur l'opération Barkhane ? La montée en puissance du G5 Sahel demeure-t-elle illusoire ?

M. Ronan Le Gleut. – L'Initiative européenne d'intervention (IEI) a été élargie de 10 à 13 partenaires. Cela a-t-il des conséquences sur son organisation ?

M. Jacques Le Nay. – Vous avez évoqué le logiciel Louvois et son remplacement. Nos militaires en OPEX reçoivent des traitements différents de ceux qui demeurent sur le territoire national. Quel effet cela a-t-il sur le prélèvement à la source ?

Général François Lecointre. – Madame Conway-Mouret, les H160 civils serviront essentiellement au secours en mer et à la sauvegarde maritime. Cela permettra de remettre plusieurs NH90, hélicoptères mieux militarisés, sur les frégates.

Monsieur Guerriau, concernant la ressource humaine, nous nous préoccuons évidemment de la fidélisation, et bien au-delà de la prime de lien au service. Cette réflexion sera incluse dans les travaux que nous conduisons sur la nouvelle politique de rémunération des militaires. Celle-ci s'articule autour de trois grands volets : un premier qui sera celui qui permettra de prendre en compte la singularité militaire, un second qui prendra en compte l'engagement, c'est-à-dire la capacité à produire de l'effet militaire, et un dernier volet qui traitera de la performance. Concernant la singularité militaire, il s'agit de compenser les effets de la mobilité : je pense en particulier à l'accès à la propriété, ou à l'emploi du conjoint. Nous travaillons à réduire les contraintes liées aux exigences du métier militaire et de la mobilité, de façon à rendre ce métier plus attractif et supportable. Mon souci porte particulièrement sur les officiers supérieurs et les jeunes officiers généraux. C'est rarement un souci politique, mais le système pourrit par la tête. Aujourd'hui, le chômage des cadres est nul : on a donc de plus en plus de difficultés à conserver les éléments brillants dont nos armées ont besoin.

Monsieur Allizard, autant que je sache, il n'est pas question d'annulations de crédit à hauteur de 500 millions d'euros. Une réserve existe pour le programme 178 : il est impératif que ces 240 millions d'euros soient dégelés le plus rapidement possible, en tous cas avant la mi-novembre car nous en avons absolument besoin pour ne pas obérer les activités programmées des armées. Il faudra que le projet de loi de finances rectificative prenne en compte les surcoûts des OPEX.

Madame Raimond-Pavero, vous avez raison au sujet du cyber-terrorisme. Beaucoup d'efforts ont été faits en matière d'investissements ; seulement, la ressource humaine est là aussi difficile à conquérir, mais de nouveaux recrutements sont encore prévus. Nous avons aussi refondé notre doctrine, en lui intégrant un volet offensif, et nous l'assumons.

Messieurs Poniatowski et Cigolotti, je voudrais revenir sur la force conjointe G5 Sahel. Elle n'a pas été conçue comme une sortie de crise, comme un moyen de retirer les éléments français et européens présents dans cette zone, mais pour créer une forme de synergie entre pays concernés et traiter du problème spécifique des mouvements transfrontaliers des groupes terroristes, qui basculent d'un pays à l'autre de manière à échapper aux poursuites. Pour y faire face, des partenariats militaires bilatéraux ont été conclus entre chacun de ces pays, sous le parrainage de la France ; s'y ajoute la force conjointe G5 sous commandement unique, qui est dédiée à ce travail frontalier.

Le nouveau général commandant la force a relancé les opérations. Cela prend du temps, mais il faut continuer à équiper cette force et à la faire monter en gamme, car le problème demeurera. Les implantations des forces armées maliennes et de la force conjointe dans le fuseau centre, c'est-à-dire la zone où se rejoignent les frontières du Mali, du Burkina Faso et du Niger, font l'objet d'attaques de plus en plus violentes et fréquentes, ce qui tend à prouver que les terroristes veulent éviter que nous nous y installions.

Il faut continuer de conforter cette force, mais elle ne résoudra pas seule le problème. Les mouvements djihadistes, dont le berceau est au nord du Mali, déplacent aujourd'hui leurs attaques vers le centre, de manière à détourner notre attention du nord et à s'y livrer à tous les trafics qu'ils souhaitent ; ils profitent des tensions ethniques importantes du fuseau centre, où les États sont absents depuis des années. La crise évolue dans sa géographie et dans ses formes ; elle devient toujours plus complexe et requiert une approche toujours plus globale. Nous ne devons donc pas relâcher l'effort.

Certains se demandent si nous ne porterons pas un jour la responsabilité de cette crise, au simple prétexte de la présence des forces françaises, qui exonéreraient les dirigeants de ces États de faire les efforts nécessaires. J'en doute, mais j'estime que nous devons persévérer dans notre stratégie tout en exerçant une pression forte sur les pouvoirs politiques de ces États, et tout en ayant une action plus globale sur le développement et la gouvernance. L'action de nos armées est bénéfique : au contraire du président Trump, nous estimons que ces « guerres tribales » nous concernent !

Monsieur Le Gleut, l'élargissement de l'IEI n'a pas eu de conséquences, mais je souhaite qu'on en reste au club tel qu'il est aujourd'hui constitué. Pour créer une culture commune, il faut éviter de la diluer. Un noyau réduit permettra d'atteindre des résultats, et l'organisation actuelle porte déjà ses fruits. C'était inimaginable il y a deux ans encore.

Monsieur Le Nay, il n'y a pas de problème autour du prélèvement à la source. L'indemnité de sujétions pour service à l'étranger, versée aux militaires engagés dans les OPEX, est en effet non fiscalisée. La bascule de Louvois vers le nouveau système semble s'être bien passée dans la Marine ; nous en aurons la confirmation en novembre lors du prochain point avec la Ministre. Je ne vois pas de difficulté à ce stade.

M. Christian Cambon, président. – Merci de nous avoir apporté votre éclairage, merci pour la confiance que vous nous témoignez. Nous resterons vigilants quant à

l'application de la LPM et aux éventuels gels et annulation de crédits, calamité typiquement française !

La réunion est close à 12 h 50.

Mercredi 23 octobre 2019

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Projet de loi de finances pour 2020 - Audition du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air

M. Christian Cambon, président. – Mon général, nous sommes heureux de vous accueillir dans le cadre de cette audition sur le projet de loi de finances pour 2020. Vous nous parlerez sûrement de la situation des ressources humaines, qui constitue votre priorité, des grands programmes – transport ou chasse –, des drones, mais aussi de la modernisation de la dissuasion – futur missile, système de combat aérien du futur (SCAF).

Sans doute aborderez-vous aussi les problèmes d'infrastructures, du soutien, du maintien en condition opérationnelle (MCO), question à laquelle notre commission est toujours attentive. Nos rapporteurs ne manqueront pas de vous interroger à ce sujet.

Pour ma part, je voudrais vous adresser quatre questions plus particulières.

La première concerne l'avenir de notre base H5 en Jordanie, dans le contexte de l'intervention de la Turquie dans le Nord-Est syrien. Cette base retrouve une importance stratégique. Quel est votre point de vue à son sujet ? Une décision se profile-t-elle ?

Ma deuxième question porte sur l'accord de Toulouse entre Mme Merkel et le Président de la République, notamment sur les exportations du SCAF. L'arrangement qui semble avoir été trouvé vous convient-il ? N'y a-t-il pas encore quelques difficultés dans le détail ?

J'aimerais également vous entendre à propos du développement par les grandes puissances de vecteurs hypersoniques capables de pénétrer nos systèmes de défense. Est-ce préoccupant ? Comment la France va-t-elle y faire face ?

Enfin, ma dernière question touche à l'espace, qui devient une composante de l'armée de l'air. Vous allez vous-même en devenir chef d'état-major. Êtes-vous satisfait des moyens qui sont consacrés à ce nouveau commandement ?

Général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air. – Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'accueillir au sein de votre commission.

Il y a un an, je vous présentais mon projet pour l'armée de l'air, mon « plan de vol » et je vous faisais part de mon enthousiasme à prendre le commandement de cette armée de l'air dans une période très favorable et pleine de perspectives que nous n'avions pas connues depuis des années.

Un an après, mon enthousiasme reste entier. Le plan de vol se déroule conformément à la planification, grâce aux efforts et aux engagements pris en faveur de la défense.

Avant de revenir sur les belles réalisations opérationnelles et capacitaires que vous avez commencé à évoquer, j'ai une pensée pour le commandant Baptiste Chirié et la capitaine Audrey Michelin, tragiquement disparus le 9 janvier dernier, à bord de leur Mirage 2000, dans le Jura. J'ai également une pensée pour leur famille et leurs proches. Ils sont allés jusqu'au bout de leur engagement au service de la France.

Ceci nous rappelle l'importance de la préparation opérationnelle qu'effectue l'armée de l'air, comme la marine ou l'armée de terre, dans des conditions aussi proches que possible de celles rencontrées en opérations, ainsi que l'importance de la sécurité aérienne.

Ces deux sujets sont pour moi l'objet d'une attention permanente et constituent le fil rouge de mes priorités pour 2020.

Ces priorités s'inscrivent dans un nouveau contexte géopolitique et militaire, qui nous incite à développer de nouvelles stratégies, adaptées à de nouveaux champs de confrontation. Comme l'a rappelé devant vous Madame la ministre il y a quelques jours, le projet de loi de finances 2020 va nous permettre de poursuivre la remontée en puissance de nos armées, notamment de l'armée de l'air, pour continuer à assurer notre mission de protection des Français.

Revenons tout d'abord sur l'année 2019, qui est une belle année pour l'armée de l'air, marquée par le franchissement de jalons structurants sur des enjeux majeurs.

L'armée de l'air est encore, en 2019, au rendez-vous des opérations. Elle a la capacité de conduire l'intégralité du spectre des missions dans la troisième dimension, grâce aux 3 000 aviateurs et 90 aéronefs de l'armée de l'air qui sont engagés en permanence en mission opérationnelle, sur les théâtres extérieurs, sur le territoire national, ou en tant que forces de souveraineté et de présence, en Guyane ou à Djibouti par exemple.

Tout d'abord, l'armée de l'air participe à la protection du territoire national, en particulier de l'espace aérien et des points d'intérêts vitaux que sont par exemple les bases aériennes, mais aussi les centrales nucléaires. À l'heure où le trafic aérien se densifie considérablement – 12 000 aéronefs transitent chaque jour dans l'espace aérien français –, et où les petits vecteurs de type drones se multiplient, comme nous l'avons vu sur l'aéroport de Gatwick en décembre 2018), à l'heure où des avions à long rayon d'action russes descendent de plus en plus régulièrement le long de nos côtes, la capacité à détecter, identifier, voire engager est primordiale.

La posture permanente de sûreté aérienne (PPS) assure la défense du territoire contre toute menace aérienne avec une grande réactivité.

Au premier semestre 2019, l'armée de l'air a réalisé 140 décollages sur alerte pour assister des aéronefs en difficulté ou contraindre ceux en infraction.

Elle a conduit cinq dispositifs particuliers de sûreté aérienne sur des événements majeurs, comme Le Bourget, le 75^e anniversaire du débarquement en Normandie ou le G7, mettant en œuvre une combinaison de moyens air allant du commandement et du contrôle - radars, AWACS –, à l'alerte en vol – Rafale, Fennec –, en passant par la défense

sol/air et le renseignement – drone Reaper –, en lien avec les forces de sécurité intérieure. Ce type de dispositif préfigure le combat collaboratif connecté, sur lequel je reviendrai dans la deuxième partie de mon intervention.

L'armée de l'air participe également à la mission de dissuasion au travers de la composante nucléaire aéroportée.

2019 a vu l'arrivée du deuxième MRTT Phoenix, le tir d'évaluation des forces d'un missile ASMPA sans charge nucléaire tiré par un Rafale au large de la côte Atlantique.

La dissuasion aéroportée repose désormais sur le couple Rafale/ASMPA-MRTT, dont la première capacité opérationnelle nucléaire a été signée le 3 octobre. Et elle a célébré, le 4 octobre dernier, 20 000 jours d'alerte sans interruption depuis 1964.

Dans le cadre de la fonction intervention, l'armée de l'air est présente de la BSS au Levant en passant par l'Europe, et ce depuis 2014.

Dans l'opération Barkhane, nous déployons un éventail complet de capacités - renseignement, surveillance, frappes, aérotransport et largage –, et nous nous appuyons sur des bases aériennes projetées, à N'Djamena et Niamey, qui constituent de véritables systèmes de combat modulaires et réactifs. Dans cette zone grande comme l'Europe, la mobilité aérienne joue un rôle central.

Capable de mener une opération en autonome, l'armée de l'air s'insère également dans des dispositifs interarmées et interalliés, comme l'illustre l'opération de juillet 2019, où trois Mirage 2000, un C-135, deux *Reaper*, un américain et un français, deux hélicoptères Tigre, une section de commandos et deux avions légers de surveillance et de reconnaissance ont neutralisé un dispositif ennemi de véhicules et de personnels armés.

Dans le cadre de l'opération Chammal, la composante aérienne représente l'effort majeur de la France, au travers d'un large éventail de missions.

Le dispositif déployé démontre, encore une fois, toute la pertinence de la base aérienne projetée en Jordanie et de la coopération interalliée, car nous travaillons aux côtés de nos alliés, notamment allemands, avec leurs capacités chasse et de ravitaillement en vol.

Si l'armée de l'air a joué un rôle déterminant dans la défaite territoriale de Daech, le combat n'est pas pour autant terminé. Une nouvelle période, incertaine, a débuté, où se mêlent de nombreux acteurs. Daech a basculé en mode insurrectionnel, retranché dans les déserts où l'arme aérienne conserve toute sa pertinence.

Ces succès en opérations sont rendus possibles d'une part grâce à la modernisation des équipements : il y a un an, je vous annonçais des perspectives de régénération et de modernisation, offertes par le projet de loi de finances pour 2019.

Au bilan, ont notamment été livrés en 2019 les derniers PC-21, le quinzième A400M, le premier KC-130J ravitailleur, trois drones Reaper (et la capacité d'armement arrive en fin d'année), un deuxième MRTT, un C-130 H modernisé, ainsi qu'un certain nombre de radars pour la PPS.

Sur le Rafale, la première capacité opérationnelle du standard F3R, équipé de missiles Meteor, sera déclarée en novembre 2019. Nous en avons déjà une vingtaine.

Nous avons également un deuxième ALSR en location, dans l'attente des deux que nous aurons en 2020.

Par ailleurs, je n'oublie pas les aviateurs, vraie richesse de notre système de combat. Après une déflation conséquente, de 30 % de ses effectifs entre 2008 et 2016, notre format croît de nouveau : nous avons compté 99 postes supplémentaires en 2019. Je reviendrai sur le sujet des ressources humaines qui est l'une de mes priorités pour l'année à venir.

Je ferai néanmoins un focus sur un sujet qui me tient à cœur : la connexion entre l'armée de l'air et la jeunesse, comme je l'avais inscrit dans mon « plan de vol ». En 2019, cinq escadrilles Air Jeunesse ont été créées à Salon-de-Provence, Évreux, Luxeuil-les-Bains, Dijon et Nancy. Elles ont pour but, sans se substituer à d'autres dispositifs existants, de développer les liens avec la jeunesse à travers l'aéronautique, les valeurs de l'aviateur, son histoire et ses traditions.

Pour terminer ce bilan de l'année 2019, je ne peux passer sous silence les jalons structurants que nous avons franchis, sur des sujets qui comptent parmi les priorités du ministère des armées : le 17 juin 2019, la signature au Bourget de l'accord de coopération entre la France, l'Allemagne et l'Espagne dans le cadre du programme SCAF jusqu'en 2030 et, le 3 septembre 2019, la création du commandement de l'espace. Je reviendrai sur ces sujets qui font partie de mes priorités pour 2020.

Ces décisions majeures sont motivées par les mutations de la guerre, que nous devons intégrer, car elles influenceront sur nos besoins opérationnels et nos futures stratégies d'action. C'était la thématique de l'Université d'été de la défense 2019, à laquelle j'ai eu le plaisir de vous accueillir sur la base aérienne 702 d'Avord les 12 et 13 septembre derniers.

Ces mutations sont de deux ordres, celles liées à l'environnement – trafic aérien congestionné, multiplication des drones, comme déjà évoqué –, et au développement de stratégies de contestation de nos adversaires, après trente ans d'hyperpuissance occidentale. On parle ici de fugacité, d'ambiguïté, de ruptures technologiques telles que les armes à énergie dirigée, l'hypervélocité, la furtivité, la prolifération de moyens de déni d'accès, comme les chasseurs de sixième génération, l'émergence de systèmes de détection lointains et discrets, mais également l'espace exo-atmosphérique, qui fait lui aussi l'objet d'une contestation croissante. La supériorité aérienne et opérationnelle est désormais contestée.

L'armée de l'air, au service des opérations, doit donc s'adapter et prendre en compte ces nouveaux champs de confrontation. En conséquence, j'ai défini 5 priorités pour 2020.

La première, c'est la protection de l'espace aérien et des sites sensibles, enjeu de souveraineté pour la France, pour lequel l'armée de l'air dispose d'expertises et doit développer des capacités encore peu explorées. Les deux enjeux que j'identifie sont d'une part la lutte anti-drones, sur laquelle l'armée de l'air travaille au travers de programmes classiques, mais aussi dans le cadre de l'innovation en coopération avec l'Agence de l'innovation de la défense et Aéroports de Paris, pour expérimenter de nouveaux équipements et, d'autre part, le successeur du système de commandement et de conduite des opérations aériennes, au travers du programme ACCS de l'OTAN, qui a connu des difficultés et pour lequel 2020 sera une année clé pour en décider la poursuite.

Ma deuxième priorité concerne l'espace. Elle est portée au plus haut niveau et a été confiée à l'armée de l'air en juillet dernier. Un nouveau programme à effet majeur nommé « Maîtrise de l'espace » va être lancé. Il intégrera deux volets, la surveillance, que nous faisons déjà mais dont les moyens doivent être améliorés, et la défense active de nos satellites. Cette montée en puissance sera le fruit d'un travail d'équipe avec l'EMA, la DGA, le SGA et le CNES.

Cette approche collaborative est également celle qui guide les travaux sur le SCAF. C'est ma troisième priorité. Ce programme a été pensé pour répondre, en coopération, à l'évolution des menaces et à l'accélération du tempo des ruptures technologiques.

Au cœur du SCAF, se trouvera l'avion de combat, autour duquel s'agrégeront des capacités de commandement, de renseignement, et des effecteurs. Tous ces moyens seront aussi des capteurs. Je travaille actuellement avec mes homologues allemands et espagnols pour garantir la bonne prise en compte du besoin opérationnel dans les travaux menés au niveau politique, avec la DGA et les industriels. Les alliances sont en effet désormais primordiales pour disposer de la force militaire, en qualité et en quantité, lorsqu'elle est nécessaire. Le nombre redevient un élément décisif pour emporter une victoire.

Mes préoccupations sont aussi celles du quotidien, et notamment la disponibilité des moyens en service, permettant d'atteindre un niveau d'activité cohérent avec les missions qui nous sont confiées au regard de ses effectifs et moyens. La remontée de l'activité repose en partie sur la réussite de la réforme du MCO aéronautique, qui constitue ma quatrième priorité.

Ce sujet est primordial pour le succès des opérations, mais également pour la préparation opérationnelle et pour le moral du personnel.

Comme vous le savez, la ministre des armées a décidé la mise en place d'un plan de transformation afin d'améliorer la gouvernance et la performance du MCO aéronautique. La direction de la maintenance aéronautique (DMAé) a ainsi été créée en avril 2018.

L'armée de l'air est proactive et pleinement mobilisée aux côtés de la DMAé pour que ce plan de transformation soit un succès et qu'il amène des résultats positifs à la remontée de l'activité.

À ce titre, nous avons développé le projet NSO 4.0, qui vise à optimiser notre organisation, en constituant des équipes de maintenance pluridisciplinaires pour les chantiers. Il s'agit également d'optimiser l'ordonnancement des chantiers grâce à des systèmes d'information performants et à des méthodes de *lean management*.

Nous créons en outre des instances de dialogue permanentes réunissant tous les acteurs du MCO afin d'optimiser la maintenance en temps réel. Des premiers résultats ont déjà été enregistrés, comme la diminution de moitié du temps nécessaire à la dépose-remontage d'un moteur A400M et, sur C-160, un gain de quatre semaines sur les vingt semaines de durée moyenne d'une visite de maintenance.

Il nous faudra aussi continuer de disposer d'hommes et de femmes formés, en nombre nécessaire et suffisant, et que l'on parvienne à fidéliser. J'ai ainsi évalué à 11 150 le seuil minimal de mécaniciens militaires nécessaires à maintenir notre capacité. Il m'en manque mille aujourd'hui.

Ceci me permet une transition naturelle vers le sujet des ressources humaines. Pour mémoire, la LPM 2019-2025 a octroyé 1 246 postes à l'armée de l'air, mais cela reste éloigné des besoins souhaités, évalués à près de 3 000 postes, qui permettraient de réparer le présent et d'absorber l'apparition de métiers nouveaux, comme le cyber-renseignement ou l'espace.

Dans le même temps, nous faisons face à une recrudescence de départs non souhaités, leur nombre ayant doublé depuis 2015.

Ce phénomène peut en partie s'expliquer par l'ouverture des droits à pension pour les fortes cohortes recrutées au début des années 2000. Il est en revanche exacerbé par la surcharge de travail, les absences prolongées, les aspirations différentes des nouvelles générations et la concurrence du secteur privé. Il était donc impératif de trouver des leviers de fidélisation.

En parallèle du plan famille lancé par Mme la ministre, nous avons mis en place le méta projet DRHAA 4.0, qui vise à moderniser les politiques d'attractivité, de gestion et de fidélisation. Le défi est de taille : il s'agit de passer de l'incitation au départ à l'incitation à rester, de la gestion par flux à la gestion des compétences.

Pour cela, nous prenons en compte l'évolution de la société et des modes de vie, grâce au plan famille. Une crèche va par exemple être ouverte à Bordeaux-Mérignac.

La reconnaissance des spécificités d'emploi des aviateurs doit également être prise en compte au travers d'indemnités liées à des spécialités exposées. Un gros travail a déjà été commencé en 2019, avec par exemple l'obtention de la prime ATOM pour les militaires mettant en œuvre des armements nucléaires et une prime de lien au service pour fidéliser certaines compétences duales très recherchées dans le secteur civil. Ce travail doit se poursuivre dans la perspective de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), prévue pour 2022.

Pour revenir sur le cœur du sujet pour lequel nous sommes aujourd'hui réunis ici, le projet de loi de finances 2020 offre des perspectives très favorables pour poursuivre le travail de régénération et de modernisation, en regard des priorités que je vous ai énoncées.

Ce PLF est conforme aux prévisions de la LPM et devrait permettre de suivre une trajectoire de remontée d'activité planifiée, que j'appelle de mes vœux.

Notre ressource est de 5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement, couvrant la totalité des besoins exprimés en LPM. Nos crédits de paiements atteignent 2,3 milliards d'euros, hors surcoûts OPEX. L'armée de l'air a obtenu la quasi-totalité de ses demandes car elles s'inscrivaient dans les objectifs politiques de la ministre en termes de modernisation, d'innovation mais également de coopération, ainsi que dans la priorité opérationnelle donnée au renseignement.

Il est à noter que le volume élevé d'autorisations d'engagements est dû aux importants marchés pluriannuels liés à la verticalisation du soutien. Il faudra se montrer vigilant quant aux surcoûts possibles de ces marchés.

Les principaux équipements attendus dans l'armée de l'air en 2020 pour être au rendez-vous des opérations sont 40 Rafale au standard F3R - pod Talios, missile Meteor, troisième MRTT, deux A400M portant le total à dix-sept livrés fin 2020, un deuxième KC-

130J, un système Reaper et un nouveau standard, le Block 5, un deuxième satellite CSO, les deux premiers Mirage 2000D rénovés, etc.

Il convient toutefois d'être attentif sur la flotte de transport, qui est vieillissante et encore sous-dimensionnée jusqu'en 2025, et sur la flotte hélicoptère de manœuvre Puma, hors d'âge et dont le volume d'appareils récents est insuffisant pour les missions de sauvetage, au combat en particulier.

Un projet de remplacement des Puma par vingt hélicoptères d'occasion est en cours d'étude avec l'EMA, la DGA et la DMAé. Cette opération est urgente et prioritaire pour moi afin de pouvoir tenir mes contrats opérationnels.

Monsieur le président, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, si je devais résumer l'armée de l'air aujourd'hui, je dirais qu'elle agit vite, loin, dans la durée, en national ou en coalition, en parfaite interopérabilité avec nos alliés. Je me réjouis encore une fois de ces perspectives favorables.

Notre armée de l'air se modernise et étend son champ d'action pour continuer à gagner en opération. C'est une armée de l'air collective, moteur dans le développement de la défense européenne (avec le SCAF). Elle s'appuie sur l'engagement sans faille de ses hommes et de ses femmes et s'investit dans la jeunesse (avec les escadrilles Air Jeunesse).

Vous êtes les bienvenus dans l'armée de l'air et sur nos bases aériennes, pour constater par vous-mêmes que nous sommes au travail et que nous tenons le cap. Je vous invite d'ores et déjà sur la base aérienne 105 d'Évreux, le 4 décembre prochain, pour une présentation des missions et matériels de l'armée de l'air aux côtés des promotions 2019 de l'IHEDN et de l'École de guerre.

M. Pascal Allizard, co-rapporteur du programme 144. – Mon général, il semblerait que l'aéronautique et le spatial soient bien dotés en matière de crédits d'études amont. Hormis le SCAF et la dissuasion, quelles devraient être selon vous les autres priorités ?

Concernant le SCAF, où en sont le projet de lancement de démonstrateur et la convergence entre l'Allemagne et la France sur la polyvalence de l'avion, qui doit répondre à des besoins semble-t-il très éloignés, notamment, concernant la France, une capacité de pénétration en profondeur dans un espace fortement défendu pour délivrer l'arme nucléaire ?

Le premier Hercule KC-130J, qui permet de ravitailler les hélicoptères, participe-t-il déjà aux opérations ? Par ailleurs, l'A400M va-t-il bientôt être capable de ravitailler les hélicoptères en vol ?

Enfin, hormis le SCAF, quelles sont les premières avancées concrètes du traité d'Aix-la-Chapelle pour l'armée de l'air ?

M. Michel Boutant, co-rapporteur du programme 144. – Mon général, l'an passé, notre rapport pointait la stagnation des crédits versés à l'ONERA. Le DGA, il y a quelques jours, nous a dit que le ministère des armées n'était pas opposé à une augmentation des crédits affectés à l'ONERA, à l'exemple de ce que font les pays voisins pour des organismes de même nature.

Pourrait-on connaître votre appréciation à ce sujet ?

M. Cédric Perrin, co-rapporteur du programme 146. – Mon général, je voudrais vous faire part de mes inquiétudes concernant le programme EuroMALE.

Nos amis allemands viennent, dans le cadre du programme Pegasus, de retenir deux drones monomoteurs pour remplacer le Triton, qu'ils vont abandonner pour des raisons budgétaires. C'est assez cocasse, lorsqu'on sait que ce sont eux qui nous ont imposé la double motorisation, qui a contribué à plomber l'EuroMALE. Ne va-t-on pas se retrouver avec des budgets exorbitants en matière de drones ?

Je pense en effet que le prix va doubler, sans *gap* technologique. Or nous partageons la technologie et les chaînes de production avec nos amis allemands, espagnols et italiens, qui pourraient ne plus être intéressés si le prix est trop élevé.

Certes, ceci nous permettra maintenir la souveraineté de l'Europe en la matière, mais ne serait-il pas intéressant d'essayer de trouver un vecteur sur étagère et d'y intégrer un système européen qui offrirait une solution acceptable politiquement et industriellement ?

Mme Hélène Conway-Mouret, co-rapporteuse du programme 146. – Mon général, il semblerait que nos amis anglais soient assez confiants sur l'avancée qu'ils peuvent réaliser sur le programme Tempest avec leurs partenaires suédois et italiens. Où en sommes-nous avec le SCAF ? Nous n'avons pas besoin de deux avions européens. Échangez-vous avec vos homologues anglais ?

Par ailleurs, l'A400M rencontre-t-il encore des difficultés, en particulier en matière de transport tactique et stratégique ? Le largage de parachutistes a connu quelques problèmes qui paraissent réglés aujourd'hui. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Joël Guerriau, co-rapporteur du programme 212. – Mon général, vous avez évoqué une possibilité de 1 246 recrutements, tout en notant que vous aviez besoin de 3 000 militaires supplémentaires. Comment se déroule le plan de recrutement ? Rencontrez-vous des difficultés ?

Certains métiers rencontrent-ils des tensions en la matière ?

Vous avez indiqué par ailleurs que la cyberdéfense constitue une priorité. Avez-vous développé des partenariats avec le privé permettant de créer un parcours RH qui réponde aux difficultés de recrutement dans certaines spécialités ?

M. Gilbert Roger, co-rapporteur du programme 212. – Mon général, la question de la base H5 me paraît essentielle.

En second lieu, en quoi la prime de fidélisation est-elle utile pour éviter l'évasion des personnels vers les entreprises privées ?

M. Jean-Marie Bockel, co-rapporteur du programme 178. – Mon général, la réforme du MCO était une urgence, la disponibilité des aéronefs ayant baissé globalement de 10 % en quinze ans, alors que les coûts de maintenance, durant la même période, se sont envolés de 40 %.

La flotte d'hélicoptères Puma est hors d'âge. Vous prévoyez d'ailleurs une flotte de vingt hélicoptères d'occasion pour pallier les insuffisances. S'agit-il d'un achat ou de location ? Comment leur MCO sera-t-elle financée ?

Par ailleurs, les objectifs fixés à la DMAé prennent en compte les demandes des états-majors, auxquelles est opposé l'état des flottes. Est-ce satisfaisant ? Avez-vous le sentiment d'être suffisamment entendu, puisque c'est sur vous que repose l'exécution des contrats opérationnels ? Quels sont vos objectifs prioritaires d'amélioration de la disponibilité technique opérationnelle pour 2020 ?

Mme Christine Prunaud, co-rapporteuse du programme 178. – Mon général, vous avez annoncé cet été, lors d'une audition, que le Centre de préparation opérationnelle du combattant d'Orange a mis en place en 2019 un stage de projection concernant l'opération Sentinelle ou les opérations extérieures. Avez-vous réellement pu mutualiser les formations des aviateurs dans deux types de déploiement aussi différents ?

Vous avez également annoncé revisiter la formation des personnels navigants afin d'avoir moins de changement d'avions dans la phase d'instruction, car les projections de format concernant les pilotes d'ici 2025 sont assez préoccupantes. Quelles solutions comptez-vous mettre en œuvre pour répondre à cette situation ?

Enfin, quand pensez-vous atteindre la norme d'activité individuelle de 180 heures de vol par pilote de chasse ?

M. Jacques Le Nay. – Mon général, dans la logique du programme SCAF, Safran a été désigné comme chef de file principal sur la partie relative aux moteurs, mais les parlementaires allemands ont remis en cause cette organisation proposée par la France et acceptée par le gouvernement fédéral. Ils souhaitent une parité dans le *leadership* entre MTU et Safran, d'où la difficulté de coopérer avec l'Allemagne.

Pourtant, selon l'accord signé entre les deux groupes, la répartition des rôles s'est faite sur le principe du « meilleur athlète ». Comment sauvegarder notre *leadership* dans nos coopérations militaires, surtout lorsqu'il s'agit de nos domaines d'expertise ?

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Mon général, permettez-moi de vous poser une question sur la base aérienne 942 de Lyon-Mont Verdun. Cette base est un centre névralgique de la défense aérienne française et compte environ 1 300 personnels, qui travaillent souvent dans des galeries enterrées et hautement sécurisées.

Or cette base rencontre des problèmes de fidélisation de ses personnels, qui ont souvent un très haut niveau de qualification. Leur travail est difficile et s'effectue en milieu confiné. Il semble par ailleurs que les salaires ne soient malheureusement pas très attractifs.

J'ai visité cette base plusieurs fois. Le renouvellement des personnels pose de grands problèmes : lorsqu'un militaire s'en va, il faut en recruter un autre à haut niveau de qualification, à des conditions de salaire peu attractives, et prendre en charge sa formation. Ceci peut déstabiliser les services. Quel regard portez-vous sur ce sujet ?

M. Alain Cazabonne. – Mon général, quel est cet appareil qui ressemble à un râteau de télévision et que l'on voit sur certaines images ?

M. René Danesi. – Mon général, l'armée de l'air envisage-t-elle un moyen de transport des hélicoptères plus souverain que les Chinook de Boeing récemment déployés par les Britanniques pour appuyer la force Barkhane au Mali ?

La LPM prévoit après 2028 l'acquisition des hélicoptères interarmées légers, qui remplaceront plusieurs types d'appareils actuellement en service. Votre prédécesseur, le général Lanata, considérait en 2016 que ces appareils conviendraient pour les missions de sûreté aérienne assurées aujourd'hui par les Fennec mais que, s'agissant du remplacement des Puma, un hélicoptère de manœuvre serait préférable. Où en sont vos réflexions à ce sujet ?

M. Richard Yung. – Mon général, ma question porte sur les appareils de transport. Ce sont des investissements très importants. Avez-vous des projets en la matière ? Ne pourrait-on imaginer développer des appareils de grande capacité et de long rayon d'action ?

Général Philippe Lavigne. – Tout d'abord, s'agissant de la base aérienne projetée H5, la pertinence de sa constitution et des effets produits s'exprime pleinement dans le contexte actuel : participation directe au combat contre Daesh par des actions cinétiques et des actions de renseignement, protection des forces de la coalition (en appui aérien notamment), pivot logistique et présence française significative au cœur du Proche et Moyen Orient.

Le positionnement de la BAP H5 est en effet idéal, à proximité des zones de combat, dans un environnement sécuritaire favorable, permettant une action la plus autonome possible sur le théâtre syro-irakien (moindre besoin de ravitaillement en vol, réactivité). H5 est également un point nodal du circuit logistique de toute la zone.

En termes économiques, les investissements nécessaires à son activité ont été réalisés et sont en cours d'amortissement. Moins de 300 aviateurs y sont déployés ; la BAP fonctionne à un coût maîtrisé et a atteint un niveau de polyvalence optimal.

Le concept est d'ailleurs au cœur des réflexions de l'armée de l'air américaine.

Comme je l'ai rappelé, Daesh a évolué dans sa forme de combat en devenant insurrectionnel et s'est retranché dans les déserts. L'arme aérienne est plus que jamais pertinente en termes de renseignement et de fulgurance pour pouvoir traiter les objectifs qui nous sont fixés.

Ce système de combat est modulaire, réactif et réversible. La décision concernant l'avenir de la base aérienne H5, qui peut accueillir des avions de combat, de transport ou de renseignement, appartient bien évidemment au chef d'état-major des armées.

Concernant les vecteurs hypersoniques, effectivement les grandes puissances développent désormais des missiles capables de bouleverser l'équilibre des forces mondiales : la Russie, la Chine, comme les Etats-Unis, n'hésitent pas à afficher leur savoir-faire dans un milieu réputé pourtant ultra-secret. Dans les airs, la bataille du futur passe par la maîtrise de la vitesse. Ces vecteurs, capables de porter des charges conventionnelles comme nucléaires, permettraient à leurs détenteurs de frapper n'importe où sur de longues distances et dans un périmètre large. La France a pris la mesure de cette menace. Mme la ministre a en effet estimé que la France ne pouvait plus attendre pour en faire de même, d'autant qu'elle dispose de toutes les compétences pour cela ; elle a annoncé début 2019 qu'un démonstrateur de planeur hypersonique, appelé V-MAX, effectuerait un premier vol d'ici fin 2021. Il permettra d'étudier les atouts qu'apporte cette capacité, dans le domaine offensif, ainsi que les mesures à prendre face à cette nouvelle menace.

S'agissant de l'accord de Toulouse, la France et l'Allemagne ont réaffirmé leur volonté de coopérer, sur le volet espace d'abord, dans le domaine de l'évaluation de la menace, de la promotion des normes de comportement responsable dans l'espace, du programme GALILEO qui vise à renforcer l'autonomie européenne en matière de navigation par satellite, ou de la coordination des capacités dans le domaine de la sécurité spatiale.

Cette coopération structurée permanente s'appuie sur les fonds européens de défense et constitue une action complémentaire à celle de l'OTAN.

S'agissant du système de combat aérien futur, la notification d'un contrat de recherche et technologie annoncée pour fin janvier 2020 est une bonne chose pour tenir l'objectif d'un démonstrateur d'avion de combat de nouvelle génération d'ici à 2026.

Pour revenir sur l'espace, vous m'avez questionné Monsieur le président, sur les moyens alloués, alors que vient d'être créé le Commandement de l'Espace au sein de l'armée de l'air. 3,6 milliards d'euros y sont consacrés dans la LPM 2019-2025 et un programme à effet majeur « maîtrise de l'espace », de 700 M€, va être lancé, qui, comme je vous l'ai dit en introduction, intégrera les volets surveillance spatiale et défense active de nos satellites.

Nous disposons déjà de moyens de surveillance que nous travaillons à renforcer, qu'il s'agisse du renseignement image (le satellite CSO-1 a été lancé le 19 décembre 2018) ou du renseignement électromagnétique (le satellite CERES, qui devrait être lancé en 2020, doit permettre de détecter, de caractériser et de suivre les émissions électromagnétiques sur les théâtres d'opération. Une étude est déjà menée sur son successeur, CELESTE).

Nous coopérons activement avec nos voisins allemands et italiens, notamment au travers de leurs systèmes d'observation radar SAR-Lupe et Cosmo-Skymed, et leurs successeurs (SARah et CSG).

En matière de télécommunications, le programme Syracuse IV doit être lancé entre 2021 et 2022. La commande d'un troisième satellite est annoncée. Il sera plus spécialement dédié à la connectivité. Les satellites étant de plus en plus nombreux et petits, les systèmes doivent être de plus en plus efficaces. Je pense notamment à GRAVES et à la trajectographie SATAM, dont une rénovation est prévue au titre de la LPM 2019-2015.

Enfin, la protection active de nos satellites fait aujourd'hui l'objet d'études : quelle doit être notre doctrine ? Quels sont nos besoins ? Nous travaillons actuellement sur une feuille de route.

S'agissant des ressources humaines, vous m'avez interrogé sur les leviers que l'armée de l'air a mis en place pour recruter, en quantité et en qualité, et pour fidéliser.

Entre 2008 et 2017, l'armée de l'air a perdu plus de 15000 aviateurs, soit 30% de ses effectifs, alors qu'elle était plus engagée que jamais. Les conséquences ont été significatives, sur l'équilibre des flux RH et sur la pyramide des compétences associées. Aujourd'hui, certains métiers sont en tension, impactant directement les capacités opérationnelles (commandos, mécaniciens, spécialistes infrastructures, ...), en particulier pour les métiers d'expertises longues à acquérir (pilotes de chasse, experts des systèmes d'information et de communication, ...).

En conséquence, un effort majeur est porté sur le recrutement, passé de 1 300 à plus de 3 000 par an en 5 ans. Pour cela, nous avons adopté des méthodes basées sur le

démarchage systématique, par le biais du *e*-sourcing ou des réseaux sociaux ; nous menons une communication attractive et innovante (notre prochaine campagne paraîtra d'ailleurs prochainement). Nous renforçons et professionnalisons notre chaîne de recrutement, et nous modernisons profondément nos formations initiales et professionnelles. Tout cela afin d'attirer les nouvelles générations, plus « pressées » d'exercer un métier.

En matière de formation, l'armée de l'air dispose d'instructeurs, qui savent enseigner et qui connaissent les besoins opérationnels. Nous développons des partenariats avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

S'agissant plus spécifiquement de la formation des personnels navigants, la livraison des dix-sept PC21 à Cognac a grandement contribué à moderniser la formation initiale des pilotes de chasse. Le projet « Mentor » vise à compléter cette modernisation par la rationalisation des phases amont (à Salon de Provence) et aval (aujourd'hui sur Alphajet à Cazaux), ce qui aura pour effet de diminuer les durées et coûts de formation des équipages. Il permettra de former plus tôt les stagiaires à l'utilisation d'un système de combat et offrira un rôle capital à la simulation.

Au total, nous devrions gagner douze mois de formation sur quatre ans. Cela répond à un besoin urgent de renforcer les unités opérationnelles et de motiver les jeunes pilotes. A la question posée de la remontée d'activités des équipages chasse, celle-ci est prévue en LPM à compter de 2022, pour atteindre la norme de 180 heures en 2025.

S'agissant de la fidélisation, dans un contexte de remontée en puissance sous tension opérationnelle et de compétences intéressant le secteur privé, il est essentiel de fidéliser les aviatrices et les aviateurs, dont le savoir-faire précieux contribue au succès des missions de l'armée de l'air et des autres entités du ministère. J'ai ainsi validé en début d'année 2019 une feuille de route « fidélisation » qui repose sur six axes : niveau de rémunération attractif, progression dynamique, compétences valorisées, dialogue, conditions de vie améliorées et entreprises concurrentes partenaires.

Nous avons également développé des partenariats avec certains industriels ou campus, qui ont déjà mis en place des outils d'ingénierie de formation très utiles pour moderniser l'instruction de nos jeunes.

Sur la rémunération et la valorisation des compétences, la différence entre le salaire des militaires et celui proposé par certaines sociétés est une réalité. Nous avons donc créé ou étendu certaines primes de qualifications ou de lien au service. En outre, une étude sur la nouvelle politique de rémunération des militaires est en cours. Elle doit permettre une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence. L'armée de l'air a la particularité de mener des opérations depuis ses bases aériennes. Cela doit être pris en compte dans la rémunération des militaires concernés ; je pense notamment au personnel qui, sur la base de Lyon-Mont Verdun, conduit des opérations à partir de l'ouvrage enterré, vous l'évoquiez madame la sénatrice Goy-Chavent.

J'ai également évoqué, parmi les axes de fidélisation, l'amélioration des conditions de vie et de travail. À Lyon-Mont Verdun, une salle de sport a été créée à l'intérieur de l'ouvrage enterré. A Saint-Dizier, des bâtiments destinés à l'hébergement ont été réhabilités et la construction de bâtiments pour l'escadron de protection d'Istres est prévue en 2020. Et, parce que l'amélioration des conditions de vie doit s'appliquer autant au militaire qu'à sa famille, deux maisons familiales ont été aménagées à Villacoublay pour permettre la

visite d'enfants aux parents séparés. A Solenzara enfin, une maison des assistantes maternelles tenue par les conjoints des militaires est en cours de création.

Concernant le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », comme vous l'avez souligné monsieur le sénateur Allizard, une partie des ressources servira à financer les études portant sur le renouvellement des composantes de dissuasion nucléaire et les études de maturation des différentes briques technologiques qui seront utilisées par les aéronefs du SCAF. C'est notamment le cas des travaux relatifs aux évolutions du Rafale, principalement dans les domaines de la localisation et de la guerre électronique. S'agissant des missiles, seront pris en compte les travaux concernant le démonstrateur de planeur hypersonique que j'ai évoqué précédemment. Par ailleurs, se poursuivront les programmes conduits en coopération avec les Britanniques, dont le Futur missile anti-navire/Futur missile de croisière. L'année 2020 verra en outre le lancement d'études en matière de gestion des drones et d'autoprotection des aéronefs de transports.

Enfin, le programme 144 porte le financement des travaux sur la préparation des moyens spatiaux futurs de renseignement d'origine image et électromagnétique, ainsi que sur le futur satellite de communication militaire, dont l'architecture de la charge utile sera définie en cours d'année.

Monsieur le sénateur Boutant, vous m'avez interrogé sur l'ONERA. Cet établissement public est l'un des principaux centres de recherche français du secteur aéronautique, spatial et défense, ayant travaillé sur les programmes Rafale, missiles, moteurs et radars de l'armée de l'air.

En matière de recherche, nous coopérons non seulement avec l'ONERA, mais également avec le CNRS ou le CNES. La co-implantation sur la base aérienne de Salon de Provence d'un centre de l'ONERA avec l'Ecole de l'air, favorise les échanges entre chercheurs et dans le cadre de la formation des officiers (soufflerie, spatial).

Pour revenir sur le SCAF, sur lequel vous m'avez posé plusieurs questions, j'espère qu'il n'y aura au final qu'un seul système européen. Comme l'a dit Mme la ministre, le SCAF sera ouvert en temps utile à d'autres partenaires. Avec le Royaume-Uni, la coopération se poursuit dans le cadre du traité de Lancaster House. En atteste le projet majeur du futur missile de croisière et missile anti-navire, créé en 2017 et dont les engagements contractuels sont attendus en 2020 des deux côtés de la Manche. Les travaux d'interopérabilité guident aussi nos activités entre les systèmes de combat F35 britannique et Rafale français. Cette interopérabilité est une priorité à court ou moyen terme, sur laquelle nous travaillons notamment au travers d'exercices majeurs tels qu'*Atlantic Trident* avec nos alliés américains et britanniques.

S'agissant du SCAF, nous nous réunissons régulièrement avec mes homologues allemands et espagnols pour remettre l'« opérationnel » au cœur du système. Un document appelé « HLCORD » en précise les grandes caractéristiques. Nous sommes en train de les décliner pour faire en sorte que l'architecture et les développements industriels les prennent en compte. Trois officiers allemands ont rejoint la *Combined Project Team* du SCAF en octobre 2019 ; les premiers officiers espagnols sont attendus début 2020.

Nous partageons de plus les feuilles de route de nos aviations de combat respectives afin d'assurer l'interopérabilité des appareils dits « de deuxième cercle du SCAF » et d'améliorer les capacités de combat collaboratif dans une démarche incrémentale.

Mme Hélène Conway-Mouret. – Quelle est la place des Espagnols ?

Les Anglais assurent le *leadership* du Tempest et laissent la porte ouverte à tous ceux qui veulent les rejoindre, mais nous sommes entrés quant à nous dans un partenariat avec les Allemands. J'ai du mal à comprendre.

Général Philippe Lavigne. – Nous avons les mêmes objectifs et les mêmes besoins opérationnels. Comme je l'ai dit, nous allons travailler sur la déclinaison de ces besoins. Je laisserai le DGA répondre pour ce qui concerne le partage industriel.

D'un point de vue opérationnel, je le redis, nous partageons la volonté d'échanger sur les feuilles de route de nos aviations de combat afin d'en garantir l'interopérabilité.

Quant à l'A400M, il a certes connu des débuts difficiles, mais ses capacités opérationnelles se développent désormais de manière satisfaisante, au rythme de la disponibilité des avions et des fortes sollicitations opérationnelles. Ainsi, la capacité d'aérolargage de matériel par gravité a récemment été testée à Kidal au Mali et devrait être mise en service opérationnel d'ici fin 2019. Le largage des parachutistes à grande hauteur est validé depuis début 2019. Quant au largage par les portes latérales, il vient d'être expérimenté avec succès par 80 parachutistes. Nous espérons une autorisation d'emploi d'ici fin 2020.

Les contre-mesures électroniques constitueront la dernière phase de ces essais.

S'agissant du ravitaillement en vol des hélicoptères sur A400M, nous commençons à y travailler avec Airbus pour une mise en service attendue en 2021. D'ores et déjà, à la demande de la DGA, un H160 a effectué avec succès un ravitaillement en vol à partir d'un A400M le 24 septembre 2019.

Pour ce qui est justement du futur hélicoptère interarmées léger, le Guépard a vocation à remplacer le Fennec de l'armée de l'air dans sa mission de posture permanente de sûreté aérienne, en particulier dans le cadre des dispositifs particuliers de sûreté aérienne comme celui déployé pour le G7 à Biarritz ou pour le 14 juillet. Ces missions engendrent deux exigences opérationnelles : une capacité de détection et de liaison de données tactiques pour la mission de police du ciel, et une vitesse de 150 nœuds permettant l'interception d'aéronefs lents.

Cet hélicoptère aura, de par sa taille (6 tonnes au lieu de 2 tonnes pour le Fennec aujourd'hui), une capacité de sauvetage double de celle du Fennec.

Enfin, au-delà des missions remplies actuellement par le Fennec, l'armée de l'air utilisera le Guépard Air en accompagnement du Caracal, dans son action dans la profondeur. Pour cela, la capacité de ravitaillement en vol est jugée primordiale pour l'armée de l'air. Comme je vous le disais, l'A400M nous permettra prochainement de ravitailler nos flottes hélicoptères, et le KC130J que nous avons reçu en octobre à Orléans nous le permet d'ores et déjà.

Le calendrier de livraison des HIL prévoit que l'armée de l'air soit la dernière servie, ayant fait le choix de ne pas avancer le calendrier de livraison afin de disposer d'une flotte cohérente, remplissant les missions telles qu'exprimées, avec une cadence régulière de livraison de trois appareils par an à partir de 2030.

Le remplacement des hélicoptères Puma, hors d'âge pour les deux tiers de la flotte, constitue une priorité alors que le coût de l'heure de vol croît de manière exponentielle. L'état-major des armées a proposé deux solutions reposant sur des opérations de location-vente, de 20 H225, ou de 12 H225 complétés d'un transfert de 8 Caracal de l'Armée de terre vers l'Armée de l'air d'ici 2026. Les ressources financières permettant la location avant 2025 reposent essentiellement sur le P178 (diminution d'entretien Puma et récupération des montants d'un contrat actuel de location d'heures de vol H225 à Cazaux).

Concernant le programme d'hélicoptères de transport lourd (HTL), contrairement à de nombreux pays de l'OTAN, la France ne dispose pas de capacité propre et a recours à des moyens de coopération (britannique et bientôt danois) en Bande sahélo-saharienne. S'agissant du transport aérien de manière plus globale, un travail de cohérence est aujourd'hui nécessaire, intégrant la manœuvre logistique et les besoins exprimés par les forces spéciales, et en prenant en compte les capacités grandissantes de l'A400M, ainsi que la question de l'avenir du C-130. Rien ne figure à ce stade dans la LPM.

Sur le HTL, l'armée de l'air est en train de réfléchir à un partenariat avec l'Allemagne, à l'image de celui que l'on va conduire à Évreux au sein de l'escadron franco-allemand de C130J.

Une capacité de transport lourd et très volumineux est utile pour les opérations militaires comme pour certaines missions civiles (humanitaires notamment). Nous pourrions imaginer une flotte de transport européenne, comme celle de l'OTAN avec ses AWACS.

Vous avez posé une question à propos du brouilleur destiné à la lutte anti-drones que nous apercevons dans le film qui a illustré mon propos introductif. C'est un des effecteurs que nous mettons en place à cette fin. J'en ai fait une priorité, eu égard aux événements qui ont paralysé les aéroports de Gatwick et Francfort et, plus récemment, à l'attaque des installations pétrolières en Arabie saoudite le 14 septembre dernier. Je m'inscris aussi dans l'objectif des Jeux Olympiques de 2024 et de la coupe du monde de rugby de 2023, chère à mon cœur.

S'agissant de l'Eurodrone, Mme la ministre s'est exprimée devant cette commission. Nous avons détaillé nos besoins opérationnels, dont le principal est la non-régression par rapport au système actuel. La négociation avec les industriels est en cours : le coût ne doit pas avoir d'effet d'éviction vis-à-vis d'équipements et performances jugés primordiaux.

M. André Vallini. – Quelle est la différence entre supersonique et hypersonique ? C'est une question de vitesse ?

Général Philippe Lavigne. – En effet, lorsque la vitesse atteint Mach 5, on parle de vitesse hautement supersonique ou hypersonique.

Enfin, s'agissant du maintien en condition opérationnel et de la disponibilité, c'est en équipe que nous allons gagner, tout en étant tous individuellement plus forts. Je l'ai détaillé dans mon introduction car ce sujet compte aujourd'hui parmi mes priorités. La DMAé a notamment lancé des contrats de verticalisation, longs, dédiés à chaque flotte, pour rationaliser les responsabilités et enrayer les deux principaux inducteurs d'indisponibilité : attente de pièces et attente de décision. Nous avons d'ores et déjà obtenu des résultats, les attentes de décision sur le marché MCO Rafale ont significativement diminué. Pour

poursuivre vers une remontée de disponibilité effective, nous devons agir sur l'organisation, mais aussi sur l'ordonnancement, avec les industriels et le Service industriel de l'aéronautique (SIAé), en coordination avec la DMAé.

M. Christian Cambon, président. – Merci pour toutes ces précisions.

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La réunion est ouverte à 10 h 15.

Projet de loi de finances pour 2020 – Audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine

M. Christian Cambon, président. – Après l'air et l'espace, nous plongeons maintenant dans les océans. Amiral, soyez le bienvenu. Nous sommes attentifs à l'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) ; nous le serons alors que commence la période des gels et annulations. Nous avons l'œil sur les 420 millions d'euros bloqués en réserve, et sur les 400 millions d'euros de surcoûts liés aux opérations extérieures (Opex) qui doivent être financés en interministériel.

Pour la Marine, la modernisation des équipements est en route, certes sur un rythme lent. J'ai eu la chance de voir le sous-marin Suffren... Est-il à flot ?

M. Christophe Prazuck, amiral, chef d'état-major de la Marine.

Le programme se déroule de manière normale et le Suffren pourra conduire ses essais à la mer début 2020.

M. Christian Cambon, président. – Je pense aussi aux Atlantique 2 rénovés, aux missiles Aster, aux hélicoptères Caïman qui seront livrés en 2020. Avez-vous des inquiétudes sur l'exécution de la LPM ; les promesses seront-elles tenues ?

Les enjeux relatifs aux ressources humaines nous mobilisent. La Marine a été la première à passer sur le logiciel de paie « Source-solde » : nous nous intéressons donc au Retex : nous avons de mauvais souvenirs de Louvois. Comment se passe le doublement des équipages ? Enfin, comment lutter contre les problèmes de recrutement qui touchent très durement les micro-spécialités de la marine, en concurrence avec les recruteurs privés ? La prime de lien au service sera-t-elle suffisante pour les fidéliser ?

Enfin, y voyez-vous plus clair sur le porte-avions de nouvelle génération, dossier qui sera sur la table du Président de la République en 2020 ? Le Sénat suit ce dossier de près. L'état d'avancement du *système de combat aérien du futur* (SCAF) vous inquiète-t-il ? Il est légitime d'être inquiet lorsqu'on entend ce que disent certains collègues du Bundestag...

Amiral Christophe Prazuck. – C'est comme d'habitude un grand plaisir pour moi d'être parmi vous. Nous sommes en période de gel, mais aussi de dégel... c'est plutôt ce dernier que nous attendons pour être dans les eaux de la LPM. Je voudrais utiliser l'exemple de la frégate *Jean Bart* pour illustrer les enjeux que rencontre la Marine en matière de taux d'engagement opérationnel, de dangers, de valeur des marins, d'effectifs, d'obsolescence des moyens et de partenaires...

Le *Jean Bart* est déployé dans le détroit d'Ormuz. Pourquoi ? Vous le savez, cette zone a été le théâtre d'attaques dont certaines n'ont pas été attribuées : sabotages de quatre *tankers* au mouillage de Fujairah en mai, agression de deux *tankers* en route dans le détroit d'Ormuz en juin, destructions de drones dont un américain en juillet. Cela faisait suite à des attaques assez sophistiquées sur des bateaux militaires et civils au sud de la mer Rouge, et à l'arraisonnement de plusieurs *tankers*, dont un britannique par les Iraniens le 19 juillet.

Le *Jean Bart* a donc une mission de sécurité maritime – il doit pouvoir accompagner des bâtiments militaires ou civils français qui traversent le détroit –, mais aussi de connaissance et d'anticipation : voir ce qui se passe et être capable de rendre compte, afin de disposer d'une autonomie d'appréciation de situation.

Ces patrouilles ont commencé à l'été, avec la *Provence*, frégate multi-missions (FREMM) qui a été détachée de l'escorte du *Charles de Gaulle* à la fin de la mission *Clemenceau*, et qui a donc fait un mois de mer supplémentaire avant d'être relayée par le *Surcouf*, puis par le *Jean Bart*. Nous avons donc ajusté le programme d'environ cinq cents marins pour remplir cette mission de sécurité maritime et d'appréciation de situation.

Le *Jean Bart* est une frégate de premier rang. Il est doté d'un système antiaérien et antimissile SM1. Ce système de lutte antiaérienne et antimissile est entré en service en 1967 et a été construit jusqu'en 1987 ; il a été retiré de l'*US Navy* en 2003 et restera en service sur le *Jean Bart* jusqu'en 2021. Ce sont les missiles Aster qui lui succèdent sur les frégates plus récentes.

Le *Jean Bart* a des capacités radar et de guerre électronique très performantes. Mais son système d'armes, c'est aussi son équipage... Alors qu'une FREMM compte une centaine de marins, le *Jean Bart* compte quant à lui 220 marins de 49 spécialités. Leur moyenne d'âge est de 28,7 ans, le plus jeune marin a 17 ans et le plus âgé, 55 ans. Le bateau a actuellement 7 % de « trous » : 16 marins ne sont pas à bord. Cela peut fonctionner sur un équipage de 220, mais ce ne serait pas possible sur une FREMM.

À ces trous, il faut ajouter des distorsions qualitatives : sept postes d'experts, normalement détenus par des titulaires d'un brevet de maîtrise, sont occupés par des techniciens supérieurs, qui n'ont pas encore acquis le brevet de maîtrise. De même, deux postes de techniciens supérieurs sont occupés par des opérateurs.

Le bateau totalise 156 jours d'absence, chiffre bien au-delà de la moyenne. Le record à bord est détenu par le commissaire qui a eu 265 jours d'absence au cours de la dernière année. Avant d'être sur le *Jean Bart*, il naviguait sur le *Charles de Gaulle*.

M. Ladislas Poniatowski. – N'a-t-il pas de famille ?

Amiral Christophe Prazuck. – On peut consentir un tel effort une année, mais pas le répéter.

Revenons à la mission du *Jean Bart*. Sa chaîne de commandement est nationale : le bâtiment est sous les ordres du chef d'état-major des armées à Paris et est localement sous le contrôle opérationnel d'ALINDIEN, c'est-à-dire l'amiral commandant la zone maritime de l'Océan Indien, installé à Abu Dhabi.

Le *Jean Bart* échange toutefois en permanence avec des bateaux alliés : si un bateau détecte un missile, il le signale sur un réseau de données protégé et partagé avec

d'autres forces navales. Le *Jean Bart* agit en soutien de la *Combined Task Force 150* qui lutte depuis une vingtaine d'années contre les trafics dans la région. Il y a deux semaines, il a ainsi repéré un boutre à l'attitude suspecte. Il a transmis l'information au *Montrose*, frégate britannique, qui après l'avoir visité, y a trouvé 180 kilos d'héroïne et de méthamphétamine. Sa mission nationale est donc évidemment compatible avec des opérations conduites avec nos alliés.

Outre le *Montrose*, d'autres navires européens sont en effet présents dans le nord de l'océan Indien : le bâtiment espagnol *Canarias* et l'italien *Marceglia* patrouillent dans le golfe d'Aden dans le cadre de l'opération Atalante, commandée depuis Rota.

Dans le détroit d'Ormuz, il faudrait idéalement deux frégates au lieu d'une, ce qui assurerait une permanence. Nous avons déjà une capacité de commandement à Abu Dhabi. La liaison avec le monde du *shipping* civil se fait avec le MICA Center (*Maritime Information Cooperation and Awareness*) basé à Brest. Par cet intermédiaire, les navires civils peuvent interagir avec les bâtiments militaires européens qui transitent dans la zone.

L'exemple du *Jean Bart* illustre la tension sur les effectifs, ou la présence d'équipements vieillissants dans la Marine, mais aussi l'importance de partenariats stratégiques comme celui avec les Émirats, et les progrès de la défense européenne avec la coopération avec les Britanniques, les Italiens et les Espagnols.

Monsieur le président, c'est vous qui m'avez le premier, l'année dernière, demandé de commenter une vidéo – il s'agissait du défilé de la marine chinoise. Je vous commenterai cette année le dernier déploiement du *Charles de Gaulle*, la mission Clemenceau. Parti au mois de mars de Toulon, le groupe aéronaval est rentré en juillet après être allé jusqu'à Singapour. En Méditerranée, il a frappé Daech lors de la bataille de Baghouz ; il est allé dans le golfe d'Oman pour un exercice de lutte anti-sous-marin avec des Australiens et des Américains ; il a participé au grand exercice annuel Varuna avec nos partenaires indiens – le plus grand que nous ayons organisé, avec des exercices porte-avions contre porte-avions et sous-marin contre sous-marin et des dimensions guerre des mines et forces spéciales ; il a participé à l'exercice La Pérouse dans le golfe du Bengale avec des bâtiments australiens, américains et japonais ; il a ensuite fait escale à Singapour pendant les dialogues du Shangri-La et participé à des exercices avec l'armée de l'air singapourienne, tandis qu'une des frégates l'accompagnant allait patrouiller en mer de Chine méridionale.

M. Christian Cambon, président. – Quand j'étais avec le président Larcher au Koweït, le général américain LaCamera nous a dit combien il était admiratif du travail mené par le groupe aéronaval et le *Charles de Gaulle* au sein de la coalition.

Amiral Christophe Prazuck. – Ce général dirigeait les opérations de frappe contre Daech pendant la bataille de Baghouz.

Le *Charles de Gaulle* était accompagné des frégates *Forbin* et *Duncan*, l'une française, l'autre britannique, toutes deux bâtiments de lutte anti-aérienne conçus dans le cadre du programme Horizon. Elles sont dotées d'un radar de conduite de tir, installé en haut du mât pour diriger les missiles. Une frégate danoise était aussi du déplacement, car la mission Clemenceau était européenne, avec le *Charles de Gaulle* comme fédérateur. Enfin, vous pouvez voir un navire américain, Arleigh Burke, qui dispose de 90 missiles en soute contre 30 pour les nôtres.

À l'arrière du *Forbin* et du *Duncan*, un radar de longue portée complète un autre radar à vision plus fine, permettant un meilleur guidage des missiles.

Le porte-avions peut recevoir sur son pont 30 avions Rafale, un hélicoptère NH90 et des avions radars Hawkeye E-2C qui seront bientôt remplacés par les E-2D, dont la commande figure dans le budget 2020. Un rail permet de catapulter ces avions grâce à un piston à vapeur qui fait décoller en deux secondes un avion de 25 tonnes. Les porte-avions américains ont des capacités de catapultage encore plus importantes.

Les mâts du *Forbin* sont équipés d'antennes munies de capteurs électroniques pour détecter les radars. Les frégates des années 70, comme le *Latouche-Tréville*, ont une signature radar beaucoup plus importante et une silhouette peu épurée.

La frégate multi-missions est dotée d'un radar Herakles qui tourne très vite, car il sert tout à la fois à détecter et à guider les missiles. C'est avec ce bateau que nous avons réussi à détecter et intercepter un missile supersonique dans le cadre de l'exercice de l'OTAN *Formidable Shield*, en mai dernier.

Nous disposons aussi d'un sonar qui peut être remorqué à plusieurs centaines de mètres de profondeur, et qui peut émettre des ondes sonores à très basses fréquences pour détecter des sous-marins très éloignés. C'est le meilleur sonar du monde.

M. Ladislas Poniatowski. – Qui le fabrique ?

Amiral Christophe Prazuck. – Thalès.

À l'image, vous pouvez voir le pétrolier ravitailleur *Marne* ravitaillant simultanément le *Charles de Gaulle* et une frégate. Ce pétrolier peut délivrer plusieurs centaines de mètres cubes par heure et ravitailler jusqu'à trois navires en même temps.

M. Christian Cambon, président. – Il n'a pas de double coque ?

Amiral Christophe Prazuck. – Non, mais cela va venir sur les nouvelles classes de ravitailleurs (BRF). Le savoir-faire en matière de ravitaillement à la mer a été développé dans le cadre de l'OTAN. Le ravitaillement concerne aussi les vivres et le matériel, munitions et pièces de rechange.

Les avions de patrouille maritime que nous vous montrons ont opéré notamment à Niamey et à N'Djamena. Ils peuvent accompagner le *Charles de Gaulle* et sont spécialisés dans la lutte anti-sous-marine.

Le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) qui faisait partie de la mission jusqu'en Inde est doté d'une antenne d'écoute de 600 mètres de long, à l'arrière. Elle comporte des microphones permettant des détections à des centaines de kilomètres.

La frégate portugaise *Corte Real* était aux côtés du *Charles de Gaulle* pendant les frappes sur Daech. La frégate danoise *Niels Juel* a la particularité d'être équipée d'un radar à plaques qui détecte par rotation électronique sur 360 degrés simultanément, sans tourner physiquement. C'est l'avenir, car ce type de radar est nécessaire pour détecter des missiles hypersoniques. Elle est aussi dotée d'antennes de guerre électronique.

Le CEMM poursuit son commentaire du film : et parle du Rafale Marine, capable d'emporter des missiles ASMP-A : nous venons de fêter les 40 ans de la force aéronavale nucléaire, opérée depuis le porte-avions.

Le CEMM parle ensuite du commandant du porte-avions en expliquant qu'il faut 23 ans pour le former, à travers de nombreux postes qualifiants, notamment des commandements, et une formation d'ingénieur atomicien.

M. Joël Guerriau, rapporteur du programme 212. – Au nom de mes collègues, je vous remercie pour votre présentation, très dynamique.

Mes questions touchent à la politique de la marine nationale. Est-ce que le nouveau logiciel Source Solde est satisfaisant ? De quelle amplitude disposez-vous en matière d'hébergement des marins, notamment dans les zones tendues comme Toulon ? La loi de programmation militaire prévoit-elle des investissements suffisants ?

Vous vous êtes fixé un objectif de doublement des équipages sur les fréquences multi-missions, soit 900 marins supplémentaires. Cela suppose des redéploiements et de la formation. Qu'en est-il ?

Comment se déroule votre plan de recrutement en 2019 ? Y a-t-il des spécialités sous tension ? Avez-vous prévu des partenariats avec le privé pour le recrutement dans certaines spécialités, notamment le nucléaire ?

M. Gilbert Roger, rapporteur du programme 212. – Ma question portait sur la fidélisation et les primes. Elle a déjà été posée.

M. Jean-Marie Bockel, rapporteur du programme 178. – Le maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique fait beaucoup parler de lui. Nous connaissons la vétusté des Alouette et des Lynx, et les difficultés rencontrées dans le soutien industriel du Panther. Des améliorations ont-elles été constatées depuis la mise en place de la direction de la maintenance aéronautique ? Vos besoins ont-ils été entendus ? Le MCO naval paraît plus satisfaisant, mais va connaître une révolution avec la mise en service du Barracuda. Le *Suffren*, premier SNA de ce type, a rejoint en juin dernier son dispositif de mise à l'eau pour prendre le relais des sous-marins d'ancienne génération. La chaîne de MCO est-elle en place ?

La disponibilité technique reste préoccupante outre-mer, malgré la livraison de six nouveaux patrouilleurs. Les matériels neufs sont de gros consommateurs de MCO lors des mises en service. Comment évoluera la disponibilité technique opérationnelle (DTO) outre-mer ?

Mme Christine Prunaud, rapporteure du programme 178. – Il existe déjà des bâtiments à double équipage : l'ensemble des sous-marins, les bâtiments multimissions, les bâtiments de soutien logistique outre-mer... D'autres bâtiments seront-ils dotés d'un double équipage en 2020 ?

La réforme améliore la prévisibilité des programmes d'activité des marins et permet d'augmenter de 120 à 180 le nombre de jours en mer par an des bateaux. Nous nous en félicitons, mais cela suffit-il à nous faire remonter au niveau des standards d'entraînement internationaux ?

Le faible stock de munitions complexes n'empêche-t-il pas nos marins de bénéficier d'une préparation opérationnelle complète ?

Enfin, l'effet induit évident est l'augmentation des besoins de maintien en condition opérationnelle. Cette hausse sera-t-elle financée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 et tout au long de la LPM ?

M. Cédric Perrin, rapporteur du programme 146. – Le PLF prévoit un effort significatif sur les renseignements d'origine électromagnétique et la surveillance aérienne.

Pourriez-vous nous donner la date de livraison des nouveaux Hawkeyes et des deux ATL2 ? Quel gain cette livraison permettra-t-elle ?

Nous devrions recevoir deux NH90 en 2020. Or il semblerait que l'Allemagne ait constaté des problèmes sur les rotors. Sommes-nous également concernés ?

Enfin, est-il exact que la frégate que nous avons déployée au large de Chypre, notamment dans le cadre du forage par les Turcs d'un certain nombre de puits de pétrole, a dû être enlevée du large de la Syrie ? Dans ces conditions, notre capacité opérationnelle est-elle suffisante dans la région ?

Mme Hélène Conway-Mouret, rapporteure du programme 146. – Après l'importante commande de chasseurs de mines, y a-t-il de nouvelles perspectives de coopération avec les Marines belge et néerlandaise ?

Plus largement, avons-nous des projets de coopération ? Si oui, avec quels pays ?

M. Pascal Allizard, rapporteur du programme 144. – Pouvez-vous nous confirmer que les Chinois sont en train de construire une usine de production « en série » pour leurs porte-avions ? Pensez-vous qu'ils soient en capacité de rattraper les États-Unis ?

Quelle est votre analyse de la situation à Chypre ? Je pense notamment aux forages dans le bloc 7 de la zone économique exclusive.

Peut-on considérer que la présence de notre Marine nationale et les accords avec les Marines de nos pays alliés soient suffisants compte tenu des enjeux sécuritaires ? Pourriez-vous nous donner des détails sur la part du naval dans les études amont ? Pourriez-vous, enfin, nous dire quelques mots sur l'aventure du Vendémiaire en mer de Chine ?

M. Michel Boutant, rapporteur du programme 144. – Où en sommes-nous en matière de drones aéromaritimes ? Le financement du démonstrateur est-il bien prévu pour 2020 ?

M. Olivier Cigolotti. – Nos forces spéciales, notamment nos commandos de Marine, sont régulièrement projetées sur de nombreux théâtres d'opérations, dans la plus grande discrétion. Ces hommes sont rompus à toutes les techniques de combat et participent activement à la lutte contre le terrorisme.

Voilà quelques mois, vous avez annoncé souhaiter procéder à une réorganisation des commandos de Marine, en leur attribuant une double compétence, en matière de neutralisation et de libération d'otages. Allez-vous mener cette réorganisation à effectifs constants ou, au contraire, augmenter l'effectif de ces commandos ?

M. Ladislas Poniowski. – Le passé naval militaire de la France et de l'Italie a permis le mariage de Naval Group et de Fincantieri, alors que les relations politiques entre les deux pays étaient très difficiles. L'essentiel de l'activité de la société ainsi créée portera sur les corvettes et les frégates. C'est dans ce domaine que la concurrence est la plus forte au plan international : alors que les Américains étaient les premiers constructeurs et exportateurs voilà encore trois ans, ils ont été dépassés en 2018 par les Chinois, qui seront eux-mêmes dépassés, en 2020, par les Russes, eux aussi très offensifs.

Le mariage de Naval Group et de Fincantieri est un mariage d'intelligence : il permettra de conserver notre avancée technologique, la France étant leader européen dans le domaine des frégates et l'Italie troisième, derrière l'Allemagne.

Cependant, sera-t-il suffisant ? Il faut construire en quantité. Or, pour ce faire, il faudrait quasiment un Airbus naval. N'oublions pas qu'Airbus a commencé par un groupement d'intérêt économique entre la France et l'Allemagne, rejointes, dans un second temps seulement, par les Anglais et les Espagnols. Ne faudrait-il pas aller plus loin ?

M. René Danesi. – La loi de programmation militaire prévoit le renouvellement des patrouilleurs de la Marine nationale, dont l'acquisition de six navires destinés à l'outre-mer. Dans le cadre du programme Batsimar, dont le lancement a été constamment reporté depuis plus de dix ans, il était initialement prévu de remplacer les patrouilleurs P400 et les avisos A69 par un seul type de navires. Mais, pour des raisons de coût, cette approche a été abandonnée.

En 2017, vous avez déclaré devant les députés que vous proposiez « de déployer outre-mer des bateaux deux à trois fois moins chers, pour les avoir plus vite » et que vous étiez « donc prêt à échanger du niveau de spécification contre un raccourcissement des délais ». Où en êtes-vous dans cette recherche du meilleur rapport prix-délai de livraison ?

M. Christian Cambon, président. – Avant de vous donner la parole, Amiral, je vous rappelle ma question sur le porte-avions de nouvelle génération : quels seront le calendrier et le tuilage avec le *Charles de Gaulle* ? *Quid* du système de propulsion ?

Amiral Christophe Prazuck. – Nous devons prévoir une admission au service actif du premier porte-avions de nouvelle génération en 2038. Le *Charles de Gaulle* arrivera alors en fin de vie, quarante ans après que ses chaufferies nucléaires auront été mises en fonction. Il est possible que l'on soit dans l'obligation technique de le retirer du service actif à cette date.

Sur ce futur porte-avions, il y a aura toujours des Rafale – on sait qu'un Rafale pèse 25 tonnes quand il est chargé d'armes. Concernant le SCAF, les études menées actuellement évoquent une trentaine de tonnes. Comment faire pour catapulte un tel avion ? Il existe aujourd'hui des catapultes électromagnétiques, d'ores et déjà utilisées par les porte-avions américains et en passe de l'être par les porte-avions chinois. Ces catapultes, qui mesurent 90 mètres de long, permettent de catapulte des avions très lourds, d'une trentaine de tonnes, en n'éprouvant pas trop leur structure, mais aussi des objets beaucoup plus petits, comme des drones.

De combien d'avions avons-nous besoin et pour quelles situations ? Actuellement, il y a jusqu'à 30 Rafale sur le *Charles de Gaulle*. On estime que c'est cohérent aujourd'hui dans tous les scénarios, qu'il s'agisse de mener des frappes massives ou d'exercer le contrôle

sur un espace maritime. Le nombre d'avions et leur taille permettent de connaître la taille du pont et le tonnage du bateau. Les avions étant plus gros, on comprend aisément que le tonnage du futur porte-avions devra être supérieur aux 42 000 tonnes du *Charles de Gaulle*.

Avec quelle source d'énergie faire avancer un tel bateau ? Des études très poussées sont conduites sur le choix du type de propulsion, nucléaire ou classique. On sait que l'énergie classique permet de faire naviguer très rapidement les grands paquebots d'aujourd'hui, ceux qui transportent 4 000 passagers, alors qu'ils pèsent 100 000 tonnes. Une propulsion nucléaire présente par ailleurs des avantages indéniables en termes d'emploi et d'autonomie.

Enfin, il nous faut prendre en compte l'enjeu de la pérennisation de notre savoir-faire en matière de propulsion navale nucléaire, de manière à pouvoir concevoir une nouvelle chaufferie et la réaliser.

Autant de questions que nous devons nous poser pour avoir une vision éclairée du dossier et une idée du coût.

La Marine est passée à Source Solde au mois de mai dernier. Depuis, tout va bien : les quelque 10 000 changements d'affectation prononcés entre juin et août ont été intégrés dans le calculateur. Cette période de bouchons est la plus compliquée ! car des retards obligent à des calculs rétroactifs. Or tout s'est bien passé. C'est un bon signe !

C'est pour moi un motif de satisfaction. Je mesure l'effort considérable qui a été réalisé par les services du ministère et de la Marine.

Entre 2019 et 2025, les investissements en matière d'hébergement s'élèveront à 1 milliard d'euros pour l'ensemble du ministère et à 118 millions d'euros pour la seule Marine. En 2020, un effort particulier sera consenti pour la base aéronautique navale de Hyères, la base de la force des fusiliers marins et commandos de Lorient et le Pôle écoles Méditerranée à Saint-Mandrier, pour renouveler environ 225 places d'hébergement. Nos besoins sont pris en compte – dans la même mesure, d'ailleurs, que les autres besoins du ministère en la matière. J'en suis très satisfait.

J'en viens à l'attractivité et au recrutement. Voilà vingt ans que l'on diminue nos effectifs. Quand je suis entré dans la Marine, il y avait 70 000 marins, dont 10 000 appelés, soit 60 000 engagés. Aujourd'hui, ils sont 40 000 ! Autrement dit, en quarante ans, nous avons perdu cinq cents marins en moyenne chaque année.

Ainsi, tout était organisé pour diminuer nos effectifs : notre réglementation, notre manière de travailler... Cela doit changer. Force est de constater qu'il y a encore une certaine inertie sur ce plan.

En tout état de cause, nous ne pouvons pas reproduire, en 2019, la trajectoire insuffisante de 2018. Pour ce faire, nous nous sommes mis au poste de combat.

Nous avons mis en place des primes de lien au service pour fidéliser les marins.

Nous avons distribué 160 bourses à de jeunes étudiants dans des spécialités qui nous intéressent en échange d'un engagement à servir dans la Marine. Prenant en compte l'expérience de l'Armée de l'Air, nous avons initié des recrutements locaux.

Nous allons également pratiquer du *sourcing*, de manière totalement dématérialisée, pour retrouver et relancer, par téléphone ou internet, ceux qui, un jour, ont manifesté un intérêt pour la Marine.

Même si nous ne parvenons pas encore à combler le trou de 2018, nous infléchissons la pente.

De nombreux partenariats ont été lancés avec l'éducation nationale, les lycées professionnels, les IUT... Nous avons même créé des cursus en mécanique navale, encadrés par l'Education Nationale, sur un programme défini par la Marine.

Nous avons noué des partenariats avec EDF. Leurs apprentis qui ne sont pas embauchés m'intéressent ! Nous faisons de même avec Areva.

Mme Darrieussecq vient de signer un partenariat avec l'Association des maires de France pour étendre notre maillage territorial. Je m'en félicite. De fait, les marins sont concentrés sur Brest, Toulon et, dans une moindre mesure, Lorient et Cherbourg. Ce partenariat nous permettra d'avoir un auditoire plus large et de diversifier nos viviers de recrutement.

Je veux aussi augmenter le nombre de femmes dans la marine, d'ici à 2030, de 14 % à 21 % des effectifs. Je ne peux à la fois ériger les ressources humaines en enjeu stratégique des dix ans à venir et laisser de côté la moitié de la population française. Traditionnellement, nous nous sommes focalisés sur les jeunes hommes ; à nous d'élargir notre vision du recrutement pour aller chercher des jeunes femmes.

Vous m'avez interrogé sur le MCO aéronautique. Les choses se mettent en place, notamment en ce qui concerne la verticalisation des contrats. Je pense notamment à ce que nous avons fait pour le Rafale. Nous allons faire de même pour l'Atlantique 2. Les résultats ne seront pas instantanés.

Nous allons retirer du service les Alouette, le fameux hélicoptère de Fantomas, et les Lynx, dont le coût du MCO est en train d'exploser, pour réinvestir les économies obtenues dans la location d'hélicoptères Dauphin et H160. Nous retrouverons ainsi un meilleur taux de disponibilité.

La ministre avait demandé à M. Malcor de réaliser un audit du MCO naval. Nous sommes en train de suivre plusieurs de ses recommandations, notamment en matière d'innovation sur la maintenance prédictive et sur les imprimantes 3D et en matière de formation. Je veux mettre en place un master spécialisé en maintenance navale.

Le problème des patrouilleurs outre-mer relève plus du vieillissement que d'une question de capacité industrielle. Les futurs patrouilleurs que nous avons évoqués ne seront pas des bateaux très compliqués. Ils doivent d'ailleurs être construits à la mesure des capacités industrielles de l'outre-mer. La question est davantage celle du remplacement de ces bateaux vieux de quarante ans que celle d'une nouvelle organisation du MCO naval outre-mer.

Nous allons commander sous peu les premiers patrouilleurs outre-mer pour remplacer les P400. Ils seront différents de futurs patrouilleurs métropolitains, dont le spectre de missions sera plus large. Le plan se déroule conformément à nos ambitions et à nos objectifs.

Madame Prunaud, il est important de donner aux marins une meilleure prévisibilité de leur activité. C'est l'objectif premier du doublement des équipages de certaines frégates : sur ces bâtiments, les marins connaîtront plusieurs mois à l'avance les périodes de quatre mois pendant lesquelles ils seront en charge du bateau et donc potentiellement en mer, et les périodes de quatre mois pendant lesquelles, n'étant plus en charge du bateau, ils resteront à terre pour se consacrer à la formation, à l'entraînement et au soutien. Les marins sont heureux et fiers de partir en mer, d'aller à l'autre bout du monde, mais ont besoin de pouvoir organiser leur vie personnelle en conséquence.

Nous saurons adapter le MCO des frégates multi-missions pour qu'elles naviguent 180 jours de mer par an, car leurs spécifications le permettent. Le nouveau contrat conclu entre le Service de Soutien de la Flotte et Naval Group pour l'entretien de ces bateaux intègre déjà un niveau d'activité plus élevé qu'aujourd'hui. S'agissant des coûts supplémentaires de MCO liés à l'augmentation de l'activité, des marges de manœuvre sont obtenues en retirant certains bâtiments du service de façon légèrement anticipée et en reportant les coûts économisés sur les frégates à double équipage.

Par ailleurs, je ne dispose pas actuellement de stocks suffisants pour atteindre rapidement l'objectif d'un tir de munition complexe par bâtiment de premier rang tous les deux ans, que j'ai fixé dans le plan Mercator. Nous sommes en train de relever nos stocks, mais cette ambition ne pourra pas aboutir avant 2022-2023.

Monsieur Perrin, le développement autonome d'un programme de type Hawkeye en France aurait un coût extrêmement élevé. Puisque les chaînes de montage et d'entretien américaines n'existent plus, nos Hawkeye vont périliter. Comme les Japonais et les Américains, nous devons donc passer à une nouvelle génération plus fiable et plus facile à entretenir. Les missions resteront les mêmes : le Hawkeye est catapulté du *Charles de Gaulle* pour offrir au groupe aéronaval un parapluie de 800 kilomètres – lorsque le *Charles de Gaulle* navigue dans les approches de Toulon, le Hawkeye détecte les avions qui décollent de Paris. Le Hawkeye peut également accompagner un raid de Rafale, pour frapper Daech en Syrie, par exemple ; dans ce cas il prend en charge la circulation aérienne, guide les Rafale vers les ravitailleurs, sert de relais radio entre le commandement des opérations à Al Udeid, au Qatar, et les Rafale pour désigner les cibles ; c'est un avion de commandement.

S'agissant des tensions avec la Turquie concernant la zone économique exclusive chypriote, l'Union Européenne s'est exprimée sur ce sujet pour condamner et regretter la situation. La France a de son côté envoyé deux frégates, à deux occasions différentes, patrouiller au large de Chypre.

M. Cédric Perrin. – Vous avez été obligé de la retirer de la zone ?

Amiral Christophe Prazuck. – Non, absolument pas ; mais les frégates que nous déployons en Méditerranée orientale remplissent différentes missions dans cette zone. J'aimerais pouvoir disposer de trente-cinq frégates, monsieur le sénateur. Il faudrait idéalement avoir que une frégate dans le détroit d'Ormuz, une autre dans celui de Bab el-Mandeb, une autre devant la Syrie, une autre encore à proximité de la Libye, en Méditerranée orientale, une en Atlantique nord, tout en assurant l'escorte du *Charles de Gaulle* et la surveillance des approches maritimes au large de Brest et Toulon... Depuis maintenant plusieurs années, nous devons choisir nos priorités.

Madame Conway-Mouret, vous m'avez interrogé sur nos coopérations. En Atlantique, nous avons un partenariat avec les pays africains du golfe de Guinée pour les aider à améliorer la sécurité maritime, avec les Portugais et les Espagnols. Nous avons également noué des partenariats plus au nord de l'Europe. Je rentre d'Écosse, où j'ai participé à un exercice de certification de notre état-major de conduite d'opérations conjointes franco-britannique dans le cadre de la force expéditionnaire conjointe interalliée, la CJEF – *Combined joint expeditionary force* –, un des éléments des accords de Lancaster House.

Autour du *Charles de Gaulle*, vous avez aussi pu voir le *Niels Juel*, un bâtiment danois. J'ai signé récemment une feuille de route avec mes homologues belges et néerlandais pour développer nos compétences communes en matière de lutte sous la mer.

Nous travaillons beaucoup avec les Norvégiens, avec les Danois, avec les Néerlandais, avec les Belges, les Indiens, les Espagnols, les Portugais, les Britanniques, tous partenaires de haut niveau. Vous verrez dans les prochains mois des réalisations concrètes, notamment autour du *Charles de Gaulle*.

Monsieur Allizard, je ne connais pas l'objectif précis des Chinois. Je pense qu'ils veulent parvenir à construire six porte-avions, contre douze pour les Américains. Ils sont sur cette voie. Leurs deux premiers porte-avions, de *design* russe, ne sont pas à catapultes ; on dit que les suivants, de *design* chinois, seront à catapultes électro-magnétiques, c'est-à-dire capables de lancer des avions très lourds pour des missions offensives.

Le Vendémiaire a croisé en mer de Chine méridionale, puis a emprunté le détroit de Taïwan, comme il le fait tous les ans, avant de participer à la mission de contrôle de l'embargo vers la Corée du Nord. C'est à cette occasion que les Chinois ont pensé que nous étions entrés dans leurs eaux territoriales. Après analyse de la cinématique du Vendémiaire, je ne partage pas leur interprétation. Nos manières de faire dans cette région du monde n'ont pas changé et nous nous en sommes expliqués avec les marins chinois.

Monsieur Boutant, en ce qui concerne le SDAM, ou système de drone aérien pour la marine, mon objectif est d'arriver à un drone par bateau, plus les drones de recherche scientifique, les planeurs sous-marins, les drones des forces spéciales et les drones de surface. D'ici à dix ans, je pense que le nombre de drones dans la marine aura explosé et qu'ils se compteront par centaines. Certains sont tout petits, presque des jouets ; d'autres sont très lourds, comme les drones de chasse aux mines que nous développons avec les Britanniques. Au milieu de tout cela se trouve le SDAM, projet porté à la fois Naval Group et par Airbus. Il s'agit d'un petit hélicoptère, capable de voler dix heures, d'aller à cent nautiques et d'emporter cent kilos de charge utile, c'est-à-dire un radar et une caméra. Les premiers essais d'appontage doivent avoir lieu dans les mois qui viennent. La loi de programmation militaire prévoit une mise en place assez tardive, notamment sur les frégates de défense et d'intervention, les FDI. J'espère que nous pourrions accélérer ce programme.

Monsieur Cigolotti, concernant les forces spéciales, il s'agit d'une réorganisation qualitative qui se fera à effectifs constants ; je n'ai pas besoin de ressources humaines supplémentaires pour les commandos. Auparavant, nous avons des commandos spécialisés soit en libération d'otages, soit en neutralisation à distance. Le commando Hubert, basé à Toulon, rassemble ces deux spécialités. Nous allons étendre ce modèle à l'ensemble des commandos.

Monsieur Poniatowski, en ce qui concerne notre alliance avec les Italiens, nous cherchons à rassembler les besoins de nos marines pour gagner sur les coûts et sur les performances à l'export.

Cela étant dit, les périmètres de Naval Group et de Fincantieri diffèrent quelque peu : Fincantieri a une activité civile assez importante, notamment dans les bâtiments de croisière ; Naval Group a une activité systèmes de combat dont l'équivalent italien serait Leonardo.

Je reste vigilant sur un point : notre savoir-faire en matière de sous-marins nucléaires ne se partage pas. Je veux toutefois souligner qu'Airbus produit nos missiles M-51 qui ne sont évidemment pas partagés. Des organisations industrielles cloisonnées sont donc possibles. Il faut être extrêmement vigilant sur ce point.

Mercredi 13 novembre 2019

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Questions diverses – Financement du surcoût OPEX 2019

M. Christian Cambon, président. – Mes chers collègues, un mot sur le collectif budgétaire déposé le 9 novembre, qui a procédé au financement du surcoût OPEX pour 2019.

Ce surcoût est de 1,398 milliard d'euros, contre 850 millions budgétés en loi de finances initiale pour les OPEX et 100 millions pour les OPINT. Compte tenu d'un remboursement international de 37 millions, il restait donc 411 millions d'euros à financer.

400 millions, c'est exactement la somme que nous avons prévue, dès le mois d'août !

Cette somme sera financée, comme nous le redoutions, par le ministère des armées seul, contrairement à la LPM qui prévoit un financement interministériel. En outre, 70 millions sont purement et simplement annulés sur le programme 146 : au total l'écart entre la loi de finances initiale et l'exécution sera donc de 481 millions d'euros : ce n'est pas anecdotique.

Toutefois, après examen approfondi des conséquences physiques pour les armées, elles apparaissent assez limitées :

– 140 millions de titre 2 n'étaient pas consommés ;

– 57 millions sont reportés du fait d'un contrat de MCO.

Ce sont donc en réalité 284 millions qui manqueraient à l'appel.

Je demande à nos rapporteurs d'expertiser les conséquences d'ici le passage de leur avis la semaine prochaine et je vous propose, le 20 novembre, d'avoir une expression collective de la commission, sur ces 3 points :

– Dénoncer ce nouveau coup de canif dans le contrat qui entame un peu plus notre confiance pour la suite de l'exécution de la LPM ;

– Rappeler qu'il reste à dégeler 241 millions d'euros ;

– Mettre en œuvre par amendement notre idée d'une « étanchéité » des ressources des armées par rapport au SNU : je charge nos rapporteurs de présenter un amendement au vote de la commission la semaine prochaine.

Nous aurons ainsi en mains tous les éléments pour exprimer notre vote en conscience sur les crédits de la mission défense la semaine prochaine.

Questions diverses – Missions 2020 de la commission

M. Christian Cambon, président. – Mes chers collègues, le bureau de notre commission s'est réuni ce matin pour procéder aux désignations dans les missions 2020, à la représentation proportionnelle des groupes politiques.

– Sont membres de la mission Israël et territoires palestiniens : outre le président de la commission, Jean-Marc Todeschini, Jean-Marie Bockel, Pascal Allizard et François Patriat ;

– Sont membres de la mission Inde : Ladislas Poniatowski, Marie-Françoise Pérol-Dumont, Hugues Saury, Olivier Cigolotti et Joël Guerriau ;

– Sont membres de la mission Russie : outre le président de la commission, Michel Boutant, Edouard Courtial, Alain Cazabonne et Christine Prunaud ;

– Sont membres de la mission ONU-Washington de novembre 2020 : Philippe Paul qui conduira la mission, Rachid Temal, Gilbert Bouchet, et un sénateur qui sera désigné ultérieurement.

Par ailleurs, le Bureau a décidé de deux rapports d'information destinés à préparer l'actualisation de la loi de programmation militaire, l'un sur l'avion de combat du futur, le SCAF, l'autre sur le successeur du porte-avions Charles de Gaulle.

J'invite les sénateurs de la commission intéressés à se faire connaître pour que la commission puisse rapidement désigner ses rapporteurs.

Questions diverses – Déplacement dans les forces armées

M. Christian Cambon, président. – Enfin, la commission se rendra prochainement auprès des forces armées sur le territoire, à Sissonne puis à Belfort pour l'armée de terre, à Bordeaux-Mérignac pour l'armée de l'air et à Toulon pour la marine nationale.

M. Gilbert Bouchet. – Je vous transmets l'invitation du chef de corps du 1^{er} spahis pour que la commission se rende à Valence.

Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Défense » - Programme 212 « Soutien de la politique de défense » - Examen du rapport pour avis

M. Joël Guerriau, rapporteur. – Mon intervention porte sur le volet titre 2 du programme 212.

Pour 2020, ces crédits de titre 2 s'élèvent à 20,78 milliards d'euros, en diminution de 140 millions d'euros par rapport à 2019. Cette baisse vise à tenir compte de la sous-consommation récurrente des crédits de titre 2 ces dernières années (95 M€ en 2017, 155 M€ en 2018...), sans remettre en cause la cible d'effectifs définie par la loi de programmation militaire (LPM). En termes d'effectifs en effet, la remontée en puissance se poursuit, avec la création nette de 300 emplois équivalents temps plein (ETP), destinée à renforcer les domaines définis comme prioritaires dans la LPM : le renseignement, la cyberdéfense, la sécurité et protection des sites sensibles ... Ces créations nettes recouvrent, comme chaque année, des créations et des suppressions de postes. Ainsi 64 postes seront supprimés en 2020, dont 34 postes au Service des infrastructures de la défense (SID) et 30 postes dans le soutien interarmées.

Mise en lumière par les difficultés de consommation du titre 2, la question de l'attractivité est devenue le principal enjeu de la politique des ressources humaines et concentre tous les efforts. Face à un nombre de départs en hausse tendancielle, il s'agit en effet d'assurer chaque année un nombre croissant de recrutements (de l'ordre de 26 000 par an) et de fidéliser les personnels. Cela, dans le contexte d'une concurrence vive du secteur privé.

La question du recrutement est particulièrement vitale pour la Marine puisque celle-ci doit renouveler chaque année 10 % de ses effectifs. L'un des enjeux est de faire connaître à l'extérieur les métiers et les compétences recherchées car les personnes qui en sont dotées ne pensent pas spécialement qu'elles pourraient les exercer dans cette armée. Les difficultés concernent surtout les maîtres et quartiers maîtres. Pour améliorer le recrutement, la Marine multiplie les initiatives originales : mise en place de filières dans les lycées civils (création d'un BTS de mécatronique navale) ou avec les lycées agricoles (compte tenu du profil de pensionnaires de leurs élèves), partenariats avec des entreprises comme EDF ou AREVA pour recruter les élèves qu'elles forment en alternance à qui elles ne peuvent offrir de postes à l'issue de la formation..., jusqu'à la mise en place d'une plateforme de recrutement (« E-cirfa ») visant à informer et à démarcher des jeunes identifiés comme intéressés par la Marine... Une bonne nouvelle est l'amélioration des résultats en termes de recrutement de civils, grâce notamment au dispositif de recrutement dérogatoire de contractuels créé par la dernière LPM.

Pour améliorer l'attractivité et la fidélisation, plusieurs leviers sont mis en œuvre. Le premier levier est budgétaire avec en 2020, un plan de mesures catégorielles de 124 millions d'euros, dont 27,6 millions d'euros de mesures nouvelles ciblées sur l'attractivité, pour financer des revalorisations pour les personnels civils, d'une part, la mise en place de la Prime de lien au service pour les militaires, d'autre part.

Utilisée depuis quelques mois (juin 2019), la Prime de lien au service (PLS) est un outil à la main des gestionnaires RH qui peuvent définir leur propre politique d'attribution, en fonction de leurs priorités. Ainsi, la Marine l'utilise principalement pour soutenir le recrutement dans les filières déficitaires alors les autres armées s'en servent surtout pour

fidéliser des compétences et freiner les départs. La Prime de lien au service constituera l'un des outils de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), chantier de réforme toujours en cours, dont la mise en œuvre est attendue pour 2021.

Cependant, d'autres leviers sont utilisés. Il est ainsi de l'attention portée au parcours professionnel et à l'intérêt du métier. Dans la Marine, par exemple, un entretien de carrière est prévu dans chaque grade pour permettre d'entrevoir avec chaque marin ses possibilités d'évolution dans les 10 années suivantes. Des cursus individuels sont élaborés au sein des quatre grandes forces de la Marine (sous-marins, forces de surface, aéronautique et fusiliers commandos). Par ailleurs, une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée est recherchée. Le plan dit « Familles » s'efforce par exemple d'atténuer l'impact de la mobilité géographique en prévoyant un préavis de 5 mois et en accompagnant le conjoint dans sa recherche d'emploi. Dans la Marine, la mise en place du double équipage sur certains bâtiments vise à permettre une meilleure prévisibilité des embarquements et donc une vie de famille plus stable. On doit aussi évoquer l'importance de la reconversion, politique dotée de 32 millions d'euros en 2020. En effet, la capacité des armées à reconvertir est de nature à rassurer les personnels sur leur avenir et à les inciter à embrasser, pour un temps plus ou moins long, une carrière militaire.

Même si toutes ces mesures n'ont pas forcément vocation à produire des effets de court terme, on espère que les résultats en termes de consommation du T2, seront meilleurs en 2019 et en 2020.

Un mot pour finir sur la mise en place du service national universel (SNU) et son impact sur le programme 212.

En 2019, l'expérimentation du SNU, conduite dans 13 départements au bénéfice de 2 000 jeunes volontaires, est censée n'avoir eu qu'un impact négligeable sur le programme 212. Au titre de la phase 1 (séjour de cohésion de deux semaines en internat), les armées ont été mises à contribution pour fournir de l'appui et du conseil auprès de la mission de préfiguration du SNU, pour aider au recrutement des cadres, pour former les directeurs de centres et les cadres de compagnie, enfin pour concevoir et animer le module consacré à la défense et à la mémoire nationale. Elles ont aussi contribué à la phase 2, qui correspond aux deux semaines de missions d'intérêt général. En effet, les jeunes qui choisiront la thématique « défense et sécurité » auront la possibilité d'effectuer l'équivalent d'une préparation militaire. En 2019, ce dispositif a été neutre pour les armées, le nombre de places proposées ayant été déduit du nombre de places offertes dans les préparations militaires (12 500). En 2019, l'effort pour les armées a été de l'ordre de 3 équivalents temps plein travaillés (ETPT), pour un coût de 500 000 euros (soit un total de 1 million d'euros en incluant les dépenses hors titre 2).

Pour 2020, avec l'extension de l'expérimentation à 20 000 (voire 30 000 jeunes selon les déclarations du secrétaire d'Etat Gabriel Attal), l'impact sur les effectifs des armées est évalué par l'Etat-major des armées (EMA) à une vingtaine d'ETPT. Si cet effort peut sembler raisonnable et que l'impact reste pour l'instant maîtrisé, il faut noter qu'aucun crédit supplémentaire n'est prévu pour le financer, en contradiction avec ce que prévoit la LPM.

Nous sommes donc inquiets pour la suite. En effet, en cas de généralisation, la demande adressée aux armées pour la formation des cadres de la phase 1 (300 en 2019) va nécessairement augmenter et celles-ci pressentent qu'on pourrait leur en demander davantage en cas de désengagement ou d'incapacité des autres acteurs à prendre leur part dans le

dispositif. Concernant la phase 2, dans l'hypothèse couramment admise que les armées accueilleraient 10 % des jeunes, soit 80 000 par an, pour des missions d'intérêt général, l'effectif militaire requis pour les encadrer serait, selon les calculs de l'EMA, de 660 ETPT. Ces effectifs ne devront pas être imputés sur ceux de la programmation. Il faut aussi souligner les conséquences sur les infrastructures puisque ces séquences devraient avoir lieu dans des enceintes militaires sur un temps resserré. Qu'il s'agisse du pilotage, du statut et de la qualité des cadres, de l'organisation, de la logistique et des capacités d'accueil, les échos recueillis donnent pour l'instant le sentiment d'un dispositif « bricolé », qui n'est pas taillé pour passer le cap de la généralisation. Je passe maintenant la parole à mon collègue Gilbert Roger.

M. Gilbert Roger, rapporteur. – Je concentrerai mon propos sur la politique immobilière du ministère des Armées.

Au total, le budget 2020 consacré à l'infrastructure s'élève à 2 milliards d'euros en autorisation d'engagement et à 1,7 milliard d'euros en crédits de paiement. C'est dans la continuité du budget précédent. Le véritable bond en avant a eu lieu en loi de finances pour 2018, lorsque la politique immobilière a bénéficié de 400 millions d'euros de crédits supplémentaires. Cet effort est donc reconduit.

Tout d'abord, la gouvernance des crédits de politique immobilière a été modifiée. Les infrastructures rattachées aux programmes d'armement relèveront désormais du programme 146, donc du CEMA et du DGA. Les infrastructures liées à l'activité opérationnelle des forces, ainsi que les crédits de maintenance « locataire », déconcentrés aux bases de défense, sont transférés au programme 178. Le programme 212 ne regroupera donc plus que les crédits du logement, de l'hébergement, des locaux de travail et réseaux d'intérêt général.

En crédits de paiement, ce sont 320 millions d'euros qui partent vers le programme 146 et 880 millions d'euros vers le programme 178, dont plus de 300 millions d'euros au titre de la déconcentration de la gestion. Le programme 212 conserve 510 millions d'euros de crédits de politique immobilière.

Ce changement de gouvernance était souhaitable. Il responsabilise les bénéficiaires d'infrastructures et doit permettre un meilleur suivi de l'utilisation des crédits.

En isolant, au sein du programme 212, le financement de l'objectif d'une LPM « à hauteur d'homme », la réforme sanctuarise cet objectif. En clair, on ne pourra plus piocher dans les crédits destinés à l'amélioration des conditions de vie pour pourvoir aux surcoûts et aux priorités des programmes d'armement. Nous n'y voyons que des avantages.

S'agissant de l'amélioration des conditions de vie, que prévoit ce projet de loi de finances ? La Ministre a annoncé le 18 octobre dernier une augmentation significative des investissements dans le domaine de l'hébergement en enceinte militaire, avec un effort qui doit passer en moyenne de 100 millions d'euros à 140 millions d'euros par an. L'objectif est de réhabiliter 18 000 places et de créer 7 600 lits supplémentaires.

Les investissements dans le domaine du logement familial s'accroissent également, conformément au plan Familles. L'effort passe d'environ 120 millions à environ 150 millions d'euros en moyenne par an.

Il reste à espérer que les crédits de paiement puissent suivre, à l'avenir, la forte augmentation des autorisations d'engagement.

Un gros enjeu réside dans l'arrivée à expiration, en 2020, de la concession de l'ex-Société nationale immobilière (SNI) sur les logements domaniaux du ministère des Armées. La négociation d'un nouveau contrat de concession, dit CEGELOG, a été lancée. Le ministère souhaite une remise à niveau accélérée du parc domanial, notamment sur le plan énergétique, et la construction de 2 500 logements neufs. Le parc souffre de vétusté. Surtout, sa localisation ne correspond plus aux priorités des armées. Des besoins se font sentir en région parisienne et à proximité de Rennes, Bordeaux et Toulon, dans des zones tendues.

Cela me conduit à mon troisième point qui concerne les cessions et leurs contreparties attendues pour le ministère des Armées.

Vous vous souvenez que nous avons fait préciser, à l'article 3 de la LPM, que le ministère devait bénéficier de l'intégralité du produit de ses cessions immobilières et de ses redevances et loyers. Depuis 2017, pour compenser la raréfaction des recettes de cession, le champ du compte d'affectation spéciale, dit CAS 723, a été étendu, en recettes, aux loyers et redevances, et en dépenses, aux frais d'entretien du propriétaire. L'an dernier, les promesses de la LPM ont été concrétisées dans la loi de finances pour 2019. Le dispositif législatif est donc en place.

Mais nous suivrons de très près deux développements :

– S'agissant tout d'abord des loyers et redevances : Dans le cadre du plan « Place au soleil », le ministère des Armées a annoncé la mise à disposition, d'ici fin 2022, de 2 000 hectares de terrains pour y développer des projets de production d'électricité photovoltaïque. Au sein du CAS, les redevances et loyers du ministère des Armées représentent déjà 10 millions d'euros. Ce montant a vocation à s'accroître. Il faudra que le ministère puisse bénéficier de droits de consommation supplémentaires équivalents en retour.

– S'agissant ensuite du Val de Grâce : l'ancien hôpital sera conservé jusqu'aux JO 2024. Le site sert actuellement à l'hébergement d'environ 370 militaires de l'opération Sentinelle et d'une centaine de célibataires géographiques. Il y a donc un besoin. Ce besoin sera-t-il fondamentalement modifié après les J.O ? Il est permis d'en douter. Les APNM portent d'ailleurs un projet social et d'hébergement pour le Val de Grâce.

Mais le projet qui semble tenir la corde est celui porté par le ministère de la santé. On peut craindre, alors, que la soulte versée ne soit très inférieure à la valeur réelle du bien. Or la cession du Val-de-Grâce est la dernière cession d'ampleur prévue par le ministère après la vente récente de la partie fructifère de l'Îlot Saint-Germain.

Voilà les quelques points sur lesquels je souhaitais attirer votre attention. Pour le reste je suis plutôt favorable à ce budget.

M. Alain Cazabonne. – Lors du récent congrès de la Fédération Léo Lagrange à Artigues-près-Bordeaux en présence de M. Gabriel Attal, le SNU a été évoqué. La Fédération Léo Lagrange s'est déclarée prête à mettre ses villages de vacances et autres équipements à la disposition du SNU dans l'hypothèse où celui-ci s'étalerait sur toute l'année, ce qui paraissait souhaitable pour ne pas priver les jeunes de la possibilité d'avoir un travail saisonnier durant les vacances.

M. Joël Guerriau, rapporteur. – Je voulais compléter mon propos. Concernant la phase 2, mon inquiétude est que l'écart prévisible entre l'offre des armées -dont on s'attend à ce qu'elle soit homogène et structurée - et celle des autres acteurs incite les jeunes à choisir massivement d'effectuer leur mission d'intérêt général dans les armées, bien plus que les 10 % envisagés. Et il est vrai que l'hébergement va être un problème, particulièrement pour les autres acteurs.

Mme Christine Prunaud. – Je ne comprends pas pourquoi un budget de 30 millions d'euros est prévu pour le SNU sur la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».

M. Joël Guerriau, rapporteur. – C'est parce que le pilotage du projet SNU incombe au ministère de l'éducation et de la jeunesse. Mais ce budget est de toute façon insuffisant. On estime qu'en phase 1, le coût par jeune est de 1 700 euros hors frais de transport. Si l'on ajoute le coût du transport et qu'on multiplie par 20 000 (fourchette basse pour l'expérimentation en 2020), on dépasse déjà 30 millions d'euros. Si l'on se base sur 30 000 jeunes en 2020, on dépasse les 50 millions d'euros. Le montant budgété est sous-évalué, cela nous inquiète.

M. Gilbert Roger, rapporteur. – Nous allons continuer à explorer dossier, notamment en recevant dans le cadre de nos auditions « rapporteurs » le général Daniel Ménaouine, directeur du service national et de la jeunesse au ministère des armées. Je souligne qu'il existe aussi un problème en ce qui concerne le transport des jeunes : il n'est pas envisageable de les laisser rejoindre seuls en train le centre auquel ils ont été affectés, les parents ne l'accepteraient pas.

M. Joël Guerriau, rapporteur. – Je précise, en effet, que chaque jeune devra rejoindre un centre situé à l'extérieur de son département. Il s'agit d'assurer une mixité géographique, en plus de la mixité sociale et hommes/femmes.

M. Christian Cambon, président. – Nous continuerons naturellement à suivre le sujet du SNU en 2020. Concernant le programme 212, je précise que notre vote sur ses crédits est réservé jusqu'à l'examen de l'ensemble des crédits de la mission « Défense » mercredi 20 novembre.

Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Action extérieure de l'Etat » - Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » - Examen du rapport pour avis

M. André Vallini, co-rapporteur. – Je m'exprimerai tout d'abord au nom de notre collègue Robert del Picchia, co-rapporteur du programme 185.

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », les crédits consacrés à la diplomatie culturelle et d'influence s'élèvent à 718 M€, en légère augmentation, de 2,6 %, ce qui est la conséquence d'une hausse de la subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Les réseaux de la diplomatie culturelle et d'influence sont touchés, comme l'ensemble du ministère, par la réforme des réseaux de l'État à l'étranger dans le cadre du

programme « Action publique 2022 ». Une réduction de 5,5 % de la masse salariale est visée, plus raisonnable que la cible de 10 % envisagée l'an dernier.

Malgré ces restrictions budgétaires, des orientations majeures ont été fixées à la diplomatie culturelle et d'influence, posant la question de l'adéquation des moyens aux ambitions.

Dans un contexte d'intense concurrence, au niveau international, une dynamique nouvelle a été impulsée par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018.

Il s'agit d'accroître l'attractivité de notre pays sur les plans tant éducatif que culturel, linguistique et universitaire. La diplomatie économique et la promotion des activités touristiques demeurent, par ailleurs, des priorités.

Le développement des réseaux d'établissements d'enseignement français à l'étranger est au cœur de cette dynamique.

La subvention à l'AEFE augmente de 24,6 M€ (+6%). Cette augmentation devrait être pérenne, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un rebasage de la subvention, non d'une augmentation ponctuelle. Pour la première année, elle ne fait toutefois que compenser, et encore partiellement, l'annulation de crédits que l'agence avait connu en 2017. La baisse des emplois sous plafond de l'agence se poursuit (-9 % depuis 2014).

Dans ce contexte, que penser de l'objectif de doubler les effectifs d'élèves scolarisés dans ces établissements d'ici 2030 ? - En premier lieu, on note une lente érosion de la part des enfants français scolarisés dans le réseau, qui est passée en cinq ans de 38 % à 35 %.

L'accès de nos compatriotes au réseau est essentiel au maintien du lien avec la France. Il facilite le retour des familles dans le système scolaire français ainsi que la transmission de la langue française aux nouvelles générations, y compris dans les familles qui ne reviendront pas s'installer en France.

Afin de faciliter l'accès des familles françaises à cet enseignement, il faudra privilégier les régions d'implantation de ces familles et mener une politique d'aides à la scolarité qui soit à la hauteur de la dynamique de progression du réseau et des effectifs. Ce n'est pas le cas dans ce budget 2020 puisque les aides à la scolarité stagnent (105 M€ inscrits au programme 151). Les droits d'inscription sont, eux, en constante augmentation. L'extension du réseau ne doit pas reposer sur un modèle purement privé, ce qui équivaldrait à un processus de labellisation. Il y aurait probablement une demande pour des écoles de ce type, mais au risque d'exclure une partie des familles françaises.

En deuxième lieu, le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger comporte l'annonce de 1000 détachements supplémentaires de personnels titulaires de l'éducation nationale dans le réseau à l'horizon 2030. Est-ce le nouveau départ, tant attendu, dans les relations entre les ministères de l'éducation nationale et des affaires étrangères ? Il est permis d'en douter.

Cet effort est, tout d'abord, insuffisant puisque l'on vise un doublement du nombre d'élèves avec seulement 11 % de détachements supplémentaires.

Ces détachements devront, par ailleurs, être optimisés grâce à un pilotage conjoint par les deux ministères concernés. Il faut sortir d'une gestion « au fil de l'eau » pour mener, au contraire, une véritable politique de ressources humaines, cohérente avec les priorités qui seront identifiées pour l'extension du réseau.

La croissance du réseau reposera essentiellement sur l'emploi de recrutés locaux, formés au sein de 16 nouveaux instituts régionaux de formation.

Une véritable transformation de la nature de l'enseignement français à l'étranger est donc en cours. Il faudra veiller à ne pas dénaturer profondément un réseau aujourd'hui reconnu dans le monde entier, qui est un vecteur majeur d'influence pour la France. Le maintien de la qualité de cet enseignement doit être une priorité.

Enfin, en troisième lieu, le développement du réseau, sur le plan immobilier, est freiné par des obstacles à l'emprunt qui doivent être levés.

En tant qu'« organisme divers d'administration centrale », l'AEFE ne peut pas emprunter à long terme. Cette limitation du recours à l'emprunt est une mesure de portée générale qui vise à limiter le gonflement de la dette publique.

L'AEFE fait donc appel à des avances de l'agence France Trésor, ce qui présente de nombreux inconvénients : ces avances sont irrégulières, doivent être consommées dans l'année, et sont remboursées sur des durées plus courtes que ce qui pourrait être obtenu par emprunt. C'est pourquoi il serait souhaitable que l'AEFE puisse recourir à l'emprunt auprès d'établissements de crédits.

Par ailleurs, un dispositif alternatif à l'association nationale pour les écoles françaises à l'étranger, l'ANEFE, doit être mis en place dans les meilleurs délais, pour permettre le recours des établissements à la garantie de l'État.

Lors de son audition, M. François Delattre, Secrétaire général du Quai d'Orsay, a fait part d'avancées récentes dans les discussions avec Bercy à ce sujet.

Jusqu'à l'été 2018, les établissements conventionnés et partenaires pouvaient en effet bénéficier d'un emprunt garanti par l'État par l'intermédiaire de l'ANEFE pour financer leurs travaux immobiliers. 160 projets ont ainsi été garantis dans 110 établissements en 40 ans. La suspension du dispositif par Bercy empêche actuellement une quinzaine de projets d'être financés.

En définitive, s'agissant de l'enseignement français à l'étranger, un nouvel élan est perceptible : un service d'accompagnement au développement du réseau a été mis en place au sein de l'AEFE, les critères et procédures d'homologation ont été simplifiés, la formation initiale des enseignants est en voie d'être améliorée, tant en formation initiale qu'en formation continue.

La croissance du réseau est déjà effective, avec 30 nouveaux établissements homologués à la rentrée 2019.

Le programme 185 est donc sous forte tension : réaliser les objectifs fixés, avec les moyens disponibles, constituera un défi.

Mais les orientations sont bonnes et méritent d'être encouragées. C'est pourquoi, avec Robert del Picchia, nous sommes favorables au budget de ce programme.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – Je souhaiterais vous féliciter pour ce rapport et ajouter un point, concernant l'ANEFE. Il est extrêmement regrettable que le blocage de l'ANEFE empêche la création de nouvelles écoles. C'est en contradiction totale avec les ambitions du Président de la République, sur le doublement des effectifs des écoles françaises à l'étranger. Ce n'est pas un sujet récent. Nous en avons déjà parlé. J'ai adressé un courrier au directeur du Trésor et au ministre Bruno Lemaire, sans succès. Nous devons être très fermes à ce sujet. Il n'y a aucune raison objective au blocage de ce dossier.

M. Olivier Cadic. – Nous sommes nombreux à nous réjouir de l'objectif de doublement du nombre d'élèves dans l'enseignement français à l'étranger, même si l'échéance de 2030 est lointaine. D'ici là, deux élections présidentielles auront eu lieu... L'élan actuel perdurera-t-il ?

L'AEFE a vraiment tout pouvoir sur l'enseignement français à l'étranger. L'argent public va en priorité à un réseau de 70 établissements en gestion directe. Plus de la moitié des 520 écoles du réseau ne perçoivent aucun financement sur ce budget. Vous n'avez pas évoqué le fait que, dans le schéma actuel, l'AEFE peut bloquer la création de concurrents. C'est ce qui aurait pu se passer à Bruxelles ou à Bucarest, en septembre dernier. Le fait que l'AEFE soit chargée de l'extension du réseau a des effets pervers.

Enfin, je suis totalement en accord avec le propos de notre collègue Joëlle Garriaud-Maylam sur l'ANEFE.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Je souhaiterais bien comprendre la clef de répartition des crédits de ce budget. Quelle est la part de financement des instituts français, qui dispensent des cours de français à l'étranger, mais aussi des cours de la langue du pays d'accueil à nos étudiants français en mobilité ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Merci aux rapporteurs. Sur l'ANEFE, en effet, il est regrettable que l'on ait supprimé les garanties qu'elle apportait, sans mettre en place une autre entité pour jouer ce rôle.

Je ne comprends pas l'observation de notre collègue Olivier Cadic : il me paraît normal que l'AEFE s'assure de la pérennité de son réseau. Elle n'a pas vocation à soutenir un réseau parallèle concurrent.

Vous avez parlé de 30 nouveaux établissements homologués. Comment cela va-t-il se traduire sur l'enveloppe des bourses ? L'homologation d'un nouvel établissement implique que les enfants qui y sont scolarisés ont droit à ces bourses. Peut-on se satisfaire, dans ces conditions, de la stabilité d'une enveloppe qui devrait augmenter proportionnellement au nombre de bénéficiaires potentiels ?

M. Richard Yung. – Le projet est ambitieux : faire passer le nombre d'élèves de 350 000 à 700 000. Nous nous en réjouissons. Mais rappelons-nous que le système anglo-américain scolarise près de 9 millions d'élèves... Le rapport est donc de 1 à 10 entre les systèmes français et anglo-saxon. La compétition est très rude.

M. André Vallini, co-rapporteur. – La concurrence est, en effet, exacerbée. L'extension du réseau est bienvenue. Elle devra bien sûr être pérennisée et renforcée.

Je partage l'observation de notre collègue Hélène Conway-Mouret, concernant le hiatus entre l'augmentation du nombre d'établissements homologués et la stagnation des bourses attribuées aux élèves. C'est un vrai problème que nous soulignons dans notre rapport. Les bourses ne suivent pas la tendance à l'augmentation des effectifs.

S'agissant du réseau culturel et de l'Institut français, nous traitons ce point dans notre rapport écrit. La subvention à l'Institut français diminue de 6 %. Les relations avec les alliances françaises s'améliorent toutefois. Le conflit portant sur les bâtiments du boulevard Raspail est en voie de résolution.

Sur l'AEFE, je partage la réponse d'Hélène Conway-Mouret à Olivier Cadic.

Enfin, concernant l'ANEF, François Delattre, secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, nous a récemment assuré que les discussions avec Bercy étaient en bonne voie. Restons toutefois prudents, car, comme cela a été dit, le problème perdure.

Je poursuivrai maintenant avec mon propre rapport, pour compléter les propos que j'ai tenus au nom de notre collègue Robert del Picchia.

La diplomatie d'influence est l'un des piliers nécessaires de toute stratégie diplomatique au 21^{ème} siècle, comme elle l'a d'ailleurs été auparavant dans l'Histoire.

Toutes les grandes puissances ont une stratégie d'influence. C'est plus que jamais nécessaire, à l'ère de la mondialisation et de la médiatisation de tous les enjeux internationaux. La langue et la culture sont non seulement des vecteurs de croissance économique mais aussi un moyen de diffuser nos valeurs, de faire connaître notre vision du monde et de lutter contre les manipulations et la désinformation.

Malgré l'insuffisance des moyens mis en œuvre, la stratégie déployée par le gouvernement témoigne d'une conscience de ces enjeux.

L'un de nos points d'attention porte, au sein de ce programme 185, sur la nouvelle stratégie nationale d'accueil et d'attractivité des étudiants internationaux, intitulée « Bienvenue en France ».

La France est aujourd'hui le cinquième pays d'accueil des étudiants internationaux, après les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne (qui fait jeu égal avec nous). Nous sommes suivis de près par la Russie et le Canada, qui ont des stratégies très offensives, de même que la Turquie dont le nombre d'étudiants internationaux a progressé de + 180 % en 5 ans (et la Malaisie : + 79 %, l'Arabie saoudite : +63 %).

Dans ce contexte, la stratégie « Bienvenue en France » vise à améliorer les conditions d'accueil et à renforcer notre attractivité auprès des pays émergents d'Asie et anglophones, tout en maintenant des liens forts avec les pays francophones, en particulier en Afrique.

Cette stratégie est notamment marquée par la mise en place de frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires, qui pourrait être remis en cause, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 11 octobre 2019. La portée de cette décision dépasse la seule question de l'accueil des étudiants étrangers, mais il nous faudra attendre son interprétation par le Conseil d'Etat pour être fixés quant à ses conséquences.

La stratégie d'attractivité des étudiants internationaux est fragile à de multiples autres titres :

D'une part, les moyens qui lui sont consacrés sont insuffisants.

Une politique d'exonération a permis de limiter les effets de la hausse des droits d'inscription. Ces exonérations sont toutefois supportées par le système universitaire, dans la limite de 10 % des effectifs (limite qui pourrait être rapidement atteinte). Par ailleurs, pour 2020, les crédits des bourses du programme 185 sont stables à 64,6 M€.

En dix ans (2008-2017), les crédits des bourses du gouvernement français (BGF) ont diminué de 43 %. Cette baisse s'est traduite, d'une part, par une réduction du nombre de bénéficiaires de bourses de 30 % et, d'autre part, par une baisse du montant unitaire des bourses de 18 %.

Par ailleurs, les crédits votés en loi de finances ne sont pas tous consommés. Ainsi, en 2019, les programmes 185 et 209 comportaient à eux deux 73,6 M€ de bourses destinés à être gérés par Campus France mais seuls 56,3 M€ ont été réellement confiés en gestion à l'opérateur, soit 76 %. Compte tenu de l'évolution déjà défavorable des crédits des bourses, il est impératif que les crédits inscrits en lois de finances à ce titre soient effectivement consommés. - D'autre part, comme l'a souligné un rapport récent de la Cour des comptes, le système de gouvernance de l'accueil des étudiants en mobilité est insatisfaisant : il relève de plusieurs administrations, dont les deux agences, Campus France et Erasmus+, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les postes diplomatiques. Il y a un manque de stratégie d'ensemble.

Cette politique des bourses doit être recentralisée et mieux pilotée, grâce à une articulation repensée entre les différents acteurs. Un rapprochement des deux agences doit être étudié. La politique des bourses doit devenir globalement plus visible, au plan international, par l'instauration d'une « marque » (autre que « bourse du gouvernement français ») avec des appels à candidatures mondiaux et un recrutement selon des critères unifiés.

Les questions de visas doivent être résolues. Il semble en effet qu'un certain nombre d'étudiants étrangers ratent la rentrée universitaire, en raison de retards dans l'attribution de ces visas. Ces retards constituent un obstacle à la réussite de ces étudiants et un facteur défavorable à l'image et à l'attractivité de la France.

Je terminerai en évoquant les moyens de la promotion du tourisme qui sont en baisse. Le 4ème Conseil interministériel du tourisme du 17 mai 2019 a demandé à Atout France d'importantes économies sur ses coûts de fonctionnement, c'est-à-dire principalement en termes de ressources humaines et d'immobilier.

Ces économies doivent s'élever, en 2020, à 4,4 M€ ce qui vient se cumuler avec une baisse de 10 ETPT du plafond d'emploi. Le déménagement du siège d'Atout France, ainsi que les relocalisations envisagées à New York, Sao Paulo et Tokyo, doivent générer à terme des économies de l'ordre d'1,8 M€.

La subvention pour charges de service public de l'opérateur passe de 32,7 M€ en 2019 à 30,9 M€ en 2020 (-6 %).

Mais le dynamisme du secteur touristique reste fragile.

Avec 90 millions de touristes internationaux en 2018, la cible de 100 millions en 2020 paraît difficilement atteignable.

Le premier trimestre 2019 a connu un repli, en partie en raison du climat social. Par ailleurs, le Brexit semble jouer négativement sur la fréquentation touristique britannique.

L'activité touristique est toutefois repartie à la hausse à compter d'avril.

Dans un contexte international très concurrentiel, la mise en œuvre d'une politique de compétitivité spécifique est indispensable. Des rapprochements avec Business France peuvent créer des synergies positives. Des expérimentations sont menées en ce sens dans deux bureaux d'Atout France.

Mais la politique touristique doit continuer à être menée par un opérateur implanté à la fois au plan national et à l'étranger, bien identifié et reconnu par le secteur. C'est d'autant plus nécessaire qu'aucun ministre ou secrétaire d'Etat ne porte aujourd'hui cette mission dans l'intitulé de ses fonctions. Pour mémoire, le secteur touristique dans son ensemble représente près de 8 % du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects en France.

En conclusion, les orientations de la diplomatie d'influence devront être confirmées dans le temps. Une accélération sera nécessaire dans certains domaines. Les moyens sont pour l'heure insuffisants, mais je vous propose néanmoins aussi d'encourager les évolutions en cours en émettant un avis favorable aux crédits 2020 de la diplomatie culturelle et d'influence.

M. Christian Cambon, président. – Je remercie les rapporteurs.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Action extérieure de l'Etat » - Vote sur l'avis de la commission

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Action extérieure de l'État », le groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste votant contre, le groupe socialiste et républicain s'abstenant.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Direction de l'action du Gouvernement » - Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental (cyber ; SGDSN) » - Examen du rapport pour avis

M. Olivier Cadic, co-rapporteur. – L'action 2 « Coordination de la sécurité et de la défense » du programme 129 est dotée pour 2020 de 387,13 M€ en autorisations d'engagement et 354,32 M€ de crédits de paiement. Ces crédits progressent de 2,85 % en AE et diminuent de 1,77 % en CP.

Cette action expose les moyens du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et des services qui lui sont rattachés.

Cette année nous avons décidé de consacrer notre exposé à 4 de nos observations. Deux thèmes seront traités par Rachel Mazuir. Pour ma part, j'aborderai l'évolution des

effectifs de l'ANSSI et la politique de protection des systèmes d'information de l'Etat face au risque de cyberattaques.

Pour faire face à une menace qui s'accroît en fréquence et en intensité, le Gouvernement a décidé cette année de reprendre la croissance des effectifs de l'ANSSI qui s'était ralentie ces deux dernières années, pour satisfaire les objectifs de la programmation des finances publiques, à 25 créations d'emplois par an au lieu de 50 au cours des exercices précédents. Ce rythme sera repris à compter de 2021. En 2020, il est prévu la création de 42 emplois. En outre, des mesures de desserrement de la contrainte salariale ont été mises en œuvre permettant de recruter des collaborateurs de bon niveau au prix du marché. Ces recrutements sont évidemment nécessaires compte tenu de l'accroissement de ses activités avec la mise en œuvre de la directive NIS, des dispositions de l'article 34 de la loi de programmation militaire et, enfin, de la récente loi sur la sécurité des réseaux de 5 G dont notre collègue Pascal Allizard fut le rapporteur pour avis

L'ANSSI sera également davantage sollicitée par la rénovation de la politique de protection des systèmes d'information de l'Etat. Nous avons eu l'occasion de souligner la vulnérabilité de ces systèmes d'information, analyses confirmées par la revue stratégique de cyberdéfense de février 2018 et de les conforter en procédant très concrètement, en ce début d'année, à un audit à la suite de la cyberattaque dont a été victime la plateforme Ariane du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Afin de mesurer concrètement la vulnérabilité des administrations de l'Etat aux cyberattaques, nous avons demandé la communication par ministère, du nombre d'incidents consécutifs à des cyberattaques ayant fait l'objet d'une intervention de l'ANSSI.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, l'ANSSI a été amenée à traiter 78 événements de sécurité consécutifs à des attaques informatiques ayant touché des ministères français. Sur ces 78 incidents, 31 se sont révélés mineurs au sens où un engagement minimal a été requis pour leur traitement, 32 peuvent être qualifiés de notables puisque demandant l'emploi d'expertises particulières pour leur résolution, alors que 15 se sont avérés majeurs nécessitant pour leur traitement un engagement et une expertise importants et de moyen à long terme de la part de l'ANSSI (trois d'entre eux ont d'ailleurs fait l'objet d'une opération de cyberdéfense). Les ministères les plus attaqués sont, dans l'ordre, l'éducation nationale, la défense et les affaires étrangères. Mais, en intensité, ce sont les ministères des armées et des affaires étrangères qui ont été les plus menacés.

Si l'on constate une meilleure prise en compte des enjeux par les autorités, l'importance de la menace montre que les réponses restent, à ce jour, insuffisantes et maintiennent nos administrations dans un état de vulnérabilité inquiétant.

Certes, les ministères sont désormais plus nombreux à se doter de plans de renforcement de leur niveau de sécurité, ce qui traduit leurs volontés de se prémunir des principales menaces, mais ces plans d'actions restent à mettre en œuvre.

Le niveau effectif de conformité, qui fait l'objet d'un indicateur sous l'objectif 6 du programme 129 tarde toujours à atteindre des niveaux en adéquation avec les enjeux.

Nous constatons fort heureusement l'engagement d'un travail interministériel de remédier à cette situation.

La refonte de la gouvernance SSI de l'Etat, suivie dans le cadre du Comité de pilotage présidé par le cabinet du Premier ministre, a fait l'objet de travaux interministériels, menés notamment par deux missions d'inspection interministérielle de mars à juin 2019 que nous avons rencontrées. Elles ont remis leur rapport fin mai 2019. Celui-ci formule 21 propositions d'amélioration, en vue :

- d'assurer, au sein de chaque ministère, un pilotage au plus haut niveau de la politique SSI ;

- de poursuivre la responsabilisation des directions métiers et la sensibilisation de leurs dirigeants ;

- d'organiser la montée en compétence des responsables par la formation ;

- de créer une enceinte de gouvernance interministérielle présidée par le Premier ministre ou le Président de la République ;

- de formaliser les relations entre les ministères et l'ANSSI ;

- de réviser la PSSIE pour inscrire dans la norme cette nouvelle organisation.

En conséquence, l'ANSSI a décliné ces propositions dans une feuille de route dont nous partageons les objectifs et suivrons avec attention la mise en œuvre.

Cette remédiation passe enfin par le nécessaire renforcement des moyens juridiques de l'ANSSI pour le contrôle des grands projets de l'Etat, basé désormais sur le décret du 25 octobre 2019.

Ce texte soumet les projets interministériels et ministériels importants et les projets des organismes placés sous la tutelle de l'Etat à un avis du directeur interministériel du numérique (DiNum), conforme pour les premiers, simple pour les seconds. Ce dernier les transmet à l'ANSSI pour observations. Le DiNum peut demander les compléments d'information nécessaires à la formation de son avis, ce qui suspend les délais d'instruction, qui, à défaut, est réputé conforme.

Nous estimons souhaitable que les observations de l'ANSSI soient obligatoirement transmises aux administrations concernées et que la délivrance de l'avis conforme soit soumise à une appréciation par l'ANSSI de la qualité des réponses à ses observations.

S'agissant des opérateurs, la DiNum n'a qu'un pouvoir de recommandations. Nous le regrettons car nombre de projets développés par les organismes placés sous la tutelle de l'Etat peuvent s'avérer très sensibles.

Nous nous réjouissons de cette prise de conscience et des premières actions mises en œuvre. Mais sans portage politique majeur permanent, sans moyens financiers significatifs et sans outils réglementaires plus coercitifs, il sera difficile de lutter contre une logique qui valorise la multiplication de systèmes d'information et des applications numériques permettant d'abaisser des coûts de fonctionnement ou de personnels des services de l'Etat sans se préoccuper suffisamment de leur sécurité et laisse perdurer des logiques de défense des pré-carrés ministériels qui freinent encore une mobilisation générale contre des menaces croissantes et viennent retarder la mise en œuvre de mesures indispensables. Nous appelons à

la mise en place de dispositifs d'incitation/sanction sur le financement des projets en fonction de la prise en compte des normes de sécurité, d'une formation solide, obligatoire, évaluée par l'ANSSI pour tout recrutement des nouveaux DInum ministériels et des directeurs « métiers » pilotant la mise en œuvre de projets numériques ; et que les objectifs en matière de sécurité informatique définis par l'ANSSI soient explicitement imposés dans leurs lettres de mission et pris en compte dans leur évaluation.

Pour conclure, nous enregistrons des progrès mais nous souhaitons qu'il y ait une intensification et une accélération dans la mise en œuvre des actions.

M. Rachel Mazuir, co-rapporteur. – Comme l'a indiqué notre collègue Olivier Cadic, je vais pour ma part, exposer deux observations sur l'action 2 du programme 129.

La première concerne l'évolution des crédits de titre 2 qui sont en baisse de 17,6 % (17,2 M€), alors que parallèlement les effectifs, notamment ceux de l'ANSSI (+42) et ceux du GIC (+13), progressent et qu'aucune suppression d'emplois n'est prévue ni au SGDSN, ni au CTG. J'avais interrogé Mme Landais lors de son audition. Nous avons approfondi depuis notre analyse. En effet, compte tenu de l'évolution de la structure d'emplois de ces entités – plus de cadres de haut niveau, desserrement des contraintes salariales – pour recruter des spécialistes dans des secteurs sous tension, cette évolution était pour le moins paradoxale.

En fait, il s'agit d'un simple jeu d'écriture entre le SGDSN et le ministère des Armées. Les militaires mis à disposition du SGDSN, de l'ANSSI et du GIC, 255 ETPT étaient soldés par le ministère des Armées, mais ces rémunérations étaient remboursées par le SGDSN. A partir de 2020, les militaires seront affectés au SGDSN qui n'aura plus à rembourser leurs rémunérations, qui resteront à la charge de la mission Défense dont on sait que les crédits ont du mal à être consommés. Cet arrangement permet au service du Premier ministre d'afficher un titre 2 en baisse et aux Armées de consolider leurs crédits de Titre 2.

Pour la Représentation nationale, il rend moins lisible l'évolution des crédits du SGDSN et moins facile l'évaluation de sa performance. Seul le plafond d'emplois permettra de suivre physiquement dans le programme annuel de performance, l'évolution des effectifs, mais l'évolution du titre 2 ne reflètera plus le coût complet de charges de personnel du SGDSN.

Même si elle repose sur une convention à conclure entre le Ministère des Armées et le SGDSN, cette décision ne paraît pas en adéquation avec l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), et notamment de son article 7. Et demain pourquoi ne concernerait-elle pas diplomates, magistrats, préfets ou policiers en poste au SGDSN ?

Nous demandons en conséquence au Premier ministre de revenir sur cette décision et à défaut à la ministre des Armées et au ministre du budget de créer un article spécifique dans le programme 212 pour retracer les crédits dépensés par les Armées pour solder les militaires affectés au SGDSN. Notre devoir est d'inciter le Gouvernement à plus de transparence.

Cet arbitrage est curieux car il est en contradiction avec une opération de moindre ampleur, mais à tout le moins vertueuse, qui intervient cette année : l'imputation sur le programme 129 de la rémunération d'une partie des gendarmes affectés au SGDSN pour la

sécurité du GIC jusqu'alors pris en charge par le programme 152. C'est bien la démonstration que tout est affaire d'opportunité.

Enfin, la décision amoindrit la force de la réponse apportée à la recommandation que nous formulons depuis plusieurs années d'une présentation plus claire des dépenses de l'ensemble SGDSN/ANSSI avec l'annonce de l'expérimentation d'un tableau de bord budgétaire élaboré par entités et directions soutenues.

J'en viens maintenant à ma seconde série d'observations qui portent sur les opérateurs du SGDSN : l'IHEDN et l'INHESJ.

Depuis 2017, l'élargissement de leur activité était inscrit dans un contexte de stabilisation des subventions pour charges de service public et des emplois, de mutualisation de certaines de leurs activités et structures, et de recherches de ressources propres.

Pour 2020, les subventions et les plafonds d'emploi des deux instituts seront en diminution.

En outre, la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 sur la transformation des administrations centrales et les nouvelles méthodes de travail invite à simplifier les structures administratives en examinant notamment le maintien des structures et opérateurs de moins de 100 ETP, ce qui est le cas des deux instituts. La réflexion au sein des services du Premier ministre a abouti à des réponses divergentes.

Il a été considéré que l'INHESJ pouvait être supprimé et ses activités réparties entre des structures existantes de la justice et de l'intérieur. Cette suppression au 31 décembre 2020 a été confirmée par le Premier ministre le 8 octobre.

S'agissant de l'IHEDN, le caractère interministériel de ses activités a été réaffirmé et sa pérennité dans le périmètre des services du Premier ministre assurée, sous réserve d'une évolution de son offre de formation. La défense nationale englobe, en effet, des problématiques au-delà de la seule défense militaire.

Cependant, comme nous l'avons noté depuis plusieurs années, la soutenabilité du développement de l'IHEDN n'est pas complètement assurée compte tenu :

- de la difficulté qu'il a eue depuis 2015 à contractualiser avec sa tutelle sur les objectifs et performances attendus de ses plans stratégiques, le dernier couvrant la période 2019-2022 constituant toutefois un net progrès dans la méthode et la réflexion, mais son modèle économique reste à construire et suppose qu'un certain nombre d'orientations soient validées politiquement,
- de la baisse de la subvention pour charges de services publics de 8,8 M€ en 2012 à 7,3 M € en 2020,
- de la réduction de ses effectifs de 16 ETP depuis 2014,
- du caractère fluctuant de ses ressources propres : 2,2 M€ en 2017 et 1,8 M€ en 2018 qui dépendent des personnels susceptibles d'être mobilisés pour construire de nouvelles formations.

J'ajoute que les outils de suivi restent peu homogènes. Le rapport annuel ne met pas en rapport les éléments « physiques » et les données comptables et ne permet pas d'apprécier la performance de l'établissement public et l'évolution des coûts par types de session.

Nous avons exprimé cette préoccupation au Général Destremau que nous avons rencontré. Il nous a indiqué que la mise en œuvre d'une comptabilité analytique était pour lui une priorité et qu'elle fournira un outil de pilotage et d'optimisation de la tarification des sessions.

L'équation budgétaire demeure donc sous tension et la stabilisation de sa trajectoire financière n'est donc toujours pas acquise.

De surcroît, en 2020/21, l'IHEDN devra absorber seul certaines charges qui avaient été mutualisées avec l'INHESJ et potentiellement reprendre certaines formations dispensées dans la sphère sécurité.

S'agissant de ce dernier opérateur, l'année 2020 sera le dernier exercice. Il était pourtant devenu l'opérateur public de référence dans les domaines de la formation et de la recherche liés à la sécurité globale et à la justice, un lieu par lequel la sécurité et la justice se renforcent des échanges avec le monde scientifique grâce à des programmes de recherches de qualité et un lieu de construction de référentiels communs pour des corps amenés à agir ensemble au quotidien dans la lutte contre la criminalité et la délinquance, souvent en tension.

La décision du Premier ministre oblige désormais à ouvrir une réflexion sur la reprise de l'essentiel des formations par l'intérieur et la justice et sur le maintien de l'effort de recherche sans perdre de vue le dialogue et la coordination à préserver entre les services concernés, ni les ressources propres dégagées par ses activités (1,9 M€ en 2018).

A titre personnel, je regrette sa suppression. Il répondait à de véritables besoins. J'espère que le dialogue entre intérieur et justice et l'effort de recherche scientifique dans ces domaines ne seront pas affaiblis. Nous souhaitons ici rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs qui ont participé à ce travail commun, pour leur dynamisme et la qualité de leur gestion.

Depuis 2011, l'IHEDN et l'INHESJ s'étaient engagés dans un processus de mutualisation des fonctions de soutien. La suppression de l'INHESJ y met un terme avec, comme conséquence, l'augmentation des coûts de gestion de l'IHEDN, à qui il faudra trouver un autre adossement, peut-être avec des structures du ministère des Armées, présentes sur le site de l'École militaire. Ce qui s'était avéré déjà compliqué à mettre en œuvre sous la tutelle du SGDSN risque de l'être plus encore.

Globalement, la soutenabilité économique pour le budget de l'Etat de cette opération de simplification reste à démontrer.

Sous réserve de ces observations et au bénéfice de l'importance des missions du SGDSN et des entités qui en dépendent comme des progrès réalisés, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du gouvernement ».

M. Ladislas Poniatowski. – J'ai bien entendu les chiffres que vous avez cités. Peut-on en savoir plus sur le classement des attaques, sur la nature des attaques et

l'importance des dommages ? L'autorité de sûreté nucléaire a une échelle de risque pour classer les incidents intervenus dans les centrales. Dispose-t-on d'un outil équivalent et sinon ne devrait-on pas s'en doter ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Je regrette la suppression de l'INHESJ. Cette suppression est incompréhensible. Elle dégagait des recettes, elle formait des personnes venant du public et du privé. Elle a formé 3000 cadres. On crée des structures similaires dans d'autres ministères comme les Affaires étrangères, c'est donc qu'elles sont utiles. L'INHESJ répondait à un besoin, par quoi va-t-il être remplacé ? J'ai l'impression que l'on supprime et que l'on réfléchit ensuite.

M. Jean-Marie Bockel. – Je n'arrive pas à comprendre. L'INHESJ est monté en puissance. Il a trouvé sa place. J'avais été impressionné par la qualité de ses travaux et de ses équipements qui permettaient de se former à toutes sortes de situation de crise. Je suis dans un degré total d'incompréhension. Cela m'inquiète pour l'avenir de l'IHEDN.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – Je partage les inquiétudes de nos collègues. Ce n'est hélas pas la première fois qu'on supprime pour recréer, quelques années plus tard, de nouvelles structures ex-nihilo. S'agissant de l'IHEDN, je siége à son conseil d'administration. Je suis inquiète des souhaits de sa tutelle de réduire les orientations internationales de l'IHEDN. C'est une erreur stratégique. Elle est un outil de rayonnement international et d'influence auprès des auditeurs étrangers. Cette dimension doit être absolument maintenue. Il y a aussi des menaces sur le cycle des hautes études européennes de l'ENA. Nos collègues Ronan Le Gleut et Hélène Conway-Mouret, dans leur rapport sur la défense européenne, ont d'ailleurs proposé la création d'une structure comparable à l'IHEDN au niveau européen, cela montre l'utilité de ces structures pour promouvoir la culture et l'esprit de défense et de sécurité.

M. Olivier Cadic, co-rapporteur. – Le tableau ne retrace que les incidents ayant rendu nécessaire l'intervention de l'ANSSI. La très grande majorité des attaques sont prises en compte au niveau des DSI ministérielles. Il fait ressortir des incidents majeurs sur une échelle de 3 (mineurs, notables et majeurs) en fonction des moyens d'expertise et de la durée d'engagement requis pour leur traitement. Nous nous informerons plus avant sur cette échelle de risque.

Souvent les dommages résultent d'une faille non traitée parce que la DSI n'avait pas les ressources humaines disponibles immédiatement comme nous l'avons vu dans la cyberattaque contre l'application Ariane. Petite cause, grand effet. Nous avons constaté que le ministère des finances avait été attaqué cet été sur la plateforme de déclarations de l'impôt sur le revenu. L'ANSSI nous a assuré que la DSI du ministère avait traité cette attaque avec beaucoup de compétences. Il n'empêche que cela montre la vulnérabilité croissante de nos administrations. Il faut abaisser les coûts de fonctionnement, réduire les effectifs, donc on digitalise, mais fait-on toujours l'effort de sécurité nécessaire ? Avec quel budget ? Combien est mis pour la sécurité dans les nouvelles applications ?

Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce tableau dans le temps, car il illustre bien le niveau des menaces. Mais il faudra aller au-delà, de temps à autres, pour apprécier les dommages et voir comment ont été gérés les incidents.

J'ajoute qu'il y a un effort de formation à produire car souvent les responsables « métiers » n'ont pas cet objectif en priorité. Un directeur d'hôpital responsable aujourd'hui

doit apprécier les risques de cybersécurité au même niveau que les risques sanitaires dans son établissement. Aujourd'hui, on a besoin de l'informatique pour faire fonctionner un hôpital.

M. Rachel Mazuir, co-rapporteur. – Si Bercy, qui est un des ministères les plus en pointe dans ce domaine, peut être attaqué, quid des ministères moins protégés qui disposent de moins de moyens comme la santé ? D'autant qu'en cette matière, les attaquants ont par construction un avantage sur les défenseurs.

S'agissant de la reprise des activités de l'INHESJ, nous n'avons guère d'informations, si ce n'est que le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur disposent de cycles supérieurs de formations susceptibles de reprendre certaines de celles réalisées jusqu'ici par l'INHESJ ; l'IHEDN est en mesure de reprendre les formations sur la cybersécurité et quelques formations dans la sphère de la sécurité, sous réserve que les emplois soient transférés. Pour l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, il est envisagé, semble-t-il, son rattachement à l'INSEE. Mais aujourd'hui rien n'est vraiment arrêté, ni pour la formation, ni pour la recherche avec, à la clef, 1,9 M€ de ressources propres à consolider si l'on veut maintenir les activités à l'identique. On peut faire confiance aux deux ministères, mais quid de la coordination et du travail commun qui était un élément important du dispositif actuel.

La commission, pour ce qui concerne le programme 129, a donné, à l'unanimité, un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » dans le projet de loi de finances pour 2020.

Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Avances à l'audiovisuel public » - Programmes 844 « France Médias Monde » et « TV5 Monde » - Examen du rapport pour avis

M. Raymond Vall, co-rapporteur. – Monsieur le président, mes chers collègues, 2019 et 2020 se ressemblent. Nous restons dans la même logique d'application du programme pluriannuel d'économies substantielles demandées aux entreprises du secteur public de l'audiovisuel, sans véritable discernement, ni prise en compte de la spécificité de France Médias Monde et TV5 Monde, les opérateurs de la politique audiovisuelle extérieure.

En 2020, les dotations allouées aux entreprises de l'audiovisuel public (3,71 Md€) diminueront de 1,8 % par rapport à 2019, conséquence :

- de l'application du plan d'économies,
- de la diminution, un peu démagogique, de 1 € du taux de la contribution à l'audiovisuel public (CAP)
- et de l'absence réforme de cette contribution alors même qu'il est prévu en 2020 une baisse des encaissements liés au moindre rendement de son assiette.

Dans nos précédents avis, nous avons déploré la progression limitée (2018) puis la baisse (2019) des crédits de France Médias Monde et de TV5 Monde. Cette situation inquiétante s'assombrit de nouveau dans le PLF 2020 : France Médias Monde voit ses crédits baisser de 1 M€ à 255,2 M€ et ceux de TV5 Monde stagner à 76,2 M€.

Force est donc de constater le décalage croissant entre les recettes affectées et les prévisions du contrat d'objectifs et du plan stratégique.

Si l'on peut comprendre le souhait d'une réduction de l'empreinte du secteur public sur le territoire national et la recherche d'économies, rien ne justifie en revanche, au regard de leurs gestions rigoureuses et des besoins d'une politique audiovisuelle extérieure dynamique, que les opérateurs de cette politique soient taxés « parce que les autres le sont ».

Cela revient à nier leurs spécificités et leur importance dont on se gratifie plus facilement dans les discours que dans les actes.

Chacun s'alarme du regain des luttes d'influence sur les ondes et dans l'espace numérique.

Chacun déplore la multiplication des actions de désinformation et de déstabilisation.

Chacun s'émeut du développement des médias extérieurs par les Etats puissances, des restrictions portées par les Etats autoritaires et populistes à la liberté d'information sur leur territoire, et du maintien de la propagande des groupes terroristes sur l'internet et les réseaux sociaux.

Chacun reconnaît qu'il est pourtant essentiel et de bon sens que la France puisse être présente avec des médias porteurs de ses valeurs, qu'elle y consacre les moyens nécessaires et ne laisse pas à la merci de la propagande insidieuse de nos adversaires des populations pour lesquelles elle engage parfois même la vie de ses soldats.

Chacun s'agite, personne n'agit ! D'où notre colère !

Où est la cohérence entre les belles paroles au sommet de l'Etat et les moyens comptés de nos opérateurs qui, pourtant, nous allons vous en donner l'illustration, font des efforts considérables pour tenir leur rang donnant encore l'illusion de la puissance française, mais pour combien de temps sachant que les pertes de positions dans la distribution ne se rattrapent jamais sans en payer le prix fort.

Au bilan, TV5 Monde est confrontée à la même réalité qu'en 2018 (-1 M€) et 2019 (-1,2 M€), son allocation de crédits stagne à 76,2 M€. Alors que le plan stratégique 2017-2020 appelait des financements plus conséquents.

Les principaux objectifs de ce plan, concernant la transformation numérique et le déploiement en Afrique, auront été anticipés et réalisés au cours de deux premières années, mais TV5 Monde ne pourra le réaliser complètement (abandon du passage à la HD dans les Amériques hors États-Unis et Canada, pas de langue supplémentaire de sous-titrage, report du sous-titrage en direct...).

Les résultats excellents de ses audiences, grâce à sa notoriété, à l'adaptation et au caractère inclusif (notamment en Afrique) de ses programmes, mais aussi à sa transformation numérique (notamment en Inde) ne doivent pas dissimuler des perspectives plus sombres pour l'avenir liées au recul de sa distribution, au sous-financement du renouvellement de ses investissements techniques et à une forme d'altération de la confiance des partenaires francophones.

A travers ces neuf déclinaisons généralistes régionalisées, sous titrées dans 14 langues, de deux programmes thématiques, et de 7 verticales thématiques numériques, TV5 Monde est le principal outil télévisuel de rayonnement de la francophonie et à travers elle de la France. Elle s'efforce aussi avec succès de promouvoir les productions de fiction et de magazine africain et participe à l'émergence d'un secteur dynamique dans ces pays.

Là où des mesures d'audiences sont effectuées, essentiellement en Afrique sur 24 pays, TV5 Monde est regardée chaque semaine par 42 millions de foyers et 16 millions de plus si on ajoute, mesurée sur 4 pays, la chaîne enfant qui est un véritable succès.

Mais les contraintes budgétaires portent déjà atteinte à sa distribution qui a été réduite de 370 à 364 millions de foyers, en raison de l'abandon de la diffusion en Grande-Bretagne et en Irlande (-16 millions de foyers) habillée l'année dernière en lancement d'une expérimentation de distribution exclusive en OTT (télévision connectée), qui se solde par de pitoyables résultats : TV5 Monde évalue à quelques milliers de foyers sa reprise, ce qui montre bien que l'effet report annoncé relève de l'infon. En 2020, pour économiser sur ses liaisons satellites, TV5 Monde abandonnera le Brésil (-2 millions de foyers) et l'Europe continentale (-30 millions), ce qui aura dès lors un impact sur son audience et sur ses ressources propres.

Elle entrera en récession et aura beaucoup de difficulté à financer le projet de plateforme numérique de fictions francophones, initié par le Canada qui met au pot 9,5 M€, dont 6 M€ dès maintenant pour les investissements et les achats de droits d'œuvres canadiennes. Pour conserver le projet au sein de TV5 Monde, les autres partenaires ont accepté la prise en charge de l'exploitation et de la maintenance, mais sans dégager de crédits supplémentaires. TV5 Monde doit donc mobiliser 6 M€, 2 pour le fonctionnement et 4 pour des achats de droits sauf à laisser la plateforme ne distribuer que des programmes canadiens. Le dynamisme aujourd'hui est chez nos partenaires canadiens.

Elle aura aussi beaucoup de difficultés à renouveler son outil de production et de diffusion, aujourd'hui amorti. Un budget de 12 M€ sur 4 ans est au minimum nécessaire et TV5 Monde doit prendre le risque de différer sa programmation.

J'ajoute que cette incapacité pour la France de tenir ses engagements, alors qu'elle est le premier partenaire - 2/3 du financement mais aussi le siège, les emplois, la direction, ce qui n'est pas négligeable - ne la place pas dans une bonne situation vis-à-vis de ses partenaires. Elle est le seul pays à avoir réduit sa contribution depuis la création de TV5 Monde, de surcroît sans concertation et elle continue à être la seule à ne pas respecter ses engagements de financement à hauteur des 2/3 comme le prévoit la convention.

Un nouveau plan stratégique est en préparation autour de deux thématiques principales, technologique avec la plateforme de distribution, et éditorial avec l'accent mis sur les thèmes environnementaux. Mais ce plan n'est pas préparé dans les meilleures conditions puisqu'il n'a aucune perspective sur son financement.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, co-rapporteuse. – Les perspectives de France Médias Monde ne sont pas meilleures, malgré ses résultats, d'autant que plane sur elle une grande incertitude liée à la nouvelle loi sur l'audiovisuel à l'ère du numérique qui viendra en discussion début 2020 à l'Assemblée nationale et au printemps au Sénat.

Oui, France Médias Monde continue à afficher de bons résultats. Sa couverture atteint 385 millions de foyers et continue à progresser. L'audience de ces différents médias

(France 24, RFI et MCD) atteint 176 millions de personnes par semaine. S'agissant des environnements numériques, ils enregistrent 46 millions d'utilisateurs hebdomadaires.

Oui, France Médias Monde réalise les objectifs de son contrat dont les principaux axes sont l'enrichissement des grilles de programme avec l'ouverture d'un service de France 24 en espagnol en 2017 qui connaît depuis un vif succès, l'adaptation aux évolutions des modes de diffusion (TNT en Afrique, HD et surtout numérique) et la production depuis cette année de programme de RFI en langue peule et mandingue depuis Dakar, ce qui est fondamental dans le contexte de la bande sahélo-saharienne où nos armées sont engagées.

Mais ces bons résultats ne doivent pas masquer des arbitrages qui assombrissent l'avenir de façon plus inquiétante.

Pour financer les impasses budgétaires auxquelles conduit le non-respect par l'Etat de ses engagements financiers (au total 9,9 M€ de décalage en 2020 - elle devait recevoir 2 M€ de plus cette année, on lui enlève 1), la société certes racle les fonds de tiroir et parvient encore à force de renégociations coûteuses en énergie et avec le concours de ses personnels à réaliser quelques économies sur son fonctionnement et ses programmes, en allongeant par exemple la programmation à l'antenne des grilles d'été, moins coûteuses, mais de moindre qualité.

Mais cela ne suffit pas. Pour financer les impasses budgétaires, il faut rogner sur les coûts de diffusion et de distribution en abandonnant sa distribution aux États-Unis, en Scandinavie, en limitant les passages en HD ou en TNT payante en Afrique, en supprimant la diffusion en onde moyenne vers le Moyen-Orient et sa diffusion sur la TNT en Ile-de-France avec une baisse attendue de 8 millions de foyers et une économie de 1 M€ en 2020 avec les conséquences que cela aura pour l'audience et la notoriété.

Pour l'avenir FMM reste en dialogue avec ses tutelles et espère éviter la fermeture du service en espagnol, fonde quelques espoirs sur la participation de l'AFD pour le développement de certains programmes en langue africaine comportant un volet formation avec CFI. Il semble qu'une enveloppe de 15 M€ sur 3 à 5 ans soit envisageable pour des projets nouveaux, ce qui est une avancée mais ne répond que de façon adjacente au besoin de financements de programme et de la diffusion, engendre de nouveaux coûts de productions et demande une logistique administrative considérable peu compatible avec l'agilité et la réactivité nécessaire dans le monde numérique ;

FMM compte aussi sur des apports de financement européen à des programmes spécifiques développés en partenariat avec la Deutsche Welle, dans l'espace numérique, à l'image d'infoMigrants diffusé depuis deux ans, comme le projet plurilingue sur mobiles à destination des jeunes autour de la lutte contre le fléau des infox, projet entrant dans le cadre du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle.

Compte tenu de l'absence de marges de manœuvres suffisantes sur le fonctionnement courant des entreprises, nous avons, l'année dernière, refusé l'idée de laisser ces entreprises naviguer à vue, comme celle de renoncer à nos ambitions dans un contexte où nos adversaires renforcent leur influence, alors que nous savons la parole de la France attendue comme le montrent les succès d'audience quand nos médias parviennent à la délivrer et parce que la mission de ces médias est une véritable mission de service public et que nombre des aspects de cette mission contribuent au développement des territoires et des populations desservis qui se situent dans des pays en développement ;

Oui, nous avons imaginé pouvoir rééquilibrer les allocations de la contribution à l'audiovisuel public, mais on nous a expliqué que nous donnions un mauvais exemple qui servirait de prétexte aux mastodontes pour ne pas appliquer leurs plans d'économies ;

Oui, nous avons imaginé également que l'on pourrait créer une ligne budgétaire dans le programme 209 pour financer au moyen des crédits d'aide au développement un certain nombre de programmes éducatifs ou de services à destination des pays d'Afrique subsaharienne et là, tout en reconnaissant, l'importance de cette mission, on nous expliquât, Quai d'Orsay en tête, qu'il était exclu de revenir à un financement budgétaire même marginal des opérateurs, ce qui est le cas partout en Allemagne (350 M€) et en Grande-Bretagne, notamment, où la BBC World reçoit ¼ de son budget (430 M€) du Foreign Office.

Nous sommes en colère et découragés, car la sauvegarde des petits pré-carrés se fait au détriment de l'intérêt national et personne au sommet de l'Etat ne porte plus cette ambition autrement que par de bonnes paroles, ce qui effectivement ne coûte rien mais est en train de saper progressivement les capacités de nos opérateurs.

Et pourtant, nous continuerons à soutenir cette ambition parce que nous la croyons juste, et par respect et reconnaissance envers les dirigeants et les personnels de ces médias, qui ne font pas la « une » des magazines people, et ne pratiquent pas l'hystérisation de l'actualité, mais travaillent avec beaucoup de dévouement, de talent et d'honnêteté à soutenir l'image et les valeurs de notre pays, hors de ses frontières.

Au-delà pèse évidemment une grande incertitude liée au projet de réforme de l'audiovisuel public à l'ère du numérique. Cette loi prévoit de chapeauter France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde par une holding (TV5 Monde et Arte en raison de leur statut international restent indépendantes). Cette holding présentée comme une structure légère, inspirée du « Board des gouverneurs de la BBC », chargée de superviser et de coordonner le développement de ses filiales et notamment leur transformation numérique, mais surtout de répartir entre ses quatre filiales et elle-même le montant de la contribution à l'audiovisuel public qui lui sera désormais attribué, privant au passage le Parlement de la décision. Le risque est double :

- celui de voir diluer la spécificité de FMM, petite structure au sein d'un grand ensemble, qui sera nécessairement soumis aux pressions du monde de la production audiovisuelle et de ses plus grosses filiales et pourrait vite devenir le premier gisement d'économies,

- celui de voir la holding absorber de plus en plus de compétences au nom de la rationalisation de la gestion et de perdre l'agilité qui fait la force d'une entreprise comme FMM.

Comment faire prévaloir la spécificité de la politique audiovisuelle extérieure ? Nous ne serons pas dépourvus de moyens, si nous parvenons à être convaincants, mais pour cela il faudra faire entendre notre voix et donc que la commission demande à être saisie pour avis lorsque le texte viendra au Sénat au printemps 2020. Ensuite, il faudra être imaginatif pour proposer des leviers efficaces au-delà de la simple présence d'administrateurs du Quai d'Orsay au sein des conseils d'administration, ce qui est présenté comme une garantie mais qui est en fait assez dérisoire car la position de l'Etat sur les questions importantes sera arbitrée préalablement et présentée par le commissaire du gouvernement, issu du ministère de la culture, afin de préserver les ressources, définir la stratégie, orienter les objectifs, et rien

n'interdit non plus au Parlement, considérant la spécificité des médias audiovisuels extérieurs, d'en préserver l'indépendance et de continuer chaque année à leur attribuer une part de la contribution à l'audiovisuel public, tout en la complétant par des financements budgétaires complémentaires. Aucun sujet ne doit être tabou.

Dans ce contexte et à la veille d'une échéance cruciale, je pense qu'un vote négatif sur les crédits de l'audiovisuel extérieur aurait plus de poids pour exprimer notre mécontentement et notre volonté de revenir à une politique audiovisuelle extérieure plus robuste en cohérence avec nos ambitions sur le plan international et aux attentes de nombreux citoyens qui par le monde partagent l'universalité des valeurs que nous défendons. Ce faisant, si au cours de la discussion parlementaire, les crédits de FMM ou de TV5 Monde étaient réajustés au niveau des engagements pris par l'Etat dans leur COM et plan stratégique, je vous propose que nous reconsidérons notre position pour soutenir cette nouvelle répartition de la contribution à l'audiovisuel public.

M. Christian Cambon, président. – J'adhère à la position des rapporteurs car chaque année on diminue les crédits des opérateurs de l'audiovisuel extérieur, alors que cette entreprise et les personnels qui y travaillent fournissent un remarquable effort avec des moyens réduits.

Puisqu'en séance, je crois savoir qu'il y aura un amendement de la commission des finances pour leur transférer des crédits, nous pourrions faire évoluer notre position s'il était adopté.

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. – Nous comprenons le courroux des rapporteurs et nous y souscrivons, il est incompréhensible que les moyens des opérateurs de la politique audiovisuelle extérieure diminuent alors que nous sommes entrés dans une véritable guerre pour une information de qualité et objective. Nous craignons également qu'au sein de la future holding, France Médias Monde ne devienne une variable d'ajustement.

En tant que co-rapporteuse des crédits de l'aide publique au développement, l'audiovisuel extérieur est aussi un élément extrêmement important pour valoriser nos actions de coopération et d'aide publique au développement. Quand on voit les moyens que nous consacrons à ces actions, le fait de disposer d'opérateurs audiovisuels extérieurs, ce n'est pas rien.

M. Jean-Pierre Vial. – La semaine dernière, était organisée au Sénat une manifestation pour commémorer la création du premier ministère de la culture par André Malraux. Lors de cette manifestation, Xavier Darcos a démontré à quel point culture et développement étaient liés. Dans les travaux que nous présenterons prochainement sur l'aide publique au développement, il faudra absolument que nous puissions faire le lien entre l'action de ces opérateurs audiovisuels et le développement.

Mme Joëlle Garriaud-Maylam, co-rapporteuse. – Je remercie les rapporteurs des crédits de l'aide publique au développement pour ces propos. La liaison entre ces deux domaines est très importante et c'est sans doute le moyen d'obtenir des financements complémentaires pour faire face aux enjeux de l'aide publique au développement. Ce que fait FMM et notamment RFI en Afrique est de ce point de vue remarquable.

S'agissant de l'amendement présenté par le rapporteur de la commission des finances, il va dans le sens de nos préconisations et nous avons présenté chaque année des

amendements dans cet esprit. Nous le soutiendrons. Mais à ce stade, nous vous demandons cette année d'exprimer un vote défavorable pour bien marquer notre désaccord avec le projet présenté par le Gouvernement, d'infliger de nouvelles réductions de crédits à l'audiovisuel extérieur.

M. Raymond Vall, co-rapporteur. – Les auditions nous ont permis de constater que seul le Sénat soutenait véritablement les opérateurs de l'audiovisuel extérieur et que cette position constante est appréciée de ceux qui ont conscience de l'incohérence et de l'écart croissant entre les ambitions affichées et les moyens affectés.

La commission, pour ce qui concerne les programmes 844 « France Médias Monde » et 847 « TV5 Monde », a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits du compte d'avances à l'audiovisuel public, sous réserve d'un rééquilibrage des crédits affectés aux opérateurs de l'audiovisuel extérieur au cours de la discussion parlementaire, les sénateurs du groupe La République en marche ayant exprimé un vote favorable.

Proposition de loi permettant à tout médaillé militaire ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée de bénéficier d'une draperie tricolore sur son cercueil - Examen du rapport et du texte de la commission

Mme Gisèle Jourda, rapporteure. – Monsieur le Président, mes chers collègues, la proposition de loi que nous examinons aujourd'hui part d'une intention louable. Il s'agit en effet de garantir la reconnaissance de la Nation à certains militaires et civils qui ont risqué leur vie pour défendre notre pays, cette reconnaissance pouvant notamment passer par le droit d'avoir une draperie tricolore sur son cercueil. Avant tout autre considération, je tiens à souligner que nous partageons tous ici cette volonté de récompenser les mérites, l'engagement et les sacrifices de celles et ceux qui ont participé aux combats menés par nos armées ou qui, soldats, policiers ou pompiers, sont morts en service dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ceci étant rappelé, il me semble que la présente proposition ne répond pas à cette intention qui en elle-même, je le répète, est absolument respectable.

Il faut bien avoir conscience que l'équilibre du droit en matière de récompenses militaires, que ce soit les citations, les médailles ou la draperie tricolore, est subtil et fragile. Dès lors, il ne pourrait être modifié sans risque de demandes d'extensions nouvelles, par exemple au profit de la légion d'honneur ou de l'ordre national du mérite. Je crois que personne n'a non plus l'intention d'étendre la draperie tricolore à l'ensemble des titulaires de la médaille militaire. Ce n'est pas en tout cas l'intention de l'auteur de la Proposition de loi, comme il me l'a confirmé.

Pour en revenir au texte précis de la proposition de loi de M. Decool, il vise à permettre à tout militaire ayant, au cours de sa carrière, fait l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée, d'avoir une draperie tricolore sur son cercueil.

Il convient d'emblée d'observer que cette mesure concernerait très peu de personnes, en tout cas pas plus de 5 par an. Il y a très peu de médaillés militaires ayant eu une citation à l'ordre de l'armée, car cette distinction suppose l'accomplissement d'un exploit particulièrement mémorable au combat. La citation à l'ordre de l'armée est d'ailleurs du

ressort exclusif du ministre des armées. Même pendant les deux guerres mondiales, très peu de personnes ont pu obtenir une telle citation.

En outre, les quelques militaires susceptibles d'avoir cette citation peuvent déjà bénéficier du privilège de voir recouvrir leur cercueil d'une draperie tricolore. En effet, ce droit est ouvert par des circulaires aux titulaires de la carte du combattant, de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), ainsi qu'aux réfractaires du service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 et aux civils, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles. Ce sont des critères d'attribution assez larges, qui couvrent sans difficulté le cas d'un militaire auteur d'un exploit lui ayant valu d'être cité à l'ordre de l'armée.

Ainsi, la proposition de loi apparaît sans effet réel car elle ne concernerait qu'au maximum 5 militaires par an, qui ont déjà le droit actuellement à la draperie tricolore.

J'ai d'ailleurs pu constater que les anciens combattants que j'ai consultés, comme la Fédération André Maginot, ne souhaitaient pas une telle limitation du droit à la draperie tricolore.

En ce qui concerne les deux amendements, ils me paraissent également partir d'une bonne intention mais j'y vois des difficultés sérieuses.

D'abord, le premier amendement aboutirait à une rédaction nettement plus restrictive que le droit en vigueur : d'une part, il ne couvre ni les réfractaires du service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945, ni les civils, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles. Or, aujourd'hui, personne, je crois, ne souhaite remettre en cause ce privilège accordé à ceux qui meurent en accomplissant leur mission ; d'autre part, la notion de « ayant combattu pour la France » elle-même pose problème. Elle risque en effet d'aboutir à une interprétation de l'administration plus restrictive que le droit actuel, ce qui, je pense, n'est pas non plus l'effet recherché.

De fait, je rappelle qu'ont droit à la draperie les titulaires du Titre de reconnaissance de la Nation (TRN). Or, ce titre a des critères d'attribution plus larges que la carte du combattant. Ainsi, alors que celle-ci suppose l'appartenance à une unité combattante ou la participation personnelle à cinq actions de feu ou de combat, le Titre de reconnaissance de la Nation est accordé à toute personne ayant servi pendant au moins quatre-vingt-dix jours dans une formation ayant participé à des opérations. Tous les militaires, titulaires ou non de la médaille militaire, qui répondent à ces conditions, ont donc en principe droit à la draperie tricolore.

Ainsi, en limitant le champ aux personnes « ayant combattu pour la France », l'amendement aurait en réalité pour effet de restreindre le droit à la draperie aux personnes ayant la carte du combattant.

Toutefois, je comprends les interrogations des auteurs de la proposition et de l'amendement sur ce dispositif assez complexe, fruit de cet équilibre que je viens d'évoquer. Nous devons donc demander en séance publique à la ministre de bien expliquer la position

du Gouvernement et de l'administration et de nous confirmer qu'actuellement, tout médaillé militaire y ayant droit peut bien bénéficier de la draperie tricolore, comme les textes le disent clairement.

En conséquence de ces réserves et afin, comme je l'ai indiqué, de ne pas perturber l'équilibre actuel entre les différents types de récompense militaires ou civiles et les différentes catégories de bénéficiaires de ces récompenses, je vous propose de ne pas adopter de texte sur cette proposition de loi.

En conséquence, la proposition de loi de notre collègue Decool arrivera intacte en séance publique où nous pourrons avoir une explication avec la ministre sur les conditions d'application du dispositif actuel.

M. Christian Cambon, président. – Merci à la rapporteure qui a fait un travail approfondi et équilibré. C'est un sujet complexe dont l'équilibre subtil soit être préservé. La médaille militaire est une médaille prestigieuse essentiellement remise à des militaires qui ont été au feu. Cela concerne en particulier les militaires qui ont participé à des OPEX.

M. Pascal Allizard. – Nous sommes tous sensibles à ce sujet. Le texte et les amendements complexifient la situation. Nous partageons certes la nécessité d'exprimer la reconnaissance de la Nation à travers les médailles et les citations. Les textes actuels définissent un équilibre fragile qu'il ne faut toucher qu'avec prudence.

M. Christian Cambon, président. – Je précise la procédure : si, au terme de notre débat, la proposition de loi n'était pas adoptée par notre commission, en application de l'article 42 de la Constitution et de l'article 42 du Règlement intérieur du Sénat la proposition de loi arriverait en séance dans sa rédaction initiale et il serait encore possible de l'amender dans les délais habituels, en l'occurrence en déposant des amendements avant le 18 novembre à 12 heures.

M. Jean-Pierre Grand. – Concernant l'objet de la proposition de loi, à vrai dire, l'application des textes sur le terrain est assez souple.

M. Jean-Louis Lagourgue. – L'objet de cette proposition de loi est de renforcer les droits des militaires qui ont combattu pour la France. Aujourd'hui, le droit de voir son cercueil recouvert par un drapeau tricolore suppose des démarches de l'intéressé. Le texte vise à rendre ce droit automatique et à l'inscrire dans la loi. Le texte déposé est perfectible, d'où les amendements. Le travail est toujours en cours. L'important est que les militaires qui se sont battus pour la France n'aient pas à quémander cette distinction.

M. Jean-Marc Todeschini. – Je rends hommage à la rapporteure pour son travail sérieux. Il serait sans doute préférable de retirer cette proposition de loi. Je ne mets pas en cause les intentions des auteurs mais il n'est pas souhaitable de toucher à l'équilibre actuel. Ceux qui y ont droit peuvent déjà avoir la draperie tricolore. Cette proposition de loi avait déjà été déposée par le passé mais elle n'avait pas prospéré.

M. Ladislav Poniatski. – Il ne faut pas banaliser le drapeau tricolore sur les cercueils. Je n'hésiterai pas à voter contre en séance et je sais que je serai soutenu par beaucoup d'anciens combattants.

M. Olivier Cigolotti. – C'est un sujet sensible. Il ne faut pas galvauder la draperie tricolore. Le groupe Union centriste suivra la rapporteure.

Mme Gisèle Jourda, rapporteure. – Pour ma part j'avais effectivement suggéré à l'auteur de la proposition de loi, que j'ai rencontré, de retirer la proposition pour réétudier la question. A Carcassonne, nous avons le 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, et la médaille militaire est parfois donnée à des militaires jeunes qui ont combattu : les choses se transforment du fait du passage d'une armée de conscrits à une armée de métier.

M. Christian Cambon, président. – Le 13 juillet, en recevant les légionnaires, le Président du Sénat a remis la médaille militaire et la citoyenneté française à un légionnaire paralysé à cause d'une balle reçue dans le dos. Ce sont des sujets graves sur lesquels il faut être prudent.

Les amendements sont rejetés. La proposition de loi n'est pas adoptée. Conformément au premier alinéa de l'article 42 de la Constitution, la discussion en séance portera sur le texte de la proposition de loi initiale.

TABLEAU DES SORTS

intitulé du texte			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. GUERRIAU	2 rect.	Titre de la proposition de loi	Rejeté
Article unique			
Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
M. GUERRIAU	1 rect. bis	Définition des personnes pouvant bénéficier du drapeau sur le cercueil.	Rejeté

La réunion est close à 12 heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mardi 12 novembre 2019

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La réunion est ouverte à 13 h 35.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 – Examen des amendements

M. Alain Milon, président. – Nous sommes réunis pour l'examen des amendements déposés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020. Dans un premier temps, je vais vous donner lecture de la liste des amendements qui, si vous en êtes d'accord, sera transmise au Président du Sénat pour qu'il se prononce sur leur irrecevabilité au titre de l'article 41 de la Constitution.

Les amendements concernés sont les amendements n^{os} 334, 308, 335, 312, 495, 311, 315, 334, 316, 698, 703, 801, 802, 803, 19, 804, 358, 735 et 257, soit dix-neuf amendements, dont dix du groupe Les Républicains, cinq du groupe socialiste et républicain, deux du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, un du groupe Union centriste et un du groupe Les Indépendants – République et Territoires.

La commission demande au président du Sénat de se prononcer sur la recevabilité des amendements n^{os} 334, 308, 335, 312, 495, 311, 315, 334, 316, 698, 703, 801, 802, 803, 19, 804, 358, 735 et 257 en application de l'article 41 de la Constitution.

EXAMEN D'UNE MOTION

M. Alain Milon, président. – Je vous propose d'adopter une motion de renvoi en commission n^o 936 afin de marquer notre réprobation à l'égard du Gouvernement. La ministre des solidarités et de la santé a en effet annoncé avant-hier dans le *Journal du dimanche* d'importantes mesures dont on ne trouve pas trace dans le PLFSS. Ces mesures seront en effet annoncées le 20 novembre, après notre vote sur le texte.

Mme Michelle Meunier. – Le groupe socialiste et républicain votera cette motion.

La motion n^o 936 est adoptée. En conséquence, la commission décide de soumettre au Sénat une motion tendant à demander le renvoi en commission du projet de loi.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Article 9 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avec mon amendement n^o 171 rectifié, je propose que l'exonération de contribution sociale généralisée (CSG), de contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'impôt sur le revenu du dédommagement perçu par les aidants familiaux au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) s'applique aux revenus perçus ou réalisés en 2019.

L'amendement n° 171 rectifié est adopté.

Article 9 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Mon amendement n° 937 procède à une réactualisation de références afin de tenir compte de l'abrogation ou de la modification de plusieurs règlements européens. Il est sans impact sur l'objectif de l'article 9 ter qui vise à inclure dans le champ de la taxe sur les prémix les boissons aromatisées à base de vin, car il est prévu que les exceptions à cette taxe excluent bien les produits visés par le règlement européen encadrant les vins aromatisés.

L'amendement n° 937 est adopté.

Article 9 quater

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Mon amendement n° 942 apporte une précision visant à mieux encadrer l'abattement sur l'assiette de CSG dont bénéficieront les personnes détenues.

L'amendement n° 942 est adopté.

Article 12

L'amendement de coordination n° 939 est adopté.

Article 39

L'amendement rédactionnel n° 941 est adopté.

Article 46

L'amendement rédactionnel n° 940 est adopté.

Article 50

L'amendement de correction n° 938 est adopté.

EXAMEN D'UNE MOTION

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Mon avis sur la motion n° 792 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité est défavorable. Pour regrettables que soient les entorses au principe de compensation figurant dans ce texte, elles ne contreviennent, par elles-mêmes, ni à la Constitution ni à la loi organique. La commission fera d'autres propositions au cours du débat.

Mme Laurence Cohen. – C'est tout l'édifice de la sécurité sociale qui est remis en cause, et très fortement cette année. Il faut agir maintenant ; ensuite, il sera trop tard. Vos amendements ne parviendront pas, malheureusement, à contrecarrer la logique du Gouvernement.

La commission émet un avis défavorable à la motion n° 792 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DE SÉANCE

Article additionnel avant l'article 1^{er}

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 777 prévoit un rapport sur le financement des établissements hospitaliers. Je ne suis pas contre, mais j'attends surtout que la ministre comprenne notre grogne et qu'elle nous apporte des informations dans le cadre de ce PLFSS, au plus tard lors de l'examen de l'article 59 sur l'objectif national d'évolution de dépenses d'assurance maladie (Ondam) : le Parlement est en droit d'obtenir ces informations ! Avis favorable.

M. Yves Daudigny. – Nous portons le même jugement que vous sur les propos lus dans le *Journal du dimanche* qui est devenu le nouveau *Journal officiel* du ministère des solidarités et de la santé ! Les enjeux que nous traitons méritent une loi de programmation. Des mesures pourraient être prises dès à présent, dans le cadre du PLFSS, pour répondre à la crise de l'hôpital.

M. Alain Milon, président. – J'espère que nous obtiendrons des réponses immédiates satisfaisantes de la ministre, sinon... nous ferons grève ! (*Sourires*)

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 777 rectifié bis.

Article 3

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 526 et 570 prévoient de supprimer l'article 3 sur les compensations. Mon avis est défavorable, car, outre les mesures de non-compensation, cet article contient des dispositions utiles, notamment de répartition des recettes entre branches, qu'il convient de conserver.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 526 et 570.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 527.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 274 rectifié, 572 et 806 rectifié sont identiques à l'amendement n° 168 que nous avons adopté la semaine dernière. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable aux amendements n°s 274 rectifié, 572 et 806 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Mon avis est défavorable à l'amendement n° 528 qui tend à conserver la compensation des mesures de pertes de recettes issues de la loi de décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, dite loi MUES, mais ne va pas aussi loin que l'amendement de la commission.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 528.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 571 vise à augmenter de 15 % la CSG des revenus d'activité ou du patrimoine dès qu'ils dépassent un certain seuil. J'y suis défavorable, car j'estime que l'efficacité de la CSG tient à sa simplicité, à son assiette large et son taux modéré. Plus elle deviendra complexe et plus le

risque de création de niches deviendra grand, avec le développement d'un sentiment d'injustice.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 571, ainsi qu'à l'amendement n° 573.

Article 4

La commission émet un avis défavorable à l'amendement de suppression n° 574.

Article 6

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je suis défavorable aux amendements de suppression identiques n^{os} 529 et 575 : nous aurons la discussion sur le financement du système de santé lors du vote de l'Ondam pour 2020 à l'article 59.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 529 et 575.

Article 7

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – La prime de pouvoir d'achat n'a pas vocation à se pérenniser. Les accords d'intéressement améliorent le pouvoir d'achat des salariés à court, moyen et long termes, dès lors que les conditions sont remplies. Avec les avantages fiscaux et sociaux de la loi de mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, et les récentes simplifications de nature à aider toutes les entreprises, il est très important de profiter de la prime exceptionnelle pour promouvoir les accords d'intéressement, y compris dans les petites et moyennes entreprises (PME). Je suis favorable aux accords d'intéressement et serai donc défavorable à tous les amendements qui supprimeront la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Mme Pascale Gruny. – Notre intention n'est évidemment pas de supprimer les accords existants ! Après la crise des « gilets jaunes », il fallait instaurer une prime d'application facile, mais aujourd'hui le Gouvernement veut récupérer des cotisations. Les entreprises, et tout particulièrement les PME, demandent de la souplesse !

M. Martin Lévrier. – Les ordonnances réformant le code du travail ont redonné beaucoup de souplesse aux entreprises. Il faut encourager la conclusion d'accords, ce n'est pas impossible, c'est une question de volonté !

Mme Corinne Imbert. – Il n'est pas question de supprimer les contrats d'intéressement existants, mais il ne faut pas conditionner la prime à la conclusion d'un accord.

M. Philippe Mouiller. – Je soutiens l'initiative de ma collègue Pascale Gruny et voterai l'amendement de mon collègue Jean-François Rapin dont la rédaction me semble meilleure.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 275 supprime la condition pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 275.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je suis également défavorable à l'amendement n° 281 rectifié.

M. Philippe Mouiller. – Je comprends les arguments de notre rapporteur général, mais cette condition ne doit pas être obligatoire.

M. Martin Lévrier. – Ce caractère obligatoire vise à éviter que la prime d'exceptionnelle ne devienne habituelle.

M. Alain Milon, président. – À partir de quand considérez-vous que la prime est devenue habituelle ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Si elle est pérennisée, cette prime conduira à grosses pertes pour la sécurité sociale.

Mme Catherine Fournier. – Le pouvoir d'achat ne s'est pas amélioré depuis l'an dernier pour nos compatriotes, il est donc légitime que la prime soit reconduite cette année, voire les années suivantes. Mais la conditionner à un accord d'intéressement dans les petites entreprises, c'est la remettre en cause. Pour la lisibilité, il faut supprimer la condition.

M. Yves Daudigny. – En étant reconduite cette année, la prime a perdu son caractère exceptionnel. C'est une mauvaise réponse à la question du pouvoir d'achat. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que les recettes de sécurité sociale ne progressent plus autant que d'habitude en dépit de l'amélioration économique. Nous devons lutter contre ces salaires déguisés défiscalisés.

Mme Pascale Gruny. – Il va y avoir une injustice entre les salariés des grandes entreprises et ceux des PME qui, s'ils ne sont pas couverts par un accord, ne pourront pas bénéficier de la prime.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 281 rectifié.

M. Olivier Henno. – L'idée de conditionner la prime à la conclusion d'un accord d'intéressement est intéressante, mais trop complexe pour les petites entreprises de moins de onze salariés. Tel est l'esprit de mon amendement n° 423 rectifié *bis*.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je me serais volontiers rallié à ce dispositif, mais la commission a souhaité supprimer totalement la condition.

M. Daniel Chasseing. – Je regrette que cette condition soit imposée dans les entreprises de moins de onze salariés, car cela pose des problèmes administratifs.

Mme Frédérique Puissat. – Je prends note de l'avis du rapporteur général.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 423 rectifié bis ainsi qu'aux amendements identiques n°s 55 rectifié bis, 449 et 928. Elle émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 448 et 829 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n° 530.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 576 limite la prime exceptionnelle aux entreprises de moins de 250 salariés. J'y suis défavorable, car elle doit bénéficier aux salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise qui les emploie.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 576.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 727.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 424 rectifié prévoit de pérenniser la prime exceptionnelle dans les entreprises de moins de 250 salariés. Cela ne me paraît pas sain pour la sécurité sociale de la pérenniser.... Je vous propose de demander le retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 424 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Sur l'amendement n° 726 qui supprime la condition de conclusion d'un accord d'intéressement pour les établissements privés non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social, je vous propose de demander l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 726.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 531 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 577 et 809 rectifié tendent à soumettre la prime exceptionnelle à l'ensemble des cotisations et contributions sociales. J'y suis défavorable.

M. Jean-Noël Cardoux. – Nos collègues Yves Daudigny et Laurence Cohen ont raison sur le fond, mais se trompent d'interlocuteur. C'est le problème de la non-compensation par l'État des cadeaux exonérés !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous ne sommes pas contre les exonérations, mais à condition qu'elles soient compensées.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 577 et 809 rectifié.

Articles additionnels après l'article 7

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je suis défavorable à l'amendement n° 578 qui crée une contribution d'assurance vieillesse sur les revenus financiers, ce qui alourdirait les prélèvements obligatoires et nuirait à la compétitivité de la place de Paris.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 578.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 327 rectifié *bis* traite des stages des étudiants en médecine dans les zones sous-dotées. J'y suis favorable ; c'est une proposition cohérente avec la position adoptée par le Sénat l'été dernier

dans le cadre du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé.

M. Michel Amiel. – Je suis très favorable à cet amendement, mais pourquoi est-il recevable alors que ceux relatifs à la permanence des soins ambulatoires ont été déclarés irrecevables ? Ils relèvent pourtant de la même philosophie.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il s'agit ici d'une exonération de charges.

M. Alain Milon, président. – Les baisses de recettes trouvent leur place dans le PLFSS et sont autorisées à condition d'être gagées, ce qui est le cas.

M. Yves Daudigny. – Cet amendement s'inscrit dans le prolongement de ce que nous avons souhaité l'été dernier : souvenez-vous, nous avons demandé un an et avons transigé à six mois dans le cadre de nos négociations avec l'Assemblée nationale.

M. Daniel Chasseing. – Cette disposition va dans le bon sens. C'est un plus pour les étudiants en médecine qui vont venir dans les zones défavorisées.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 327 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 580 propose d'expérimenter un dispositif d'exonérations de cotisations, dénommé « Objectif 32 heures ». J'y suis défavorable, car il diminuerait les recettes de la sécurité sociale et je ne suis pas certain que l'on améliorera la compétitivité de notre pays en diminuant encore la durée du travail ...

Mme Laurence Cohen. – Nous vous proposons un projet de société alternatif et faisons des contre-propositions. Il sera intéressant d'avoir un débat sur la réduction du temps de travail.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 580.

Article 8

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Mon avis sur l'amendement n° 582 rectifié, qui supprime des allègements généraux, est défavorable. Cet amendement augmenterait en effet les prélèvements obligatoires, et le coût du travail en France, de plus de cinquante milliards d'euros !

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 582 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – J'émet également un avis défavorable aux amendements identiques n°s 23 rectifié *bis*, 101 rectifié, 402 rectifié, 476 rectifié et 817 rectifié *bis*. Ces amendements étendent aux chambres de métiers et aux chambres d'agriculture le bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de six points jusqu'à 2,5 SMIC. Comme cela a déjà été souligné l'an dernier, la réduction des cotisations patronales d'assurance maladie a compensé la disparition du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dont les organismes consulaires ne bénéficiaient pas. De plus, ces organismes n'exercent pas leur activité dans le champ concurrentiel. Là encore, la

vraie question est sans doute celle du budget des organismes consulaires, mais cette question ne relève pas du PLFSS.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 23 rectifié bis, 101 rectifié, 402 rectifié, 476 rectifié et 817 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 534 rectifié limite le bénéfice des allègements généraux aux entreprises rémunérant plus de la moitié de leurs salariés au-dessus de 1,6 SMIC. J’y suis défavorable, car la diminution progressive des allègements généraux entre 1 et 1,6 SMIC et l’existence d’allègements au-delà de 1,6 SMIC limitent l’effet de trappe à bas salaires. En l’état, cet amendement aboutirait à une hausse des prélèvements obligatoires pour les employeurs qui, bien souvent, ne peuvent se permettre d’augmenter leurs salariés dans ces proportions.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 534 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 548 rectifié *ter* porte sur la définition de la notion de temps plein pour le calcul des allègements généraux.

Cet amendement prévoit que, pour le calcul des allègements généraux, l’attribution de congés ou repos supplémentaires par accord collectif de branche ne puisse en aucun cas avoir pour effet de proratiser le SMIC dès lors que les salariés perçoivent une rémunération sur la base de la durée légale de travail.

Je souhaite avoir l’avis du Gouvernement sur cet amendement, qui vise à répondre à certaines situations précises que la commission n’a pas pu expertiser au fond.

M. Philippe Mouiller. – Cette disposition est source de litiges pour les Urssaf. Il faut la clarifier.

La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 548 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 450 rectifié concerne le renforcement des allègements généraux pour les rémunérations des sapeurs-pompiers volontaires.

On comprend bien l’intention louable de l’auteur de l’amendement. Néanmoins, le mécanisme envisagé est curieux car ce n’est pas le sapeur-pompier volontaire mais son employeur qui bénéficierait d’un avantage. Par ailleurs, faire dépendre le niveau des cotisations sociales d’activités annexes, extra-professionnelles, sur lesquelles l’employeur n’a pas de prise, ne paraît pas optimal.

En outre, cela entraînerait dans les prochaines années de multiples demandes du même type pour encourager des activités utiles. Défavorable.

M. Daniel Chasseing. – Les sapeurs-pompiers interviennent en milieu rural pour pallier le manque d’ambulances.

Le ministre doit décider par décret d'un allègement, même léger, des charges patronales, afin d'inciter les employeurs à recruter des personnes qui pourraient devenir sapeurs-pompiers volontaires.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 450 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 579 vise à supprimer le bénéfice des allègements généraux pour les entreprises n'ayant pas conclu d'accord relatif à l'égalité professionnelle.

L'avis est défavorable en raison de la disproportion de la sanction envisagée, d'autant que l'employeur encourt déjà une pénalité financière de 1 % des rémunérations et gains versés à ses salariés en cas d'absence d'accord.

Mme Laurence Cohen. – Le dispositif existant est-il efficace ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Ce que vous proposez apporterait-il plus d'égalité ?

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 579.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 583 rectifié porte sur la suppression progressive des allègements généraux. Je l'ai déjà dit, cela augmenterait à terme les prélèvements obligatoires et le coût du travail en France de plus de 50 milliards d'euros. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 583 rectifié.

Articles additionnels après l'article 8

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 272 et 780 rectifié portent sur le renforcement de l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole.

Je suis défavorable à ce renforcement du barème spécifique à ces travailleurs, la formule adoptée l'année dernière constituant un compromis satisfaisant : exonération totale jusqu'à 1,2 SMIC, puis dégressive jusqu'à 1,6 SMIC. Il ne me semble pas opportun de remettre en cause cet accord obtenu de haute lutte.

M. René-Paul Savary. – Il est préférable d'adopter l'amendement n° 273 de M. Duplomb, qui s'inscrit dans la même philosophie.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 272 et 780 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 273 et 401 tendent à pérenniser l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole. Je suis favorable à ces amendements, ainsi qu'à l'amendement n° 871 rectifié sous réserve qu'il soit rectifié pour l'aligner sur les amendements n^{os} 273 et 401.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 273 et 401, ainsi qu'à l'amendement n^o 871 rectifié sous réserve de rectification.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 533 concerne le régime d'exonérations spécifiques pour l'embauche de jeunes à l'issue d'un contrat d'apprentissage.

L'amendement a le mérite de soulever une vraie question : celle de l'emploi des jeunes à l'issue de leur période de formation. Mais, outre le fait que l'apprentissage n'est pas un facteur handicapant pour la recherche d'un emploi – au contraire ! –, les dispositifs d'allègements de cotisations et contributions existants et renforcés l'année dernière ont déjà largement réduit le coût d'embauche de ces jeunes.

Dans ce contexte, il est préférable de limiter la multiplication des statuts particuliers. Retrait, sinon défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n^o 533 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 355 rectifié vise à exonérer de CSG la carte accordée par nécessité de service aux salariés des opérateurs de transports publics urbains, en application d'une convention collective nationale.

L'amendement soulève une vraie question puisque la carte de service des salariés des opérateurs de transport public est avant tout un outil de travail.

De plus, quand elle est utilisée hors contexte professionnel, il serait paradoxal que ces employés soient moins bien traités que les travailleurs « normaux », pour lesquels l'avantage lié à la prise en charge obligatoire par l'employeur des frais de transport public est exonéré de CSG. Je suis favorable à cet amendement.

Selon les éléments dont je dispose, il semblerait que les Urssaf aient des interprétations différentes en fonction des villes, ce qui crée une insécurité juridique. Une expression du Gouvernement à l'occasion de ce débat pourrait sans doute apporter les éclaircissements nécessaires.

Mme Martine Berthet. – Cette question se pose également pour les salariés des remontées mécaniques. J'avais déposé l'année dernière un amendement à ce sujet qui avait été retoqué par la commission et le Gouvernement. Des « semi-accords » sont en cours de négociation.

M. René-Paul Savary. – Cette question ne relève-t-elle pas du règlement ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Attribuer une carte est conventionnel ; prévoir une exonération de CSG relève bien du domaine de la loi.

Certaines Urssaf considèrent cette carte non pas comme un outil de service, mais comme un avantage en nature.

M. Philippe Mouiller. – C'est la notion de « service » qui doit être prise en compte. Si le salarié est dans l'obligation d'avoir cette carte, ce n'est pas un avantage en nature. Il faut se référer à la fiche de poste.

Mme Nassimah Dindar. – L'exonération de charges est-elle l'outil adéquat ?
Quid des aides à domicile, qui sont elles aussi obligées de se déplacer pour aller travailler ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous évoquons ici le cas des salariés des transports publics.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 355 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 592 tend à augmenter le taux de contribution des « retraites chapeaux » les plus élevées. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 592.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 330 rectifié vise à exonérer de cotisations retraite les médecins retraités reprenant une activité en zone sous-dense.

Cet amendement avait été adopté l'année dernière par le Sénat sur l'initiative de M. Cardoux, avec l'accord de la commission. Favorable.

Mme Laurence Cohen. – Jusqu'à quel âge ?

M. Alain Milon, président. – Jusqu'à 75-76 ans.

M. Martin Lévrier. – Le plafond de 90 000 euros est excessif. Nous avons déjà eu ce débat l'année dernière.

M. Alain Milon, président. – Pour l'atteindre, il faudrait travailler 10 heures par jour, sept jours sur sept ! Personne n'ira jusque-là.

M. Daniel Chasseing. – Je suis favorable à cet amendement. Un médecin retraité qui fait des remplacements ne gagnera pas une telle somme.

M. Yves Daudigny. – Je voterai cet amendement. Il faut favoriser le travail des médecins retraités pendant la période difficile qui nous attend les cinq prochaines années, afin de lutter contre la désertification médicale.

Il est injuste de faire payer à ces médecins une cotisation qui ne produit pas de retraite.

M. Bernard Jomier. – Le plafond élevé pourrait inciter des médecins à prendre leur retraite pour basculer sur ce statut.

M. René-Paul Savary. – On parle là de médecins qui ne sont plus en activité et qui mettent le tampon des médecins qu'ils remplacent.

M. Bernard Jomier. – Il faudrait éviter l'effet d'aubaine.

M. Martin Lévrier. – L'exonération porte-t-elle sur le cumul revenus de remplacement et retraite, ou sur les seuls revenus de remplacement ?

M. Alain Milon, président. – Uniquement sur les revenus de remplacement.

Mme Victoire Jasmin. – Cette mesure s’inscrit dans le cadre du cumul emploi-retraite.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 330.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 581 porte sur les ressources de la branche maladie de la sécurité sociale.

L’objet premier de cet amendement assez complexe est de rejeter l’allègement de cotisations patronales à l’assurance maladie qui a remplacé le CICE.

D’une part, le débat a été tranché par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 et ces dispositions sont désormais applicables.

D’autre part, la transformation du CICE en baisses de cotisations n’a pas entraîné de perte de recettes pour la sécurité sociale, celle-ci ayant été intégralement compensée par un flux de TVA.

Enfin, on ne peut laisser dire qu’il n’y a plus de cotisations patronales d’assurance maladie alors que celles-ci constituent toujours de loin la première recette du régime, avec 72 milliards d’euros en 2020. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 581, de même qu’aux amendements n^{os} 587 et 588.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 832 rectifié vise à accorder le bénéfice de la réduction de cotisations d’assurance maladie de 6 points jusqu’à 2,5 SMIC pour les établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du secteur public.

La réduction des cotisations patronales d’assurance maladie a compensé la disparition du CICE, dont les Ehpad du secteur public ne bénéficiaient pas. Défavorable.

Cela dit, ce débat soulève la question du financement du grand âge et de la dépendance.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 832 rectifié, ainsi qu’à l’amendement n° 831 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 589 vise à limiter à 1,6 SMIC la réduction de cotisations patronales à la branche famille.

Dans sa forme, cet amendement aboutit à un pur alourdissement du coût du travail. J’y suis défavorable. Il pose néanmoins une bonne question : celle de l’efficacité des allègements de charges en fonction des revenus. Il serait sans doute intéressant de réfléchir à la question du meilleur format de ces aides, à niveau de prélèvements obligatoires égal.

M. Alain Milon, président. – Bonne question comme toujours !

Mme Laurence Cohen. – C’est noté !

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 589, ainsi qu'à l'amendement n° 830 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 584 et 811 rectifié visent à supprimer la désocialisation des heures supplémentaires.

L'adoption de ces amendements nuirait directement au pouvoir d'achat des intéressés. Pour mémoire, ce sont les cotisations salariales – et non patronales – qui sont exonérées. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 584 et 811 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 590 porte sur la contribution sociale des revenus financiers des sociétés.

Cet alourdissement de la fiscalité n'est pas l'option retenue par la majorité sénatoriale.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 590.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 877 rectifié *ter* prévoit une exonération de cotisations sur les indemnités des élus qui cotisent au titre d'autres rémunérations.

Les cotisations des élus sur leurs indemnités leur ouvrent des droits spécifiques, qu'ils cotisent ou non à un autre titre. Par ailleurs, la proportion des indemnités d'élus dans leur revenu total est très variable. En outre, le simple fait de cotiser ne saurait suffire à lui seul pour bénéficier d'une telle exonération. Défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 877 rectifié *ter*.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 339 rectifié *bis* prévoit une exonération de cotisations sociales pour les médecins s'installant dans des « zones franches médicales ».

On saisit bien l'intention des auteurs de l'amendement et la nécessité de répondre à la question des déserts médicaux ; il s'agit donc sans doute d'un amendement d'appel, bienvenu.

Néanmoins, le dispositif envisagé est assez imprécis et pourrait avoir des effets financiers très importants pour les régimes de sécurité sociale concernés. Retrait, sinon défavorable. L'avis est le même pour l'amendement n° 437.

*La commission demande le retrait des amendements n^{os} 339 rectifié *bis* et 437 et, à défaut, y sera défavorable.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'argumentation est la même pour l'amendement n° 722 rectifié que pour les deux amendements précédents.

Mme Élisabeth Doineau. – Le rapport de Sophie Augros souligne combien il est difficile de s’y retrouver parmi la multitude d’aides mises en place pour inciter les médecins à s’installer dans les déserts médicaux. Par ailleurs, ces dispositifs peuvent entraîner des phénomènes d’opportunité. Elle plaide pour une simplification des aides.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 722 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 337 rectifié *quater* prévoit une exonération de cotisations sociales sur les titres de transport pris en charge par l’employeur.

Le sujet soulevé par l’amendement est intéressant, car l’employeur peut déjà, s’il le souhaite, aller au-delà de la prise en charge légale des titres d’abonnement aux transports en commun pour les déplacements domicile-travail.

La question est donc celle du traitement social de l’avantage en nature que cela constitue pour le salarié, et il paraît préférable d’en rester au régime actuel.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 337 rectifié quater et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 586 vise à exonérer les établissements de santé et les Ehpad de la taxe sur les salaires.

Ce n’est pas en multipliant les dérogations fiscales et sociales en faveur des établissements de santé et des Ehpad que l’on règlera leur situation.

Il est vrai, en revanche, que le Sénat attend d’y voir clair sur les moyens que le Gouvernement prévoit de consacrer à l’hôpital, au grand âge et à la dépendance dans les années à venir.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 586.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 434 rectifié vise à demander un rapport sur le coût des niches sociales.

La commission n’est pas favorable à la multiplication des rapports, d’autant que la demande faite au travers de cet amendement est déjà largement satisfaite par l’annexe 5 des projets de loi de financement de la sécurité sociale.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 434 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 535 tend à demander un rapport d’évaluation des dispositifs d’exonération des cotisations et contributions sociales.

La question posée par l’auteur est intéressante, mais nous avons suffisamment d’informations pour nous dispenser d’un rapport supplémentaire.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 535.

Articles additionnels après l'article 8 bis

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 400 rectifié tend à cumuler les réductions de cotisations sociales propres aux jeunes agriculteurs et les réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus.

Pour répondre aux situations évoquées par les auteurs de l'amendement, dans lesquelles, dans certains cas, les jeunes agriculteurs pourraient payer davantage de cotisations que les anciens, un mécanisme d'option entre les deux dispositifs serait préférable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 400 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 230 rectifié *bis*, 341 rectifié *ter*, 395 rectifié, 491 rectifié et 778 rectifié visent au cumul des réductions de cotisations familiales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus.

L'argumentation est la même que pour l'amendement précédent.

M. Alain Milon, président. – Vu le nombre de signataires, la commission risque d'être mise en minorité !

*La commission demande le retrait des amendements identiques n°s 230 rectifié *bis*, 341 rectifié *ter*, 395 rectifié, 491 rectifié et 778 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 276 tend à supprimer le mécanisme de modulation de taux de cotisation d'assurance maladie pour les exploitants agricoles.

Je propose de demander son avis au Gouvernement afin qu'il puisse dresser le bilan, pour les agriculteurs, de la modulation du taux de cotisation d'assurance maladie en vigueur depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 276.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 231 rectifié *bis*, 342 rectifié *bis*, 396 rectifié, 492 et 779 rectifié tendent à cumuler les réductions de cotisations maladie propres aux jeunes agriculteurs et les réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus.

Il va être difficile de résister en séance, vu, là encore, le nombre de signataires.

M. Alain Milon, président. – Plutôt que d'essayer d'obtenir des réductions de cotisations, il serait préférable de parvenir à une augmentation du chiffre d'affaires ! Cela permettrait à la sécurité sociale de mieux vivre... Je rappelle que la MSA est déficitaire.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – On comprend la logique qui sous-tend ces amendements, mais ce n'est pas à coup d'exonérations que l'on va augmenter le revenu des agriculteurs.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 231 rectifié bis, 342 rectifié bis, 396 rectifié, 492 et 779 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 749 rectifié vise à qualifier en contrat de travail toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, du concours d'un journaliste professionnel, quel que soit le lieu d'exercice.

Je ne saisis pas complètement la portée de l'amendement, qui doit viser une situation particulière et qui me semble satisfait par le droit actuel. Par ailleurs, pour un correspondant permanent de nationalité étrangère, un contrat de droit local constitue-t-il bien un contrat de travail, même si le droit social français ne lui est pas applicable ?

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 749 rectifié.

Article additionnel après l'article 8 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 748 rectifié vise à exiger une notification écrite de la perte du droit à l'assurance maladie française pour les retraités vivant à l'étranger.

Cette exigence semble difficile à mettre en œuvre, les intéressés pouvant habiter dans des pays où la preuve de distribution du courrier, voire la distribution elle-même, sera complexe à obtenir.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 748 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article additionnel après l'article 8 quater

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 561 rectifié vise à inclure le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le régime Lodeom renforcé.

Le régime Lodeom « normal » est déjà très favorable : il assure une exonération complète jusqu'à 1,3 SMIC, puis dégressive jusqu'à 2,2 SMIC. Cela permet sans doute de couvrir une proportion importante de la rémunération des personnes employées dans le secteur des BTP. Le Gouvernement pourra peut-être apporter des précisions chiffrées sur l'évolution des cotisations et contributions sociales de ce secteur dans les collectivités ultramarines concernées.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 561 rectifié.

Article 8 quinquies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 115 rectifié *quater*, 378 et 496 *quater* prévoient un nouveau renforcement du régime Lodeom renforcé.

L'article 8 *quinquies* permet déjà au régime Lodeom renforcé d'assurer une exonération complète pour les rémunérations allant jusqu'à 2 SMIC, puis dégressive jusqu'à

2,7 SMIC. Là encore, cela couvre probablement une très forte proportion des rémunérations des employés dans les secteurs concernés.

La commission estime raisonnable d'en rester à cet équilibre plutôt que d'aller encore plus loin, c'est-à-dire une exonération totale jusqu'à 2,2 SMIC puis dégressive jusqu'à 3 SMIC.

Mme Nassimah Dindar. – Nous avons déjà déposé le même amendement l'année dernière.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 115 rectifié quater, 378 et 496 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 379 rectifié vise à renforcer le nouveau renforcement du régime Lodeom. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 379 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 501 a le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 501.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 406 rectifié *quinquies* et 753 rectifié *bis* ont le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 406 rectifié quinquies et 753 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 559 a le même objet, mais ne concerne que la Guyane. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 559.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 557 tend à renforcer le régime Lodeom propre aux entreprises actives dans le domaine des technologies de l'information. Le dispositif étend le dispositif que le Gouvernement a lui-même introduit à l'Assemblée nationale pour des entreprises de nombreux secteurs à des entreprises dans lesquelles le niveau de rémunération est sans doute plus élevé que la moyenne.

Je propose de demander l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 557.

Articles additionnels après l'article 8 quinquies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 560 rectifié vise à étendre le régime Lodeom aux associations luttant contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Le régime d'exonération propre à certaines collectivités d'outre-mer doit être réservé au secteur concurrentiel. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 560.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 60 rectifié vise à exonérer de cotisations sociales les associations agréées de sécurité civile pour les emplois salariés de formateur aux premiers secours.

Le dispositif proposé est très dérogatoire et risque d'entraîner une forte quantité de demandes d'œuvres diverses à l'action utile. Je propose le retrait de cet amendement ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 60 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 61 rectifié a le même objet, seuls les « dosages » changent. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 61 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 62 rectifié a aussi le même objet. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 62 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article 9

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 103 rectifié et 593 tendent à supprimer l'article 9. Je propose un avis défavorable, par cohérence avec la position de la commission, qui préconise l'adoption de cet article, lequel exonère de cotisations et contributions sociales les indemnités de rupture conventionnelle dans le secteur public.

Malgré le peu d'appétence de la commission pour la multiplication des « niches sociales », il s'agit d'un dispositif miroir de ce qui existe dans le privé, dont il n'apparaît pas logique de ne pas faire bénéficier les agents qui quitteraient par ce moyen la fonction publique.

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 103 rectifié et 593.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 594 vise à supprimer l'exonération de CSG des indemnités de rupture conventionnelle des salariés du secteur privé. Cet amendement est cohérent. Toutefois, il frapperait des salariés dans un moment de fragilité de leur parcours professionnel. C'est pourquoi la commission estime préférable d'en rester au régime actuel. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 594.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements n°s 349 et 807 rectifié sont identiques à l'amendement n° 160 de la commission. Favorable.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 349 et 807 rectifié.

Articles additionnels après l'article 9

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 435 rectifié *bis* vise à exonérer l'ensemble des non-résidents du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France.

Comme indiqué l'année dernière lorsque le nouveau régime a été mis en place, le principe reste de considérer la CSG et la CRDS comme des impôts dus par tous, car elles ne créent pas de droit des prestations de sécurité sociale. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 435 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 113 rectifié *bis* a le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 113 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n°353 rectifié a le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 353 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 751 rectifié a le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 751 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 15 rectifié *bis* a le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 15 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 352 rectifié a pour objet d'exonérer l'ensemble des personnes affiliées à la caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France. Pourquoi un régime spécifique ?

M. Dominique Théophile. – Pour ce territoire spécifique, pourquoi ne pas demander l'avis du Gouvernement ?

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 352 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 595 vise à augmenter le taux de CSG sur les revenus patrimoniaux. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 595.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 596 vise à baisser le taux de CSG sur les pensions de retraite. Je propose un avis défavorable au vu du coût de cet amendement, malgré une sympathie de principe.

Le passage du taux de CSG sur les pensions à 8,3 % s'est fait dans le cadre d'une réforme qui incluait la disparition de nombreuses cotisations des actifs. Comme il semble difficile de réassujettir les actifs à ces cotisations, il ne semble pas possible de revenir au taux de 6,6 % pour l'ensemble des retraites.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 596.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 79 rectifié *ter* vise à baisser le taux de CSG sur les pensions de retraite. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 79 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 837 rectifié a le même objet. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 837 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 354 rectifié vise à soumettre aux taux de 3,8 % et 6,6 % les revenus patrimoniaux perçus par les exploitants agricoles retraités sous condition de revenus.

On comprend l'intention de l'auteur, qui est de préserver le pouvoir d'achat des retraités du monde agricole, sujet qui préoccupe la commission et le Sénat.

Toutefois, cela doit passer par une amélioration des pensions elles-mêmes, une question sur laquelle le Gouvernement doit avancer, et non par la création d'une niche dans la CSG patrimoniale, qui créerait un dangereux précédent. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 354 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 270, 392 rectifié *ter*, 403 rectifié et 870 ont le même objet. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait des amendements identiques n^{os} 270, 392 rectifié ter, 403 rectifié et 870 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 597 vise à augmenter le taux de la contribution patronale sur les actions gratuites. Le taux de la contribution a déjà changé à trois reprises depuis 2015, donnant un bel exemple d'instabilité fiscale. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 597.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 31 rectifié vise à supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Cette disposition coûterait 4 milliards d'euros à la branche vieillesse, dont l'équilibre financier est

déjà précaire. La politique du Gouvernement en matière de compensation des baisses de recettes à la sécurité sociale ne permet pas d'envisager une telle suppression. Défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 31 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 343 vise à instituer une taxe additionnelle à la taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés (TCA). Il s'agit probablement d'un amendement d'appel.

L'impact d'une telle taxe additionnelle, qui correspond à une hausse d'un tiers de la TCA, mérite en effet d'être soigneusement évalué et son lien avec les retraites agricoles ne saute pas aux yeux. Pour autant, la disposition prévue soulève une nouvelle fois la question de la revalorisation des retraites agricoles. Retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 343.

Article 9 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 27 rectifié, 277, 351, 384 rectifié *ter*, 391 rectifié et 925 rectifié *bis* tendent à supprimer l'extension de la taxe sur les prémix aux mélanges à base de vin.

En cohérence avec l'amendement de la commission qui vise à aligner le montant de la taxe sur les prémix sur les vins aromatisés sur celui applicable à tous les autres prémix, je propose un avis défavorable à tous les amendements de suppression, mais également à tous les autres amendements qui tendent à revenir sur le dispositif adopté par l'Assemblée nationale.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 27 rectifié, 277, 351, 384 rectifié *ter*, 391 rectifié et 925 rectifié *bis*.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 924 rectifié *bis* vise à supprimer l'extension aux vins aromatisés de la taxe sur les prémix. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 924 rectifié *bis*.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 95 rectifié vise à étendre la taxe sur les prémix à tous les mélanges alcooliques contenant plus de 35 grammes de sucre. Seraient ainsi concernés les cidres et poirés, alors que le dispositif adopté par l'Assemblée nationale maintient une exception en leur faveur. Il faut s'en tenir à la position de l'Assemblée nationale, d'autant que les vins aromatisés sont souvent issus de vins importés. Avis défavorable.

M. René-Paul Savary. – Ces vins aromatisés sont issus la plupart du temps de vins en vrac, qui sont constitués de différents vignobles, et non de vins étrangers.

Avec un tel amendement, on se tire une balle dans le pied au lieu de régler le problème de l'alcoolisme !

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 95 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 320 rectifié vise à supprimer l’extension aux vins aromatisés de la taxe sur les prémix. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 320 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 873 rectifié vise à reporter au 31 décembre 2020 l’extension aux vins aromatisés de la taxe sur les prémix. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 873 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 929 a le même objet. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 929.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 860 rectifié vise à demander un rapport sur les effets de l’extension de la taxe sur les prémix aux vins aromatisés. L’efficacité de la taxe sur les prémix est déjà bien établie. Il ne semble pas indispensable de demander un rapport évaluant ses effets sur les vins aromatisés. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 860 rectifié.

M. Alain Milon, président. – Nous passons maintenant à l’examen d’amendements du Gouvernement.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT

Article 3

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 943 est assez technique et vise à modifier les recettes affectées à la CNSA, afin d’alimenter certaines sections du budget de la CNSA dédiées aux personnes en situation de handicap, dans le respect de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Favorable.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 943.

Article 8

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 944 est identique à celui que nous avons déposé en commission. Favorable.

M. Alain Milon, président. – Pourquoi déposer le même amendement ?

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 944.

Article 9 quinquies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 945 est un amendement de cohérence, qui vise à préciser le champ d'application de l'article. Favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 945.

Article 10

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 946 est un amendement de précision dans le cadre des opérations destinées à solder l'intégration du régime social des indépendants (RSI) dans le régime général. Favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 946.

Article 11

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 947 est rédactionnel. Favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 947.

TABLEAU DES AVIS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Motion n° 1			
Mme COHEN	792	Motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité	Défavorable
Article additionnel avant l'article 1^{er}			
M. DAUDIGNY	777 rect. bis	Remise d'un rapport sur le financement de l'hôpital	Favorable
Article 3			
Correction des affectations de recettes à la sécurité sociale pour l'exercice en cours			
M. ANTISTE	526	Suppression de l'article	Défavorable
Mme COHEN	570	Suppression de l'article	Défavorable
M. ANTISTE	527	Suppression des mesures de non-compensation et des mesures de répartition des recettes entre branches	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	274 rect.	Suppression des non-compensations par l'État de diverses mesures de pertes de recettes pour la sécurité sociale	Favorable
Mme COHEN	572	Suppression des non-compensations par l'État de diverses mesures de pertes de recettes pour la sécurité sociale	Favorable
M. DAUDIGNY	806 rect.	Suppression des non-compensations par l'État de diverses mesures de pertes de recettes pour la sécurité sociale	Favorable
M. ANTISTE	528	Non-compensation des mesures de baisses de recettes issues de la loi MUES	Défavorable
Mme COHEN	571	Augmentation de la CSG pour les revenus d'activité ou du patrimoine dépassant un certain seuil	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Le Gouvernement	943	Modification des recettes de la CNSA	Favorable
Mme COHEN	573	Vote des conseils d'administration des caisses sur les dérogations au principe de compensation	Défavorable
Article 4			
Modification du seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde médicaments pour 2019			
Mme COHEN	574	Suppression de la réévaluation du seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde	Défavorable
Article 6			
Rectification de l'Ondam et des sous Ondam 2019			
M. ANTISTE	529	Suppression de l'article	Défavorable
Mme COHEN	575	Suppression de l'article	Défavorable
Article 7			
Reconduction du versement d'une prime exceptionnelle exonérée de contributions et de cotisations sociales			
Mme Nathalie DELATTRE	275	Suppression totale de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	Défavorable
M. RAPIN	281 rect.	Suppression totale de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	Favorable
M. HENNO	423 rect. <i>bis</i>	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 11 salariés	Défavorable
M. MORISSET	55 rect. <i>bis</i>	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 11 salariés	Défavorable
M. CHASSEING	449 rect.	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 11 salariés	Défavorable
M. FORISSIER	928 rect.	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 11 salariés	Défavorable
M. CHASSEING	448 rect.	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 50 salariés et pérennisation de cette prime dans ces entreprises	Défavorable
Mme MONIER	829 rect.	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 50 salariés et pérennisation de cette prime dans ces entreprises	Défavorable
M. ANTISTE	530	Suppression de la condition de conclusion d'un plan d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les entreprises de moins de 250 salariés et pérennisation de cette prime dans ces entreprises	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	576	Limitation de la prime exceptionnelle aux entreprises de moins de 250 salariés	Défavorable
Mme GUILLOTIN	727	Suppression de la condition du versement d'une prime d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Défavorable
M. HENNO	424 rect. <i>bis</i>	Pérennisation de la prime exceptionnelle dans les entreprises de moins de 250 salariés	Défavorable
Mme GUILLOTIN	726	Suppression de la condition de conclusion d'un accord d'intéressement pour verser la prime exceptionnelle pour les établissements privés non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social	Avis du Gouvernement
M. ANTISTE	531	Pérennisation de la prime exceptionnelle	Défavorable
Mme COHEN	577	Resocialisation de la prime exceptionnelle	Défavorable
M. DAUDIGNY	809 rect.	Resocialisation de la prime exceptionnelle	Défavorable
Article additionnel après l'article 7			
Mme COHEN	578	Création d'une contribution d'assurance vieillesse sur les revenus financiers	Défavorable
Mme COHEN	580	Expérimentation d'un dispositif d'exonération de cotisations, nommé « Objectif 32 heures »	Défavorable
Article 8 Ajustement du calcul des allègements généraux			
Mme COHEN	582 rect.	Suppression des allègements généraux	Défavorable
M. BAZIN	23 rect. <i>ter</i>	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les chambres de métiers et les chambres d'agriculture	Défavorable
M. BONHOMME	101 rect. <i>bis</i>	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les chambres de métiers et les chambres d'agriculture	Défavorable
M. DUPLOMB	402 rect.	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les chambres de métiers et les chambres d'agriculture	Défavorable
M. CHASSEING	476 rect. <i>bis</i>	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les chambres de métiers et les chambres d'agriculture	Défavorable
M. BÉRIT-DÉBAT	817 rect. <i>bis</i>	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les chambres de métiers et les chambres d'agriculture	Défavorable
M. ANTISTE	534 rect.	Limitation du bénéfice des allègements généraux aux entreprises rémunérant plus de la moitié de salariés au-delà de 1,6 SMIC	Défavorable
M. MOUILLER	548 rect. <i>quater</i>	Définition de la notion de temps plein pour le calcul des allègements généraux	Avis du Gouvernement
M. CHASSEING	450 rect.	Renforcement des allègements généraux pour les rémunérations des sapeurs-pompiers volontaires	Défavorable
Mme COHEN	579	Suppression du bénéfice des allègements généraux pour les entreprises n'ayant pas conclu d'accord relatif à l'égalité professionnelle	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	583 rect.	Suppression progressive des allègements généraux	Défavorable
Le Gouvernement	944	Correction d'erreur de référence	Favorable
Article additionnel après l'article 8			
Mme Nathalie DELATTRE	272	Renforcement de l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole (TO-DE)	Défavorable
M. MONTAUGÉ	780 rect. <i>bis</i>	Renforcement de l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole (TO-DE)	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	273	Pérennisation de l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole (TO-DE)	Favorable
M. DUPLOMB	401	Pérennisation de l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole (TO-DE)	Favorable
M. TISSOT	871 rect.	Pérennisation de l'exonération de cotisations patronales applicables aux rémunérations des travailleurs occasionnels du secteur agricole (TO-DE)	Favorable si rectifié
M. ANTISTE	533	Régime d'exonérations spécifiques pour l'embauche de jeunes à l'issue d'un contrat d'apprentissage	Défavorable
Mme VULLIEN	355 rect. <i>bis</i>	Exonération de CSG pour la carte accordée par nécessité de service aux salariés des opérateurs de transports publics urbains, en application d'une convention collective nationale	Favorable
Mme COHEN	592	Augmentation du taux de contribution des « retraites chapeaux » les plus élevées	Défavorable
Mme IMBERT	330 rect.	Exonération de cotisations retraite pour les médecins retraités reprenant une activité en zone sous-dense	Favorable
Mme COHEN	581	Ressources de la branche maladie de la sécurité sociale	Défavorable
Mme COHEN	587	Extinction progressive de la réduction de cotisations patronales d'assurance maladie ayant remplacé le CICE	Défavorable
Mme COHEN	588	Modulation de la réduction de cotisations patronales d'assurance maladie ayant compensé la fin du CICE	Défavorable
Mme LUBIN	832 rect.	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les EHPAD du secteur public	Défavorable
Mme LUBIN	831 rect.	Bénéfice de la réduction de cotisations d'assurance maladie de 6 points jusqu'à 2,5 SMIC pour les EHPAD du secteur public	Défavorable
Mme COHEN	589	Limitation à 1,6 SMIC de la réduction de cotisations patronales à la branche famille	Défavorable
Mme LUBIN	830 rect.	Limitation à 2 SMIC de la réduction de cotisations patronales à la branche famille	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	584	Suppression de la désocialisation des heures supplémentaires	Défavorable
M. DAUDIGNY	811 rect.	Suppression de la désocialisation des heures supplémentaires	Défavorable
Mme COHEN	590	Contribution sociale des revenus financiers des sociétés	Défavorable
M. HENNO	877 rect. <i>quater</i>	Exonération de cotisations sur leurs indemnités des élus qui cotisent au titre d'autres rémunérations	Défavorable
Mme GUILLOTIN	437	Exonération de cotisations sociales pour les médecins s'installant dans des « zones franches médicales »	Défavorable
M. KARAM	722 rect.	Exonération de cotisations sociales pour les médecins s'installant dans des « zones franches médicales »	Défavorable
Mme Catherine FOURNIER	337 rect. <i>quater</i>	Exonération de cotisations sociales sur les titres de transport pris en charge par l'employeur	Défavorable
Mme COHEN	586	Exonération des établissements de santé et des EHPAD de la taxe sur les salaires	Défavorable
Mme TAILLÉ-POLIAN	434 rect.	Demande de rapport sur le coût des niches sociales	Défavorable
M. ANTISTE	535	Rapport d'évaluation des dispositifs d'exonération des cotisations et contributions sociales	Défavorable
Article additionnel après l'article 8 bis			
M. DUPLOMB	400 rect.	Cumul des réductions de cotisations sociales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
Mme MORHET-RICHAUD	230 rect. <i>ter</i>	Cumul des réductions de cotisations familiales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. LOUAULT	341 rect. <i>ter</i>	Cumul des réductions de cotisations familiales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. MENONVILLE	395 rect. <i>bis</i>	Cumul des réductions de cotisations familiales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. BONHOMME	491 rect.	Cumul des réductions de cotisations familiales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
Mme ARTIGALAS	778 rect.	Cumul des réductions de cotisations familiales propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	276	Suppression du mécanisme de modulation de taux de cotisation d'assurance maladie pour les exploitants agricoles	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme MORHET-RICHAUD	231 rect. <i>ter</i>	Cumul des réductions de cotisations maladie propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. LOUAULT	342 rect. <i>bis</i>	Cumul des réductions de cotisations maladie propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. MENONVILLE	396 rect. <i>bis</i>	Cumul des réductions de cotisations maladie propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. BONHOMME	492	Cumul des réductions de cotisations maladie propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
Mme ARTIGALAS	779 rect.	Cumul des réductions de cotisations maladie propres aux jeunes agriculteurs et des réductions dont bénéficient les exploitants agricoles sous condition de revenus	Défavorable
M. LECONTE	749 rect.	Qualification en contrat de travail de toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel, quel que soit le lieu d'exercice	Avis du Gouvernement
Article additionnel après l'article 8 <i>ter</i>			
M. LECONTE	748 rect.	Exigence de notification écrite de la perte du droit à l'assurance maladie française pour des retraités vivant à l'étranger	Défavorable
Article additionnel après l'article 8 <i>quater</i>			
Mme MALET	561 rect.	Inclusion du secteur du bâtiment et des travaux publics dans le régime LODEOM renforcé	Défavorable
Article 8 <i>quinquies</i>			
Extension des seuils d'exonération du régime d'exonération renforcé propre à certaines collectivités d'outre-mer			
Mme DINDAR	115 rect. <i>quater</i>	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
M. KARAM	378 rect.	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
M. MAGRAS	496 rect. <i>bis</i>	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
M. KARAM	379 rect.	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
Mme JASMIN	501	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
Mme DINDAR	406 rect. <i>quinquies</i>	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
Mme CONCONNE	753 rect. <i>bis</i>	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé	Défavorable
M. PATIENT	559	Nouveau renforcement du régime LODEOM renforcé en Guyane	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. PATIENT	557	Renforcement du régime LODEOM propre aux entreprises actives dans le domaine des technologies de l'information	Avis du Gouvernement
Article additionnel après l'article 8 quinquies			
Mme MALET	560 rect.	Extension du régime LODEOM aux associations luttant contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales	Défavorable
M. CIGIOTTI	60 rect.	Exonération de cotisations sociales des associations agréées de sécurité civile pour les emplois salariés de formateur aux premiers secours	Défavorable
M. CIGIOTTI	61 rect.	Exonération de cotisations sociales des associations agréées de sécurité civile pour les emplois salariés de formateur aux premiers secours	Défavorable
M. CIGIOTTI	62 rect.	Exonération de cotisations sociales des associations agréées de sécurité civile pour les emplois salariés de formateur aux premiers secours	Défavorable
Article 9 Non-assujettissement aux cotisations et contributions sociales des indemnités spécifiques de rupture conventionnelle dans la fonction publique			
M. DELAHAYE	103 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
Mme COHEN	593	Suppression de l'article	Défavorable
Mme COHEN	594	Suppression de l'exonération de CSG des indemnités de rupture conventionnelle des salariés du secteur privé	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	349	Suppression de la non-compensation à la sécurité sociale du coût de l'exonération de contributions sociales de l'indemnité de rupture conventionnelle dans la fonction publique	Favorable
M. DAUDIGNY	807 rect.	Suppression de la non-compensation à la sécurité sociale du coût de l'exonération de contributions sociales de l'indemnité de rupture conventionnelle dans la fonction publique	Favorable
Article additionnel après l'article 9			
Mme RENAUD-GARABEDIAN	435 rect. <i>bis</i>	Exonération de l'ensemble des non-résidents du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France	Défavorable
M. YUNG	113 rect. <i>bis</i>	Exonération de l'ensemble des non-résidents du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France	Défavorable
M. CADIC	353 rect.	Exonération de l'ensemble des non-résidents du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France	Défavorable
M. LECONTE	751 rect.	Exonération de l'ensemble des non-résidents du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France	Défavorable
M. FRASSA	15 rect. <i>bis</i>	Exonération de l'ensemble des non-résidents du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. LAUREY	352 rect.	Exonération de l'ensemble des personnes affiliées à la caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française du paiement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du patrimoine qu'ils perçoivent en France	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	595	Augmentation du taux de CSG sur les revenus patrimoniaux	Défavorable
Mme COHEN	596	Baisse du taux de CSG sur les pensions de retraite	Défavorable
M. TEMAL	79 rect. <i>ter</i>	Baisse du taux de CSG sur les pensions de retraite	Défavorable
Mme LUBIN	837 rect.	Baisse du taux de CSG sur les pensions de retraite	Défavorable
M. LOUAULT	354 rect.	Soumission aux taux de 3,8 % et 6,6 % des revenus patrimoniaux perçus par les exploitants agricoles retraités sous condition de revenus	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	270	Soumission aux taux de 3,8 % et 6,6 % des revenus patrimoniaux perçus par les exploitants agricoles retraités sous condition de revenus	Défavorable
M. MENONVILLE	392 rect. <i>ter</i>	Soumission aux taux de 3,8 % et 6,6 % des revenus patrimoniaux perçus par les exploitants agricoles retraités sous condition de revenus	Défavorable
M. DUPLOMB	403 rect.	Soumission aux taux de 3,8 % et 6,6 % des revenus patrimoniaux perçus par les exploitants agricoles retraités sous condition de revenus	Défavorable
M. TISSOT	870	Soumission aux taux de 3,8 % et 6,6 % des revenus patrimoniaux perçus par les exploitants agricoles retraités sous condition de revenus	Défavorable
Mme COHEN	597	Augmentation du taux de la contribution patronale sur les actions gratuites	Défavorable
Mme VERMEILLET	31 rect.	Suppression de la C3S	Défavorable
Mme LABORDE	343	Taxe additionnelle à la taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés (TCA)	Défavorable
Article 9 <i>ter</i> Révision du champ d'application et du barème de la taxe sur les « prémix »			
M. Daniel LAURENT	27 rect.	Suppression de l'extension de la taxe sur la prémix aux mélanges à base de vin	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	277	Suppression de l'extension de la taxe sur la prémix aux mélanges à base de vin	Défavorable
Mme LOPEZ	351	Suppression de l'extension de la taxe sur la prémix aux mélanges à base de vin	Défavorable
M. BÉRIT-DÉBAT	384 rect. <i>ter</i>	Suppression de l'extension de la taxe sur la prémix aux mélanges à base de vin	Défavorable
M. MENONVILLE	391 rect.	Suppression de l'extension de la taxe sur la prémix aux mélanges à base de vin	Défavorable
M. PATRIAT	925 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'extension de la taxe sur la prémix aux mélanges à base de vin	Défavorable
M. PATRIAT	924 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'extension aux vins aromatisés de la taxe sur les prémix	Défavorable
M. BONHOMME	95 rect.	Extension de la taxe prémix à tous les mélanges alcooliques	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme Nathalie DELATTRE	320 rect.	Suppression de l'extension aux vins aromatisés de la taxe sur la prémix	Défavorable
M. Daniel LAURENT	873 rect.	Report d'un an de l'extension aux vins aromatisés de la taxe sur les prémix	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	929	Report d'un an de l'extension aux vins aromatisés de la taxe sur les prémix	Défavorable
M. JOMIER	860 rect.	Demande de rapport sur les effets de l'extension de la taxe sur les prémix aux vins aromatisés	Défavorable

La réunion est close à 15 h 40.

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La réunion est ouverte à 19 h 35.

**Projet de loi de financement de la sécurité sociale, renvoyé en commission,
pour 2020 – Examen du rapport à la suite de l'adoption d'une motion de
renvoi en commission**

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – J'ai dit à la ministre qu'il était dommage qu'elle ne se prononce pas clairement sur l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) avant vendredi. Sans préjuger de l'attitude de la commission en commission mixte paritaire (CMP), cela aurait été une marque de considération pour le Sénat qui nous aurait touchés. Elle m'a répondu qu'elle n'était pas en mesure d'annoncer des chiffres précis, et que ce qui figurait dans le *Journal du dimanche* (JDD) ne venait pas de son cabinet. Elle semble ne pas avoir bouclé le financement, mais on connaît l'architecture de son projet : reprise de la dette, revalorisation des carrières et de l'attractivité de l'hôpital...

M. Bernard Bonne, rapporteur. – Avec quels moyens ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – À elle de nous le dire ! Il s'agirait, comme cela a d'ailleurs déjà été proposé il y a dix ans par M. Milon, de créer une structure de défaisance pour reprendre les dettes.

M. Michel Amiel. – Une sorte de caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) *bis*...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Oui, comme cela avait été fait pour le Crédit lyonnais. Ce serait, en somme, une hypothèque sur les actifs immobiliers de l'hôpital. La ministre m'a dit qu'elle voulait redonner des moyens à l'hôpital public. À la bonne heure ! Le matériel est souvent obsolète.

Je vous propose de faire la déclaration suivante :

« La commission s'est réunie afin d'adopter un nouveau rapport. Elle n'a, hélas, pas obtenu d'éléments d'information nouveaux sur les mesures financières que le Gouvernement entend prendre en faveur du secteur hospitalier ni sur l'évolution envisagée du

niveau de l'Ondam. La commission répète qu'il s'agit de points fondamentaux, susceptibles de remettre en cause sa vision d'ensemble du PLFSS. Elle regrette donc vivement, une nouvelle fois, ce manque de transparence. Par cohérence, elle a réitéré sa position de suppression de l'article 59, fixant l'Ondam pour 2020, estimant que, en l'état, cet article est dénué de sens. Elle maintient par ailleurs le dépôt de l'ensemble de ses amendements. Enfin, dans un esprit de responsabilité qu'elle aimerait voir partagé par tous, elle a décidé de proposer au Sénat de reprendre l'examen du PLFSS pour 2020, en espérant que la représentation nationale sera en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause au moment où l'article 59 sera appelé en séance. »

M. Alain Milon, président. – La ministre nous a dit qu'elle n'était pas à l'origine de ce qui a été écrit dans le JDD. Elle ne sait pas d'où cela provient. C'est difficile à croire... Ces fuites ont été intentionnelles, à n'en pas douter. Elle nous a dit qu'elle essayait de mettre en place un plan Hôpital, sans en préciser le financement, et des mesures de revalorisation des carrières. Il reste curieux de nous faire adopter un projet de loi de financement de la sécurité sociale qui deviendrait obsolète sitôt voté. Notre rapporteur général ne peut vous faire d'autre rapport que de vous confesser son ignorance de ce qui se passe, et nous ne pouvons donc que maintenir notre refus de voter l'article 59 relatif à l'Ondam.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Je suis déçue de la tournure que prennent les événements. Des conversations informelles ne sont pas la même chose qu'une audition en commission. De plus, la ministre n'a pas accordé à l'ensemble des orateurs l'attention qu'ils méritaient pendant la discussion générale. Et nous retournerions en séance comme si de rien n'était ? Nous avons déjà annoncé que nous ne voterions pas l'article 59...

M. René-Paul Savary. – Je partage votre amertume. Nous pensions que la ministre viendrait devant nous pour s'expliquer. Puisque des bruits de couloirs se répandent, qu'elle nous en réserve la primeur ! Les journalistes en savent plus que le Parlement. Pourtant, il s'agit de mesures lourdes, avec la reprise de 30 milliards d'euros de déficit. Or je lis dans *L'Opinion* que Bercy a indiqué que cette option n'en était pas une. Il faudrait savoir ! M. Dussopt ne pourrait-il pas nous éclairer ? Déjà, ce PLFSS est en déficit organisé. La branche vieillesse ne comporte aucune mesure paramétrique importante, alors que les préconisations du Haut-Commissaire prennent la forme de simulations de trajectoires financières. On parle même d'emprunter pour financer le fonctionnement des hôpitaux ! Bref, il y a trois trous dans le bateau... et aucun cap. Cela peut mal finir. Nous pourrions donc exiger l'avis des ministres concernés.

Mme Laurence Cohen. – Je partage ces avis. Nous prend-on pour de doux naïfs ou pour des imbéciles ? Nous avons voté la motion de renvoi. Quel est son sens, si nous revenons dans l'hémicycle sans que les ministres n'aient rien dit ? Cela nous infantilise ! Ce n'est peut-être pas d'elle que vient la fuite, mais le JDD est extrêmement précis. Pouvons-nous renvoyer l'examen du PLFSS au 20 novembre ? Ce serait la seule réponse sérieuse.

M. Philippe Mouiller. – Proposition séduisante et cohérente ! Il serait assez fade de retourner en séance sans autre forme de procès.

Mme Michelle Meunier. – La ministre nous dit qu'elle a agi à l'insu de son plein gré... On imagine mal que nous revenions en séance comme si de rien n'était. Pourquoi ne pas reprendre demain ?

M. Daniel Chasseing. – J’ai voté la motion, mais j’ai aussi entendu ensuite la ministre et je n’ai aucune raison de ne pas lui faire confiance. Elle dit qu’elle ne sait pas encore quels seront les financements de l’hôpital, ni l’étendue et la nature des dettes qui seront reprises. Les arbitrages n’ont pas été encore rendus. Le Gouvernement a pris des mesures pour les urgences, qui ont apporté des améliorations dans certains domaines, mais des problèmes persistent. Je veux rappeler que les sous-financements ne datent pas d’hier. L’hôpital a été longtemps sous-doté, avec des Ondam inférieurs à 2 %. Désormais, une action forte en faveur de l’hôpital s’impose, en particulier sur leur dette...

M. Bernard Jomier. – Il faut remettre la question en perspective. La crise des urgences a commencé avant l’été. Le Gouvernement a pris depuis – en mai, en juin, pendant l’été, puis en septembre – une succession de mesures pour colmater les brèches. En mai, la ministre avait demandé un rapport pour novembre au Conseil national de l’urgence hospitalière (CNUH) et au député Thomas Mesnier. Mais, face à l’urgence de la situation, elle n’a pas attendu pour présenter ses mesures.

Le Gouvernement n’a pas pris suffisamment la mesure de la crise profonde de l’hôpital et de notre système de santé. Au-delà des mesures conjoncturelles, il faut aussi s’interroger sur les missions et l’organisation. Le PLFSS qui nous est soumis repose sur des hypothèses élaborées avant l’été, qui sont déjà dépassées. Le Gouvernement navigue à vue et les réponses qu’il apporte au fil de l’eau ne sont pas à la hauteur. On demande au législateur d’examiner un texte déjà daté. Même s’il est probable que le Gouvernement fera des annonces et que l’Ondam sera augmenté, cette manière de procéder n’est pas acceptable. C’est pourquoi, contrairement aux années précédentes, j’ai voté la motion de la commission. Dans quinze jours, lorsque la ministre aura fait ses annonces, c’est un autre texte qui sera sur la table... On ne peut valider une telle démarche.

M. Yves Daudigny. – Nous sommes d’accord sur le fond. Sur la forme, une large majorité du Sénat a voté le renvoi en commission. C’est la première fois que je vois cela ! Il s’agit d’un événement politique. Encore faudrait-il qu’il ait un écho dans l’opinion et que les médias relaient l’événement et expliquent que le Sénat stoppe l’examen du texte en guise de protestation. On ne peut pas revenir en séance ce soir comme si rien ne s’était passé ! Nous devons marquer le coup et, *a minima*, refuser de siéger ce soir.

M. Michel Forissier. – Cela me rappelle la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Lorsque nous avons appris à la télévision que le Gouvernement allait déposer un amendement pour renégocier la convention d’assurance chômage, nous avons décidé de marquer notre opposition. C’est une question de respect à l’égard de notre institution. Le Sénat n’est pas une cour de maternelle et nous ne pouvons accepter d’être traités de la sorte. Suspendons nos travaux et attendons un geste du Gouvernement.

M. Michel Amiel. – Je n’ai pas voté la motion de renvoi en commission. Si vous vouliez vraiment stopper la discussion du texte, il fallait voter la motion portant exception d’irrecevabilité du groupe communiste ! Quant aux fuites dans la presse, force est de constater qu’il y en a chaque semaine dans *Le Canard enchaîné*, et je doute qu’elles viennent de la ministre directement !

Sur le fond, nous espérons une reprise de la dette de l’hôpital et l’annonce d’une hausse de l’Ondam. Cela constituerait un signal fort envoyé à l’hôpital. Reste la question de l’organisation qu’a posée à juste titre M. Jomier. Il faut rappeler à cet égard que la loi de 2019 d’organisation et de transformation du système de santé est la troisième en ce domaine, après

la loi de 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) et la loi de 2016 de modernisation de notre système de santé. Les hôpitaux sont tellement endettés qu'ils n'ont plus les moyens d'investir ni de se réorganiser. Ce n'est pas nouveau. Une réorganisation s'impose, à l'évidence, mais elle ne sera possible que si le geste du Gouvernement est à la hauteur des besoins de l'hôpital. Et si le Gouvernement revoit l'Ondam à la hausse, comment cela se passera-t-il ?

M. Alain Milon, président. – Cela devrait être traduit dans la loi, par exemple au travers d'un amendement en nouvelle lecture.

Mme Frédérique Puissat. – Sur l'assurance chômage, nous avons été privés de débat. Est-ce la marque de fabrique du Gouvernement, ou un concours de circonstances ?

Mme Corinne Imbert. – Ne pourrions-nous pas entendre les ministres à 21 h 30 ?

M. Alain Milon, président. – Si la commission le souhaite.

Mme Corinne Imbert. – La reprise de la dette ne doit pas être une prime à la mauvaise gestion de certains hôpitaux. Cela mérite quelques explications.

M. Alain Milon, président. – L'article 47-1 de la Constitution nous impose d'examiner le PLFSS avant le 19 novembre. Si nous souhaitons, pour manifester notre mécontentement, ne pas siéger ce soir, nous devons tenir compte de cet impératif... Mais cela suppose de la discipline, y compris au sein de la majorité présidentielle ! Quant à faire venir les ministres en commission, nous avons eu déjà du mal à le faire une première fois...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Ils sont au Sénat, et disponibles. Que Mme Buzyn soit à l'origine, ou non, de la fuite, les mesures énumérées par le JDD sont bien celles qu'elle porte. Elles sont importantes. La reprise de la dette, pour 30 milliards d'euros, conditionne tout le plan de financement de l'hôpital, comme l'a dit M. Amiel.

M. René-Paul Savary. – Mais la dette dépasserait les 100 % du PIB...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – C'est sans doute ce qui bloque Bercy. Les mesures pour l'attractivité des carrières sont bienvenues, et unanimement réclamées par les syndicats et les praticiens. De même, pour l'accroissement des moyens. Encore faudrait-il que la ministre l'expose clairement et décrive la trajectoire envisagée.

M. Alain Milon, président. – Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour, mais le Sénat est maître de ses horaires. Travailler ce soir sans le président de commission ni les rapporteurs, et avec peu de sénateurs en séance, semble délicat. Pour marquer notre mécontentement, nous pouvons décider de ne pas siéger ce soir. Nous reprendrions nos travaux demain à 8 h 30 en commission.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Vous avez raison, nous ne pouvons pas ne pas réagir. Il faudrait faire une déclaration en séance.

M. Bernard Jomier. – En effet. Et que celle-ci parle à l'opinion publique.

M. Alain Milon, président. – La séance reprend pour la présentation du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La réunion est close à 20 h 10.

Mercredi 13 novembre 2019

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La réunion est ouverte à 8 h 35.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 - Suite de l'examen des amendements

M. Alain Milon, président. – Nous poursuivons l'examen des amendements sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020.

Articles additionnels après l'article 9 ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 518 rectifié vise à supprimer l'alignement de la fiscalité sur les spiritueux dans les départements d'outre-mer (DOM) sur celle qui est applicable dans l'Hexagone. Mon avis est défavorable, comme l'an dernier.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 518 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 519 rectifié vise à allonger la progressivité de l'alignement de la fiscalité sur les spiritueux dans les DOM sur celle qui est applicable dans l'Hexagone. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 519 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 45 rectifié vise à créer une nouvelle tranche de droits d'accise pour les bières titrant à plus de 11 degrés. Compte tenu d'une impossibilité juridique, l'avis est défavorable.

Mme Jocelyne Guidez. – Je le retirerai.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 45 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Avis également défavorable à l'amendement n° 90 rectifié, qui est quasiment identique.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 90 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 677 concerne les bières titrant à plus de 8,5 degrés. Mon avis est toujours défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 677.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’avis est identique pour l’amendement n° 710.

Mme Patricia Schillinger. – On découvre aujourd’hui des bières titrant à 16,5 degrés. Je veux que la ministre s’exprime sur cette question, car le taux d’alcool est énorme. Ce n’est pas parce que l’Europe nous dicte une règle que nous sommes obligés de suivre.

M. Alain Milon, président. – Ah bon ? Cela change...

Mme Patricia Schillinger. – Pour ce qui concerne les bières !

Mme Jocelyne Guidez. – C’est pour cette raison que nous avons déposé cette série d’amendements. Les vins titrant au-dessus de 16 degrés sont soumis à une taxe beaucoup plus importante. Pourquoi ne peut-on pas en faire autant pour les bières ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Nous aurons l’occasion d’en débattre en séance. Au-delà de 16 degrés, il s’agit d’un alcool fort. Je suis totalement d’accord avec vous, il faut empêcher la consommation de ces types de bières, mais on ne peut pas créer de nouvelle tranche de droits d’accise en raison d’une directive européenne.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 710.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 96 rectifié concerne les bières titrant à plus de 8,5 degrés. Mon avis est toujours défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 96 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 83 rectifié vise à relever la taxe sur les sodas. L’avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 83 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 89 rectifié vise à instaurer une taxe sur les produits transformés contenant des sucres ajoutés. L’avis est défavorable même si la valeur nutritionnelle de ces produits est pauvre.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 89 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 878 rectifié prévoit d’instaurer une contribution sur les produits de charcuterie. D’après les dernières études, c’est le sel qui est en cause, au-delà des nitrates. En conséquence, l’avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 878 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 84 rectifié demande un rapport dressant le bilan sur la taxe soda dans sa configuration issue de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Le Gouvernement a présenté une feuille de route sur la prise en charge de l'obésité, il pourrait être procédé à l'évaluation de cette taxe dans ce cadre. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 84 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 653 rectifié *bis* et 839 rectifié *ter* visent à instaurer un malus sur les cotisations accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP). L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 653 rectifié bis et 839 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 765 rectifié *bis* a trait aux modalités de tarification des AT-MP pour les entreprises recourant à du travail temporaire. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 765 rectifié bis.

Article additionnel après l'article 9 quater

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 1 rectifié *bis* vise à exonérer de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) les rémunérations perçues lors de manifestations de bienfaisance organisées par des associations à leur profit. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 1 rectifié bis.

Articles additionnels après l'article 9 quinquies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 232 rectifié *bis* prévoit l'exonération de cotisations sociales sur les avantages fournis par les employeurs afin de favoriser la pratique sportive en entreprise. Je propose que nous demandions l'avis du Gouvernement ou que nous nous en remettions à la sagesse du Sénat.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 232 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 704 rectifié tend à supprimer la récupération sur succession de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 704 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n° 324 rectifié *bis* et 464 rectifié *ter* visent à ce que les contrats d'assurance maladie complémentaire contenant une clause de différenciation des remboursements selon le

recours des assurés à un réseau de soins ne soient pas éligibles au taux réduit de la taxe de solidarité additionnelle (TSA). Je donne un avis favorable à ces deux amendements.

La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 324 rectifié bis et 464 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 465 rectifié bis et 760 rectifié bis prévoient d'exclure du taux réduit de TSA des contrats de complémentaire santé ne proposant pas le tiers payant intégral sur le panier 100 % santé. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 465 rectifié bis et 760 rectifié bis.

Article additionnel avant l'article 10

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 44 rectifié quater concerne l'évaluation du prix des repas pris dans son établissement par un restaurateur pour le calcul des avantages en nature. Il s'agit là, me semble-t-il, d'un amendement très ciblé. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 44 rectifié quater.

Article 10

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je propose un avis défavorable à l'amendement n° 598 par cohérence avec la position de la commission, qui préconise l'adoption de cet article.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 598.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 280 a trait à l'obligation d'accomplissement sans délai des formalités administratives pour les créateurs d'entreprises remplissant certains critères. Je demande le retrait de cet amendement d'appel, dont le dispositif reste à retravailler.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 280 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 415 rectifié bis vise à exclure des cotisations du régime de prestations complémentaires de vieillesse des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés du dispositif d'unification du recouvrement. Je demande l'avis du Gouvernement pour savoir si l'absence de ces cotisations constitue effectivement une erreur.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 415 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il en est de même pour l'amendement n° 372 rectifié et l'amendement n° 373 rectifié.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 372 rectifié, ainsi que sur l'amendement n° 373 rectifié.

Article 11

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 536 rectifié vise à déroger au paiement dématérialisé des cotisations et contributions sociales pour les travailleurs indépendants des Antilles et de Guyane. Les retards de paiement peuvent constituer un problème en dehors de cette zone. Je demande le retrait et, à défaut, j'y serai défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 536 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article additionnel après l'article 11

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 258 rectifié *bis* vise à étendre le délai dont dispose le cotisant averti pour régler ses cotisations sociales en cas de retard de paiement. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 258 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 24 rectifié tend à abaisser le seuil de soumission des loueurs de meublés de tourisme aux cotisations et contributions sociales. Même si cet amendement paraît intéressant dans son principe, il semble cohérent de conserver un seuil unique. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 24 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 25 rectifié prévoit de transformer les plateformes de mise en relation en tiers déclarant et d'inclure les loueurs de meublés de vacances dans le dispositif. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 25 rectifié.

Article 13

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 599 vise à supprimer la possibilité de moduler les sanctions du travail dissimulé en fonction de la gravité du manquement. Pour rester en cohérence avec la position de la commission de l'année dernière et avec ma recommandation d'adopter l'article 13, l'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 599.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 869 rectifié vise à supprimer l'assouplissement des critères permettant de moduler les sanctions du travail dissimulé en fonction de la gravité du manquement. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 869 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 547 vise à supprimer les plafonds des sanctions encourues en cas de travail dissimulé. Il est classique de prévoir des plafonds dans la loi. Aussi, je demande le retrait ; à défaut, j'y serai défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 547 et, à défaut, y sera défavorable.

Article 14

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 13 rectifié *bis* vise à interdire des prestations de sécurité sociale sur un compte bancaire hors de France. Les assurés peuvent vivre hors de France et avoir besoin de percevoir leurs prestations sur un compte bancaire non français ; je pense notamment aux retraités. Je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. Philippe Mouiller. – Vous demandez le retrait de cet amendement. J'en suis étonné, car vous avez cosigné cet amendement...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il y a parfois des dérapages...

M. Philippe Mouiller. – L'idée est, à mon avis, intéressante. C'est un véritable sujet. L'une des premières préconisations figurant dans le rapport sur la fraude est précisément celle-là. J'aurais préféré que vous demandiez l'avis du Gouvernement pour aborder ce sujet.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je veux bien demander l'avis du Gouvernement. Cela me disculpe... (*Sourires.*)

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 13 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 489 rectifié *bis* visant à limiter la nécessité de la remise d'une notification au cotisant par l'organisme de recouvrement aux seuls cas où une saisie conservatoire est envisagée.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 489 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 931 rectifié *bis* concerne le caractère suspensif du recours contre une saisie conservatoire par un organisme de recouvrement. Je demande le retrait ou, à défaut, j’y serai défavorable.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 931 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

Articles additionnels après l’article 14

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 313 rectifié *bis* demande le contreseing du directeur de l’organisme sur le procès-verbal du travail dissimulé. Le formalisme exigé me paraît exagéré. Je demande le retrait ; à défaut, j’y serai défavorable.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 313 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 338 vise à instaurer des mesures conservatoires préventives par les URSSAF lorsque des profils de fraudeurs sont détectés. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 338 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 552 rectifié concerne la possibilité de mettre en œuvre des mesures conservatoires préventives en matière de travail dissimulé. L’avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 552 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 307 rectifié *bis* prévoit l’obligation de motivation par l’organisme de recouvrement du rejet des observations de la personne contrôlée. L’avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 307 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 314 rectifié *bis* prévoit l’information systématique des usagers de l’existence d’une médiation des organismes de sécurité sociale en cas de réclamation. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l’amendement n° 314 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 305 rectifié *bis* prévoit d’allonger la période de prescription des demandes de remboursement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales indûment versées. L’avis est favorable.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 305 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 494 rectifié est relatif à la mise en place d'un interlocuteur de l'organisme de recouvrement. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 494 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 310 rectifié *bis* prévoit l'obligation d'organiser un entretien lorsque l'agent chargé du contrôle envisage de formuler des observations. Cet amendement alourdit la procédure. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 310 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 304 rectifié *bis* prévoit que l'organisme de recouvrement a l'obligation de révéler ses sources d'information. Je doute que cela soit possible, et une telle obligation pourrait compromettre l'efficacité des contrôles et de l'action de recouvrement. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 304 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 333 rectifié *bis* prévoit que les URSSAF respectent un délai pour le refus de l'octroi d'une attestation de vigilance. Demande de retrait ou défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 333 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 309 rectifié *bis* vise à fixer un délai de trois mois pour la prescription des sommes dues pendant la période contradictoire précédant la mise en demeure de l'URSSAF. Le délai me paraît assez bref et pourrait être de nature à insécuriser les procédures. Demande de retrait ou défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 309 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 3 rectifié *bis* est relatif à la notion de domicile social. L'avis du Gouvernement me paraît nécessaire.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 3 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 317 rectifié *bis* prévoit une obligation de motivation de la réponse des inspecteurs de la Mutualité sociale agricole (MSA) aux observations de la personne contrôlée. Cette obligation risque là encore d'alourdir la procédure. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 317 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 331 rectifié *bis* prévoit la mention expresse de la possibilité de se faire assister en cas de procédure de recouvrement par la MSA. Cette précision nous semble inutile. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 331 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Par l'amendement n° 332 rectifié *bis*, il s'agit d'accorder les mêmes droits aux cotisants de la MSA qu'à ceux du régime général. Cet amendement me paraît superflu. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 332 rectifié bis.

Article 15

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 500 rectifié *bis* vise à supprimer la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 500 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°^{os} 385 rectifié et 417 rectifié *ter* visent à instaurer un barème de la contribution à laquelle sont assujettis les exploitants de dispositifs médicaux. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°^{os} 385 rectifié et 417 rectifié ter

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°^{os} 388 rectifié et 419 rectifié *ter* concernent le calcul de la contribution due par les exploitants de dispositifs médicaux. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°^{os} 388 rectifié et 419 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°^{os} 387 rectifié et 420 rectifié *ter* concernent le calcul de la contribution due par les exploitants de dispositifs médicaux. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°^{os} 387 rectifié et 420 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°^{os} 386 rectifié et 418 rectifié *ter* tendent à rendre les exploitants éligibles à la contribution selon leur chiffre d'affaires. Je demande le retrait de ces amendements ou j'y serai défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°^{os} 386 rectifié et 418 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 600 vise à supprimer le montant maximal de la contribution. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 600.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 421 rectifié *bis* introduit un mécanisme incitatif à la négociation conventionnelle au sein de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux. Je demande le retrait de cet amendement au profit de l'amendement de la commission, sinon l'avis sera défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 421 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 240 rectifié prévoit une entrée en vigueur différée de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux. Je demande le retrait de cet amendement, sinon mon avis sera défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 240 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article 16

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 414 rectifié *bis* modifie le seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde des médicaments pour l'exercice 2020. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 414 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 413 rectifié *bis* a trait au calcul de l'assiette de la contribution. Nous avons eu cette discussion l'année dernière ; et nous l'aurons sans doute l'année prochaine... Les entreprises du médicament (LEEM) demandent cette mesure, mais, dans cette affaire, les gouvernements successifs ont raison. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 413 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 412 rectifié *bis* prévoit l'intervention du comité d'alerte de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour la définition de l'assiette de la clause de sauvegarde. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 412 rectifié bis.

Articles additionnels après l'article 16

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 38, 56 rectifié *bis*, 447 rectifié *bis* et 787 rectifié concernent le calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques. L'avis est favorable.

La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 38, 56 rectifié bis, 447 rectifié bis et 787 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 111 rectifié, 438 rectifié *bis*, 477 rectifié et 856 rectifié deviendront sans objet si les amendements identiques précédents sont adoptés. L'avis est défavorable.

M. René-Paul Savary. – Jusqu'à présent, la modification du taux de la contribution à laquelle sont assujettis les répartiteurs n'avait pas été acceptée. Qui paiera la différence ? Les pharmaciens d'officine ? On le sait, les répartiteurs sont en difficulté. Il s'agit d'une baisse de la fiscalité à laquelle les grossistes répartiteurs sont assujettis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – La perte de recettes est compensée par la création d'une taxe additionnelle. On espère que le Gouvernement lèvera le gage. Je ne sais pas si le Gouvernement acceptera de faire un geste, mais c'est nécessaire si l'on veut maintenir une sorte d'équité en matière de distribution des médicaments sur le territoire.

Mme Véronique Guillotin. – L'an dernier, le Gouvernement ne s'était-il pas engagé à lancer un grand plan en faveur des grossistes répartiteurs ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je n'en ai pas connaissance.

M. Yves Daudigny. – Je veux rappeler que les grossistes répartiteurs assurent des missions de service public, qui sont essentielles à l'approvisionnement des pharmacies d'officine.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Absolument.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 111 rectifié, 438 rectifié bis, 477 rectifié et 856 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 478 rectifié deviendrait également sans objet. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 478 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 537 rectifié concerne le calcul de la troisième part de la contribution des grossistes répartiteurs en outremer. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 537 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 721 concerne le plafonnement des remises accordées par les grossistes répartiteurs aux pharmacies d'officine outremer. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 721.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 715 rectifié concerne la modification des seuils d'imposition de la taxe sur les véhicules de société. Je demande aussi l'avis du Gouvernement sur cet amendement, car j'ai besoin de précisions.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 715 rectifié.

Article additionnel avant l'article 17

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 483 rectifié *ter* et 728 rectifié *bis* prévoient de taxer les primes dues au titre des contrats individuels et collectifs de retraite professionnelle supplémentaire. Je demande le retrait, car cet alourdissement de la fiscalité ne me paraît pas opportun. La question de la pérennité du mode de financement de l'allocation journalière du proche aidant dont il est question ici est intéressante, mais je ne pense qu'elle puisse être réglée de cette façon.

Mme Jocelyne Guidez. – Nous avons tous voté cette mesure. Je ne comprends pas que l'on vote l'inverse aujourd'hui. Je vous rappelle que le financement proposé n'est pas pérenne.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je veux bien demander l'avis du Gouvernement sur cet amendement, pour être cohérent. Le point alors controversé lors de l'examen de la proposition de loi concernait le financement. Oui, il faut pérenniser le financement des aides au proche aidant, mais prévoyez-vous la bonne taxe, le bon taux ? Peut-être y a-t-il d'autres solutions que celle de taxer les assurances. Là est la question.

Mme Jocelyne Guidez. – On peut taxer les cigarettes...

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – En effet.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 483 rectifié *ter* et 728 rectifié *bis*.*

Article 17

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 350 rectifié *bis* et 808 rectifié suppriment les propositions de non-compensation à la sécurité sociale de diverses pertes de recettes. Avis favorable à ces amendements identiques à celui de la commission.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n^{os} 350 rectifié *bis* et 808 rectifié.*

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 606 est satisfait par l'amendement de la commission, qui inclut l'exonération de contributions sociales des indemnités de rupture conventionnelle des agents de la fonction publique. Je demande le retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 606.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 225 rectifié supprime la cotisation de 1 % à l'assurance maladie sur les retraites complémentaires. Je demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 225 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 607 majore les cotisations pour les employeurs dépassant un seuil d’emplois à temps partiel. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 607.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 913 vise à compenser partiellement le dispositif d’exonération propre aux jeunes entreprises innovantes. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 913.

Articles additionnels après l’article 17

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Je suis défavorable à la création de la contribution de solidarité des actionnaires prévue par l’amendement n° 609.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 609.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n°s 125 rectifié *quater*, 223 rectifié *quinquies*, 300 rectifié *ter* et 473 rectifié *bis* visent à inclure les heures effectuées dans le cadre de la modulation du temps de travail dans le dispositif d’exonération des heures supplémentaires. Le Sénat en a déjà débattu l’année dernière. Pour les mêmes motifs, je demande le retrait ou, à défaut, mon avis sera défavorable.

La commission demande le retrait des amendements n°s 125 rectifié quater, 223 rectifié quinquies, 300 rectifié ter et 473 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.

Article 18

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 610 vise à supprimer cet article. L’avis est défavorable, car la commission a approuvé le montant des compensations budgétaires destinées à financer les politiques sectorielles figurant dans le PLFSS.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 610.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L’amendement n° 408 rectifié *quater* a trait au régime social applicable aux courses landaises.

M. Yves Daudigny. – Un sujet important !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Il semble s’agir d’un amendement d’appel. Nous aurons sans doute des précisions lors du débat en séance. Mon avis est plutôt défavorable.

Mme Monique Lubin. – J’expliquerai le bien-fondé de cet amendement en séance, et je vous demanderai même votre solidarité. Certes, il ne s’agit pas d’un sujet majeur dans un PLFSS, mais la course landaise, qui est une culture patrimoniale, est mise à mal par l’annulation de toutes les assiettes forfaitaires dans le PLFSS pour 2015. Les assiettes forfaitaires doivent être désormais fixées par décret, mais, à ce jour, aucun décret n’a été publié. C’est une lettre ministérielle qui a fixé une liste dans laquelle ne figure pas ce sport. Si

l'on ne rétablit pas cette assiette forfaitaire, c'est la fin de notre culture patrimoniale, car les organisateurs ne pourront pas supporter des charges très lourdes.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Vous cherchez donc à remédier à un oubli du Gouvernement. Cette disposition relève-t-elle de la loi ou du règlement ?

Mme Monique Lubin. – Si j'en arrive à proposer cette disposition dans le PLFSS, c'est parce que j'ai tout essayé auparavant. Le Gouvernement a fait un pas en les raccrochant aux fédérations sportives, mais les charges sont encore trop élevées. Il faut que soit appliquée l'assiette forfaitaire telle qu'elle existait auparavant. Je précise que 150 personnes sont concernées.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – La compensation n'est pas en jeu.

Mme Monique Lubin. – J'en ai parlé à mes collègues députés. Si nous déposons cet amendement au Sénat, c'est parce que je fais confiance à votre attachement aux territoires et à votre sagesse. Je remercie d'ailleurs mes collègues des autres groupes politiques d'avoir cosigné cet amendement.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – En écoutant les arguments, je suis plutôt favorable. Mais j'aimerais savoir pourquoi le Gouvernement ne vous a pas donné satisfaction. Avis favorable si vous en êtes d'accord.

Mme Monique Lubin. – Merci infiniment.

M. Alain Milon, président. – Je vous rends attentifs au fait que la commission va donner un avis favorable à un amendement concernant les courses landaises, alors qu'elle a émis un avis défavorable à un amendement concernant les proches aidants.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 408 rectifié quater.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 407 rectifié *quater* est un amendement de repli. Comme nous avons émis un avis favorable à l'amendement précédent ...

Mme Monique Lubin. – Qui peut le plus peut le moins.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. Avis défavorable sur celui-ci, qui ne présente pas le même intérêt.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 407 rectifié quater.

Article 19

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 611 vise à supprimer cet article. Mon avis est défavorable, car il s'agit de l'article où figurent les tableaux récapitulatifs pour l'ensemble des ROBSS.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 611.

Article 23

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Les amendements identiques n^{os} 612 et 843 rectifié visent à supprimer cet article. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 612 et 843 rectifié.

Article 24 A

Mme Catherine Deroche, rapporteure (assurance maladie). – L'amendement n° 616 vise à supprimer cet article. Mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 616.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis de sagesse sur l'amendement n° 504.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 504.

Article 24

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 613 visant à supprimer cet article.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 613.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'objet de l'amendement n° 861 rectifié est satisfait par la définition des missions des hôpitaux de proximité, qui résulte de la loi Santé : ceux-ci pourront exercer sur dérogation des actes de petite chirurgie programmés. Je demande donc le retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 861 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 425 rectifié bis, 451 rectifié, 615 et 764 rectifié, car la prise en compte, dans une certaine mesure, de l'activité n'est pas illégitime. Toutefois, nous interrogerons la ministre sur les modalités d'application de ces dispositions qui soulèvent certaines inquiétudes de la part des établissements situés dans des bassins de vie peu dynamiques.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 425 rectifié bis, 451 rectifié, 615 et 764 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 503 est satisfait, car le texte prévoit déjà que la dotation de responsabilité territoriale des hôpitaux de proximité sera déterminée en fonction de la réalisation de leurs missions. Je demande donc le retrait ou, à défaut l'avis sera défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 503.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Je demande le retrait de l'amendement n° 441 rectifié bis, car il est satisfait, ou à défaut j'y serai défavorable. La loi Santé du

24 juillet 2019 a déjà intégré le fait que les consultations de plusieurs spécialités soient « en complémentarité avec l'offre libérale disponible au niveau du territoire ».

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 441 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 452 rectifié concerne le financement des services d'urgence dans les hôpitaux de proximité. Mon avis est défavorable, car il conduirait à diluer l'indemnité prévue pour la rémunération des actes non cliniques des professionnels libéraux intervenant dans les hôpitaux de proximité, destinée à favoriser la liaison entre la ville et l'hôpital.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 452 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Mon avis est défavorable à l'amendement n° 123 rectifié *ter* : cette demande est sans doute légitime, serait sans portée dans le cadre du rapport prévu par cet article.

Mme Nassimah Dindar. – Le coefficient géographique qui s'applique aux tarifs de séjours hospitaliers à La Réunion n'a pas été augmenté depuis plus de dix ans. C'est donc une demande de l'ensemble des professionnels, voire des patients. Chaque année, l'agence régionale de santé est obligée de compenser le manque à gagner. Nous avons adressé des courriers à la ministre de la santé. J'aimerais que l'on porte cet amendement.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'Assemblée nationale a voté une demande de rapport sur ce sujet. On ne peut pas préjuger des conclusions. Je veux bien demander l'avis du Gouvernement.

Mme Nassimah Dindar. – Oui, et je vous en remercie.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 123 rectifié ter.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 538 rectifié *bis* est satisfait par le dernier alinéa de l'article 24. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 538 rectifié bis.

Article 25

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 617 vise à supprimer cet article, qui est relatif au financement de la psychiatrie. Même si des questions se posent encore, je suis favorable à cet article qui est attendu depuis longtemps par les acteurs du secteur. En conséquence, mon avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 617.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 660, car il vient en contradiction avec l'amendement proposé par la commission.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 660.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 139 rectifié, 247 rectifié *ter* et 299 rectifié *quater*.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 139 rectifié, 247 rectifié *ter* et 299 rectifié *quater*.*

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n^o 243 rectifié *bis* va à l'encontre des préconisations de la commission des affaires sociales en matière de soins psychiatriques. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 243 rectifié *bis*.*

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n^o 618. S'il était adopté, cet amendement contraindrait le Parlement à discuter du niveau du futur Odam psychiatrie comme composante de l'Ondam hospitalier. Je ne souhaite pas le rigidifier.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 618.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n^o 661.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 661.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n^o 453 rectifié. Même si je comprends l'intention de cet amendement, on ne peut pas rigidifier le financement à venir.

M. Daniel Chasseing. – Lorsqu'il n'y a pas de lits de pédopsychiatrie et qu'il y a très peu de psychiatres, il est très compliqué de traiter les enfants souffrant de troubles du comportement. Cet amendement vise à aider les équipes des centres départementaux de l'enfance (CDE) et des maisons d'enfants à caractère social (MECS), qui sont épuisées.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – La commission a adopté la semaine dernière un amendement incluant la pédopsychiatrie. Votre amendement est donc redondant. Nous aurons ce débat en séance ; on verra si le Gouvernement donne un avis favorable à l'amendement de la commission.

M. Daniel Chasseing. – Là où il n'y a pas de lits de pédopsychiatrie, il n'y en aura pas.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 453 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n^o 398 rectifié, dont la rédaction rigidifierait les critères de la dotation populationnelle.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 398 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n^o 136 rectifié est contraire à la position de la commission, qui s'est prononcée pour une régionalisation des dotations afin qu'elles adhèrent au mieux aux réalités de terrain. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 136 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Malgré une forme différente, l'amendement n° 244 rectifié *ter* est quasiment identique au précédent. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 244 rectifié ter.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 619 n'est pas conforme à notre souhait de donner au secteur public la priorité en matière de dotations. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 619.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis de sagesse pour l'amendement n° 620.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 620.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 697 est grandement satisfait par la rédaction de l'article 25 : demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 697 et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 127 rectifié *ter* me paraît déjà satisfait par la rédaction de l'article 25, qui englobe les territoires ultra-marins. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 127 rectifié ter.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 734 rectifié *quater* est un amendement de coordination : avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 734 rectifié quater.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n° 137 rectifié et 245 rectifié *ter* prévoient la mise en œuvre différée de la réforme du financement de la psychiatrie. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable aux amendements n° 137 rectifié et 245 rectifié ter.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 399 rectifié deviendra sans objet si nous adoptons les amendements précédents. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 399.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 662 est redondant avec celui qui a été adopté par la commission. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 662.

Article additionnel après l'article 25

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n°67 rectifié est une extension du champ d'un rapport sur la prise en charge financière des psychothérapies. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 67 rectifié.

Article 26

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 248 rectifié *bis* vise la suppression des établissements de psychiatrie et les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) du champ de la réforme du ticket modérateur. Certaines fédérations auditionnées ont manifesté des inquiétudes à l'idée que les établissements privés de psychiatrie et de SSR soient inclus dans le nouveau dispositif, alors qu'ils doivent simultanément se plier à la réforme de la tarification opérée par l'article 25. Il semble toutefois délicat d'exclure ces établissements du nouveau mode de calcul du ticket modérateur, qui va dans le sens d'une meilleure maîtrise des restes à charge pour les patients et qui, selon d'autres acteurs, ne va pas assez loin. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 248 rectifié bis.

Articles additionnels après l'article 26

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n°s 36 rectifié *bis*, 301 rectifié *ter*, 454 rectifié *ter* et 798 rectifié *bis* soulèvent une difficulté technique qui résulte de l'intervention d'infirmiers libéraux auprès des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). La clarification proposée paraît de bon sens pour remédier aux problèmes de double paiement en cas de pluralité d'intervenants : avis favorable.

La commission émet un avis favorable aux amendements n°s 36 rectifié bis, 301 rectifié ter, 454 rectifié ter et 798 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 933 du Gouvernement a trait au recouvrement d'indus concernant les activités d'hospitalisation à domicile. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 933.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 859 rectifié est satisfait : les coefficients géographiques permettent déjà de compenser les surcoûts liés notamment à l'insularité dans les établissements de santé ultra-marins. L'article 24 prévoit une évaluation de ce dispositif : demande de retrait ou avis défavorable, car nous souhaitons attendre les résultats avant d'envisager un nouveau mécanisme compensatoire qui grèverait, en outre, les moyens d'action des agences régionales de santé en s'imputant sur le Fonds d'intervention régional (FIR).

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 859 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n° 34 rectifié *bis* ne me paraît pas opportun, car il s’agit d’alimenter le FIR des crédits mis en réserve sur l’objectif « soins de ville », qui seraient, par définition, une ressource précaire. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 34 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n° 65 rectifié répond à un objectif de rééquilibrage géographique des dotations du FIR : avis de sagesse.

La commission s’en remet à la sagesse du Sénat sur l’amendement n° 65 rectifié.

Article 26 bis

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n° 708 supprime l’article 26 *bis*, qui concerne la réforme du financement des urgences. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 708.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Je suis en revanche favorable à l’amendement n° 863 rectifié.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 863 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l’amendement n° 916 de coordination.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 916.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l’amendement n° 926 : il s’agit d’une coordination pour l’application du nouveau modèle de financement des urgences au service de santé des armées.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 926.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n° 862 rectifié rappelle que le Sénat s’était unanimement opposé, lors de l’examen du PLFSS pour 2019, à l’instauration, à titre expérimental, d’un forfait de réorientation des urgences. Par cohérence avec notre position de l’an passé, l’avis est favorable.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 862 rectifié.

Article additionnel après l’article 26 bis

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n° 484 rectifié *bis* vise à responsabiliser les patients et ainsi à éviter les engorgements des services d’urgence. Nous demandons l’avis du Gouvernement.

La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 484 rectifié bis.

Article 28

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 794 rectifié porte sur la suppression de la procédure de référencement. Nous souhaitons la supprimer. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 794 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 455 rectifié ne me paraît pas opportun dans la mesure où la priorité en matière de remise en bon état d'usage doit être donnée à des centres homologués et pas forcément à des structures de réemploi, quand bien même ces dernières peuvent être bénéficiaires d'une homologation. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 455 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l'amendement n° 39 rectifié *bis*.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 39 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 456 rectifié puisqu'il s'agit de rétablir la consigne qui a été supprimée par l'Assemblée nationale.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 456 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 444 rectifié *bis* est satisfait. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 444 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 98 rectifié est quasiment identique au précédent ; il est donc également satisfait.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 98 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n^{os} 99 rectifié, 685 et 793 rectifié proposent de conditionner la prise en charge financière du fauteuil roulant usagé à la traçabilité du moindre de ses composants. Cela risque de contraindre de façon importante le travail des centres homologués. C'est pourquoi la commission sollicite l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 99 rectifié, 685 et 793 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 457 rectifié est quasiment identique aux précédents : avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 457 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l’amendement n° 700. Nous aurons un grand débat sur la transparence en séance.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Je ne vois pas pourquoi votre avis est défavorable. La transparence sur le médicament, qui doit être totale, a été réaffirmée hier. Nous avons eu un débat et abordé la question des industries pharmaceutiques. Tout le monde demande la transparence mais, quand il s’agit de voter l’un de nos amendements, on recueille d’emblée un avis défavorable ! Sauf quand notre amendement est identique à un autre et que vous ne pouvez pas faire autrement. Nous ne sommes même pas sur des postures politiques clivantes. Je trouve cette façon de faire incorrecte !

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – C’est aussi un problème d’imputation d’amendement car, vous traitez de la transparence du prix des médicaments dans un article qui traite du prix des dispositifs médicaux.

Mme Laurence Cohen. – Nous n’avons peut-être pas placé l’amendement au bon endroit, mais cela n’a aucune incidence sur la force de notre amendement. La commission peut le reprendre et l’introduire ailleurs. Entre ce qui s’est passé hier avec le numéro de claquettes de la ministre, qui en a convaincus certains, et la promesse d’un débat qui n’a pas eu lieu, nous avons le sentiment – et nous ne sommes pas les seuls – de ne pas être entendus. J’admire, monsieur le président de la commission, votre capacité à rester serein. Si le travail commun ne peut avoir lieu ici, alors il faut se dire que tout se passe exclusivement en séance.

M. Michel Amiel. – Je ne partage pas l’avis de Mme Cohen sur le numéro de claquettes. J’ai plutôt vu un numéro de funambulisme. En revanche, je partage son avis sur le fait que l’on se gargarise sur la transparence en matière de médicaments, et, au-delà des clivages politiques, je voterai cet amendement.

M. Bernard Jomier. – La politique du médicament pose de nombreuses questions liées à l’innovation et aux ruptures de stock. Elle a besoin de prendre de la densité. Elle comporte plusieurs volets et le dialogue entre les acteurs est complexe, avec une industrie pharmaceutique qui ne rend pas publique l’ensemble des données. Cet amendement, comme d’autres, n’est pas un amendement communiste ; il est issu de l’Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament. Dans ce PLFSS, le Gouvernement n’a proposé aucune mesure traduisant les engagements du chef de l’État sur la transparence du médicament. Certains amendements sont intéressants et méritent un débat sérieux.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Le fait de donner un avis défavorable n’empêche pas le débat en séance. Il y a aussi toujours l’équilibre entre le secret des affaires et la négociation conventionnelle que nous préconisons.

Mme Laurence Cohen. – Vous pourriez émettre un avis de sagesse : cela montrerait que vous entendez les observations émises sur des bancs très divers.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 700.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n° 701 est comparable au précédent. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 701, ainsi qu’à l’amendement n° 702.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n^{os} 325 rectifié et 771 rectifié ouvrent la possibilité à certains distributeurs de faire parvenir au Comité économique des produits de santé (CEPS) un panel de données pertinentes. Pour autant, la commission souhaite recueillir l’avis du Gouvernement en raison du risque que ces dérogations pourraient entraîner en matière d’homogénéité des systèmes d’information.

La commission demande l’avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 325 rectifié et 771 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n^o 699 porte sur la transparence. La commission souhaite recueillir l’avis du Gouvernement.

La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n^o 699.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l’amendement n^o 40 rectifié bis.

La commission émet un avis favorable à l’amendement n^o 40 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l’amendement n^o 100 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l’amendement n^o 100 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n^{os} 686 et 848 rectifié sont satisfaits. Demande de retrait.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 686 et 848 rectifié.

Article additionnel après l’article 28

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n^o 622 pose deux difficultés : non seulement son objet semble viser les dispositifs médicaux inscrits sur la liste en sus alors que son dispositif cible les médicaments de cette même liste, mais son objectif est déjà complètement satisfait par la publication des synthèses nationales par l’Agence technique de l’information sur l’hospitalisation (ATIH), qui tient à jour l’intégralité des dispositifs médicaux (nombre et montant facturé) inscrits sur la liste en sus. Demande de retrait.

La commission demande le retrait de l’amendement n^o 622.

Article 29

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L’amendement n^o 92 est ambitieux, mais je suggère de lui préférer celui que la commission a adopté et qui rétablit la possibilité de substitution bioprinceps/biosimilaire par le pharmacien en y rajoutant un critère de recommandation de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l’amendement n^o 92 et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 110 rectifié est comparable au précédent. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 110 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 347 rectifié *bis* est identique à celui de la commission. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 347 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 623 entend intégrer au nouveau bulletin officiel des produits de santé le montant des remises négociées avec le CEPS, ce qui constituerait une atteinte importante au secret des affaires. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 623.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l'amendement n° 864 rectifié.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 864 rectifié.

Articles additionnels après l'article 29

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 108 rectifié *bis* traite des transpositions des directives européennes : il devra être discuté en séance, car nous n'obtenons pas les mêmes données selon les personnes interrogées. Avis défavorable faute de retrait.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 108 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 621 rectifié et 788 rectifié *bis*.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 621 rectifié et 788 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 604 rectifié

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 604 rectifié.

Article 29 bis

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 624 prévoit un seuil minimal de production de cannabis à usage médical issue de l'agriculture biologique. À la différence du chanvre industriel, la production du cannabis thérapeutique s'effectuera en climat contrôlé, « *indoor* » et sans terre, afin d'éviter tout résidu de pesticide. Il s'agit d'un mode de production pour lequel la certification « agriculture biologique » n'est pas adaptée. C'est le cadre d'expérimentation fixé par l'ANSM qui déterminera le cahier des charges des produits de cannabis à visée thérapeutique, dans un souci de protection de la santé des patients. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 624.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 283 rectifié *bis*, qui est quasiment identique à l'amendement précédent.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 283 bis.

Article 30

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 795 rectifié vise à supprimer les restrictions des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) nominatives. Bien que nous partagions les constats de nos collègues, nous les invitons à se rallier à l'amendement de la commission, qui est plus nuancé. Demande de retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 795 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 69 rectifié est sans objet si l'amendement n° 204 est adopté. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 69 rectifié.

Article 31

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 625 prévoit le transfert à l'assurance maladie du financement de Santé publique France. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 625.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 872 rectifié est identique à l'amendement de la commission, qui propose le maintien du financement par le budget de l'État de Santé publique France. Avis favorable

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 872 rectifié.

Article 32

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n°s 458 rectifié, 682, 737 rectifié et 917 rectifié sont identiques à l'amendement n° 148 de la commission. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable aux amendements n°s 458 rectifié, 682, 737 rectifié et 917.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l'amendement n° 918.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 918.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements n°s 813 rectifié et 812 rectifié prévoient l'exclusion du critère d'âge dans la fixation contrat de la complémentaire santé solidaire. Le critère de l'âge se justifie, dans une logique assurantielle par la consommation de soins et la sinistralité qui varient en fonction de l'âge. Il faudrait

toutefois que les tarifs fixés par arrêté restent adaptés à tous quel que soit l'âge. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 813 rectifié et 812 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article additionnel après l'article 33

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 890 rectifié prévoit la prise en charge totale des moyens de contraception, mais plusieurs rapports récents des corps d'inspection ont examiné cette question notamment pour les mineurs. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 890 rectifié.

Article 34

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 774 rectifié apporte une précision inutile puisqu'en pratique l'obligation de constitution d'un stock de sécurité s'appliquera soit au titulaire de l'AMM dans le cas où celui-ci exploite directement la spécialité sur le marché français, soit à l'entreprise pharmaceutique qui aura été mandatée par le titulaire de l'AMM pour commercialiser le médicament en France. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 774 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 264 n'est pas utile, car l'amendement n° 175 de la commission prévoit déjà que le décret qui définira les modalités de mise en œuvre de l'obligation de constitution d'un stock de sécurité devra tenir compte, pour chaque classe thérapeutique de médicament, des contraintes de production, de conservation et de renouvellement, notamment pour les médicaments biologiques et thermosensibles. Ce sera le cas pour les médicaments dérivés du plasma. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 264 et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 130 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 130 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 772 rectifié prévoit de supprimer le principe d'adaptation en fonction de la classe thérapeutique de l'obligation de constitution d'un stock de sécurité, notamment en termes de durée de couverture des besoins, ce qui est en contradiction avec l'objectif même de l'amendement. Demande de retrait ou avis défavorable.

M. Yves Daudigny. – J'ai présenté ces amendements en signalant la source, non pas parce que je suis défavorable à l'ensemble des objectifs prévus par l'article, mais parce

que je souhaite que sa mise en œuvre puisse se faire efficacement. Cela doit permettre à la ministre d'éclaircir en séance les modalités d'application qui figureront dans les décrets.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Je comprends.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 772 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 133 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 133 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 628 propose d'allonger de quatre à six mois la limite de couverture des besoins en médicaments par le stock de sécurité. Or cela est disproportionné et ne pourra être applicable à certaines classes thérapeutiques du fait des délais de péremption. Le délai de quatre mois est celui qui correspond le mieux aux pratiques actuelles de stockage. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 628.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 754 rectifié est quasiment identique au précédent, mais il vaut pour les DOM. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 754 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 129 rectifié est en partie satisfait par l'amendement n° 176 de la commission, qui est mieux rédigé. La possibilité de contraindre les titulaires d'une autorisation d'importation parallèle à importer une alternative en cas de rupture de stock apparaît, en revanche, disproportionnée. Il s'agit en général de grossistes ou distributeurs en gros qui ne souhaitent commercialiser que des quantités limitées d'un produit pour une période définie. Le sujet de la pénurie a déjà été traité, mais nous avons besoin de précisions sur les modalités de mise en œuvre. Demande de retrait ou à défaut avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 129 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 776 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 776 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 781 rectifié ne peut être retenu, car les autorisations de distribution parallèle sont accordées par l'Agence européenne des médicaments (EMA) lorsque le médicament bénéficie d'une AMM communautaire. Seule l'EMA peut appliquer aux distributeurs parallèles des contraintes en matière d'approvisionnement et il est peu probable qu'elle réserve un traitement spécifique pour la France. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 781 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 791 rectifié est redondant avec le décret du 20 juillet 2016, qui définit les critères permettant d'identifier les

médicaments vitaux concernés par la mise en place de plans de gestion des pénuries. Il ne nous semble pas utile d'aller plus loin dans la loi. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 791 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 919 est un amendement de précision. Demande de retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 919.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 263 exclut la possibilité de contraindre un laboratoire à importer une spécialité de substitution en cas de rupture de stock. Or certains médicaments dérivés du plasma, comme les immunoglobulines, l'albumine et les facteurs de coagulation, sont déclinés par plusieurs firmes européennes. Avis défavorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 263.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 132 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 132 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 131 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 131 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Nous souhaitons connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 865 rectifié.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 865 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – La portée de l'amendement n° 920 est comparable à celle de l'amendement 791. Même avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 920.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 265 prévoit la non-applicabilité des sanctions financières en cas de manquements concernant des médicaments dérivés du plasma. Il n'y a pas lieu d'exonérer entièrement de toute responsabilité les laboratoires commercialisant ce type de médicaments. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 265.

Article 35

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l'amendement n° 921.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 921.

Article 36

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 879 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 879 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 880 rectifié est redondant avec ce que prévoit déjà le texte pour éviter les abus. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 880 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 724 rectifié *bis* est identique à celui de la commission. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 724 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 134 rectifié soulève des questions analogues à l'amendement n° 153 de la commission. Demande de retrait car il est ainsi satisfait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 134 rectifié.

Articles additionnels après l'article 36

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 736 rectifié soulève une question importante liée à l'émergence de logiciels d'assistance au diagnostic médical. L'article 55 de la loi Santé de juillet 2019 a prévu la remise au Parlement d'un rapport détaillant les enjeux et les modalités d'une évaluation de ces logiciels. Il a également autorisé le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance, au vu de cette étude et à compter de 2020, « toute mesure relevant du domaine de la loi relative à l'évaluation de ces logiciels ». Le sujet est donc essentiel, mais il paraît prématuré, dans ce contexte, de l'inscrire dans la loi. Demande de retrait ou, à défaut, un avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 736 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n^{os} 141 rectifié *bis* et 252 rectifié *quater* font l'objet d'une demande d'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 141 rectifié bis et 252 rectifié quater.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n^{os} 140 rectifié *bis* et 251 rectifié *quater* font l'objet d'une demande d'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 140 rectifié bis et 251 rectifié quater.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 673 participe à la logique de contrainte à l'installation des jeunes médecins à laquelle nous nous sommes, au niveau de la commission, toujours opposés : les récents débats sur la loi Santé ont cherché à

éviter à tout prix une option de ce type, qui pourrait avoir des effets contreproductifs. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 673.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 336 rectifié prévoit le conventionnement sélectif des médecins. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 336 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 632 pour les mêmes raisons.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 632.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 479 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 479 rectifié.

Article 37

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 706 supprime l'article 37, qui a été approuvé par la commission. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 706.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 633.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 633.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 866 rectifié supprime la création de la prestation d'hébergement pour les femmes enceintes éloignées d'une maternité et pose le principe que l'accès à une maternité ne peut excéder quarante-cinq minutes, ce qui nous semble peu opérant. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 866 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l'amendement n° 819 rectifié *bis*.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 819 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis favorable à l'amendement n° 713.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 713.

Article 38

M. Bernard Bonne, rapporteur (médico-social). – L'amendement n° 380 rectifié *ter* prévoit l'élargissement du périmètre du rapport remis au Parlement sur les prises en charge en Belgique. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 380 rectifié ter.

M. Bernard Bonne, rapporteur. – L'amendement n° 934 du Gouvernement prévoit le décalage d'un an de la remise du rapport. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 934.

Articles additionnels après l'article 38

M. Bernard Bonne, rapporteur. – Les amendements identiques n°s 35 rectifié et 745 rectifié prévoient la prise en compte de coefficients géographiques dans l'Ondam médico-social. La commission demande l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n°s 35 rectifié et 745 rectifié.

M. Bernard Bonne, rapporteur. – L'amendement n° 520 est presque identique au précédent. Avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 520.

M. Bernard Bonne, rapporteur. – Avis favorable à l'amendement n° 382 rectifié *ter*.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 382 rectifié ter.

Articles additionnels après l'article 38 bis

M. Bernard Bonne, rapporteur. – L'amendement n° 834 rectifié *bis* conduirait à réduire considérablement l'intérêt de la convergence. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 834 rectifié bis.

Article 38 ter

M. Bernard Bonne, rapporteur. – Je souhaite un retrait de l'amendement n° 463 rectifié au profit de l'amendement n° 219. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 463 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

M. Bernard Bonne, rapporteur. – L'amendement n° 796 rectifié est satisfait ; je souhaite son retrait au profit de l'amendement n° 219. Retrait ou avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 796 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Bernard Bonne, rapporteur. – L'amendement n° 289 rectifié *ter* est satisfait par l'amendement n° 219 : retrait

La commission demande le retrait de l'amendement n° 289 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.

M. Bernard Bonne, rapporteur. – L'amendement n° 683 est également satisfait et je souhaite son retrait au profit de l'amendement n° 219.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 683 et, à défaut, y sera défavorable.

Articles additionnels après l'article 39

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 568, ainsi qu'à l'amendement n° 490 rectifié bis.

Articles additionnels après l'article 39 bis

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 886 rectifié prévoit l'expérimentation du développement de la vaccination contre le papillomavirus chez les filles et les garçons. La HAS a rendu très récemment – enfin ! – un avis favorable à l'extension aux garçons. Les conditions semblent désormais réunies pour que le Gouvernement généralise cette vaccination à tous les enfants, ce qui vaudrait mieux qu'une expérimentation. Il faut absolument que la France prenne des mesures en faveur de cette vaccination.

Mme Laurence Rossignol. – Comment pouvons-nous le demander au Gouvernement ?

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Le Gouvernement s'y est engagé.

Mme Laurence Rossignol. – Les engagements du Gouvernement... Je préfère qu'il les tienne !

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Nous interpellons la ministre en séance. Sagesse.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 886 rectifié. Elle émet un avis défavorable à l'amendement n° 109 rectifié.

Article 40

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 422 rectifié *bis* définit le bilan d'activité physique. La notion d'activité physique adaptée recouvre les séances d'activité physique qui peuvent être prescrites par un médecin à une personne en affection de longue durée. L'activité physique adaptée intervient après la réalisation d'un bilan d'activité physique. L'activité physique devient « adaptée » en fonction des résultats du bilan. Il ne faut pas mélanger les deux étapes. Retrait, ou avis défavorable.

M. Alain Milon, président. – Le jour où des patients demanderont le remboursement de cette activité physique adaptée, cela nous coûtera cher ! J'ai fait le calcul dans l'agglomération strasbourgeoise. En ne comptant que la moitié des patients, on arrivait à

5 milliards d'euros ! Prudence, donc. Les médecins conseillent déjà de l'activité physique à leurs patients...

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 422 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable aussi à l'amendement n° 517 rectifié *bis* : il n'y a pas lieu de définir dans la loi les lieux dans lesquels pourront être réalisés les bilans d'activité physique. Il reviendra aux ARS d'identifier les structures partenaires, en fonction de l'offre territoriale.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 517 rectifié bis.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Même avis sur l'amendement n° 411 rectifié *bis*.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 411 rectifié bis.

Articles additionnels après l'article 40

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 371 rectifié concerne les lymphœdèmes après traitement d'un cancer du sein. C'est un sujet important, mais la HAS est la mieux placée pour élaborer des rapports sur leur prise en charge. Demander au Gouvernement des rapports d'évaluation pour chaque pathologie est un exercice sans fin.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 371 rectifié .

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 321 rectifié *bis* concerne la prise en charge du tatouage tridimensionnel définitif. Ce qui compte, ce sont les engagements du Gouvernement pour une meilleure prise en charge des soins de support des personnes traitées pour un cancer. Un nouveau rapport ne fera pas nécessairement avancer la question. Avis défavorable.

Mme Véronique Guillotin. – C'est un amendement d'appel, sur les traitements esthétiques post-mastectomie.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 321 rectifié bis.

Article 41

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Les amendements identiques n^{os} 87 rectifié, 426 rectifié *bis* et 639 suppriment l'article 41. Notre commission propose de mieux articuler les visites sollicitées pour l'obtention d'un certificat aux visites de prévention obligatoires. Retrait.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 87 rectifié, 426 rectifié bis et 639, ainsi que des amendements n^{os} 71 rectifié ter, 550 rectifié quater, 516 rectifié et 551 rectifié quater.

Article 42

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 640 supprime les sanctions financières liées aux contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (Cages). Avis défavorable : leur réforme est nécessaire.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 640.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 377 rectifié conduit à fléchir vers les établissements de santé de même catégorie les produits des sanctions versées par des établissements de santé en cas de non-respect des objectifs des Cages. L'intention est louable, mais l'affectation au Fonds d'intervention régional (FIR) me semble de nature à offrir plus de souplesse. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 377 rectifié.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 249 rectifié *bis* est en partie satisfait par l'amendement de la commission. Retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 249 rectifié bis.

Article additionnel après l'article 42

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Je partage les objectifs de l'amendement n° 744 rectifié. Sagesse.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 744 rectifié.

Article 43

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 357 supprime des assouplissements de la recommandation temporaire d'utilisation. L'auteur peut-il nous expliquer pourquoi ?

Mme Annie Delmont-Koropoulos. – Qui dit assouplissement dit utilisation sans garde-fous suffisants. Cela empêche le médecin de se sentir responsable.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Nous étions favorables à l'assouplissement. Nous demanderons au Gouvernement de s'expliquer. Sagesse ?

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 357. Elle émet un avis favorable à l'amendement n° 262, ainsi qu'à l'amendement n° 433 rectifié bis.

Article 44

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 867 rectifié va au-delà de l'intention du législateur, qui était de donner une base légale à l'expérimentation actuellement en cours à Paris et à Nice. Son adoption réduirait l'expérimentation de ces examens au seul dépistage du VIH, alors que l'expérience pourrait se révéler tout aussi porteuse pour d'autres pathologies, comme l'hépatite C. Demande de retrait.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 867 rectifié. Elle émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 365 rectifié bis et 564.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 224 rectifié *bis* est satisfait. Demande de retrait.

M. Jean-Marie Morisset. – Lorsqu'on dépose un appel à projets au titre de l'article 51, appuyé par les ARS, on apprend deux ans plus tard qu'il n'est pas éligible parce qu'il mélange du médico-social et du sanitaire. Il faut éviter ces ambiguïtés.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Cette interprétation ne correspond pas au texte de l'article 51. Nous demanderons l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 224 rectifié bis. Elle émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 687 et 825 rectifié.

Article additionnel après l'article 44

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement n° 468 rectifié prévoit l'intervention d'un pharmacien d'officine dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Éhpad). Il est satisfait par une expérimentation en cours de déploiement par l'ARS d'Île-de-France qui, sur le fondement de l'article 51, organise l'intervention de pharmaciens d'officine en Éhpad non dotés de pharmacie à usage intérieur. Cette expérimentation, financée par le FIR, doit déterminer les indicateurs qui seront retenus et devrait être lancée courant 2020.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 468 rectifié.

Article 44 bis

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 364 rectifié bis et 563, ainsi qu'aux amendements n^{os} 506 rectifié bis, 507 rectifié bis et 508 rectifié bis.

Article 45

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 47 rectifié, et émet un avis favorable à l'amendement n° 935.

Article 45 bis

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 285 rectifié bis.

Article 46

M. Gérard Dériot, rapporteur (accidents du travail et maladies professionnelles). – L'amendement n° 852 rectifié *bis* va dans le même sens que celui adopté par la commission, mais il est moins complet. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 852 rectifié bis, ainsi qu'à l'amendement n° 720 rectifié bis. Elle émet un avis favorable à l'amendement n° 716 rectifié bis ainsi qu'à l'amendement n° 717 rectifié ter. Elle demande l'avis du Gouvernement

sur l'amendement n° 927. Elle émet un avis défavorable à l'amendement n° 910 rectifié. Elle émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 271 rectifié bis et 404 rectifié. Elle émet un avis défavorable à l'amendement n° 524 rectifié bis.

M. Gérard Dériot, rapporteur. – L'amendement n° 911 rectifié est satisfait par les amendements n^{os} 271 rectifié bis et 404 rectifié, qui instituent une participation de l'État au fonds d'indemnisation des victimes des pesticides. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 911 rectifié.

Article 47

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 696.

Article additionnel après l'article 47

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 253 rectifié bis.

Article 48

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure (famille). – Retrait, ou avis défavorable à l'amendement n° 266 : les conditions d'intervention sur les prestations familiales varient selon la situation du parent débiteur.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 266.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 904 rectifié supprime le recueil de l'accord du parent débiteur pour payer la pension alimentaire par retenue sur ses prestations familiales. Il ne s'agit pas de la situation d'un impayé pour laquelle la retenue sur prestation sans accord est prévue, mais de l'accord du parent débiteur lorsqu'il paie la pension par l'intermédiation de la CAF. Retrait, ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 904 rectifié. Elle demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 906 rectifié.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 907 rectifié supprime le cas de refus du parent débiteur de communiquer à la CAF les informations nécessaires à l'intermédiation financière, pour ne garder que le cas de son silence. Or on peut envisager que le débiteur exprime expressément un refus, ce qui rend cette mention utile. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 907 rectifié.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 908 rectifié fixe le délai pour l'application au parent débiteur de la procédure de recouvrement en cas de non-transmission d'informations à la CAF. Ce délai doit être fixé par un décret dans la rédaction actuelle. Fixer un délai dans la loi risquerait de le figer, au risque qu'il ne soit pas adapté au fonctionnement de l'intermédiation financière des CAF qui sera mis en œuvre progressivement. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 908 rectifié.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 268 supprime l'obligation faite au parent créancier de rembourser à la CAF les montants de pension alimentaire versés à tort. Cette disposition de l'article est une sécurité dans le cas où la CAF effectuerait une erreur dans le versement de la pension, même si cela a vocation à rester marginal. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 268, ainsi qu'à l'amendement n° 267.

Article 49

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 28 rectifié, et les amendements n°s 77 rectifié *quater*, 279 rectifié *bis* et 766 rectifié qui lui sont identiques, suppriment l'article 49. Avis défavorable. Supprimer cet article ne tiendrait pas compte du besoin des familles. Les jeunes couples ont recours aux moyens numériques à leur portée. D'où l'amendement de notre commission, supprimant le retrait systématique.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 28 rectifié, 77 rectifié quater, 279 rectifié bis et 766 rectifié.

Mme Viviane Malet. – Les établissements doivent payer la CAF ; à Saint-Pierre, c'est 8 000 euros. Les assistantes maternelles devront-elles aussi payer ?

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Je n'ai rien entendu de tel. En principe, c'est gratuit : le site *monenfant.fr* est public. Il faut inciter les crèches et les assistantes maternelles à s'y inscrire, car les propositions privées abondent. Il faut une offre publique. La CNAF a précisé qu'elle tiendrait compte des cas spécifiques.

Les amendements identiques n°s 78 rectifié *quater*, 229 rectifié *ter*, 648 et 881 rectifié *bis* suppriment, pour les assistants maternels, la transmission d'informations sur le site de la CNAF. Avis défavorable. Nous n'aurions pas l'offre individuelle.

M. Jean-Marie Morisset. – Pourquoi obliger les assistantes maternelles à communiquer leur disponibilité ? Elles sont déjà dans les fichiers.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Les conseils départementaux donnent à la CAF la liste des agréments. L'inscription sur le site n'est pas automatique. C'est un contrat moral, en quelque sorte. Le Gouvernement propose de la rendre obligatoire. Pourquoi pas ? Mais ce n'est pas une raison pour retirer l'agrément.

Mme Nassimah Dindar. – Chaque département met en place un site internet. Les assistantes maternelles ont autre chose à faire.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Oui, mais beaucoup de départements ont renoncé à payer pour ces sites, que *monenfant.fr* est venu concurrencer.

Mme Corinne Imbert. – En Charente-Maritime, par exemple, le site renvoie vers *monenfant.fr*, qui donne une liste d'assistantes maternelles, mais pas leurs disponibilités. Avant d'obliger les assistantes maternelles à quoi que ce soit, que la CAF rende son site efficace !

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Nous avons faite remonter cette information aux dirigeants de la CNAF, et nous avons fait remarquer que ce site n'était pas très intuitif et devait être modernisé, si l'on veut qu'il fasse concurrence aux sites privés.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 78 rectifié quater, 229 rectifié ter, 648 et 881 rectifié bis, ainsi qu'à l'amendement n^o 256 rectifié bis.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n^o 768 rectifié adapte l'obligation de publication au respect des données personnelles des assistantes maternelles. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 768 rectifié, ainsi qu'aux amendements n^{os} 882 rectifié bis, 883 rectifié bis et 884 rectifié bis.

Article additionnel après l'article 50

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n^o 70 rectifié *bis* précise les conditions d'application de la date de versement de la prime à la naissance. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n^o 70 rectifié bis.

Article 51

M. René-Paul Savary, rapporteur (assurance vieillesse). – L'amendement n^o 723 supprime cet article, qui porte sur la création de caisses communes de sécurité sociale dans certains départements. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 723.

Articles additionnels après l'article 51 quinquies

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 4 rectifié *bis* prévoit le renforcement des échanges d'informations entre organismes au sein du répertoire national commun de la protection sociale. Les principes semblent intéressants. Y a-t-il des difficultés techniques ? Demandons l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n^o 4 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 10 rectifié *bis* prévoit la suspension systématique du droit aux prestations sociales des personnes ayant obtenu frauduleusement un numéro d'identification. La période de réexamen s'accompagne actuellement d'une suspension des versements. Demande de retrait, ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 10 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n^o 11 rectifié *bis* prévoit l'annulation systématique du numéro d'identification obtenu frauduleusement. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 11 rectifié bis. Elle émet un avis défavorable à l'amendement n° 12 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 7 rectifié *bis* prévoit de systématiser la pénalité prononcée par le directeur des organismes de sécurité sociale en cas de certains manquements de l'assuré. Demande de retrait, ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 7 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 306 rectifié *ter* prévoit d'informer les professionnels de santé qu'ils peuvent se faire assister du conseil de leur choix en cas d'inobservation des règles de tarification, de distribution ou de facturation. Demandons l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 306 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 128 rectifié *ter* prévoit la suspension du versement des prestations en cas d'absence de déclaration de changement de situation familiale ou de domicile. Mais comment en être informé ? Demande de retrait, ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 128 rectifié ter.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 16 rectifié prévoit la suppression de la photographie sur les cartes Vitale. Nous aurons un débat sur la carte biométrique. Demandons l'avis du Gouvernement. La question de la sécurisation des cartes Vitale est importante, mais la suppression de la photographie ne suffit pas.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 16 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 14 rectifié prévoit la limitation de la validité de la carte Vitale à la validité des droits de son titulaire. Cet amendement est satisfait par le droit existant. Ce sera donc une demande de retrait, ou un avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 14 rectifié.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 5 rectifié *bis* interdit le versement de prestations sociales sur un compte d'épargne autre que le livret A. Des précisions pourraient être apportées sur la sécurité qu'apporterait ce dispositif. En outre, sa compatibilité avec la possibilité de verser ces sommes sur des comptes non français et non régis par le code monétaire et financier est à vérifier. Demandons l'avis du Gouvernement.

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 5 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 6 rectifié *bis* prévoit la certification à partir de données biométriques du justificatif d'existence des bénéficiaires d'une pension de retraite versée par un organisme français et résidant hors

de France. Malgré l'intérêt de la proposition, il est à craindre que le formalisme soit un peu excessif pour certains pays de résidence de bénéficiaires de pensions françaises. Demandede retrait, ou avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 6 rectifié bis.

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – L'amendement n° 17 rectifié demande un rapport au Parlement sur les cartes Vitale en surnombre.

Mme Patricia Schillinger. – Très bien !

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général. – Qui sera le meilleur juge de l'intérêt de réaliser un tel rapport et des possibilités d'éclaircir cette question ? Demandons l'avis du Gouvernement, qui devait être favorable...

Mme Patricia Schillinger. – Il y a 85 millions d'euros de cartes Vitale en circulation – alors que les enfants n'en ont pas...

La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 17 rectifié.

Articles additionnels avant l'article 52

M. René-Paul Savary, rapporteur. – Les amendements n° 752 rectifié, 748 rectifié *bis*, 747 rectifié *ter* et 482 rectifié *quater* concernent la couverture médicale des pensionnés résidant à l'étranger. Certaines pratiques doivent être légalisées. Avis favorable à l'amendement n° 482 rectifié *quater*, et défavorable aux trois autres.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 752 rectifié, 748 rectifié bis et 747 rectifié ter, et un avis favorable à l'amendement n° 482 rectifié quater.

Article 52

M. René-Paul Savary, rapporteur. – Sur cet article, qui prévoit la non-revalorisation des prestations et pensions familiales, nous avons adopté un amendement de suppression, afin de revenir à une indexation sur l'inflation.

La commission émet un avis favorable aux amendements de suppression identiques n° 650 et 740 rectifié.

M. René-Paul Savary, rapporteur. – Les amendements identiques n° 21 rectifié *septies*, 51, 76 rectifié *quater* et 849 rectifié ne proposent que la réindexation des prestations familiales. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 21 rectifié septies, 51, 76 rectifié quater et 849 rectifié.

M. René-Paul Savary, rapporteur. – Les amendements identiques n° 290 rectifié *quater* et 846 rectifié prévoient la réindexation de l'AAH. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 290 rectifié quater et 846 rectifié.

Article 53

M. René-Paul Savary, rapporteur. – L'amendement n° 668 supprime le dispositif proposé de transition vers la retraite pour les bénéficiaires de l'AAH. Or ce dispositif, qui rend automatique la liquidation de la retraite lorsque l'âge légal est atteint, sauf si le bénéficiaire s'y oppose, limitera les démarches administratives des assurés et facilitera la gestion des dossiers. La perception de l'AAH différentielle sera toujours possible une fois la retraite liquidée. Retrait, ou avis défavorable. Même avis sur l'amendement n° 54 rectifié.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 668, ainsi qu'à l'amendement n° 54 rectifié.

Article 54

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 680, ainsi qu'à l'amendement n° 844 rectifié.

Article additionnel après l'article 55

La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 119 rectifié, 293 rectifié ter, 474 rectifié bis et 841 rectifié.

Article 56

La commission demande le retrait des amendements identiques n°s 22 rectifié septies, 52, 73 rectifié ter, 651 et 840 rectifié.

Article additionnel après l'article 56

La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 652 et 838 rectifié.

Article additionnel après l'article 57 bis

M. Gérard Dériot, rapporteur. – Avis favorable à l'amendement n° 932 du Gouvernement, malgré son dépôt très tardif !

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 932.

Article 59

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Nous souhaitons supprimer cet article, faute de précisions sur l'Ondam. L'amendement n° 705 ne fait que modifier des sous-objectifs de l'Ondam : avis défavorable. Même avis sur l'amendement n° 654, qui baisse les crédits des soins de ville, ainsi qu'à l'amendement n° 363 rectifié *quater*.

La commission émet un avis favorable à l'amendement de suppression n° 805 rectifié. Elle émet un avis défavorable aux amendements n°s 705, 654 et 363 rectifié quater.

Articles additionnels après l'article 59

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Avis défavorable à l'amendement n° 64 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n° 750 rectifié, qui demande un rapport.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 64 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n° 750 rectifié.

Articles additionnels après l'article 60

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 498 rectifié bis, ainsi qu'à l'amendement n° 497 rectifié bis. Elle émet un avis défavorable aux amendements identiques n^{os} 318 rectifié bis et 643 rectifié.

M. Alain Milon, président. – Seront membres titulaires de la CMP : M. Alain Milon, M. Jean-Marie Vanlerenberghe, Mme Catherine Deroche, M. René Savary, M. Yves Daudigny, Mme Corinne Féret et M. Dominique Théophile. En seront membres suppléants : M. Bernard Bonne, M. Gérard Dériot, Mme Corinne Imbert, Mme Élisabeth Doineau, M. Jean-Louis Tourenne, M. Guillaume Arnell et Mme Laurence Cohen.

TABLEAU DES AVIS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel après l'article 9 ter			
Mme CONCONNE	518 rect.	Suppression de l'alignement de la fiscalité sur les spiritueux dans les DOM sur celle applicable dans l'hexagone	Défavorable
Mme CONCONNE	519 rect.	Allongement de la progressivité de l'alignement de la fiscalité sur les spiritueux dans les DOM sur celle applicable dans l'hexagone	Défavorable
Mme GUIDEZ	45 rect. <i>bis</i>	Création d'une nouvelle tranche de droits d'accise pour les bières titrant à plus de 11°	Défavorable
M. BONHOMME	90 rect.	Création d'une nouvelle tranche de droits d'accise pour les bières titrant à plus de 11°	Défavorable
M. BONHOMME	96 rect.	Création d'une taxe spécifique sur les bières titrant à plus de 8,5°	Défavorable
Mme COHEN	677	Création d'une taxe spécifique sur les bières titrant à plus de 8,5°	Défavorable
Mme SCHILLINGER	710	Création d'une taxe spécifique sur les bières titrant à plus de 8,5°	Défavorable
M. BONHOMME	83 rect.	Relèvement de la taxe sur les sodas	Défavorable
M. BONHOMME	89 rect.	Instauration d'une taxe sur les produits transformés contenant des sucres ajoutés	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	878 rect.	Instauration d'une contribution sur les produits de charcuterie	Défavorable
M. BONHOMME	84 rect.	Demande de rapport de bilan sur la taxe soda dans sa configuration issue de la LFSS pour 2018	Défavorable
Mme COHEN	653 rect. <i>bis</i>	Instauration d'un malus sur les cotisations AT-MP	Défavorable
Mme LUBIN	839 rect. <i>ter</i>	Instauration d'un malus sur les cotisations AT-MP	Défavorable
M. DAUDIGNY	765 rect. <i>bis</i>	Modalités de tarification des AT-MP pour les entreprises recourant à du travail temporaire	Défavorable
Article additionnel après l'article 9 quater			
Mme TROENDLÉ	1 rect. <i>bis</i>	Exonération de CSG et de CRDS des rémunérations perçues lors de manifestations de bienfaisance organisées par des associations à leur profit	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 9 quinquies Exonération de la contribution sur les avantages de préretraite du dispositif de reconnaissance de la pénibilité et de cessation anticipée d'activité de la branche des ports et de la manutention portuaire			
Le Gouvernement	945	Champ d'application de l'article	Favorable
Article additionnel après l'article 9 quinquies			
M. SAVIN	232 rect. bis	Exonération de cotisations sociales avantages fournis par l'employeur afin de favoriser la pratique sportive en entreprise	Sagesse
Mme COHEN	704 rect.	Suppression de la récupération sur succession de l'Aspa	Défavorable
M. CHASSEING	465 rect. bis	Exclusion du taux réduit de TSA des contrats de complémentaire santé ne proposant pas le tiers payant intégral sur le panier 100% santé	Défavorable
M. DAUDIGNY	760 rect. bis	Exclusion du taux réduit de TSA des contrats de complémentaire santé ne proposant pas le tiers payant intégral sur le panier 100% santé	Défavorable
Mme IMBERT	324 rect. bis	Exclusion du taux réduit de taxe de solidarité additionnelle en cas de remboursement différencié	Favorable
M. CHASSEING	464 rect. ter	Exclusion du taux réduit de taxe de solidarité additionnelle en cas de remboursement différencié	Favorable
Article additionnel avant l'article 10			
Mme Nathalie GOULET	44 rect. quater	Évaluation du prix des repas pris dans son établissement par un restaurateur pour le calcul des avantages en nature	Avis du Gouvernement
Article 10 Unification du recouvrement dans la sphère sociale			
Mme COHEN	598	Suppression de l'article	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	280	Obligation d'accomplissement sans délai des formalités administratives pour les créateurs d'entreprises remplissant certains critères	Défavorable
Mme LASSARADE	415 rect. bis	Exclusion des cotisations du régime de prestations complémentaires de vieillesse des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés du dispositif d'unification du recouvrement	Avis du Gouvernement
M. SAVARY	372 rect.	Exclusion des cotisations du régime de prestations complémentaires de vieillesse des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés du dispositif d'unification du recouvrement	Avis du Gouvernement
M. SAVARY	373 rect.	Exclusion des cotisations du régime des médecins remplaçants et étudiants du dispositif d'unification du recouvrement	Avis du Gouvernement
Le Gouvernement	946	Prise en charge par l'Acoss de l'indemnité versée aux organismes conventionnés	Favorable
Article 11 Simplifier les démarches déclaratives et les modalités de recouvrement des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants			
Le Gouvernement	947 rect.	Rédactionnel	Favorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. ANTISTE	536 rect.	Dérogation au paiement dématérialisé des cotisations et contributions sociales pour les travailleurs indépendants des Antilles et de Guyane	Défavorable
Article additionnel après l'article 11			
M. CANEVET	258 rect. <i>bis</i>	Extension du délai dont dispose le cotisant averti pour régler ses cotisations sociales en cas de retard de paiement	Défavorable
Mme LAVARDE	24 rect.	Abaissement du seuil de soumission des loueurs de meublés de tourisme aux cotisations et contributions sociales	Défavorable
Mme LAVARDE	25 rect.	Transformation des plateformes de mise en relation en tiers déclarant et inclusion des loueurs de meublés de vacances dans le dispositif	Avis du Gouvernement
Article 13 Simplifications pour les cotisants et renforcement de la sécurité juridique			
Mme COHEN	599	Suppression de la possibilité de moduler les sanctions du travail dissimulé en fonction de la gravité du manquement	Défavorable
Mme LUBIN	869 rect.	Suppression de l'assouplissement des critères permettant de moduler les sanctions du travail dissimulé en fonction de la gravité du manquement	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	547	Suppression des plafonds des sanctions encourues en cas de travail dissimulé	Défavorable
Article 14 Mesures de lutte contre la fraude			
Mme Nathalie GOULET	13 rect. <i>ter</i>	Interdiction de servir des prestations de sécurité sociale sur un compte bancaire hors de France	Avis du Gouvernement
M. HENNO	489 rect. <i>bis</i>	Limitation de la nécessité de la remise d'une notification au cotisant par l'organisme de recouvrement aux seuls cas où une saisie conservatoire est envisagée	Avis du Gouvernement
M. CHAIZE	931 rect. <i>bis</i>	Caractère suspensif du recours contre une saisie conservatoire par un organisme de recouvrement	Défavorable
Article additionnel après l'article 14			
Mme GRUNY	313 rect. <i>bis</i>	Contreseing du directeur de l'organisme sur le procès-verbal de travail dissimulé	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	338	Instauration de mesures conservatoires préventives par les URSSAF lorsque des profils de fraudeurs sont détectés	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	552 rect.	Possibilité de mettre en œuvre des mesures conservatoires préventives en matière de travail dissimulé	Avis du Gouvernement
Mme GRUNY	307 rect. <i>bis</i>	Obligation de motivation par l'organisme de recouvrement du rejet des observations de la personne contrôlée	Défavorable
Mme GRUNY	314 rect. <i>bis</i>	Information systématique des usagers de l'existence d'une médiation des organismes de sécurité sociale en cas de réclamation	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme GRUNY	305 rect. <i>bis</i>	Allongement de la période de prescription des demandes de remboursement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales indûment versées	Favorable
M. CHASSEING	494 rect.	Mise en place d'un interlocuteur de l'organisme de recouvrement	Avis du Gouvernement
Mme GRUNY	310 rect. <i>bis</i>	Obligation d'organiser un entretien lorsque l'agent chargé du contrôle envisage de formuler des observations	Défavorable
Mme GRUNY	304 rect. <i>bis</i>	Obligation de l'organisme de recouvrement de révéler ses sources d'information	Défavorable
Mme GRUNY	333 rect. <i>bis</i>	Délai à respecter par les URSSAF pour le refus de l'octroi d'une attestation de vigilance	Défavorable
Mme GRUNY	309 rect. <i>bis</i>	Fixation d'un délai de trois mois pour la prescription des sommes dues pendant la période contradictoire précédant la mise en demeure de l'URSSAF	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	3 rect. <i>bis</i>	Notion de domicile social	Avis du Gouvernement
Mme GRUNY	317 rect. <i>bis</i>	Obligation de motivation de la réponse des inspecteurs de la MSA aux observations de la personne contrôlée	Défavorable
Mme GRUNY	331 rect. <i>bis</i>	Mention expresse de la possibilité de se faire assister en cas de procédure de recouvrement par la MSA	Défavorable
Mme GRUNY	332 rect. <i>bis</i>	Possibilité pour les cotisants de la MSA de se faire assister d'un conseil	Défavorable
Article 15 Clause de sauvegarde des dispositifs médicaux pour 2020			
Mme Maryse CARRÈRE	500 rect. <i>bis</i>	Suppression de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux	Défavorable
Mme IMBERT	385 rect.	Instauration d'un barème de la contribution à laquelle sont assujettis les exploitants de dispositifs médicaux	Défavorable
Mme LASSARADE	417 rect. <i>ter</i>	Instauration d'un barème de la contribution à laquelle sont assujettis les exploitants de dispositifs médicaux	Défavorable
Mme IMBERT	388 rect.	Calcul de la contribution due par les exploitants de dispositifs médicaux	Défavorable
Mme LASSARADE	419 rect. <i>ter</i>	Calcul de la contribution due par les exploitants de dispositifs médicaux	Défavorable
Mme IMBERT	387 rect.	Calcul de la contribution due par les exploitants de dispositifs médicaux	Défavorable
Mme LASSARADE	420 rect. <i>ter</i>	Calcul de la contribution due par les exploitants de dispositifs médicaux	Défavorable
Mme IMBERT	386 rect.	Exploitants éligibles à la contribution selon leur chiffre d'affaires	Défavorable
Mme LASSARADE	418 rect. <i>ter</i>	Exploitants éligibles à la contribution selon leur chiffre d'affaires	Défavorable
Mme COHEN	600	Suppression du montant maximal de la contribution	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme LASSARADE	421 rect. <i>bis</i>	Introduction d'un mécanisme incitatif à la négociation conventionnelle au sein de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux	Défavorable
M. HENNO	240 rect.	Entrée en vigueur différée de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux	Défavorable
Article 16 Clause de sauvegarde médicaments pour 2020			
Mme LASSARADE	414 rect. <i>bis</i>	Modification du seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde des médicaments pour l'exercice 2020	Défavorable
Mme LASSARADE	413 rect. <i>bis</i>	Calcul de l'assiette de la contribution	Défavorable
Mme LASSARADE	412 rect. <i>bis</i>	Intervention du comité d'alerte de l'Ondam pour la définition de l'assiette de la clause de sauvegarde	Défavorable
Article additionnel après l'article 16			
Mme MICOULEAU	38	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Favorable
M. MORISSET	56 rect. <i>bis</i>	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Favorable
Mme Nathalie DELATTRE	447 rect. <i>bis</i>	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Favorable
M. DAUDIGNY	787 rect.	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Favorable
M. MÉDEVIELLE	111 rect.	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Défavorable
Mme Maryse CARRÈRE	438 rect. <i>bis</i>	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Défavorable
M. CHASSEING	477 rect.	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Défavorable
M. DAUDIGNY	856 rect.	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Défavorable
M. CHASSEING	478 rect.	Calcul de la contribution à laquelle sont assujettis les grossistes répartiteurs de spécialités pharmaceutiques	Défavorable
M. ANTISTE	537 rect.	Calcul de la troisième part de la contribution des grossistes répartiteurs en Outre-mer	Avis du Gouvernement
M. KARAM	721	Plafonnement des remises accordées par les grossistes répartiteurs aux pharmacies d'officines	Avis du Gouvernement
M. JOMIER	715 rect.	Modification des seuils d'imposition de la taxe sur les véhicules de société	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article additionnel avant l'article 17			
Mme GUIDEZ	483 rect. <i>ter</i>	Taxe sur les primes dues au titre des contrats individuels et collectifs de retraite professionnelle supplémentaire	Avis du Gouvernement
Mme LABORDE	728 rect. <i>bis</i>	Taxe sur les primes dues au titre des contrats individuels et collectifs de retraite professionnelle supplémentaire	Avis du Gouvernement
Article 17 Circuits financiers et transferts de recettes			
Mme Nathalie DELATTRE	350 rect. <i>bis</i>	Suppression des propositions de non-compensations à la sécurité sociale de diverses pertes de recettes	Favorable
M. DAUDIGNY	808 rect.	Suppression des propositions de non-compensations à la sécurité sociale de diverses pertes de recettes	Favorable
Mme COHEN	606	Suppression des propositions de non-compensations à la sécurité sociale de diverses pertes de recettes	Défavorable
M. SAVARY	225 rect.	Suppression de la cotisation de de 1 % à l'assurance maladie sur les retraites complémentaires	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	607	Majoration de cotisations pour les employeurs dépassant un seuil d'emplois à temps partiel	Défavorable
M. LÉVRIER	913	Compensation partielle du dispositif d'exonération propre aux jeunes entreprises innovantes (JEI)	Défavorable
Article additionnel après l'article 17			
Mme COHEN	609	Contribution de solidarité des actionnaires	Défavorable
M. KAROUTCHI	125 rect. <i>quater</i>	Inclusion des heures effectuées dans le cadre de la modulation du temps de travail dans le dispositif d'exonération des heures supplémentaires	Défavorable
M. MORISSET	223 rect. <i>quinquies</i>	Inclusion des heures effectuées dans le cadre de la modulation du temps de travail dans le dispositif d'exonération des heures supplémentaires	Défavorable
Mme BONFANTI-DOSSAT	300 rect. <i>ter</i>	Inclusion des heures effectuées dans le cadre de la modulation du temps de travail dans le dispositif d'exonération des heures supplémentaires	Défavorable
M. CHASSEING	473 rect. <i>bis</i>	Conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du cannabis thérapeutique	Défavorable
Article 18 Approbation du montant de la compensation des exonérations mentionnées à l'annexe 5			
Mme COHEN	610	Suppression de l'article	Défavorable
Mme LUBIN	408 rect. <i>quater</i>	Régime social applicable aux courses landaises	Favorable
Mme LUBIN	407 rect. <i>quater</i>	Régime social applicable aux courses landaises	Défavorable
Article 19 Approbation des prévisions de recettes, réparties par catégories dans l'état figurant en annexe C à la présente loi, et le tableau d'équilibre, par branche, de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et du FSV			
Mme COHEN	611	Suppression de l'article	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 23 Approbation du rapport sur l'évolution pluriannuelle du financement de la sécurité sociale (annexe C)			
Mme COHEN	612	Suppression de l'article	Défavorable
Mme LUBIN	843 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
Article 24 A Visibilité pluriannuelle sur les ressources des établissements de santé			
Mme COHEN	616	Suppression de l'article	Défavorable
Mme JASMIN	504	Evaluation du protocole sur les ressources pluriannuelles des établissements de santé	Sagesse
Article 24 Réforme du financement des hôpitaux de proximité			
Mme COHEN	613	Suppression de l'article	Défavorable
M. JOMIER	861 rect.	Modalité de financement de l'activité de chirurgie par les hôpitaux de proximité	Défavorable
M. HENNO	425 rect. <i>bis</i>	Non prise en compte du volume d'activité dans la détermination de la dotation pluriannuelle de financement des hôpitaux de proximité	Défavorable
M. CHASSEING	451 rect.	Non prise en compte du volume d'activité dans la détermination de la dotation pluriannuelle de financement des hôpitaux de proximité	Défavorable
Mme COHEN	615	Non prise en compte du volume d'activité dans la détermination de la dotation pluriannuelle de financement des hôpitaux de proximité	Défavorable
M. DAUDIGNY	764 rect.	Non prise en compte du volume d'activité dans la détermination de la dotation pluriannuelle de financement des hôpitaux de proximité	Défavorable
Mme JASMIN	503	Prise en compte des missions spécifiques de l'établissement dans la dotation de responsabilité territoriale	Défavorable
Mme GUILLOTIN	441 rect. <i>bis</i>	Complémentarité entre l'offre de consultations de spécialités par les hôpitaux de proximité et l'offre de soins libérale	Défavorable
M. CHASSEING	452 rect.	Financement des services d'urgence dans les hôpitaux de proximité	Défavorable
M. ANTISTE	538 rect. <i>bis</i>	Demande de rapport sur la revalorisation des coefficients géographiques outre-mer	Défavorable
Mme DINDAR	123 rect. <i>ter</i>	Réévaluation des coefficients géographiques outre-mer	Avis du Gouvernement
Article 25 Réforme du financement de la psychiatrie et évolution du modèle-cible de financement des SSR			
Mme COHEN	617	Suppression de l'article relatif à la réforme du financement de la psychiatrie	Défavorable
Mme COHEN	660	Suppression de la mention du financement à l'activité des établissements psychiatriques	Défavorable
Mme DURANTON	139 rect.	Mise en œuvre de la réforme des établissements psychiatriques	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. CANEVET	247 rect. <i>ter</i>	Mise en œuvre de la réforme des établissements psychiatriques	Défavorable
Mme Frédérique GERBAUD	299 rect. <i>quater</i>	Mise en œuvre de la réforme des établissements psychiatriques	Défavorable
M. CANEVET	243 rect. <i>bis</i>	Renforcement du financement à l'activité des établissements psychiatriques	Défavorable
Mme COHEN	618	Discussion de l'ODAM psychiatrie	Défavorable
Mme COHEN	661	Dotations à la qualité des soins des établissements psychiatriques	Défavorable
M. CHASSEING	453 rect.	Critères de fixation de la dotation populationnelle	Défavorable
M. BONNECARRÈRE	398 rect.	Critères de fixation de la dotation populationnelle	Défavorable
Mme DURANTON	136 rect.	Rehaussement au niveau national de la définition de la dotation populationnelle	Défavorable
M. CANEVET	244 rect. <i>ter</i>	Rehaussement au niveau national de la définition de la dotation populationnelle	Défavorable
Mme COHEN	619	Priorité donnée au secteur public dans les dotations des établissements psychiatriques	Défavorable
Mme BENBASSA	620	Introduction d'un nouveau critère dans l'attribution de la dotation populationnelle	Sagesse
Mme COHEN	697	Dotation populationnelle	Défavorable
Mme DINDAR	127 rect. <i>ter</i>	Inégalités outre-mer	Défavorable
M. MOHAMED SOILHI	734 rect. <i>quater</i>	Coordination	Favorable
Mme DURANTON	137 rect.	Mise en oeuvre différée de la réforme du financement de la psychiatrie	Défavorable
M. CANEVET	245 rect. <i>ter</i>	Mise en oeuvre différée de la réforme du financement de la psychiatrie	Défavorable
M. BONNECARRÈRE	399 rect.	Mise en oeuvre différée de la réforme du financement de la psychiatrie	Défavorable
Mme COHEN	662	Mise en oeuvre différée de la réforme du financement de la psychiatrie	Défavorable
Article additionnel après l'article 25			
Mme GUIDEZ	67 rect.	Extension du champ d'un rapport sur la prise en charge financière des psychothérapies	Défavorable
Article 26			
Réforme du ticket modérateur à l'hôpital			
M. CANEVET	248 rect. <i>bis</i>	Suppression des établissements de psychiatrie et de SSR du champ de la réforme du ticket modérateur.	Défavorable
Article additionnel après l'article 26			
Le Gouvernement	933	Recouvrement d'indus concernant les activités d'hospitalisation à domicile	Favorable
Mme VERMEILLET	36 rect. <i>bis</i>	Action en recouvrement de l'indu	Favorable
Mme BONFANTI-DOSSAT	301 rect. <i>ter</i>	Action en recouvrement de l'indu	Favorable
M. CHASSEING	454 rect. <i>ter</i>	Action en recouvrement de l'indu	Favorable
Mme GRELET-CERTENAIS	798 rect. <i>bis</i>	Action en recouvrement de l'indu	Favorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme JASMIN	859 rect.	Dispositif complémentaire compensatoire pour les établissements de santé d'Outre-mer et de Corse	Défavorable
Mme VERMEILLET	34 rect. <i>bis</i>	Affectation au FIR de crédits mis en réserve	Défavorable
M. HENNO	65 rect.	Rééquilibrage des dotations au FIR	Sagesse
Article 26 bis Réforme du financement des services d'urgence			
Mme COHEN	708	Suppression de l'article	Défavorable
M. JOMIER	863 rect.	Contractualisation avec les professionnels de santé ambulatoires	Favorable
M. AMIEL	916	Modalités de prise en charge des actes et consultations externes dans les services d'urgence	Favorable
M. AMIEL	926	Application au service de santé des armées	Favorable
M. JOMIER	862 rect.	Abrogation de la possibilité d'expérimenter un « forfait de réorientation » des urgences	Favorable
Article additionnel après l'article 26 bis			
M. SOL	484 rect. <i>bis</i>	Expérimentation sur le calcul de la participation de l'assuré pour les consultations réalisées dans un service d'urgences	Avis du Gouvernement
Article 28 Réforme de la prise en charge des dispositifs médicaux			
M. DAUDIGNY	794 rect.	Aménagement de la procédure de référencement	Défavorable
M. CHASSEING	455 rect.	Acteurs de la remise en bon état d'usage	Défavorable
M. MOUILLER	39 rect. <i>bis</i>	Liberté de choix du patient entre un dispositif neuf et un dispositif remis en bon état d'usage	Favorable
M. CHASSEING	456 rect.	Rétablissement de la consigne	Défavorable
Mme Maryse CARRÈRE	444 rect. <i>bis</i>	Liberté de choix du patient entre un dispositif neuf et un dispositif remis en bon état d'usage	Défavorable
M. BONHOMME	98 rect.	Liberté de choix du patient entre un dispositif neuf et un dispositif remis en bon état d'usage	Défavorable
M. BONHOMME	99 rect.	Traçabilité et pharmacovigilance des dispositifs remis à neuf	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	685	Traçabilité et pharmacovigilance des dispositifs remis à neuf	Avis du Gouvernement
M. DAUDIGNY	793 rect.	Traçabilité et pharmacovigilance des dispositifs remis à neuf	Avis du Gouvernement
M. CHASSEING	457 rect.	Traçabilité et pharmacovigilance des dispositifs remis à neuf	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	699	Communication au CEPS d'informations relatives aux dispositifs médicaux	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	700	Communication au CEPS pour la fixation du prix du dispositif médical	Défavorable
Mme COHEN	701	Communication au CEPS pour la fixation du prix du dispositif médical	Défavorable
Mme COHEN	702	Communication au CEPS pour la fixation du prix du dispositif médical	Défavorable
Mme IMBERT	325 rect.	Transmission des données relatives aux dispositifs médicaux au CEPS	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. DAUDIGNY	771 rect.	Transmission des données relatives aux dispositifs médicaux au CEPS	Avis du Gouvernement
M. MOUILLER	40 rect. <i>bis</i>	Matériorivigilance des dispositifs médicaux remis en bon état d'usage	Favorable
M. BONHOMME	100 rect.	Suppression des modalités de mise en œuvre	Défavorable
Mme COHEN	686	Liberté de choix du patient entre un dispositif neuf et un dispositif remis en bon état d'usage	Défavorable
Mme GRELET-CERTENAIS	848 rect.	Liberté de choix du patient entre un dispositif neuf et un dispositif remis en bon état d'usage	Défavorable
Article additionnel après l'article 28			
Mme COHEN	622	Actualisation de la liste en sus	Défavorable
Article 29			
Prise en charge et régulation des prix de certains médicaments particuliers			
M. BONHOMME	92	Suppression de l'abrogation de la substitution bioprinceps/biosimilaire	Défavorable
M. MÉDEVIELLE	110 rect.	Suppression de l'abrogation de la substitution bioprinceps/biosimilaire	Défavorable
Mme GUILLOTIN	347 rect. <i>bis</i>	Suppression du mécanisme de tiers payant en cas d'égalité de prix entre le princeps et le générique	Favorable
Mme COHEN	623	Publication du montant des remises au secteur du médicament	Défavorable
M. JOMIER	864 rect.	Informations contenues dans le bulletin officiel des produits de santé relatives aux dispositifs médicaux	Favorable
Article additionnel après l'article 29			
M. MÉDEVIELLE	108 rect. <i>bis</i>	Dénomination commune internationale de certains médicaments prescrits	Défavorable
Mme COHEN	621 rect.	Critères de définition du prix du médicament	Défavorable
M. DAUDIGNY	788 rect. <i>bis</i>	Critères de définition du prix du médicament	Défavorable
Mme COHEN	604 rect.	Critères de fixation du prix du médicament	Défavorable
Article 29 bis			
Expérimentation de l'usage médical du cannabis			
Mme BENBASSA	624	Conditionnement de la production de cannabis thérapeutique à une provenance de l'agriculture biologique française à hauteur de 60 %	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	283 rect. <i>bis</i>	Conditionnement de la production de cannabis thérapeutique à une provenance de l'agriculture biologique française à hauteur de 50 %	Défavorable
Article 30			
Accès précoce et soutenabilité financière des ATU			
M. DAUDIGNY	795 rect.	Suppression des restrictions des ATU nominatives	Défavorable
M. HENNO	69 rect.	Restriction du nombre d'ATU nominatives	Défavorable
Article 31			
Transfert du financement de l'ANSP et de l'ANSM vers l'Ondam			
Mme COHEN	625	Suppression du transfert à l'assurance maladie du financement de l'ANSM et de Santé publique France	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. DAUDIGNY	872 rect.	Maintien du financement par le budget de l'État de Santé publique France	Favorable
Article 32			
Lissage de la fin de droit à la protection complémentaire en matière de santé			
M. CHASSEING	458 rect.	Simplification d'accès à la Complémentaire santé solidaire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH	Favorable
Mme COHEN	682	Simplification d'accès à la Complémentaire santé solidaire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH	Favorable
M. DAUDIGNY	737 rect.	Simplification d'accès à la Complémentaire santé solidaire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH	Favorable
Mme SCHILLINGER	917	Simplification d'accès à la Complémentaire santé solidaire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH	Favorable
Mme SCHILLINGER	918	Simplification d'accès à la Complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires de l'ASI	Favorable
M. DAUDIGNY	813 rect.	Exclusion du critère d'âge	Défavorable
M. DAUDIGNY	812 rect.	Fixation des tarifs du contrat de sortie en fonction des revenus	Défavorable
Article additionnel après l'article 33			
Mme ROSSIGNOL	890 rect.	Demande de rapport au Parlement sur la prise en charge intégrale des moyens de contraception	Défavorable
Article 34			
Renforcement du dispositif en matière de prévention et de lutte contre les ruptures de stock de médicaments			
M. DAUDIGNY	774 rect.	Entités soumises à l'obligation de constitution d'un stock de sécurité de médicaments	Défavorable
M. DAUDIGNY	264	Dérogation à l'obligation de constitution d'un stock de sécurité en faveur des médicaments dérivés du plasma	Défavorable
Mme DURANTON	130 rect.	Avis de l'agence nationale de santé publique préalablement à la publication du décret encadrant l'obligation de constitution d'un stock de sécurité	Défavorable
M. DAUDIGNY	772 rect.	Suppression de l'adaptation de l'obligation de constitution d'un stock de sécurité selon la classe thérapeutique	Défavorable
Mme DURANTON	133 rect.	Prise en compte de la galénique du médicament dans l'encadrement de l'obligation de constitution d'un stock de sécurité	Défavorable
Mme COHEN	628	Allongement à six mois de la durée maximale du stock de sécurité d'un médicament	Défavorable
Mme CONCONNE	754 rect.	Allongement à six mois de la durée maximale du stock de sécurité d'un médicament dans les DOM	Défavorable
Mme DURANTON	129 rect.	Objectivation par l'ANSM des coûts de mise en œuvre des stocks de sécurité	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. DAUDIGNY	776 rect.	Extension de l'obligation de constitution d'un stock de sécurité et d'importation contrainte en cas de rupture aux titulaires d'une autorisation d'importation parallèle	Défavorable
M. DAUDIGNY	781 rect.	Extension de l'obligation de constitution d'un stock de sécurité et d'importation en cas de rupture aux distributeurs parallèles	Défavorable
M. DAUDIGNY	791 rect.	Redéfinition des médicaments essentiels devant faire l'objet de plans de gestion des pénuries	Défavorable
M. AMIEL	919	Amendement de précision	Défavorable
M. DAUDIGNY	263	Dérogation en faveur des médicaments dérivés du plasma à la possibilité de contraindre une entreprise défaillante à importer une alternative pour pallier une rupture	Défavorable
Mme DURANTON	132 rect.	Origine de l'alternative médicamenteuse importée pour pallier une rupture	Défavorable
Mme DURANTON	131 rect.	Contrôle par l'ANSM des spécialités importées en cas de rupture	Défavorable
M. JOMIER	865 rect.	Non-applicabilité des dispositions de l'article 34 aux préparations hospitalières	Avis du Gouvernement
M. AMIEL	920	Redéfinition des médicaments essentiels devant faire l'objet de plans de gestion des pénuries	Défavorable
M. DAUDIGNY	265	Non-applicabilité des sanctions financières en cas de manquements concernant des médicaments dérivés du plasma	Défavorable
Article 35			
Bilan de santé obligatoire pour les entrées dans l'aide sociale à l'enfance			
Mme SCHILLINGER	921	Amendement rédactionnel	Favorable
Article 36			
Mesures en faveur de l'installation des jeunes médecins			
Mme ROSSIGNOL	879 rect.	Minoration de l'aide allouée aux médecins en contrat Optam par rapport à ceux en secteur 1	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	880 rect.	Remboursement de l'aide perçue en cas de cessation d'activité avant la fin de la durée d'engagement	Défavorable
Mme GUILLOTIN	724 rect. <i>bis</i>	Suppression de la condition d'exercice coordonné	Favorable
Mme DURANTON	134 rect.	Assouplissement de la condition d'exercice coordonné	Défavorable
Article additionnel après l'article 36			
M. DAUDIGNY	736 rect.	Renvoi à la négociation conventionnelle des conditions d'aide à l'acquisition et à l'utilisation d'une aide à l'assistance thérapeutique	Défavorable
Mme DURANTON	141 rect. <i>bis</i>	Facturation des actes et consultations externes	Avis du Gouvernement
M. CANEVET	252 rect. <i>quater</i>	Facturation des actes et consultations externes	Avis du Gouvernement
Mme DURANTON	140 rect. <i>bis</i>	Facturation des actes et consultations externes des auxiliaires médicaux salariés des établissements de santé privés	Avis du Gouvernement

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. CANEVET	251 rect. <i>quater</i>	Facturation des actes et consultations externes des auxiliaires médicaux salariés des établissements de santé privés	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	673	Expérimentation de régulation des conditions de premier exercice des médecins	Défavorable
Mme GRELET-CERTENAIS	336 rect.	Conventionnement sélectif des médecins	Défavorable
Mme COHEN	632	Conventionnement sélectif des médecins	Défavorable
M. CHASSEING	479 rect.	Expérimentation du conventionnement sélectif des médecins	Défavorable
Article 37			
Faciliter l'accès aux soins pour les femmes enceintes les plus éloignées des maternités			
Mme COHEN	706	Suppression de l'article	Défavorable
Mme COHEN	633	Institution d'un seuil minimal de présence hospitalière dans chaque bassin de vie	Défavorable
M. JOMIER	866 rect.	Principe selon lequel l'accès à une unité gynéco-obstétrique ne peut excéder 45 minutes	Défavorable
M. DAUDIGNY	819 rect. <i>bis</i>	Prise en compte de circonstances locales pour l'éligibilité de la prestation d'hébergement de la femme enceinte	Favorable
Mme JASMIN	713	Précision du champ du décret en conseil d'État pour l'organisation de la prestation d'hébergement de femmes enceintes au sein des maisons de naissance	Favorable
Article 38			
Financement par la CNSA des établissements à l'étranger accueillant des adultes handicapés français			
M. MOUILLER	380 rect. <i>ter</i>	Élargissement du périmètre du rapport remis au Parlement sur les prises en charge en Belgique	Favorable
Le Gouvernement	934	Décalage d'un an de la remise du rapport	Défavorable
Article additionnel après l'article 38			
Mme VERMEILLET	35 rect.	Prise en compte de coefficients géographiques dans l'Ondam médico-social	Avis du Gouvernement
Mme JASMIN	745 rect.	Prise en compte de coefficients géographiques dans l'Ondam médico-social	Avis du Gouvernement
Mme CONCONNE	520	Prise en compte de coefficients géographiques dans l'Ondam médico-social	Avis du Gouvernement
M. MOUILLER	382 rect. <i>ter</i>	Prise en compte par les DRL des places nécessaires à l'accueil des personnes prises en charge en Belgique	Favorable
Article additionnel après l'article 38 bis			
Mme LUBIN	834 rect. <i>bis</i>	Modification du rythme de la convergence tarifaire concernant les Ehpad	Défavorable
Article 38 ter			
Expérimentation d'un forfait santé pour les personnes en situation de handicap			
M. CHASSEING	463 rect.	Précision rédactionnelle	Défavorable
Mme GRELET-CERTENAIS	796 rect.	Précision rédactionnelle	Défavorable
M. MORISSET	289 rect. <i>ter</i>	Précision rédactionnelle	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme COHEN	683	Précision rédactionnelle	Défavorable
Article additionnel après l'article 39			
M. IACOVELLI	568	Compensation du différentiel de charges entre établissements publics et privés	Défavorable
M. HENNO	490 rect. <i>bis</i>	Objectivation du différentiel de charges sociales et fiscales entre établissements publics et privés de santé	Défavorable
Article additionnel après l'article 39 bis			
Mme ROSSIGNOL	886 rect.	Expérimentation du développement de la vaccination contre le papillomavirus chez les filles et les garçons	Sagesse
M. MÉDEVIELLE	109 rect.	Demande de rapport au Parlement sur la prise en charge de la vaccination contre la grippe pour les assurés de plus de 16 ans	Défavorable
Article 40			
Mise en place d'un forfait pour un parcours global post-traitement aigu du cancer			
Mme LASSARADE	422 rect. <i>bis</i>	Définition du bilan d'activité physique inclus dans le parcours de soins post-cancer	Défavorable
M. SAVIN	517 rect. <i>bis</i>	Lieux de réalisation des bilans d'activité physique dans le cadre du parcours de soin post-cancer	Défavorable
Mme LASSARADE	411 rect. <i>bis</i>	Structures partenaires dans la mise en œuvre du parcours de soins post-cancer	Défavorable
Article additionnel après l'article 40			
Mme LÉTARD	371 rect.	Demande de rapport au Parlement sur la prise en charge des pathologies du lymphœdème	Défavorable
Mme LABORDE	321 rect. <i>bis</i>	Demande de rapport sur la prise en charge du tatouage tridimensionnel définitif de la plaque aréolo-mamelonnaire	Défavorable
Article 41			
Simplification des certificats médicaux de non contre-indication au sport			
M. BONHOMME	87 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. HENNO	426 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article	Défavorable
Mme COHEN	639	Suppression de l'article	Défavorable
M. SAVIN	71 rect. <i>ter</i>	Rôle des fédérations sportives dans la fixation des conditions de présentation d'un certificat médical	Défavorable
M. LOZACH	550 rect. <i>quater</i>	Rôle des fédérations sportives dans la fixation des conditions de présentation d'un certificat médical	Défavorable
Mme GATEL	516 rect.	Fixation par les fédérations sportives des règles relatives aux certificats médicaux pour les mineurs	Défavorable
M. LOZACH	551 rect. <i>quater</i>	Fixation par les fédérations sportives des règles relatives aux certificats médicaux pour les mineurs	Défavorable
Article 42			
Contrat de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins et adaptation du dispositif du financement à la qualité			
Mme COHEN	640	Suppression des sanctions financières liées aux CAQES	Défavorable
Mme GRELET-CERTENAIS	377 rect.	Modalités d'allocation du produit des sanctions liées aux CAQES	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. CANEVET	249 rect. <i>bis</i>	Audit clinique en cas d'écarts de pratique persistants	Défavorable
Article additionnel après l'article 42			
M. DAUDIGNY	744 rect.	Transparence dans l'allocation des financements par les ARS	Sagesse
Article 43 Favoriser la pertinence des prescriptions de médicaments à l'aide de plusieurs outils ciblés			
Mme DELMONT-KOROPOULIS	357	Suppression des assouplissements de la recommandation temporaire d'utilisation	Sagesse
M. DAUDIGNY	262	Inscription de la tarification des tests VHC à la convention entre assurance maladie et pharmaciens	Favorable
Mme LASSARADE	433 rect. <i>bis</i>	Occurrence de la mise sous accord préalable	Favorable
Article 44 Mesures diverses pour le secteur des transports de patients et extension des dérogations prévues à l'article 51 de la LFSS pour 2018			
M. JOMIER	867 rect.	Circonscription des examens de biologie médicale remboursés sans prescription préalable	Défavorable
M. KERN	365 rect. <i>bis</i>	Élargissement du champ des dérogations à certains actes des biologistes médicaux	Favorable
M. DÉRIOT	564	Élargissement du champ des dérogations à certains actes des biologistes médicaux	Favorable
M. MORISSET	224 rect. <i>bis</i>	Extension des dérogations de l'article 51 de la LFSS pour 2018 aux délégations de soins dans le secteur médico-social	Avis du Gouvernement
Mme COHEN	687	Choix du mode de transport sanitaire le plus adapté	Défavorable
M. DAUDIGNY	825 rect.	Choix du mode de transport sanitaire le plus adapté	Défavorable
Article additionnel après l'article 44			
M. CHASSEING	468 rect.	Intervention d'un pharmacien d'officine en EHPAD	Défavorable
Article 44 bis Élargissement du cadre de la pratique de la biologie délocalisée			
M. KERN	364 rect. <i>bis</i>	Conditions de la biologie délocalisée	Favorable
M. DÉRIOT	563	Conditions de la biologie délocalisée	Favorable
M. KERN	506 rect. <i>bis</i>	Précision sur les conditions dans lesquelles les prélèvements d'examens de biologie se font hors du laboratoire	Favorable
M. KERN	507 rect. <i>bis</i>	Contenu de l'arrêté précisant les conditions d'un prélèvement	Favorable
M. KERN	508 rect. <i>bis</i>	Consultation des ordres du Conseil national de la biologie médicale et des syndicats	Favorable
Article 45 Indemnisation du congé proche aidant			
Mme GUIDEZ	47 rect.	Suppression de la soumission de l'AJPA à la CSG	Sagesse
Le Gouvernement	935	Amendement rédactionnel.	Favorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 45 bis Assouplissement des conditions de recours au congé de présence parentale			
Mme GUIDEZ	285 rect. <i>bis</i>	Extension aux agents publics du fractionnement du congé de présence parentale ou de son utilisation dans le cadre d'une activité à temps partiel	Favorable
Article 46 Création d'un fonds d'indemnisation des victimes de produits pesticides			
Mme BONNEFOY	852 rect. <i>bis</i>	Réécriture de l'article relatif à la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides	Défavorable
M. JOMIER	720 rect. <i>bis</i>	Liste des pathologies de l'enfant exposé indemnisables par le fonds	Défavorable
M. JOMIER	716 rect. <i>bis</i>	Charge de la preuve dans l'examen des préjudices subis par les enfants	Favorable
M. JOMIER	717 rect. <i>ter</i>	Institution d'une commission médicale indépendante au sein du fonds	Favorable
Mme SCHILLINGER	927	Délai transitoire pour l'instruction des demandes d'indemnisation déposées en 2020 pour les enfants	Avis du Gouvernement
M. GREMILLET	910 rect.	Diminution du plafond de la taxe sur les pesticides	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	271 rect. <i>bis</i>	Contribution de l'État au financement du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides	Favorable
M. LEFÈVRE	404 rect.	Contribution de l'État au financement du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides	Favorable
M. LUREL	524 rect. <i>bis</i>	Demande de rapport au Parlement sur la reconnaissance des maladies professionnelles provoquées par l'exposition au chlordécone	Défavorable
M. GREMILLET	911 rect.	Demande de rapport sur les modalités de financement du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides	Défavorable
Article 47 Modernisation des structures de réadaptation des accidentés de la route : élargissement du FMESPP au secteur médico-social			
Mme GRÉAUME	696	Demande de rapport sur la vétusté des ESMS	Défavorable
Article additionnel après l'article 47			
M. CANEVET	253 rect. <i>bis</i>	Rémunération forfaitaire dans le cadre d'un parcours de soins	Défavorable
Article 48 Création du service public de versement des pensions alimentaires			
M. LÉVRIER	266	Suppression de la possibilité pour les CAF de récupérer un impayé de pension sur le montant versé des APL	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	904 rect.	Suppression du recueil de l'accord du parent débiteur de payer la pension alimentaire par retenue sur ses prestations familiales	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	906 rect.	Transmission obligatoire par la CAF au parent créancier d'informations sur l'adresse et la solvabilité du parent débiteur défaillant	Avis du Gouvernement
Mme ROSSIGNOL	907 rect.	Précision des sanctions applicables au parent débiteur en cas de non transmission d'informations à la CAF	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme ROSSIGNOL	908 rect.	Précision du délai pour l'application au parent débiteur de la procédure de recouvrement en cas de non transmission d'informations à la CAF	Défavorable
M. LÉVRIER	268	Suppression de l'obligation faite au parent créancier de rembourser à la CAF les montants de pension alimentaire versés à tort	Défavorable
M. LÉVRIER	267	Suppression de la possibilité pour les CAF de récupérer un impayé de pension alimentaire sur le montant versé de l'AAH	Défavorable
Article 49 Améliorer l'information sur l'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants			
Mme VERMEILLET	28 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. MORISSET	77 rect. <i>quater</i>	Suppression de l'article	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	279 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article	Défavorable
M. DAUDIGNY	766 rect.	Suppression de l'article	Défavorable
M. MORISSET	78 rect. <i>quater</i>	Suppression pour les assistants maternels de la transmission d'informations sur le site internet de la CNAF	Défavorable
M. PACCAUD	229 rect. <i>ter</i>	Suppression pour les assistants maternels de la transmission d'informations sur le site internet de la CNAF	Défavorable
Mme COHEN	648	Suppression pour les assistants maternels de la transmission d'informations sur le site internet de la CNAF	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	881 rect. <i>bis</i>	Suppression pour les assistants maternels de la transmission d'informations sur le site internet de la CNAF	Défavorable
M. CANEVET	256 rect. <i>bis</i>	Suppression pour les assistants maternels de la transmission d'informations sur le site internet de la CNAF	Défavorable
M. DAUDIGNY	768 rect.	Obligation de publication adaptée au respect des données personnelles concernant les assistants maternels	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	882 rect. <i>bis</i>	Accès aux informations relatives aux assistants maternels sur internet sur inscription	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	883 rect. <i>bis</i>	Suppression d'une partie des dispositions concernant les assistants maternels et maintien de la publication de leurs coordonnées	Défavorable
Mme ROSSIGNOL	884 rect. <i>bis</i>	non application des obligations de transmission d'informations aux assistants maternels qui justifient d'une incapacité à les respecter	Défavorable
Article additionnel après l'article 50			
Mme GUIDEZ	70 rect. <i>bis</i>	Précision visant à ce que le décret définissant la date de versement de la prime à la naissance soit compatible avec l'objectif de soutien des parents à l'arrivée de l'enfant	Favorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 51			
Élargissement des possibilités de créer des caisses communes de sécurité sociale			
Mme COHEN	723	Suppression de l'article	Défavorable
Article additionnel après l'article 51 <i>quinquies</i>			
Mme Nathalie GOULET	4 rect. <i>bis</i>	Renforcement des échanges d'informations entre organismes au sein du répertoire national commun de la protection sociale	Avis du Gouvernement
Mme Nathalie GOULET	10 rect. <i>bis</i>	Suspension systématique du droit aux prestations sociales des personnes ayant obtenu frauduleusement un numéro d'identification	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	11 rect. <i>bis</i>	Annulation systématique du numéro d'identification obtenu frauduleusement	Favorable
Mme Nathalie GOULET	12 rect. <i>bis</i>	Situation pouvant faire l'objet d'un avertissement ou d'une pénalité	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	7 rect. <i>bis</i>	Systématisation de la pénalité prononcée par le directeur des organismes de sécurité sociale en cas de certains manquements de l'assuré	Défavorable
Mme GRUNY	306 rect. <i>ter</i>	Information des professionnels de santé qu'ils peuvent se faire assister du conseil de leur choix en cas d'inobservation des règles de tarification, de distribution ou de facturation	Avis du Gouvernement
Mme Nathalie GOULET	128 rect. <i>ter</i>	Suspension du versement des prestations en cas d'absence de déclaration de changement de situation familiale ou de domicile	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	16 rect.	Suppression de la photographie sur les cartes Vitale	Avis du Gouvernement
Mme Nathalie GOULET	14 rect.	Limitation de la validité de la carte Vitale à la validité des droits de son titulaire	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	5 rect. <i>bis</i>	Interdiction de versement de prestations sociale sur un compte d'épargne autre que le livret A	Avis du Gouvernement
Mme Nathalie GOULET	6 rect. <i>bis</i>	Certification à partir de données biométriques du justificatif d'existence des bénéficiaires d'une pension de retraite versée par un organisme français et résidant hors de France	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	17 rect.	Rapport au Parlement sur les cartes Vitale en surnombre	Avis du Gouvernement
Article additionnel avant l'article 52			
Mme LEPAGE	752 rect.	Couverture médicale des pensionnés résidant à l'étranger	Défavorable
M. LECONTE	748 rect. <i>bis</i>	Couverture médicale des pensionnés résidant à l'étranger	Défavorable
M. LECONTE	747 rect. <i>ter</i>	Couverture médicale des pensionnés résidant à l'étranger	Défavorable
M. del PICCHIA	482 rect. <i>quater</i>	Couverture médicale des pensionnés résidant à l'étranger	Favorable
Article 52			
Revalorisation différenciée des prestations sociales			
Mme COHEN	650	Suppression de l'article	Favorable
M. DAUDIGNY	740 rect.	Suppression de l'article	Favorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme NOËL	21 rect. septies	Réindexation des prestations familiales	Défavorable
Mme MICOULEAU	51	Réindexation des prestations familiales	Défavorable
M. MORISSET	76 rect. quater	Réindexation des prestations familiales	Défavorable
Mme LUBIN	849 rect.	Réindexation des prestations familiales	Défavorable
M. MORISSET	290 rect. quater	Réindexation de l'allocation aux adultes handicapés	Défavorable
Mme VAN HEGHE	846 rect.	Réindexation de l'allocation aux adultes handicapés	Défavorable
Article 53 Simplification de la transition vers la retraite des bénéficiaires des minima sociaux (AAH et RSA)			
Mme COHEN	668	Suppression du dispositif proposé de transition vers la retraite des bénéficiaires de l'AAH.	Défavorable
Mme GUIDEZ	54 rect.	Suppression du dispositif proposé de transition vers la retraite des bénéficiaires de l'AAH.	Défavorable
Article 54 Suppression du dispositif de rachat de rentes d'accident du travail (AT) ou de maladie professionnelle (MP) et simplification de la notification du taux AT-MP des employeurs			
Mme COHEN	680	Rétablissement du dispositif de conversion partielle des rentes AT-MP en capital	Défavorable
Mme FÉRET	844 rect.	Rétablissement du dispositif de conversion partielle des rentes AT-MP en capital	Défavorable
Article additionnel après l'article 55			
M. BONHOMME	119 rect.	Autorisation pour le salarié en arrêt maladie d'exercer toute activité non professionnelle	Avis du Gouvernement
M. MORISSET	293 rect. ter	Autorisation pour le salarié en arrêt maladie d'exercer toute activité non professionnelle	Avis du Gouvernement
M. CHASSEING	474 rect. bis	Autorisation pour le salarié en arrêt maladie d'exercer toute activité non professionnelle	Avis du Gouvernement
Mme FÉRET	841 rect.	Autorisation pour le salarié en arrêt maladie d'exercer toute activité non professionnelle	Avis du Gouvernement
Article 56 Assouplissement des conditions de recours au travail aménagé ou à temps partiel et évolution des modalités de versement des indemnités journalières			
Mme NOËL	22 rect. septies	Maintien de la majoration des indemnités journalières pour les familles nombreuses	Défavorable
Mme MICOULEAU	52	Maintien de la majoration des indemnités journalières pour les familles nombreuses	Défavorable
M. MORISSET	73 rect. ter	Maintien de la majoration des indemnités journalières pour les familles nombreuses	Défavorable
Mme COHEN	651	Maintien de la majoration des indemnités journalières pour les familles nombreuses	Défavorable
Mme LUBIN	840 rect.	Maintien de la majoration des indemnités journalières pour les familles nombreuses	Défavorable
Article additionnel après l'article 56			
Mme COHEN	652	Évaluation du coût pour l'assurance maladie des pathologies psychiques liées au travail	Défavorable

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme LUBIN	838 rect.	Évaluation du coût pour l'assurance maladie des pathologies psychiques liées au travail	Défavorable
Article additionnel après l'article 57 bis			
Le Gouvernement	932	Précisions apportées à la procédure de recouvrement par les caisses de sécurité sociale en cas de recours subrogatoires contre un tiers responsable	Favorable
Article 59 Ondam et sous-Ondam			
M. DAUDIGNY	805 rect.	Suppression de l'article	Favorable
Mme COHEN	705	Modification des sous-objectifs de l'Ondam	Défavorable
Mme COHEN	654	Modification des sous-objectifs de l'Ondam	Défavorable
Mme NOËL	363 rect. <i>quater</i>	Modification des sous-objectifs de l'Ondam	Défavorable
Article additionnel après l'article 59			
M. HENNO	64 rect.	Régulation du sous-objectif "soins de ville"	Défavorable
M. LECONTE	750 rect.	Demande de rapport sur la prise en charge des ayant droits de pensionnés du régime français résidant hors de France	Défavorable
Article additionnel après l'article 60			
M. VAUGRENARD	498 rect. <i>bis</i>	Mise en place de traitements de données communs entre les CPAM et les Carsat pour faciliter la déclaration des maladies professionnelles	Favorable
M. VAUGRENARD	497 rect. <i>bis</i>	Extension aux salariés d'entreprises de sous-traitance du bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amianté	Favorable
Mme Nathalie DELATTRE	318 rect. <i>bis</i>	Durées d'affiliation prises en compte dans le calcul de l'âge d'accès à l'Acaata	Défavorable
Mme COHEN	643 rect.	Durées d'affiliation prises en compte dans le calcul de l'âge d'accès à l'Acaata	Défavorable

Proposition de loi tendant à instituer une carte Vitale biométrique - Examen du rapport et du texte de la commission

M. Alain Milon, président. – Nous examinons à présent la proposition de loi, présentée par Philippe Mouiller, tendant à instituer une carte Vitale biométrique.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Nous avons à examiner aujourd'hui une proposition de loi de notre collègue Philippe Mouiller, inscrite à l'ordre du jour réservé du groupe Les Républicains et visant à instituer une carte Vitale biométrique. Les hasards du calendrier, qui font que nous examinons ce texte en même temps que le projet de loi de financement de la sécurité sociale, nous donnent l'opportunité de nous attarder sur un aspect qui, bien souvent, n'est qu'évité au moment de l'examen des budgets sociaux, alors qu'il est essentiel : le problème de la fraude sociale, et plus particulièrement de la fraude à l'assurance maladie. Comme rapporteure de la branche maladie, vous comprendrez l'intérêt particulier que je porte à cette question.

Le texte initial porte une ambition de grande envergure : réinitialiser l'attribution – « réenrôler », pour utiliser le terme exact – à l'ensemble des bénéficiaires de l'assurance maladie d'une carte Vitale biométrique, c'est-à-dire enrichie de l'image numérisée des empreintes digitales du titulaire.

Les auditions que j'ai menées, au cours desquelles j'ai pu m'entretenir avec l'ensemble des acteurs que concernerait ce réenrôlement, ont été riches d'enseignements. Elles m'ont permis de dresser plusieurs constats, qui sont autant de préalables qu'il me faut vous exposer avant de vous livrer la position que je vous proposerai, en accord avec l'auteur.

Premier constat : les montants de la fraude à la carte Vitale doivent être estimés en regard de ceux de la fraude aux prestations d'assurance maladie, dont ils sont un sous-ensemble. La plupart des personnes auditionnées conviennent que, par le préjudice financier, la fraude à la carte Vitale n'est pas la plus significative ; elle est en revanche l'une de celles dont l'occurrence est la plus fréquente et celle qui porte le plus visiblement atteinte au pacte républicain qui fonde la solidarité nationale. C'est donc à un dommage autant financier que symbolique que la présente proposition de loi entend remédier.

Deuxième constat : les fraudes à la carte Vitale sont plurielles, ce que nous ont appris des travaux récents. Nous sommes plusieurs, comme élus des territoires, à avoir connu de situations de multi-usage de la même carte par plusieurs bénéficiaires des prestations d'assurance maladie. Cette fraude, relativement marginale en raison de la couverture très large assurée par les pouvoirs publics en matière de remboursement des soins, existe néanmoins et n'est pas supportable dans un contexte de tension de nos finances publiques. Par ailleurs, un travail récent commandé par le Gouvernement à deux parlementaires, Mmes Nathalie Goulet et Carole Grandjean, a mis en lumière le phénomène inverse, tout aussi générateur de fraudes : le nombre de cartes Vitale en activité excède de plusieurs millions – les estimations oscillent entre 2 et 5 millions – le nombre de bénéficiaires couverts par des caisses de sécurité sociale. Depuis 2013 et les premiers constats de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), ce hiatus n'est que très partiellement expliqué et toujours pas jugulé. La détention de plusieurs cartes Vitale encore valides permet, sans difficulté, à une personne de bénéficier indûment de prestations servies pour un autre nom ;

Troisième constat : la fraude à la carte Vitale s'explique en grande partie par un arsenal très lacunaire de contrôle des droits. J'ai pu, dans le cadre du PLFSS, interroger chacune des organisations représentatives des professions de santé ou d'établissements de santé sur l'opportunité d'une carte Vitale biométrique, dont ils se trouveraient les principaux destinataires. Déjà surchargés de travail, bien peu m'ont assuré que l'introduction d'un élément biométrique au sein de la carte Vitale les inciterait à se livrer à des opérations de contrôle plus rigoureuses que celles qu'ils exécutent aujourd'hui. Le contrôle des droits n'a pas vocation à entrer dans les missions du soignant !

Ces différentes remarques militent par conséquent pour la mise en place d'un dispositif assurant par lui-même l'identification stricte du bénéficiaire et du détenteur de la carte Vitale.

Déjà largement déployé pour les passeports, l'outil biométrique s'impose logiquement : le stockage numérique de l'empreinte digitale dans la carte serait à n'en pas douter le meilleur garant d'un versement ou d'un remboursement servi à bon droit.

Cette idée judicieuse se heurte néanmoins à plusieurs obstacles. Le premier est son coût. Bien qu'il soit parfaitement légitime d'engager la lutte contre tous les types de fraudes, il me paraît primordial, dans le contexte que nous connaissons, de prioriser les dispositifs à raison des préjudices financiers qu'ils combattent. Or, de l'avis unanime, une généralisation de la carte Vitale biométrique sur l'ensemble du territoire représenterait un coût important dont l'amortissement ne serait réalisé qu'à long terme.

La carte Vitale biométrique doit par ailleurs tenir compte d'un chantier dont le déploiement a été lancé par un décret de mai dernier : la carte Vitale dématérialisée, dite « e-carte ». Le dispositif présente quelques similitudes avec celui conçu par les auteurs de la proposition de loi, sans toutefois se confondre avec lui. Il fait intervenir l'élément biométrique, mais limite son intervention au seul moment de l'enrôlement : le bénéficiaire est invité – et non contraint – à une identification biométrique lors de l'attribution de la carte, dont l'usage sera par la suite simplement conditionné à la présentation de son téléphone portable. Voilà qui ne garantira pas tout à fait la stricte identification... Autres inconvénients de taille : l'attribution fondée sur le volontariat et la distribution limitée aux seuls bénéficiaires équipés d'un support mobile manquent indubitablement la cible que la proposition de loi a urgemment identifiée comme devant être visée par la biométrie : les fraudeurs.

L'appel à l'outil biométrique ne doit cependant pas se faire à la légère. La collecte de données personnelles de santé, enrichies d'empreintes digitales, supposerait la construction d'une base de données extrêmement sensible, exposée à de multiples risques, et qu'on ne peut envisager sans considération des dangers correspondants. La Commission nationale informatique et libertés (Cnil), que j'ai auditionnée, n'a pas caché sa perplexité face au caractère aventureux d'une telle mesure, surtout rapportée aux bénéfices financiers qui sont escomptés. Je dois admettre, mes chers collègues, que la proposition alternative que je vous soumettrai doit beaucoup à cet enjeu – pragmatique – de sécurité des données personnelles de nos concitoyens.

Elle consiste à conserver le principe qui a guidé l'intention, tout en aménageant les contours du dispositif afin d'en assurer la réalisation. Je vous présenterai un amendement qui procède à la réécriture de l'article 1^{er} et qui substitue à une carte Vitale biométrique généralisée une carte Vitale biométrique expérimentale, dont le déploiement sera limité à quelques ressorts de caisse de sécurité sociale, avec un enrôlement obligatoire des bénéficiaires.

Ces « territoires témoin », aux côtés de ceux où la carte Vitale dématérialisée est en cours d'expérimentation, se prêteront à d'utiles comparaisons en matière de fraude aux prestations d'assurance maladie, et l'enrôlement généralisé des bénéficiaires ne manquera pas de mettre un terme au problème persistant des cartes Vitale surnuméraires.

C'est en plein accord avec l'auteur de la proposition de loi, avec lequel le travail s'est fait en parfaite intelligence, que je sou mets cet amendement à votre vote. Nous franchissons aujourd'hui le premier pas d'une idée ambitieuse dont je ne doute pas qu'elle inspirera un nouveau paradigme du juste versement des droits, unique boussole que notre commission des affaires sociales s'est choisie pour préserver notre modèle de solidarité nationale.

M. Philippe Mouiller, auteur de la proposition de loi. – Ce sujet est complexe techniquement, financièrement, et même moralement. Les études menées recouvrent des

périmètres différents. Leurs chiffres se contredisent, et l'estimation de la fraude à la carte Vitale varie de 1 million d'euros à 1,2 milliard d'euros ! Il y a entre 2 et 5 millions de cartes Vitale actives de plus que d'inscrits à l'Insee.

Au-delà, cette proposition de loi pose aussi la question du contrôle et du suivi des décès non déclarés, des départs de France non déclarés, des remboursements à l'étranger pour des ressortissants français, des remboursements de soins pour des personnes étrangères en France. L'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP) estime qu'en 2015 les impayés se sont élevés à 118 millions d'euros pour des personnes solvables.

Je remercie notre rapporteure de sa proposition. L'expérimentation qu'elle propose permettra de procéder à des évaluations et des analyses, d'identifier les éventuelles difficultés techniques et juridiques avant une éventuelle généralisation. Avant de conclure, je rappelle pour mémoire que l'on peut acheter sur Internet une carte Vitale pour quelques dizaines d'euros... Je suis aussi prudent quant à la dématérialisation par le biais des téléphones portables, car un téléphone se pirate très facilement. Il faut donc accompagner l'initiative lancée par l'assurance maladie, mais les questions de sécurité restent essentielles. Notre groupe soutiendra la position de notre rapporteure.

Mme Nadine Grelet-Certenais. – Le groupe socialiste n'est pas du même avis. Ce texte reprend l'une des mesures proposées par M. Sarkozy, en 2012, dans son programme, et qui réapparaît, depuis, régulièrement dans le débat public. Il contribue à entretenir le fantasme d'une gabegie sociale qui profiterait aux étrangers et à certains Français résidents qui utiliseraient des cartes Vitale d'autres personnes, alors même que le rapport de Mmes Goulet et Grandjean sur la fraude sociale, qui vient juste d'être publié, ne parvient pas à chiffrer le montant de cette fraude. Selon les chiffres que notre commission a pu se procurer, le montant de la fraude aux prestations sociales semble dérisoire par rapport à la fraude aux cotisations sociales qui dépasse les 8 milliards d'euros d'après l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Dénué de bases solides, ce texte s'inscrit dans la lignée de la remise en cause systématique de l'aide médicale d'État (AME) et de la polémique de ces derniers mois sur le dévoiement de notre système social par les immigrés et les demandeurs d'asile. L'exposé des motifs de la proposition de loi évoque l'utilisation frauduleuse des cartes Vitale. Le texte ne résout en rien le problème : il ne porte pas sur l'utilisation de la carte, mais s'intéresse uniquement à ses modalités de réalisation. Il soulève aussi la question de la protection des données sensibles réunies en un seul fichier susceptible d'être piraté, et ne précise pas non plus le rapport entre les coûts et les avantages pour l'assurance maladie. Finalement, cette initiative n'est-elle pas déjà dépassée par l'expérimentation en cours, dans le Rhône et les Alpes-Maritimes, d'une carte Vitale dématérialisée *via* une application de smartphone ? La carte Vitale a pour objet d'établir des droits, non de permettre de vérifier l'identité du porteur, ce que, d'ailleurs, les professionnels de santé refuseront, sans nul doute, de faire. Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à ce texte.

Mme Michelle Gréaume. – L'idée d'une carte biométrique n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans la perspective d'une chasse obsessionnelle et idéologique aux fraudeurs et s'accompagne d'une stigmatisation d'une partie de la population. Il s'agissait à l'origine d'une proposition du Front national, reprise ensuite par Nicolas Sarkozy. En 2014, une proposition de loi similaire avait déjà été déposée ; elle fut rejetée car le système avait été jugé coûteux et difficile à mettre en œuvre. Inscrire des données biométriques sur la carte Vitale n'aura d'intérêt que si l'identité du patient est vérifiée au moment de l'utilisation de la

carte afin d'éviter toute usurpation d'identité. L'installation de lecteurs d'empreintes digitales dans tous les hôpitaux et cabinets de médecins semble irréalisable, et les professionnels de santé n'accepteront pas de se transformer en contrôleurs d'identité. La carte Vitale n'est pas un document d'identité.

En septembre dernier, le rapport d'information de notre commission a rétabli la vérité sur la fraude documentaire aux prestations sociales, en l'estimant entre 117 millions et 138 millions d'euros. La Délégation nationale à la lutte contre la fraude évalue la fraude sociale à 1,29 milliard d'euros en 2017, soit 0,28 % du montant total des prestations versées par la sécurité sociale... La fraude des assurés sociaux est bien inférieure à la fraude des professionnels de santé, à la fraude patronale, à la fraude fiscale et également au non-recours aux prestations. Le déficit de la sécurité sociale est davantage alimenté par les tricheries des professionnels que par celles des assurés sociaux : 47 % du montant des fraudes est le fait des offreurs de soins, 30 % des établissements, et seulement 23 % des assurés sociaux. C'est pourquoi le groupe communiste ne votera pas ce texte.

Mme Patricia Schillinger. – Nous devons aussi aborder ce sujet sous l'angle de la santé. Utiliser la carte Vitale d'une autre personne constitue une fraude susceptible de mettre la personne en danger. On le constate dans la région des Trois-Frontières : certaines personnes réussissent à obtenir une carte Vitale par le biais de familles françaises habitant en Suisse pour se rendre chez le médecin ; elles se mettent en danger car le professionnel de santé risque, sans le savoir, de leur prescrire des produits auxquels elles sont allergiques. Le danger est particulièrement net aux urgences.

M. Martin Lévrier. – Je suis un peu perplexe. Il est vrai que le nombre de cartes Vitale en circulation révèle un problème. Il est possible qu'il y ait des fraudes, mais on n'en connaît pas l'étendue. Nous devons avancer intelligemment sur ce dossier. Or, la carte biométrique risque d'être rapidement dépassée. Il faut aussi avancer de concert avec les professionnels de santé car ils ne sont pas du tout convaincus par le système proposé. Cette carte coûterait une fortune. Il ne semble pas non plus logique de s'engager dans cette voie alors qu'une expérimentation sur la dématérialisation est en cours. Poursuivons plutôt cette dernière et tirons-en les leçons plutôt que de lancer une nouvelle expérimentation à côté.

Mme Nassimah Dindar. – Je suis assez réservée sur la généralisation d'une carte biométrique à cause de son coût, mais l'expérimentation pourrait être intéressante. Cessons d'opposer les fraudes entre elles, en fonction de l'identité des fraudeurs. Si l'on avait vraiment voulu traiter la question des familles comoriennes qui viennent à Mayotte ou à La Réunion pour se faire soigner, on aurait pu depuis longtemps, grâce aux fonds de l'aide européenne et internationale, installer des hôpitaux aux Comores. Mais on préfère débattre pour déterminer qui a droit, ou non, à l'AME... On oppose les bons citoyens et les fraudeurs, les fraudeurs entre eux, et la discussion est biaisée. Évitions les caricatures. Toute personne malade a le droit d'être soignée. Oui, des Comoriens passent en fraude en France pour se faire soigner, c'est humain ! Mais on ne fait rien pour traiter le problème à la racine. L'expérimentation me paraît une solution plutôt sage.

M. Daniel Chasseing. – On compte beaucoup plus de cartes Vitale en circulation qu'il n'y a d'habitants. Certains disent que la fraude est d'ampleur limitée, sans doute, mais cela ne doit pas nous interdire de mettre en place un système pour la limiter autant que possible. C'est l'objet de cette proposition de loi. L'expérimentation permettra d'affiner le dispositif.

Mme Florence Lassarade. – La fraude était plus importante lorsque l'on utilisait encore des feuilles de soins. Au moment où l'on a introduit la carte Vitale pour y remédier, certains avaient déjà souligné le coût du dispositif. L'argument du coût n'est donc pas pertinent. La carte Vitale a aussi permis de mieux suivre l'activité médicale.

Pédiatre, je suis parfois amenée à me demander si l'enfant que j'examine en consultation est bien celui qui figure sur la carte Vitale. Si un jour la carte Vitale sert de support au dossier médical partagé, la sécurité des patients risque d'être mise en danger. L'enfant n'a pas sa propre carte Vitale, c'est dommage. Si l'on devait attribuer une carte Vitale à chaque enfant, à partir de quel âge pourrait-on utiliser la biométrie ?

Mme Victoire Jasmin. – La carte Vitale a évolué depuis sa mise en circulation, elle comporte désormais la photographie de son détenteur. Il faut dissocier les sujets. J'ai toujours le souvenir de cette personne décédée dont on s'était rendu compte, à la morgue, que les documents d'identité qu'elle avait sur elle n'étaient pas les siens ; il avait fallu que le procureur intervienne. Il est parfois difficile d'identifier les personnes à l'hôpital, et je ne parle pas du problème des homonymes dans certaines régions...

Cette proposition n'est probablement pas parfaite, mais il importe toutefois de trouver des solutions, sans stigmatiser certaines populations. Ayant été responsable de laboratoire, j'ai souvent eu l'occasion de voir des résultats d'analyses incompatibles avec les dossiers d'antériorité du patient. On demandait de nouvelles analyses et on se rendait compte alors qu'il s'agissait de personnes différentes ! L'utilisation d'une carte Vitale d'une autre personne peut être dangereuse, notamment aux urgences, lorsqu'il faut faire des transfusions sanguines ou si la démarche préopératoire ne peut être effectuée faute de temps. Le risque d'accident est réel. Je comprends la réaction de certains collègues, mais il faudrait discuter sereinement du texte, analyser précisément les situations pour trouver des solutions adaptées, ne serait-ce que pour garantir la sécurité des patients en cas d'hospitalisation. Je ne suis pas opposée à ce texte car le problème qu'il vise est réel.

M. Michel Forissier. – J'irai dans le même sens que Mme Jasmin. La première carte Vitale ne comportait pas la photographie. Qu'elle contienne des empreintes ou des données personnelles ne me gêne pas, c'est un gage de sécurité des soins. Il n'est pas anormal qu'un soignant vérifie l'identité de la personne. C'est déjà souvent le cas lorsque l'on change de médecin ou d'hôpital. Je ne stigmatiserai personne et je parlerai de manière générale. On vit à l'ère de la dématérialisation. Plus la carte comprendra d'informations sur son titulaire, mieux cela sera, ne serait-ce que pour garantir la sécurité du patient en cas d'accident et d'hospitalisation en urgence. On peut aussi aller très loin en matière de sécurité numérique et les données seront protégées. D'ailleurs, on court autant de risques à voir ses données piratées lorsque l'on fait un achat sur Internet ! L'expérimentation proposée par notre rapporteure est judicieuse et permettra d'y voir plus clair. La société évolue. Il faut vivre avec son temps.

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Vous avez raison de souligner le risque que l'on prend pour sa santé en utilisant une carte Vitale qui n'est pas la sienne.

Une expérimentation de dématérialisation de la carte Vitale sur le téléphone mobile est déjà en cours. Mais tout le monde ne téléchargera pas l'application. L'accès au réseau est limité dans certains territoires. Elle vise donc plutôt des publics jeunes, familiarisés avec le numérique, davantage que des personnes âgées. On l'a bien constaté dans les Pays-de-la-Loire lors de la mise en place du « e.pass santé ». Les fraudeurs ne téléchargeront

évidemment pas non plus l'application. C'est pour cela que j'ai proposé une expérimentation limitée. Une nouvelle expérimentation, sur un territoire différent, permettra, grâce à l'enrôlement généralisé des bénéficiaires, d'éclaircir la question des cartes surnuméraires.

Madame Lassarade, on peut réaliser des passeports biométriques à partir de l'âge de 16 ans, mais je n'ai pas la réponse pour les cartes Vitale. Il est vrai que les médecins ne savent pas toujours si la personne qu'ils ont en face d'eux est bien celle qui figure sur la carte. Il faut aussi rappeler que les cas d'usage de la même carte par plusieurs bénéficiaires sont très divers. Il arrive que l'on aille à la pharmacie avec la carte de quelqu'un qui ne peut se déplacer pour lui acheter des médicaments. Hormis ce cas, les pharmaciens et les professionnels de santé constatent parfois que la prescription ne correspond pas au patient qu'ils connaissent, mais ce n'est pas en changeant la carte Vitale que l'on résoudra ce problème. Les fraudes sont donc multiples, il est difficile de les chiffrer. Nous avons proposé une solution raisonnable, qui correspond à l'esprit du texte.

EXAMEN DES ARTICLES

Article 1^{er}

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – L'amendement COM-1 substitue à l'article 1^{er} le dispositif expérimental que j'ai déjà présenté.

L'amendement COM-1 est adopté.

L'article 1^{er} est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 2

Mme Catherine Deroche, rapporteure. – Par cohérence, l'amendement COM-2 supprime l'entrée en vigueur généralisée que prévoyait la proposition de loi initiale.

L'amendement COM-2 est adopté. En conséquence, l'article 2 est supprimé.

L'article 3 est adopté sans modification.

La proposition de loi est adoptée dans la rédaction issue des travaux de la commission.

La réunion est close à midi trente.

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Mercredi 13 novembre 2019

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

**Proposition de loi tendant à réguler « l'hyper-fréquentation » dans les sites
naturels et culturels patrimoniaux – Examen du rapport et du texte de la
commission**

M. Hervé Maurey, président. – Nous commençons notre réunion par l'examen de la proposition de loi tendant à réguler « l'hyper-fréquentation » dans les sites naturels et culturels patrimoniaux, dont l'examen aura lieu en séance publique jeudi 21 novembre prochain à 9 heures, dans le cadre de l'espace réservé au groupe Les Indépendants.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – Je remercie tout d'abord le président de m'avoir exceptionnellement permis d'être rapporteur d'une proposition de loi dont je suis le premier signataire.

Rapporter une proposition de loi que l'on a soi-même écrite est un exercice original, mais je me suis efforcé de pleinement « jouer le jeu ». J'ai souhaité, en tant que rapporteur, aborder ce texte avec le plus de neutralité possible, avec esprit critique et rigueur, en étant ouvert à toutes les remarques et difficultés qui ont pu être portées à mon attention lors de mes travaux.

Je remercie et salue notre nouveau collègue Hervé Gillé, qui a assisté à la dizaine d'auditions que j'ai menées. Nous avons pu échanger et travailler en bonne intelligence. Au-delà de mes auditions, j'ai également souhaité travailler avec la commission des lois, dans la mesure où le sujet de la proposition de loi entre également dans le champ de ses compétences. J'ai pu échanger avec le président Philippe Bas sur ce texte et sur les modifications que je vous proposerai d'y apporter, qui rejoignent pleinement son analyse.

J'en viens maintenant au fond.

Ce texte parle d'un sujet qu'un certain nombre d'entre nous connaissent déjà : l'hyper-fréquentation touristique dont certains sites naturels et culturels patrimoniaux font l'objet et les dommages que celle-ci peut causer sur l'environnement. Si l'attractivité de nos territoires est un enjeu important, à l'inverse, les raisons pour lesquelles certains sites bénéficient d'une protection particulière peuvent parfois être menacées par une fréquentation touristique trop abondante. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là que j'ai été sollicité par des gestionnaires de sites, comme les parcs nationaux, et que j'ai été amené à déposer ce texte. Nous avons tous en tête les incidents de cet été dans le massif du Mont-Blanc : un touriste est notamment monté au sommet avec un rameur, qu'il a ensuite abandonné sur place. L'extravagance va vraiment très loin...

Voici quelques chiffres pour vous convaincre.

Au pic de la saison touristique au mois d'août, on dénombre près de 7 000 touristes par jour qui se pressent sur les 7 kilomètres de long et 3 kilomètres de large de la petite île de Porquerolles, dans le Var, 800 000 visiteurs par an dans les gorges du Verdon, 16 000 touristes par jour, l'été, sur la dune du Pilat en Gironde, site classé au titre de la loi de 1930 et faisant l'objet d'une « Opération Grand site » (OGS), 49 navires commerciaux faisant des navettes sur la zone de la réserve de Scandola en Corse, jusqu'à 30 000 touristes par jour sur le Mont-Saint-Michel. Et que dire de la baie de Somme, chère à mon cœur ? Certains sites protégés sont bel et bien « saturés ».

Lorsque l'on parle d'hyper-fréquentation, on parle du dépassement de la capacité d'accueil. Cette notion n'est pas forcément simple à apprécier dans le cas d'espaces naturels ; c'est plus simple pour un musée par exemple. Ce qui est sûr, c'est que la forte fréquentation de certains sites tend également à en changer la « nature ». Toutes les personnes que j'ai entendues en ont parlé. Le maire de Saint-Gervais-les-Bains parle du phénomène de « l'unique venue » : cela concerne des touristes qui ne reviendront jamais, qui souhaitent simplement prendre une photo – un *selfie* – pour la mettre sur les réseaux sociaux et qui ne respectent pas les sites. On ne va plus visiter le site pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il dit de nous, parce qu'il nous met en valeur.

Ces nouveaux comportements peuvent avoir sur l'environnement des conséquences importantes : destruction de la faune et de la flore, augmentation des déchets et de leur dispersion, impacts sur la biodiversité, notamment marine, sur la qualité paysagère des sites, etc. Sans parler de l'impact négatif que cette hyper-fréquentation peut avoir sur le tourisme lui-même, en portant atteinte à l'attractivité du territoire.

C'est ce constat qui a amené un grand nombre d'élus et de gestionnaires de sites naturels à se poser la question d'un renforcement des outils à la disposition des maires pour remédier à ces difficultés. Car si des outils existent déjà aujourd'hui, ils présentent certaines limites.

Vous le savez, mes chers collègues, nous avons en France, un principe ancré de longue date, sur lequel il ne paraît pas souhaitable de revenir : celui d'un accès libre et gratuit à nos espaces naturels. Malgré cela, des outils de protection existent pour certains sites, eu égard à leurs caractéristiques écologiques ou culturelles patrimoniales.

Les régimes de protection qui existent sont nombreux ; force est de constater qu'ils n'offrent pas tous le même niveau de protection, ni le même niveau de contraintes réglementaires. Certains espaces sont ainsi protégés au titre d'une convention internationale : c'est le cas des zones humides *via* la convention Ramsar. Certains espaces bénéficient d'une protection dite « conventionnelle », comme les conventions de gestion de sites appartenant à l'État, les sites Natura 2000, les espaces faisant l'objet d'une OGS ou encore les parcs naturels régionaux.

Certains sites sont directement protégés par voie contractuelle et d'autres, de manière très générale, par la loi, par exemple la loi Littoral ou la loi Montagne.

Le Conservatoire du littoral dispose d'outils de protection *via* une politique d'acquisitions de terrains. Il établit, par exemple, des plans de gestion, en concertation avec le gestionnaire et les communes concernées, qui peuvent comporter des recommandations visant à restreindre l'accès du public et les usages des immeubles du site. À chaque conseil

d'administration, il est amené à prendre des décisions par rapport à des demandes de participation sur les terrains qu'il gère, notamment les *hyper-trails*.

Enfin, certains sites bénéficient d'une protection réglementaire qui peut prendre des formes diverses. Les préfets peuvent ainsi prendre des arrêtés de protection de biotope (APB) pour protéger les habitats naturels. Les parcs nationaux, les parcs naturels marins, les réserves naturelles régionales et nationales ou encore les sites classés et les sites inscrits constituent également des exemples de protections réglementaires plus ou moins fortes dont peuvent bénéficier certains espaces.

Dans le cœur des parcs nationaux, le directeur de l'établissement public exerce les compétences attribuées au maire en matière de police de la circulation et du stationnement hors agglomération, la police des chemins ruraux, la police des cours d'eau, la police de destruction des animaux d'espèces non domestiques, la police des chiens et chats errants. La charte du parc, validée par décret en Conseil d'État après consultation de l'ensemble des acteurs du territoire, contribue également à la régulation de la fréquentation.

Pour les réserves naturelles nationales, l'acte de classement en réserve peut fermer et réglementer l'accès ou définir un zonage plus restrictif. Il peut également réglementer les activités, les manifestations sportives, etc. C'est également le cas pour les réserves naturelles régionales. En revanche, dans les sites classés, le classement du site ne permet pas de gérer les usages ou les comportements inadaptés.

Il existe un grand nombre de polices spéciales de la nature visant à assurer la préservation des espaces naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages, le plus souvent exercées sous l'autorité du préfet en ce qui concerne leur volet administratif.

Au-delà de ces outils juridiques, la plupart des acteurs que nous avons entendus ont mis en avant l'importance des solutions pragmatiques passant par l'aménagement du territoire dans le cadre de « projets de territoire ». On nous a exposé en audition l'exemple d'Étretat, où le réseau des Grands sites de France a permis de mettre autour de la table tous les acteurs concernés afin de trouver des solutions permettant de préserver le site du phénomène de « l'hyper-fréquentation » : recul des parkings en dehors de la ville, mobilités douces, mise en place d'une déviation, etc.

Ces outils d'aménagement du territoire ne règlent cependant pas tous les problèmes. Des limites se font sentir. Ainsi, il n'existe pas de régime général d'accès aux espaces naturels et toutes les réglementations qui existent ne permettent pas forcément d'agir sur les usages. Le Mont-Blanc par exemple, qui n'est pas un parc national, mais un site classé Unesco, bénéficie d'une forte reconnaissance, mais la réglementation que les maires peuvent mettre en œuvre à ce titre est très limitée. La montagne est un espace libre, que l'on a du mal à réglementer.

J'en viens au dispositif de la proposition de loi. Il était très large. Je sais que cela a pu inquiéter. J'ai été la victime consentante de l'enthousiasme des juristes avec lesquels j'ai travaillé. Nous avons d'abord pensé, avec quelques acteurs concernés, qu'il convenait de passer par un élargissement des pouvoirs de police administrative générale du maire à la protection de l'environnement.

Cette solution, qui mériterait d'être approfondie et travaillée, ne serait-ce que parce qu'elle reviendrait à mon sens à tirer les conséquences des dispositions

constitutionnelles de la Charte de l'environnement, est en réalité beaucoup plus large que l'objectif visé par le titre de la proposition de loi, qui est de permettre aux maires de réglementer l'hyper-fréquentation des zones touristiques aux fins de préservation de l'environnement. Selon le directeur des patrimoines du ministère de la culture, une question prioritaire de constitutionnalité pourrait permettre d'affirmer que la Charte de l'environnement est à même de créer un ordre public tiré de l'environnement.

En outre, au cours de mes auditions, un certain nombre d'acteurs m'ont alerté sur les conséquences non maîtrisées d'une telle évolution.

En effet, modifier le pouvoir de police général du maire conduit aussi à lui confier une responsabilité nouvelle et à l'exposer à d'éventuelles poursuites en manquement s'il ne s'en sert pas. Je perçois l'inquiétude qui a été exprimée à cet égard. Ce risque paraît d'autant plus dommageable que le maire ne dispose pas, la plupart du temps, des moyens techniques, juridiques ou humains qui lui permettraient d'exercer effectivement ce nouveau pouvoir de police. Peut-être que cela pourrait se faire dans le cadre de l'intercommunalité.

En outre, alors qu'il existe déjà de nombreuses polices spéciales de la nature, une telle extension du pouvoir de police générale du maire pourrait poser des problèmes d'articulation avec les autorités disposant de pouvoirs de police équivalents.

Le maire lui-même dispose d'ailleurs déjà de pouvoirs en matière d'environnement, dans le cadre de son pouvoir de police générale, d'une part, en matière de pollutions de toute nature et de prévention des fléaux, dans le cadre de pouvoirs de police spéciale, d'autre part, par exemple en matière de déchets, de salubrité des ruisseaux et des rivières, de circulation des véhicules à moteur ou encore de santé publique.

Enfin, alors que la plupart des polices spéciales de la nature sont exercées par l'État, une mauvaise interprétation de ces dispositions pourrait laisser penser que les maires sont désormais compétents de manière générale en matière de protection de l'environnement. La délimitation précise de ce que recouvrirait cette nouvelle compétence serait complexe en ce qu'elle s'inscrirait en fait « en creux » de l'ensemble des polices spéciales déjà attribuées par le code de l'environnement à d'autres autorités.

Pour toutes ces raisons, je vous proposerai de recentrer la proposition de loi sur une extension du pouvoir de police spéciale du maire en matière de circulation des véhicules motorisés, qui existe déjà à l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales.

Au lieu de ne permettre que d'interdire les 4X4 sur certaines routes d'espaces naturels, cette modification permettrait au maire, par un arrêté motivé, de réglementer également la circulation des personnes – et non plus seulement des véhicules motorisés –, par exemple au sein d'espaces naturels hyperfréquences et fragiles, dont les milieux seraient menacés.

Cette solution présente l'avantage, d'une part, de ne pas conduire à des incompréhensions sur l'interprétation de ce nouveau pouvoir de police des maires, d'autre part, de limiter le risque de concurrence des polices spéciales.

Ce nouveau pouvoir doit être vu comme un outil venant compléter le panel d'outils qui existent déjà et le renvoi à un décret en Conseil d'État doit permettre de prévoir les consultations nécessaires avec les organes de gouvernance des espaces protégés concernés.

Telles sont, mes chers collègues, les modifications que je vous demanderai d'adopter sur cette proposition de loi dont l'objet est d'apporter une solution concrète aux élus se retrouvant démunis face à la sur-fréquentation de certains espaces naturels, qui sont des sites emblématiques.

M. Hervé Maurey, président. – Je salue le travail très intéressant du rapporteur qui a, dans sa sagesse, atténué la fougue de l'auteur de la proposition de loi.

M. Christophe Priou. – Chamfort disait : « Les raisonnables ont duré et les passionnés ont vécu. »

En France, les espaces naturels ne sont plus des sites sauvages depuis longtemps. Il n'est qu'à prendre l'exemple des marais salants dans ma région. Il faut noter le manque de moyens des parcs nationaux et du Conservatoire du littoral. La gratuité d'accès à ces sites finit par poser problème, soit pour les réhabiliter, soit pour canaliser cette fréquentation. Par ailleurs, avec l'avènement des intercommunalités, certains parcs nationaux ont du mal à trouver leur place. Je trouve que l'on ne va pas assez loin. On va nous reprocher d'interdire sans donner les moyens de faire vivre ces espaces, souvent façonnés par les usages et la main de l'homme.

M. Cyril Pellevat. – Le rapporteur a évoqué la situation du Mont-Blanc, où les abus et les accidents se multiplient ces dernières années. Sous l'impulsion du maire de Saint-Gervais-les-Bains, les élus ont travaillé avec le préfet et une brigade blanche a notamment été mise en place. Pour protéger et sécuriser, il faut prévoir un dispositif législatif. Ce texte y répond. C'est la raison pour laquelle je soutiens cette proposition de loi.

M. Guillaume Gontard. – Ce texte est le bienvenu et je l'aurais volontiers signé, si le temps ne m'avait pas manqué. Souvent, face à cette sur-fréquentation, les élus sont démunis.

Je formulerais une remarque sur les critères de régulation et la méfiance que susciterait un accès payant. On crée une distorsion entre ceux qui pourraient accéder à ces sites et ceux qui ne le pourraient pas. Il vaut mieux une régulation par inscription ou par interdiction intermittente. Par ailleurs, il faut réfléchir à une politique de prévention et d'accompagnement des collectivités vers un tourisme responsable et durable. Cela pourrait d'ailleurs devenir une mission de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

L'État ne peut pas se désengager complètement de cette question : le préfet doit aussi pouvoir intervenir. Cela pose la question des moyens donnés à l'Office français de la biodiversité (OFB), notamment au regard de la baisse des personnels engagée.

M. Louis-Jean de Nicolaÿ. – Dans la Sarthe, il n'y a pas de problème d'hyper-fréquentation touristique ! On pourrait inciter les visiteurs du Mont-Blanc ou de la baie de Somme à venir manger des rillettes...

La question de l'hyper-fréquentation pose aussi le problème du patrimoine immobilier touristique. La gratuité joue un rôle extrêmement important dans ce cadre-là. Il faudrait peut-être prendre exemple sur la protection des monuments historiques. On pourrait ainsi créer des sites patrimoniaux remarquables environnementaux qui copieraient un peu l'organisation de protection qui existe pour les sites patrimoniaux remarquables.

Dans le cadre d'un site patrimonial remarquable, les communes savent parfaitement comment cela fonctionne, alors que ce n'est pas le cas pour un parc national, régional ou autre. Il y a là une réflexion à mener.

Mme Pascale Bories. – Je félicite le rapporteur de cette proposition de loi. Notre département compte plusieurs sites, notamment le site remarquable du pont du Gard qui bénéficie de mesures pour limiter les entrées et réguler la population.

J'ai en mémoire la proposition de loi tendant à renforcer l'encadrement des rave-parties dont je suis l'auteur et qui a été récemment débattue. À cette occasion, j'ai entendu que c'était un texte liberticide. Pourtant, il va dans le sens de ce que vous demandez, monsieur le rapporteur, à savoir réglementer et donner aux élus des moyens d'intervenir pour préserver la biodiversité et les espaces naturels.

Peut-être n'y a-t-il pas de communication en amont à destination des populations concernées : *ravers*, sportifs, randonneurs, curieux qui viennent faire une *selfie*. L'objectif est le même : préserver tous les espaces, qu'ils soient répertoriés ou non, disposant d'une biodiversité.

M. Guillaume Chevrollier. – La proposition de loi soulève une vraie question, celle de l'hyper-fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux, au regard de l'impact sur l'environnement, de l'évolution du comportement de certains touristes ou de la massification du tourisme.

Je fais écho aux propos de mon collègue de la Sarthe et invite à mon tour les touristes à sortir des sentiers battus. Il faut à la fois sensibiliser sur les méfaits de l'hyper-fréquentation et ouvrir les touristes à d'autres horizons. En effet, dans les territoires qui ne manquent pas d'atouts touristiques, on mène des actions pour attirer davantage de touristes.

Ce texte met-il en œuvre des moyens qui répondent à la situation constatée ?

Le pouvoir de police confiée au maire en cette matière n'est-il pas une charge et une responsabilité supplémentaires pour les élus locaux, alors que d'autres acteurs, notamment l'Office français de la biodiversité, peuvent agir en matière de préservation de l'environnement ? Il s'agit de ne pas alourdir les responsabilités des élus.

M. Pascal Martin. – Le projet d'Opération Grand Site d'Étretat est assez emblématique – la ville compte 1 000 habitants, mais accueille plus d'un million de visiteurs chaque année – : il s'agit de rassembler treize communes, le conseil départemental assurant la maîtrise d'ouvrage. Mme le maire d'Étretat se sent démunie face aux problématiques de stationnement et de circulation, d'autant que celles-ci débordent sur les communes voisines. Se pose aussi le problème de la surpêche de l'estran.

Certes, le renforcement des pouvoirs de police qui sont confiés aux maires accroîtra la responsabilité qui pèse sur les épaules de ces derniers, mais il faut aussi évoquer la problématique des propriétaires des terrains.

Je défends et soutiens cette démarche pour essayer de proposer une économie touristique durable et respectueuse des habitants des sites, qui vivent difficilement l'arrivée massive de touristes tout au long de l'année.

M. Jean-Marc Boyer. – Je salue la passion du rapporteur sur ce dossier, qui nous permet de prendre conscience des difficultés liées aux différents classements envisagés partout sur notre territoire.

Sur-classement, sur-protection et hyper-fréquentation : tout cela a des conséquences en termes de sécurité et de conciliation des usages. Le problème de la dégradation se pose aussi. Ne sommes-nous pas dans un cercle vicieux où l'on va à l'encontre de l'objectif visé, à savoir la protection et la préservation des sites et de la biodiversité ?

M. Hervé Gillé. – L'évolution de ce texte vers le renforcement d'une police spéciale me semble aller dans le bon sens.

Restent quelques points qu'il faudrait approfondir. Il est important de travailler sur ce sujet dans le cadre d'un projet de territoire. Il faut éviter en effet que ces prises de décision soient trop isolées : elles doivent s'inscrire d'une manière collective et consensuelle avec l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à un équilibre. C'est cet équilibre qui fondera le maire à prendre sa décision dans le cadre de l'extension du pouvoir réglementaire.

Ce texte nous permet néanmoins de progresser sur un aspect réglementaire autour de la notion environnementale et d'aller au-delà de l'approche purement logistique sur les véhicules à moteur. Souvent, dans un certain nombre de sites, la réglementation des accès se fait seulement au niveau des parkings ! On parle de gratuité, alors que tous les accès sont payants : parkings et moyens de déplacement. C'est notamment le cas de Caudebec.

Il y a parfois des paradoxes sur lesquels il faut réfléchir.

M. Éric Gold. – Ce texte élargit les pouvoirs du maire et lui donne aussi des responsabilités nouvelles et souvent difficiles à assumer, notamment dans les communes les plus petites. Les sites remarquables se trouvent souvent sur plusieurs communes : j'insiste à nouveau sur le fait qu'il faut un partage des problématiques à l'échelon de l'intercommunalité, du parc, du département, de l'État. L'assermentation des garde-nature dans les parcs peut être un outil parallèle important. Or, sur cette question, on attend depuis quatre ans la parution d'un décret.

M. Pierre Médevielle. – Pour les sites moins protégés, il faut des actions de pédagogie et d'éducation à destination des touristes, notamment pour leur expliquer les dangers de l'hyper-fréquentation. Sur les aires marines, avec des smartphones, les touristes peuvent avoir directement accès à la réglementation locale. Ils peuvent comprendre les dangers liés au tourisme de masse dans certains endroits.

Pour mener ces actions, il faut arriver à dégager une ressource. Ainsi, sur l'île de Ré, il y a une taxe sur les voitures.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – Je prends bonne note de vos contributions riches. Elles sont relativement convergentes, notamment en ce qui concerne le rétrécissement du champ de la proposition de loi, en la focalisant sur l'élargissement du pouvoir de police spéciale du maire qui existe déjà. Tout cela va dans le bon sens. Ce texte est une étape.

Cent millions de visiteurs, dont 10 millions au Louvre : c'est la revendication des pouvoirs publics. La sur-fréquentation du Louvre pose également des problèmes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice.

Au-delà de l'appétence culturelle, il y a des enjeux économiques, notamment dans le secteur de l'hôtellerie. L'activité touristique permet de réaliser des travaux, de moderniser, de créer notamment des postes de guide. La question qui se pose est celle de l'équilibre. Comment régule-t-on ? L'appellation de cette commission montre que deux ambitions nous animent : l'aménagement du territoire et l'environnement. L'un est au service de l'autre : sans aménagement, pas de protection.

Cent millions de visiteurs : c'est un défi considérable. Il ne faut pas que ce soit contreproductif et que cela abîme notre pays. Le cas du Mont-Blanc est quasi caricatural.

Il ne faut pas fermer les yeux sur ces problèmes. Il est probable que la commission aura à se ressaisir de ce sujet à l'avenir. Si le tourisme est du ressort de la commission des affaires économiques, nous avons une sensibilité particulière à cause de l'aménagement du territoire et de notre responsabilité en matière d'environnement.

J'ai été pendant vingt ans maire d'une commune de 130 habitants. Je sais ce que signifie le manque de moyens et je connais les difficultés d'un maire à qui l'on donne des pouvoirs de police, mais qui n'a même pas de garde-champêtre. Si l'on veut une économie touristique, il faut lui donner les moyens juridiques et matériels.

J'ai réuni tous les sites Ramsar de France la semaine dernière dans le cadre de l'association Ramsar France : nous étions 200, alors que nous n'étions que 20 il y a dix ans.

L'environnement et l'aménagement du territoire doivent s'articuler.

EXAMEN DES ARTICLES

Article 1^{er}

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-13 est central. Il vise à compléter l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales en permettant au maire de réglementer l'accès et la circulation des personnes.

Son adoption permettra de compléter une partie du dispositif susceptible d'aider les maires dans les endroits de crise, tout en respectant les libertés publiques. Le décret en Conseil d'État doit préciser les modalités de consultation des différentes parties prenantes du territoire concerné.

M. Patrick Chaize. – Je remercie le rapporteur d'avoir remis à plat son texte initial.

Je veux revenir sur l'inquiétude des maires à assumer cette responsabilité nouvelle dans le cadre de leurs missions. Sur le plan juridique et constitutionnel, il me semble nécessaire d'avoir une expertise plus approfondie de la proposition qui nous est faite. Une incohérence ou un manque de conformité apparaît entre l'exposé des motifs et le texte dans la rédaction proposée par le rapporteur. J'avoue en être assez gêné.

La question de la définition de l'hyper-fréquentation se pose. Dans quelles conditions ce texte pourra-t-il s'appliquer ? Je ne trouve pas les réponses à ce stade de la discussion.

Le groupe LR s'abstiendra sur ce texte, sans le bloquer pour autant au stade de son examen en commission. Il nous faut le temps du débat en séance publique pour prendre une position définitive.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – Sur la constitutionnalité du texte, je répète avoir travaillé en lien avec la commission des lois.

Par ailleurs, l'Association des maires de France (AMF) était dans un premier temps très réservée à l'égard du texte, même négative. La version d'aujourd'hui a reçu un avis favorable de sa part, puisque cela correspond à ses attentes.

Sur l'incohérence entre l'exposé des motifs et le texte dans sa rédaction actuelle, je ne peux malheureusement pas amender l'exposé des motifs, mais ce que je dirai en séance publique fera office de correction et figurera au *Journal officiel*. Le texte est déposé en l'état, je ne peux pas le modifier, il faudrait que j'y renonce et en dépose un autre.

En effet, il n'y a pas de définition de l'hyper-fréquentation. L'hyper-fréquentation, c'est le cri d'alerte que lancent les organismes concernés, qui demandent des moyens. En plus des moyens matériels et de police, il existe des moyens juridiques. En l'état, un maire ne peut interdire à une personne l'accès d'un site naturel, car il appartient à la nation et que cela s'oppose au principe de liberté publique, alors qu'il peut le faire pour un véhicule. Il s'agit de permettre de réguler l'accès pour éviter la sur-fréquentation. C'est un devoir pour la protection du site.

Je reconnais que vos interrogations sont légitimes.

M. Cyril Pellevat. – Je voterai cette proposition de loi.

L'amendement COM-13 est adopté.

L'article 1^{er} est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Article 2

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-14 est un amendement de cohérence, qui vise à supprimer l'article 2.

L'amendement COM-14 est adopté et l'article 2 est supprimé.

Article 3

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-15 est un amendement de cohérence, qui vise à supprimer l'article 3.

L'amendement COM-15 est adopté et l'article 3 est supprimé.

Article 4

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-16 est un amendement de cohérence, qui vise à supprimer l'article 4.

L'amendement COM-16 est adopté et l'article 4 est supprimé.

Articles additionnels après l'article 4

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-1 porte sur l'avis des collectivités territoriales concernées par le commissaire-enquêteur.

En vertu des dispositions de l'article L. 341-3 du code de l'environnement, les projets de classement de sites, tout comme les projets de création de parcs nationaux ou encore les projets de classement en réserve naturelle, font l'objet d'une enquête publique environnementale en application de l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle permet à toute personne de prendre connaissance du projet afin d'être à même de présenter ses appréciations et suggestions sur ce dossier. Un commissaire enquêteur est désigné à cet effet.

Il s'agit de prévoir que, pour tout projet d'inscription sur la liste départementale des monuments et pour tout projet de classement, le commissaire enquêteur sollicite l'avis des collectivités concernées et que cet avis est réputé favorable dans un délai de deux mois. Cet ajout, qui semble de bon sens, ajoute de la complexité à une procédure déjà complexe et longue. En outre, il semble que les collectivités soient déjà aujourd'hui consultées dans les faits.

L'article L. 123-13 prévoit déjà que le commissaire enquêteur mène l'enquête de manière à pouvoir présenter au public l'information la plus complète possible. Il peut ainsi d'ores et déjà entendre toutes les personnes qu'il juge utile. Il est très fréquent qu'un commissaire enquêteur estime nécessaire de prendre contact avec les élus concernés. Je propose un avis défavorable.

L'amendement COM-1 n'est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – Je propose de rejeter l'amendement COM-2 à ce stade et d'inviter son auteur à le redéposer afin que nous puissions en discuter en séance publique. À mon sens, il est déjà satisfait.

L'amendement COM-2 n'est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-3 me paraît un peu extravagant. Si une commune veut être exclue du périmètre du territoire concerné par le label « Grand site de France », il lui suffit de ne plus assister aux réunions. Par ailleurs, le label est renouvelé tous les six ans. Il n'y a donc ni contrainte ni obligation. Je propose un avis défavorable.

L'amendement COM-3 n'est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-4 prévoit la présence de personnalités qualifiées en matière de tourisme au sein de la commission supérieure des sites et des commissions départementales. Qu'est-ce qu'une personne qualifiée en matière de tourisme ? Je propose un avis défavorable sur cet amendement, en attendant peut-être des explications en séance publique.

L'amendement COM-4 n'est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-5 prévoit l’interdiction par une collectivité territoriale à tout exploitant d’un service électronique de géolocaliser certains monuments ou sites. Cela paraît difficile à mettre en œuvre. Imagine-t-on demander à Google de ne plus placer le Mont-Blanc sur ses cartes ? Ce serait curieux et compliqué !

L’amendement COM-5 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-6 vise à moduler la taxe due par tous les passagers de véhicules terrestres à moteur empruntant un ouvrage d’art pour se rendre sur une île ainsi que la taxe Barnier. Je propose un avis défavorable, mais le débat pourra avoir lieu en séance.

L’amendement COM-6 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-7 vise à préciser que les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée doivent répondre aux principes du développement durable. Cela s’applique à toutes les collectivités et à toutes les politiques publiques, puisque c’est un engagement de l’État pris en 2015, appelé le *Millenium Assessment*, qui va jusqu’en 2030. Avis défavorable.

L’amendement COM-7 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-8 vise à donner au conseil départemental la possibilité d’interdire temporairement l’accès aux îles en cas de dépassement d’une capacité de charge maximale. Je comprends l’esprit de l’amendement. Beaucoup de sites commencent à réfléchir aujourd’hui à cette notion et c’est d’autant plus pertinent lorsque l’on parle d’une île. Néanmoins je propose de rejeter cet amendement à ce stade et d’avoir le débat en séance publique.

L’amendement COM-8 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-9 a trait aux missions du Centre des monuments nationaux. Je propose un avis défavorable, car cet amendement est à mon sens satisfait.

L’amendement COM-9 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-10 vise à subordonner le classement des sites patrimoniaux remarquables à la mise en œuvre d’un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Je pense que c’est déjà le cas, sinon cette idée me semble intéressante, car nous devons à la fois combiner aménagement du territoire et protection de l’environnement. Ayons le débat en séance. Je propose un avis défavorable à ce stade.

L’amendement COM-10 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L’amendement COM-11 vise à créer une commission locale chargée du suivi du projet du Grand site de France. Une telle instance existe de fait. Tous les grands sites se réunissent à intervalles réguliers. Je ne vois pas pourquoi on ajouterait une commission de plus. Avis défavorable.

L’amendement COM-11 n’est pas adopté.

M. Jérôme Bignon, rapporteur. – L'amendement COM-12 vise à prévoir que les conventions passées entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels incluent un volet évaluant les impacts d'une telle ouverture sur la nature et les limitant. Un problème de faisabilité technique se pose.

J'y serais peut-être plutôt favorable, mais je propose que nous ayons le débat en séance publique.

L'amendement COM-12 n'est pas adopté.

La proposition de loi est adoptée dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Avis sur les mesures fiscales relatives à l'environnement et aux transports du projet de loi de finances pour 2020

M. Jean-François Longeot, rapporteur. – Il me revient de vous présenter les mesures fiscales relatives à l'environnement et aux transports du projet de loi de finances pour 2020 sur lesquelles notre commission s'est saisie pour avis.

Comme chaque année, le projet de loi de finances comporte un certain nombre de dispositions directement liées aux politiques publiques que nous suivons. Celui-ci ne déroge pas à la règle, puisqu'il contient plusieurs mesures importantes relatives aux transports et à la rénovation énergétique des bâtiments.

S'agissant de la fiscalité des transports, les quatre articles que je vais vous présenter (16, 18, 19 et 20) visent tous, d'une manière ou d'une autre, à augmenter les taxes sur le transport routier et sur le transport aérien.

Tout d'abord, le projet de loi de finances traduit les annonces faites par le Gouvernement en juillet dernier, à l'issue du deuxième Conseil de défense écologique, en prévoyant une diminution de 2 centimes d'euros par litre du remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole dont bénéficient les entreprises de transport routier de marchandises – ce qui représenterait une hausse de la fiscalité sur ce secteur de 70 millions d'euros l'année prochaine et de 140 millions d'euros à partir de 2021 – et une augmentation des tarifs de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (dite taxe « Chirac »), entre 1,50 et 3 euros par billet pour les vols intérieurs et intra-européens, et entre 9 et 18 euros pour les vols hors Union européenne, pour un produit supplémentaire de 180 millions d'euros par an.

Cette hausse des taxes sur le transport aérien et le transport routier permet de financer l'augmentation du budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf), qui s'élèvera à près de 3 milliards d'euros l'année prochaine, conformément à la trajectoire prévue par le projet de loi d'orientation des mobilités.

Mais l'on peut regretter que cette hausse de la fiscalité soit conçue uniquement dans une logique de rendement budgétaire, pour pallier le manque de moyens de l'État pour financer les infrastructures de transports, et qu'elle ne s'inscrive pas dans une réflexion de plus long terme sur la transformation de ces secteurs, pour les accompagner à réaliser leur transition énergétique en s'orientant vers des technologies moins émettrices de gaz à effet de serre.

Les transporteurs routiers comme les compagnies aériennes que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils étaient prêts à supporter une hausse de la fiscalité, à condition que les recettes soient utilisées pour les aider à réduire leurs émissions.

Il me paraît essentiel que le secteur du transport routier de marchandises puisse, comme celui de l'automobile, bénéficier d'un contrat de filière lui donnant de la visibilité sur l'évolution du cadre fiscal et réglementaire à venir et sur les dispositifs de soutien mis en œuvre en parallèle.

Par ailleurs, je regrette que la solution retenue pour faire contribuer ce secteur au financement des infrastructures de transport repose essentiellement sur les entreprises françaises et non sur les transporteurs étrangers qui s'approvisionnent en carburant en dehors de France, et qui par conséquent continueront à utiliser et à dégrader les infrastructures sans jamais contribuer à leur entretien. Alors même que tout l'enjeu identifié lors des Assises de la mobilité était de faire payer les poids lourds étrangers en transit... c'est donc une véritable occasion manquée !

S'agissant du transport aérien, alors que les vols vers la Corse et vers les territoires ultra marins ainsi que les lignes d'aménagement du territoire devaient être exclus de la hausse de la taxe sur les billets d'avion dès son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, cette exemption s'appliquera finalement à une date ultérieure fixée par arrêté, le temps que la Commission européenne examine la conformité de cette disposition avec le droit de l'Union européenne. Mais la Commission européenne n'a été officiellement saisie que le 29 octobre dernier, il est donc à craindre que ces vols subissent la hausse de la taxation en janvier prochain, ce qui pénaliserait les voyageurs de ces territoires éloignés ou enclavés. Il y a donc eu un vrai manque d'anticipation du Gouvernement, s'agissant d'une mesure qui a été annoncée au début du mois de juillet...

Le projet de loi de finances prévoit par ailleurs de supprimer progressivement, entre 2020 et 2022, le tarif réduit de TICPE sur le gazole non routier (GNR), à l'exception de certains usages dont les usages agricoles.

Cette suppression est assortie de mesures d'accompagnement en faveur des secteurs concernés, comme la possibilité de plein droit de majorer le prix des contrats en cours, afin de pouvoir répercuter la hausse de la fiscalité, la création d'un dispositif de « suramortissement » pour l'acquisition d'engins non routiers utilisant des carburants alternatifs, ou encore l'application en contrepartie d'un taux très réduit de TICPE pour les travaux statiques ou de terrassement des secteurs économiques particulièrement exposés à la concurrence, comme la manutention portuaire ou l'industrie extractive.

La suppression du tarif réduit de TICPE sur le GNR était déjà prévue dans le projet de loi de finances de l'année dernière – avant d'en être retirée à la suite du mouvement des « gilets jaunes » – mais elle devait s'appliquer de manière brutale, puisqu'elle n'était pas lissée dans le temps et qu'elle ne comportait pas de mesures d'accompagnement. Nous avons par conséquent adopté en commission un amendement pour la rendre progressive, en l'étalant sur quatre ans.

Cette année, le dispositif proposé prend en compte les critiques formulées l'année dernière, puisqu'il laisse le temps aux acteurs de s'adapter à la hausse de la fiscalité. Cela montre qu'en prenant le temps de la concertation, il est possible d'aboutir à des solutions de compromis acceptables !

J'en termine s'agissant des transports par l'article 18, qui prévoit une refonte du cadre fiscal applicable aux véhicules à moteur. À la suite du scandale provoqué par le « *dieselgate* », un nouveau cadre réglementaire européen relatif à la mesure des émissions des CO₂ des véhicules a été élaboré. Le nouveau cycle d'essai WLTP permet de mieux mesurer les émissions des véhicules, en étant plus proche de la conduite en conditions réelles, et conduit à réévaluer de 25 % en moyenne le niveau de ces émissions.

L'article 18 prévoit par conséquent de réviser le barème des taxes applicables aux véhicules pour tenir compte de cette augmentation des émissions constatées, et en profite pour simplifier le paysage fiscal en fusionnant la taxe fixe régionale et la taxe de gestion perçues lors de la délivrance du certificat d'immatriculation, et en intégrant dans le barème du malus automobile trois autres écotaxes sur les véhicules polluants (la taxe CO₂ pour les véhicules d'occasion, la taxe annuelle sur les véhicules particuliers les plus polluants, et le malus sur les voitures puissantes).

Par ailleurs, cet article durcit le barème du malus automobile en abaissant le seuil d'émissions à partir duquel il s'applique de 117 à 110 grammes de CO₂ par kilomètre. Le malus maximum passera en conséquence de 10 500 à 12 500 euros.

Enfin, le projet de loi de finances prévoit de supprimer le compte d'affectation spéciale « bonus-malus ». Or ce compte est un gage de transparence, puisqu'il affecte directement la recette du malus aux dispositifs de soutien à l'évolution du parc automobile que sont le bonus et la prime à la conversion. Par conséquent, je vous proposerai un amendement pour le maintenir.

Je viens maintenant à la réforme du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). L'article 4 du PLF vise à transformer progressivement ce crédit d'impôt en aide financière directement perceptible directement au moment des travaux.

Le 1^{er} janvier 2020, le CITE sera remplacé par une prime de transition énergétique pour les ménages modestes et très modestes, versée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) lors de la réalisation des travaux et fusionnée avec les aides du programme « Habiter Mieux Agilité » de l'Agence. Les autres ménages continueront de bénéficier du CITE jusqu'au 31 décembre 2020 à l'exception des ménages les plus aisés – déciles de revenus 9 et 10 – qui en seront exclus.

À partir du 1^{er} janvier 2021, le CITE sera supprimé et la prime bénéficiera à tous les ménages modestes et intermédiaires.

Cette réforme, annoncée depuis plusieurs années, a la particularité de simplifier les choses tout en les complexifiant !

La transformation du CITE en prime présente l'avantage d'apporter une aide financière aux ménages dès la réalisation des travaux, sans que ceux-ci aient besoin de faire une avance de trésorerie, et permet de solvabiliser davantage les ménages modestes et très modestes.

Mais en même temps, elle rend le dispositif plus complexe, puisque désormais les aides à la rénovation ne seront plus calculées en appliquant un taux unique au prix des travaux réalisés, mais seront modulées en fonction de leur performance énergétique. Ainsi, à chaque type de travaux correspondra un montant d'aide différent, montant qui variera également en fonction des ressources des ménages.

Par ailleurs, le choix de recentrer les aides à la rénovation énergétique sur les ménages modestes, en excluant les ménages des déciles 9 et 10, pourrait conduire à freiner le rythme des travaux de rénovation énergétique, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de rénovation de 500 000 logements par an que s'est fixé le Gouvernement. En effet, 50 % des travaux de rénovation éligibles au CITE ont été réalisés par ces ménages en 2017.

Lors de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a par conséquent présenté un amendement permettant à ces ménages de bénéficier du CITE au titre des travaux d'isolation des parois opaques. Je vous proposerai d'aller plus loin, en permettant à ces ménages de continuer à bénéficier du crédit d'impôt lorsqu'ils réalisent des travaux de rénovation globale de leurs logements énergivores – étiquettes F ou G – permettant un gain énergétique important – passage à une étiquette A, B ou C.

Par ailleurs, je vous proposerai plusieurs amendements pour revenir sur des restrictions qui sont apportées au CITE l'année prochaine, dans une logique budgétaire qui n'est pas compatible avec l'ambition d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments.

Pour terminer, je vous proposerai tout à l'heure, conjointement avec Didier Mandelli, deux amendements directement liés à nos travaux récents sur le projet de loi d'orientation des mobilités. Le premier vise à réintroduire un dispositif de financement au profit des communautés de communes exerçant la compétence d'organisation des mobilités, en leur allouant une fraction de TICPE. Le second vise à supprimer la baisse de 45 millions d'euros de la compensation que l'État verse aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), à la suite du relèvement du seuil de salariés à partir duquel les employeurs sont assujettis au versement mobilité opéré en 2016.

M. Claude Bérit-Débat. – Merci monsieur le rapporteur pour cette présentation. Nous partageons un certain nombre de vos analyses, notamment sur le fait que l'augmentation de la fiscalité sur les transports routiers et aériens ne permettra pas de financer des mesures pour aider ces secteurs à réduire leurs émissions.

Nous avons déjà dénoncé, lors de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, la distorsion de concurrence que subissent les transporteurs nationaux qui supportent cette fiscalité par rapport à leurs homologues étrangers.

Nous soutiendrons les deux amendements que vous proposez en concertation avec M. Mandelli sur le financement des AOM qui vont dans le même sens que ceux que nous avons déposés lors de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités.

S'agissant de la transformation du CITE en prime prévue à l'article 4, nous saluons cette proposition, mais nous déplorons la réduction de l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée et les effets que cela va engendrer sur l'atteinte des objectifs de rénovation des logements.

En ce qui concerne la suppression progressive des tarifs de TICPE pour les carburants non routiers, nous partageons les nombreuses inquiétudes des acteurs concernés. La hausse brutale du prix risque d'avoir des répercussions fortes pour les entreprises. Nous allons donc proposer une suppression plus douce sur trois ans en reprenant l'amendement de nos collègues socialistes de l'Assemblée nationale.

Sur l'article 18 et le durcissement du barème du malus écologique, nous approuvons le principe mais nous nous inquiétons du reste à charge pour les ménages modestes et souhaitons qu'ils soient davantage accompagnés lors de l'achat de véhicules propres.

Par ailleurs, le groupe socialiste défendra en séance publique un amendement visant à réduire à 5,5 % la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les transports du quotidien.

M. Olivier Jacquin. – J'apprécie le rapport qui vient d'être présenté. On peut se satisfaire que le principe « pollueur-payeur » avance un peu, même si cette avancée ne concerne pas le transport maritime.

Le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires a montré qu'il y avait un taux de fiscalité verte important dans notre pays, la question est de savoir comment utiliser ces recettes et comment accompagner les ménages en situation de fragilité.

L'augmentation de la taxation des poids lourds créera une distorsion de concurrence supplémentaire à l'égard des transporteurs nationaux. Il serait intéressant que notre commission se déplace un jour à Berchem au Luxembourg, où se trouve la plus grande station-service du monde, pour constater le pillage fiscal qui s'y organise au détriment de notre pays. C'est pour cette raison que j'ai proposé que l'écotaxe en Alsace soit également instaurée sur l'A 31, qui descend du Luxembourg vers le sud.

Plutôt que d'accentuer cette distorsion, une piste serait d'appliquer une taxe carbone aux donneurs d'ordres, afin de les inciter à recourir davantage aux transports les plus propres. La chaîne administrative est prête et ce système est beaucoup plus vertueux que celui proposé par le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Corbisez. – Le compte d'affectation spéciale (CAS) « bonus-malus » récupère les malus et alimente le bonus et la prime à la conversion. L'année prochaine, les aides s'élèveront à 800 millions d'euros, dont la moitié au titre du bonus et l'autre moitié de la prime à la reconversion. Mais le bonus est réservé aux véhicules 100 % électriques et ne bénéficie pas aux véhicules à hydrogène.

Comment les ménages modestes peuvent-ils s'acheter un véhicule électrique qui coûte au moins 30 000 euros avec une prime à la reconversion de 5 000 euros seulement ?

Le compte d'affectation spéciale va être supprimé et ses lignes budgétaires noyées dans la mission « Écologie, mobilité et développement durable ». Le risque est donc que les recettes du malus ne servent pas qu'à financer la vente de véhicules propres.

Par ailleurs, comme l'a dit le rapporteur, nous allons, d'ici quelques semaines, voter l'application d'une nouvelle grille de malus. Le projet de loi de finances prévoit de réduire le seuil d'application du malus de 117 à 110 grammes de CO₂ par kilomètre.

Le Gouvernement entend appliquer au 1^{er} mars une autre grille du malus, calculée en fonction de la norme WLTP qui conduit à réévaluer à la hausse de 25 % les émissions des véhicules. Ainsi, un ménage achetant un véhicule au mois de janvier avec un malus écologique de 200 euros pourra, lorsqu'il le récupère au mois de mars, devoir acquitter un malus de 600 euros. En effet, l'application du malus écologique est basée sur la date d'immatriculation et non la date de commande du véhicule. J'invite donc mes collègues à bien regarder cet article 18 et à maintenir le compte d'affectation spéciale.

M. Guillaume Chevrollier. – Vous avez fait état d’une augmentation des recettes issues de la fiscalité écologique avec le constat que ces recettes vont alimenter le budget général et non des mesures écologiques. Comment améliorer le contrôle parlementaire pour permettre d’orienter effectivement ces financements vers de telles mesures ?

Je voudrais signaler que les professionnels du bâtiment et des travaux publics, surtout les petites entreprises, sont en grande difficulté malgré le lissage sur plusieurs années de la suppression du tarif réduit de TICPE sur le GNR.

Je souhaite également évoquer la contribution « éco-transport » déjà présentée par M. Jacquin. En tant que rapporteur, avez-vous entendu les porteurs de cette solution alternative qui consiste à faire payer les chargeurs ? Aujourd’hui, nous disposons des moyens techniques pour taxer les donneurs d’ordres, ce qui permettrait de faire prendre conscience du coût environnemental de la solution de transports. De plus, cela induirait des ressources financières intéressantes pour soutenir la rénovation des infrastructures. Je pense que c’est une solution intéressante et à creuser.

M. Guillaume Gontard. – La taxation sur l’aérien va dans le bon sens et je pense que l’on pourrait l’augmenter davantage. Sur la question du malus automobile, je trouve qu’on arrive au bout d’un système qui ne fonctionne pas, car il ne permet pas de baisser les émissions de CO₂ : les ventes de véhicules SUV ont été multipliés par 4 depuis 2010 avec des véhicules 50 % plus lourds et 80 % des véhicules ne supportent pas de malus écologique ou alors un malus inférieur à 500 euros. Par conséquent, je pense qu’il faut réfléchir à une taxe sur le poids des véhicules.

Sur le CITE, nous avons déjà fait des propositions dans le sens de sa transformation en prime les années précédentes, mais nous regrettons la baisse du budget qui lui est consacré. Pour rappel, en 2017, son montant s’élevait à 1,6 milliards d’euros. Nous sommes loin du compte en matière de rénovation et l’objectif de 500 000 logements rénovés par an paraît inatteignable.

Pour terminer, nous soutenons la mesure de la TVA à 5,5 % sur les transports du quotidien. Cette proposition est d’ailleurs une des recommandations du rapport de la mission d’information sur la gratuité des transports.

M. Benoît Huré. – Je suis en phase avec l’essentiel des propositions que notre rapporteur fait pour amender ce texte.

Je reste dans cette approche pragmatique : certes, il y a l’urgence climatique, mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Dans cette commission, nous avons une sensibilité aux enjeux climatiques. Mais je reste très réticent à certaines mesures d’application franco-française, qui constituent des distorsions de concurrence par rapport aux autres pays européens, notamment la taxation des transports de marchandises ou des entreprises de BTP. Il convient d’agir au niveau européen plutôt qu’au niveau français. Les populations européennes sont plutôt favorables à ce genre de mesures ; il manque uniquement de la volonté politique.

Je suis également favorable à la TVA à 5,5 % sur les transports du quotidien.

Sur l’affectation de la fiscalité environnementale au budget général, je n’ai pas d’état d’âme : c’est toujours le même contribuable qui paye, qu’il s’agisse de taxes

environnementales ou d'autres taxes, et le budget général sert aussi à financer d'autres politiques publiques.

M. Michel Vaspert. – Les engins de travaux publics sont fabriqués aux États-Unis ; je ne suis pas sûr qu'ils puissent être alimentés en carburants alternatifs.

Lors de l'audition du président suppléant du Conseil des prélèvements obligatoires, j'ai été étonné qu'il évoque un montant de 87 milliards d'euros de prélèvements obligatoires au titre de la fiscalité verte. C'est deux fois plus que l'Allemagne ou que l'Espagne et 55 % fois plus que le Royaume-Uni. Si nous continuons sur cette voie, nous allons connaître des problèmes : n'oublions pas que le mouvement des « gilets jaunes » a été déclenché en réaction à l'augmentation de la fiscalité. Il faut donc faire très attention aux propositions que nous sommes amenés à faire au Sénat.

M. Hervé Maurey, président. – Merci au rapporteur pour la qualité de son travail et, par avance, pour les amendements déposés visant à donner des moyens financiers aux intercommunalités afin qu'elles puissent réellement exercer leur compétence « mobilité ».

La fiscalité écologique est nécessaire pour assurer la transition écologique mais elle doit, d'une part, se faire sans augmentation globale de la pression fiscale et être réellement affectée à la transition écologique, de manière transparente et, d'autre part, faire l'objet d'un accompagnement social et territorial. En effet, le poids de la transition écologique diffère selon le niveau de ressources des ménages ainsi que selon les milieux ruraux et urbains.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Il est important de discuter de la fiscalité environnementale au niveau européen, compte tenu des enjeux en termes de concurrence. Le ministre de l'économie a récemment rencontré ses homologues européens afin d'aborder la question de la taxation de l'aérien. Je crois qu'il faut éviter que la fiscalité écologique ne devienne un poids économique.

Pour répondre à M. Chevrollier, effectivement, la proposition d'instaurer une contribution sur les chargeurs est intéressante mais elle s'avère complexe à mettre en place. En effet, une telle taxe pourrait poser un problème d'équité fiscale, dans la mesure où il serait difficile de la percevoir lorsque le bénéficiaire est situé hors de France. Je vous invite à déposer un amendement en séance afin d'ouvrir le débat sur ce sujet et d'inviter le Gouvernement à apporter une réponse claire sur ce sujet.

Je signale à M. Bérut-Debat que les amendements que je vous proposerai permettent de répondre à certaines de vos préoccupations.

M. Hervé Maurey, président. – Avant que le rapporteur ne présente ses amendements, je vous signale que le débat sur la première partie du projet de loi de finances aura lieu vendredi 22, samedi 23 et lundi 25 novembre.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Mon premier amendement vise à intégrer dans le projet de loi de finances un dispositif de financement au profit aux communautés de communes qui exerceront la compétence d'organisation des mobilités mais qui, en l'absence de services réguliers, ne percevront pas de versement mobilité, en leur allouant une fraction de TICPE pour financer la mise en place de services de mobilité.

Cette fraction serait calculée de manière à ce que les communautés de communes perçoivent un montant de 10 euros par habitant, c'est-à-dire le montant moyen que coûte la mise en place d'un « bouquet de services de mobilité », comme du transport à la demande, du covoiturage, ou des vélos en libre-service.

L'amendement DEVDUR.1 est adopté.

L'article 4 du projet de loi prévoit, dans le cadre de la réforme du CITE, de supprimer la possibilité pour les locataires et les occupants à titre gratuit de bénéficier du crédit d'impôt au titre des travaux de rénovation énergétique qu'ils réalisent dans leur habitation principale.

Une telle restriction va décourager la rénovation des logements en location, qui font pourtant l'objet d'un nombre de rénovations insuffisant.

D'après une enquête de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) publiée en octobre 2018, 24 % des travaux de rénovation réalisés entre 2014 et 2016 dans des maisons individuelles ont été menés par des locataires, et 76 % par des propriétaires occupants.

C'est pourquoi, l'amendement que je vous propose vise à maintenir l'éligibilité des locataires et des occupants à titre gratuit au CITE, afin de continuer à encourager la réalisation de travaux dans les logements loués.

L'amendement DEVDUR.2 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – L'amendement DEVDUR.3 vise à maintenir l'éligibilité des chaudières gaz à très haute performance énergétique au CITE.

L'article 4 du projet de loi prévoit que seuls les ménages modestes et très modestes pourront continuer à bénéficier d'une aide à l'achat de tels équipements, à travers la prime de transition énergétique.

Or les chaudières gaz à très haute performance énergétique, lorsqu'elles remplacent des chaudières anciennes comme des chaudières au fioul, permettent des gains énergétiques importants, et constituent, notamment dans les habitats collectifs, une solution indiquée là où les chaudières à biomasse ou à énergie solaire peuvent représenter des investissements coûteux ou inadaptés.

L'amendement DEVDUR.3 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'article 4 du projet de loi de finances recentre les aides à la rénovation énergétique sur les ménages modestes, en excluant les ménages des déciles 9 et 10 du CITE.

Or cela pourrait conduire à freiner le rythme des travaux de rénovation énergétique l'année prochaine, puisque, comme le rappelle l'évaluation préalable annexée au projet de loi de finances, 50 % des travaux de rénovation éligibles au CITE ont été réalisés par ces ménages en 2017.

Lors de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a présenté un amendement permettant à ces ménages de bénéficier du CITE au titre des travaux d'isolation des parois opaques.

Cet amendement propose d'aller plus loin, en permettant à ces ménages de continuer à bénéficier du crédit d'impôt lorsqu'ils réalisent des travaux de rénovation globale de leurs logements énergivores (étiquettes F ou G) permettant un gain énergétique important (passage à une étiquette A, B ou C).

M. Claude Bérit-Débat. – Mon groupe votera contre cet amendement.

L'amendement DEVDUR.4 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Cet amendement vise à augmenter de 40 à 100 euros par équipement le montant du CITE dont les ménages peuvent bénéficier lorsqu'ils remplacent des fenêtres simple vitrage par des fenêtres à double ou triple vitrage.

En effet, ces travaux permettent de réaliser des gains énergétiques non négligeables lorsque les logements sont vétustes et peuvent constituer un point d'entrée des ménages dans la rénovation énergétique et conduire par la suite à la réalisation de travaux plus ambitieux.

Mme Michèle Vullien. – Je voterai contre cet amendement car lorsque les travaux portent uniquement sur le remplacement des fenêtres, cela ne sert à rien.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – L'Ademe a pourtant montré dans son étude que le remplacement du simple vitrage par du double vitrage permet des gains énergétiques importants.

Mme Michèle Vullien. – C'est faux !

M. Guillaume Gontard. – Dans le même sens de ce qui vient d'être dit, je pense qu'il faut encourager les rénovations globales des logements. Car même si les travaux isolés permettent un gain thermique, ils peuvent poser d'autres problèmes, notamment en termes de ventilation des logements.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Oui, mais il est tout de même important de les faire.

M. Hervé Maurey, président. – J'observe que le Gouvernement a tenu, à cet égard, des propos contradictoires. La première année, on nous a expliqué que les travaux de remplacement des fenêtres étaient inutiles et désormais il semblerait que le discours inverse soit tenu.

L'amendement DEVDUR.5 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Cet amendement vise à augmenter les montants pouvant être déduits par les entreprises de l'impôt qu'elles acquittent au titre de l'amortissement de leurs véhicules à faibles et très faibles émissions, en portant le plafond du prix d'acquisition à partir duquel les charges ne sont pas déductibles pour

l'établissement de l'impôt de 30 000 à 33 000 euros pour les véhicules à très faibles émissions et de 20 300 à 24 300 euros pour les véhicules à faibles émissions.

Il s'agit d'inciter fiscalement les entreprises à acquérir des véhicules électriques et hybrides afin d'accélérer le verdissement du parc automobile français.

L'amendement DEVDUR.6 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Comme je l'indiquais tout à l'heure, l'article 18 du projet de loi de finances prévoit d'adapter le cadre fiscal relatif aux véhicules à moteur suite au passage à la nouvelle réglementation en matière d'émissions WLTP.

Initialement envisagé au 1^{er} janvier 2020, le passage à la norme WLTP doit finalement être repoussé le temps d'adapter le système d'immatriculation des véhicules et de mettre en place un nouveau certificat de conformité électronique. L'article 18 prévoit ainsi une entrée en vigueur à une date fixée par arrêté, et au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Par conséquent, le barème du malus applicable au 1^{er} janvier 2020 sera remplacé au cours du premier semestre 2020 par un nouveau barème.

Or, bien qu'il s'applique à partir d'un niveau d'émissions plus élevé, ce nouveau barème ne permettra pas d'assurer la neutralité fiscale du changement de norme pour l'ensemble des véhicules. En effet, alors que dans l'ancien système, la valeur des émissions était mesurée par familles de véhicules, sur la base des émissions du véhicule représentatif de cette famille le plus favorable, la norme WLTP conduit à attribuer un niveau d'émissions à chaque véhicule, en fonction de ses caractéristiques.

Le passage en cours d'année au système WLTP conduira donc à une augmentation du montant du malus sur certains véhicules, ce qui sera source de complexité pour les professionnels et pour les consommateurs.

C'est pourquoi, le présent amendement vise à reporter au 1^{er} janvier 2021 l'entrée en vigueur de la norme WLTP.

L'amendement DEVDUR.7 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – Cet amendement vise à supprimer la baisse de 45 millions d'euros de la compensation que l'État verse aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), à la suite du relèvement du seuil de salariés à partir duquel les employeurs sont assujettis au versement mobilité opéré en 2016.

Outre le fait qu'elle revient sur l'engagement de l'État à compenser la perte de recettes subie par les AOM, cette baisse va à l'encontre des objectifs de développement des mobilités affichés par le Gouvernement, en privant les autorités organisatrices de ressources importantes pour financer leur politique de mobilité, et elle pénalise les collectivités qui ont fait des efforts pour encourager l'installation d'entreprises et la création d'emplois.

L'amendement DEVDUR.8 est adopté.

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis. – L'article 33 du projet de loi de finances entend supprimer le compte d'affectation spéciale « aides à l'acquisition de véhicules propres », afin d'intégrer les dépenses relatives au bonus automobile et à la prime à la conversion au sein du budget général de l'État.

Cette suppression rend toutefois moins lisible les montants dédiés au dispositif « bonus-malus », en mettant fin à l'affectation directe de la recette du malus au soutien à l'évolution du parc automobile.

L'amendement que je vous propose vise donc à maintenir le compte d'affectation spéciale « bonus-malus ».

L'amendement DEVDUR.9 est adopté.

La commission a autorisé la publication du rapport pour avis.

**Déplacement d'une délégation de la commission en Nouvelle-Calédonie –
Communication (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 12 h 20.

**COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Mardi 12 novembre 2019

- Présidence de M. Jean-Pierre Leleux, vice-président -

La réunion est ouverte à 17 h 30.

**Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Enseignement scolaire » -
Crédits « Enseignement technique agricole » - Mission « Recherche et
enseignement supérieur » - Crédits « Enseignement supérieur et recherche
agricoles » - Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de
l'alimentation**

M. Jean-Pierre Leleux, président. – Monsieur le Ministre, nous vous recevons aujourd'hui en vue de l'examen, par le Sénat, des crédits consacrés à l'enseignement et à la recherche agricoles dans le projet de loi de finances pour 2020. Vous savez que notre commission est très attentive au suivi de ces deux sujets.

Nos collègues Laurent Lafon et Jean-Yves Roux ont d'ailleurs, à l'occasion de la récente présentation des conclusions de leur mission d'information consacrée aux nouveaux territoires de l'éducation, salué l'ouverture de ces établissements sur leur environnement immédiat – ceux-ci étant reconnus pour contribuer à animer le territoire qui les entoure – et proposé de s'en inspirer pour l'ensemble des établissements scolaires situés en zones rurales.

Je vous proposerai, monsieur le Ministre, de diviser cette audition en trois temps :

- en vous invitant à présenter les grandes lignes du budget consacré à l'enseignement et à la recherche agricoles pour 2020 à l'occasion d'un propos liminaire d'une quinzaine de minutes ;

- en donnant ensuite la parole à nos rapporteurs, Antoine Karam, sur les crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole », puis à Stéphane Piednoir et Laure Darcos, sur les crédits du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » ;

- en donnant enfin la parole aux autres collègues qui souhaiteraient vous interroger sur les crédits votre ministère.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Il y a une dizaine de jours, à l'initiative du groupe CRCE, nous avons tenu un très riche et très intéressant débat sur l'avenir de l'enseignement agricole. Cette audition permet donc de compléter ce débat et de préciser les contours de ce budget.

L'enseignement agricole est un sujet en soi et j'ai toujours regretté – y compris lorsque j'étais sénateur – qu'il ne soit pas présenté en séance publique par le ministre en charge de son budget. Cet enseignement constitue une pépite parmi l'ensemble des formations. Nous avons la chance de disposer avec l'enseignement et la recherche agricoles d'un outil très performant, d'un outil majeur pour toutes les politiques publiques. C'est aussi un atout pour l'agriculture et l'alimentation françaises, pour nos territoires et notre jeunesse.

Nous avons besoin que de plus en plus de jeunes rejoignent ces métiers. Nous avons aussi besoin de plus de connaissances, pour assurer la transition agroécologique. L'agriculture française n'a pas d'autres choix que de s'inscrire dans ce mouvement. Demain, l'agriculture française sera résiliente et devra respecter le triptyque compétitivité, innovation/recherche et transition agroécologique. Il ne peut y avoir d'enseignement agricole sans recherche et innovation, ni recherche et innovation sans compétitivité. N'ayons pas peur de la compétitivité ! Nous avons donc besoin de davantage de connaissances.

L'enseignement représente en moyens humains 40 % du budget du ministère de l'agriculture, 1,8 milliard d'euros et 18 000 fonctionnaires. Avant d'aborder le budget plus en détail, je voudrais vous faire part des cinq chantiers majeurs que nous avons engagés et qui sont essentiels. Le premier consiste à assurer la fusion de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) – deux champions nationaux – pour créer le leader de la recherche mondiale en matière d'agriculture, d'alimentation et d'environnement. L'INRA et l'Irstea deviendront l'INRAE au 1^{er} janvier prochain. Il s'agira d'un atout pour nos filières, la société et l'ensemble des décideurs politiques, qui ont besoin d'être éclairés sur ces sujets complexes.

Le deuxième chantier consiste à améliorer l'impact de la recherche au service des agriculteurs, de l'alimentation et de l'environnement, grâce à un travail plus étroit entre l'INRAE, les instituts techniques agricoles et les chambres d'agriculture. Je répète ainsi que les instituts techniques agricoles jouent un rôle essentiel.

Le troisième chantier est celui de la structuration de l'enseignement agronomique autour de deux pôles. AgroParisTech et les laboratoires de l'INRAE s'installeront sur le plateau de Saclay pour constituer le socle Sciences du Vivant, facteur de résilience de ce pôle. La participation d'AgroParisTech à cette grande université de rang mondial sera effective en janvier 2020. En parallèle, la création de l'Institut de l'Enseignement supérieur pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement est engagée, avec la fusion dans un premier temps d'Agrocampus Ouest et de Montpellier Sup Agro. Notre pays bénéficiera ainsi d'un acteur stratégique et innovant, composé d'écoles supérieures fortement ancrées dans leurs territoires, associées aux universités et au service des filières. Il s'appuiera aussi sur l'enseignement technique agricole pour accélérer les transitions en cours. Ce lien entre enseignement supérieur et technique est essentiel pour que les dernières avancées de la recherche soient introduites dans la formation des agriculteurs de demain. La recherche doit donc être impliquée directement dans la formation.

Le quatrième chantier consiste à refonder l'enseignement vétérinaire, pour contribuer au maillage sanitaire du territoire. Nos zones rurales comptent de moins en moins de vétérinaires, alors que nos écoles de vétérinaires sont toujours pleines. Les formations ont été repensées. Des stages longs ont été mis en place en milieu rural. Une voie de recrutement post-bac avec classe préparatoire intégrée sera créée dès 2020, pour recruter des jeunes d'origines sociales et géographiques plus diversifiées. Le problème des déserts vétérinaires ne peut cependant pas être réglé en agissant uniquement sur la formation et le Gouvernement étudie actuellement d'autres dispositions, pour assurer l'installation et l'exercice de vétérinaires d'animaux de rente dans les zones à faible densité d'élevage.

Le cinquième chantier consiste à améliorer l'attractivité de l'enseignement technique agricole. Lors du dernier salon de l'agriculture de Paris, nous avons lancé une grande campagne de communication, l'Aventure du vivant, qui porte ses fruits. Il s'agit ainsi

de resserrer les liens avec l'éducation nationale et de donner plus d'autonomie aux établissements, pour leur permettre d'atteindre un nombre d'apprenants supérieur. Depuis dix ans, nos lycées agricoles se vidaient de leurs effectifs. S'ils résistaient grâce aux filières générales, on constatait une érosion forte des effectifs dans les filières techniques.

Avec Jean-Michel Blanquer, nous avons donc pris la décision de mener un travail commun. L'enseignement technique agricole n'est pas une seconde voie, mais doit être un primo-choix. Nous y tenons beaucoup et avons réussi cette campagne d'information. Nous avons réussi cette sensibilisation, puisque nous sommes passés de – 4 000 élèves l'an dernier à + 750 cette année. Nous avons donc inversé la courbe, mais nous devons continuer, pour atteindre l'objectif de 200 000 apprenants l'année prochaine. C'est la première fois depuis dix ans que le nombre d'élèves augmente.

Je lance également une vaste concertation auprès de tous les acteurs pour rénover les diplômes et les formations de l'enseignement technique. Il est temps de coconstruire les nouveaux programmes de demain. L'agroécologie, le bien-être animal, le numérique et la gestion – compétence indispensable à un jeune qui s'installe – seront au cœur de ces évolutions.

Pour soutenir ces ambitions, le budget de cette année me semble bon. Le programme 142 de l'enseignement supérieur et de la recherche connaît un maintien des effectifs de fonctionnaires et une hausse des crédits de paiement de 4,3 millions d'euros, soit + 3,2 %. Cette augmentation permettra de poursuivre celle du nombre d'étudiants accueillis dans les écoles agronomiques, vétérinaires et de paysage. Ces établissements vont accueillir 20 % d'étudiants supplémentaires à l'horizon 2024.

Par ailleurs, la préservation des crédits d'investissement CPER (contrats de plan État-Région) permettra de poursuivre les travaux de rénovation entamés dans les écoles, notamment les écoles vétérinaires d'Alfort et de Toulouse, ainsi que le Potager du Roi à l'école nationale supérieure de paysage, Agrocampus Ouest ou encore Agrocampus Dijon. Parallèlement, le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR) est maintenu à 136 millions d'euros, ce qui constitue un levier essentiel. Les crédits du programme 143 de l'enseignement technique agricole enregistrent quant à eux une progression de 8,56 millions d'euros (+ 0,6 %), dont 2,2 millions d'euros au titre des crédits de personnel et 6,35 millions d'euros en investissements. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le plafond d'emploi du programme est en baisse de 60 équivalents temps plein (ETP). Nous avons pris des mesures pour l'assumer sans fermeture nette de classes à l'échelle nationale, en jouant notamment sur les seuils de dédoublement. L'enseignement agricole bénéficie de mesures catégorielles et du plan de requalification, qui concernent l'ensemble des agents. Il bénéficie aussi de la création d'un statut d'emploi de directeurs de lycées agricoles publics, de ceux des centres de formation d'apprentis (CFA) et de ceux des exploitations agricoles des lycées. En outre, des crédits sont prévus pour financer un deuxième professeur principal dans toutes les classes de terminale.

S'agissant des crédits d'investissement, les principales évolutions sont le renforcement des moyens des lycées publics des collectivités ultramarines, notamment la sécurité de l'établissement de Mayotte. Des moyens sont également consacrés à l'évolution des systèmes d'information (+ deux millions d'euros) et une dotation complémentaire d'un million d'euros permettra de poursuivre la communication en faveur de l'enseignement agricole, l'Aventure du vivant. Les moyens dévolus à l'inclusion sociale des élèves en situation de handicap augmentent de 26 % par rapport à 2019 – où les crédits étaient déjà en

hausse –, soit près de 3 millions d’euros afin d’accompagner l’augmentation du nombre de bénéficiaires et d’assurer la transformation des contrats aidés en contrat d’accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Des moyens supplémentaires sont aussi ouverts en 2020 pour financer le dispositif Certiphyto et accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. Enfin, les moyens consacrés à l’enseignement privé sont stables, à 354,8 millions d’euros.

Cette année, j’ai fait la rentrée scolaire dans l’enseignement agricole public, l’enseignement privé agricole et les Maisons familiales rurales (MFR) le même jour, parce que je considère que ces trois familles sont essentielles pour la formation de nos jeunes.

M. Antoine Karam, rapporteur pour avis des crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole ». – Je serai bref, car nous avons tenu un débat de grande qualité il y a quinze jours à l’initiative du groupe CRCE. J’ai alors eu le sentiment qu’un consensus se dégagait sur le futur et l’avenir de l’enseignement agricole. Nous avons tous la même ambition : modifier l’image qu’a l’enseignement agricole, encore trop considéré comme une voie de garage et en faire une voie d’avenir pour nos jeunes compatriotes.

Je vous poserai quelques questions, auxquelles vous avez déjà apporté, en grande partie, des réponses.

Ma première question porte sur les effectifs de cette rentrée. Lorsque nous avons auditionné vos services, les chiffres étaient en cours de stabilisation et il était alors question de 300 à 700 élèves supplémentaires. Disposez-vous d’un chiffre plus précis ? Par ailleurs, comment se répartissent ces effectifs supplémentaires, à la fois entre les établissements publics et privés, ainsi qu’en fonction des niveaux scolaires (collège, lycée, études supérieures) ?

Ma deuxième question concerne la campagne de communication de votre ministère en faveur de l’enseignement agricole. Elle semble porter ses fruits si on en croit la hausse des effectifs. Il est désormais nécessaire de prolonger cette communication au niveau local. En effet, l’enseignement agricole présente la spécificité d’être un enseignement national à ancrage territorial. Or les établissements nous ont indiqué ne pas disposer de moyens supplémentaires pour procéder à la promotion de l’enseignement agricole au niveau local, notamment dans les salons régionaux d’orientation. Pouvez-vous nous en dire plus sur la déclinaison territoriale de cette campagne de valorisation de l’enseignement agricole ?

Je salue le plein engagement de l’enseignement agricole en faveur de l’école inclusive.

Enfin, permettez-moi de vous faire remonter une inquiétude liée au nouveau rôle des lycées en matière d’information et d’orientation des élèves. Pour des élèves – notamment en difficulté scolaire – et leurs familles, pousser la porte du grand lycée de secteur peut être un frein. Le centre d’information et d’orientation (CIO) présentait l’avantage d’être un lieu plus neutre. En outre, il ne semble pas qu’une mission analogue ait été confiée aux lycées agricoles.

M. Didier Guillaume, ministre de l’agriculture et de l’alimentation. – Vous avez raison, Monsieur Karam, de rappeler que notre débat d’il y a quinze jours a été très intéressant. Il a montré, au-delà des sensibilités politiques, une vision globale et commune de l’enseignement agricole.

Le nombre d'élèves et d'étudiants, du certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), se monte à 158 083, dont 61 186 dans le public. En 2018, les apprentis étaient au nombre de 34 471 dans l'enseignement technique, avec une hausse de 700 apprentis en 2019, soit 35 071 au total. Pour le domaine technique, nous comptons en tout 193 154 apprenants, pour un objectif de 200 000. Compte tenu de la hausse observée cette année, nous atteindrons ce nombre de 200 000 avant 2022 si nous poursuivons à ce rythme. Pour y parvenir, nous travaillons avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et le ministère de l'éducation nationale, ainsi qu'avec le ministère du travail pour les apprentis. L'enseignement agricole forme 10 % des apprentis et nous devons continuer ces efforts. Nous avons en effet l'avantage d'être réparti sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones rurales. Nos établissements d'enseignement sont donc plus accessibles que d'autres.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, à la rentrée 2019, nous avons accueilli 14 600 étudiants (ingénieurs, paysagistes et vétérinaires), dont 10 % d'apprentis. Ces effectifs ont crû de 9 % entre 2015 et 2019 et de 3 % entre 2018 et 2019. Pour 2024, nous avons l'objectif d'atteindre 20 % d'augmentation.

Pour ce qui est de la campagne de communication, il s'agissait de toucher les jeunes, notamment sur Snapchat – 12 millions de jeunes ainsi approchés. Nous avons aussi ouvert le site internet l'Aventure du vivant. Toute la communauté éducative semble s'investir sur ces questions, ce qui permet de faire mieux connaître l'enseignement technique agricole, qui, comme vous l'avez dit, ne saurait être considéré comme une voie de garage.

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis des crédits du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles ». – Monsieur le Ministre, vous avez évoqué le projet de fusion des écoles d'agronomie. Le projet de création d'une école unique a été abandonné en décembre 2018 au profit de la création de deux pôles nationaux, l'un à Paris, au sein de l'Université Paris-Saclay, avec AgroParisTech, et l'autre en région, à travers la fusion de Montpellier SupAgro et d'Agrocampus Ouest. Vous nous avez exposé la situation. Toutefois, j'ai cru comprendre qu'à Montpellier, la situation était assez compliquée, en raison d'un projet parallèle, dénommé MUSE (Montpellier Université d'excellence), qui doit faire émerger une université thématique de recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de la santé.

Enfin, nous nous félicitons de l'attractivité de l'enseignement agricole. Celui-ci répond à un besoin et des attentes. La campagne de communication à destination des élèves est intéressante. N'oublions toutefois pas les parents qui jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants.

Mme Laure Darcos, rapporteur pour avis des crédits du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles ». – Ayant auditionné le Président du futur Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) - qui était un président heureux -, je me réjouis de constater que cette opération de rapprochement se fait en bonne intelligence et qu'elle repose sur un vrai projet scientifique. Comment voyez-vous le rôle de ce nouvel institut dans le renforcement des positions défendues par la France en matière d'agriculture et d'alimentation au sein des instances européennes et internationales ?

Enfin, j'aurais souhaité poser une question que me posent également de nombreux agriculteurs de Sud Essonne. Vous dites que l'enseignement agricole est un succès, mais nous

constatons des difficultés pour les filières traditionnelles d'élevage qui souffrent du *bashing* contre les agriculteurs et des exactions réalisées par les vegans. Comment inciter les jeunes à embrasser ces filières traditionnelles également ?

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – La réorganisation de l'enseignement supérieur constitue un sujet complexe, mais ce projet était en l'occurrence absolument indispensable. En effet, nous devons être compétitifs à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale et notre enseignement agronomique devait donc être restructuré. La fusion AgroParisTech s'est déroulée avec fluidité. Mais nous avons rencontré davantage de difficultés pour Agrocampus Ouest et Montpellier SupAgro, qui tiennent à mon avis d'une incompréhension du projet au départ. Toutefois les choses sont à présent rentrées dans l'ordre. Le décret est d'ailleurs en cours d'examen par le conseil d'État. Ce travail a été difficile, mais nous y sommes parvenus.

S'agissant de la création de l'INRAE, je tiens à saluer Philippe Manguin et Marc Michel, patrons de l'INRA et de l'Irstea, qui ont beaucoup travaillé pour concilier les cultures des deux établissements. Cette fusion s'est ainsi réalisée en concertation et en coconstruction. L'INRAE va maintenant peser sur la politique européenne et les sujets d'avenir : la transition agroécologique, les pesticides, le bien-être animal,... Cet établissement devra ainsi être leader mondial.

Par ailleurs, en ce qui concerne les filières d'élevage, je ne suis pas certain que les chiffres que vous avancez soient justes. Face à l'*agribashing* et aux difficultés financières des éleveurs, nos sections sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) se remplissent très bien.

Enfin, un désintérêt des jeunes pour l'agriculture est souvent évoqué. Je rappellerai cependant qu'en 2018, 12 000 jeunes agriculteurs se sont installés en France – 6 000 aidés et 6 000 non aidés. La France compte 450 000 agriculteurs, dont environ un tiers arrêtera son activité dans les dix ans à venir. Si nous poursuivons à installer 12 000 jeunes chaque année, contrairement à ce que l'on pense, nous maintiendrons un équilibre entre les départs et les installations.

Mme Marie-Pierre Monier. – Dans notre récent débat, plusieurs d'entre nous ont bien indiqué que l'enseignement agricole était en première ligne face aux grands défis que notre agriculture doit relever : réussir la transition agroécologique et assurer la relève de toute une génération. Cela implique une modification des cadres de pensée et des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques notamment pour l'agroécologie. L'enseignement agricole joue un rôle central dans cette transformation.

Le plan « Enseigner à produire autrement » a été mis en place alors que Stéphane Le Foll était ministre, en 2014, plaçant l'enseignement agricole au cœur du projet agroécologique. Ce plan a permis de rénover plusieurs référentiels des diplômes et des pratiques, afin d'intégrer l'agroécologie dans les cursus et de renforcer la gouvernance régionale pour dynamiser les réseaux d'enseignement. Disposez-vous d'un bilan de la mise en place de ce plan ? Aujourd'hui, il faut amplifier ces initiatives. Pouvez-vous nous dire ce que vous comptez mettre en place ?

Vous avez en outre fait état d'un maintien des effectifs des fonctionnaires. Cependant, qu'en est-il du nombre de contractuels ? Selon le SNETA-FSU, on compte 6 000 fonctionnaires, 1 500 contractuels au niveau national et 4 500 contractuels sur les

budgets des établissements. Cela a un impact fort sur les conditions de travail des enseignants, pour les contractuels comme pour les titulaires. Cela pose aussi un problème s'agissant de la gestion des établissements. Comment comptez-vous mobiliser le budget nécessaire pour titulariser ces milliers d'enseignants ?

Enfin, 440 suppressions de postes sont annoncées dans l'enseignement du second degré. Cela affecte-t-il l'enseignement agricole ?

Mme Françoise Laborde. – Je serai brève, car plusieurs questions ont déjà obtenu leurs réponses. Vous avez évoqué trois familles d'enseignement, mais vous n'avez pas parlé des maisons familiales rurales. Où les situez-vous dans ces trois familles d'enseignement ? L'enseignement agricole a beaucoup de chance, puisque vous avez créé le statut de directeur.

J'aurais en outre souhaité vous interroger sur le projet de fusion entre l'INRA et l'Irstea, mais vous avez répondu en confirmant que cette fusion serait effective au 1^{er} janvier 2020.

Lors du dernier salon de l'agriculture, vous aviez indiqué que la transition agroécologique était en route et irréversible. Vous avez effectué plusieurs annonces, plaidant pour la réalité de cette transition et j'en suis ravie.

Par ailleurs, quand procéderons-nous à l'audition commune du ministre de l'agriculture, du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ? Nous constatons en effet que plusieurs de vos sujets de préoccupation sont communs.

Mme Annick Billon. – Monsieur le Ministre, je me réjouis également de la création du statut de directeur car ce point faisait l'objet d'échanges récurrents sur nos territoires.

Je souhaitais également vous poser une question déjà posée lors du débat, en ce qui concerne le développement des classes mixtes suite à la réforme de l'apprentissage. Certaines classes sont composées d'apprentis et d'élèves en voie scolaire, ce qui crée de nouvelles contraintes pédagogiques, qui pourraient à terme poser une difficulté. Les enseignants n'ont ainsi pas la capacité statutaire d'enseigner devant ces apprentis. Faudra-t-il s'atteler à créer un nouveau statut ?

Par ailleurs, l'attractivité des filières agricoles ne semble pas constituer un sujet de préoccupation. La réforme du bac est en cours, avec le regroupement des filières générales et les 12 enseignements proposés. Or pour les lycées agricoles, seuls trois enseignements sont proposés, tandis que nous constatons la nécessaire montée en compétences pour les agriculteurs. Disposer de seulement trois spécialités dans les lycées agricoles - les mathématiques, la physique-chimie et la biologie-écologie – est-ce suffisant ? La moitié des lycéens ne savent pas quels métiers ils souhaitent faire. Limiter ainsi le nombre de spécialités pourrait conduire les jeunes et ne pas se tourner vers l'enseignement agricole par manque de choix.

Je salue également l'initiative du groupe CRCE. Ce débat a permis de parler pour une fois de l'agriculture qui va bien, de jeunes qui veulent s'installer et pratiquer l'agriculture autrement.

Enfin, lorsque Chantal Jouanno était présidente de la Délégation aux droits des femmes, elle avait mené un travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes en agriculture, avec plusieurs propositions. De nombreux jeunes s'installent, notamment des femmes, dont l'approche du métier est différente, ce qui doit être souligné et anticipé.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Madame Monier évoquait l'agroécologie et son enseignement. Ces sujets sont effectivement essentiels et nous souhaitons obtenir des résultats concrets en la matière. L'enseignement agricole doit être le moteur de cette transition écologique. J'ai rencontré de nombreux agriculteurs, qui m'ont expliqué qu'ils n'étaient pas armés pour s'inscrire dans ce mouvement. La formation est donc nécessaire. Lorsque les jeunes seront formés aux nouveaux programmes, ils seront plus forts. Les écoresponsables dans ces établissements jouent d'ailleurs un rôle essentiel.

Si nous voulons atteindre l'objectif que vous évoquiez, madame Monier, nous devons nous en donner les moyens. J'ai ainsi annoncé que toutes nos exploitations agricoles lycéennes seront cultivées en agriculture biologique ou certifiée HVE3 (haute valeur environnementale niveau 3) en 2025 au plus tard. Nous devons aussi être exemplaires dans les repas que nous servons en restauration scolaire de nos lycées agricoles et mettre en place les réformes dès maintenant. À la rentrée 2022 au plus tard, 50 % des produits seront issus des circuits courts et 20 % de l'agriculture biologique.

Enfin, pour en venir aux chiffres que vous évoquiez, le secteur public compte 1 500 contractuels. Je préférerais que l'on recrute des fonctionnaires, ce qui n'est toutefois pas toujours facile. Nous rencontrons d'ailleurs ces difficultés de recrutement dans toutes les professions sur certains territoires.

Madame Laborde, quand je parle des trois familles, je fais référence à l'enseignement public, à l'enseignement privé et aux maisons familiales rurales. J'ai ainsi été le premier ministre de l'agriculture à faire la rentrée scolaire dans ces trois familles. L'enseignement agricole a connu une baisse de 50 ETP et cette baisse sera de 60 ETP en 2020. Or, si les effectifs croissent, il sera plus facile d'obtenir des postes.

Enfin, concernant l'audition commune des trois ministres que vous évoquiez, je suis pour ma part favorable à une présentation spécifique du budget de l'agriculture - avec un budget dédié - plutôt que de l'inclure dans un grand ensemble.

Madame Billon, vous avez de nouveau posé la question relative aux classes mixtes, suite à la réforme de l'apprentissage. Cette dernière nous amène à questionner nos modèles. Nous formons aujourd'hui 10 % des apprentis. Peut-être demain en formerons-nous davantage, mais il faut sans cesse se remettre en question. Je suis pour ma part favorable à l'accueil dans une même classe d'élèves et d'apprentis. L'expérience montre que cela ne s'improvise pas, mais nous avons besoin de passerelles. J'ai demandé à l'Inspection générale de l'enseignement agricole un rapport pour rendre cette organisation plus efficiente.

L'*agribashing* correspond certes aux attaques contre les élevages, mais il arrive parfois aux responsables publics d'oublier de parler aussi de ce qui va bien. Nous devons donc mettre en avant les éléments positifs pour lutter contre l'*agribashing* à savoir la hausse des effectifs, une agriculture innovante ou encore la création de l'INRAE.

Quant à l'offre de spécialité du bac général dans l'enseignement agricole, nous devons nous adapter. Les lycées agricoles n'ont pas vocation à rivaliser avec les spécialités des grands lycées, mais doivent se doter de spécialités qui leur permettront de s'ancrer dans leurs territoires ruraux. Cette réforme nous permet de maintenir des enseignements à vocation scientifique, en physique-chimie, écologie-biologie et mathématiques, et nous devons l'assumer.

Enfin, le nombre d'agricultrices en France est en hausse de 25 %. L'enseignement agricole compte 50 % de filles ; elles représentent 90 % des effectifs de la filière vétérinaire.

Mme Céline Brulin. – Je vais me répéter sur un certain nombre de questions que j'ai déjà soulevées lors de notre précédent débat et auxquelles vous n'aviez pas eu le temps de répondre. Nous nous réjouissons tous de la croissance du nombre d'élèves, ce qui pose cependant la question des moyens. Vous répondez en rappelant qu'il n'y a pas eu de fermeture de classe grâce au relèvement des seuils de dédoublement des classes. Mais cette réponse ne me semble pas satisfaisante. Il s'agit ainsi de disciplines qui commandent que nous nous dotions d'effectifs limités, car elles sont caractérisées par des travaux pratiques et des contraintes importantes en termes de sécurité. De même, les dotations d'horaires conduisent les établissements à choisir entre enseignements de spécialité et options. Or vous venez d'indiquer que les spécialisations étaient sources de grande attractivité pour les établissements et leurs territoires. Il est donc important d'offrir un large choix d'options.

Nous sommes par ailleurs très inquiets du sort réservé aux bourses, notamment pour les élèves les plus modestes.

Enfin, je répète ma question relative au stage organisé dans le cadre du bac technologique STAV, qui n'est plus effectué en cinq semaines consécutives et n'est plus évalué, ce qui pose problème d'un point de vue pédagogique.

Mme Dominique Vérien. – Lors de ce débat il y a deux semaines, j'avais évoqué le problème des CFA en zones très rurales et menacés en raison de manques d'effectifs. J'avais évoqué la commune de Champignelles. Vous évoquez les stages longs de vétérinaires en zone rurale, mais sachez qu'une école d'application de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort était située à Champignelles, commune deux fois mise à mal par votre ministère et qui va perdre sa salle d'autopsie vétérinaire.

Nous rencontrons également des difficultés pour toucher les professeurs. Or si ces derniers relayaient davantage ces informations relatives à l'enseignement agricole dans leurs classes, de nombreux élèves pourraient sans doute être sauvés de l'échec scolaire, notamment dans notre secteur très rural. Les professeurs ne servent donc pas suffisamment de relais. Qu'est-il prévu en matière de communication pour toucher ces élèves issus de zones reculées, qui n'utilisent pas Snapchat ?

Mme Colette Mélot. – Monsieur le Ministre, nous ne pouvons que nous réjouir de toutes vos annonces relatives au nouvel institut INRAE, aux établissements restructurés, à la refondation de l'enseignement vétérinaire. Restent cependant la question de l'augmentation du nombre d'élèves et celle de l'accès aux lycées agricoles. Il me semble ainsi que nous faisons face à un problème d'orientation et de présentation des métiers dans les collèges et les lycées. Dans mon département rural et agricole, la Seine-et-Marne, je n'ai pas l'impression que les possibilités offertes dans l'enseignement agricole soient présentées aux élèves de

collège. Tant que cet effort ne sera pas fourni, il restera difficile de mettre en adéquation les offres et les demandes d'emploi et les choix resteront effectués par défaut.

Je voulais aussi souligner l'avancée relative aux crédits supplémentaires de 3 millions d'euros pour l'école inclusive. Il faudra cependant continuer à suivre avec attention ce sujet de l'accueil des élèves présentant un handicap.

Mme Sonia de la Provôté. – Je souhaitais aborder la question de l'absence de médecine scolaire, alors que les visites médicales sont rendues obligatoires pour la formation en milieu professionnel. Les établissements éprouvent des difficultés importantes pour trouver les voies et moyens d'effectuer de faire effectuer ces visites. La médecine scolaire permet de suivre les jeunes dans le temps. Il faudrait donc mettre en place un système d'accompagnement médical de ces jeunes scolarisés dans la voie agricole – bien que je sois consciente des moyens que cela nécessite.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Madame Brulin, je considère que la moyenne d'élèves par classe rapportée au nombre d'enseignants permet d'avoir un enseignement de qualité. Ces dernières années, les effectifs ont baissé d'environ 10 %, pour 850 enseignants supplémentaires sur sept ans. Nous sommes donc en mesure d'enseigner, d'autant que nous n'avons fermé aucune classe. Si nous n'avions pas inversé le mouvement de décroissance, il aurait fallu fermer plusieurs établissements, ce qui aurait constitué un drame. En effet, pour un certain nombre de ces jeunes, l'enseignement agricole constitue la seule possibilité de formation. À la rentrée, nous allons même créer 39 classes supplémentaires.

Concernant la filière STAV, le stage est maintenu. Il s'agit même du seul bac technologique qui bénéficie de cette possibilité. Le stage évolue certainement, mais je n'ai pas vocation à entrer dans le détail de ces aspects techniques. Je fixe pour ma part un cadre politique et des orientations.

S'agissant des bourses, nous n'avons fait part d'aucune réponse négative. Le budget dévolu aux bourses permet ainsi de répondre à toutes les demandes.

L'un des premiers dossiers que j'ai traités à mon arrivée au ministère était celui du CFA de Champignelles. Un transfert a été effectué, j'ai été interpellé par vos collègues et il me semble que la situation est maintenant rentrée dans l'ordre. Il ne s'agit ainsi pas de réduire de l'enseignement, mais de le réorganiser, pour qu'il soit plus efficient. Les instances de ce CFA se sont d'ailleurs prononcées en faveur du projet et les représentants du personnel ont eux aussi donné leur accord. Lors du Congrès des maires de l'année dernière, je me suis engagé auprès du maire de Champignelles à ce que l'État se penche sur la situation de ce territoire.

Avec Snapchat, nous avons touché 12 millions d'élèves et le site l'Aventure du vivant touche également de nombreux élèves. Effectivement, certains élèves sont plus à l'aise dans les établissements d'enseignement agricole. C'est pourquoi je considère qu'il serait dramatique de fermer des lycées agricoles. Pour beaucoup, il s'agit également d'une session de rattrapage. Les MFR jouent quant à elles un rôle d'insertion sociale exceptionnel : l'internat y est obligatoire, et les métiers de services qu'elles proposent notamment sont appelés à se développer en zone rurale demain. Nous touchons des élèves issus de zones reculées grâce notamment au monde professionnel, dont les acteurs doivent aussi créer des vocations. Nous avons par exemple beaucoup travaillé avec l'Office national d'information sur les

enseignements et les professions (Onisep), sur les forums des métiers, etc. Nous allons de plus mener un travail avec les Régions et allons mettre en place un bus qui sillonnera toutes les zones rurales de France. L'enseignement agricole constitue un élément exceptionnel. Si nous souhaitons que l'agriculture ait un avenir, nous devons nous pencher sur les jeunes. C'est pourquoi nous sommes en train de mettre fin à la baisse continue des effectifs.

Madame Mélot, vous avez évoqué le sujet de l'adéquation entre offre et demande d'emploi. Nous sommes intéressés à ce titre par la place des PME dans le secteur agroalimentaire, qui rencontrent des difficultés pour recruter.

Merci en outre d'avoir évoqué l'augmentation des crédits de l'école inclusive, car ce sujet me tient à cœur.

Madame de la Provôté, dans le domaine de l'enseignement agricole comme dans celui de l'éducation nationale, nous faisons face à un manque terrible de médecins scolaires. De plus, nos zones rurales ne sont parfois pas très accessibles, ce qui augmente encore ces difficultés. Des travaux sont en cours pour passer des conventions, notamment avec la Mutualité sociale agricole (MSA), afin de réaliser des visites médicales. En effet, à la différence d'autres formations, les risques sont plus élevés dans l'enseignement agricole.

M. Jean-Pierre Leleux, président. – Merci, monsieur le Ministre, d'avoir répondu avec précision à l'ensemble des questions. Nous pouvons donc lever notre séance.

La réunion est close à 18 h 45.

Mercredi 13 novembre 2019

- Présidence de M. Jean-Pierre Leleux, vice-président -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Organisme extraparlamentaire - Désignation

M. Jean-Pierre Leleux, président. – Avant de laisser nos collègues Michel Laugier et Françoise Laborde présenter leurs avis sur les crédits budgétaires affectés à la presse et aux industries culturelles au sein du PLF pour 2020, il nous appartient de désigner un membre appelé à siéger au sein du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Dans le respect de la parité et du pluralisme des sensibilités politiques, je vous propose de désigner notre collègue Colette Mélot comme membre de cette instance.

Il en est ainsi décidé.

La réunion est close à 9 h 35.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Médias, Livre et industries culturelles » - Crédits « Presse » et « Livre et industries culturelles » - Examen du rapport pour avis

La réunion est ouverte à 9 h 35.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis du programme 180 « Presse et Médias » sur le projet de loi de finances pour 2020. – Le secteur de la presse traverse une triple crise qui met en jeu son existence même.

Tout d’abord, une crise financière avec des ventes, mais plus encore des revenus en chute libre. C’est la conséquence d’une transition numérique face à laquelle les journaux n’ont pour la plupart pas su se préparer.

Ensuite, une crise de la distribution, symbolisée par l’opérateur principal, Presstalis, dont le sort est encore aujourd’hui loin d’être réglé, en dépit des efforts de l’Etat, des éditeurs et du Parlement.

Enfin, une crise morale, peut-être encore plus grave. Elle se caractérise par la remise en cause du travail et du professionnalisme des journalistes, contestés de toute part, parfois menacés par des « experts » auto proclamés. Cette défiance est aussi celle envers la démocratie, et nous devons en avoir conscience.

Je vais évoquer différents sujets, au-delà de l’analyse des crédits.

Tout d’abord, la situation toujours critique de la presse, même si, et je tiens cette année à le mettre en avant, les soutiens publics sont à un niveau élevés si on prend tout en compte.

Ensuite, j’évoquerai les deux réformes adoptées par le Parlement en 2019 et qui produiront leurs effets dès 2020, réformes où le Sénat a joué un rôle majeur, la loi sur les droits voisins et la loi de modernisation de la distribution.

Une présentation du rapport pour avis ne serait pas complète sans quelques mots consacrés à Presstalis, qui nous occupe depuis trop longtemps. Contrairement à ce que l’on pourrait penser, la loi de modernisation de la distribution n’a en effet rien changé à la situation toujours critique de la messagerie.

Enfin, j’évoquerai de bonnes nouvelles en provenance de l’Agence France-Presse (AFP), qui semble plutôt bien engagée dans une réforme ambitieuse.

Je vais commencer mon propos par la situation de la presse écrite.

Entre 2006 et 2017, le chiffre d’affaires global de la presse est passé de 10,6 à 6,8 milliards d’euros, soit une diminution d’un tiers. Si les ventes ont baissé de 22 %, ce sont les recettes publicitaires qui ont chuté, divisées par près de 3.

Ces 15 dernières années, la baisse du chiffre d’affaires a touché tous les types de presse, mais de manière différenciée. La presse d’information locale résiste mieux que les autres familles de presse, alors que la presse d’information politique et générale (IPG) nationale est la plus touchée par la baisse des ventes.

Cette situation n'est cependant pas propre à la France. Les ventes des quotidiens les plus populaires des différents pays ont tous connu des baisses très importantes, comme le journal allemand *Bild*, dont la diffusion a été divisée par trois, alors que *Ouest France*, quotidien le plus vendu, affiche une bien meilleure résistance.

Face à ce constat assez alarmiste, il me paraît important de souligner l'ampleur de l'engagement de l'État envers la presse.

L'enveloppe globale est complexe à estimer. Elle ne dépend que pour moins de 20 % du programme que nous examinons aujourd'hui. J'ai reconstitué pour cette année un montant approximatif de 540 millions d'euros que l'on peut diviser entre trois grandes masses.

Tout d'abord, les aides directes.

Elles sont rassemblées dans le programme 180 et dans le programme 134 avec la compensation versée à La Poste pour le régime d'acheminement. Le montant représente 206,8 millions d'euros en 2020. Depuis les Etats généraux de la presse écrite en 2008, l'enveloppe globale est en baisse continue – ce qui était d'ailleurs prévu-, sa variation dépend aujourd'hui essentiellement de la compensation versée à La Poste.

Ensuite, les aides fiscales.

La plus significative est le taux de TVA « super réduit » à 2,1 %, qui représente 170 millions d'euros, complété par quelques dispositifs plus modestes pour atteindre 180 millions d'euros. Enfin, les journalistes bénéficient de modalités particulières de calcul de leur impôt sur le revenu, ce qui constitue une forme d'aide à l'ensemble du secteur en améliorant l'attractivité de la profession. On peut l'estimer pour la presse écrite à environ 40,5 millions d'euros, soit un montant global de 220,5 millions d'euros.

Enfin, les aides sociales.

Elles comprennent la réduction de taux et l'abattement d'assiette sur les cotisations sociales en faveur des journalistes, estimés à un peu plus de 114 millions d'euros pour la presse écrite.

On peut donc estimer les aides à la presse à environ 540 millions d'euros. Ce montant est significatif, et montre bien la volonté de l'État d'accompagner la filière.

La tendance de ces dernières années, dans un contexte de baisse des aides directes, a été de cibler la presse IPG. Sur son périmètre, les dotations sont ainsi en hausse depuis 2016.

Pour cette année 2020, les crédits évoluent en réalité très peu. Seuls deux mouvements distinguent cette année de la précédente :

- la baisse programmée de la compensation à La Poste, qui est de nature forfaitaire et n'a donc pas de conséquence pour les publications ;
- la légère baisse de la compensation versée à la sécurité sociale pour les porteurs et vendeurs colporteurs de presse, conséquence de la baisse de leur activité.

Pour le reste, toutes les aides demeurent identiques.

Deuxième volet de cette présentation, un point d'étape sur les deux grandes réformes menées en 2019 et dans lesquelles le Sénat a joué un rôle crucial : la loi sur les droits voisins et la loi sur la modernisation de la presse.

Pour commencer, la loi sur les droits voisins.

Elle a été adoptée à l'unanimité des deux chambres, à l'initiative de notre collègue David Assouline, qui en était l'auteur et le rapporteur au nom de la commission. Elle constitue la première transposition en Europe de l'article 15 de la directive sur les droits d'auteur.

Son objectif est de mettre fin à la captation massive de revenus publicitaires opérée essentiellement par Google et Facebook. Au-delà même du sort particulier d'un secteur économique, la presse, c'est tout un pan de notre vie démocratique qui se trouve fragilisé.

Alors que nous pouvions légitimement penser que l'adoption de la directive, suivie de cette première transposition, sifflait littéralement la « fin du match », entaché par un lobbying très actif de Google à Bruxelles, il n'en a finalement rien été.

Le 25 septembre, Google a en effet annoncé son refus d'entrer en négociation avec les éditeurs. La société leur propose comme alternative de renoncer à ses droits, et de continuer à être référencé de manière attractive, ou bien d'être « dégradé », dans tous les cas, de ne pas percevoir le moindre droit. Cette position, bientôt suivie par Facebook, a montré toute la dépendance des éditeurs face au pouvoir quasi monopolistique des grands acteurs de l'internet. Tout en réservant leurs droits, ils ont été obligés de céder.

La commission a réagi par la voie d'un communiqué dès le 26 septembre, puis par un communiqué commun avec l'Assemblée nationale.

Au sens strict, il faut le souligner, Google applique bien la loi sur les droits voisins, si ce n'est dans l'esprit, au moins à la lettre.

Je pense pour ma part qu'il faut analyser cette position non pas comme une défaite, mais comme une nouvelle étape de la bataille pour reconquérir notre souveraineté numérique. Il faut donc comprendre l'attitude de Google à travers trois prismes.

Le premier : pour Google, c'est une question de principe. La société n'entend pas payer pour des contenus, car elle se considère comme un simple « outil ». A l'opposé, elle pourrait être prête à attribuer des fonds, sur le modèle du « fonds Google », mais à ses conditions, ce qui relève plus de la générosité un peu paternaliste que de la relation commerciale.

Deuxième prisme, Google cherche à diviser le front des éditeurs, en approchant certains d'entre eux pour les convaincre d'accepter de travailler avec elle.

Troisième prisme, Google a bien compris que la France était observée dans l'Europe entière et même au-delà. La société cherche donc à « marquer son territoire » et à influencer les futures législations.

Nous sommes donc au début d'une lutte qui pourrait être longue et complexe. Pour l'instant, le front des éditeurs ne craque pas, et les français ont reçu des soutiens du monde entier. Le dossier a été évoqué au plus haut niveau lors du conseil des ministres franco-allemand.

Il faut enfin tenir compte d'un retournement de l'opinion publique, qui commence à être lassée de l'influence et de l'éthique « à géométrie très variable » des géants du net. Il y a là un problème de souveraineté et de concurrence qui dépasse la seule question de la presse.

Je vais maintenant évoquer la loi de modernisation de la distribution de la presse.

La loi « Bichet » de 1947 a contribué à l'épanouissement de la presse en France depuis la Libération, avec un système unique au monde, mais qui est depuis plusieurs années à bout de souffle. Il est victime à la fois de l'attrition des ventes et de la situation de crise « perpétuelle » de Presstalis.

Attendu depuis longtemps, le projet de loi de modernisation a été déposé en premier lieu sur le bureau du Sénat, ce qui constitue je crois une reconnaissance du travail de longue haleine de notre commission.

L'équilibre atteint par la loi permet d'envisager avec plus de sérénité l'avenir du secteur. D'ailleurs, la profession accueille cette loi très favorablement, ce qui doit d'autant plus être souligné que les positions étaient très tendues l'année dernière. Le nouveau système conserve les grands équilibres de la loi de 1947, avec en particulier le maintien du principe coopératif. Il est mis fin à l'auto régulation du secteur, avec une régulation confiée à l'Arcep, qui sera également chargée de définir le cahier des charges des nouvelles sociétés agréées.

Le nouveau système offre enfin aux diffuseurs de presse la place centrale qui aurait toujours dû être la leur. Il serait mis fin aux « montagnes de papiers » que nous voyons trop souvent envahir les kiosques à journaux.

Le Sénat a apporté de très nombreuses modifications au texte, notamment l'avis du maire pour l'implantation d'un diffuseur de presse ou encore la transparence des tarifs des sociétés agréées.

Cependant, le nouveau système ne rentrera pleinement en application qu'en 2023. Dans l'intervalle, un important travail doit être fait. Je retiens trois grands défis pour cette année.

Le premier est de donner les moyens à la nouvelle régulation.

L'Arcep a pu bénéficier de crédits qu'elle estime suffisants en 2020 pour mener à bien cette nouvelle mission. Elle doit cependant faire les efforts nécessaires pour appréhender un secteur complexe, non pas en raison de sa surface financière, mais des relations « historiques » entre les différents acteurs.

Le deuxième défi est pour les acteurs historiques. Presstalis et les MLP doivent se préparer aux nouvelles règles et à l'ouverture à la concurrence. Une première étape va arriver très rapidement avec la mise en place des nouvelles conditions d'assortiment, qui vont nécessiter une informatique enfin au niveau.

Enfin, troisième chantier, les acteurs économiques potentiellement intéressés par l'accès à ce marché vont devoir également préparer des plans industriels. Compte tenu de la structure baissière du marché, je crois que les plus intéressés seront les entreprises déjà présentes dans la logistique, voire le niveau 2 qui pourrait être tenté de monter des sociétés agréées.

Pour résumer, le cadre ouvert par la loi est prometteur et, je le souligne une nouvelle fois, bien accueilli par la profession. Il reste cependant à bien préparer les conditions du succès.

Je vais maintenant évoquer la situation de Presstalis

Je ne reviens pas sur les raisons évoquées l'année dernière de la crise structurelle, depuis plus de 10 ans, de la messagerie Presstalis. Il y a une combinaison de facteurs : mauvaise gestion, masse salariale déconnectée de la productivité, choix stratégiques hasardeux, concurrence avec les MLP. La désormais ancienne Présidente Michèle Benbunan a réalisé un travail remarquable, en dégagant plus de 55 millions d'euros d'économie, avec un plan social pour 240 personnes. La situation financière s'est logiquement améliorée de 20 millions d'euros, même si Presstalis est toujours en déficit.

L'équilibre de la société repose cependant sur la combinaison de trois facteurs : la poursuite du plan d'économie, le développement commercial, mais également, et peut-être surtout, le soutien de l'Etat et des éditeurs, qui ont contribué dans des proportions très importantes au sauvetage de l'entreprise en 2018.

L'Etat a ainsi consenti, en plus des aides à la diffusion, à un prêt de 90 millions d'euros aujourd'hui débloqué.

En dépit de ces efforts, la situation de la société reste toujours critique, et il est bien difficile de prévoir comment va se dérouler l'année 2020. Presstalis est victime d'une crise de confiance de la part de ses clients, les éditeurs, ce qui est inquiétant dans l'optique de renouvellement des contrats.

Dans ce contexte, le nouveau Président doit s'attacher à répondre à trois chantiers en 2020.

Tout d'abord, poursuivre la politique de réduction des coûts. Cela pourrait passer par l'étude de la cession du niveau 2 restant, voire un rapprochement avec les MLP.

Ensuite, il faut restaurer le lien de confiance avec les éditeurs, durement marqués par les mouvements sociaux et les prélèvements sur leur chiffre d'affaires. La perspective de l'ouverture à la concurrence pourrait les inciter à une position attentiste néfaste pour l'entreprise.

Enfin, je suis comme toujours très surpris que nul ne s'intéresse réellement aux fonds propres négatifs à hauteur de 420 millions d'euros, un sujet qui semble ne concerner personne mais finira bien par s'imposer.

Comme vous le voyez, il reste encore bien des hypothèques sur l'avenir de Presstalis, et il faudra au nouveau Président beaucoup de résolution pour mener à bien cette difficile mission.

Je vais maintenant avant de conclure évoquer l'AFP.

L'année dernière, j'avais souligné l'existence d'un « effet de ciseau mortifère », avec des dépenses en hausse et des revenus en baisse, ce qui fragilisait considérablement l'Agence.

La nouvelle impulsion donnée à l'AFP par son nouveau Président, mais également par son prédécesseur, semble cependant commencer à produire des résultats. L'État a accepté d'accompagner l'Agence à hauteur de 17 millions d'euros, dont 6 millions d'euros cette année. Cette somme est destinée à accompagner le plan social et surtout à renforcer l'AFP, confrontée à une forte concurrence au niveau mondial.

Les premiers résultats commencent à apparaître, avec des charges contenues et une amélioration des revenus commerciaux. Le nouveau président a fait le choix d'investir massivement dans la vidéo, ce qui semble correspondre aux nouveaux usages. Il a par ailleurs lancé des initiatives de *fact checking* rémunératrices, dont une avec la société Facebook au niveau mondial.

L'AFP doit d'ici la fin de l'année signer son nouveau contrat d'objectif et de moyen. Force est de constater que, par rapport à l'année dernière, la situation semble plus apaisée et que l'Agence apparaît comme sur de bons rails. Il n'en reste pas moins que cela repose en partie sur le soutien exceptionnel de l'Etat, qui ne devrait pas être reconduit en 2021.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous propose, monsieur le Président, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 180 du projet de loi de finances pour 2020.

M. André Gattolin. – Je remercie le rapporteur pour la clarté de son exposé dont j'approuve les conclusions. Il nous faudrait cependant travailler de manière approfondie sur la question des aides directes à la presse. Depuis 2013, elles ont certes gagné en transparence mais il pourrait être opportun de mieux les cibler sur la plus-value réelle des titres, par exemple, en utilisant le nombre de journalistes. Je souhaite également qu'une attention particulière soit accordée à la diffusion de la presse française à l'étranger. Nous pouvons tous constater que la presse francophone est presque absente dans certains pays, à la différence de la presse anglo-saxonne. Cela est préoccupant car cet état de fait traduit une perte d'influence pour notre pays.

Mme Dominique Vérien. – En ce qui concerne la distribution de la presse, mais également du livre, il me semble que le système occasionne l'impression et le transport de quantités déraisonnables de papier. Il faudrait étudier la possibilité d'évolutions technologiques permettant par exemple d'imprimer directement les livres et les titres à la demande des lecteurs.

Mme Sylvie Robert. – Globalement nous constatons la stagnation des aides. Par exemple, les crédits destinés au soutien à l'expression radiophonique restent constants alors même que les radios constituent un réel vecteur d'information dans les territoires.

M. Laurent Lafon. – Nous sommes dans une période intermédiaire après l'adoption de deux lois importantes sur les droits voisins et sur la modernisation de la distribution. Il est manifestement trop tôt pour en tirer les conséquences. Presstalis me paraît

porter les principaux enjeux financiers pour les années à venir et je déplore que l'Etat tarde à définir clairement sa position. À cet égard, envisage-t-il de favoriser l'adossement de l'entreprise à un autre opérateur ? Enfin, je m'interroge sur les conséquences en région de la contraction des aides versées à La Poste.

M. Pierre Ouzoulias. – Je souhaite revenir sur la problématique des droits voisins déjà évoquée lors de l'adoption de la proposition de loi de notre collègue David Assouline. Je suis sans illusion sur l'attitude de Google devant ce nouveau cadre législatif et la capacité d'évitement de ces entreprises vis-à-vis de ses obligations en la matière. Il me semble important d'examiner l'évolution de l'attitude de Google et de demeurer attentif et combattif face aux géants d'internet peu soucieux de se plier aux réglementations nationales.

Je voudrais également souligner l'intérêt de la dernière enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur les algorithmes des plateformes en ligne. Elle a montré notamment l'absence de pluralité dans la mise à disposition de l'information. L'idée avancée de la création de « tiers de confiance » capables d'examiner de manière impartiale ces algorithmes semble une piste législative intéressante.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis du programme 180 « Presse et Médias » sur le projet de loi de finances pour 2020. – Pour répondre à notre collègue André Gattolin, je souhaite lui préciser que mon rapport met l'accent sur les aides à la presse, avec des données pour chaque titre. Il pourra donc, dans celui-ci, prendre connaissance de l'ensemble des chiffres en ce domaine.

Les aides les plus importantes destinées au passage au numérique, rassemblées dans le Fonds Stratégique pour le développement de la Presse (FDPS), ont été largement détournées au seul profit d'un renflouement financier de Presstalis, comme je l'ai exposé l'année dernière. J'ai d'ailleurs interrogé le ministre la semaine dernière sur cette question, et sur l'extension des aides au pluralisme à la presse en ligne, sans obtenir à ce stade de réponse claire.

Mme Vérien a évoqué le passage pour la presse à une version dématérialisée avec vente des titres par les dépositaires de presse. Il est évident que tant la livraison que le retour de la presse « papier » pose actuellement un problème de manutention et de coût, y compris pour le retour des invendus. La mise à disposition d'une impression ponctuelle par les revendeurs de presse de ces titres est une évolution qui nécessite une étude préalable au regard des aides accordées tout en sachant que la vente au numéro est en perte de vitesse sur ce type de publication.

Mme Sylvie Robert évoque les aides pour la radiophonie, qui sont stables cette année à environ 30 millions d'euros. Il pourrait effectivement être intéressant de connaître l'évolution du nombre de radios aidées sur plus longue période.

Pour répondre à M. Laurent Lafon, l'ancienne présidente de Presstalis a mené une action ambitieuse mais inachevée afin de restaurer l'équilibre financier de l'entreprise. Il n'a par ailleurs pas été possible d'adosser Presstalis à un autre opérateur, ce que je regrette car j'avais milité pour cette formule. Je déplore donc également le manque de clarté sur le futur de l'opérateur.

Mme Françoise Laborde. – Les industries culturelles rassemblées dans le programme 334 regroupent un grand nombre de secteurs.

Le cinéma, la musique, le jeu vidéo, la lecture sont autant de domaines qui contribuent au bien être de la population, mais sont également des acteurs économiques de premier plan, avec un chiffre d'affaires supérieur à 15 milliards d'euros et des dizaines de milliers d'emplois.

Le programme 334 comporte 306,3 millions d'euros, en hausse de 2,32 % notamment en raison de la dotation accordée au Centre national de la musique (CNM).

Il convient d'y ajouter les 673 millions d'euros de taxes affectées au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), et près de 400 millions d'euros de crédits d'impôt, soit plus de 1,3 milliard d'euros de soutien.

Tout d'abord, j'évoquerai les dangers qui pèsent sur le financement du cinéma, puis je ferai un point sur la question, toujours « tendue » au moment de la loi de finances, des crédits d'impôt « culture ». Je parlerai du développement du *streaming* musical et de « l'an I » du Centre national de la musique. J'évoquerai ensuite la question du statut des auteurs à travers le prisme du rapport remis en janvier sur la bande dessinée, et je terminerai par les équilibres budgétaires complexes de la Bibliothèque Nationale de France.

Nous avons entendu il y a deux semaines le nouveau Président du CNC, M. Dominique Boutonnat, qui a exposé sa vision du renforcement des moyens au service de la création. Le moins que l'on puisse dire cependant est que le contexte est particulièrement complexe et mouvant. Le nouveau Président devra faire des choix et faire preuve d'initiative.

En effet, dès 2018, et comme cela était déjà prévisible l'année dernière, le financement du cinéma a baissé de 15,2 %. Les deux principaux responsables sont les chaînes de télévision, dont le chiffre d'affaires souffre de la concurrence des nouveaux acteurs en ligne, mais également les producteurs, qui investissent sensiblement moins que les années précédentes.

Dans ce contexte, le financement public devient de plus en plus important, par le biais du fonds de soutien du CNC ou des crédits d'impôt.

Or, comme je l'avais évoqué l'année dernière, les réserves financières que le CNC avait constituées entre 2008 et 2012 sont maintenant épuisées. Les dépenses du fonds vont donc baisser d'environ 50 millions d'euros à partir de 2019.

Il n'est pas prévu à ce stade d'augmenter le produit des taxes affectées. Comme nous le verrons, la tendance serait plutôt à en maintenir le niveau, et la tentation existe toujours de les plafonner.

Le CNC aurait dû réaliser ces 50 millions d'euros d'économie en 2019. Elles devaient porter sur l'audiovisuel. Le gouvernement a cependant demandé au CNC d'étaler cette baisse sur deux ans, ce que j'approuve globalement, même si le fonds de roulement a dû être ponctionné d'autant.

Les années à venir devraient donc conduire à une diminution des dépenses.

On assiste cependant aux prémices d'un bouleversement du modèle de financement du cinéma et de l'audiovisuel français.

L'article 62 du projet de loi de finances procède en effet à une révision de la taxe sur les éditeurs (la TST-E). Jusqu'à présent, les chaînes l'acquittent au taux de 5,65 %. De leur côté, les services de vidéo à la demande, principalement les plateformes, sont imposées à hauteur de 2 %. L'article 62 propose une convergence à 5,15 %. Le taux a été choisi afin de conserver un rendement constant de la taxe.

Cet alignement emporte trois conséquences :

- d'une part, il constitue pour les chaînes un gain net de 37 millions d'euros reporté sur les plateformes ;
- d'autre part, une égalité de traitement serait établie entre des services en concurrence ;
- enfin, les plateformes seraient ainsi appelées à contribuer plus fortement à la création française via le fonds de soutien.

On ne peut que juger favorablement cette disposition qui constitue la première étape d'un rééquilibrage des obligations entre les chaînes et les plateformes, rééquilibrage qui sera poursuivi en 2020 avec la loi audiovisuelle.

Cette réforme de la taxe sur les éditeurs s'inscrit cependant dans un contexte de grande incertitude pour le cinéma français.

Dominique Boutonnat a ainsi évoqué les conclusions de son rapport devant nous, qui font état d'un nombre de films que certains jugent trop important. 300 œuvres sont en effet produites chaque année, avec des financements qui déclinent.

Entre 2011 et 2017, années pourtant fastes, le budget moyen par film a baissé de 6 %. Je ne veux pas opposer ici les tenants de « l'orthodoxie », qui estiment qu'il ne faut pas chercher à limiter ce qui constitue après tout un des succès remarquables de notre cinéma et les critiques qui dénoncent une véritable crise de surproduction que les spectateurs et les exploitants ne pourraient tout simplement pas absorber. Je note cependant que le débat a rebondi cette semaine avec l'attribution du Prix Renaudot pour l'essai de Eric Neuhoff, « *Très cher cinéma français* », dont le titre seul suffit à comprendre de quel côté il se situe...

Toujours est-il que le rapport de Dominique Boutonnat était plutôt centré sur les leviers permettant d'attirer les capitaux privés, et qu'il faut évidemment que cette réflexion soit menée.

Cependant, dès 2020, et en plus de ce chantier de long terme, le nouveau Président du CNC sera confronté à trois défis.

Le premier de ces défis est la nécessité d'examiner les quelques 150 dispositifs de soutien différents du CNC. Si l'objectif premier n'est pas, comme il l'a souligné devant nous, de réaliser des économies, on peut cependant penser que des « arrières pensées » budgétaires ne seront pas absentes de cette revue générale des dépenses.

Le deuxième défi est la réforme de la fiscalité affectée, qui devrait être présentée dans le prochain projet de loi de finances. Là encore, il s'agit de mieux équilibrer les contributions des anciens et des nouveaux acteurs à la création. Il y aurait ainsi une taxe pour

la production de contenu et une taxe sur l'accès. L'objectif est de conserver un niveau de ressource inchangé, ce qui justifie le délai nécessaire pour bien calibrer la réforme.

Dernier chantier qui occupera non seulement le CNC, mais également notre commission, la loi « audiovisuelle ». Elle comporte de nombreuses dispositions qui affecteront le paysage de la production en France. Je veux notamment évoquer :

- les obligations de production d'œuvres françaises, qui seraient étendues aux plateformes ;
- les relations entre les producteurs et les éditeurs, qui pourraient être amenées à évoluer ;
- et enfin les conditions de diffusion des œuvres, sur l'ensemble des canaux, ce qui suppose une réforme de l'exposition à la télévision, mais également probablement, et comme l'a laissé entendre Dominique Boutonnat, une nouvelle réforme de la chronologie des médias.

Ces trois réformes devront être menées de front, et notre commission y sera étroitement associée.

J'en viens au deuxième point de ma présentation, les crédits d'impôt « culture ».

Chaque année, ces crédits sont remis en question, notamment par les commissions des finances.

Ils représentent effectivement un montant important d'environ 400 millions d'euros. Suite à la réforme de 2016, ils ont plus que doublé.

Les crédits d'impôt recouvrent trois secteurs :

- le cinéma et l'audiovisuel, avec trois dispositifs distincts ;
- la production phonographique ;
- le jeu vidéo.

Ils ont été prorogés l'année dernière jusqu'en 2022.

Plus de 80 % de l'enveloppe est destinée au soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, pour environ 350 millions d'euros chaque année. Quatre crédits d'impôt sont concernés : le crédit d'impôt cinéma (CIC), audiovisuel (CIA), international (CII) et les SOFICA.

De nombreuses études depuis 2016 ont montré l'efficacité de ces dispositifs, qui expliquent une bonne partie de l'attractivité du territoire. Les dépenses de film en France ont progressé de 36 % et 537 millions d'euros entre 2015 et 2018. Tous les indicateurs soulignent le grand intérêt de ces dispositifs, qui assurent à la France, avec le soutien qu'il faut souligner des régions, une place très enviable comme lieu de tournages.

Le crédit d'impôt phonographique est pour sa part d'un montant relativement modeste et stable, autour de 10 millions d'euros. Il est très apprécié d'une profession

fragilisée, pour laquelle il est le seul soutien public. Là encore, les études sont convergentes pour montrer son utilité et sa pertinence. Des évaluations complémentaires pourront cependant être prochainement menées sous l'égide du Centre national de la musique (CNM) qui en récupère la gestion au 1^{er} janvier 2020.

Le crédit d'impôt jeu vidéo, enfin, a connu une croissance « explosive » depuis 2017, suite à une réforme visant précisément à le rendre plus attractif.

L'importance du montant, près de 50 millions d'euros, est à mettre au regard de deux éléments :

- l'importance de cette industrie culturelle, désormais la première au monde en termes de chiffre d'affaires ;

- l'impact économique reconnu du dispositif. Le secteur du jeu vidéo apporte de nombreux emplois qualifiés, en général bien rémunérés, et génère selon une étude 5,3 euros de revenu fiscal par euro investi.

Il faut, je crois, éviter en la matière les postures dogmatiques. Il n'y a rien de honteux à chercher à évaluer l'efficacité des crédits d'impôt et éventuellement à les réformer, il faut également reconnaître l'efficacité de ces mesures qui font l'objet d'évaluations très régulières.

J'identifie cependant trois risques majeurs à la fréquente remise en cause des crédits d'impôt.

Tout d'abord, la France est placée dans une compétition internationale très vive. Les autres pays, Canada, États-Unis en tête ont très bien identifié l'intérêt stratégique de ces secteurs, et proposent tous des avantages fiscaux au moins équivalents, parfois supérieurs. La France ne peut pas se permettre de perdre aussi cette bataille.

Ensuite, toute annonce un tant soit peu tonitruante ne contribue pas à créer la confiance et à inciter à des investissements de long terme. Qui viendra créer un studio de jeu vidéo ou tourner un « blockbuster » si son plan économique se retrouve menacé chaque année ?

Enfin, n'oublions pas que les industries culturelles sont pourvoyeuses de « soft power », et que là encore la France brille par sa création, son cinéma et ses œuvres. Il y a donc un réel intérêt stratégique à défendre nos industries culturelles.

Pour résumer, je resterai très attachée dans les années à venir à une défense non pas aveugle, mais raisonnée et réfléchie de ces dispositifs fiscaux.

Je vais maintenant évoquer le marché de la musique enregistrée.

La musique enregistrée a failli disparaître, emportée par la révolution numérique. Elle a cependant su se réinventer à travers les offres légales de *streaming*.

Ces dernières représentent aujourd'hui 57 % du marché et progressent de près de 20 % par an. Le *streaming* payant, en particulier, a été adopté par près de 6 millions de français, ce qui est une belle satisfaction si on considère qu'au tournant des années 2000, l'habitude avait été prise de ne plus payer du tout pour sa consommation musicale.

Cependant, des anomalies demeurent.

Ainsi, YouTube, la première plateforme de diffusion de la musique, rémunère très mal les créateurs. Songez que les revenus versés par ce service sont égaux à ceux du marché du disque vinyle ! Les dispositions contenues dans la loi audiovisuelle destinées à lutter contre le « value gap » devraient permettre de revenir à une situation plus normale.

J'attire également votre attention sur les modes de rémunération du *streaming*. Actuellement, Spotify et Deezer rémunèrent mieux les musiques écoutés un très grand nombre de fois par un petit nombre d'utilisateurs. Des réflexions sont en cours pour basculer sur un modèle dit « User Centric » qui rend mieux justice au nombre d'écoutes par usager, et pourrait permettre d'équilibrer les revenus au profit d'autres esthétiques. Comme il s'agit de contrats passés entre personnes privées, nous ne pouvons intervenir qu'en dernier recours, mais j'avoue être très intéressée par les études réalisées notamment par Deezer pour faire évoluer le mode de rémunération des artistes.

2020 sera également « l'an I » du Centre national de la musique. La loi a été promulguée le 30 octobre dernier, et notre commission, à travers notre collègue Jean-Raymond Hugonet, a joué un grand rôle dans son adoption.

Le Centre va rassembler en son sein les forces jusqu'à présent éparses de la musique, pour créer l'équivalent d'un CNC. C'est l'aboutissement d'un projet porté depuis 2012.

Notre Rapporteur avait identifié deux problématiques :

- la première est la question des moyens. 7,5 millions d'euros ont été inscrits dans le projet de loi de finances, ce qui constitue une première étape, satisfaisante, mais une première étape. Il faut maintenant que cet engagement de l'Etat s'inscrive dans le long terme et converge vers les 20 millions d'euros évoqués. Mais il faut également que les acteurs privés s'emparent du dossier et apportent leur contribution financière. L'Etat a montré le chemin, j'espère que la profession saura suivre le mouvement et l'amplifier ;

- elle le fera d'autant mieux que sera résolue la seconde problématique identifiée par Jean-Raymond Hugonet, à savoir la gouvernance. Nous attendons avec impatience le décret qui fixera la composition du conseil d'administration et du conseil professionnel. Des réactions de la profession dépendra le succès du CNM, et nous savons que l'équilibre sera difficile à trouver.

Je passe maintenant à la question du statut des auteurs à travers le prisme de la bande dessinée.

Pierre Lungheretti, Président de la Cité internationale d'Angoulême, a remis un rapport au mois de janvier 2019 qui appelle à une politique spécifique sur la bande dessinée, un « 9ème art » qui a acquis ses lettres de noblesse. J'ai interrogé le ministre lors de son audition devant notre commission sur ce sujet, et il a réservé un accueil très favorable aux principales propositions du rapport. Nous attendons donc de voir comment se traduira « 2020, année de la bande dessinée ».

La bande dessinée permet également de revenir sur la question que nous avons longuement évoquée l'année dernière du statut des auteurs. La création d'une BD a été qualifiée

« d'artisanat furieux », ce qui témoigne je crois assez bien de l'intensité du travail nécessaire, mais également du statut ambigu des auteurs.

L'année dernière, avec la Présidente de notre commission et Sylvie Robert, nous avons mené un combat pour que les auteurs soient compensés de la hausse de la CSG, qui pour eux constituait une perte nette. Après 3 ans d'atermoiement, je suis heureuse de pouvoir dire que, sur ce point-là, nous avons été entendus et que, à partir de 2020, un mécanisme pérenne de compensation sera mis en place.

C'est une grande satisfaction, mais qui ne doit pas dissimuler le fait que le statut des auteurs reste encore aujourd'hui trop peu assuré. Leur spécificité n'intéresse pas assez le ministère des affaires sociales, et la culture paraît bien démunie, sur des sujets comme le prélèvement à la source ou la retraite. Une évolution positive se dessine cependant cette année, avec une mission de réflexion globale confiée à Bruno Racine, qui doit rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année. Nous espérons que les auteurs, si essentiels à la création, recevront enfin toute l'attention qu'ils méritent.

Pour finir, un dernier mot sur la BNF. Ses crédits représentent 70 % du programme, pour 210 millions d'euros.

S'ils augmentent de 2,5 millions d'euros en 2020, cela n'est cependant pas suffisant pour couvrir les coûts liés à la fin des travaux de Richelieu, ni à l'ouverture du site. Les recettes de mécénat ne suffiront pas à combler l'écart. Dès lors, ce navire amiral de la culture française va devoir dans les prochaines années faire face à une équation budgétaire complexe, qu'il nous appartiendra de surveiller.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles ».

Mme Sonia de la Provôté. – Merci d'avoir fait un point précis sur le crédit d'impôt. On mesure en effet que l'on perdrait beaucoup à trop vouloir toucher à ce dispositif fiscal. Cela étant, il ne faudrait pas se priver d'une réflexion visant à le rendre plus efficient. Notre commission pourrait être force de proposition sur ce sujet et montrer que ce crédit est aussi un outil en faveur de la diversité culturelle, qui nous protège des phénomènes de concentration.

Le mécénat joue un rôle important dans le financement des industries culturelles, même si on mesure mal l'impact des nouvelles règles proposées par le projet de loi de finances.

Parmi les arts ludiques dont font partie la bande dessinée et les jeux vidéo, on oublie souvent l'animation qui représente un véritable atout pour le cinéma français, notamment à l'export, mais aussi pour les territoires du fait de l'implantation de nombreux studios d'animation en région. Votre rapport comporte-t-il des éléments à ce sujet ?

M. Jean-Raymond Hugonet. – En période de crise économique, la culture est toujours le premier secteur affecté par des restrictions. Il est du devoir de notre commission de rappeler à nos collègues de la commission des finances de ne pas délaissier la culture, car plus que jamais aujourd'hui nous en avons besoin.

Le mode de consommation de la musique est depuis plusieurs années en plein bouleversement. Les plateformes de *streaming* se sont aujourd'hui imposées. Le fait qu'un artiste tel que Jean-Jacques Goldman autorise la mise à disposition de son œuvre sur ce support

numérique en est un témoignage. La France demeure un ardent défenseur des droits d'auteur mais les pratiques de rémunération issues du *streaming* rebattent les cartes. À cet égard, que pouvez-vous nous dire de la notion de « *User Centric* » qui propose une rémunération plus équitable entre les artistes ? Respecterait-elle davantage l'esprit du droit d'auteur ?

En ce qui concerne le Centre national de la musique, je considère que l'octroi de 7,5 millions d'euros dans le cadre du projet de loi de finances est une première avancée satisfaisante, même si ce sont 20 millions d'euros qui sont évoqués à terme. Il est parfois préférable d'avancer doucement mais à pas certains.

Mme Sylvie Robert. – Je suis inquiète de la non-parution des décrets d'application de la loi relative à la création du Centre national de la musique alors que celui-ci doit être créé le 1^{er} janvier 2020, même si la loi a été promulguée tardivement, le 30 octobre dernier. Cela montre que les questions relatives à la gouvernance du CNM ne sont pas encore réglées.

Qu'en est-il par ailleurs de la subvention de 850 000 euros versée auparavant au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et dont on ne retrouve que 500 000 euros dans le budget du futur CNM ?

Nous devons rester vigilants en ce qui concerne la situation des auteurs et veiller à ce que la compensation de la hausse de la CSG soit bien inscrite au budget des affaires sociales, comme c'est le cas dans le droit commun.

Je déplore enfin la baisse de plus d'un million d'euros des crédits déconcentrés au profit des librairies indépendantes, alors même que nous redoublons d'efforts pour revitaliser les centres-bourgs.

M. Claude Malhuret. – Le groupe RTLI se félicite de l'augmentation de 2 % des crédits de la Mission Médias, livre et industries culturelles par rapport à la loi de finances de 2019. Nous saluons plus particulièrement la réforme de l'AFP qui a permis d'assainir la situation de l'Agence, ainsi que la création du Centre national de la musique. Enfin, nous resterons très attentifs à la réforme du Centre national du cinéma.

Mme Françoise Laborde. – Nous pouvons compter sur le ministre de la culture, Franck Riester, pour défendre les crédits d'impôt. Il les juge bénéfiques pour la diversité culturelle, ce qui ne doit pas nous empêcher d'être vigilants pour nous assurer qu'ils soient maintenus au terme de la discussion budgétaire. Les crédits d'impôt sont toujours les premières dépenses visées quand il est question d'économies.

Je n'ai évoqué le mécénat qu'en ce qui concerne la BNF. L'apport de fonds privés est indispensable pour cet établissement dont la dotation a été calculée au plus juste.

Sur la question du cinéma d'animation, je partage l'opinion selon laquelle il faut plus le soutenir, et il pourrait être utile que la commission se rende à Angoulême, ville dans laquelle un réel écosystème de la bande dessinée et de l'animation s'est développé.

Le *streaming* a pris une place considérable dans les modalités actuelles de consommation de la musique. C'est pourquoi il faut adapter le mode de rémunération sur les plateformes, afin que celui-ci respecte tous les acteurs de la chaîne musicale, à commencer par les auteurs.

Je vais prendre un exemple pour expliciter le modèle « User centric », ou « centré sur l'utilisateur ». Dans le système actuel, deux utilisateurs acquittent un même montant de 10 euros chacun, soit vingt euros en tout. La plateforme prélève 3 euros par abonnement. Le premier écoute 900 fois les morceaux du groupe « A ». Le second 100 fois les morceaux du groupe « B ». Il y a donc 1 000 écoutes en tout. Sur le revenu de 14 euros, la plateforme détermine que 90 % doit aller au groupe A (900 écoutes sur 1 000), et 10 % au groupe B, soit respectivement 12,6 euros et 1,4 euro.

Dans le système dit « User centric », en prenant le même exemple, on attribue la même valeur aux deux utilisateurs. Ainsi, dans l'exemple précédent, et quel que soit le nombre d'écoutes, le groupe A et le groupe B recevraient 7 euros. Dans ce cas, une écoute de l'utilisateur A est valorisée 0,007 euro, une écoute de l'utilisateur B 0,07 euro, soit dix fois plus.

Nous aurons l'occasion d'en rediscuter, mais je crois important de bien poser d'ores et déjà les termes du débat.

Je partage les interrogations sur le retard pris dans la parution du décret fixant la composition des conseils du CNM.

Pour Sylvie Robert, je précise que 400 000 euros de subvention pour charges de service public du CNV au titre de 2019 restent sur le programme 131 « Création » pour financer des résidences comme le faisait jusqu'ici le CNV.

Il serait effectivement souhaitable que la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes auteurs soit prise en charge dans le cadre du régime de droit commun. Je me souviens que nous avons eu des débats similaires au moment de la réforme du régime de l'intermittence.

Je confirme que le budget fait apparaître une baisse d'un million d'euros des crédits pour les libraires, et je pense qu'il serait utile d'en mesurer les conséquences.

M. Jean-Pierre Leleux. – Le vote de notre avis sur les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » est réservé jusqu'à l'examen des crédits consacrés aux Médias le 27 novembre prochain

Nous voterons sur les crédits de la mission la semaine prochaine à l'issue de l'examen du rapport pour avis consacré aux avances à l'audiovisuel public.

La réunion est close à 11 heures.

- Présidence de Mme Catherine Dumas, vice-présidente, puis de M. Jacques Gasparrin, vice-président -

La réunion est ouverte à 16 h 50.

Projet de loi de finances pour 2020 - Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de M. Gabriel Attal, secrétaire d'État (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu de cette audition sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 19 h 25.

Jeudi 14 novembre 2019

- Présidence de M. Max Brisson, vice-président -

La réunion est ouverte à 10 h 30.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Enseignement scolaire » - Crédits « Enseignement technique agricole » - Examen du rapport pour avis

M. Max Brisson, président. – Mes chers collègues, en l'absence de notre présidente, il me revient de présider cette commission consacrée à l'examen du rapport pour avis sur les crédits « Enseignement scolaire » et « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » du projet de loi de finances pour 2020.

M. Jacques Gasparrin, rapporteur pour avis des crédits de la mission « Enseignement scolaire ». – Le projet de budget pour l'année 2020 – hors enseignement agricole – s'établit à 72,7 milliards d'euros, soit une hausse de 1,37 milliard d'euros. Cette hausse est portée principalement par trois programmes.

Le programme 140 relatif à l'enseignement public primaire regroupe 38 % de l'augmentation des crédits. Il s'agit principalement de la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 dans les établissements classés « réseau d'éducation prioritaire » (REP) et REP +.

L'obligation de l'instruction dès trois ans a un impact budgétaire supplémentaire estimé à 117 millions d'euros. Cette augmentation est relativement faible au regard des 5,5 milliards d'euros consacrés à l'école maternelle. En effet, 97 % des enfants de trois ans sont déjà scolarisés.

Par ailleurs, 33 % de l'augmentation des crédits sont portés par le programme 141 consacré à l'enseignement public secondaire. Les montants de dépenses des personnels sont en hausse de près de 471 millions d'euros pour deux raisons principales : la mise en œuvre du protocole « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR) – pour 214 millions d'euros – et le glissement-vieillesse technicité – + 219 millions d'euros).

Enfin, le programme 230 pour la « vie de l'élève » accueille 20 % de l'augmentation des crédits en raison d'un bond de 14 % des crédits en faveur de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Toutefois, malgré un budget en augmentation, je souhaite souligner deux points de vigilance.

Le premier point de vigilance concerne les moyens dévolus à la formation des enseignants. Les crédits de formation stagnent pour les personnels enseignants du second degré. Surtout, ces crédits sont en baisse de 3,45 %, soit près de 30 millions d'euros, pour les enseignants du premier degré. Il me semble paradoxal d'encourager la formation continue à travers un nouveau schéma directeur publié en septembre 2019 tout en baissant au même moment les crédits alloués à cette politique. Par ailleurs, je souhaite rappeler le décret du 6 septembre 2019 qui prévoit une incitation financière pour les enseignants qui se formeraient pendant les vacances. Son montant est de 120 euros par jour et 20 euros de l'heure dans la limite de cinq jours par an. Cette mesure aura un impact budgétaire.

Le second point de vigilance concerne la poursuite de l'effort de la Nation en faveur de l'éducation et les annonces récentes du Président de la République. Ont été annoncés le plafonnement de la taille des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire d'ici à la rentrée 2022, ainsi que le dédoublement des classes de grande section de maternelle en REP et REP+. Interrogé à ce sujet le 13 novembre, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a indiqué que le plafonnement des effectifs nécessiterait la création de 3 200 équivalents temps plein (ETP) sur trois ans. Le dédoublement des classes de grande section dans l'éducation prioritaire conduirait à la création de 6 000 classes supplémentaires. Or seuls 440 emplois dans l'enseignement primaire ont été créés dans le budget 2020.

Le ministre a indiqué également que ces efforts s'échelonnent sur la fin du quinquennat et qu'il fallait en outre prendre en compte la baisse démographique des élèves, avec 40 000 élèves de moins à cette rentrée malgré l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire. Nous devons être très attentifs à la mise en œuvre de ces annonces.

J'en viens maintenant à la rémunération des personnels enseignants de l'éducation nationale. En effet, la mission « Enseignement scolaire » présente la spécificité de consacrer plus de 92 % de ses crédits aux dépenses de personnel et concerne plus d'un million de personnes. Aussi, il me semblait intéressant d'axer l'avis budgétaire de notre commission sur ce thème cette année.

Premier constat : les personnels enseignants ressentent un sentiment de déclassement social. Alors que le salaire net moyen d'un enseignant en France est de 2 555 euros, le salaire net moyen d'un fonctionnaire de catégorie A est de 2 909 euros. Il atteint même 3 632 euros pour le cadre A de la fonction publique d'État hors enseignant. Quant au salaire moyen d'un fonctionnaire de la catégorie B, il est seulement 100 euros inférieur à celui d'un enseignant, soit 2 422 euros. Un enseignant stagiaire du premier degré, qui a réussi un concours de niveau bac +5, est payé à 1,34 SMIC.

En outre, la rémunération des enseignants français est dans la moyenne inférieure de l'Union européenne. Certes, l'étude de l'OCDE « Regards sur l'éducation », publiée en septembre dernier, doit être prise avec une certaine distance en raison de la difficulté intrinsèque de toute comparaison internationale de systèmes différents. On peut toutefois retenir une idée forte : la progression salariale est plus lente en France que dans les autres pays de l'OCDE, que ce soit dans le premier ou le second degré. Le salaire moyen en France

après 10 à 15 ans d'ancienneté est inférieur de 20 % à la moyenne de l'OCDE. À titre de comparaison, cet écart est de 7 % en début de carrière.

Enfin, si le salaire moyen en fin de carrière est plus élevé que celui constaté dans les autres pays de l'OCDE, il y est atteint plus tardivement. Dans l'OCDE, il faut en moyenne à un enseignant de collège 25 ans d'exercice pour atteindre l'échelon maximum du barème. En France, ce délai est de 27 ans, soit deux ans de plus. À titre de comparaison, il ne faut enseigner que pendant six ou sept ans en Écosse pour parvenir à l'échelon maximal.

Par ailleurs, l'analyse de la rémunération des enseignants montre qu'il faut se défaire d'une approche globale de cette question. On ne peut pas parler de la rémunération des enseignants en général, sans analyse catégorielle plus fine. La situation est très différente entre un professeur des écoles, un professeur certifié ou un professeur agrégé.

Un enseignant exerçant dans le primaire est plus pénalisé que celui travaillant dans le secondaire. Outre des possibilités de mobilité moins élevées, le pourcentage moyen des primes et indemnités dans le montant de la rémunération d'un enseignant du primaire est de 8 %, contre 16 % pour les enseignants du second degré et 22 % pour l'ensemble de la fonction publique.

On constate, ces dernières années, une volonté de revalorisation du salaire des enseignants. Je pense au protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), dont le coût pour la période 2017-2022 pour l'éducation nationale est évalué à un milliard d'euros. Le PPCR représente un coût de 300 millions d'euros en 2020. Je citerai deux déclinaisons : une convergence progressive de la proportion de promotions à la hors classe pour les professeurs des écoles vers celle des enseignants du second degré et la création d'un troisième grade : la classe exceptionnelle. Ces mesures concernent donc le milieu, voire la fin de carrière.

En outre, les personnels enseignants en REP+ bénéficient d'une nouvelle revalorisation de 1 000 euros. Celle-ci fait suite à une première revalorisation d'un même montant lors de la précédente rentrée. Une troisième revalorisation est prévue l'année prochaine.

Enfin, le plafond des heures supplémentaires est augmenté. Ainsi, les enseignants du secondaire peuvent être tenus d'effectuer deux heures supplémentaires exonérées de cotisations salariales et défiscalisées dans la limite de 5 000 euros par an. D'ailleurs, les deux tiers des enseignants du second degré font au moins une heure supplémentaire par semaine. Je note toutefois que les enseignants du premier degré peuvent dans les faits moins profiter de cette mesure. Certes, sur le papier, ils peuvent bénéficier des mêmes exonérations pour les travaux supplémentaires effectués en dehors de leur service normal. Mais, avec un temps de présence devant élèves de 26 heures, contre 18 heures pour les professeurs certifiés et 15 heures pour les professeurs agrégés, la possibilité d'heures supplémentaires pour cette catégorie d'enseignants est réduite. En outre, cela ne répond pas à la pratique du métier. Le professeur des écoles a la même classe sur l'ensemble de ses heures de travail. Le temps scolaire du primaire ne prévoit pas d'autres heures d'enseignement.

Je conclurai cet avis par une première analyse des conséquences financières de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ainsi que des récentes annonces du Président de la République pour les collectivités locales.

L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à trois ans engendre un coût important pour les collectivités locales, notamment en raison du choix de parents de scolariser leurs enfants à l'école privée. Lors des débats sur le projet de loi pour une école de la confiance, nous avons alerté le Gouvernement sur ce surcoût pour les communes qui avaient fait le choix de participer au financement d'écoles maternelles privées sous contrat. Les conséquences financières de cette mesure peuvent représenter des sommes importantes, en raison du « montant du vrai forfait », c'est-à-dire du coût réel d'un élève pour l'école publique et du principe de parité des dépenses entre l'éducation privée et publique. Ainsi, à Brest, ce coût est estimé à 1 850 euros. Or le forfait que versait jusqu'à présent la ville de Brest à l'enseignement privé était de 850 euros. Certes, ce montant ne respectait pas le principe de parité public/privé, mais, dans la mesure où il ne résultait d'aucune obligation, tous les acteurs en étaient satisfaits et aucune remarque n'avait été faite au moment du contrôle de légalité. Le surcoût pour chaque enfant de maternelle scolarisé dans un établissement privé de Brest est de 1 000 euros, entraînant ainsi un coût total non prévu ni anticipé pour la ville de 1,3 million d'euros. Je ne peux que regretter que la position de notre commission et du Sénat n'ait pas été suivie lors des débats sur le projet de loi pour une école de la confiance. Nous avons plaidé pour la pleine compensation de l'ensemble des communes concernées.

Nous devons également suivre avec attention les conséquences financières du dédoublement des classes. On constate pour la rentrée actuelle une certaine tension. En raison de problèmes de bâti, certaines communes ont utilisé des locaux destinés à d'autres usages, comme l'accueil périscolaire. Les perspectives de construction de nouveaux bâtis scolaires, souvent dans des zones urbaines denses, voire très denses, doivent rapidement être prises en considération – ainsi que les compensations financières résultant de telles dépenses. La ville de Grenoble avance actuellement des coûts d'un montant de 600 000 euros. Ce sont autant de sommes actuellement « gelées » au détriment d'autres investissements de la collectivité.

Enfin, je souhaite évoquer le plan Pauvreté. Plusieurs mesures concernent le scolaire et le périscolaire. J'en évoquerai une : le petit-déjeuner gratuit dans les écoles en REP et REP+ ainsi que pour certains territoires ruraux « défavorisés ». Ce dispositif pose de nombreuses questions. Tout d'abord, la catégorie de « territoires ruraux défavorisés » n'existe pas. Comment est-elle définie ? Ce repas doit-il être donné sur le temps scolaire ou périscolaire ? Qui donne ce repas : les enseignants ou des agents communaux ? Quelles sont les conséquences logistiques pour la livraison de ces petits-déjeuners et qui les supportent ? Face à l'ensemble de ces questions, et autant de conséquences en termes financiers, l'État ne propose une prise en charge que d'un euro par petit-déjeuner.

Malgré ces inquiétudes, je vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de cette mission, sous réserve de l'avis de notre collègue Antoine Karam.

M. Antoine Karam, rapporteur pour avis des crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole ». – Mes chers collègues, il m'appartient de rapporter les crédits du programme 143 de la mission « Enseignement scolaire » consacré à l'enseignement technique agricole : 1,47 milliard d'euros y seront consacrés en 2020, soit une augmentation de 7,15 millions d'euros. Cette hausse de 0,5 % des crédits du programme s'explique principalement par la poursuite en 2020 des mesures du protocole PPCR, comme pour l'ensemble de l'Éducation nationale (+ 5,46 millions d'euros), et par une dotation d'un million d'euros afin de poursuivre la promotion de l'enseignement agricole.

Cet avis budgétaire est l'occasion d'un rendez-vous annuel sur l'enseignement technique agricole, ce dont je me réjouis. J'ai décidé de profiter de ce point d'étape pour

aborder deux sujets thématiques : un premier bilan de la campagne de communication « l'aventure du vivant » et la prise en compte des élèves en situation de handicap par l'enseignement agricole.

Mes chers collègues, comme beaucoup d'entre vous, je crois fortement en l'avenir de l'enseignement agricole. Il répond à des enjeux majeurs, qui sont la préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la transition agro-écologique et les nouvelles formes d'agriculture. Pourtant, nous le savons, l'enseignement agricole connaît depuis 2011 une diminution continue de ses effectifs d'élèves. À la rentrée 2018, il accusait encore une perte de 4 000 apprenants.

Par ailleurs, la population des élèves qui fréquentent ces établissements est en pleine évolution. Alors qu'en 1985 près de quatre élèves sur dix étaient enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles, cette proportion n'est plus que d'un élève sur dix en 2017. L'enseignement agricole doit donc recruter au-delà de son cercle traditionnel.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a lancé en mars dernier une vaste campagne de communication, « l'aventure du vivant – des métiers grandeur nature » visant à promouvoir l'enseignement agricole.

L'année dernière, je vous disais mon sentiment que l'enseignement agricole devait sortir d'une logique de conservation et de repli pour entrer dans une logique d'expansion. À cet égard, je ne peux que saluer l'ambition de cette campagne qui traduit la volonté du ministère de l'agriculture d'améliorer l'attractivité de son enseignement.

Peu connu, souvent mal considéré, l'enseignement technique agricole gagnera à ce que les élèves soient mieux informés de ses taux d'insertion enviables – 82 % pour les bacs pro diplômés de 2012 par exemple.

Face à ce constat, le ministère de l'agriculture et le ministère de l'éducation ont fait preuve de volontarisme afin de revaloriser cet enseignement. Cette grande campagne de communication d'un million d'euros en 2019 a été lancée à l'occasion du salon de l'agriculture. Elle doit se poursuivre sur les territoires d'ici à février 2020. Je ne peux que saluer cette démarche que j'appelais de mes vœux depuis plusieurs années.

Par ailleurs, je note depuis avril 2019 un rapprochement bienvenu entre les ministères de l'agriculture et de l'éducation nationale. Les deux ministres ont ainsi cosigné une lettre insistant sur la nécessité de faire connaître la formation agricole. En outre, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place : des temps d'information des professeurs principaux de collèges et de lycées sur les filières de formation de l'enseignement agricole ; la participation systématique des professeurs principaux des établissements de l'enseignement agricole aux réunions de concertation troisième-seconde ; un partage de l'information entre les autorités académiques de l'éducation nationale et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ; l'utilisation des appellations officielles des formations proposées au lieu de dénominations jugées stigmatisantes telles que « 2^{de} agricole » ou « 4^{ème}-3^{ème} agricole » sur la base d'affectation des élèves par le net (Affelnet) pour le lycée qui permet aux élèves d'indiquer leurs souhaits d'orientation.

Si cette liste non exhaustive reflète bien le rapprochement qui a été opéré, elle souligne surtout l'absence de lien et de partenariat qui prévalait auparavant entre les deux ministères.

La campagne « l'aventure du vivant » semble porter ses fruits. On constate une nette inflexion. Alors que le nombre d'élèves a diminué de 4 000 lors de la rentrée 2018-2019, il est en hausse de 750 élèves pour cette rentrée. Comme l'a indiqué le ministre, l'enseignement agricole technique, y compris dans le supérieur, regroupe 183 000 apprenants. L'objectif ambitieux est d'atteindre la barre des 200 000 apprenants d'ici à 2022.

Si cette rentrée marque la fin de dix années de baisse continue, il est nécessaire de poursuivre cette revalorisation et d'accompagner l'effort de communication au niveau local. En effet, l'enseignement agricole présente la spécificité d'être un enseignement national à ancrage territorial. La déclinaison de cette campagne de communication sur les territoires est donc essentielle.

Or les représentants des chefs d'établissement agricole nous ont indiqué que ces dépenses n'avaient pas été budgétisées localement. Les établissements doivent financer sur leurs fonds propres des supports de communication dans les salons régionaux d'orientation. Les DRAAF, en partenariat avec les régions, ont un rôle important à jouer pour mieux faire connaître localement ces filières.

Il me semble également important de réfléchir aux conséquences de la réforme des centres d'information et d'orientation (CIO) qui pourrait conduire à confier aux grands lycées de bassin cette mission d'orientation. Actuellement, il n'est pas prévu de confier une mission similaire aux lycées agricoles. En outre, franchir la porte d'un lycée pour s'informer sur son orientation peut représenter un frein pour certains élèves et leurs familles. Les CIO constituent un lieu plus « neutre » pour accueillir des jeunes qui se sont éloignés de l'école. Notons enfin que ces lieux étaient ouverts le samedi et pendant les vacances scolaires. En sera-t-il de même des lycées ? Notre commission devra être particulièrement vigilante sur les conséquences de cette réforme.

Je conclurai ce développement sur la valorisation de l'enseignement agricole par la nécessité de rester vigilant quant à cette inversion de la tendance sur les effectifs dans les prochains arbitrages budgétaires si elle venait à se pérenniser. Le schéma d'emplois pluriannuel sur la période 2019-2022 prévoit une réduction de 300 ETP dans l'enseignement agricole selon le schéma suivant : - 50 ETP en 2019, - 60 ETP en 2020, - 80 ETP en 2021 et - 70 ETP en 2022. Malgré la hausse des effectifs, la diminution de 60 ETP a été maintenue en 2020. Ces diminutions ont des effets immédiats sur la qualité de l'enseignement délivré, puisque l'enseignement agricole est une petite structure.

J'en viens maintenant à l'école inclusive dans l'enseignement agricole.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement agricole accueille un nombre important d'élèves en situation de handicap. Une enveloppe de 14,4 millions d'euros en faveur de l'école inclusive est inscrite dans le budget pour 2020. Je constate qu'elle est en hausse de 26 % par rapport au budget pour 2019, soit près de 3 millions d'euros, ce dont je me réjouis.

Toutefois, ce budget en hausse ne doit pas masquer l'existence de problèmes persistants qui prennent une dimension particulière en raison des caractéristiques de l'enseignement agricole.

Comme vous le savez, l'enseignement agricole se caractérise par l'accueil d'un nombre important d'élèves en situation de handicap ou connaissant des difficultés sévères

d'apprentissage. Je reprendrai quelques exemples donnés par les syndicats que j'ai auditionnés : une classe de 4^{ème}-3^{ème} agricole de 24 élèves, dont 22 élèves connaissent des difficultés d'apprentissage pouvant aller jusqu'au handicap, 12 élèves en situation de handicap sur une classe de 22 élèves, 15 des 20 élèves d'une classe de 4^{ème} et 3^{ème} professionnelle en situation de handicap.

Certes, ces exemples sont choisis, mais ils témoignent de l'effort important fait par l'enseignement agricole en matière d'inclusion depuis de nombreuses années. Cette spécificité doit être gardée à l'esprit dans la démarche de relèvement des seuils du nombre d'élèves par classe. Notre collègue Céline Brulin a d'ailleurs évoqué cette question lors de l'audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Si le relèvement des seuils permet de faire face à la hausse des élèves à budget quasi constant, puisque 750 élèves en plus représentent en moyenne 3 à 4 élèves en plus par établissement, cela ne doit pas conduire à une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves.

Aussi, il me semble indispensable que le ministère procède avant la rentrée prochaine à une étude d'impact *ex post* des conséquences de cette augmentation des seuils sur les enseignements, les conditions d'apprentissage et les élèves. Je ne proposerai pas un amendement demandant un rapport au Gouvernement. Nous connaissons la position de notre commission sur ce type de demande.

Lors de son audition, Didier Guillaume a indiqué vouloir confier un rapport à son corps d'inspection sur les contractuels dans les établissements d'enseignement agricole. Le sujet des conséquences de l'augmentation des seuils mérite également d'être traité, surtout si la tendance haussière des effectifs se poursuit sans modification du schéma d'emploi pluriannuel. Je plaide pour que l'inspection générale de l'enseignement agricole se saisisse de ce sujet.

Si l'on constate des améliorations dans l'articulation entre les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sur le terrain, des retards perdurent dans l'affectation aux jeunes d'un accompagnement. Sur certains territoires, l'incertitude sur la présence d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) le jour des examens, notamment d'un lecteur scripteur qui reformule les consignes, est telle que certains parents d'élèves viennent afin de pallier, le cas échéant au pied levé, l'absence de cette aide indispensable à leur enfant. Une anticipation minimale pour ces moments clés de la formation des élèves me semble la moindre des choses.

Une autre caractéristique importante de l'enseignement agricole réside dans le nombre important d'élèves internes. En effet, plus de 59 % des élèves font le choix de l'internat. Ce temps périscolaire ne doit pas être oublié. L'analyse de cette question sous l'unique prisme du ratio du nombre d'élèves par assistant d'éducation est insuffisante. On ne peut faire abstraction des contraintes matérielles, telles que la séparation des filles et des garçons entre des étages, voire des bâtiments distincts.

J'ai également été alerté sur la crainte d'un décrochage entre l'enseignement scolaire et l'enseignement agricole pour les personnels d'assistance éducative. Or ceux-ci sont recrutés et rémunérés par les établissements publics locaux d'enseignement. Toutefois, les établissements bénéficient d'une subvention du ministère pour couvrir ces frais. Au vu du nombre d'assistants d'éducation rémunérés et du montant de l'enveloppe allouée, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ne semble ainsi pas avoir pris en compte dans le

budget 2020 la revalorisation de l'indice des assistants d'éducation issue de l'arrêté du 24 septembre 2019. Il y a un reste à charge pour l'établissement agricole de 1 411 euros par assistant d'éducation. Il était de 241 euros avant cette revalorisation. Les établissements d'enseignement agricole risquent d'être confrontés à un choix douloureux : prendre en charge ce différentiel sur leurs budgets propres, alors même que la rémunération de ces personnels relève de la compétence de l'État et ne pas financer d'autres projets (par exemple des visuels ou des stands dans les salons locaux d'information et d'orientation), ou diminuer la quotité du temps de travail pour correspondre aux sommes perçues avec pour incidence la réduction de l'encadrement des élèves.

Voilà, mes chers collègues, les points que je souhaitais aborder.

De mon point de vue, l'enseignement agricole est une filière d'avenir en prise avec les défis émergents. Il est pour certains jeunes une école de la deuxième chance incroyable, mais il est aussi et surtout une filière d'excellence, avec un taux d'insertion professionnelle remarquable.

Le budget que nous propose le ministère de l'agriculture en hausse de 0,5 % et le rapprochement tant attendu entre les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture témoignent de l'intérêt que porte le Gouvernement à l'enseignement agricole.

C'est la raison pour laquelle, je recommande de donner un avis favorable à l'adoption des crédits affectés à l'enseignement agricole au sein de la mission « Enseignement scolaire ».

M. Jacques-Bernard Magner. – L'augmentation de 1,9 % du budget de la mission est en réalité une augmentation en trompe-l'œil. Il est en effet prévu de prendre 440 emplois dans le second degré pour en créer 440 dans le premier degré. Or le second degré a aussi besoin de moyens. Au total, 6 200 postes y seront supprimés en 2018, 2019 et 2020, alors que le nombre d'élèves augmentera de 99 000 sur cette même période. Même si le ministre balaie ce sujet d'un revers de main, les enseignants ressentent bien les problèmes que cela pose sur le terrain.

Le budget comporte des objectifs louables, notamment le dédoublement des classes dans les REP. En réalité, il faudrait 10 000 postes supplémentaires sur trois ans pour pouvoir atteindre les objectifs annoncés, comme le réclament les syndicats. Or nous n'y sommes pas.

À cela s'ajoutent la non-prise en compte de la revalorisation salariale des enseignants et le problème non résolu des difficultés que connaissent les directeurs d'école. Or ce n'est pas avec des volontaires du service civique que nous y arriverons !

La volonté affichée de vouloir faire former les enseignants sur leurs temps de vacances me paraît également grave. Quel salarié accepterait pareille démarche ? Je vous rappelle par ailleurs, ainsi qu'à tous ceux qui considéreraient que les vacances des enseignants sont trop nombreuses et trop longues, qu'en comptant leurs heures de correction et de recherche les enseignants dépassent largement les 35 heures par semaine.

Nous n'avons pas non plus réglé la question des moyens dévolus aux remplacements. Or les enseignants sont mal remplacés.

De même, les efforts du Gouvernement concernant les AESH sont insuffisants. Afficher ainsi des volontés sans prévoir les moyens associés crée de la frustration et des inégalités. Le ministre veut rendre la profession attractive, mais les actes ne suivent pas, même si nous soutenons certaines actions comme le prérecrutement des enseignants.

Ce budget, quoique volontariste, me paraît donc tout à fait insuffisant.

M. Laurent Lafon. – De nombreuses démarches ont été engagées pour l'école depuis deux ans, en faveur de la rémunération des enseignants, de l'instruction obligatoire à trois ans ou de l'école inclusive.

Même si la précision des réponses apportées le 13 novembre par le ministre de l'éducation nationale et la volonté qu'elles traduisaient ont pu paraître appréciables, un écart important se présente souvent entre les discours ministériels et la façon dont ils sont mis en œuvre sur le terrain. Une certaine vigilance est de mise sur ce point.

Certains sujets soulèvent en effet des interrogations. Il en est ainsi du délai nécessaire pour la mise en œuvre du statut des AESH dans certains rectorats. De même, dans les principaux territoires concernés par l'obligation de l'instruction à trois ans, comme la Guyane et Mayotte, un délai sera nécessaire avant la mise en œuvre concrète de cette obligation.

Au-delà des chiffres et des effectifs se pose en réalité la question de l'efficacité de l'organisation de l'éducation nationale. Jean-Michel Blanquer a indiqué que sa régionalisation n'était pas envisagée. C'était pourtant l'une des préconisations qui figurait dans le rapport d'information sur les nouveaux territoires de l'éducation que j'ai rédigé avec notre collègue Jean-Yves Roux, préconisation qui avait reçu un avis favorable de la mission d'information. La question de l'amélioration de l'efficacité d'une administration aussi importante et complexe que l'éducation nationale me paraît aussi importante que celles des effectifs et des moyens budgétaires qui lui sont alloués.

Enfin, je partage entièrement la remarque du rapporteur sur la vaste question de la formation des enseignants. Le constat du décalage entre le décret du 6 septembre et l'absence d'augmentation des crédits a de quoi soulever des interrogations.

Mme Françoise Laborde. – Nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation de la ligne budgétaire dévolue au PPCR. La campagne de promotion de l'enseignement agricole me semble par ailleurs intéressante.

Il était en outre important d'insister sur la question de l'adéquation de Parcoursup avec l'enseignement agricole. Le ministre a bien répondu à ce sujet lorsque nous l'avons auditionné le 13 novembre.

De manière générale, l'enseignement agricole a l'avantage de constituer un excellent laboratoire, car les élèves y sont moins nombreux et l'encadrement y est différent.

S'agissant de l'enseignement scolaire, l'audition du 13 novembre n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Des questions demeurent. Pouvez-vous notamment nous confirmer que la formation initiale dispose de lignes budgétaires spécifiques ?

De même, la réponse apportée par le ministre à Mireille Jouve sur le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) manquait de clarté. Nathalie Mons, sa

présidente, avait neuf personnes sous sa responsabilité pour un budget d'environ 300 000 euros. Elle occupe aujourd'hui la chaire « évaluation des politiques publiques » du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et ne dispose que de sept postes et encore non pérennes, pour un budget compris entre 50 000 et 100 000 euros. Il n'est pas certain que ce changement soit positif.

La question de savoir sur quels crédits repose l'allocation de rentrée scolaire se pose également. Ce dispositif sera-t-il par ailleurs pérennisé en 2020 ?

Enfin, notre rapporteur a bien rappelé les conséquences financières pour les collectivités territoriales de l'obligation de scolarisation dès trois ans.

Autant je voterai certains budgets les yeux fermés, autant je suis beaucoup plus hésitante sur celui-ci.

M. Pierre Ouzoulias. – La question de la rémunération des enseignants doit être liée à celle de leur retraite. Celle-ci, qui venait compenser une rémunération active peu élevée et une situation précaire, risque de subir l'effet de la réforme des retraites souhaitée par le Gouvernement. Cela ne contribuera pas à améliorer l'attractivité du métier.

Par ailleurs, les enseignants sont nombreux à témoigner du changement que représente dans leur métier le dédoublement des classes. Néanmoins, une analyse scientifique du Cnesco sur ce sujet aurait été bienvenue, en lieu et place du rapport produit par le ministère dont l'objectivité peut être questionnée.

De plus, il n'est pas certain que cette mesure constitue à elle seule un palliatif suffisant des importantes disparités d'accès à l'enseignement dont souffre le système éducatif français.

Notre commission doit demander au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse des données permettant de construire une évaluation précise de cette disposition.

Nous manquons également de données sur le devenir des bacheliers des lycées professionnels et technologiques au-delà du baccalauréat. Or l'attractivité de l'enseignement agricole dépend de sa capacité à former des élèves susceptibles de poursuivre des études une fois ce cap franchi.

Les industriels manquent notamment actuellement de jeunes gens de formation bac +2, à tel point qu'Airbus est en train de monter son propre centre de formation pour y remédier. Le bac +2 a tendance en effet à être abandonné par les instituts universitaires de technologie (IUT). Il se présente en la matière un vrai déficit. Malheureusement, nous manquons de chiffres pour comprendre les orientations des individus dans les différentes filières disponibles sur Parcoursup. Un important travail d'évaluation est ici nécessaire.

M. Claude Malhuret. – L'objectif principal de la mission que nous étudions est de permettre la progression et la réussite de tous les élèves.

En matière de justice sociale, nous saluons la poursuite du dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP + et son extension aux classes de grande section, ainsi que l'abaissement de l'âge obligatoire de scolarisation à trois ans et l'augmentation de 5 % des bourses accordées aux collégiens et lycéens en difficulté. À ce titre, le groupe

Les Indépendants – République et Territoires serait favorable à l'ajout d'une composante liée au mérite au sein de ces bourses, sur critères sociaux.

Par ailleurs, plus de 3,6 millions d'euros de crédits sont consacrés à la lutte contre le décrochage scolaire, qui concerne l'ensemble des établissements.

En matière d'inclusion scolaire, nous sommes sensibles à la hausse des moyens accordés par le Gouvernement à l'accompagnement des élèves en situation de handicap : 3 milliards d'euros leur seront consacrés en 2020, pour accompagner la hausse importante du taux de scolarisation.

Ce budget accompagnera également la réforme du lycée et du baccalauréat, la valorisation de la formation professionnelle et l'accompagnement renforcé des professeurs dont le métier pâtit d'un manque d'attractivité. La limitation du nombre d'élèves à 24 dans l'ensemble des classes de grande section est une excellente mesure. Elle gagnerait, à terme, à être généralisée à l'ensemble du premier cycle.

Nous saluons également la poursuite du plan « Bibliothèques d'école », qui bénéficiera d'une dotation de 2 millions d'euros l'année prochaine pour développer la lecture dans les écoles rurales.

En revanche, nous sommes moins convaincus par le choix du Gouvernement de limiter les effectifs dans le second degré pour renforcer ceux du premier. Le collège et le lycée sont souvent les périodes les plus sensibles pour les élèves exposés au décrochage scolaire. L'allongement des durées d'enseignement à travers la généralisation des heures supplémentaires pour les enseignants ne pourra remplacer pleinement les 440 postes supprimés.

Enfin, la revalorisation du métier d'enseignant, sur le plan de l'image comme de la rémunération, reste une priorité.

Notre groupe votera ce budget suivant la recommandation des rapporteurs.

Mme Laure Darcos. – Le dédoublement des classes constitue un réel progrès, qu'il serait bon de généraliser notamment au bénéfice des milieux ruraux.

En revanche, l'absence d'annonce par le ministre de mesures relatives au grave problème des violences commises contre les enseignants a de quoi surprendre, d'autant que les établissements souffrent d'un manque criant de surveillants.

Par ailleurs, malgré la baisse démographique prochaine annoncée par le ministre, une charge d'enseignement assez lourde est à prévoir dans les années à venir pour certains niveaux. Or, sur ce point comme sur d'autres, un écart s'observe entre le discours du ministre et sa concrétisation dans les territoires. Le département de l'Essonne subit ainsi une véritable explosion démographique dans ses établissements, au point que la rentrée 2020 risque de s'en trouver compromise faute d'enseignants. Il faudra lancer l'alerte sur ce sujet.

Il est prévu en outre d'encourager le déploiement de Cités éducatives, mais sans moyens associés, ce qui risque de poser problème.

Concernant l'enseignement agricole, certains de nos collègues agriculteurs m'ont signalé que le ministre de l'agriculture et de l'alimentation n'avait pas dit la vérité lorsqu'il

avait affirmé que les filières traditionnelles d'élevage ne souffraient pas d'un désintérêt de la part des jeunes. Une baisse drastique du nombre de jeunes s'y observe en effet en réalité, qui posera, à terme, d'importantes difficultés. Il serait peut-être pertinent de mentionner ce point dans le rapport.

Le groupe Les Républicains votera néanmoins les crédits ainsi proposés.

Mme Annick Billon. – Les réponses du ministre concernant la diminution des fonds sociaux ne m'ont pas paru suffisantes, d'autant que de nombreuses études soulignent l'augmentation de la pauvreté en France.

Par ailleurs, selon les chiffres du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) dans mon département, sur 267 recrutements d'AESH, 48 démissions ont été comptabilisées. Par ailleurs, 35 % des personnes sollicitées pour des entretiens ne s'y sont pas présentées. Cela démontre le manque d'attractivité et la précarité du métier d'AESH.

Il est urgent, en outre, d'établir un état des lieux précis de l'impact financier de l'obligation de la scolarisation à trois ans sur les budgets des collectivités.

La question de savoir si des recrutements suffisants de professeurs ont été anticipés pour faire face à cette obligation n'a pas reçu non plus de réponse satisfaisante de la part du ministre.

Les problèmes des agressions des professeurs et du harcèlement demeurent également en suspens. Qu'en est-il d'ailleurs de la médecine scolaire ?

Par ailleurs, plutôt que de se donner pour objectif d'atteindre le nombre de 200 000 élèves, l'objectif de l'enseignement agricole ne devrait-il pas plutôt être de travailler sur l'orientation ?

Mme Sonia de la Provôté. – Le manque d'éléments qualitatifs relatifs au contenu des enseignements et aux orientations pédagogiques générales de l'enseignement artistique et culturel (EAC) dans le budget 2020 est regrettable.

Le ministre a beaucoup insisté lors de son audition sur l'équité territoriale et le nécessaire équilibre entre le milieu rural et le milieu urbain. Il me semble important d'insister à ce titre sur la nécessaire déclinaison du central en local, notamment sur le plan de la gestion des postes par les Dasen. En la matière, la parole du ministre ne semble pas appliquée sur le terrain.

J'insiste enfin sur l'importance de la médecine scolaire, renforcée par l'augmentation de l'accueil d'enfants handicapés dans les établissements.

M. Jean-Marie Mizon. – La profession agricole connaît de grands problèmes, notamment un taux de suicide très élevé. Les jeunes le savent. Dans ces conditions, parier sur la promotion de cette profession semble audacieux. De plus, vouloir y attirer des jeunes sans en changer la réalité semble assez hypocrite.

Il faudrait améliorer l'attractivité du métier. Cela passe par une meilleure rémunération.

M. Jacques Groperrin, rapporteur pour avis. – La priorité accordée au premier degré suscite légitimement des interrogations, de même que le fait de ne prévoir que 440 postes en 2020 pour 6 000 classes à créer d’ici 2022. Nous devons être vigilants sur ce point.

Nous comptabilisons 520 521 heures supplémentaires dans le second degré, qui pourraient aider à faire face aux défis à venir. Certains voudraient les transformer en postes, mais cela risque d’être difficile. De plus, les heures supplémentaires assurent une hausse du pouvoir d’achat pour les jeunes du fait de leur défiscalisation.

Vous m’avez alerté sur la formation continue. Je rappelle à cet égard que l’excellent rapport d’information de Max Brisson et Françoise Laborde formulait la proposition d’inciter financièrement les professeurs à se former pendant les vacances. La formation continue ne doit pas être assimilée à de l’absentéisme, mais il est vrai qu’il est compliqué de trouver des remplaçants, d’autant que le nombre de ces derniers a diminué.

Monsieur Lafon, vous avez raison : le discours ministériel doit appeler notre vigilance. L’analyse que vous avez tirée des propos qu’a tenus le ministre hier est juste. C’est pourquoi nous devons veiller à la mise en œuvre des mesures annoncées. C’est souvent sur le terrain que cela pêche : si les intentions sont bonnes, la mise en œuvre n’est pas celle que l’on attend. N’oublions pas toutefois que l’année 2020 se caractérise par une baisse du nombre d’élèves – moins 40 000 , malgré l’instruction obligatoire à trois ans.

Vous avez évoqué à juste titre les mesures progressives en faveur de la régionalisation. Max Brisson parle souvent de déconcentration. Nous avons rencontré la direction des ressources humaines et avons pu mesurer à quel point il était nécessaire d’ouvrir un véritable dialogue social sur ce problème important.

Sur le sujet de l’école inclusive, on note une volonté forte du ministre. Comme il l’a rappelé hier, il entend mettre en place un comité de suivi avec l’ensemble des acteurs : associations, élus locaux, maisons départementales des personnes handicapées, services ministériels.

Concernant le Cnesco, je partage les craintes qui ont été exprimées. Les services ministériels se sont appuyés sur le budget du fonctionnement de 2018.

Le fait que la remise du rapport Mathiot-Azema ait été décalée doit nous appeler à la prudence et à la vigilance. Cela pose en effet question : il ne faudrait pas que le ministère utilise de façon excessive son stylo rouge. C’est pourtant le sentiment que j’ai et il semble partagé. Les rapports ne doivent pas servir à cautionner la politique des ministres.

La formation initiale fait l’objet d’une ligne spécifique. Ainsi, l’action 4 du programme 140 pour le premier degré permet un abondement à hauteur de 822 millions d’euros.

Pierre Ouzoulias, en évoquant les retraites, vous avez mis le doigt sur un vrai problème. Pour le directeur des ressources humaines que nous avons interrogé, il s’agit en effet d’un point de vigilance. Une réflexion est en cours. Ajouter des primes les unes derrière les autres ne suffira pas à raviver l’attractivité du métier.

Bac – 3, bac + 3 : nous avons soulevé le problème du niveau de formation depuis longtemps. Il faut une articulation plus forte avec la réforme du bac et Parcoursup.

Claude Malhuret a souligné à juste titre que le budget de l'éducation nationale était le premier budget de l'État, avec une priorité sur l'enseignement scolaire. Toutefois, il faut faire attention à ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul et à ne pas privilégier le premier degré au détriment du second degré. Sans défendre ce budget – je suis là pour en faire l'analyse et pour donner un avis –, il faut reconnaître que, dans un budget tendu, il y a des choix à faire. À l'époque où j'étais parlementaire dans une autre maison, je pense que le ministre de l'éducation nationale d'alors aurait aimé disposer d'un tel budget, à une période où d'autres choix étaient faits.

Les agressions dont font l'objet les professeurs et les personnels constituent un sujet important. D'ailleurs, un plan de violences scolaires vient d'être mis en place, qui prévoit une remontée systématique de tous les incidents.

Vous m'avez interrogé sur les surveillants d'éducation. Cela correspond à 50 000 ETP.

Les cités éducatives qui seront labellisées bénéficieront de moyens importants. *Quid* des autres ? Je partage les remarques de notre collègue Laure Darcos.

J'en viens à la problématique des fonds sociaux. Il est vrai que c'est « la » question à laquelle le ministre n'a pas répondu.

La question du recrutement des AESH est une difficulté importante. Il s'agit en effet d'un métier qui manque d'attractivité. Le ministre a évoqué l'idée d'une possible fonctionnarisation par la suite, mais nous n'en sommes pas là pour l'instant. Un véritable état des lieux s'impose à l'échelon des collectivités.

Annick Billon et Sonia de la Provôté ont mis l'accent sur la médecine scolaire. On comptait 1 090 médecins et infirmiers en 2017, 1 019 en 2018 et 974 en 2019 : cette baisse des effectifs ne va pas dans le bon sens. De la même façon, le nombre d'assistants sociaux est passé de 3 329 en 2017, à 3 411 en 2018 et à 3 407 en 2019. On voit bien que la priorité n'est pas là.

Le ministre n'a pas vraiment abordé les questions pédagogiques. Pour ma part, j'attends avec beaucoup d'impatience la réforme des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous aurons alors peut-être plus d'informations.

M. Antoine Karam, rapporteur pour avis. – La question de l'enseignement agricole nous occupe depuis 15 jours : nous avons reçu les deux ministres et nous avons ce débat aujourd'hui. Pour ma part, je considère qu'il y a une prise de conscience. Cette initiative, qui est une première nous aura permis de mettre en lumière cet enseignement, avec ses aspects positifs et négatifs.

Jean-Marie Mizzon, les paroles des ministres et les campagnes de communication ne suffisent jamais : la réalité nous rattrape toujours ! Si l'on met en place des formations de grande qualité, c'est pour revaloriser une profession et prendre les mesures nécessaires pour se faire. Sinon, j'en conviens, cela n'a aucun sens de promouvoir les voies d'accès à ces métiers.

Il ne faut pas s'arrêter à ces considérations. Nous devons continuer à améliorer l'attractivité et à aller sur le terrain à la rencontre des agriculteurs. Depuis toujours, on nous

dit que l'agriculture est une priorité. Force est pourtant de constater que nous sommes loin du compte.

Pour moi, l'enseignement agricole doit jouer ce rôle et l'attractivité est une nécessité, voire une priorité. C'est un pari que nous faisons. La réflexion doit se poursuivre. Nous devons continuer à inciter les jeunes à aller vers cette formation et les convaincre qu'il ne s'agit pas d'une voie de garage. La pire des choses serait de leur faire croire qu'on les oriente dans cette filière parce qu'ils ont échoué en formation initiale ou en formation professionnelle.

Nous avons demandé au ministère les chiffres relatifs à la filière d'élevage. Là encore, il faut de l'espace et des moyens très lourds en infrastructures pour redonner à cette filière la dimension qualitative et l'éclat qu'elle mérite. Il est sans doute plus facile de s'occuper d'horticulture que d'élevage.

Pour en finir avec cette hypocrisie, nous devons continuer à améliorer l'attractivité de l'enseignement agricole. Nous, élus, avons aussi notre rôle à jouer dans ce combat.

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je remercie les rapporteurs pour avis. Nous passons maintenant au vote des crédits de la mission.

M. Jacques-Bernard Magner. – Le rapport pour avis est tout à fait satisfaisant, objectif et intéressant. Pour quoi votons-nous en réalité ? Voter le rapport, oui ; en revanche, voter pour les conclusions du rapport nous pose problème. Être d'accord sur les finalités qu'exposent les rapporteurs pour avis ne signifie pas que nous sommes favorables à l'adoption des crédits de cette mission tels qu'ils sont prévus par le Gouvernement. C'est pourquoi le groupe socialiste et républicain s'abstiendra sur le vote des crédits.

Mme Françoise Laborde. – Il en est de même pour nous. Nous sommes d'accord avec le travail réalisé, mais pas avec les crédits. Or les rapporteurs pour avis concluent en se déclarant favorables à leur adoption. Par conséquent, le groupe du RDSE s'abstiendra.

M. Pierre Ouzoulias. – Nous voterons contre l'adoption des crédits de la mission.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

Communications diverses

Mme Sylvie Robert. – Madame la Présidente, je souhaite protester vis-à-vis des propos inadmissibles tenus par le général Jean-Louis Georgelin, chargé du suivi du chantier de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, lors de son audition, hier, à l'Assemblée nationale à l'encontre de l'architecte en chef des monuments historiques Philippe Villeneuve qui avait exprimé son souhait de reconstruire la flèche de cet édifice à l'identique.

Ces propos sont une grave remise en cause de l'expertise des architectes en charge des monuments historique et de ce chantier.

M. David Assouline. – Outre le caractère choquant et outrancier de ces propos, il me semble incongru que le Général Georgelin soit destiné à diriger la future autorité responsable de la reconstruction de cet édifice.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – En m’associant à votre protestation au regard des qualités professionnelles de M. Philippe Villeneuve et de l’aspect inadmissible de tels propos lors d’une audition publique devant une assemblée parlementaire, je vous propose que notre commission publie un communiqué de presse dénonçant les propos tenus et apportant notre soutien à l’ensemble des professionnels œuvrant pour la réhabilitation de cette édifice.

La réunion est close à 12 h 30.

COMMISSION DES FINANCES

Mardi 12 novembre 2019

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 14 h 35.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Sécurités » - Programmes « Gendarmerie nationale » et « Police nationale » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Sécurités » - Programme « Sécurité et éducation routières » - Compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (et communication sur le contrôle budgétaire sur l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)) – Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Sécurités » - Programme « Sécurité civile » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Administration générale et territoriale de l'État » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 17 h 10.

Mercredi 13 novembre 2019

La réunion est ouverte à 8 h 35.

**Projet de loi de finances pour 2020 – Examen des articles de la première partie
- Tome II du rapport général**

M. Vincent Éblé, président. – Nous examinons ce matin les amendements présentés par le rapporteur général sur la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2020.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je vous propose 60 amendements à ce stade, dont un nombre important concerne l'article 5, relatif à la suppression de la taxe d'habitation.

EXAMEN DES ARTICLES

Article 2

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.1 prévoit de relever le plafond du quotient familial de 1 567 à 1 750 euros par demi-part pour l'impôt sur le revenu de 2020, afin de redonner du pouvoir d'achat aux familles qui sont oubliées dans ce PLF. Ce plafond avait été abaissé à deux reprises sous le quinquennat de François Hollande.

L'amendement FINC.1 est adopté.

Article 2 bis (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.2 prévoit d'étendre à l'ensemble des agents publics le principe selon lequel les agents de l'État exerçant leurs fonctions à l'étranger ont leur domicile fiscal en France s'ils ne paient pas, dans leur pays d'affectation, un impôt personnel sur l'ensemble de leurs revenus. L'Assemblée nationale a étendu ce critère de domiciliation fiscale aux agents territoriaux. Notre amendement l'étend à l'ensemble des agents publics, couvrant ainsi les agents hospitaliers. Le coût de cette mesure est tout à fait modique.

L'amendement FINC.2 est adopté.

Article 2 septies (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 2 *septies* précise les modalités de détermination du prix d'acquisition des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCPCE). Cet article pourrait pénaliser les entreprises : notre amendement FINC.3 propose donc de le supprimer et de renvoyer à la doctrine le soin de sécuriser les mesures applicables.

L'amendement FINC.3 est adopté.

Article 2 octies (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.4 revient sur la hausse du taux minimum d'imposition des revenus de source française des non-résidents. Celui-ci est en effet passé de 20 à 30 % en loi de finances initiale pour 2019. Dans un rapport, l'Assemblée nationale préconisait une amélioration de l'imposition des

résidents, or ceux-ci ont finalement été surimposés avec la réforme du Gouvernement. Nous proposons de revenir à un régime plus équitable pour les Français demeurant à l'étranger.

L'amendement FINC.4 est adopté.

Article 2 nonies (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.5 prévoit de supprimer l'article 2 *nonies* qui proroge d'un an le taux bonifié de la réduction d'impôt dite Madelin, car ce dispositif relève de la seconde partie du PLF.

L'amendement FINC.5 est adopté.

Article additionnel après l'article 2 nonies

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.6 propose de porter à 70 000 euros le montant de l'abattement applicable aux donations. Cet amendement est directement inspiré du rapport que notre commission a consacré en novembre 2017 à la rente immobilière. Il a de surcroît été adopté par le Sénat lors de l'examen de la proposition de loi visant à adapter la fiscalité de la succession et de la donation aux enjeux démographiques, sociétaux et économiques du XXI^e siècle.

L'amendement FINC.6 est adopté.

Article 3

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Avec mon amendement FINC.7, je propose de restreindre le champ d'application de l'article 3 aux seuls dirigeants exerçant des fonctions exécutives afin qu'il ne touche pas les membres du directoire des entreprises. Dans sa rédaction actuelle, l'article 3 risquerait en effet de les soumettre, non pas forcément à l'impôt sur le revenu français, car il existe de nombreuses conventions fiscales en la matière, mais à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et aux droits de succession français. Maintenir une telle disposition accélérerait probablement le mouvement de délocalisation de nos sièges sociaux.

Mme Christine Lavarde. – Ne pourrait-on pas revenir à la rédaction initiale de cet article, qui fixait un seuil de chiffre d'affaires plus élevé ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Libre à vous de déposer un tel amendement. Je suis favorable au principe de l'article, mais mon objectif est d'éviter que cette disposition, certes séduisante et populaire, ne crée de dommages collatéraux. D'autant que cette mesure ne devrait pas rapporter grand-chose au budget de l'État, car les situations sont déjà traitées par la jurisprudence du Conseil d'État.

M. Claude Raynal. – Les entreprises françaises n'ont pas attendu cette disposition pour s'installer aux Pays-Bas ... Il faudrait que Renault, Airbus et consorts relocalisent leurs sièges sociaux en France !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 3 vise bien les entreprises dont le siège social est en France, mais il pourrait, dans sa rédaction actuelle, contribuer à accélérer le mouvement de délocalisation. C'est ce que nous ne souhaitons pas.

L'amendement FINC.7 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.8 décale l'entrée en vigueur de l'article 3 au 1^{er} janvier 2020, afin d'éviter qu'il ne soit rétroactif.

L'amendement FINC.8 est adopté.

Article 4

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Avec mon amendement FINC.9, je vous propose d'élargir aux propriétaires bailleurs, sous conditions de ressources, le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Le coût de cette mesure devrait être peu élevé, de l'ordre de 15 millions d'euros.

L'amendement FINC.9 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Dans sa rédaction actuelle, l'article 4 permet aux ménages des neuvième et dixième déciles de revenus de bénéficier du CITE en 2020 pour leurs dépenses relatives aux matériaux d'isolation thermique des parois opaques. Cela ne suffit pas. L'amendement FINC.10 prévoit d'inclure toutes les dépenses de rénovation globale dans le dispositif.

M. Julien Bargeton. – Quel serait le coût de cette extension ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je l'estime à 10 millions d'euros.

M. Philippe Dallier. – Ces amendements sont les bienvenus. Le coût de ces mesures reste toutefois délicat à estimer.

L'amendement FINC.10 est adopté.

Article 5

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 5 prévoit la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023. Pour compenser les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la perte de cette recette, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est proposé à compter de 2021. Il consiste notamment à attribuer aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – avec les bases de 2020 et les taux de 2017 –, en corrigeant les différentiels de compensation par l'application d'un coefficient correcteur ; à attribuer aux départements une fraction de TVA correspondant au montant de leurs recettes de TFPB en 2020 ; à attribuer aux EPCI, ainsi qu'à la Ville de Paris, une fraction de TVA équivalente au montant de leurs recettes de taxe d'habitation en 2020 ; et à accorder aux régions une dotation budgétaire équivalente à la fraction des frais de gestion de la taxe d'habitation qui leur est transférée par l'État.

Afin de nous permettre d'apprécier les effets de cette réforme, l'administration fiscale a fourni des simulations qui reposent sur les bases et les taux de 2018 alors que le projet de loi retient, respectivement, les années 2020 et 2017 pour les communes et les EPCI, et les années 2020 et 2019 pour les départements.

En outre, rien ne permet de savoir comment vont évoluer ni les ressources financières des communes surcompensées et sous-compensées, ni le différentiel de compensation assumé par l'État, aujourd'hui évalué à 375 millions d'euros.

Enfin, les conséquences de cette réforme sur les indicateurs financiers des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peuvent pas non plus être pleinement appréciées.

Avec l'amendement FINC.14, je vous propose tout d'abord de décaler d'un an l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, c'est-à-dire en 2022. Cela ne remettra pas en cause l'allègement de fiscalité pour le contribuable, mais un délai supplémentaire est nécessaire pour mieux apprécier les effets de cette réforme pour les collectivités et prévoir les mesures de compensation adéquates concernant le calcul des indicateurs de péréquation. Les auditions que nous avons menées ont bien montré que les services de l'État ne sont actuellement pas capables de mesurer les effets de la réforme sur le calcul du potentiel fiscal et donc sur la péréquation entre collectivités. Ils nous renvoient à d'éventuels correctifs en 2021, mais, plutôt que de bricoler des rustines l'an prochain, je suggère que nous prenions le temps de bien penser la réforme en la décalant d'un an.

Ce décalage dans le temps permettrait la remise par le Gouvernement d'un rapport en 2020 puis en 2021 sur les conséquences financières de la mise en œuvre de cette réforme avec des simulations « à blanc » et permettrait de travailler sur l'ajustement des indicateurs de péréquation avant l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. C'est l'objet de mon amendement FINC.18.

Cette proposition sera sans incidence sur le contribuable puisqu'il n'est proposé de remettre en cause ni la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 ni le dégrèvement total en faveur des 80 % des ménages les moins favorisés en 2020.

L'amendement FINC.11 prévoit un dégrèvement équivalent à un tiers de la cotisation des ménages faisant partie des 20 % les plus favorisés en 2021. L'amendement FINC.12 prévoit que cet allègement sera transformé en exonération à compter de 2022, comme le propose le Gouvernement dès 2021. L'amendement FINC.13 supprime des dispositions rendues sans objet par le prolongement de ce dégrèvement et prévoit des mesures de coordination avec le décalage.

Plusieurs amendements permettront par ailleurs d'améliorer le dispositif prévu pour accompagner la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'une part, et le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, d'autre part.

Il est ainsi proposé, dans l'amendement FINC.32, de supprimer le mécanisme proposé par le Gouvernement de remise à la charge des communes et des EPCI, pour 2020, des augmentations de taux de la taxe d'habitation depuis 2017. L'amendement FIN.16 prévoit que, lors de l'affectation transitoire du produit de la taxe d'habitation à l'État, ce dernier percevra un montant déterminé en référence aux taux applicables en 2017, par symétrie avec

le dispositif de compensation des communes et des EPCI. L'amendement FINC.15 prévoit de revenir sur la revalorisation des valeurs locatives, introduite à l'Assemblée nationale, mais limitée à + 0,9 %, au profit d'un retour au droit en vigueur qui devrait permettre une revalorisation autour de + 1,2 %.

Une série d'amendements prévoit une plus juste compensation des communes, des EPCI, des départements et des autres collectivités territoriales concernées en supprimant les effets de l'« année blanche ». L'amendement FINC.19 majore le montant des recettes de taxe d'habitation retenu pour la fraction de TVA affectée aux EPCI tandis que l'amendement FINC.21 majore les allocations compensatrices afférentes. Les amendements FINC.23 et 25 font de même s'agissant des recettes de TFPB des départements et les amendements FINC.27 et 29 également s'agissant des recettes de taxe d'habitation de la Ville de Paris. Les amendements FINC.17, FINC.20, FINC.24 et FINC.28 modifient les formules de calcul des rôles supplémentaires retenues pour la compensation des collectivités, afin de les rendre plus justes.

L'amendement FINC.52, qui introduit un article additionnel après l'article 21 et que nous examinerons plus tard, prévoit une compensation intégrale des exonérations de TFPB en matière de logement social. Issu d'une initiative de notre collègue Philippe Dallier, il s'agit d'un amendement désormais traditionnel de notre assemblée puisqu'il est voté chaque année.

Les amendements FINC.22, FINC.26 et FINC.30 prévoient un mécanisme de garantie de ressources relatif au montant des fractions de TVA affectées, respectivement, aux EPCI, aux départements et à la Ville de Paris, plus protecteur de ces derniers en cas de retournement conjoncturel : le montant versé ne pourrait être inférieur à celui de l'année précédente.

Enfin, l'amendement FINC.31 prévoit que les collectivités ne peuvent être pénalisées si le montant de TVA encaissé est finalement inférieur à la prévision fixée en loi de finances initiale.

Pour résumer cette longue série d'amendements, retenons que, même si cette réforme nous paraît mal calibrée et extrêmement coûteuse pour l'État, nous ne la remettons pas en cause pour le contribuable. En revanche, nous refusons de voter à l'aveugle le dispositif de financement des collectivités qui est manifestement inabouti sur les logements sociaux, les revalorisations, les potentiels fiscaux, etc. Donnons-nous une année supplémentaire pour mesurer les effets de la réforme et en corriger les faiblesses. Nous avons entendu les associations d'élus en audition.

M. Philippe Dallier. – Ce décalage d'un an est une sage décision, *a fortiori* à la veille des élections municipales ! Les amendements sur l'« année blanche » sont-ils liés à ce décalage d'un an ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Non, ils auraient été nécessaires même en l'absence de décalage, afin que l'« année blanche » ne soit pas une année sans revalorisation.

M. Philippe Dallier. – Pour les communes sous-compensées, la part départementale de TFPB évoluera-t-elle comme les bases de la commune, l'État prenant peut-être un risque ...

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le coefficient correcteur est fixe et le produit évoluera bien comme les bases.

M. Philippe Dallier. – La question de la compensation des exonérations de TFPB en matière de logement social est un sujet majeur, et je remercie le rapporteur général d’avoir repris ma proposition à son compte. Son coût est d’environ 450 millions d’euros.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le Gouvernement aura du mal à nous opposer son coût maintenant que l’on sait que le critère des 3 % est obsolète, comme vient de l’affirmer le président de la République récemment !

M. Philippe Dallier. – Quelle solution de repli pourrions-nous imaginer afin que notre proposition prospère au-delà de son passage à l’Assemblée nationale ? Si, au final, le PLF ne comportait aucune disposition en ce sens, ce serait catastrophique.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Si les maires n’ont plus ni taxe d’habitation ni TFPB, comment voulez-vous qu’ils soient incités à construire des logements sociaux ? En outre, cela rend les réformes totalement inéquitables entre les communes selon qu’elles ont beaucoup ou peu de logements sociaux.

M. Philippe Dallier. – L’Assemblée nationale ne s’est absolument pas saisie de ce problème lors de son examen du PLF en première lecture, alors que c’est un problème évident !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L’an dernier, l’Assemblée nationale ne s’était pas non plus saisie de la question de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ! Heureusement que le Sénat était là !

M. Claude Raynal. – Si nous rencontrons tant de difficultés, c’est qu’il nous manque un projet de loi spécifique sur le financement des collectivités locales ; il nous avait pourtant été promis ! La question du potentiel fiscal est un vrai sujet et l’on ne peut pas se contenter de voter puis de voir venir. Nous avons déjà connu des réformes fiscales sur lesquelles il nous a fallu revenir plusieurs années de suite ; je pense notamment à la réforme de la taxe professionnelle et à la création de la contribution foncière des entreprises (CFE) minimale.

Globalement, nous partageons l’esprit de vos amendements. Il est fondamental que le décalage d’un an soit adopté par le Parlement. Comment entrer en dialogue rapidement avec les ministres afin d’y travailler ? Cet objectif n’est pas inatteignable si nous y travaillons ensemble.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – C’est en cours. Si la question des logements sociaux n’est pas résolue, ce sera un vrai problème. Mais l’unanimité du Sénat montrera au Gouvernement que c’est un sujet partagé qui concerne toutes les communes. Les demandes du Sénat ne sont pas déraisonnables et nous avons montré notre sens des responsabilités, dans un contexte de crise, au moment d’adopter le PLF pour 2019. Je me suis promis de ne plus jamais accepter de voter de réforme inaboutie. Nos propositions sont raisonnables et de bon sens.

M. Jean Pierre Vogel. – Le coefficient correcteur est fixe ; or, taux et bases peuvent évoluer. Imaginons une collectivité qui percevait 75 de taxe d’habitation et de TFPB ; si, après la réforme, elle perçoit 100 de TFPB, son coefficient correcteur sera de 0,75. Mais si,

grâce à son action volontariste – nouvelles installations ou hausse des taux – ses recettes passent à 130, le coefficient de 0,75 s’appliquera-t-il à ces 130 ? La collectivité risque de perdre une partie du bénéfice de son action.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il faut distinguer l’effet base et l’effet taux. La collectivité pourra bénéficier du plein effet des taux.

M. Jean Pierre Vogel. – Imaginons que l’augmentation de 30 du produit soit due pour 20 à l’augmentation des bases et pour 10 à l’augmentation des taux. Qu’en sera-t-il ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Le coefficient correcteur s’applique uniquement au produit résultant de l’évolution des bases.

M. Jean Pierre Vogel. – J’en déduis que les augmentations de fiscalité propre des collectivités dont le coefficient correcteur est inférieur à un vont servir à financer les collectivités dont le coefficient correcteur est supérieur à un.

M. Claude Raynal. – Voici ce que j’ai compris : la commune gardera le produit lié à l’augmentation des taux ; s’il y a augmentation des bases physiques, le coefficient correcteur ne s’appliquera pas. En revanche, il s’appliquera à l’augmentation annuelle des bases selon le pourcentage fixé par l’État.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Ce n’est pas exactement cela : les anciennes bases reconstituées conserveront leur plein dynamisme. En revanche, le coefficient minorera le produit de TFPB résultant de l’évolution des bases qui excéderait la stricte compensation nécessaire.

M. Philippe Dallier. – Peut-être les services de la commission pourraient-ils nous présenter quelques situations types afin de nous éclairer ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Vous trouverez dans le rapport général un commentaire de l’article 5 très complet, assorti d’exemples.

M. Marc Laménie. – C’est un sujet complexe. Quel montant les fractions de TVA transférées représentent-elles ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Elles représenteront 22 milliards d’euros et évolueront comme la TVA perçue au niveau national. C’est pourquoi l’un de mes amendements instaure un mécanisme de sécurisation en cas de baisse du produit de la TVA constaté au niveau national.

M. Jacques Genest. – Tout cela promet d’être bien compliqué à comprendre et mettre en œuvre pour les maires et même les fonctionnaires territoriaux ! Le boni de 10 000 euros octroyé aux communes légèrement surcompensées est-il définitif ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Oui. Une franchise aurait peut-être été plus adaptée pour éviter les effets de seuil, mais cela aurait constitué une situation tout aussi injuste au regard des communes sous-compensées.

M. Jacques Genest. – En Ardèche, 255 communes, essentiellement rurales, n'auront pas le boni. J'envisage de déposer un amendement pour qu'elles en bénéficient si elles ont moins de 1 000 habitants.

Les amendements FINC.11, FINC.12, FINC.13, FINC.14, FINC.15, FINC.16, FINC.17, FINC.18, FINC.19, FINC.20, FINC.21, FINC.22, FINC.23, FINC.24, FINC.25, FINC.26, FINC.27, FINC.28, FINC.29, FINC.30, FINC.31 et FINC.32 sont adoptés.

Article 5 bis (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.33 supprime cet article, qui propose de créer une nouvelle zone avec un tarif renforcé de 20 % pour la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage et les surfaces de stationnement en Île-de-France (TSBCS). Une mesure semblable figurait déjà dans le PLF pour 2019.

Cet article soulève des interrogations sur le plan juridique puisqu'il concerne certains arrondissements seulement. Je ne suis pas certain qu'une telle disposition soit conforme à la Constitution. Pourquoi toucherait-elle en effet seulement certains arrondissements et pas d'autres alors que leur niveau de service est exactement le même et sans critères précis ?

M. Roger Karoutchi. – Je souscris totalement à l'argumentation du rapporteur général. Je rappelle que l'année dernière, sur les mêmes zones, la TSBCS avait déjà été augmentée de 10 %. Cela n'a pas de fin.

En réalité, comme je le répète depuis des années dans cette commission, la Société du Grand Paris (SGP) sous-évalue le coût de l'ensemble des travaux du Grand Paris Express. Il faudrait se décider à en contrôler le coût réel.

Je rappelle que lors de sa première présentation, il y a sept ou huit ans, ce projet avait été estimé à 19 milliards d'euros. Cette estimation est passée ensuite à 23 milliards d'euros, puis à 27 milliards d'euros, à 30 milliards d'euros et, enfin, à 34 milliards d'euros. Actuellement, elle avoisine les 40 milliards d'euros. Et, comme je le dis depuis deux ou trois ans, nous finirons par atteindre les 50 milliards d'euros.

La situation est très simple. Tous ceux qui veulent réunir des financements pour la SGP se demandent où trouver cet argent au fur et à mesure que le coût du projet progresse. Et l'on en vient à augmenter la TSBCS. Cette augmentation a été de 10 % l'an passé, elle est proposée à 20 % cette année, mais elle pourra être de 30 % l'année prochaine. Cela n'en finit plus !

Il faudra donc se pencher sur la façon dont les coûts du Grand Paris Express ont été estimés par la SGP, sur la façon dont elle dépense l'argent, et réfléchir à la situation où tout cela nous conduit. Un coût initial à 19 milliards d'euros qui finit à 50 milliards d'euros, cela commence à faire beaucoup !

Je rappelle que seule l'Île-de-France est concernée par le financement de ce projet, ce qui est normal. Nous ne demandons pas que cela change, mais nous souhaitons qu'à tout le moins les Franciliens soient informés de son coût réel.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je souscris pleinement à ce qui vient d’être dit. J’ai reçu le président de la SGP qui a confirmé qu’une hausse de la TSBCS risquait bien de survenir au cours des prochaines années.

Lorsque l’on prend le boulevard périphérique, on ne peut que constater l’ampleur du problème que représente le passage des poids lourds étrangers en Île-de-France. Ce problème est loin d’être résolu. Or il pourrait s’agir d’une source de contributions, au moyen de l’installation d’une vignette par exemple. Au lieu de cela, nous continuons d’augmenter la TSBCS. Cette année, cette augmentation a été de 10 %. Bientôt, elle sera de 15 %. C’est de la folie. Il faut dire : « Stop. »

Mme Christine Lavarde. – Je soutiens également cet amendement.

Pour répondre à M. Roger Karoutchi, nous attendons toujours le rapport prévu à l’article 167 de la loi de finances pour 2019, relatif à l’évolution des dépenses et des ressources de la Société du Grand Paris. Le mercredi 6 novembre, M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d’État chargé des transports, était auditionné par la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable. Je l’ai alors interrogé sur ce sujet. Il a commencé par me dire qu’il ne voyait pas de quoi il était question. Puis, il a annoncé que le rapport serait publié au *Journal officiel* le 7 ou le 8 novembre. Or, sauf erreur de ma part, ce rapport n’est toujours pas public.

Comment pouvons-nous statuer sur une augmentation des recettes de la SGP alors même que nous ne savons pas comment ont été dépensées les sommes votées l’année dernière ?

Les représentants de la SGP m’ont par ailleurs dit la semaine passée qu’ils n’avaient aucune visibilité réelle sur les recettes perçues au titre des dispositions votées l’année dernière. En effet, les collectivités et les concessionnaires de parkings n’ont toujours pas payé ce qu’ils devaient. Nous ne disposons donc que d’une base prévisionnelle pour l’année dernière, à partir de laquelle nous élaborons des suppositions de nouveaux besoins.

Ce fameux rapport que nous ne connaissons pas devrait démontrer mathématiquement que le fait de donner 40 millions d’euros ou 50 millions d’euros supplémentaires à la SGP lui permet de lever 3 milliards d’euros d’investissements supplémentaires. Mais aujourd’hui, il nous est demandé de légiférer sans savoir.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Raison de plus pour voter l’amendement. Au moins, cela obligera le Gouvernement à fournir quelques chiffres.

M. Philippe Dominati. – Je remercie le rapporteur général de proposer cet amendement.

Pour ma part, j’ai toujours refusé ce genre de taxe. Malheureusement, cela n’a pas toujours été le cas de tout le monde dans cette assemblée. Il est trop facile de s’appuyer uniquement sur des taxes spécifiques sur les bureaux ou sur les aéroports pour financer le retard accumulé sur le financement du Grand Paris Express. J’espère que cet amendement nous permettra de revenir sur les taxes votées l’an dernier.

M. Arnaud Bazin. – Je soutiendrai également cet amendement.

Sur la question de la dérive des coûts, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que certaines structures sont dotées d'un conseil de surveillance qui ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle réel, surtout lorsque l'État y dispose de la majorité des voix. Or c'est le cas de la SGP. Je peux vous en parler, car j'ai été membre de son conseil de surveillance en tant que président du conseil départemental du Val-d'Oise. Ce conseil regardait les trains passer, ou plutôt espérait les voir passer, mais n'avait en réalité aucun pouvoir de contrôle.

Au-delà des désagréments présents, il serait bon de réfléchir au sujet plus large des conseils de surveillance où l'État occupe ainsi une position majoritaire.

M. Julien Bargeton. – Le zonage proposé par l'article est effectivement un peu baroque. Les raisons de fond de la hausse de la TSBCS sont en outre peu étayées. Un besoin supplémentaire soudain ne justifie pas la création d'une nouvelle taxe. Je voterai également cet amendement.

L'amendement FINC.33 est adopté.

Article 5 ter (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous passons à l'amendement FINC.34, qui prévoit de remettre à la charge de l'État le coût de l'allègement de la taxe d'habitation prévu pour 2019 en faveur des contribuables qui bénéficiaient en 2018 du dispositif de sortie « en sifflet ».

L'amendement FINC.34 est adopté.

Article 6

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 6 prévoit la suppression de plusieurs taxes à faible rendement, notamment la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière. Or cette taxe est perçue par les collectivités de façon facultative, sur délibération.

Nous maintenons sur ce point la ligne de conduite de notre assemblée. Dès lors qu'il s'agit de fiscalité locale dépendant de décisions des collectivités, il n'incombe pas à l'État de supprimer ces ressources si les collectivités veulent les voter et les assumer. Je suis pour la liberté locale. Cette taxe ne concerne pas l'État, d'autant qu'elle n'implique aucune compensation de sa part. Elle peut, en outre, être importante pour certains secteurs. Je propose donc son maintien.

L'amendement FINC.35 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.36 propose, quant à lui, le maintien de la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique, affectée à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), sans coût de recouvrement pour l'État.

L'amendement FINC.36 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.37 est rédactionnel.

L'amendement FINC.37 est adopté.

Article 6 bis (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.38 est également un amendement de correction et de coordination.

L'amendement FINC.38 est adopté.

Article 6 quinquies

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.39 est un amendement de coordination et vise l'entrée en vigueur du dispositif.

L'amendement FINC.39 est adopté.

Article 7

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.40 supprime la demande de remise annuelle par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) d'un rapport d'évaluation des crédits d'impôt dont il a la gestion. Toutes les informations nécessaires paraissent en effet figurer déjà dans le document stratégique de performance du CNC ainsi que dans le rapport transmis chaque année au Parlement. Un rapport supplémentaire ne semble pas utile.

L'amendement FINC.40 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.41 supprime, pour sa part, le bornage dans le temps de l'exonération d'impôt sur le revenu des gains nets réalisés lors des cessions à titre onéreux de titres de sociétés de capital-risque.

L'amendement FINC.41 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.42 inscrit à l'article 163-0 A du code général des impôts la possibilité de recourir au système du quotient pour les indemnités de départ en retraite. Auparavant, il était possible d'étaler la perception de ses indemnités de départ en retraite sur plusieurs années. Cette possibilité est supprimée par l'article 7. Mais le système du quotient est maintenu comme cela est communément admis aujourd'hui. Cela revient donc à inscrire dans la loi une pratique administrative devenue courante pour plus de sécurité et alors que l'étalement ne sera plus possible.

L'amendement FINC.42 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.43 rétablit l'exonération d'impôt sur le revenu des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR).

L'amendement FINC.43 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.44 supprime le bornage dans le temps de l'application du crédit d'impôt innovation (CII) afin de donner de la visibilité aux entrepreneurs.

L'amendement FINC.44 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.45 supprime, quant à lui, le bornage dans le temps introduit par l'Assemblée nationale qui, sur la forme, ne vise pas le bon article du code général des impôts.

L'amendement FINC.45 est adopté.

Article 13 quater (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.46 augmente le plafond des recettes d'exploitation des activités lucratives des organismes non lucratifs exonérées de la TVA. Il propose de le revaloriser à 72 000 euros, par coordination avec ce que l'Assemblée nationale a voté.

L'amendement FINC.46 est adopté.

Article 13 octies (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.47 propose la suppression de cet article, qui augmente de 12 % à 13,29 % le taux de la quote-part pour frais et charges dans le cadre de la « niche Copé ». L'instabilité fiscale, cela suffit ! Il faut arrêter de modifier les dispositifs en permanence.

L'amendement FINC.47 est adopté.

Article 16

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.48 élargit le champ du dispositif de suramortissement prévu par le Gouvernement pour aider les entreprises des secteurs industriels qui utilisaient jusqu'ici du gazole non routier (GNR) et qui perdront le bénéfice de leur taux réduit de TICPE à acquérir des matériels et des moteurs utilisant du gaz naturel, de l'énergie électrique ou de l'hydrogène.

Pour rappel, le Gouvernement supprime l'avantage fiscal applicable au GNR, mais étale cette réforme sur plusieurs années. Le coût pour le secteur serait de 200 millions d'euros cette année. Par ailleurs, le Gouvernement crée un dispositif de suramortissement applicable aux matériels de substitution. Je propose donc d'élargir ce mécanisme, qui va dans le bon sens, mais semble aujourd'hui trop restrictif, à d'autres dispositifs comme les moteurs hybrides.

M. Gérard Longuet. – Au moment où le Gouvernement se propose de diminuer les impôts de production, il paraît tout à fait étonnant de frapper ainsi l'avantage fiscal applicable au GNR.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – En effet, il y a là un double langage.

M. Gérard Longuet. – La valeur écologique de cette mesure est nulle, et elle se trouvera de toute façon noyée dans le déficit de l'État. Pour ma part, je voterai contre la suppression de l'exonération de taxe sur le GNR.

M. Jacques Genest. – Une nouvelle fois, le Gouvernement démontre qu'il est pour les grosses entreprises. En effet, toutes les grandes entreprises multinationales s'en sortiront, alors que les petits artisans ne pourront pas acquérir de matériels utilisant de l'hydrogène ou modifier leurs matériels en ce sens. Une nouvelle fois, ce sont les « petits » qui vont trinquer.

L'amendement FINC.48 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je pense par ailleurs – c'est l'objet de l'amendement FINC.49 – que la durée du suramortissement prévue est trop courte. À titre d'exemple, les principaux loueurs de groupes électrogènes qui louent ces groupes aux entreprises commencent à développer des groupes fonctionnant au gaz naturel ou à l'hydrogène. Mais il faut du temps pour que ces recherches aboutissent et pour que ces appareils soient produits.

Prévoir un amortissement sur trois ans uniquement me semble donc trop court. Je propose que l'on prolonge ce délai de deux ans pour parvenir à une durée totale de cinq ans.

À ce propos, vous savez que la boîte mail du rapporteur général constitue un bon indicateur. Or, cette année, elle n'a pas constaté la même fronde que l'année dernière sur la question du GNR. Cela tient précisément à la décision qui a été prise de lisser la suppression de cet avantage fiscal sur trois ans, contre l'application très brutale prévue initialement, et aux mesures d'accompagnement associées.

Je rappelle que c'était exactement ce que nous avions préconisé l'année dernière. Encore une fois nous avons eu raison trop tôt.

L'amendement FINC.49 est adopté.

Article 19

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 19 prévoit la diminution du remboursement de la TICPE applicable au secteur du transport routier de marchandises. Concrètement, les transporteurs routiers subiront de ce fait une hausse de deux centimes d'euros du prix du gazole. Or cette hausse n'est absolument pas destinée à accompagner la transition écologique. En Allemagne, une portion d'autoroute d'une dizaine de kilomètres a été récemment équipée de pantographes et de tractions électriques pour les camions.

En l'occurrence, la hausse de deux centimes d'euros est simplement destinée à alimenter le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf).

Cette mesure touchera exclusivement les entreprises françaises, singulièrement les PME. Je vous rappelle qu'il est possible de traverser la France sans faire le plein. Or nous comptons un différentiel de taxe d'environ dix euros par hectolitre entre l'Espagne, le Luxembourg et la Belgique. Les transporteurs routiers internationaux font donc leur plein à l'étranger. Mais les transporteurs de proximité français seront, eux, touchés par la diminution du remboursement de la TICPE.

C'est la raison pour laquelle l'amendement FINC.50 propose la suppression de l'article 19.

L'amendement FINC.50 est adopté.

Article 20

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je vous propose de réserver notre position sur l'article 20, qui prévoit une hausse de la taxe sur les billets d'avion.

Il s'agit d'un sujet très compliqué. L'avion électrique n'est pas pour tout de suite. Le meilleur moyen d'éviter la pollution consiste donc à accélérer le renouvellement des flottes. Un avion moderne consomme en effet 40 % de moins qu'un avion vieux de dix ans et émet 60 % de bruit en moins. Or ce n'est pas en taxant Air France que cette compagnie pourra procéder à ce renouvellement. Nous risquons même de la détruire. Il faudrait donc réfléchir de manière un peu plus intelligente à cette question.

M. Jacques Genest. – La hausse de cette taxe ne touchera pas seulement Air France, mais aussi les petites compagnies. Il faut y penser.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Bien sûr.

L'article 20 est réservé.

Article 21

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.51 propose l'augmentation du plafond du prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes de versement transport (VT).

M. Philippe Dallier. – Le sujet n'est pas anodin !

L'amendement FINC.51 est adopté.

Article additionnel après l'article 21

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.52, dont j'ai déjà parlé lors de l'examen de l'article 5, institue un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser la perte de recettes supportée par les communes, les EPCI, les départements et la métropole de Lyon du fait de la minoration des compensations des exonérations en matière de logement social. Il s'agit d'un amendement très important.

L'amendement FINC.52 est adopté.

Article 27

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.53 est rédactionnel.

L'amendement FINC.53 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.54 est également rédactionnel.

L'amendement FINC.54 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.55 apporte une correction.

L'amendement FINC.55 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.56 limite le plafond d'affectation du produit de la taxe affectée à France compétences au produit prévisionnel de cette taxe augmenté de 5 %. Cela revient à appliquer à France compétences l'article 18 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, qui dispose que le niveau du plafond de ce type d'imposition ne peut excéder de plus de 5 % le rendement prévisionnel de la taxe concernée. Cette disposition avait été votée à notre initiative. Je propose donc de l'appliquer à France compétences. Cela n'induit en réalité aucune perte de recettes, je vous rassure.

L'amendement FINC.56 est adopté.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.57 est, quant à lui, un amendement de coordination avec l'amendement FINC.33.

L'amendement FINC.57 est adopté.

Article 27 bis (nouveau)

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'article 27 bis instaure une contribution à l'accès au droit et à la justice, qui fait beaucoup parler. L'amendement FINC.58 propose de le supprimer.

Il s'agit d'une taxe à laquelle seraient soumises les personnes titulaires d'un office ministériel ou nommées dans un office ministériel, comme les notaires, et celles exerçant à titre libéral l'activité d'administrateur judiciaire ou de mandataire judiciaire. Tout le monde y est opposé. Si vous trouvez une personne qui y est favorable, je vous invite à me le dire !

M. Vincent Éblé, président. – Gérald Darmanin !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Cela n'est même pas sûr. Le Gouvernement était en effet défavorable à cette disposition.

L'amendement FINC.58 est adopté.

Article 32

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.59 propose le rétablissement du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique ». Nous avons longuement parlé de ces sujets. Je ne suis pas opposé à la fiscalité énergétique, mais je considère que son visage doit être davantage tracé pour qu'elle soit acceptée. Or le CAS garantissait une traçabilité. En outre, aucun suivi n'est prévu. En supprimant le CAS, nous ne savons pas où va l'argent.

L'amendement FINC.59 est adopté.

Article 33

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amendement FINC.60 propose, de même, le rétablissement du CAS sur l'aide à l'acquisition de véhicules propres, supprimé par cet article, dans le même esprit que le précédent.

L'amendement FINC.60 est adopté.

M. Vincent Éblé, président. – Mes chers collègues, l'article 20 ayant été réservé, la position de la commission sur l'ensemble de la première partie du PLF pour 2020 sera fixée le mercredi 20 novembre prochain.

Article liminaire Prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2020, prévisions d'exécution 2019 et exécution 2018			
Article 1^{er} Autorisation de percevoir les impôts et produits existants			
Article 2 Baisse de l'impôt sur le revenu, indexation du barème, modification du mécanisme de la décote et suppression de la réfaction pour les foyers modestes			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 1	Relèvement du plafond du quotient familial de 1567 euros à 1750 euros	Adopté
Article 2 bis (nouveau) Extension aux agents territoriaux du principe selon lequel les agents de d'État ont leur domicile fiscal en France			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 2	Extension à l'ensemble des agents publics exerçant leurs fonctions à l'étranger du critère de domiciliation fiscale prévu pour les agents de l'Etat	Adopté
Article 2 ter (nouveau) Exonération d'impôt sur le revenu de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle			
Article 2 quater (nouveau) Révision des modalités d'indexation des titres-restaurants			
Article 2 quinquies (nouveau) Diverses coordinations pour des déclarations de revenus au titre de l'IR et à la suite de la mise en place du PAS			
Article 2 sexies (nouveau) Aménagements du régime fiscal appliqué aux produits issus des contrats d'assurance vie			

Article 2 septies (nouveau) Aménagement des modalités de détermination du prix d'acquisition des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 3	Suppression d'article	Adopté
Article 2 octies (nouveau) Aménagements à la réforme de l'imposition des revenus des non-résidents issue de la loi de finances initiale pour 2019			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 4	Abaissement du taux minimum d'imposition sur les salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit de source française perçus par les non-résidents	Adopté
Article 2 nonies (nouveau) Prorogation d'une année du taux renforcé de la réduction d'impôt « Madelin »			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 5	Suppression d'article	Adopté
Article additionnel après l'article 2 nonies			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 6	Augmentation de l'abattement fiscal applicable aux donations vers les petits-enfants	Adopté
Article 3 Domiciliation fiscale en France des dirigeants des grandes entreprises françaises			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 7	Application de l'article 3 aux dirigeants exerçant des fonctions exécutives	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 8	Aménagement à l'article 3 pour assurer sa non-rétroactivité	Adopté

Article 4			
Mise sous condition de ressources du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) avant sa suppression en 2021 (et remplacement par une prime pour les ménages modestes)			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 9	Extension du CITE aux dépenses réalisées par les propriétaires bailleurs	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 10	Extension du champ des bénéficiaires du CITE aux ménages des 9ème et 10ème déciles de revenus pour des dépenses de rénovation globale dans certaines conditions	Adopté
Article 5			
Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 11	Création d'un dégrèvement en faveur des 20 % des ménages les plus favorisés en 2021	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 12	Transformation du dégrèvement en faveur des 20 % des ménages les plus favorisés en exonération et augmentation du niveau de l'allègement en 2022	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 13	Suppression des dispositions rendues sans objet par l'introduction d'un dégrèvement en faveur des 20 % des ménages les plus favorisés	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 14	Décalage dans le temps de l'entrée en vigueur de la réforme	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 15	Revalorisation des valeurs locatives dans les conditions du droit en vigueur	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 16	Modification de l'année de référence du taux de la taxe d'habitation (TH) pour la période durant laquelle son produit est affecté à l'État	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 17	Modification du calcul de la compensation des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 18	Précision du calendrier et du contenu des évaluations a priori attendues sur les effets de la réforme du financement des collectivités territoriales	Adopté

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 19	Majoration du montant des recettes de TH retenu pour la fraction de TVA affectée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 20	Modification de la formule de calcul des rôles supplémentaires retenus pour la compensation des EPCI	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 21	Majoration des allocations compensatrices retenues pour le calcul de la fraction de TVA affectée aux EPCI	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 22	Renforcement du mécanisme de garantie du montant des fractions de TVA affectées aux EPCI	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 23	Majoration du montant des recettes de TFPB retenu pour le calcul de la fraction de TVA affectée aux départements	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 24	Modification de la formule de calcul des rôles supplémentaires retenus pour la compensation des départements	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 25	Majoration des allocations compensatrices retenues pour le calcul de la fraction de TVA affectée aux départements	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 26	Renforcement du mécanisme de garantie du montant des fractions de TVA affectées aux départements	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 27	Majoration du montant des recettes de TH retenu pour le calcul de la fraction de TVA affectée à la Ville de Paris	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 28	Modification de la formule de calcul des rôles supplémentaires retenus pour la compensation de la Ville de Paris	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 29	Majoration des allocations compensatrices retenues pour le calcul de la fraction de TVA affectée à la Ville de Paris	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 30	Renforcement du mécanisme de garantie du montant des fractions de TVA affectées à la Ville de Paris	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 31	Absence de régularisation des versements de TVA au détriment des collectivités territoriales lorsque la prévision en loi de finances initiale s'est avérée erronée	Adopté

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 32	Suppression du mécanisme de reprise sur les douzièmes de fiscalité en 2020	Adopté
Article 5 bis (nouveau) Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement en Île-de-France			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 33	Suppression d'article	Adopté
Article 5 ter (nouveau) Exonération de taxe d'habitation sur les résidences principales et dégrèvement de contribution à l'audiovisuel public en faveur des contribuables bénéficiant du dispositif de sortie « en sifflet » prévu au I bis de l'article 1414 du code général des impôts			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 34	Remise à la charge de l'État du coût de l'allègement de taxe d'habitation prévu, pour 2019, en faveur des contribuables qui bénéficiaient en 2018 du dispositif de sortie « en sifflet »	Adopté
Article 6 Suppression de taxes à faible rendement			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 35	Maintien de la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 36	Maintien de la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 37	Suppression d'une disposition sans effet juridique	Adopté
Article 6 bis (nouveau) Abrogation de la taxe sur les cessions de logements par les organismes de logement social			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 38	Correction et coordination	Adopté

Article 6 ter (nouveau) Réduction du montant et du nombre de tarifs applicables aux titres de séjour			
Article 6 quater (nouveau) Soustraction des défrichements suivis de plantation d'arbres forestiers truffiers au régime du défrichement			
Article 6 quinquies (nouveau) Mesure de coordination relative au prélèvement sur les paris sportifs			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 39	Coordination	Adopté
Article 7 Limitation dans le temps de dépenses fiscales afin d'en garantir l'évaluation et suppression de dépenses fiscales inefficaces			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 40	Suppression d'une demande de rapport annuel au Centre national du cinéma (CNC)	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 41	Suppression du bornage dans le temps de l'exonération d'impôt sur le revenu des gains nets réalisés lors des cessions à titre onéreux de titres de sociétés de capital-risque	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 42	Inscription à l'article 163-0 A de la possibilité de recourir au système du quotient pour les indemnités de départ en retraite	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 43	Rétablissement de l'exonération d'impôt sur le revenu des dividendes perçues par l'associé unique d'une société unipersonnel d'investissement à risque (SUIR)	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 44	Suppression du bornage dans le temps de l'application du crédit d'impôt innovation	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 45	Suppression d'une erreur matérielle	Adopté
Article 8 Baisse du taux de la TVA sur certains logements locatifs sociaux dans le cadre du pacte d'investissement pour le logement social			

Article 8 bis (nouveau) Extension aux pharmaciens du bénéfice de l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée sur les soins dispensés			
Article 8 ter (nouveau) Application du taux réduit de TVA de 10 % pour les filiales des caisses de retraite et de prévoyance pour la construction de logements intermédiaires			
Article 9 Clarification du régime de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)			
Article 10 Transposition de la directive (UE) 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 en matière de TVA			
Article 11 Aménagement de la trajectoire de baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises			
Article 11 bis (nouveau) Décalage au 1^{er} janvier 2020 de l'entrée en vigueur de plusieurs mesures de l'article 12 de la loi PACTE			
Article 12 Mise en conformité avec le droit européen des retenues et prélèvements à la source applicable aux sociétés non résidentes			
Article 13 Transposition de la directive (UE) 2017/952 du 29 mai 2017 relative à la lutte contre les dispositifs hybrides (ATAD 2) et suites de la transposition de la directive (UE) 2016/1164 du 12 juillet 2016 (ATAD 1)			
Article 13 bis (nouveau) Modification du suramortissement en faveur de l'achat de navires utilisant des énergies propres			
Article 13 ter (nouveau) Aménagement du régime spécial applicable aux actifs incorporels			
Article 13 quater (nouveau) Hausse du plafond des recettes d'exploitation des organismes non lucratifs non assujettis à l'impôt sur les sociétés			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 46	Augmentation du plafond des recettes d'exploitation des activités lucratives des organismes non lucratifs exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Adopté
Article 13 quinquies (nouveau) Neutralité fiscale des subventions accordées par Action Logement Services à Action Logement Immobilier			
Article 13 sexies (nouveau) Simplification du bénéfice du report de déficits en cas d'opération de fusion			

Article 13 septies (nouveau) Application du taux réduit d'impôt sur les sociétés aux cessions immobilières à un organisme de foncier solidaire			
Article 13 octies (nouveau) Augmentation de la quote-part pour frais et charges applicable aux plus-values de cession de long terme devant être intégrées au résultat			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 47	Suppression d'article	Adopté
Article 13 nonies (nouveau) Précision sur l'application du régime spécial applicable aux actifs incorporels aux sociétés de personnes et aux groupements assimilés			
Article 13 decies (nouveau) Ouverture du bénéfice du CIIC pour les investissements dans des meublés de tourisme pour les redevables ayant pris un engagement d'investissement avant le 31 décembre 2018			
Article 14 Régime fiscal des dotations versées par la société nationale SNCF à la société SNCF Réseau			
Article 15 Baisse de la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie (TFC)			
Article 16 Suppression progressive du tarif réduit de taxe intérieure de consommation sur les carburants sous condition d'emploi			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 48	Élargissement du champ du suramortissement	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 49	Prolongement de deux ans du suramortissement	Adopté
Article 16 bis (nouveau) Transposition de la directive (UE) 2019/475 du Conseil du 18 février 2019 en ce qui concerne l'inclusion de la municipalité italienne de Campione d'Italia et des eaux italiennes du lac de Lugano dans le territoire douanier de l'Union et dans le champ d'application territorial du régime général d'accise			
Article 16 ter (nouveau) Tarif réduit de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour la fourniture d'électricité aux navires stationnant à quai dans les ports			
Article 17 Rationalisation du régime fiscal du gaz naturel			

Article 18 Refonte des taxes sur les véhicules à moteur			
Article 19 Diminution du remboursement de TICPE applicable au secteur du transport routier de marchandises			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 50	Suppression d'article	Adopté
Article 20 Hausse de la taxe sur les billets d'avion au profit de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France [demande de réserve]			
Article 21 Fixation pour 2020 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que des variables d'ajustement, et substitution d'une dotation budgétaire au prélèvement sur recettes en faveur de la Guyane			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 51	Augmentation du plafond du prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes de versement transport	Adopté
Article additionnel après l'article 21			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 52	Institution d'un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser la perte de recettes supportée par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les départements et la métropole de Lyon du fait de la minoration des compensations des exonérations en matière de logement social	Adopté
Article 22 Compensation des transferts de compétences aux régions et aux départements par attribution d'une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)			
Article 23 Création d'un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR) à destination de la Polynésie française			
Article 24 Dispositif accompagnement financier des régions au titre de la réforme de l'apprentissage			
Article 25 Recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) et du revenu de solidarité (RSO) à La Réunion et du RSO en Guyane			

Article 26 Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales			
Article 26 bis (nouveau) Élargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des réseaux			
Article 27 Mesures relatives à l'ajustement des ressources affectées à des organismes chargés de missions de service public			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 53	Amendement rédactionnel	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 54	Amendement rédactionnel	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 55	Correction du nom du Fonds de prévention des risques naturels majeurs dans le tableau des plafonds de taxes affectées inscrit à l'article 46 de la loi de finances initiale pour 2012	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 56	Limitation du plafond d'affectation du produit de la taxe affectée à France Compétences au produit prévisionnel de cette taxe augmenté de 5 %	Adopté
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 57	Coordination avec l'amendement FINC. 33	Adopté
Article 27 bis (nouveau) Instauration d'une contribution à l'accès au droit et à la justice			
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 58	Suppression d'article	Adopté
Article 28 Affectation de recettes d'enchères de quotas d'émission au fonds pour l'innovation institué par la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne			
Article 28 bis (nouveau) Réaffectation au budget général des soultes des anciens exploitants miniers			
Article 29 Dispositions relatives aux affectations : reconduction des budgets annexes et comptes spéciaux existants			
Article 30 Suppression du compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »			

Article 31 Diminution du tarif de la contribution à l'audiovisuel public, actualisation et reconduction du dispositif de garantie des ressources de l'audiovisuel public			
Article 32 Modification des recettes des comptes d'affectation spéciale « Transition énergétique » et « Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs »			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 59	Rétablissement du CAS « Transition énergétique »	Adopté
Article 33 Suppression du compte d'affectation spéciale intitulé « Aides à l'acquisition de véhicules propres » en vue de la reprise de ses recettes et de ses dépenses sur le budget général de l'État			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général	FINC. 60	Suppression d'article	Adopté
Article 33 bis (nouveau) Prolongement jusqu'en 2022 du compte d'affectation spéciale « Participation de la France au désendettement de la Grèce »			
Article 33 ter (nouveau) Versement au budget général par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) d'une partie des sommes saisies lors de procédures pénales entre 2011 et 2015			
Article 34 Clôture du fonds d'urgence pour le logement (FUL)			
Article 35 Relations financières entre l'État et la sécurité sociale			
Article 36 Évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne			
Article 37 Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois			

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Aide publique au développement » et compte de concours financiers (CCF) « Prêts à des États étrangers » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2020 – Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et compte d’affectation spéciale (CAS) « Développement agricole et rural » - Examen du rapport spécial(sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 12 h 45.

La réunion est ouverte à 16 h 35.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Travail et emploi » (et articles 79 à 82) – Examen du rapport spécial

M. Vincent Éblé, président. – Nous examinons maintenant le rapport spécial sur la mission « Travail et emploi ».

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial (mission « Travail et emploi » et compte d’affectation spéciale (CAS) « Financement national du développement et de la modernisation de l’apprentissage »). – Ma collègue Sophie Taillé-Polian et moi-même vous présenterons ce rapport à deux voix. Comme les années précédentes, nos avis divergent pour l’essentiel, ce qui ne nous empêche pas de porter certaines appréciations communes sur ce budget.

La première caractéristique de ce budget est sa stabilité par rapport à l’année précédente, faisant suite à plusieurs années de forte baisse des crédits de la mission. Les autorisations d’engagement se stabilisent à 13,5 milliards d’euros, tandis que les crédits de paiement, portés à 12,8 milliards d’euros, connaissent une légère augmentation.

La diminution des crédits de la mission constatée les années précédentes respecte strictement la programmation triennale 2018-2020 et traduit la nécessaire contribution du ministère du travail et de ses opérateurs au redressement des finances publiques. La stabilisation des crédits prévue pour 2020 et les années suivantes doit permettre de concentrer les efforts sur l’accès à l’emploi et sur la formation des publics qui en sont aujourd’hui le plus éloignés.

Cette trajectoire est également à replacer dans le cadre d’une amélioration de la situation de l’emploi. En effet, selon l’Insee, au deuxième trimestre 2019, le chômage s’établit à 8,5 % de la population active, soit 0,6 point sous son niveau de 2018 et 2 points sous son niveau de 2015. Le chômage de longue durée – au moins un an – continue de baisser, s’établissant à 3,1 % de la population active.

La baisse constatée des effectifs du ministère – moins 226 ETP – s’inscrit dans le cadre plus large de la réforme de l’État et de son organisation territoriale. Celle-ci devrait aller de pair avec une revue des missions et des redéploiements d’effectifs cohérents avec les priorités de la politique de l’emploi, avec un renforcement des moyens humains sur la formation et l’apprentissage. Cette baisse doit enfin être appréhendée dans le cadre global, évoqué lors de la présentation du tome I par le rapporteur général la semaine dernière, d’une hausse du schéma d’emploi de l’État de 196 ETP en 2020, concentrée sur les missions régaliennes.

À l'inverse, les effectifs de Pôle emploi augmentent de près de 1 000 ETP en 2020. Cette évolution permettra un renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, mais aussi des entreprises. On sait les difficultés que certains chefs d'entreprise rencontrent pour recruter dans certains secteurs industriels en tension, comme la construction ou la métallurgie.

Une diminution importante des effectifs est en revanche à prévoir à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), qui poursuit un plan de transformation, indispensable pour redresser sa situation financière.

Ce budget, comme je l'évoquais, s'adresse prioritairement aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Les parcours emploi-compétences (PEC), lancés en 2018, constituent un progrès qualitatif par rapport aux anciennes formules de contrats aidés, qui visaient davantage à améliorer artificiellement les statistiques du chômage qu'à répondre aux besoins réels et individuels des personnes. Les faibles performances de ces dispositifs en termes de sortie dans l'emploi durable sont là pour en attester. Le niveau des PEC se stabilise en 2020 autour de 100 000 contrats.

Peut également être relevé l'effort important au profit du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), qui dépasse le milliard d'euros en 2020. C'est un enjeu important de ce budget. Les structures de l'IAE accueillent les publics les plus éloignés de l'emploi, souvent peu qualifiés ou chômeurs de très longue durée. L'objectif visé est la création de 100 000 nouveaux postes dans ce secteur en 2022 par rapport à 2017, soit 230 000 personnes accompagnées. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et va donc au-delà de la politique de l'emploi *stricto sensu*. Le principal enjeu désormais, pour les structures de l'IAE, est d'être en mesure d'absorber cette hausse de leurs moyens et de leurs effectifs.

Les moyens alloués en faveur de l'emploi des personnes handicapées augmentent également, portés en 2020 à 407 millions d'euros.

Le Plan d'investissements dans les compétences (PIC) constitue un autre volet important de ce budget. Il se fixe pour objectif de former un million de jeunes décrocheurs et un million de chômeurs de longue durée, en mobilisant près de 14 milliards d'euros sur cinq ans. Une grande partie de sa mise en œuvre relève des régions. Près d'1,5 milliard d'euros d'AE et 1 milliard de CP devaient lui être consacré en 2020 sur les crédits de la mission, auxquels s'ajoutera un concours de France compétences à hauteur de 1,6 milliard d'euros.

Depuis son lancement, le PIC a permis la formation de 475 000 demandeurs d'emploi et l'accompagnement de 200 000 jeunes. L'ensemble des conventions avec les régions ont été signées en 2019, même s'il est à noter que deux régions ont décidé de ne pas s'associer à cette démarche. L'année 2020 constituera la première année de pleine mise en œuvre du plan.

Comme vous l'avez vu, les crédits qui lui seront consacrés seront en réalité diminués de 120 millions d'euros. Il était en effet nécessaire, pour préserver l'équilibre de ce budget, de compenser financièrement la suppression de l'article 79 du présent projet de loi de finances qui entendait recentrer le bénéfice des exonérations applicables aux aides à domicile.

L'impact de cette décision sur le bon déroulement du PIC devra être évalué à l'aune d'une probable sous-consommation des crédits.

Une difficulté qui ressort des auditions que nous avons conduites concerne le pilotage du Plan. On peut déplorer un déficit de coordination entre l'État et les régions. Il convient par ailleurs de s'interroger sur la pertinence d'un découplage des compétences d'accompagnement des jeunes, qui relèvent des missions locales, et des compétences de formation professionnelle, qui relèvent des régions.

Sophie Taillé-Polian et moi-même regrettons l'absence de ligne de crédit consacrée aux maisons de l'emploi. Ces structures, auxquelles nous avons consacré un rapport de contrôle l'année dernière, jouent un rôle très important de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences. Comme l'année dernière, l'Assemblée nationale a adopté un amendement permettant le maintien d'une ligne de crédit à hauteur de 5 millions d'euros pour les maisons de l'emploi. Comme l'année dernière, notre analyse de leurs besoins nous porte à juger ce montant insuffisant et nous proposerons donc à la commission d'adopter un amendement portant ce financement de l'État à 10 millions d'euros.

Dans l'ensemble, ce budget me paraît toutefois sérieux, en phase avec la situation de nos finances publiques et avec les enjeux actuels de la politique de l'emploi. Je vous proposerai donc d'adopter les crédits de la mission.

J'ajoute que nous serons également amenés à examiner trois articles rattachés.

Comme je l'ai rappelé, l'article 79 recentrant les exonérations en faveur de l'emploi des aides à domicile a bien été supprimé en première lecture à l'Assemblée nationale. Son coût de 203 millions d'euros pour les finances publiques a été compensé à hauteur de 120 millions d'euros par les crédits de la mission « Travail et emploi ».

L'article 80, qui, lui, nous sera bel et bien transmis, concerne le recentrage de l'Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (ACRE) sur son public-cible, c'est-à-dire les publics prioritaires de la politique de l'emploi. L'article soulève toutefois toute une série de problèmes ; c'est pourquoi nous vous proposerons de l'amender.

Enfin, deux articles additionnels ont été adoptés lors de la première lecture à l'Assemblée nationale. Le premier est purement technique et ne devrait pas soulever de difficulté. Le second prend la forme d'une demande de rapport sur l'impact de la réforme de l'apprentissage sur les finances du Centre national de la fonction publique territoriale.

Mme Sophie Taillé-Polian, rapporteure spéciale (mission « Travail et emploi » et CAS « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »). – Mon analyse de ce budget diffère de celle de mon collègue. Certes, les crédits se stabilisent en 2020, mais cette stabilisation fait suite aux deux années de très importante baisse. Depuis 2017, ils ont en effet connu une diminution de près de 25 %.

Les statistiques du chômage sont à prendre avec précaution. Certaines catégories d'actifs restent très éloignées de l'emploi. Je rappellerai quelques chiffres : le taux de chômage des jeunes s'établit à 19,2 % en 2019, soit 0,6 point de plus qu'un an plus tôt. Le taux de chômage des travailleurs handicapés s'élève également à 19 %. Les publics très spécifiques sont encore massivement touchés.

Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte d'augmentation constante des emplois précaires, qui est une tendance de fond du paysage social français liée aux politiques de flexibilisation du marché du travail. Entre 2001 et 2017, le nombre d'entrées annuelles en CDD a été multiplié par 2,5, de sorte que celles-ci représentent près de 84 % des créations d'emploi pour les entreprises de plus de 50 salariés. La part des CDD de moins d'un mois est passée de 57 % en 1998 à 83 % en 2017. L'on assiste également à une très forte hausse de l'emploi intérimaire. Cela crée des besoins nouveaux en matière d'accompagnement des personnes privées d'emploi.

La traduction la plus regrettable de ces orientations budgétaires est la baisse constante des effectifs du ministère du travail. Les emplois sous plafonds ont diminué de près de 10 % depuis 2017, alors même que la situation de l'emploi nécessite plus que jamais un renforcement de l'accompagnement et des moyens humains. L'inspection du travail a besoin d'agents, car le droit se complexifie et le nombre d'entreprises augmente. La hausse des effectifs de Pôle emploi cette année a été annoncée, en contrepartie de la transformation des règles d'accès à l'Unedic. Si elle est louable, elle ne compense pas les importantes réductions d'effectifs de ces deux dernières années.

L'on ne saurait de surcroît attribuer le mérite de cette hausse au Gouvernement, qui a décidé cette année une nouvelle diminution, à hauteur de près de 10 %, de la subvention pour charges de service public de Pôle emploi. Au contraire, celle-ci est bien financée par une hausse de 1 point de la contribution de l'Unedic, ainsi portée à 11 % de ses ressources. L'État, qui a par ailleurs imposé une réforme de l'assurance chômage restreignant considérablement les droits des demandeurs d'emploi dans le seul but de générer 4,5 milliards d'euros d'économie pour l'Unedic à l'horizon 2022, fait ainsi supporter aux chômeurs eux-mêmes le coût du service public de l'emploi. C'est bien là, et non dans une prétendue générosité excessive du système d'assurance chômage, qu'il faut chercher la cause de la dette de l'Unedic.

Les réelles difficultés financières de l'AFPA sont la conséquence aisément prévisible de l'intégration dans le champ concurrentiel des missions de service public qu'elle exerce. Le plan de transformation affaiblira encore l'opérateur et se traduira par une baisse de la qualité du service rendu, ainsi que par une diminution de sa présence sur le territoire : dans certains départements, on ne compte aujourd'hui plus aucun centre AFPA. Le plan de transformation emporte également de lourds risques sur la santé des personnels de l'AFPA. La forte dégradation des indicateurs socio-sanitaires traduit en effet une situation alarmante à laquelle il convient que les autorités apportent une réponse. L'AFPA a pourtant par le passé su combiner qualité de la formation et accès à la formation pour tous et ainsi démontrer une efficacité sociale élevée, avec un taux d'entrée en emploi supérieur à la moyenne des organismes de formation.

Je partage pour partie l'analyse de mon collègue concernant les PEC, qui constituent bien un outil intéressant en termes d'accompagnement qualitatif des demandeurs d'emploi. Cependant, la stabilisation des crédits ne compense pas la baisse très importante des moyens consacrés aux contrats aidés sur les dernières années : le nombre de contrats aidés, tous dispositifs confondus, s'élevait à 453 000 en 2016, contre 100 000 PEC seulement attendus en 2020.

L'argument selon lequel les anciens contrats aidés seraient inefficaces eu égard aux faibles taux d'insertion dans l'emploi constatés ne tient pas dans la mesure où les publics auxquels ils s'adressent sont précisément des publics éloignés du marché du travail. En outre,

la baisse du taux de prise en charge de ces contrats n'a pas favorisé leur maintien, notamment dans le tissu associatif où ils accomplissaient des missions diverses et très utiles socialement.

Je considère également que le soutien au secteur de l'IAE va dans le bon sens. Ces structures accompagnent les personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi. J'émettrai toutefois un point de vigilance quant au modèle de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) que le Gouvernement semble promouvoir. Ainsi, le modèle associatif représenté par les associations d'insertion (AI), qui cible les personnes les plus en difficulté, voit son enveloppe diminuer. L'expérimentation lancée cette année d'une « insertion par le travail indépendant » me laisse dubitative, mais elle révèle bien la philosophie de ce Gouvernement.

S'agissant du PIC, je remarque que le montant affiché de 14 milliards d'euros inclue plusieurs dispositifs préexistants et n'est atteint que grâce à des financements issus de fonds de concours.

Je partage le constat d'une certaine déficience de pilotage du PIC, avec des risques sérieux de concurrence entre les dispositifs mis en place par les régions et ceux mis en place par l'État. Les auditions nous ont confirmé que le PIC peine encore à attirer les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'explication réside sans doute dans l'approche qui a été retenue, trop centrée sur les qualifications. Trop de personnes renoncent encore à se former, pour se tourner à la place vers des emplois précaires.

Enfin, la diminution de 120 millions d'euros constitue évidemment un mauvais signal. Alors que la formation des chômeurs était affichée comme l'une des priorités du Gouvernement, elle se révèle être sa variable d'ajustement.

Je conclurai d'un mot sur l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Elle est le fruit d'une proposition de loi votée à l'unanimité : dans dix territoires pilotes, des entreprises à but d'emploi (EBE) ont pour charge de recruter en CDI à temps choisi tous les demandeurs d'emploi volontaires du territoire au chômage depuis plus d'un an. Les entreprises doivent dans ce cadre développer des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire.

Je porte un jugement positif sur cette expérimentation, qui commence à porter ses fruits. Le fait d'inclure dans l'emploi des chômeurs de longue durée non par des contrats précaires ou aidés, mais bien par des CDI, génère une dynamique très positive pour leur parcours de vie comme pour leur territoire. On constate en effet que cela permet de redynamiser l'économie locale, qui bénéficie du pouvoir d'achat accru de ces personnes.

Le dispositif devait démontrer que le coût du dispositif ne dépassera pas la dépense directe et indirecte de la collectivité liée au chômage de longue durée.

Si l'évaluation de l'expérimentation est donc bien nécessaire, force est de constater que son extension et sa généralisation tardent. Pas moins de trois rapports doivent tirer le bilan de ce dispositif, ce qui contraste quelque peu avec la précipitation du Gouvernement à généraliser le dispositif des « emplois francs », annoncée avant même la remise au Parlement d'un rapport d'évaluation prévu par la loi et en dépit des forts risques d'effets d'aubaine liés à ce dispositif. L'heure est maintenant à l'accélération du calendrier législatif. Une centaine de territoires sont dans les starting-blocks pour créer leur EBE.

Ce budget ne me semble donc pas répondre aux attentes de nos concitoyens les plus en difficulté, ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail ou ceux qui sont contraints d'enchaîner les emplois précaires et les périodes de chômage. La très importante baisse des moyens du ministère du travail et de ses opérateurs depuis 2017 est en net décalage avec les ambitions affichées en matière d'inclusion.

Aussi, je vous propose de rejeter les crédits de la mission. S'ils venaient à être adoptés, je vous inviterais à adopter l'amendement que j'ai cosigné avec Emmanuel Capus visant à augmenter les moyens des maisons de l'emploi.

M. Antoine Lefèvre. – Je remercie les rapporteurs spéciaux de ces précisions. Je partage certaines de leurs analyses, notamment la défense des maisons de l'emploi. En 2007, lorsque le mouvement des maisons de l'emploi et la formation a été constitué, 82 millions d'euros de crédits étaient prévus. La dotation actuelle est de 5 millions d'euros. Même si les collectivités étaient amenées à abonder, on serait loin du compte ! Je voterai l'amendement.

On attendait beaucoup de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », mais il n'y a rien de tangible.

Y aura-t-il des dispositifs plus poussés pour les seniors ? En effet, 64 % des chômeurs de longue durée sont des seniors. Le Conseil économique, social et environnemental a formulé un certain nombre de pistes, mais des pistes nouvelles sont-elles prévues pour améliorer cette situation ?

M. Philippe Dallier. – Les rapporteurs spéciaux nous ont démontré que les mêmes chiffres pouvaient être appréciés de façon radicalement différente !

La situation financière de l'AFPA a été calamiteuse dans le passé. Où en est-on ? Va-t-elle retrouver un équilibre financier ? Je constate que les crédits de paiement ont augmenté de façon importante.

Les emplois francs n'ont pas atteint leur objectif premier. Pourtant, l'idée me semble tout à fait intéressante. On a l'impression que presque personne ne sait que ça existe : c'est ce qui ressort de mes rencontres avec les entrepreneurs de Seine-Saint-Denis. Il y a un défaut d'information considérable, alors que la mesure est bonne.

M. Jean-Claude Requier. – Je connais la mission « Travail et emploi », car j'en ai été corapporteur pendant trois ans. *Quid* des écoles de la deuxième chance ? Il n'en est pas question dans le rapport. Existence-elles toujours ? Font-elles toujours partie de la mission ?

M. Éric Jeansannetas. – Ces regards croisés sont très intéressants.

Les missions locales suscitent quelques inquiétudes. D'ailleurs, le rapport d'information de François Patriat et Jean-Claude Requier indiquait qu'il fallait stabiliser leurs modes de financement. Nous en sommes à l'an 1 de ces nouvelles modalités de financement. Des inquiétudes demeurent-elles ou une stabilisation à moyen long et termes est-elle possible pour ces opérateurs importants pour les jeunes dépourvus de qualification et éloignés de l'emploi ?

Sur l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », il y a eu un appel à projets qui a suscité de l'espérance et de l'enthousiasme sur le terrain. Dans les

territoires ruraux et très ruraux, les résultats sont intéressants. Y a-t-il des éléments permettant une accélération de la formalisation de l'élargissement de l'expérimentation ? Je le confirme : certains territoires sont dans les starting-blocks !

Mme Sylvie Vermeillet. – Quels sont les territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » ? Quel est le statut des EBE ? Ces entreprises ont-elles absorbé des entreprises d'insertion par l'économie ? Comment cela s'est-il mis en place ? Quels types d'emploi sont concernés ?

M. Didier Rambaud. – Je salue le contraste entre les deux rapporteurs spéciaux. Cela pourrait faire jurisprudence !

Tous les quinze jours, je visite une entreprise dans mon département et suis sidéré par le nombre d'emplois non pourvus. Combien de temps cette situation va-t-elle durer ? Les réformes en cours en matière d'apprentissage, de formation professionnelle et l'assurance chômage sont bien nécessaires. Dans le supermarché de ma commune, cela fait deux samedis consécutifs que le gérant et son épouse remplissent les rayons. Ils ne reçoivent pas de CV.

Pourquoi faut-il une deuxième loi pour poursuivre le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » ?

M. Jean-Marc Gabouty. – C'est expérimental !

M. Marc Laménie. – Les crédits de paiement dévolus à cette mission sont importants. Le montant global pour tout ce qui est lié à l'emploi atteint 130 milliards d'euros, car d'autres financeurs interviennent. Comment se fait la répartition entre l'État, les autres partenaires et la dépense fiscale ?

Pourquoi une si forte augmentation des effectifs pour Pôle emploi ? Dans tous les départements, on note le décalage de ce premier opérateur par rapport aux propositions d'emploi : c'est malheureusement souvent disproportionné pour répondre aux attentes des entreprises. Actuellement, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ne trouvent pas de main-d'œuvre, alors qu'il existe des structures, notamment Pôle emploi. Il y a aussi un décalage avec l'éducation nationale. On se retrouve dans un système paradoxal sur l'efficacité duquel on s'interroge.

Les missions locales pour les jeunes apparaissent-elles bien dans cette mission ?

M. Jean-Marc Gabouty. – Mon intervention vaudra aussi explication de vote sur les amendements.

Je voterai l'amendement sur les maisons de l'emploi. On sauve ce dispositif d'une année sur l'autre, mais on reste au milieu du gué. Si certaines maisons de l'emploi fonctionnent bien, pourquoi ne pas les renforcer et les généraliser un peu plus ? Cette situation intermédiaire n'est pas totalement satisfaisante.

Sur l'ACRE, j'adhère à toute l'argumentation de l'objet de l'amendement, sauf à la conclusion. Les personnes démissionnaires ayant un projet qui pourront bénéficier d'une couverture dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage rejoindront-elles les publics visés à l'article L. 5141-1 du code du travail ? Cela paraîtrait logique.

En revanche, je suis plus que réservé sur l'exonération sur trois ans. Je rappelle que cela concerne des publics ayant des projets de petites ou de micro-entreprises. Sur un an, cela les aide à démarrer, mais, sur trois ans, cela risque de les installer dans un faux équilibre d'exploitation. C'est à pour conséquence des prix en dessous du prix de revient réel, donc des prix cassés, donc une concurrence déloyale pour les artisans et les TPE. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à cet amendement, tout en étant favorable au dispositif.

Mme Sophie Taillé-Polian, rapporteure spéciale. – En ce qui concerne les maisons de l'emploi, la problématique est similaire à celle de l'an dernier. Nous cherchons à sauver leur budget et à faire en sorte que celles qui fonctionnent bien et ont fait la preuve de leur efficacité puissent continuer à exister sans que les collectivités territoriales soient contraintes d'intervenir pour les sauver.

L'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » concernait initialement dix territoires. Le nombre de chômeurs de longue durée y a fortement baissé. Le modèle économique des entreprises à but d'emploi (EBE), statut très particulier, a été conforté. Il est complémentaire de celui des entreprises de l'insertion par l'activité économique. Les deux structures coexistent, sans fusion. Dans les futurs « Territoires zéro chômeurs », il est possible que des entreprises de l'insertion par l'activité économique créent une EBE à côté. L'association « Territoires zéro chômeurs » ne demande pas une généralisation immédiate du dispositif mais plutôt un élargissement et une prolongation de l'expérimentation pour continuer l'évaluation. Une seconde loi serait alors nécessaire.

L'expérimentation est un succès dans la plupart des cas. Des retours d'expérience ont eu lieu, avec des échanges entre les dix EBE qui existent et les territoires qui se sont portés candidats en vue d'un élargissement de l'expérimentation. Les contacts entre l'association et le ministère sont étroits. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), ainsi que le rapport d'un groupe d'experts devraient être réalisés. L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » rédigera aussi un rapport d'évaluation.

Pour éviter d'entrer en concurrence avec le secteur concurrentiel, on étudie la situation des territoires et les compétences des demandeurs d'emploi volontaires pour intégrer le dispositif. Un travail au cas par cas est mené. Dans la Nièvre, par exemple, une ressourcerie ainsi qu'un atelier de réparation des machines agricoles ont été créés, car il n'y en avait pas dans le département. L'expérience consiste donc, au fond, en une mobilisation de tous les acteurs, publics comme privés, élus comme entreprises, ce qui permet d'éviter de créer une concurrence financée par des fonds publics avec des entreprises existantes. Il s'agit de s'inscrire dans des niches d'activité tout en permettant à des chômeurs de retrouver un statut de salarié dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. L'idée est de privilégier les dépenses actives à l'indemnisation passive du chômage, même si cela coûte un peu plus cher, car les bénéfices sont plus importants.

Les contrats de génération ont été supprimés, car l'évaluation n'avait pas été concluante. Depuis, il n'y a pas eu de politique particulière à l'égard des seniors, ce qui est problématique dans la mesure où la moitié des personnes entre 55 et 65 ans ne sont pas en activité. L'AFPA a été mise en grande difficulté, car on lui a demandé de passer par la procédure des marchés publics. Contrainte par le statut de ses personnels et la nécessité d'entretenir des plateaux techniques toute l'année, elle s'est retrouvée pénalisée par rapport aux entreprises de formation classiques qui emploient des vacataires et louent des plateaux techniques ponctuellement en fonction de leurs besoins. L'AFPA a perdu des parts de marché

et un plan de redressement a été élaboré. Celui-ci a été attaqué devant le tribunal de grande instance et la procédure a pris du retard. Beaucoup de suppressions d'emplois sont prévues même si le Gouvernement espère que les suppressions sèches seront rares, grâce aux départs volontaires ou aux départs à la retraite. En attendant, l'AFPA est entre deux eaux. Le budget comporte pourtant des éléments positifs, car certains crédits seront fléchés vers l'association dont la mission de service public sera reconnue et l'État ne passera plus par des appels d'offres pour certaines formations. L'AFPA deviendra donc un opérateur reconnu comme tel.

Le Gouvernement a décidé de généraliser les emplois francs même s'il n'a pas encore reçu le rapport d'évaluation prévu. Il est parvenu tant bien que mal, au prix d'une communication à outrance, car le dispositif patinait, à créer 17 000 emplois francs. Le dispositif aurait deux inconvénients potentiels : le risque d'effets d'aubaine et l'émergence d'un sentiment de discrimination chez les bénéficiaires. Le Gouvernement restera attentif au résultat des évaluations.

Avec le succès de la garantie jeunes, dont les crédits continuent d'augmenter, les missions locales ont vu leur place confortée. Les modalités de gestion des crédits de la garantie jeunes vont évoluer. Auparavant les missions locales étaient financées par un forfait au contrat, et une part variable conditionnée à l'entrée effective du jeune dans le parcours et à une sortie positive. Une correction a été apportée, avec une hausse de la rémunération forfaitaire et une diminution de la part indexée sur les résultats pour donner plus de visibilité aux missions locales. Le Gouvernement semble aussi avoir renoncé à sa volonté de procéder à des fusions à marche forcée, privilégiant le volontariat.

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial. – Un recours a été déposé en justice contre le plan de sauvegarde de l'emploi de l'AFPA, ce qui a retardé la réorganisation prévue de six mois. Les suppressions de postes prévues n'ont pas encore eu lieu. La subvention à l'AFPA pour charge de service public est maintenue à 110 millions d'euros en 2020.

Angers a été en pointe pour expérimenter les emplois francs. Il a fallu beaucoup de temps, tant aux candidats potentiels qu'aux entreprises, pour s'approprier le mécanisme. On a dû faire beaucoup de publicité. On est allé jusqu'à diffuser des brochures dans les cages d'escalier des immeubles pour trouver des candidats, ce qui n'est pas toujours simple, car beaucoup des candidats potentiels ne sont pas inscrits à Pôle emploi et ne sont donc pas éligibles ! Je doute que l'on atteigne l'objectif de 40 000 personnes qui est visé si l'on poursuit à ce rythme.

Jean-Claude Requier, nous n'avons pas évoqué les écoles de la deuxième chance, car leur situation ne change pas. Elles continuent de percevoir des crédits du programme 102, avec un budget de 24 millions d'euros permettant le financement de 15 000 parcours. Comme les établissements pour l'insertion dans l'emploi, dotés de 56 millions d'euros et qui relèvent également du ministère de la défense, elles visent à donner une deuxième chance à des jeunes sans diplôme.

Pourquoi certains chefs d'entreprises ne trouvent-ils pas de salariés ? On peut se réjouir qu'un millier de postes aient été créés à Pôle Emploi – alors que la subvention reste stable. Des missions spécifiques sont mises en place pour recruter les profils adéquats, en se fondant sur les compétences plus que les diplômes. Les situations sont très hétérogènes selon les territoires. Dans certains départements, on approche du plein-emploi. Il est donc également nécessaire de favoriser la mobilité.

Sur les maisons de l'emploi, l'amendement est le même que l'an dernier. Nous pensons qu'il faut 10 millions d'euros ; chaque année, le Gouvernement met zéro, l'Assemblée obtient 5 millions d'euros, et nous demandons 10...

L'article 80 parle de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (ACRE), un ancien dispositif, datant de 1979, et qui était réservé à un public-cible. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Gouvernement l'a étendue à tous les créateurs d'entreprises – en vertu d'une disposition de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Le succès a été massif : 45 % des créations entreprises en 2018 sont le fait de micro-entrepreneurs. Le coût du dispositif, qui était de 446 millions d'euros en 2018, sera de 800 millions d'euros en 2020, et risquerait à droit constant d'atteindre 1,4 milliard d'euros en 2022. Avec l'article 80, le Gouvernement propose d'en revenir au public-cible initial. Pourquoi pas ? Il y a sans doute un effet d'aubaine, et nous n'avons pas les moyens d'aller à 1,4 milliard d'euros – sans compter qu'il y a du salariat déguisé derrière de nombreuses micro-entreprises. Pour les micro-entreprises, l'ACRE correspondait à une exonération de 75 % du taux global applicable en chiffre d'affaire la première année, 50 % la deuxième et 25 % la troisième. On nous propose de supprimer la possibilité de maintenir par décret l'exonération les deux années suivantes. Le Gouvernement nous demande de lui interdire, par la loi, d'exonérer par voie réglementaire. Qu'il prenne ses responsabilités ! Nous vous proposons donc de supprimer l'alinéa 7 de cet article. Il a également été annoncé qu'un décret viendrait diminuer les taux d'exonération dont auraient dû bénéficier en 2020 et 2021 les micro-entrepreneurs entrés dans le dispositif en 2019. Il nous paraît difficile de revenir sur la parole donnée l'an dernier, en changeant la règle du jeu. Cela pose un problème de sécurité juridique.

M. Jean-Marc Gabouty. – Vous êtes un bon avocat, je vais rejoindre votre position.

Mme Sophie Taillé-Polian, rapporteure spéciale. – Une mauvaise décision a été prise : celle d'élargir à outrance.

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial. – Nous revenons au mécanisme antérieur, et attirons l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il nous paraît dangereux de revenir par décret sur l'exonération octroyée l'an dernier pour les deux prochaines années.

M. Vincent Éblé, président. – Sur la mission, vous nous présentez un amendement de crédits n° 1 portant le financement des maisons de l'emploi à 10 millions d'euros.

L'amendement n° 1 est adopté.

La commission décide de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la mission « Travail et Emploi », sous réserve de l'adoption de son amendement.

M. Vincent Éblé, président. – L'article 79 a été supprimé à l'Assemblée nationale. Vous nous proposez le maintien de sa suppression.

La commission décide de proposer au Sénat de confirmer la suppression de l'article 79.

M. Vincent Éblé, président. – Sur l'article 80, vous nous présentez un amendement n° 2.

L'amendement n° 2 est adopté. La commission décide de proposer au Sénat l'adoption de l'article 80 ainsi modifié.

M. Vincent Éblé, président. – Vous nous proposez d'adopter conforme l'article 81.

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial. – Il prévoit la correction d'une anomalie juridique entraînant, pour les chefs d'entreprise artisanale affiliés au régime générale de la sécurité sociale, une double obligation de versement de la cotisation « formation professionnelle » aux URSSAF et aux OPCO.

La commission décide de proposer au Sénat l'adoption de l'article 81 sans modification.

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial. – L'article 82 prévoit que le Gouvernement remette au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2020, un rapport évaluant le financement des contrats d'apprentissage dans le secteur public local et le coût de leur prise en charge par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et les collectivités territoriales. Depuis la loi du 6 août 2019 de modernisation de la fonction publique, le CNFPT finance les contrats d'apprentissage dans les collectivités territoriales à hauteur de 50 %. Cela constitue un réel problème pour son équilibre financier et risque de l'empêcher de se concentrer sur sa mission première, qui est de former les agents publics territoriaux. Nos collègues de la commission des lois avaient conscience de ce problème. Alors que l'Assemblée nationale avait prévu un financement à hauteur de 75 %, ils l'avaient ramené à 20 %. Le texte issu de la CMP a abouti au compromis de 50 %. Le Gouvernement semble avoir pris conscience de ces risques, et a émis un avis favorable à l'adoption de cet article, qui propose un rapport sur l'impact de cette réforme sur les finances du CNFPT. Je m'en remets donc à la sagesse de la commission sur cet article

M. Philippe Dallier. – Nous pouvons voter pour...

M. Vincent Capo-Canellas. – Certains rapports sont utiles !

La commission décide de proposer au Sénat l'adoption de l'article 82 sans modification.

La réunion est close à 17 h 40.

Jeudi 14 novembre 2019

La réunion est ouverte à 14 h 35.

Projet de loi de finances rectificative pour 2019 - Examen du rapport

M. Vincent Éblé, président. – Je cède immédiatement la parole au rapporteur général pour nous présenter ses conclusions sur le projet de loi de finances rectificative pour 2019.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous sommes réunis cet après-midi pour examiner le projet de loi de finances rectificative (PLFR) de fin d'année, qui remplace par la même occasion le traditionnel décret d'avance de fin de gestion, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Tout cela explique le calendrier particulièrement resserré dans lequel nous devons examiner ce texte, le lendemain même de son passage en séance à l'Assemblée nationale. En somme, nous n'avons pas davantage de temps pour examiner ce projet de loi qu'un décret d'avance !

Je n'ai pas reçu les réponses aux dix « petites » questions que j'avais posées vendredi dernier à la suite de la présentation du PLFR en conseil des ministres. Et depuis, je m'interroge sur un certain nombre d'annulation de crédits et je compte poser de nouvelles questions sur ce point. Je vous l'indique, car cela justifiera la position que je vous proposerai de prendre à la fin de mon intervention.

En tout cas, le PLFR se concentre sur les mesures ayant un impact sur l'année fiscale en cours, comme nous l'avions demandé.

Le scénario de croissance est inchangé par rapport au projet de loi de finances pour 2020. L'hypothèse de croissance reste fixée à 1,4 %. Comme je l'avais signalé la semaine dernière, cela semble un peu optimiste au regard du rythme de croissance de l'économie française au cours des derniers mois. En effet, la croissance de trimestre à trimestre varie autour de 0,3 % depuis le début de l'année. Or un tel rythme aboutirait à une croissance annuelle de 1,3 % à l'issue de l'exercice, soit un niveau inférieur de 0,1 point à la prévision du Gouvernement.

L'hypothèse gouvernementale supposerait, pour être atteinte, un rythme de croissance supérieur à 0,5 % au dernier trimestre, ce qui n'a pas été observé depuis 2017 et paraît difficilement compatible avec le contexte international.

Les enjeux restent néanmoins modestes pour les finances publiques, dans la mesure où une croissance inférieure de 0,1 point à la prévision se traduit en moyenne par une augmentation du déficit public de seulement 0,06 point de PIB. C'est l'épaisseur du trait...

Venons-en maintenant aux grands objectifs budgétaires, eux aussi inchangés.

Le Gouvernement confirme les prévisions de solde nominal et de solde structurel pour 2019 qui figuraient dans le projet de loi de finances pour 2020. Le solde structurel s'améliorerait de 0,1 point de PIB, tandis que le solde effectif se dégraderait de 0,6 point de PIB, sous l'effet du surcoût temporaire lié à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

La décomposition de l'ajustement structurel fait toutefois apparaître une légère évolution par rapport aux estimations données dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. L'ajustement structurel serait porté non plus par un effort structurel de redressement des comptes publics, mais par la composante non discrétionnaire du solde structurel. Autrement dit, des recettes plus fortes qu'escompté devraient venir compenser un léger dérapage des dépenses.

Le constat d'une absence de redressement de la situation structurelle des comptes publics et de réforme de l'État confirme nos craintes.

Le déficit budgétaire serait de 97,6 milliards d'euros, ce qui fait de 2019 la pire année depuis les plans massifs de relance qui ont suivi la crise financière de 2008. L'État ne parvient pas à résorber son déficit, contrairement à d'autres États européens qui réussissent à se désendetter.

Certes, le déficit est moins élevé que celui prévu en loi de finances initiale, avec 107,7 milliards d'euros. Mais je vous ai montré la semaine dernière comment l'exécution 2019 avait bénéficié de recettes plus élevées et d'une charge de la dette plus modérée que prévu. Ce qui est nouveau, c'est que le déficit qui était estimé à 96,3 milliards d'euros en septembre est désormais de 97,6 milliards d'euros.

Les recettes sont donc toujours plus élevées, mais les dépenses augmentent.

Du côté des recettes, comme l'an dernier, l'État bénéficie d'un complément de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'élevant à 530 millions d'euros. Il profite ainsi du fait que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a calculé que les besoins du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique » étaient moins élevés que prévu, le surplus étant dès lors reversé au budget général.

La fiscalité du patrimoine a également produit plus de recettes que ne le prévoyaient les estimations de septembre dernier.

S'agissant des dépenses, on constate un montant élevé d'ouvertures et d'annulations de crédits, de plus de 7 milliards d'euros sur les remboursements et dégrèvements.

Les politiques publiques les plus touchées en montant absolu sont celles de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », dont les dépenses consacrées à la prime d'activité connaissent l'augmentation non seulement du champ des bénéficiaires potentiels, mais aussi du taux de recours effectif de ceux qui y ont droit.

Sur la mission « Cohésion des territoires », l'ouverture était en grande partie prévisible parce que la mise en place du versement « contemporain » des aides au logement a été repoussée à janvier 2020.

S'agissant des annulations de crédit, hors remboursements et dégrèvements et charge de la dette, le montant total des annulations, hors masse salariale, est de 1,7 milliard d'euros sur des crédits mis en réserve et de 0,7 milliard d'euros sur des crédits non mis en réserve. Nous aimerions obtenir des explications plus précises sur ce point.

Il s'agit, par exemple, de projets immobiliers qui seraient devenus sans objet sur la mission « Recherche et enseignement supérieur » – Philippe Adnot pourra peut-être nous apporter des précisions – et de décalage de marchés publics sur la mission « Défense ». Les annulations sur la mission « Action et transformation publiques » témoignent du retard pris par ce programme qui doit accompagner le processus « Action publique 2022 », que je croyais enterré ! S'agissant enfin de la mission « Aide publique au développement », le Gouvernement explique que l'environnement de taux bas diminue les charges de bonification de prêts de l'Agence française de développement : cette annulation semble justifiée.

Nous n'avons pas nécessairement d'informations précises sur toutes les mesures d'annulation. Nous évoquerons le programme « Patrimoines » de la mission « Culture », qui peut nous alerter, par exemple, à l'heure où les communes ont besoin de financement pour restaurer leur patrimoine.

Il faut également souligner que le programme d'investissements d'avenir (PIA) procède à d'importants redéploiements de fonds, à hauteur de plus de 1 milliard d'euros en autorisations d'engagements et 640 millions d'euros en crédits de paiement, afin de financer des annonces sur le projet européen de batteries électriques ou le plan Nano 2022. C'est un exemple contestable de débudgétisation, car je rappelle que l'autorisation parlementaire n'a réellement porté que sur les autorisations d'engagement accordées lors du lancement du projet dans le cadre de la loi de finances pour 2017.

Enfin, les emplois de l'État, exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT), restent assez proches de ce qui était présenté en loi de finances initiale. On observe toutefois quelques mouvements de titularisation de personnels des opérateurs de la mission « Culture ». Certains personnels ont également été transférés au ministère de l'agriculture pour assurer des contrôles liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ainsi que pour l'instruction de différentes aides, je préférerais pour ce dernier point que les régions s'en occupent.

Du côté des opérateurs, le nombre toujours croissant de demandeurs d'asile a nécessité de renforcer les moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Le déficit budgétaire est moins élevé qu'on ne le craignait en loi de finances initiale, malgré les mesures prises à la suite du mouvement des « gilets jaunes », mais la cible à atteindre était bien moins ambitieuse que ce qui avait été prévu en début de quinquennat. À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Le Gouvernement pourra se targuer d'une bonne exécution...

Globalement, le PLFR n'apparaît, à ce stade, pas trop contestable du point de vue de la sincérité budgétaire, au-delà des positions que nous avons déjà défendues lors de l'examen de la loi de finances initiale. Les mouvements opérés sont relativement importants et peut-être légitimes, mais il faudrait que le Gouvernement nous apporte des explications sur les annulations de crédits d'ici à la séance de lundi.

En conséquence et dans l'attente, je vous propose, mes chers collègues, de proposer au Sénat de ne pas adopter le projet de loi de finances rectificative pour 2019. J'espère que le Gouvernement répondra à nos questions. Cela ne préjuge pas de ma position finale lundi prochain.

M. Victorin Lurel. – le Gouvernement affiche un déficit prévisionnel de 3,1 % du PIB. Si l'on tenait compte uniquement du budget de l'État, ce taux serait plutôt de 4 %. Si je ne me trompe pas, les concours des collectivités territoriales et, peut-être, des organismes de sécurité sociale, améliorent donc le solde.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – C'est bien cela.

M. Victorin Lurel. – J'avais calculé que le montant des annulations s'élevait à 302 millions d'euros pour l'aide publique au développement, alors qu'il est de 85,5 millions d'euros : la différence vient peut-être de la bonification d'intérêts.

Pour la défense, le montant est de 1,4 milliard d'euros. Est-ce dû à des marchés qui n'ont pas été conclus ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il est indiqué qu'il s'agit d'annulations de commandes.

M. Victorin Lurel. – Sur les outre-mer, le montant est de 176 millions d'euros, soit près de 10 % du budget qui n'est pas exécuté. On est passé de la défiscalisation au crédit d'impôt, qui n'est pas financé. Manifestement, les opérations prennent du retard.

Sur la ligne budgétaire unique qui finance le logement dans les outre-mer, j'entends dire que les opérateurs et les collectivités ne seraient pas prêts. Mais pour avoir été ministre, je sais qu'une autorisation d'engagement se consomme sur sept ans, compte tenu des délais et des obstacles bureaucratiques mis par l'État. Que ce dernier se défausse de sa responsabilité sur les opérateurs de terrain n'est pas très satisfaisant...

La pratique des réserves de précaution me pose problème. En apparence, c'est une méthode plus sincère, mais que fait-on de ce qui a été engrangé ? Il me semble que l'on assiste là à un désengagement de l'État qui ne dit pas son nom.

M. Roger Karoutchi. – J'ai du mal à comprendre qu'on gèle des crédits dans certains secteurs : l'enseignement supérieur et la recherche, alors que les étudiants sont dans la rue ; la santé, alors que le personnel hospitalier défile ; la justice, alors qu'elle va mal...

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – On ne gèle pas les crédits, on les annule !

M. Roger Karoutchi. – On ne voit pas très bien où veut aller le Gouvernement.

Le déficit en 2019 sera supérieur à ce qui était prévu en raison des mesures exceptionnelles prises à la suite du mouvement des « gilets jaunes ». Mais n'y aura-t-il pas d'autres mesures exceptionnelles qui seront prises en 2020 après les mouvements sociaux de cette fin d'année ? Je ne sais pas où l'on va si l'on gère le pays de cette façon !

M. Jean-Claude Requier. – Vous avez évoqué les « équivalents temps plein travaillés » : y a-t-il des temps « pleins » non travaillés ?

Le déficit, tout le monde s'en fiche ! J'ai beaucoup de mal à expliquer à mes interlocuteurs, même éclairés, que le déficit de notre pays est inquiétant. C'est à se demander s'il faut continuer à lutter contre...

Je suivrai la position d'attente proposée par le rapporteur général.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Ce n'est pas une position d'attente. On ne peut pas ne pas se prononcer : c'est soit oui, soit non. Pour l'instant, c'est non !

Mme Christine Lavarde. – A-t-on voulu nous vendre un trop beau redressement des comptes dans la présentation du projet de loi de finances pour 2020 ? On aurait alors volontairement surestimé les prévisions de recettes et sous-estimé les dépenses de 2019. Comment avons-nous pu avoir 2 milliards d'euros de dépenses supplémentaires entre fin septembre et maintenant ?

M. Philippe Adnot. – Puisque vous m’avez interpellé sur l’enseignement supérieur, je veux vous demander s’il s’agit d’une remise en cause de la dépense ou d’un report.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les crédits mis en réserve sont annulés.

M. Philippe Adnot. – Mettre en réserve des dépenses de fonctionnement ou des dépenses d’investissement, ce n’est pas la même chose !

J’ai reçu des réponses contradictoires du ministère de l’enseignement supérieur sur le gel de crédits concernant l’enseignement supérieur privé. Avez-vous des informations ?

M. Thierry Carcenac. – De nombreuses annulations concernent le solde non affecté des comptes d’affectation spéciale, comme ceux du contrôle de la circulation et du stationnement routier, de la transition énergétique, de l’immobilier de l’État. Cela pose problème en termes de sincérité.

Sur l’immobilier de l’État, on décale la création de places de prison en arguant du fait que les dossiers ne sont pas prêts faute de l’accord des communes. De même, on annule 93 millions d’euros de crédits pour les cités administratives ; dans le même temps, le ministre annonce 160 millions d’euros de travaux en 2020...

M. Vincent Éblé, président. – En tant que rapporteur des crédits de la mission « Culture », je m’étonne du démontage de 25,5 millions d’euros de crédits pour le patrimoine, un montant qui correspond à ce qu’a rapporté le Loto du patrimoine... On n’est pas là dans l’épaisseur du trait sur ce secteur.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Les personnes qui ont joué au Loto du patrimoine ne savaient pas que le Gouvernement diminuerait d’autant les crédits du patrimoine... L’imagination de Bercy est sans limites !

Victorin Lurel, les collectivités locales et la sécurité sociale contribuent effectivement à l’amélioration du déficit budgétaire. Du côté de l’État, seuls les taux d’intérêt permettent de faire une économie de constatation.

Roger Karoutchi, je partage totalement votre analyse.

Jean-Claude Requier, un ETP dépend de la date de recrutement : une personne à temps plein recrutée en juillet équivaut à 0,5 ETPT.

Philippe Adnot, les éléments dont je dispose sur les annulations de la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont : annulation sur réserves, sur des crédits de projets immobiliers de 40 millions d’euros, sur des crédits du CNES, et l’abandon de certaines actions de soutien à l’innovation technologique.

Thierry Carcenac, je suis d’accord s’agissant des CAS : la situation est inquiétante. Sur l’immobilier, nous avons fait ce constat depuis longtemps.

On nous répond que les annulations de crédits pour la défense correspondent à des marchés devenus sans objet. Mais lesquels ?

Avant, il existait les décrets d'avance. Il est légitime de constater davantage de besoins sur telle ou telle prestation. Il faut reconnaître que le Gouvernement a réduit le taux de crédits en réserve, lequel avait atteint 8 %.

Christine Lavarde, le plus important, c'est le renoncement à une partie des économies de dépenses. On attend toujours les 1,5 milliards d'euros annoncés pour compenser les annonces de l'État.

Mes chers collègues, je vous conseille de lire l'article des *Échos* d'aujourd'hui sur la France des *hard discount*. L'enquête des journalistes a montré que les clients n'étaient pas nécessairement les très modestes, mais des personnes appartenant à la classe moyenne, notamment soumise au coût très lourd des dépenses énergétiques. Les questions de fiscalité énergétique, qui vont nous occuper lors de l'examen du projet de loi de finances, sont essentielles.

M. Victorin Lurel. – Je le rappelle, pour que la dette n'atteigne pas 100 % du PIB, le Gouvernement a prévu que le CAS « Participations financières de l'État » participe au désendettement de l'État à hauteur de 2 milliards d'euros en 2020.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je serai certainement amené à vous proposer des amendements lundi prochain et à revoir ma position. J'attends les réponses du Gouvernement.

La commission décide de proposer au Sénat de ne pas adopter le projet de loi de finances rectificative pour 2019. En conséquence, elle décide de proposer au Sénat de ne pas adopter chacun des articles du projet de loi.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Culture » - Examen du rapport spécial

- Présidence de M. Charles Guené, vice-président -

M. Julien Bargeton, rapporteur spécial (mission « Culture »). – Le montant des crédits demandés pour la mission « Culture » en 2020 s'élève à 2,99 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 2,96 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), soit, concernant ces derniers, une augmentation de près de 1 % par rapport à 2019. La mission devrait respecter la trajectoire retenue dans la loi de programmation des finances publiques.

En y agréant les crédits dédiés au livre, aux industries culturelles et aux bibliothèques, le niveau atteint par les crédits budgétaires en faveur de la culture s'élève à 0,97 % du budget de l'État. Ce taux, proche de l'objectif dit du « 1 % culturel », ne saurait pour autant résumer l'action de l'État en matière culturelle.

Une appréciation plus large, incluant l'audiovisuel public, l'ensemble des taxes affectées et des dépenses fiscales ayant trait au champ culturel, permet d'estimer l'effort de l'État dans ce domaine à 14,2 milliards d'euros, soit 4,2 % du budget de l'État.

Mais revenons à la mission « Culture » et à ses spécificités. Seuls 17,2 % des crédits de la mission, hors dépenses de personnel, sont gérés au niveau central. Le taux de déconcentration des crédits de paiement de la mission devrait s'élever en 2020 à 38,5 %. Les sommes directement versées aux opérateurs atteignent 44,3 % du total.

La mission est composée de trois programmes.

Le premier, le programme 131, dédié à la création et doté de 817 millions d'euros, devrait traduire un soutien renouvelé aux œuvres et aux artistes. J'insiste sur les artistes, car le programme devrait intégrer en 2020 les crédits dédiés au soutien à l'emploi culturel. La priorité accordée à celui-ci se traduit par une majoration des crédits de 8 millions d'euros, destinée à accompagner la réforme du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps). Cette majoration peut apparaître prématurée, compte tenu de la sous-exécution constatée au 31 août dernier des crédits dédiés au Fonpeps. L'Assemblée nationale a d'ailleurs adopté un amendement de crédits minorant la dotation de ce fonds.

Le reste du programme ne laisse que peu de marges de manœuvre au niveau central, l'essentiel des crédits étant déjà fléché vers les opérateurs ou les structures déconcentrées. Le projet de loi de finances table d'ailleurs sur une poursuite de la déconcentration, puisqu'en application de deux circulaires de juin 2019, 8,5 millions d'euros en AE et en CP sont transférés des crédits centraux vers les crédits déconcentrés. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette déconcentration de la politique culturelle. Il convient cependant de laisser une certaine marge de manœuvre au niveau central, sauf à émietter les crédits entre 19 régions.

Près de 20 millions d'euros au sein du programme 131 seront orientés vers les travaux, en particulier ceux concernant l'Opéra Bastille, le Centre national de la danse et la Cité du théâtre. La fin de la plupart de ces chantiers devrait intervenir en 2022 et 2023, sauf retards. Nous serons très vigilants sur l'évolution des coûts face au risque d'inflation des tarifs dans la perspective des Jeux olympiques de 2024.

Notre suivi sera d'autant plus exigeant au regard des montants en jeu : le coût du projet « Bastille » est évalué à 59 millions d'euros, celui de la Cité du théâtre, qui réunirait sur un même lieu le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, la deuxième salle du théâtre national de l'Odéon et deux salles de la Comédie française, atteindrait 86 millions d'euros. Il faudra la plus grande transparence en matière de choix de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage et de la répartition des coûts entre acteurs publics. S'agissant de la Cité du théâtre, elle ne doit pas déboucher sur une concentration des troupes à Paris. Il faudra en effet veiller à accroître les tournées en province des pièces montées dans ces salles.

Le deuxième programme, le programme 224, recense les crédits affectés à la promotion des politiques transversales du ministère – enseignement supérieur de la culture, démocratisation de la culture, action internationale, politique linguistique – et ceux dédiés aux fonctions de soutien. Il devrait être doté de 1,27 milliard d'euros en AE et 1,17 milliard d'euros en CP en 2020.

L'étude des crédits du programme appelle deux réflexions. La première concerne le Pass culture. Le projet de loi de finances prévoit une montée en charge de ce dispositif dont les crédits seraient portés de 34 à 39 millions d'euros. Je vous rappelle que le Pass culture est une application gratuite dédiée aux jeunes de 18 ans, qui révèle et relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité. L'année de ses 18 ans, jusqu'à la veille de ses 19 ans, chaque jeune résidant en France pourra demander l'octroi d'une enveloppe de 500 euros à dépenser sur cette application, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques...

Nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de ce dispositif, mais comme l'an dernier, nous ne souhaitons pas qu'il résume l'objectif affiché d'irrigation culturelle du territoire. Le dispositif est encore expérimental et la communication doit être renforcée. Dans ces conditions, le Gouvernement doit poursuivre ses efforts en faveur du « 100 % Éducation artistique et culturelle » qu'il promet par ailleurs et qui doit permettre à 100 % des élèves du premier et du second degré d'avoir accès aux arts et à la culture.

Ma deuxième remarque portera sur les programmes de modernisation du système informatique du ministère de la culture et de réduction de ses sites parisiens. Ils participent d'un effort de rationalisation de dépense publique qui est bienvenu. Ils devraient permettre de compenser les coûts liés à la nécessaire revalorisation de la grille indemnitaire des agents du ministère de la culture, qui doit permettre de renforcer son attractivité et éviter des vacances de postes prolongées.

J'ai rédigé des observations complémentaires, notamment sur le Pass culture, la taxe affectée pour les théâtres parisiens et le dispositif relatif au mécénat. Elles sont contenues dans le rapport et je les défendrai en séance.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial (mission « Culture »). – Je concentrerai mon intervention sur le programme 175, dédié à la protection des patrimoines, qui devrait être doté de 972 millions d'euros en CP en 2020.

L'examen des crédits du programme fait apparaître une diminution de l'ordre de 5 % des subventions accordées aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés en vue de la restauration de monuments historiques.

Les crédits de paiement sont ainsi minorés de 7 millions d'euros entre la loi de finances pour 2019 et le présent projet de loi de finances. Si 5 millions d'euros viennent financer le fonds partenarial et incitatif pour les monuments historiques des collectivités à faibles ressources, 2 millions d'euros vont, en revanche, abonder le plan de mise en sécurité des cathédrales, lancé à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris. Je rappelle que les cathédrales sont des monuments historiques appartenant à l'État depuis la loi de séparation de 1905.

M. Antoine Lefèvre. – Pas toutes !

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – 86 d'entre elles ainsi que 2 basiliques et 1 église appartiennent en tous cas à l'État ! La prise en compte d'un risque pesant sur l'État se retrouve de fait financée par des crédits destinés à d'autres monuments qui ne lui appartiennent pas. Une telle option traduit un manque d'ambition. C'est pourquoi je vous soumettrai un amendement majorant les crédits dédiés à la protection du patrimoine dans les territoires.

Ce manque d'ambition s'inscrit dans la continuité de la position adoptée par le Gouvernement concernant la cathédrale de Notre-Dame de Paris : ce chantier ne donnera lieu à aucun geste budgétaire spécifique de l'État mais j'y reviendrai. Si la reconstruction de l'édifice est intégralement financée par le don privé, la sécurisation des cathédrales passera, quant à elle, par les collectivités territoriales et les propriétaires privés.

S'agissant de la cathédrale Notre-Dame de Paris, je m'interroge sur l'éventuelle réaffectation des fonds avancés pour les travaux de sécurisation, de déblaiement des gravois et

d'enlèvement des échafaudages : 40 millions d'euros auraient déjà été avancés avant le versement à l'État des premiers dons. Le projet annuel de performances pour 2020 n'indique pas la ligne de crédits sur laquelle cette somme a été prélevée ni les modalités de réaffectation vers d'autres projets.

Je rappelle que 922 millions d'euros de promesses de dons ont été enregistrés par les différentes fondations collectrices, 67 millions d'euros ayant déjà été versés à l'État. Le ministère de la culture nous a indiqué que l'établissement public administratif chargé de la restauration et de la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, institué par la loi du 29 juillet 2019, devrait entrer en fonction dans les prochaines semaines. La totalité de son budget serait couverte par les dons.

Le ministre de la culture s'était engagé au Sénat sur une participation de l'État. Il avait, en effet, indiqué que « l'État [devait] prendre sa part de financement dans la restauration de Notre-Dame de Paris » et qu'« il y [aurait] quoi qu'il en soit des subventions budgétaires du ministère de la culture à l'établissement public ». Quelques mois plus tard, il ne reste rien de cette volonté dans l'actuel projet de loi de finances.

Une telle évolution rend indispensable la recherche de financements alternatifs, qu'il s'agisse du Loto du patrimoine, dont les recettes doivent être exonérées des prélèvements obligatoires, ou de dispositifs fiscaux dédiés.

La faiblesse des crédits budgétaires dédiés à la restauration des centres-villes rend ainsi indispensable une rénovation du dispositif fiscal Malraux, qui présente l'avantage d'associer objectifs de soutien au logement, de valorisation du patrimoine et de revitalisation des centres urbains et produit environ 130 millions d'euros de dépenses de travaux chaque année. Cette somme est à comparer aux 338 millions d'euros prévus dans le projet de loi de finances pour l'entretien et la restauration des monuments historiques. Nous appuyons donc les conclusions allant en ce sens de l'inspection générale des affaires culturelles et de l'inspection générale des finances, et nous invitons à proroger le mécanisme et à simplifier ses conditions d'utilisation.

La révision de ce dispositif est soutenue par le ministère de la culture. Elle pourrait constituer une première étape en vue d'une meilleure combinaison avec le plan « Action cœur de ville ».

Je suis par ailleurs inquiet du mauvais signal envoyé par la réforme du mécénat d'entreprise prévue dans le présent projet de loi de finances. Cette réforme a suscité une inquiétude légitime dans le milieu associatif, mais aussi au sein des organismes culturels, dont une partie de l'activité dépend du mécénat.

Soyons clairs, le mécénat n'est pas une véritable niche fiscale. Comme l'avaient relevé les participants au colloque que nous avons organisé en septembre dernier au Sénat, le don vient parfois compléter, voire se substituer à l'action de l'État, dans un contexte de réduction de ses marges de manœuvre budgétaires. Le cas est particulièrement patent pour les opérateurs publics. L'État conditionne la reconduction des subventions à des résultats sur divers critères, d'ordre artistique, qualitatif, social ou sociétal, sur lesquels le soutien du mécénat est essentiel.

Les travaux d'ampleur menés pour le Grand Palais, la Cité du théâtre ou l'aménagement de l'Opéra Bastille s'appuient d'ailleurs sur mécénat, à la demande de l'État.

Il existe donc une forme de schizophrénie de la part du Gouvernement à inciter les opérateurs publics à recourir au mécénat tout en limitant le plein développement de celui-ci par un rabot des dispositifs fiscaux existants.

Le seuil annoncé de 2 millions d'euros au-delà duquel le taux de réduction passerait de 60 à 40 % peut apparaître tout à la fois contournable et fragilisant. Dans tous les cas, le signal négatif envoyé par une telle réforme est bien tangible. Elle laisse en effet entendre que toute opération supérieure à 2 millions d'euros est assimilable à une forme d'optimisation fiscale. Elle pourrait donc brider les intentions des mécènes face au risque en matière d'image.

Nous savons que le Gouvernement a lancé une réflexion générale sur la philanthropie, qu'il a confiée à deux collègues députées. Il aurait sans doute fallu attendre leurs conclusions sur les contreparties ou le régime juridique des fondations avant de procéder à ce coup de rabot fiscal.

Sous réserve de ces observations, des suites qui leur seront données, et de l'amendement que je soumetts à votre vote, je vous propose d'adopter les crédits de la mission « Culture ».

M. Antoine Lefèvre. – Merci aux rapporteurs pour leur présentation de ce secteur important. Je partage leurs inquiétudes concernant le très mauvais signal qui pourrait donner la réforme du mécénat. Je défendrai un amendement en séance sur ce point.

Le président de la République a confirmé l'engagement qu'il avait pris lorsqu'il était candidat de créer la Cité internationale de la langue française, dans mon département de l'Aisne. L'ouverture devrait intervenir en 2022, pour un montant estimé des travaux à 110 millions d'euros. Avez-vous des informations sur ce dossier ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous apporter des précisions sur les conséquences du litige entre l'architecte Jean Nouvel et la Philharmonie, qui lui réclame 170 millions d'euros ?

M. Marc Laménié. – Je remercie nos rapporteurs pour ce travail qui nous permet de voir l'importance de la culture et du patrimoine sur l'ensemble de nos territoires.

Dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), qui sont les interlocuteurs des élus et les acteurs de la culture, les moyens humains ont-ils été maintenus ?

M. Michel Canévet. – Je remercie les rapporteurs pour leur présentation tonique de ce budget important pour nous tous !

Je me réjouis, moi aussi, de la création de la Cité internationale de la langue française, en espérant que ce soit l'occasion de nous conformer à l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Je pense à l'utilisation du « ñ », qui n'est pas autorisé dans les patronymes – seul un membre du Gouvernement le porte.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – Et le « Ø » !

M. Michel Canévet. – Des crédits sont-ils prévus pour soutenir les langues et cultures régionales ?

Dans le rapport, il est écrit que le programme 131 se caractérise par l'absence de réelle marge de manœuvre pour l'administration centrale et que la logique de déconcentration semble trouver une certaine limite. C'est une approche extrêmement jacobine de la situation, que je ne comprends pas ! Il faut faire confiance aux territoires. Arrêtons de recentraliser les décisions et les crédits à Paris.

M. Thierry Carcenac. – Le rapport indique que le coût du projet Camus serait de 36,6 millions d'euros. J'en étais resté à 43,1 millions d'euros. Pour utiliser le CAS, on anticipe des cessions futures, dont le nombre ni le prix ne sont certains. Faut-il continuer à céder de bons immeubles ? Cela renvoie à la politique immobilière de l'État. Outre l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (Oppic), il y a l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), qui travaille sur l'île de la Cité.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – Sur la Conciergerie et la Sainte-Chapelle.

M. Thierry Carcenac. – On nous avait dit que certains locaux pourraient être récupérés. Mais pour l'instant, les AE sont insuffisantes, notamment pour des ouvertures au public.

M. Jean-Claude Requier. – Grâce au programme « Action cœur de ville », 222 collectivités territoriales bénéficient d'une aide pour redynamiser leurs centres.

Je m'interroge sur le recours au PIA pour financer la rénovation du château de Villers-Cotterêts, pour 13,3 millions d'euros, ou celle du Grand Palais, pour 160 millions d'euros. Ces rénovations sont bienvenues, mais relèvent-elles du PIA ? D'ailleurs, pourquoi avoir choisi ces deux bâtiments ?

M. Patrice Joly. – Les crédits du fonds de développement de la vie associative sont importants, par rapport aux montants des projets associatifs, surtout dans les territoires ruraux. Relèvent-ils de cette mission ? Le Premier ministre avait annoncé l'implantation de 200 microfolies sur ces territoires. Où figurent les moyens correspondants ?

M. Roger Karoutchi. – Tous les crédits liés à la langue française ou à la francophonie disparaissent ou sont réduits, dans tous les domaines. Même les aides de l'Agence française pour le développement (AFD) sont en baisse dans les zones francophones. Est-ce le reflet d'une décision du Gouvernement, qui aurait baissé les bras ? Il y a eu un ministère de la Francophonie ! Or celle-ci devient le parent pauvre du budget de la Culture.

Mme Christine Lavarde. – Jean Bizet aurait pu vous interroger, comme je vais le faire, sur le financement de la rénovation du Grand Palais par le PIA – sans parler de la deuxième opération évoquée...

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – Le château de Villers-Cotterêts.

Mme Christine Lavarde. – C'est d'autant plus surprenant que ces crédits ne sont pas fléchés dans le PIA. Ils sont donc fictifs.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – J'ai relevé comme vous dans la presse des doutes sur l'usage des dispositifs de défiscalisation par les entreprises pour des fondations qu'elles contrôlent. Le plafonnement à 2 millions d'euros du bénéfice de la déductibilité à 60 %, et sa réduction à 40 % au-delà, ne régleraient pas ce problème. Cela ne ferait que contraindre d'importants mécènes à disperser leur aide. Le milieu concerné est très inquiet.

Vous avez été plusieurs à évoquer la francophonie. Concernant Villers-Cotterêts, les crédits de restauration du château proprement dit figurent au programme « Patrimoines » de la mission. Ceux du PIA sont affectés à la Cité internationale de la langue française, qui s'installera dans les locaux. Le Centre des monuments nationaux est destinataire de 13,3 millions d'euros en CP pour la rénovation. S'ajoutent 30 millions d'euros versés dans le cadre du troisième PIA, pour la Cité internationale de la langue française – cela nous a été confirmé par le directeur du Patrimoine. Ces fonds bénéficieront aussi à tout un territoire affecté par la désindustrialisation. Ils peuvent ainsi répondre à la logique inhérente aux investissements d'avenir. Pour le Grand Palais, le président de la RMN-Grand Palais nous a confirmé que les crédits du PIA étaient bien programmés. Rien de fictif, donc !

Pour les langues régionales, il y a un transfert de crédits du programme 175 vers le programme 224. Près de 1 % des crédits de ce programme sont consacrés à la promotion de la langue française – dont plus de la moitié pour la promotion à l'étranger. Le rattachement de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) au programme 224 ne s'est pas cependant accompagné d'une majoration de crédits. Ceux-ci restent au niveau de 2018, soit 3,22 millions d'euros en AE et en CP.

M. Julien Bargeton, rapporteur spécial. – S'agissant du programme 131, pour répondre à Michel Canévet, il ne reste environ que 5 millions d'euros de crédits au niveau central qui ne sont pas fléchés, ce qui est peu, sur 817 millions d'euros. Je salue cet approfondissement de la déconcentration. La plupart des crédits centraux sont ainsi orientés vers des festivals ou des organismes installés dans les territoires. Nous souhaitons simplement que le ministère puisse conserver un minimum de marges de manœuvre.

Au sujet du mécénat, certains disent qu'en dépenses fiscales, la fondation Vuitton a coûté l'équivalent de la Philharmonie ; mais quand l'État paie directement, c'est lui qui fait les choix ! Nous aurons ce débat. En tous cas, il faut tirer des leçons pour l'avenir.

Pour répondre à Thierry Carcenac, oui, il faudrait un récapitulatif de la politique immobilière. Le ministère de la Culture passe de sept sites à trois. Je rappelle que Beaubourg, c'est deux millions d'euros de loyer qui seront bientôt économisés... La vente du siège du Conservatoire national devra être suivie de près.

Le PIA prévoit 160 millions d'euros pour le Grand Palais, et 30 millions d'euros pour la Cité internationale de la langue française. N'oublions pas que le grand projet culturel du quinquennat concerne la langue française. Et il ne se situe pas à Paris...

Patrice Joly, le fonds pour le développement de la vie associative relève de la mission sport, jeunesse et vie associative.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – En effet.

M. Julien Bargeton, rapporteur spécial. – Le ministre fait des microfolies une priorité, et 3 millions d'euros de crédits sont prévus dans le présent projet de loi de finances.

M. Victorin Lurel. – Où en est-on de la rénovation de Notre-Dame ? Il n'y a rien dans le PLF. *Quid* de la souscription nationale ?

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage signera vendredi une convention à Matignon : le Gouvernement s'était engagé à aider la région Guadeloupe à transformer le musée du Mémorial ACTe en établissement public de coopération culturelle (EPCC), en prenant en

charge 2,5 millions d'euros sur les 4,5 millions d'euros du budget de fonctionnement – mais il ne met que 500 000 euros en capital. Il est très réticent, aussi, sur l'achat des collections, alors qu'il avait promis 300 000 euros. Peut-on assurer un suivi de ces engagements ?

On s'est battus pendant des années pour le dispositif Malraux, mais les niches et les dépenses fiscales n'ont plus la cote...

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – Je vous proposerai, par un amendement, de renforcer l'attractivité du dispositif Malraux, pour redynamiser les centres-villes historiques. Sinon, ce dispositif va mourir, car il n'est plus utilisé que par des institutions, en fonction du prix d'acquisition du bien : s'il n'est pas dévalorisé, le retour sur investissement est trop faible. Je vous proposerai donc d'unifier la réduction d'impôts à 30 %, pour mettre fin aux sous-zonages. Pour accroître le taux de rendement interne, il pourrait également être envisagé une diversification des usages du bâti, afin de faciliter le retour des commerces et des services. Ainsi, la condition d'usage en résidence principale imposée au locataire pourrait être supprimée et la possibilité serait alors ouverte à la transformation de locaux d'habitation en locaux commerciaux, de services ou d'activité. L'élargissement du bénéfice du dispositif Malraux aux locations à des ascendants et des descendants ferait également sens. Il conviendrait également de réviser les conditions imposées aux sociétés communes de placements en immobilier (SCPI). La décomposition 30 % foncier – 65 % travaux apparaît en effet dirimante tant elle peut induire un coût d'acquisition important. Or un prix d'achat élevé est désincitatif. Il pourrait donc être envisagé de remplacer par un seuil minimum de 95 % de travaux et foncier, dont 65 % minimum de travaux. La date limite d'éligibilité pour les immeubles situés dans les quartiers anciens dégradés (QAD), fixée au 31 décembre 2019, pourrait également être supprimée. La condition de déclaration d'utilité publique pour certains sites patrimoniaux remarquables (SPR) peut par ailleurs, apparaître superfétatoire. Sa suppression n'exclura pas le contrôle par un architecte des bâtiments de France. Le rapport de l'IGF et de l'IGAS sur ce sujet est resté sans suite : d'où mon amendement.

M. Jean-Claude Requier. – Je ne vois toujours pas en quoi la rénovation du Grand Palais relève du PIA.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – Sa rénovation, non, mais son affectation, si ! Celle-ci est prévue pour des événements internationaux que nos concurrents rêvent de nous ravir... Préfereriez-vous voir le Grand Palais transformé en immeuble d'HLM ? Il faudra bien trouver quelque part les 470 millions d'euros nécessaires à sa rénovation.

Je vous propose un amendement n° 1 majorant de 5 millions d'euros les crédits de l'action « Monuments historiques et patrimoine monumental » du programme 175 « Patrimoines », dans laquelle sont inscrites les subventions pour travaux sur des monuments historiques appartenant à des collectivités territoriales ou des personnes privées. Il est gagé sur les crédits du Pass culture, qui sont sous-exécutés en 2019 – 17 millions d'euros sur 34 millions d'euros disponibles.

M. Victorin Lurel. – Peut-on avoir la répartition par département ?

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. – Par région, en tous cas. Malgré cette sous-consommation, la dotation sera augmentée de 5 millions d’euros en 2020, à 39 millions d’euros. Commençons par rattraper le retard ! Le ministère, lui, veut aussi affecter les 10 millions d’euros non-consommés en 2019 – pas sûr qu’ils restent disponibles, toutefois.

L’amendement n° 1 est adopté.

La commission décide de proposer au Sénat, sous réserve de l’adoption de son amendement, l’adoption des crédits de la mission « Culture ».

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Médias, livres et industrie culturelle » et compte de concours financiers (CCF) « Avances à l’audiovisuel public » (et communication sur le contrôle budgétaire sur le financement de l’audiovisuel extérieur) – Examen du rapport spécial

M. Roger Karoutchi, rapporteur spécial (Mission « Médias, livres et industrie culturelle » et compte de concours financiers « Avances à l’audiovisuel public »). – Mon rapport, comme l’an dernier, couvre deux sujets, fort différents.

S’agissant de la mission « Médias, livres et industries culturelles », le montant global des crédits s’élève à 580 millions d’euros en AE et à 590 millions en CP. Il y a deux ou trois ans, j’avais indiqué que l’Agence France Presse (AFP) ne s’en sortait pas financièrement, parce qu’elle devait faire face à des procédures judiciaires de requalification des emplois de ses correspondants à l’étranger. Elle a fait de gros efforts pour sa numérisation, aussi. Sa dotation, cette année, est majorée de 6 millions d’euros pour atteindre environ 140 millions d’euros. Son président dit que c’est suffisant, car il compte sur les ressources des ventes et abonnements. Pour le moment, toutefois, l’AFP n’est pas totalement concurrentielle face aux grandes agences anglo-saxonnes.

S’agissant de la presse écrite, l’aide au portage diminue. C’est normal : les volumes expédiés sont de moins en moins importants. Les aides à la presse se concentrent sur la numérisation et la modernisation, notamment à travers le Fonds stratégique pour le développement de la presse et le Fonds de soutien à l’émergence et à l’innovation dans la presse. Quels critères devraient être retenus pour les aides à la diversité de la presse ? Ceux qu’on utilise datent de plusieurs décennies... Il faudra les repenser.

L’aide au livre est plus large que cette mission, qui se concentre sur les bibliothèques, et notamment – 210 millions d’euros sur 283 – la Bibliothèque nationale de France, dont les travaux semblent avoir été repris en main et devoir s’achever – enfin ! – dans deux ans.

Nous avons voté la création d’un centre national de la musique (CNM). Le financement complémentaire apporté par l’État dans le cadre du présent projet de loi de finances est de 7,5 millions d’euros, alors qu’il s’était engagé sur 20 millions d’euros. Le Gouvernement a promis une montée en charge progressive... Compte tenu de la faiblesse des ressources du CNM et des moyens dont il dispose pour soutenir le secteur, il paraît indispensable, à moyen terme, de conserver le crédit d’impôt pour les dépenses de production phonographique (CIPP) et le crédit d’impôt pour dépenses de production de spectacles vivants

(CISV). L'Assemblée nationale a précisé dans un article additionnel les conditions d'affectation de la taxe sur les spectacles de variétés versée au CNM. Aux termes de cet amendement, la taxe devrait ainsi être, jusqu'au 31 décembre 2022, spécifiquement dédiée au financement des actions aux spectacles de chansons, de variétés et de jazz. Au 1^{er} janvier 2023, le principe de solidarité collective de la filière tendra à s'imposer. Je vous propose de ne pas revenir sur cet article.

Abordons maintenant le cinéma. Je ne pleure pas sur les crédits du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui se porte bien. L'harmonisation des taux de la taxe sur les services de télévision – éditeurs (TST-E) et de la taxe sur la diffusion en vidéo physique (TSV), qui vise notamment *Youtube* et *Netflix* – fait œuvre utile en prenant en compte les nouveaux modes de diffusion d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, tout en garantissant des revenus constants pour le CNC. Celui-ci est demandeur d'une réforme de la fiscalité qui lui est affectée. Mais il n'est pas en crise, et aide beaucoup à la production cinématographique, grâce à des ressources conséquentes.

Venons-en aux concours financiers à l'audiovisuel public. Je vais tenter de rester plus modéré que l'année dernière ! La redevance, la contribution à l'audiovisuel public (CAP), devrait atteindre 3,79 milliards d'euros en 2020. Le Gouvernement a annoncé la baisse d'un euro de cette redevance. Je ne parviens toujours pas à comprendre le système. On attend un grand texte sur la réforme de l'audiovisuel public. Les premières annonces laissent un peu sceptique pour le moment, puisque le périmètre ne serait presque pas changé et que l'on ne revient pas sur les missions de service public de l'audiovisuel : on va en fait mettre en place une *holding* qui conservera les chaînes et leurs directeurs, mais qui sera une structure avec plusieurs directions. Je ne comprends pas en quoi cette structure permettrait de faire des économies. Je redoute qu'il s'agisse d'une structure chapeau supplémentaire aux directions qui ne fasse qu'ajouter des dépenses de fonctionnement. Je ne suis pas convaincu par la réforme, car je n'y vois pas de vision stratégique. Le souhait du ministre est de baisser progressivement les crédits, puis de voir ensuite, avec cette holding, comment réaliser des économies. Je pense qu'il eût été préférable de redéfinir l'ensemble préalablement.

Globalement, c'est France Télévisions qui, avec 60 millions d'euros de moins de dotation, doit faire l'effort maximum. Je défendrai un amendement pour réorienter une partie de sa subvention sur l'audiovisuel extérieur. Les économies demandées peuvent apparaître conséquentes. C'est toutefois un effort maximum à partir de peu d'efforts ! Simultanément, on demande à Radio France de faire un effort qui me semble plus important puisqu'elle a déjà restructuré et rationalisé ses programmes et réduit le service. Je rappelle que dans le PLF 2019, on parlait d'un financement *ad hoc* pour le chantier de Radio France, qui n'est toujours pas terminé. Le ministre m'a répondu il y a quelques jours que je verrais bien quand ce financement *ad hoc* arriverait... En attendant, Radio France doit poursuivre le chantier sur ses propres crédits.

J'ai axé cette année ma mission de contrôle sur l'audiovisuel extérieur. Le Gouvernement avait confié à Olivier Courson une mission sur l'audiovisuel extérieur pour établir une cartographie des activités, voir les pistes d'économie et le développement. On peut distinguer deux maillons, avec France Médias Monde (FMM), d'un côté, et TV5 Monde, de l'autre. Le caractère multilatéral de la gouvernance de TV5 Monde rend délicate toute appréciation. FMM, créée en 2008, rassemble une chaîne de télévision et deux radios : France 24, qui émet en quatre langues – le français, l'anglais, l'arabe et l'espagnol –, Radio France International (RFI), qui émet en français et en treize autres langues, et Monte Carlo Doualiya (MCD), une radio généraliste qui émet en langue arabe. L'agence

Canal France International (CFI), est, par ailleurs, devenue, depuis le 27 juin 2017, une filiale de FMM. CFI reste financée dans le cadre de l'aide publique au développement afin de favoriser le développement des médias en Afrique, dans le monde arabe et en Asie du Sud-Est.

En revanche, je suis inquiet concernant le financement de France Médias Monde. Elle connaît pourtant un accroissement de spectateurs ou d'auditeurs considérable. France 24 a vu par exemple le nombre de ses contacts hebdomadaires progresser de 55 millions en 2016, à 79,8 millions en 2018. Par ailleurs, 46,3 millions de personnes – soit une progression de 8,4 % par rapport à 2017 – accèdent chaque semaine aux chaînes de FMM *via* Internet.

Les dépenses annuelles de la holding FMM représentent 268 millions d'euros. Le Gouvernement a diminué progressivement les crédits ces dernières années. FMM a réalisé beaucoup d'efforts en termes de réduction des coûts, en fermant certaines stations – notamment en Afrique orientale –, en réduisant ses programmes. L'année prochaine, la dotation s'établirait à 255,2 millions d'euros, en diminution de 1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Lorsque nous protestons contre cette baisse des crédits, le Gouvernement nous répond : « en proportion, FMM baisse moins ses crédits que France Télévisions ». La comparaison n'est pas valable : FMM ne peut y arriver. Je vous rappelle que FMM est en concurrence avec l'audiovisuel extérieur des États-Unis, de la Russie, de la Chine, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. La Chine consacre 1,3 milliard d'euros à son audiovisuel extérieur, les États-Unis 720 millions d'euros, le Royaume-Uni, 380 millions et l'Allemagne 400 millions. En France, nous sommes à 255 millions. Les Européens, les États-Unis, la Russie et la Chine mettent nettement plus de crédits sur leur audiovisuel extérieur que la France. Nous sommes très en retard et nous demandons à FMM de se débrouiller pour trouver des recettes supplémentaires, dans la publicité, les budgets locaux, etc.

L'année dernière, nous avons fait voter, au Sénat, un amendement – certes peu révolutionnaire – tendant à lui octroyer des crédits supplémentaires à hauteur de deux millions d'euros, mais le Gouvernement l'a fait supprimer à l'Assemblée nationale.

Nous ne comprenons pas : le chef de l'État dit qu'il souhaite rehausser notre ambition en matière de promotion de la langue, des contenus français, en s'appuyant sur notre puissance de feu médiatique, citant même « l'institution puissante que représente FMM » et, en parallèle, on baisse les crédits d'une structure qui a fait beaucoup d'efforts. Ce n'est pas avec 1,2 million d'euros de l'AFD pour RFI que cela peut fonctionner. Par exemple, les Britanniques versent des crédits assez conséquents de l'aide au développement à leur système audiovisuel extérieur. Pourquoi refuser de le faire en France ?

Il faut faire en sorte que dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel, il y ait une sanctuarisation des crédits de l'audiovisuel extérieur. L'idéal, si le Gouvernement l'acceptait, serait de proposer un pourcentage constant de la CAP, qui serait consacré à l'audiovisuel public extérieur. Je vous proposerai en attendant un amendement pour France Médias Monde, visant à majorer les crédits de 9,9 millions d'euros, au détriment de France Télévisions. Les crédits de FMM sont en effet inférieurs de 9,9 millions à ce que prévoyait le contrat d'objectifs et de moyens.

La course à l'audimat n'est pas conforme à la mission de service public confiée à France Télévisions. On voit France Télévisions acheter des films américains à des prix

extravagants pour battre TF1 certains soirs. Je peux comprendre que cela fasse plaisir à France 2, mais s'agit-il là d'une mission de service public ? Sur ce sujet, le ministre ne souhaite pas bouger, car il ne voit pas comment s'en sortir. Mais si l'on dit que France Télévisions a une mission de service public, que l'on revoit et définit le périmètre, faudrait-il soumettre France Télévisions à l'audimat ? Le service public ne doit pas proposer exclusivement des programmes ennuyeux, que personne ne regarde. On ne doit pas pour autant le mettre constamment en concurrence avec TF1, ce qui conduit à n'avoir comme unique repère que la bataille de l'audimat. Là, ce n'est plus du service public.

France Télévisions demande à avoir des pages publicitaires supplémentaires jusqu'à 21 h 15 ; j'y suis défavorable. Sur France Télévisions, il n'y a plus de publicités après 20 h 30, mais il y a de la promotion avec des émissions parrainées jusqu'à 21 h 10. Il faut donc redéfinir le périmètre.

Pour en revenir à cet amendement de crédits, s'il est adopté, j'émettrai un vote positif sur les crédits du compte de concours financiers à l'audiovisuel public. Je rappelle que je suis favorable à l'article rattaché 76 *quaterdecies* sur les conditions d'affectation de la taxe sur les spectacles de variétés au Centre national de la musique et invite à voter les crédits de la mission « Médias, livres et industrie culturelle ».

Mme Sylvie Vermeillet. – Quel est l'avenir de la CAP avec la suppression de la taxe d'habitation ? Ce sujet semblait séduire Gérald Darmanin qui avait envisagé de la supprimer. Comme l'ensemble des Jurassiens, je suis excédée par les programmes télévisés qui commencent à 21 h 15.

M. Victorin Lurel. – Connaît-on la date de parution du rapport que devait fournir le Gouvernement sur l'avenir de la CAP ?

Avec l'article 31 du PLF, le Gouvernement a décidé de déroger à la règle en vigueur d'indexation de la CAP sur l'inflation. Je trouve cela hypocrite, car le gain de pouvoir d'achat est insuffisant : il est de l'ordre de 0,25 centime d'euro par personne et par an pour une famille de quatre personnes.

Le Gouvernement souhaite imposer au secteur public une économie de 70 millions d'euros. Nous avons déjà consenti 36 millions d'euros l'année dernière et en 2017, soit 72 millions d'euros sur les deux dernières années. Le pire est à venir puisqu'à l'horizon, de 2022, l'audiovisuel public verra sa dotation publique baisser de 190 millions, dont 160 millions imputables sur la seule dotation de France Télévisions et 20 millions sur celle de Radio France. La totalité des 70 millions serait portée par France Télévisions selon l'amendement de notre collègue. C'est là que nous avons quelques divergences, car c'est le personnel qui va porter cet effort. France Télévisions doit faire des efforts de rationalisation et trouver un nouveau modèle économique bien entendu, mais là, c'est une véritable saignée pour France Télévisions !

Le Gouvernement engage France Télévisions dans une stratégie qui me paraît relever de l'idéologie. La suppression des deux chaînes France 4 et France Ô représente 25 millions d'euros d'économies, mais, en même temps, on crée France Info Tv, chaîne d'information en continu, à laquelle on octroie 50 millions d'euros. Je souhaiterais que le rapporteur m'éclaire sur le total des économies réalisées et sur ce qu'il adviendra des canaux libérés ? Seront-ils supprimés du bouquet TNT, vendus à d'autres chaînes ?

Par ailleurs, depuis 2002, France Télévisions a dû supprimer 1 000 ETP. Il faudra en supprimer autant d'ici à 2022, ce qui représente 20 % des effectifs en moins en dix ans. Pouvez-vous m'indiquer combien vont coûter à court et à moyen terme le plan de départs volontaires, les ruptures conventionnelles et les nombreux contentieux ?

Enfin, dans le CAS « Participations financières de l'État », l'État a décidé de participer à l'augmentation du capital de France Télévisions à hauteur de 115 millions d'euros libérés sur quatre ans pour permettre au groupe de s'adapter à la révolution numérique. Mis en perspective avec le plan social imposé à l'entreprise, j'ai du mal à croire à l'intérêt de ces 115 millions d'euros. Le rapporteur peut-il nous dire à quoi correspond véritablement cette somme ? Je ne crois pas à l'utilité de la holding, dont nous ignorons tout du périmètre.

Depuis 2009, on interdit aux chaînes de commercialiser des espaces publicitaires en soirée. L'interdiction a été étendue aux programmes jeunesse, y compris pendant les jeux Olympiques de 2024. Comment France Télévisions pourrait-il donc à l'avenir diversifier ses sources de financement ? Le groupe fera donc face à une baisse massive des dotations publiques sans capacité de développer ses propres ressources *via* la publicité ou la production interne de programmes, à l'inverse de la BBC. Parallèlement, France Télévisions sera toujours obligée de financer la production externe audiovisuelle et cinéma à hauteur de 480 millions d'euros par an. Toute l'entreprise réalise des économies massives sauf les sociétés de production privées qui continuent de disposer d'une enveloppe garantie de la CAP. Je rappelle que le groupe France Télévisions ne possède que des droits limités lorsqu'il achète en externe des productions : passé le délai de sept jours, il n'a plus le droit de diffuser gratuitement les programmes qu'il a financés. L'oligopole des producteurs privés fait cofinancer ses productions par le secteur public et garde le bénéfice des droits de diffusion.

Quel est donc l'avis du rapporteur sur ce point ? Comment permettre à France Télévisions de reprendre le contrôle sur des programmes qu'elle finance avec de l'argent public et sur lesquels elle est aujourd'hui dépossédée de tous ses droits ?

Notre groupe devrait voter contre l'adoption de cette mission.

M. Patrice Joly. – Je partage l'avis du rapporteur sur les enjeux diplomatiques, culturels, économiques et politiques que constitue l'audiovisuel extérieur. Nous avons la chance d'avoir une histoire qui a constitué ce réseau de la francophonie.

Par ailleurs, j'ai beaucoup d'inquiétudes sur la diffusion de la presse, compte tenu de la situation du groupe Presstalis. Sur mon territoire, la Nièvre, la diffusion des quotidiens n'est assurée qu'un jour sur deux. Le numérique n'est cependant pas accessible à tous et, sur les territoires ruraux, il n'apporte qu'une réponse partielle aux besoins. Pourtant, il importe de ne pas négliger cet enjeu démocratique et culturel au regard de ce que l'on observe dans les sondages et les résultats électoraux.

M. Jean-Claude Requier. – Radio France dispose de deux orchestres : l'Orchestre national de France et l'Orchestre philharmonique de Radio France dont les dépenses de fonctionnement représentent 7,4 millions d'euros. Je ne suis pas musicien, mais, ne pourrait-on pas se contenter d'un seul orchestre ?

La CAP baisse d'un euro symbolique. Comment va-t-on la prélever à l'avenir puisqu'elle ne sera plus couplée avec la taxe d'habitation ?

Je partage le point de vue du rapporteur sur les missions du service public. Par exemple, il y a peu de sports populaires diffusés sur les chaînes publiques. Comment faire pour acheter ces prestations onéreuses quand on a peu d'argent ?

Je vous rejoins également sur la publicité et les sponsors qui me semblent excessifs.

M. Marc Laménie. – Je m'intéresse particulièrement au programme 334, notamment à ses parties consacrées à la lecture et au livre ainsi qu'aux industries culturelles. Des crédits non négligeables sont fléchés vers trois opérateurs bien connus à Paris, mais peu en province : la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information (BPI) et le Centre national du livre. Les personnels de ces établissements ainsi que la culture sont concentrés sur Paris. Toutefois, je rappelle que la province a également des besoins importants.

M. Roger Karoutchi, rapporteur spécial. – Concernant l'avenir de la CAP, nous ignorons quel sera le niveau de la taxe et comment elle sera perçue avec la disparition de la taxe d'habitation. Gérald Darmanin n'a pas été suivi par le Gouvernement et le projet actuel est de l'intégrer à l'impôt sur le revenu, mais nous ne savons pas comment les choses vont se passer, notamment pour la moitié des Français qui ne paie pas cet impôt. Le Gouvernement essaie de trouver un système qui redonne environ 4 milliards d'euros. Une réflexion est engagée à Bercy. Le rapport que cite Victorin Lurel n'a toujours pas été remis.

Si elle se limite à la holding, la réforme de l'audiovisuel ne sera qu'une réforme de gouvernance qui n'abordera donc pas la publicité, le début des programmes ou la ressource. Le Gouvernement semble, pour l'heure, ne pas vouloir engager de réflexion sur le financement de l'audiovisuel avant d'avoir réformé la gouvernance. C'est peu logique. Cela signifie que nous allons avoir en mai-juin 2020 un texte sur la holding et les directions générales, mais nous ne saurons pas comment tout cela sera financé, et je doute que nous en sachions davantage à ce moment sur le prélèvement de l'audiovisuel.

Sur l'indexation de la CAP, qui était prévue sur l'inflation, la baisse d'un euro par an est inintéressante. C'est surtout symbolique et démagogique.

Concernant la baisse des crédits, j'entends régulièrement que l'on demande trop d'efforts à l'audiovisuel public. Oui et non ! Les chaînes publiques comme Radio France se sont mises d'accord il y a maintenant trois ans sur un programme sur cinq ans avec un contrat d'objectifs et de moyens qui comporte une rationalisation des services, une réduction du personnel, une révision de la grille et des programmes, etc. Radio France doit encore rationaliser, mais a fait un très gros effort. Aujourd'hui, il a d'ailleurs été annoncé que la chaîne se séparerait d'ici à 2022 à nouveau de 200 collaborateurs – 150 départs en retraite non renouvelés et 50 départs volontaires. Pour autant, les chaînes de Radio France – France Inter, France Info – sont en progression.

À France Télévisions, il y a eu des secousses en 2018 et début 2019. Les deux ministres successifs ont en effet signifié au groupe qu'il ne s'était pas pleinement engagé dans les efforts demandés depuis deux ans. En réalité, sous la présidence précédente, on avait déjà demandé à Delphine Ernotte depuis longtemps de réaliser des efforts : elle avait bloqué le système en disant que les tensions sociales étaient trop fortes et que les efforts ne pouvaient pas être aussi importants qu'à Radio France ! On ne voit pas pourquoi !

La réduction des coûts ne passe pas uniquement par la diminution des charges de personnel. Aujourd'hui, l'achat par France Télévisions de séries ou films américains représente plus de 94 millions d'euros par an. L'objectif poursuivi n'est pas le bon. En revanche, quand France Télévisions fait des efforts pour proposer des séries françaises historiques ou politiques de qualité, cela s'apparente à la mission de service public. Tous les accords signés avec les producteurs précisait que l'aide visait à aider la production française et les PME. Il faut désormais trouver un équilibre.

France Télévisions – et ce groupe n'est pas le seul – réduit les marges des producteurs, diversifie, et a mis en place un système dit de maximum pour chaque société de production. Il y a encore cinq ans, certaines sociétés de production avaient jusqu'à 200 millions d'euros de commandes dans l'année. Pour rester à recettes constantes, il faut envisager soit une réforme du périmètre soit trouver de recettes complémentaires avec, notamment, des partenariats.

Je ne crois pas que France Télévisions soit mal traitée. Quand je vois les efforts consentis par d'autres chaînes, je constate qu'elle a encore des marges de progression. Il faudra, à un moment, redéfinir son financement. Cela sera plus difficile lorsque la CAP sera associée à l'impôt sur le revenu.

Pour répondre à Patrice Joly, le groupe Presstalis est en crise. On l'a réformé et refinancé, mais cela ne fonctionne pas. Les responsables de la Fédération nationale de la presse spécialisée que j'ai reçus il y a quelques jours ont indiqué que la grande presse nationale avait des systèmes de portage plus faciles. Des marges de progression demeurent à destination des zones rurales et de certaines zones de province.

Concernant les deux orchestres de Radio France, j'avais déjà posé la question l'an dernier. On m'a répondu : « Ce sont deux orchestres magnifiques. » L'idée de parvenir à un seul orchestre Radio France est dans toutes les têtes, mais, dans l'immédiat, Radio France nous demande de les conserver en arguant qu'ils sont excellents.

La dotation budgétaire pour les bibliothèques dans les territoires ne relève pas de la mission « Médias, livres et industrie culturelle ». Le plan « Bibliothèques » lancé par le Gouvernement donne, cela étant, d'excellents résultats.

La commission décide de proposer au Sénat l'adoption de la mission « Médias, livres et industrie culturelle », et de l'article 76 quaterdecies qui lui est rattaché.

L'amendement n° 1, présenté par le rapporteur spécial, est adopté.

La commission décide de proposer au Sénat, sous réserve de l'adoption de son amendement, l'adoption du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

**Projet de loi de finances rectificative pour 2019 - Désignation des candidats
pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire**

La commission soumet au Sénat la nomination de MM. Vincent Éblé, Albéric de Montgolfier, Jean-François Husson, Mmes Christine Lavarde, Nathalie Goulet, MM. Claude Raynal, Didier Rambaud comme membres titulaires ; et de MM. Philippe Dallier, Philippe Dominati, Sébastien Meurant, Bernard Delcros, Thierry Carcenac, Jean-Claude Requier, Éric Bocquet comme membres suppléants de l'éventuelle commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2019.

La réunion est close à 17 h 00.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Mercredi 13 novembre 2019

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 9 h 35.

Proposition de loi, tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des enfants - Examen du rapport et du texte de la commission

Mme Muriel Jourda, rapporteur. – La proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des enfants, proposée par le groupe communiste républicain citoyen et écologiste, vise à permettre à chacune des deux assemblées du Parlement d'être informée « de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des enfants ».

Cette proposition de loi doit être examinée le 20 novembre prochain, jour du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1990. Un texte similaire avait été adopté par l'Assemblée nationale en 2003 mais n'avait jamais été inscrit à l'ordre du jour du Sénat. Le groupe CRCE nous propose de remettre au goût du jour ce texte.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les droits de l'enfant doivent être pris en compte et que celui-ci doit faire l'objet d'une protection. Tel n'est évidemment pas l'angle sous lequel j'ai abordé cette proposition de loi. Car la question n'est pas de savoir si nous devons nous soucier des droits de l'enfant, mais de déterminer l'organisation parlementaire optimale pour ce faire.

Sommes-nous dans l'obligation, dans le cadre de la CIDE, de mettre en place une délégation parlementaire ? Non. Un mécanisme de suivi, piloté par le Comité des droits de l'enfant auprès du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, permet de contrôler l'application de la CIDE. Les États signataires doivent soumettre un premier rapport dans les deux ans suivant la signature de la convention, puis tous les cinq ans. La France va ainsi remettre son sixième rapport en 2021. Ce comité de suivi bénéficie de relais institutionnels dans notre pays : le Défenseur des enfants, qui dépend du Défenseur des droits ; la Commission nationale consultative des droits de l'homme ; le Contrôleur général des lieux de privation des libertés.

Nous bénéficions ainsi déjà d'une organisation permettant le contrôle de l'application de la CIDE en France, prévue soit par la convention, soit par l'État lui-même. Il n'est donc nullement besoin de délégations parlementaires.

Le Parlement se désintéresse-t-il des droits de l'enfant ? À cette question provocatrice la réponse est bien évidemment négative. Les droits de l'enfant sont pris en compte dans le travail habituel des assemblées.

D'abord, par les commissions permanentes, au premier rang desquelles la commission des affaires sociales. Son domaine de compétences couvre la santé, la politique familiale, l'action sociale. Elle produit des rapports législatifs spécifiques – je pense à la récente proposition de loi sur la prise en charge des cancers pédiatriques – et des rapports d'information, par exemple sur les mineurs non accompagnés, et mène des auditions, comme dernièrement celle d'Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

La commission de la culture et de l'éducation traite, quant à elle, des sujets relatifs à l'enseignement scolaire et à la jeunesse. Elle produit régulièrement des travaux relatifs aux enfants, des rapports législatifs – je pense à celui sur l'exposition précoce des enfants aux écrans –, et des rapports d'information, par exemple sur les rythmes scolaires. Notre commission des lois travaille sur l'enfance délinquante, adopte des rapports législatifs, dont l'un récent et directement inspiré de la CIDE, relatif aux violences ordinaires éducatives, et entend le Défenseur des droits.

Des travaux ponctuels sont également organisés, par les missions d'information et les missions communes d'information, par exemple sur la psychiatrie des mineurs et les violences sexuelles dans les institutions. La délégation aux droits des femmes mène quant à elle un travail important sur la situation des enfants – je pense au mariage des enfants ou aux grossesses précoces. Enfin, chaque sénateur a un pouvoir d'initiative individuel, notamment par le biais des questions au Gouvernement.

Le travail parlementaire prend donc déjà largement en compte les droits et la protection de l'enfant. Serions-nous plus efficace si nous créons une délégation aux droits des enfants ? Je ne le pense pas au regard de l'évolution de notre institution depuis 2003, date à laquelle une proposition de loi similaire a été votée à l'Assemblée nationale. En effet, la réforme constitutionnelle de 2008 a expressément consacré la mission de contrôle et d'évaluation du Parlement, qui s'est organisé en conséquence pour travailler plus efficacement, notamment grâce à une loi de 2009, qui a permis de supprimer cinq délégations et offices.

En 2015, MM. Richard et Karoutchi ont présenté, dans le cadre du groupe de réflexion sur les méthodes d'évaluation des méthodes de travail du Sénat, des propositions. L'une d'elles tendait à « éviter la dispersion des sénateurs et donc la multiplication, la polysynodie des structures ». Étaient ainsi notamment visées les délégations parlementaires.

En réalité, les conditions actuelles du travail parlementaire, qui s'est structuré au fil du temps, sont suffisantes. Les commissions permanentes, et leurs moyens considérables, nous permettent d'être efficaces. C'est moins le cas des délégations, qui n'ont pas de pouvoirs législatifs. Aussi, créer une délégation supplémentaire risquerait de rendre moins efficace notre travail en morcelant nos activités.

Pour conclure, je vous propose de ne pas adopter cette proposition de loi. Néanmoins, je remercie le groupe CRCE de l'avoir déposée, car elle permet de mettre en valeur l'important travail du Parlement, et singulièrement du Sénat, en faveur de la protection des droits de l'enfant.

M. Philippe Bas, président. – Je m'associe à votre propos sur l'intérêt de cette proposition de loi qui permet de mettre en valeur notre travail relatif aux enfants.

M. François Bonhomme. – Historiquement, nous avons assisté à une multiplication des organismes, qui a conduit à un alourdissement inutile. Aujourd’hui, la logique est différente. Ainsi, en 2011, le Défenseur des enfants est devenu l’adjoint du Défenseur des droits.

La France respecte la CIDE. Il faut rester dans l’universel. Je ne crois pas à la création de catégories, notamment d’âge, qui sont, par définition, provisoires. L’essentiel est d’œuvrer au jour le jour à l’approfondissement des droits de l’enfant.

Je me rappelle que la création du Défenseur des droits avait suscité de nombreuses protestations, à commencer par la Ligue des droits de l’homme. L’accumulation de rapports et de propos hyperboliques affaiblit la cause que l’on veut défendre. Le Défenseur des droits fait son travail : il ne s’agit pas de brouiller son message et son action en créant un organisme supplémentaire, fut-il parlementaire.

Mme Josiane Costes. – Je souscris aux propos de Mme la rapporteur. Trop de dispersion nuit à l’efficacité. Les commissions permanentes, notamment la nôtre, sont tout à fait aptes à s’occuper des droits de l’enfant.

M. Jacques Bigot. – Madame la rapporteur, vous vous êtes interrogée sur le mode d’organisation, et en avez conclu qu’il n’était pas nécessaire de prévoir d’institution supplémentaire puisque les commissions permanentes s’occupaient de la question des droits de l’enfant. Je remercie également le groupe CRCE d’avoir inscrit cette proposition de loi dans sa niche du 20 novembre prochain.

La France respecte-t-elle correctement la CIDE ? Nous ne sommes certainement pas les plus mauvais, mais en tant qu’héritiers du siècle des Lumières nous devrions montrer le meilleur exemple. Vous avez évoqué le sixième rapport que rendra notre pays en 2021, mais vous n’avez pas mentionné les réflexions et les recommandations du comité de suivi à la suite de notre dernier rapport. En 2016, celui-ci avait noté que le Défenseur des enfants ne disposait pas d’assez de ressources, qu’il manquait de visibilité au sein du Défenseur des droits et que l’État ne le consultait pas systématiquement sur les projets de loi concernant les droits des enfants.

Le Gouvernement, qui exprime régulièrement son mépris à l’égard du Parlement, et surtout du Sénat, cherche à supprimer les autorités indépendantes et les organismes de contrôle de l’action de l’administration. Une des missions du Sénat, surtout lorsque l’Assemblée nationale est très proche du pouvoir, est de contrôler l’action du Gouvernement. Exerçons-nous ce travail s’agissant de la mise en œuvre de la CIDE ? Ce n’est pas tout à fait le cas, ce qui est d’ailleurs normal car nous avons diverses missions. Par exemple, notre commission s’occupe de l’enfance délinquante. Certes, mais les droits de l’enfant, ce n’est pas que cela !

La commission des affaires sociales s’occupe de la protection de l’enfance par le biais de la question de l’aide sociale à l’enfance. Pourtant, le Parlement ne dit pas à l’État qu’il est impossible de continuer avec le système actuel, dans lequel les disparités entre les départements sont grandes. La commission de la culture et de l’éducation se charge bien sûr de l’éducation. Mais le fait-elle au regard de la CIDE ? Je ne le pense pas.

Par ailleurs, en tant qu'homme, père et grand-père, je suis surpris que vous ayez cité la délégation aux droits des femmes. Nous ne sommes plus dans une société dans laquelle les enfants sont la préoccupation des seules femmes !

Enfin, pourquoi aurait-on créé une délégation aux collectivités locales puisque nos commissions se préoccupent des collectivités locales ? *Quid* de la délégation aux entreprises alors que nous avons une commission des affaires économiques ?

Le 20 novembre prochain, nous aborderons le véritable sujet : que fait notre pays s'agissant de la CIDE ? Nous évoquerons peut-être les rapports du comité relatifs à la France, et nous mesurerons à quel point nous devons améliorer notre travail de contrôle parlementaire. C'est la raison pour laquelle la proposition de création d'une délégation me paraît saine.

Mme Marie Mercier. – Je remercie Muriel Jourda pour son excellent rapport. Certes, il y a encore beaucoup à faire, mais la création d'une délégation est-elle vraiment le bon vecteur ? Sur ces sujets, je suis persuadée que tout passe par le respect de l'autre et l'éducation. Les enfants victimes deviennent souvent des enfants auteurs : c'est pourquoi un accompagnement à la parentalité est nécessaire. Plutôt que les lois, ce sont les mentalités qu'il faut changer. C'est en accompagnant ces familles que nous protégerons les plus vulnérables d'entre nous, les femmes et les enfants.

Mme Muriel Jourda, rapporteur. – Je remercie M. Bonhomme et Mme Costes de leur soutien, et Mme Mercier de son propos pertinent sur les mentalités et l'éducation.

Monsieur Bigot, vous êtes en désaccord avec ma proposition. Respectons-nous la CIDE ? Pas dans sa totalité, évidemment. Mon propos ne portait pas sur les réponses aux rapports de la France qui pointent les éléments à améliorer. Nous avons bien sûr une marge de progression et c'est un euphémisme de le dire... J'ai rappelé que la proposition de loi sur les violences éducatives ordinaires découle d'ailleurs directement de la CIDE.

Les commissions font un travail de contrôle et d'évaluation. Rien ne nous empêche de nous en saisir ! J'insiste, je ne dis pas que nous avons atteint la perfection ; je me demande simplement comment assurer l'efficacité du travail parlementaire.

J'ai évoqué la délégation aux droits des femmes : loin de moi l'idée de prétendre que seules les femmes se préoccupent des enfants ! Je parlais d'un constat factuel : cette délégation traite des droits de l'enfant.

Nous pouvons améliorer les choses, mais nous avons déjà les instruments pour le faire. Depuis une dizaine d'années, nous avons constaté que la multiplication des structures ne plaidait pas en faveur d'une meilleure efficacité de notre travail.

La commission n'a pas adopté de texte sur la proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des enfants.

En conséquence, en application du premier alinéa de l'article 42 de la Constitution, la discussion portera en séance sur le texte de la proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat.

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Administration générale et territoriale de l'État » - Examen du rapport pour avis

M. Pierre-Yves Collombat, rapporteur pour avis. – Chers collègues, la mission « Administration générale et territoriale de l'État » rassemblait traditionnellement les crédits de trois programmes budgétaires du ministère de l'intérieur :

- le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative », qui finance l'exercice des droits des citoyens (élections, vie associative et liberté religieuse). Les élections municipales en 2020 expliquent la croissance des crédits pour l'année prochaine avec une hausse de 17,2 % en autorisations d'engagement et de 14,9 % en crédits de paiement ;

- le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». L'augmentation spectaculaire des crédits pour l'exercice 2020, de l'ordre 46,7 % en autorisations d'engagements et de 45 % en crédits de paiement, s'explique notamment par l'explosion des dépenses liées aux systèmes d'information et de communication désormais pilotés par une toute nouvelle direction du numérique (DUN). À noter que la prévention de la délinquance et de la radicalisation émerge aussi aux crédits de ce regroupement fourre-tout ;

- enfin, le programme 307 « Administration territoriale », le plus important puisqu'il rassemblait les moyens des préfetures, des sous-préfetures et des représentations de l'État dans les territoires d'outre-mer. Fusionné avec le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », qui regroupait les crédits des divers ministères supportant notamment les directions départementales interministérielles, les délégations régionales placées sous l'autorité des préfets de région et les secrétariats généraux pour les affaires régionales, il est devenu le programme 354.

C'est sur ce programme, qui concerne le plus directement les territoires, que nous nous attarderons car la fusion a rendu l'évolution des moyens budgétaires et humains illisible. Avec 2 460 millions d'euros en autorisations d'engagement, en hausse de 6,4 %, et 2 328 millions d'euros en crédits de paiement, en hausse de 6 %, et une augmentation de 4 % des effectifs en équivalents temps plein travaillé (ETPT), le nouveau programme 354 reste le mieux doté de la mission.

Cette augmentation pourrait être une bonne nouvelle si elle n'était pas due à des effets d'optique générés par la fusion des programmes. En effet, cette hausse résulte en fait du transfert de moyens existants – jusque-là comptabilisés hors du périmètre du ministère de l'intérieur – au titre des missions interministérielles. Ainsi, les transferts d'effectifs s'élèvent à 1 803 ETPT, alors que les moyens humains n'augmentent, pour l'année 2020, que de 1 096 ETPT. Cela signifie donc qu'à périmètre constant, les moyens globalement dévolus à l'administration territoriale de l'État baissent de 707 ETPT. En même temps que des moyens nouveaux sont venus renforcer la fonction publique, d'autres lui ont été retirés : nous atteignons des sommets dans l'art du bonneteau budgétaire ! Le ministère de l'intérieur lui-même n'a plus de visibilité sur ses moyens.

Loin de marquer une rupture avec la politique constante de réduction des effectifs et des moyens de l'administration territoriale de l'État, le projet de loi de finances pour 2020 poursuit donc la raréfaction de la présence de la République dans les territoires. Ce désengagement a des conséquences délétères pour les collectivités territoriales, notamment les petites communes, et délite la cohésion nationale déjà bien affaiblie. La multiplication de lois

répressives ne pourra pas répondre à ce problème. En revanche, la présence forte de l'État sur le terrain me paraît indispensable.

J'évoque à ce titre, dans le rapport, les mécomptes de la marche forcée à la dématérialisation des procédures, l'abandon de fait du projet éphémère de renforcement de l'ingénierie territoriale de l'État pourtant très attendu par les petites collectivités territoriales et la consommation du service de public de proximité.

Ce désengagement budgétaire de l'État, de plus en plus préjudiciable pour les laissés pour compte de la République, suffit à justifier ma proposition d'avis défavorable sur les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Nous évoquerons par ailleurs deux points qui, par le truchement de l'architecture budgétaire issue de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), relèvent de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » : d'une part, la mise en application du répertoire électoral unique dans le cadre de la réforme des inscriptions sur les listes électorales (programme 232) et, d'autre part, la question – marginale du point de vue budgétaire mais qui a son importance – du rattachement de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) au ministère de l'intérieur (programme 216).

En ce qui concerne la réforme des listes électorales issue de la loi du 1er août 2016, malgré quelques difficultés techniques et de communication entre l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et certaines communes, le déploiement du répertoire électoral unique s'est déroulé correctement compte tenu de l'ampleur du chantier. Les élections européennes ont servi de galop d'essai et, à cet égard, nous avons constaté que les cas de radiation irrégulière étaient limités. Pour l'essentiel, il s'agissait de problèmes de double inscription qui ont concerné moins de 1 % des inscrits, même si certaines communes comme Toulouse ont fait face à des difficultés plus importantes. Ces cas particuliers ont été complexes à traiter, d'autant que la communication entre l'INSEE, les communes et les éditeurs de logiciel a été rendue difficile par l'interruption temporaire du portail ELIRE mis à la disposition des communes pour que celles-ci puissent gérer leurs listes électorales.

Signalons tout de même que tous les acteurs concernés ont conscience de l'importance d'anticiper ces problèmes dans la perspective des élections municipales qui représenteront une échéance politique particulièrement importante. Compte tenu de la campagne d'information programmée pour inciter les citoyens à vérifier leur situation électorale, je pense que la gestion du répertoire électoral unique ne devrait pas poser de difficultés majeures l'année prochaine.

Le second point que j'aimerais aborder – même s'il s'agit de crédits très modestes –, c'est l'idée saugrenue de fusionner la MIVILUDES, placée depuis sa création en 2002 sous l'autorité du Premier ministre, avec le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), qui relève de la responsabilité du ministère de l'intérieur. Même si, à la marge, la prévention de la radicalisation et la lutte contre les dérives sectaires peuvent se recouper, le champ d'intervention de la MIVILUDES s'étend bien au-delà de cette problématique, dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment, ce qui justifie son caractère interministériel. C'est d'ailleurs ce qu'avait indiqué le Premier ministre en réponse au référé de la Cour des comptes de 2017 suggérant ce projet de fusion.

500 000 personnes, dont 50 000 enfants, seraient victimes de phénomènes sectaires en France, sans lien avec une quelconque radicalisation islamique, et la MIVILUDES leur apporte une aide précieuse.

Ce projet de fusion est d'autant plus incompréhensible que les moyens de la MIVILUDES sont très modestes et en constante diminution, ce que la Cour des comptes reconnaît elle-même. En tenant compte des coûts indirects supportés par les services du Premier ministre, le budget de la MIVILUDES s'élève à 0,5 million d'euros, mais *stricto sensu*, son budget de fonctionnement ne dépasse pas 150 000 euros. Même en étant très pointilleux sur l'usage des deniers publics, ce projet de fusion demeure injustifié, d'autant que l'efficacité de la MIVILUDES n'est pas aujourd'hui remise en cause.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous propose donc, chers collègues, de donner un avis défavorable sur les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

M. Éric Kerrouche. – Je remercie le rapporteur pour son travail qui recoupe en grande partie ce que je pense de cette mission. La fusion des programmes 307 et 333 rend illisible l'évolution des crédits de la mission. Ainsi que l'a souligné le rapporteur spécial, la mission « Administration générale et territoriale de l'État » est « affectée d'un défaut de lisibilité qui est une exigence constitutionnelle ».

En outre, la question de l'accompagnement du public dans le cadre des procédures de dématérialisation a déjà été soulignée et a fait l'objet d'amendements du groupe socialiste lors de l'examen du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, puis lors de l'examen de cette mission du projet de loi de finances pour 2019. Nous le soulignons à nouveau.

Les évolutions technologiques ne doivent pas se déployer au détriment de la qualité de service aux administrés et engendrer un mécanisme de marginalisation numérique, que ce soit pour des questions d'accès physique à ces services, de fracture numérique ou d'illectronisme. Les économies générées par cette dématérialisation doivent donc être réinjectées pour accompagner ce processus. Ménager des voies alternatives non-dématérialisées, en particulier les publics les plus vulnérables, est essentiel pour garantir l'exercice par tous de leurs droits. Ce point a été largement souligné par le Défenseur des droits l'année dernière.

S'il est vrai que l'État doit se recentrer sur ses missions et en finir avec un réflexe touche-à-tout dont il n'a plus les moyens, il ne peut pour autant se désengager des territoires au prétexte de la dématérialisation. Comme l'a souligné le rapporteur pour avis, ce désengagement est vécu comme un abandon de l'État, notamment dans les territoires dits périphériques. Il est d'autant plus choquant quand il conduit à une privatisation des prestations liées à des démarches administratives. Un marché de la délivrance de cartes grises a vu le jour. Ainsi que le souligne le rapporteur spécial, à raison de 30 euros par dossier et compte tenu de la délivrance de 13 millions de cartes grises, cette opération coûte 300 millions d'euros aux Français.

Dans ce contexte, les réformes engagées qui se traduisent par la mutualisation des moyens et la création des secrétariats généraux communs aux différentes administrations permettront-elles à l'État de garantir le service de proximité, notamment en ce qui concerne les collectivités territoriales ? Si les moyens diminuent, quelles seront les conditions de mise

en œuvre de la procédure de rescrit territorial prévue dans le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ?

La baisse des moyens des préfectures et des sous-préfectures se poursuit inexorablement. L'État de « proximité », que l'on verra peut-être renaître dans le cadre du projet de loi « Décentralisation, différenciation et déconcentration », subit une perte de moyens, voire une dégradation de ses missions, y compris celles présentées comme prioritaires. En ce qui concerne la présence de l'État sur les territoires, on a plutôt le sentiment d'un retour en arrière dans les pratiques.

Il convient donc de s'interroger sur l'accès au service public, notamment pour faire valoir ses droits, à plus forte raison au regard du rapport de la Cour des comptes sur l'accès aux services publics dans les territoires ruraux qui dresse un bilan mitigé de l'expérience de mutualisation dans le cadre des Maisons de services au public (MSAP). Celles-ci seront bientôt remplacées par le réseau Maison France services, projet annoncé en grandes pompes par le Président de la République à l'issue de la crise des gilets jaunes mais dont il y a fort à parier qu'il sera, *in fine*, à la charge des collectivités territoriales.

Dans le même ordre d'idée, l'affectation de 30 équivalents temps plein (ETP) à la future Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) laisse songeur.

Comme l'an dernier, une question reste donc posée : quelle est la doctrine territoriale l'État ? La logique territoriale qui préside semble largement évincée par une logique comptable qui conduit l'État à ne plus s'offrir les moyens de ses ambitions. Il nous reste à espérer que le projet de loi « Décentralisation, différenciation et déconcentration » apportera les éclaircissements nécessaires sur cette question, même si l'on peut d'ores et déjà en douter.

En dernier lieu, j'aimerais aborder la question de la garantie de l'exercice des droits des citoyens. Sur ce dernier point, nous pourrions nous en vouloir de ne pas évoquer, comme l'ont fait nos collègues députés socialistes, le déploiement de moyens en application de l'article 11 de la Constitution qui prévoit la possibilité du référendum d'initiative partagée. Le silence des textes n'a jamais prescrit d'organiser le silence autour d'un droit constitutionnel. Il ne serait donc pas inopportun que des moyens soient déployés pour rendre ce droit intelligible et que la démocratie puisse s'exercer en ce qui concerne le référendum d'initiative partagée relatif à la privatisation d'Aéroports de Paris.

Vous comprenez donc que l'avis de notre groupe sur les crédits de cette mission est défavorable.

M. François Bonhomme. – J'aimerais que le rapporteur nous éclaire sur la question du service public de proximité. Les réformes menées par les différents gouvernements – y compris au travers du plan « Préfectures nouvelle génération » – se fondent sur la nécessaire rationalisation des moyens de l'État. Cependant, la baisse des effectifs des préfectures s'est accompagnée de changements majeurs sur la nature même des services rendus avec la disparition progressive des guichets d'accueil du public. Il était question, à l'époque, de les remplacer par des points numériques afin de garantir l'accompagnement des personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques. Je constate pourtant qu'une partie de la population demeure démunie face à la dématérialisation des procédures. Qu'en est-il, aujourd'hui, de ce projet ?

M. André Reichardt. – Je remercie le rapporteur d’avoir démêlé ce qu’il nomme le « bonneteau budgétaire ». Nous comprenons ainsi que la hausse des crédits du programme 354 est purement faciale et qu’elle cache en réalité une diminution des moyens de l’administration territoriale de l’État. Sur le fond, cette baisse ne me choque pas car j’ai conscience de la nécessité de réduire les dépenses publiques. J’aurai l’opportunité de le redire à l’occasion de la présentation de l’avis budgétaire sur les crédits de la mission « Économie » dont je suis rapporteur.

Cependant, dans le cas particulier des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l’État », je suis plus réservé à l’égard de cette diminution tant l’attente des collectivités territoriales et de nos concitoyens est forte. Je crains que les économies générées par ces coupes budgétaires ne servent à financer des Maisons France Services dont l’apport en termes de qualité de service reste à prouver.

Sans revenir en détails sur les nombreux problèmes liés à la gestion de la procédure de délivrance des cartes grises, je souhaite tout de même attirer votre attention sur les limites de la dématérialisation.

Je me joins donc à l’avis défavorable du rapporteur sur les crédits de cette mission.

M. Pierre-Yves Collombat, rapporteur pour avis. – Je suis satisfait de constater que mon analyse est partagée.

J’aimerais rappeler que je ne cautionne pas l’usage du terme « rationalisation » car il s’agit, en réalité, d’une diminution des moyens. En effet, si le Gouvernement était réellement animé par une volonté de rationalisation de son action, il aurait fait aller de concert la fusion des structures et l’harmonisation des statuts et des conditions de travail des fonctionnaires concernés par ces mutualisations. Dans certains départements peu peuplés, on exige que les personnels des sous-préfectures soient polyvalents, mais la bonne volonté des agents ne suffit pas à contrebalancer les difficultés liées à ce manque d’harmonisation. Il s’agit donc, purement et simplement, d’une réduction des moyens suivant une logique comptable qui se traduit par le désengagement de l’État et l’abandon des territoires.

Il est vrai que certains efforts ont été consentis pour maintenir un point de contact entre l’État et la population. À la préfecture de Haute-Garonne, par exemple, le préfet a, de sa propre initiative, maintenu une petite équipe pour traiter les dossiers les plus complexes en matière de délivrance des cartes grises.

L’État a également ouvert 310 points numériques, mais cela est loin d’être suffisant pour couvrir l’ensemble du territoire, d’autant que ces points sont animés par des jeunes en service civique qui ne maîtrisent pas nécessairement les subtilités de la législation sur les cartes grises.

Je continue à saluer le mérite des fonctionnaires de l’État dans les territoires qui continuent de faire fonctionner l’administration, mais leur travail est rendu chaque année plus difficile par ces coupes budgétaires.

Quant aux fameuses Maisons France Services, elles ne seront ni plus ni moins que des « auberges espagnoles » : elles dépendront des moyens que les collectivités territoriales pourront y consacrer. L’objectif affiché par le Gouvernement est de couvrir la totalité des

cantons, mais cela ne dit rien de ce que cette mesure apportera réellement en termes d'amélioration de la qualité du service public.

La commission émet un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Pouvoirs publics » - Examen du rapport pour avis

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur. – Cette mission comprend les crédits de la présidence de la République, des assemblées parlementaires, de La Chaîne parlementaire, du Conseil constitutionnel et de la Cour de justice de la République. C'est dire si elle est vaste et j'ai eu l'occasion, lors de la conférence des présidents au cours de laquelle je suppléais le président Patrick Kanner, de rappeler que les trois minutes imparties en séance publique aux différents rapporteurs pour avis ne permettaient de consacrer que 25 secondes à chacun de ces pouvoirs publics.

S'agissant des crédits de la présidence de la République, je souhaite, comme je le ferai dans le rapport, indiquer à titre liminaire les conditions pour le moins particulières dans lesquelles le présent rapport a pu être élaboré. Pour la première fois, la présidence de la République a refusé de donner suite à des demandes réitérées d'audition auprès des services de celle-ci. M. le directeur de cabinet m'a indiqué qu'il acceptait de répondre par écrit mais qu'il refusait de recevoir le rapporteur pour avis de la commission des lois. Je ne commenterai pas cette attitude mais je tiens à souligner que celle-ci est étrange et peu conforme aux traditions républicaines. C'est d'autant plus regrettable que j'avais demandé quelques explications sur un budget qui est en forte augmentation. Je souhaite si vous en êtes d'accord que nous l'inscrivions dans le rapport.

M. Philippe Bas, président. – Je crois que nous le souhaitons tous...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur. – La dotation de l'État sollicitée par la présidence de la République est en forte augmentation. N'y voyez aucun caractère partisan, mais en 2015, 2016 et 2017, la présidence de la République était parvenue à contenir cette dotation à 100 millions d'euros, avec un remarquable travail à cette période d'identification d'économies. Depuis deux ans, les choses sont tout autres. Les dépenses de l'Élysée devraient de nouveau augmenter en 2020, passant de 106 780 000 euros à 110 516 000 euros (+ 3,5 %) après une hausse de 2,48 % entre 2018 et 2019. On peut regretter cette dérive par rapport aux efforts qui avaient été mis en œuvre dans le passé.

Si l'on regarde en détails, le tableau est donc contrasté. Je tiens à souligner qu'il y a un effort afin de stabiliser les dépenses de personnels. Le regroupement des effectifs des 17 anciennes directions au sein de quatre entités a permis la mise en place d'une organisation qui semble plus rationnelle qu'auparavant. La mission de sécurité, par exemple, est à présent configurée autour de la direction de la sécurité de la présidence de la République (DSPR), issue de la fusion du GSPR et du commandement militaire, sujet dont nous avons eu l'occasion de parler dans un autre cadre. Cette nouvelle organisation s'est également traduite par le recrutement d'un directeur général des services (DGS), même si votre rapporteur n'est pas persuadé que les missions respectives du DGS, du directeur de cabinet et du secrétaire général soient clairement réparties. En l'absence d'audition, il n'a pas été possible de lever le doute. Enfin, 12 personnes demeurent simultanément membres du cabinet du Président de la

République et de celui du Premier ministre. Il nous semble, et nous avons eu l'occasion dans un récent rapport, monsieur le président, de le dire clairement : il y a là une confusion des genres et c'est contraire à l'esprit de la Constitution. Cette situation est d'autant moins compréhensible que la présidence de la République n'hésite pas à rappeler son attachement au principe de séparation des pouvoirs chaque fois qu'elle entend ne pas apporter de réponse aux questions de la représentation nationale.

Les frais de transport de la présidence de la République ont beaucoup augmenté et certains engagements qui avaient été pris en la matière, par exemple de limiter le recours au transport aérien, n'ont pas été tenus.

Nonobstant ces remarques, je tiens à dire mon total accord avec les dépenses engagées en matière de sécurité, qu'il s'agisse du blindage des véhicules d'escorte, du renouvellement du parc radio, des équipements voués à la géolocalisation et surtout de la sécurisation des matériels de télécommunication et informatiques. Il est sage de prendre de telles dispositions.

Je ne m'étendrai pas sur les ressources propres de la présidence de la République, quelque peu anecdotiques, d'environ 1 200 000 euros, dont on ignore si elles pourront être maintenues de manière pérenne. En revanche, il faut souligner, outre l'augmentation sollicitée de la dotation que la présidence de la République recourt à un prélèvement sur ses disponibilités dans des proportions qui ne sont pas tenables : il restait au 31 décembre 2018, 17,1 millions d'euros de trésorerie : pour 2020, la présidence de la République, envisage de ponctionner 4 millions. Si ce rythme se poursuit, on voit bien qu'il n'y aura plus aucune réserve dans environ 4 ans.

Les assemblées parlementaires ont maîtrisé l'évolution de leurs dépenses. Le budget de l'Assemblée nationale pour 2020 se caractérise par une légère diminution des charges. Le budget d'investissement est particulièrement important pour 2020 puisqu'il devrait s'établir à 32 682 500 euros, soit une hausse de 19,92 %. Il s'agira entre autres de procéder à la couverture de l'hémicycle et de la salle des conférences, ce qui pourrait d'ailleurs se traduire par l'absence de session extraordinaire en juillet prochain. Pour équilibrer son budget, l'Assemblée nationale prévoit, comme les années précédentes, de procéder à un important prélèvement sur ses disponibilités en 2020, pour satisfaire à un besoin de financement d'environ 48,5 millions d'euros. Une forte incertitude s'attache par nature au niveau de ce prélèvement, qui sera constaté en exécution, en fonction des dépenses effectives. Ainsi, en 2017, il s'était finalement élevé à 49,7 millions d'euros, pour une prévision de 62,8 millions d'euros. À l'inverse, le budget initial pour 2018 prévoyait un prélèvement de 28,5 millions d'euros alors qu'il a dû être porté à 46,6 millions d'euros par le budget rectificatif pour 2018. Donc le prévisionnel pour 2020 doit se lire au regard de l'incertitude constatée les années passées.

Pour ce qui est du Sénat, on note la même stabilité du budget, avec une reconduction en euros courants, et donc une baisse en euros constants, de la dotation de l'État : pour la neuvième année consécutive, la dotation de l'État sera maintenue à 323 584 600 euros. Le Sénat connaîtra une hausse du prélèvement sur les disponibilités en 2020, à 29,25 millions d'euros contre 24,98 millions d'euros en 2019, afin de financer des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3,15 millions d'euros et la totalité des dépenses d'investissement.

La Chaîne parlementaire, qui dispose d'un canal de diffusion que se partagent strictement deux sociétés distinctes de programmes, LCP-Assemblée nationale et Public Sénat, voit la dotation de l'État être reconduite : 16,6 millions d'euros pour LCP-Assemblée nationale et 17,6 millions euros pour Public Sénat.

Pour ce qui est du Conseil constitutionnel, une enveloppe spéciale de 500 000 euros a été sollicitée en cours d'exercice 2019, et un montant de 285 000 euros est prévu pour 2020 pour les opérations liées au référendum d'initiative partagée (RIP), principalement afin de financer les lourds moyens informatiques nécessaires au recueil des soutiens et aux frais exposés pour l'exercice des contrôles qui sont opérés en propre par le Conseil constitutionnel. Si l'on fait abstraction de cette enveloppe spéciale, à périmètre constant, le budget du Conseil constitutionnel est donc reconduit. Je soulignerai dans le rapport que les dispositions législatives en vigueur n'imposent pas un degré d'information plus important des électeurs sur la possibilité d'apporter leur soutien à cette initiative. Ainsi que l'a rappelé son président, Roch-Olivier Maistre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne peut contraindre les médias audiovisuels à informer les citoyens de l'existence du processus et de la possibilité qu'ils ont de le soutenir. Je préciserai également que bon nombre d'inscrits sur les listes électorales, y compris certains de nos collègues, ont connu des difficultés d'accès à la plateforme afin d'exprimer leur soutien à la proposition : le dispositif est relativement complexe. On peut être désappointé par le contraste qu'il y a entre la publicité qui est faite auprès des Français pour leur faire savoir qu'ils peuvent devenir actionnaires de la Française des Jeux (FDJ) après la privatisation de celle-ci et le silence complet autour de ce mécanisme qui est pourtant directement issue d'une disposition constitutionnelle.

L'activité globale du Conseil constitutionnel a été légèrement moindre en 2019 : peu de contentieux électoraux ont été jugés, ce qui est logique au regard du calendrier électoral national, seules des élections partielles ayant eu lieu en 2018 et 2019.

En outre, pour la première fois depuis le lancement de la procédure en 2010, un tassement du nombre de questions prioritaires de constitutionnalité nouvelles a été observé à la fin de l'été 2019. Il est toutefois trop tôt pour indiquer s'il est conjoncturel ou augure d'une modification de tendance par rapport aux années précédentes. En 2020, à l'occasion des dix ans du mécanisme, le Conseil constitutionnel organisera une réflexion particulière.

Le rapport écrit fera également état de l'évolution de la pratique du Conseil constitutionnel en 2019, à propos des « contributions extérieures », autrefois les « portes étroites ». Ces contributions extérieures visent à appeler l'attention du Conseil constitutionnel sur une question de droit précise, à l'occasion du contrôle de constitutionnalité d'une loi avant sa promulgation, et peuvent être transmises par des citoyens ou des juristes, comme le regretté Guy Carcassonne, qui en était friand. Votre rapporteur s'interrogeait l'an dernier sur l'éventuelle publicité, à terme, du contenu de ces contributions extérieures. Le Conseil constitutionnel a décidé en 2019 de rendre public le contenu de ces contributions, une fois la décision rendue. Ce choix permet de donner un écho aux contributions extérieures, et de vérifier l'impartialité des décisions rendues par rapport au lobbying, sans avoir entraîné leur multiplication, sans doute du fait du choix judicieux de publier chaque décision avant de rendre publiques les contributions extérieures.

J'ajoute enfin que les activités, internationales d'une part, et visant à faire connaître l'action du Conseil d'autre part, ont été nombreuses. C'est le sens d'une première série de décisions QPC rendues directement après avoir tenu audience en région, en 2019, à Metz puis à Nantes. Ces audiences sont d'autant plus bénéfiques qu'elles ont été suivies

quelques jours plus tard d'un échange direct entre les étudiants de la faculté de droit la plus proche et le président du Conseil constitutionnel, lequel a pu expliciter le contenu des décisions rendues quelques jours plus tôt.

Enfin, s'agissant de la Cour de justice de la République, je voudrais débiter mon propos en disant que je regrette que la révision constitutionnelle n'arrive pas, pour l'instant, à l'ordre du jour des assemblées. Je sais que vous partagez mon point de vue sur cette question, monsieur le président. S'il peut exister des désaccords sur certains points, comme la réduction du nombre de parlementaires, ou éventuellement la proportionnelle, il existe des sujets sur lesquels un accord pourrait être trouvé, comme le devenir de la Cour de justice de la République, mais nous n'avons pas l'occasion de traiter ces sujets.

Sur le plan budgétaire, les moyens de la CJR sont relativement constants. Il y a eu en 2019 un seul procès, celui de M. Urvoas, les précédents s'étant déroulés en 2016 s'agissant de Mme Lagarde et en 2010 pour M. Pasqua. Ces procès ne constituent que la partie émergée de l'iceberg puisque depuis la création de la CJR, 44 saisines de la commission d'instruction ont donné lieu à l'ouverture de 17 informations.

Au bénéfice de ces observations, nonobstant les fortes réserves que nous pouvons émettre sur la forte augmentation des dépenses de la présidence de la République, je vous propose d'émettre un avis favorable aux crédits de la mission, ne serait-ce que parce que les autres pouvoirs publics n'ont pas à pâtir de cette situation.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « pouvoirs publics ».

Projet de loi de finances pour 2020 - Mission « Direction de l'action du Gouvernement » et budget annexe « Publications officielles et informations administratives » - Examen du rapport pour avis

M. Jean-Yves Leconte, rapporteur. – La mission « Direction de l'action du Gouvernement » connaît pour principal changement le transfert du programme 333 vers la mission « Administration générale et territoriale de l'État » rattachée au ministère de l'intérieur. Les deux programmes restants, « Coordination du travail gouvernemental » et « Protection des droits et libertés » ont, par leur caractère interministériel, vocation à rester rattachés aux services du Premier ministre. Le budget, de 813,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 793,6 millions d'euros en crédits de paiement, est composé à 40 % de frais de fonctionnement et 35 % de frais de personnels. Il est en progression, en raison de 13 millions d'euros supplémentaires alloués aux fonds spéciaux et de la concrétisation des projets immobiliers de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et du groupement interministériel de contrôle (GIC). J'aimerais saluer quelques victoires obtenues grâce à nos remarques. L'an dernier nous avons demandé le renforcement effectif des personnels de l'ANSSI, qui se voit allouer 42 équivalents temps plein travaillés (ETPT) supplémentaires en 2020, et de ceux du GIC qui bénéficiera quant à lui de 13 emplois supplémentaires. Ces moyens alloués au GIC, qui intégrera de nouveaux locaux en 2021, permettent aux services de renseignement de remplir leurs missions efficacement, sous le contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).

Je me félicite par ailleurs qu'il n'y ait plus de mises à disposition au sein des autorités administratives indépendantes relevant de cette mission budgétaire. J'ai plusieurs fois dénoncé cette pratique qui ne permettait pas aux autorités de choisir leurs personnels, ce que je considérais être une atteinte à leur indépendance.

Des moyens supplémentaires sont alloués à juste titre au Défenseur des droits et à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). J'aimerais à l'occasion de l'examen de cette mission budgétaire rappeler le rôle des autorités administratives indépendantes (AAI). À l'initiative, notamment, de notre ancien collègue Jacques Mézard, une commission d'enquête a été créée, suivie d'une proposition de loi du même auteur portant statut général des AAI. Le maintien d'autorités administratives indépendantes est apparu nécessaire pour assurer, en toute indépendance par rapport au Gouvernement, la protection des droits et libertés. Il ne s'agit en aucun cas d'une soustraction des pouvoirs du Parlement. Cette évolution n'est cependant pas sans poser difficulté. Je pense ainsi au pouvoir de sanction dévolu au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et à la CNIL qui a infligé à Google une amende de 50 millions d'euros qui a été réglée et versée au budget de l'État. J'insiste cette année encore sur le risque de voir la responsabilité de l'État engagée en cas d'annulation de ces sanctions, qui peuvent exposer les autorités à de lourds dommages-intérêts qu'elles ne sont pas en mesure de régler. Le CSA est dans l'attente de la décision du Conseil d'État sur l'indemnisation de la chaîne C8 après avoir annulé en juin 2018 la sanction privant la chaîne de publicité pendant une semaine. Le rapporteur public a proposé de fixer à 1,1 million d'euros le préjudice de C8. C'est une évolution dont il faut prendre conscience.

Il reste néanmoins de nombreux problèmes dans ce budget. Tout d'abord le rattachement de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), relevant jusqu'alors du programme « Coordination du travail gouvernemental », au comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Pourquoi remplacer cette mission qui fonctionne, comme s'interroge son ancien président Georges Fenech, si ce n'est pour répondre à une injonction de la Cour des comptes ? C'est assez préoccupant.

La non-lisibilité des budgets est cette année encore à déplorer. Afin de respecter la trajectoire de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025, 255 ETPT mis à disposition par le ministère de la défense au SGDSN ne seront plus remboursés par ce dernier, ce qui diminue, fictivement, de 16 millions d'euros ses crédits de personnels. Cette opération constitue une entrave majeure à la lisibilité budgétaire, destinée à laisser croire que la loi de programmation militaire est respectée tout en masquant le coût réel des personnels pour le SGDSN.

Quelques mots maintenant sur les autres entités de la mission. La DINUM, nouvelle dénomination de la DINSIC, me semble suivre les bonnes orientations en matière de numérique interministériel, et je m'en félicite.

Le Service d'information du Gouvernement (SIG), qui veut développer une communication interministérielle, se voit allouer 14 emplois et 1 million d'euros supplémentaires. Je précise que c'est lui qui a avancé les moyens financiers nécessaires au Grand débat. Je m'interroge sur les doubles dépenses au sein de l'exécutif, tant à la présidence de la République qu'au sein de ce service rattaché au Premier ministre, notamment en matière d'études d'opinion.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) gagnerait en efficacité si ses rapports étaient publiés plus rapidement, et non plus d'un an après la visite comme c'est le cas actuellement. Ce délai, bien qu'en diminution ces dernières années, est trop long à mon sens. Il est dû notamment au non-respect par les ministères du délai de deux mois qui leur est accordé pour apporter leurs observations. Ce délai de publication nuit à l'impact des rapports qui constituent des « boussoles » pour les professionnels et le grand public, en matière d'enfermement psychiatrique par exemple. Peut-être le Contrôleur général des lieux de privation de liberté devrait-il aussi revoir à la baisse son nombre de visites annuelles actuellement fixé à 150.

Le Défenseur des droits expérimente dans 6 départements la médiation préalable obligatoire en matière de contentieux sociaux. Cela engendre beaucoup d'activité pour l'autorité mais permet en contrepartie de diminuer de 30 % les saisines des tribunaux administratifs. Pour mener à bien ces missions, le Défenseur des droits doit être accompagné dans la formation et l'animation de ses délégués territoriaux.

Je me félicite que la CNIL obtienne des effectifs supplémentaires en 2020. C'était nécessaire avec la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD). La CNIL doit aussi avoir les moyens de défendre la position française parmi ses homologues européens et de faire face aux enjeux de l'intelligence artificielle. Nous aurons l'occasion d'évoquer l'an prochain la fusion entre le CSA et la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi). Le CSA doit en outre se préparer à assumer ses nouvelles compétences issues de la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. De futures compétences sont attendues de la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet adoptée par l'Assemblée nationale le 9 juillet 2019 ou de la loi audiovisuelle qui sera examinée au Parlement l'an prochain. Toujours en 2020, nous rediscuterons très certainement des dispositions de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement autorisant, sous le contrôle de la CNCTR, les traitements automatisés de données ou algorithmes. Ces dispositions, initialement applicables jusqu'au 31 décembre 2018, ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 par la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. La CNCTR souhaite également que s'engage à cette occasion une réflexion sur l'encadrement légal des échanges de données entre les services de renseignement français et leurs partenaires étrangers.

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) va absorber la commission de déontologie de la fonction publique et aura pour cela besoin de moyens supplémentaires. Je vous soumettrai un amendement en ce sens.

Je m'interroge enfin sur la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) sollicitée pour des demandes qui ne sont pas liées à des documents administratifs. En effet, je m'étonne qu'elle crée de la donnée, comme des échanges de courriels, sous prétexte de questions légitimes. Je pense qu'il nous faudra nous saisir du périmètre d'intervention de la CADA afin qu'elle recentre son activité sur la communication de documents administratifs.

En conclusion, les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », tels qu'ils nous sont présentés, justifient un avis défavorable s'ils ne sont pas corrigés. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai deux amendements afin de défendre le budget des AAI.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie M. le rapporteur pour cette proposition constructive.

Mme Laurence Harribey. – Nous sommes au groupe socialiste d'accord avec les remarques du rapporteur. La mission « Direction de l'action du Gouvernement » est globalement modeste mais regroupe des budgets stratégiques et symboliques. Nous souscrivons à la gêne du rapporteur face à la débudgétisation de 255 ETPT du SGDSN qui entraîne une diminution des crédits en trompe l'œil. Nous sommes satisfaits de la hausse des moyens en faveur de la sécurité numérique mais nous devons néanmoins rester vigilants. Avec 42 postes supplémentaires, l'ANSSI atteindra un effectif d'environ 600 ETPT alors que les études chiffrent à 750 ETPT le niveau d'emplois satisfaisant pour répondre aux missions. Se pose en outre à l'ANSSI la question des recrutements, difficiles et coûteux en raison de la concurrence avec le secteur privé. La CNIL obtient pour sa part 10 postes supplémentaires alors même que de plus en plus de missions lui sont confiées et que les sanctions qu'elle inflige alimentent le budget de l'État. Le transfert de la MIVILUDES est réellement dommageable car son travail, qui diffère de la lutte contre la radicalisation, a un réel intérêt. Le caractère interministériel de son action justifie pleinement son rattachement auprès des services du Premier ministre. On pouvait s'interroger depuis plusieurs mois sur cette mission dont on a vu les crédits diminuer et son directeur ne pas être remplacé.

Nous souscrivons aux amendements présentés par le rapporteur, le Défenseur des droits et la HATVP connaissant une extension de leurs missions. Le seul budget qui augmente de manière significative est celui du Service d'information du Gouvernement. Le Gouvernement est persuadé que ses réformes sont bonnes et qu'il doit seulement les accompagner de communication et pédagogie pour les faire accepter. Cette importante hausse de moyens pose question. La commission des finances du Sénat a d'ailleurs souhaité revenir sur cette augmentation.

M. Philippe Bas, président. – L'amendement LOIS-1 vise à augmenter les crédits de la HATVP à due proportion des moyens nécessaires à l'absorption de la commission de déontologie de la fonction publique qui était dotée de 6 ETPT et 430 000 euros de budget. L'amendement LOIS-2 vise à augmenter de 350 000 euros les moyens du Défenseur des droits pour faciliter le recrutement de délégués territoriaux, faire face au nombre croissant de réclamations, accompagner l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, ce qui justifie 2 ETPT supplémentaires.

La commission adopte les amendements LOIS.1 et LOIS.2 présentés par le rapporteur.

M. Jean-Yves Leconte, rapporteur. – Je donnerai en séance un avis favorable à l'adoption de ces crédits sous réserve de l'adoption de ces deux amendements.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », sous réserve de l'adoption de ses amendements.

Jeudi 14 novembre 2019

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 10 h 50.

**Projet de loi de finances pour 2020 – Audition de M. Laurent Nunez,
secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur**

M. Philippe Bas, président. – Chaque année la commission des lois reçoit, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances (PLF), le ministre de l'intérieur, afin qu'il précise les crédits affectés aux missions « Sécurités », « Immigration, asile et intégration » et « Administration générale et territoriale de l'État ».

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, m'a fait savoir hier que le Premier ministre lui avait demandé de l'accompagner dans un déplacement. Je prends acte de cette absence même si je la regrette. Je suis heureux d'accueillir M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, avec lequel nous avons l'habitude de travailler.

Nous serons attentifs à plusieurs sujets budgétaires : tout d'abord la poursuite de l'augmentation des moyens – y compris immobiliers et automobiles – de la police et de la gendarmerie, afin de leur permettre de lutter contre la délinquance et le terrorisme ; ensuite, l'augmentation des moyens pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière, et tout particulièrement des déboutés du droit d'asile, ainsi que les négociations que vous menez avec les pays d'origine pour obtenir dans des délais rapides les titres consulaires nécessaires ; enfin, les questions de sécurité civile : nos collègues Patrick Kanner, Loïc Hervé et Catherine Troendlé préparent un rapport sur la sécurité des sapeurs-pompiers et sont inquiets d'une éventuelle remise en cause du modèle français de volontariat.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. – Depuis la campagne électorale de 2017, la sécurité est la première priorité du Gouvernement.

Budget après budget, les crédits accordés à nos forces de l'ordre ont considérablement augmenté. Le PLF pour 2020 vient confirmer cet engagement du Gouvernement. Les crédits de la mission « Sécurités » s'établiront en 2020 à 13,8 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 500 millions. Cela représente 13,2 milliards d'euros pour la police et la gendarmerie, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2019 et de 8,7 % – plus d'un milliard d'euros – depuis le début du quinquennat.

Cette hausse est à la hauteur de l'engagement de nos forces, qui a atteint des niveaux exceptionnels cette année. Elle nous permet de tenir nos promesses : augmenter les salaires de nos forces de l'ordre, poursuivre nos objectifs de recrutement de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires sur le quinquennat et améliorer leurs conditions de travail.

Le budget de la police nationale s'élève à 7,7 milliards d'euros, en augmentation de 5,3 % par rapport à 2019. Le protocole du 18 décembre 2018 a permis d'augmenter les salaires des policiers de plus de 100 euros par mois et d'ouvrir des négociations sur le temps de travail, la fidélisation dans les postes et les territoires et la gestion des heures supplémentaires. Les crédits accordés à la police sont constitués à 87 % de dépenses de personnel.

Nous avons aussi entamé des réformes structurelles comme celle, actuellement expérimentée, des cycles horaires. Sur le paiement des heures supplémentaires, nous tenons nos engagements : 3,5 millions d'heures supplémentaires seront payées d'ici à la fin de l'année et le PLF pour 2020 prévoit 26,5 millions d'euros pour le financement des nouvelles heures supplémentaires de l'année, hors compagnies républicaines de sécurité (CRS), pour lesquelles est allouée une enveloppe spécifique de 23 millions d'euros. En outre, ce budget va permettre de poursuivre les recrutements : 1 465 policiers supplémentaires sont prévus en 2020.

Les crédits de fonctionnement et d'investissement ne sont pas en reste : nous allons continuer notre plan immobilier, avec 193 millions d'euros investis, et nous avons prévu 55 millions d'euros pour l'achat de 2 500 véhicules neufs en 2020, soit 25 % de plus qu'en 2017.

Concernant la gendarmerie nationale, nous avons suivi le même raisonnement : une augmentation résolue des crédits, en priorité pour la solde. Des crédits d'un montant de 5,5 milliards d'euros seront consacrés à la gendarmerie nationale en 2020, soit près de 80 millions d'euros supplémentaires, pour des augmentations de salaire et la poursuite de nos recrutements. L'année 2020 sera une année importante : avec 490 emplois supplémentaires, la gendarmerie va enfin retrouver son niveau d'effectifs de 2007 – 6 263 postes avaient été supprimés ! Le budget de fonctionnement et d'investissement de la gendarmerie est stable à 1,28 milliard d'euros, dont 98 millions d'euros pour l'investissement immobilier et la maintenance lourde.

Le budget de la sécurité civile se situe à près de 465 millions d'euros. Les deux tiers de ces crédits sont consacrés à des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour un montant de près de 347 millions d'euros à périmètre constant. Nous allons notamment poursuivre le renouvellement de notre flotte d'aviation civile. Nos Trackers sont remplacés par des avions Dash neufs : un premier a été livré en juin dernier et cinq autres appareils le seront d'ici à 2022. Nous consacrerons près de 408 millions d'euros à la sécurité routière, en légère augmentation de près de 0,4 million d'euros.

Les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ont une importance particulière, et je sais que le Sénat y est sensible parce qu'il y va de la présence de l'État dans chaque territoire. L'administration territoriale de l'État bénéficiera de 1,8 milliard d'euros, et l'administration centrale de 1,41 milliard d'euros.

L'année 2020 sera aussi l'aboutissement de plusieurs réformes majeures pour le ministère de l'intérieur, pour une meilleure organisation et donc un meilleur service pour les Français. Un nouveau programme 354 va être créé pour regrouper les moyens des préfetures et des directions régionales et départementales interministérielles et permettre au ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire des préfets, de mieux piloter les moyens de l'État. Ce nouveau programme accompagne la création de secrétariats généraux communs pour les services de l'État dans les préfetures qui, placés sous la responsabilité des préfets et de leurs secrétaires généraux, permettront une meilleure cohérence de l'utilisation des moyens de l'État dans les départements.

Une direction unique du numérique et un service achat unique seront également créés au sein du ministère, pour plus d'efficacité et de service aux usagers.

Nous débattons depuis plusieurs semaines de notre politique migratoire et le Premier ministre a annoncé la semaine dernière une série de mesures. Nous avons une ambition claire : le respect strict du droit et l'intégration parfaite de celles et ceux que nous choisissons d'accueillir. Les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » sont en cohérence avec ces ambitions : en 2020, ils s'établiront à 1,82 milliard d'euros, soit une augmentation de 9,6 % à périmètre constant.

Concernant l'asile et l'immigration, nous avons prévu d'investir 1,38 milliard d'euros, soit une hausse de 10,5 % par rapport à l'année dernière, qui nous permettra notamment de poursuivre nos efforts en matière de réduction des délais d'instruction des demandes d'asile, pour atteindre notre objectif de six mois. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sera renforcé de 200 équivalents temps plein (ETP), une augmentation de 25 % de ses effectifs pour atteindre un effectif total de plus de 1 000 en 2020. Nous allons également renforcer les moyens de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) avec 59 ETP supplémentaires pour 2020, qui viennent compléter les 102 ETP supplémentaires de 2018 et les 122 de 2019. L'effort entrepris depuis le début du mandat pour augmenter nos capacités d'hébergement sera poursuivi. Le PLF pour 2020 va permettre de consolider les créations de places mises en œuvre depuis 2017 – 3 000 places supplémentaires dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et 5 000 places supplémentaires pour l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA).

Un effort a été entrepris pour sincériser le budget de l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA) : 448 millions d'euros y seront consacrés en 2020, en hausse de 33,4 % pour faire correspondre, enfin, le budget avec la réalité des dépenses.

En matière de lutte contre l'immigration illégale, les crédits s'élèvent à 122,5 millions d'euros et permettront notamment de finir l'augmentation prévue du nombre de places en centres de rétention administrative (CRA) : sur les 480 places supplémentaires prévues sur 2018-2020, 289 ont d'ores et déjà été créées et les dernières le seront cette année. Le parc aura donc augmenté de 35 % depuis 2017, pour l'établir à environ 1 600 places.

Réussir l'intégration, c'est la finalité de notre politique d'immigration. L'intégration ne doit pas être un sujet de slogans ou de déclarations de principe, mais un sujet pour investir et agir. Depuis le début du quinquennat, les crédits destinés à notre politique d'intégration ont été portés à des niveaux historiques. Dans le PLF pour 2020, 437,6 millions d'euros y seront consacrés, soit une augmentation de 30 millions d'euros par rapport à l'année dernière et une augmentation de 70 % par rapport à 2017. Ces crédits nous permettent de mettre en place les mesures décidées lors du comité interministériel de juin 2018. Le parcours d'intégration sera également renforcé avec le doublement du nombre d'heures d'enseignement de français et d'instruction civique. Et depuis 2017, nous avons créé 5 000 places d'hébergement pour les réfugiés, pour atteindre une capacité de 8 710 places d'accueil aujourd'hui, pour un coût annuel de 80 millions d'euros.

Il s'agit d'un budget à la hauteur des enjeux et des attentes des Français, avec des augmentations de crédits importantes et impératives pour la protection de notre République.

M. Jean-Pierre Sueur. – Je tiens à faire une intervention liminaire : sans défiance aucune à l'égard de M. Laurent Nunez, dont nous apprécions la compétence et l'implication, je déplore l'absence de M. Christophe Castaner devant notre commission des lois ce matin, alors que huit rapporteurs des commissions des lois et des finances sont présents et que les

sujets majeurs sont nombreux... N'aurait-il pas été possible de décaler cette audition pour lui permettre d'être présent ?

M. Philippe Bas, président. – J'ai exprimé tout à l'heure mon regret, mais je considère l'absence du ministre de l'intérieur comme exceptionnelle, M. Castaner ayant jusqu'à présent toujours honoré nos convocations. Il n'était malheureusement pas possible de décaler cette audition compte tenu de l'agenda déjà très chargé de la commission.

D'entrée de jeu, monsieur le ministre, j'ai quelques questions à vous poser en matière d'immigration. La traduction budgétaire de toutes les annonces du Premier ministre sur la politique migratoire, à la suite des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, figure-t-elle vraiment dans le présent budget ?

Lors de l'examen de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie de septembre 2018, dite loi Collomb, un grand nombre de nos propositions ont été rejetées tant par le Gouvernement que par l'Assemblée nationale. Or ces mêmes propositions sont aujourd'hui reprises par le Premier ministre. Quelles sont les raisons de ce revirement et comment justifiez-vous tout ce temps perdu ?

Les annonces du Premier ministre peuvent, en somme, se rattacher à trois catégories. Il s'agit tout d'abord de mesures déjà prévues et qui ne sont qu'une confirmation de l'existant – sur l'évacuation des campements insalubres, ou la refondation de Schengen et de l'asile européen. Viennent ensuite des mesures nouvelles, certes, mais non financées à ce stade. Je pense notamment à l'amélioration de l'accueil des usagers en préfecture : la situation est honteuse et suscite des désordres, mais pour y remédier, il faudrait des créations de postes dans les services des étrangers des préfectures, que je ne vois nulle part dans ce budget. Je pense aussi à l'hébergement des demandeurs d'asile pour lequel aucune nouvelle place n'est créée en dépit de l'augmentation continue de leur nombre. On trouve enfin des mesures que nous avons nous-mêmes proposées au Sénat et que le Gouvernement avait, en leur temps, rejetées. Je pense notamment à l'instauration d'objectifs chiffrés débattus tous les ans par le Parlement pour chaque catégorie de migrants, à la réforme de l'aide médicale d'État (AME), au renforcement de la conditionnalité des visas pour les ressortissants d'États non coopératifs sur les laissez-passer consulaires, ou encore à la réactualisation tous les deux ans de la liste des métiers en tension qui a été gelée depuis dix ans. Quelle sera la traduction concrète de toutes ces annonces ? Ce sont des questions qui sont partagées par tous les Français.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Christophe Castaner n'a su qu'hier qu'il serait empêché ce matin et je remercie M. le président Bas d'avoir bien voulu souligner le caractère tout à fait exceptionnel de cette absence.

Les mesures annoncées à l'issue du comité interministériel découlent directement des débats d'orientation qui se sont tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat et qui auront désormais lieu chaque année. Il y a une différence de nature entre de tels débats, qui permettent de fixer les objectifs de notre politique migratoire et d'éclairer la représentation nationale et nos concitoyens, et les débats sur un projet de loi. Il n'est pas choquant que nos propositions soient déjà dans le débat public. S'agissant de la refondation de Schengen, il ne vous aura pas échappé que des élections européennes ont eu récemment lieu et que ce sujet faisait partie du programme de la liste Renaissance ; nous allons donc engager des négociations avec nos partenaires de l'Union européenne sur la gestion de l'asile avec, par exemple, des centres contrôlés dans les pays aux frontières de l'Union ou le renforcement des

effectifs de Frontex à hauteur de 10 000 postes, que la France a obtenu, mais que nous souhaiterions avancer de 2027 à 2024.

Vous avez aussi évoqué l'accueil en préfecture. Il est financé dans ce budget, car nous continuons à augmenter les ETP sur ce poste, après la création de 21 ETP en 2017, 150 en 2018, et 62 en 2019. Nous avons aussi prévu des renforts de vacataires.

Les quotas pour l'immigration professionnelle sont indicatifs. Nous voulons élaborer un outil statistique, en lien avec les partenaires sociaux, pour revoir la liste des métiers en tension, territoire par territoire, secteur par secteur, ce qui constitue une nouveauté. Comme le souligne l'OCDE, notre liste des métiers en tension est dépassée puisque seuls 20 % des métiers qui y figurent sont réellement en tension, et qu'inversement des métiers en tension n'y figurent pas. Nous devons donc revoir notre dispositif de pilotage de l'immigration économique.

M. Pierre-Yves Collombat, rapporteur pour avis (mission « Administration générale et territoriale de l'État »). – Vous avez eu la prudence de ne pas dire que le budget de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » augmentait, et vous avez eu raison ! Si le budget augmente en apparence, c'est grâce aux transferts de crédits autrefois comptabilisés dans d'autres missions. Bref c'est un jeu de bonneteau...

Je ne vous poserai qu'une question : pourquoi la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) sera-t-elle être absorbée par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) au sein du ministère de l'intérieur ? Les luttes contre le sectarisme et la délinquance ont pourtant peu de choses en commun !

M. Jacques Genest, rapporteur spécial (mission « Administration générale et territoriale de l'État »). – Avec près de 4 milliards d'euros de crédits, la mission bénéficie en apparence d'un supplément de crédits de 1,1 milliard par rapport à l'an dernier. Mais si l'on omet les redéploiements budgétaires entre missions, le budget de la mission reste stable à périmètre constant, avec une hausse de 50 millions d'euros.

Je ne suis pas aussi optimiste que vous, monsieur le ministre. Nous n'avons ainsi aucune précision sur les reclassements d'emplois au sein du programme 354, issu de la fusion des programmes 307 « Administration territoriale de l'État » et 333 « Moyens mutualisés des services déconcentrés ». Les emplois dédiés au contrôle de légalité et au conseil aux collectivités territoriales font l'objet d'un tel rebasage que le nombre de postes diminue de 174 ETP, soit à peu près 8 % des emplois. C'est particulièrement préjudiciable au moment où les maires sont inquiets de la disparition de l'administration territoriale de l'État, ou du démantèlement du réseau des trésoreries publiques. Le contrôle de légalité constitue, au même titre que les trésoreries, un élément essentiel pour conseiller les maires et leur éviter de faire des erreurs. Les maires ne sont pas tous polytechniciens ou docteurs en droit, loin de là ! Selon vous, la fusion sera source d'économies : j'espère qu'il en ira différemment à cet égard de la fusion des régions...

Il est évidemment trop tôt pour faire un bilan de la rationalisation des coûts de l'administration territoriale de l'État. Mais le passé ne plaide pas pour un pari sur la réussite. Dans le cadre du plan « Préfectures nouvelle génération », plus de 4 000 emplois de proximité ont été supprimés sans être totalement compensés par des redéploiements vers les missions prioritaires. Les suppressions d'emplois dans des missions considérées comme prioritaires se

poursuivent – 678 pour le programme 354. En 2017, 58 sous-préfectures disposaient de moins de 10 emplois. En 2019, elles sont au nombre de 82. On crée des coquilles vides. Il y a fort à parier que le projet « Maisons France Service » amplifiera encore ce phénomène. Nous avons les annonces, mais pas les financements. Cela se terminera par des coupes sombres dans le réseau préfectoral et par la sollicitation financière des collectivités territoriales. Pourriez-vous nous préciser votre vision de la présence de l'État dans les territoires ? Je veux vous faire part de deux inquiétudes : la crise du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités territoriales, et la mise en œuvre des missions de sécurité des populations.

J'en viens aux transferts de charges. De nombreuses communes sont appelées à se doter d'une application, dite Comedec, de télétransmission électronique des données d'état civil censée accompagner la lutte contre la fraude documentaire. L'État les défraye à hauteur de 2 millions d'euros, mais l'application rapporte plus de 13 millions d'euros à l'Agence nationale des titres sécurisés. L'État ne traite plus que 5 % des demandes de certificats d'immatriculation, le reste étant assuré par des opérateurs privés qui demandent environ 30 euros à leurs clients pour obtenir leurs cartes grises, avec des délais pourtant insatisfaisants.

Je ne partage pas votre analyse sur l'accueil des étrangers : l'effort entamé ces dernières années est apparemment interrompu et l'on constate des dysfonctionnements sérieux auxquels il faudra remédier très vite.

Le programme 232 concerne le financement de la vie politique. Les élections municipales sont budgétées pour 132 millions d'euros, mais devraient coûter 155,7 millions d'euros. Peut-être cela préservera-t-il le programme de transferts illicites comme celui qui l'a ponctionné en 2019 pour boucler une opération immobilière sans aucun lien avec lui...

Enfin, 60 000 euros sont inscrits au titre du médiateur du crédit aux candidats et aux formations politiques, institution nouvelle, destinée à surmonter le refus des banques de prêter aux partis politiques, mais qui me paraît assez peu susceptible de remplir son office. À moins d'imaginer que sa mission soit précisément d'échouer...

La nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) bénéficie de 30 ETP, mais on ne sait pas quel sera leur rôle.

Le niveau des crédits inscrits au titre des dépenses de contentieux est traditionnellement insuffisant. Il est vrai qu'il est difficile à prévoir, d'autant plus à cause de la crise des « gilets jaunes ».

Je salue toutefois la création d'une direction du numérique. J'aurais dû logiquement proposer à la commission des finances de voter contre ce budget dans la mesure où l'État s'éloigne encore un peu plus des territoires, mais j'ai proposé un avis de sagesse, car je vous laisse le bénéfice du doute, en espérant que la mutualisation fonctionnera.

M. Philippe Bas, président. – En vous écoutant, je n'avais pourtant pas le sentiment que vous doutiez beaucoup... Nos concitoyens, comme les élus, souhaitent une présence de l'État dans les territoires et je doute que les moyens prévus soient suffisants à cet égard.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – La Miviludes était un organisme interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre. Il a été considéré que la lutte contre

les dérives sectaires constituait une politique publique et qu'elle serait mieux exercée au sein du ministère de l'intérieur. Ce rattachement ne remet pas en cause ses moyens et permettra, au contraire, de développer des mutualisations avec d'autres organismes comme le CIPDR. La politique de lutte contre les dérives sectaires ne sera pas remise en cause. Elle sera assurée localement sous l'autorité des préfets ; chaque fois que nécessaire, des enquêtes seront menées et des actions en justice engagées.

Le contrôle de légalité fait partie des missions prioritaires. Entre 2016 et 2019, les effectifs affectés à cette mission ont augmenté de 5 %.

Vous dites que nous faisons le pari de la réussite avec le programme 354 et la création de secrétariats généraux communs. Cette mutualisation des fonctions support de l'État, au sein de secrétariats généraux communs aux services préfectoraux et services déconcentrés de l'État, était attendue dans les territoires. Cela renforce les leviers d'action des préfets et répond à votre préoccupation de pouvoir compter sur une administration proche des territoires.

En ce qui concerne les sous-préfectures, la politique du ministère de l'intérieur est de conserver au maximum ses implantations territoriales. Les sous-préfets continueront à jouer leur rôle d'animateur du territoire et à fournir un appui d'ingénierie aux élus, je vous rassure sur ce point. Nous venons de signer avec Jacqueline Gourault et Muriel Pénicaud la convention de lancement des maisons France Service. Le comité interministériel de pilotage vient de se réunir avec l'ensemble des acteurs. Ces maisons visent à regrouper un large panel de services pour aider les usagers. Elles ne concernent pas seulement les missions des préfectures et il n'y aura donc bien évidemment pas de transfert d'une mission vers l'autre, ni de chevauchement. En revanche, l'animation sera confiée aux préfets et le ministère participera au dispositif.

Nous avons augmenté les effectifs pour faciliter l'accueil des étrangers dans les préfectures et réduire ainsi les files d'attente qui sont parfois importantes. Nous développons aussi la dématérialisation pour améliorer l'accueil en préfecture.

Vous avez évoqué la direction du numérique. On pourrait citer aussi le service ministériel des achats au sein du ministère de l'intérieur. Il s'agit de projets importants dont on espère des gains budgétaires, évalués à 60 millions d'euros pour 2020.

Enfin, la ligne de crédits prévue pour les élections municipales sera ajustée, comme d'habitude, en cours d'année si cela est nécessaire.

M. Pierre-Yves Collombat, rapporteur pour avis. – J'ai du mal à comprendre comment vous pouvez considérer que confondre la lutte contre les dérives sectaires et la lutte contre la délinquance améliorera la situation ! Il s'agit de missions différentes et délicates.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Nous ne confondons nullement les deux, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Nous voulons simplement favoriser les convergences entre les deux missions, c'est différent. Vous connaissez mon parcours professionnel et vous savez que j'ai eu à gérer ce type de dossier. Les sectes ont évolué depuis la secte du Mandarom. Nous portons une attention particulière, notamment dans le domaine de la santé, aux prédicateurs, etc. La détection des sectes est beaucoup plus délicate. Il est donc important de trouver des convergences entre nos missions, ce qui ne signifie pas confusion...

M. Pierre-Yves Collombat, rapporteur pour avis. – C’est pourtant bien ce qui va se passer !

M. Laurent Nunez, secrétaire d’État. – C’est vous qui le dites ! Le Premier ministre a pris l’engagement de poursuivre activement la politique de lutte contre les dérives sectaires et toutes les formes d’emprise mentale.

M. Philippe Bas, président. – Nous serons toujours à vos côtés pour améliorer la lutte contre les dérives sectaires, mais nous ne sommes pas certains que la fusion proposée contribue à en accroître l’efficacité. Il faudra bien veiller à ne pas confondre radicalisation islamiste et phénomène sectaire, même si des ressemblances peuvent exister entre les deux. Au-delà des structures, nous sommes soucieux d’efficacité et voulons mettre en garde contre une réponse qui ne serait qu’institutionnelle à un mal qui se propage.

M. Jean-Yves Leconte. – Le changement annoncé est problématique. Autrefois, la lutte contre les dérives sectaires relevait d’une logique interministérielle, sous l’égide du Premier ministre, ce qui permettait de mobiliser aisément toute l’administration. Cela risque d’être plus difficile si le service relève du seul ministère de l’intérieur.

Je voulais vous interroger sur les dispositifs de recueil d’empreintes pour les passeports et les cartes d’identité. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement persiste à chercher la complication ! Les empreintes sont déjà stockées dans un fichier. Pourquoi vouloir les reprendre lorsque l’usager renouvelle ses titres d’identité ? Pour des raisons de sécurité ? Mais si on était équipé de suffisamment de dispositifs pour contrôler les titres biométriques à chaque passage des frontières, cette démarche serait inutile. Je suis aussi très surpris que les entreprises françaises qui produisent les instruments de recueil d’empreintes vendent leurs produits trois ou quatre fois plus cher à l’État qu’elles ne le facturent à leurs clients étrangers.

M. Laurent Nunez, secrétaire d’État. – Je rappelle tout d’abord que le CIPDR est aussi un organisme interministériel. Je n’ai pas d’éléments de réponse en ce qui concerne les tarifs pratiqués par nos fournisseurs. Enfin, je prends bonne note de votre remarque sur la biométrie, mais notre préoccupation est avant tout celle de la sécurisation de l’identité. Le système que nous avons mis en place est le plus performant à cet égard.

M. Jacques Genest, rapporteur spécial (mission « Administration générale et territoriale de l’État »). – Vous ne m’avez pas convaincu ! Nous n’avons pas la même interprétation des chiffres, ni, surtout, la même vision concernant la présence de l’emploi dans les territoires. Un stage en Ardèche vous permettrait de constater à quel point il est parfois difficile pour un maire d’obtenir des renseignements de la part des services de l’État.

M. Laurent Nunez, secrétaire d’État. – Les chiffres que je vous ai donnés sont les chiffres officiels. Quant à votre invitation à effectuer un stage, je me bornerai à rappeler que mon expérience professionnelle passée m’a conduit, en tant que sous-préfet, à travailler dans les territoires au plus près des élus, à leur fournir un soutien en termes d’ingénierie, en lien avec les services déconcentrés. Si je n’ai pas exercé en Ardèche, j’ai travaillé en Haute-Saône, en Seine-Saint-Denis ou les Pyrénées-Atlantiques, avec, dans chaque cas, des problématiques diverses. Je pense donc, modestement, savoir de quoi je parle quand j’évoque le rôle d’accompagnement des élus qui est celui des préfets et des sous-préfets.

M. Jacques Genest, rapporteur spécial. – Mais le sous-préfet ne peut pas tout faire. Il a besoin d’un secrétariat, d’équipes pour assurer un suivi, etc.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – C'est bien pour cela que le Président de la République a souhaité renforcer l'échelon départemental. La création de secrétariats généraux communs participe de cette logique.

M. François-Noël Buffet, rapporteur pour avis (mission « Immigration, asile et intégration »). – Ma première question concerne la sincérité budgétaire de la mission « Asile, immigration et intégration ». L'an passé, M. Castaner nous avait affirmé ici même que la hausse des demandes d'asile serait limitée à 10 % en 2018... Le « pari » – ce sont ses termes – a été perdu, car la hausse a été de 22 %, ce qui a conduit à des réajustements budgétaires. Cette année encore, le budget est construit autour de l'hypothèse d'une stabilisation du nombre de demandes d'asile à partir de 2020. Est-ce bien raisonnable, alors que la France reste particulièrement exposée à des flux migratoires de rebond ?

Les crédits destinés à la lutte contre l'immigration irrégulière baissent. L'objectif d'augmentation du taux d'éloignement n'est-il pas irréalisable au regard de la stagnation des crédits consacrés au financement des retours forcés ?

Quant à l'efficacité des éloignements, alors que le nombre des obligations de quitter la France (OQTF) augmente, les éloignements réalisés ne suivent pas. Le Sénat avait proposé l'an dernier des mesures techniques et juridiques pour lutter contre l'immigration irrégulière, mais je constate qu'elles n'ont malheureusement pas été reprises par le Gouvernement.

Enfin, concernant la coopération internationale, que prévoit l'accord conclu en septembre à La Valette pour la répartition automatique des migrants débarquant à Malte ou en Italie ? Quels États sont susceptibles de rejoindre le dispositif ? Combien de migrants a-t-il vocation à concerner ?

M. Sébastien Meurant, rapporteur spécial (mission « Immigration, asile et intégration »). – J'ai bien entendu vos déclarations sur une politique migratoire ferme et sans ambiguïté : si seulement c'était vrai !

Un rapport d'information de mai 2018 de nos collègues députés François Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo a montré les lacunes de nos outils statistiques et le manque de contrôle de nos frontières. Le nombre d'étrangers en situation irrégulière en Seine-Saint-Denis serait compris entre 150 000 et 400 000 : l'État n'est même pas capable de savoir qui se trouve sur son propre territoire ! Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer cette situation ? Quelles mesures avez-vous prises pour lutter contre la fraude documentaire à la sécurité sociale et les cinq millions de cartes Vitale frauduleusement acquises ?

Le décalage est grand entre les actes et les discours, entre le pacte de Marrakech et les annonces du Président de la République concernant son objectif de s'approcher d'un taux de 100 % de réalisation des OQTF. Le budget de cette mission est un véritable tonneau des Danaïdes ! Sachez que, chaque année, sur 250 000 contentieux administratifs, 90 000 concernent le droit des étrangers ! Il y a urgence à tout remettre à plat pour reprendre le contrôle. Vous nous parlez de « sincérisation » de votre budget, mais vous vous êtes écarté de votre trajectoire budgétaire 2018-2022 de 26 % ! La mission « Immigration, asile et intégration » est la plus insincère du budget de l'État ! Nous sommes donc très loin de partager la même vision sur la réalité des choses.

J'étais hier en Seine-Saint-Denis avec Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, où a eu lieu un assassinat immonde : un Malien a tué sa compagne de quatorze coups de couteau. Sur les territoires, nous voyons disparaître la présence de l'État : dans le Val-d'Oise, les postes de police et les commissariats sont soit fermés, soit manquent de moyens ou ne sont pas aux normes. Je pense à ceux de Saint-Leu-la-Forêt, de Taverny, et plus généralement à tous les commissariats du Val-d'Oise. Les collectivités sont obligées de recruter de la police municipale et de constituer des brigades de soirée ou de nuit pour assurer cette mission essentielle qu'est la sécurité de nos concitoyens. Il aurait aussi fallu consolider cette mission qui est aujourd'hui éclatée sur neuf ministères. J'ai appris récemment que le pays le plus aidé par l'Agence française de développement (AFD) était la Turquie, au titre de la lutte contre les migrations.

Et que faites-vous sur le suivi des djihadistes de retour de Syrie ? Sur les déchéances de nationalité ? Sur l'exécution réelle des éloignements : pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui marche ailleurs ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Le nombre des demandes d'asile a à nouveau augmenté cette année. Néanmoins, nous avons construit ce budget sur une hypothèse de stabilisation au regard des mesures que nous allons mettre en place : augmentation des moyens de l'OFPRA et amélioration du traitement des demandes des ressortissants de pays sûrs – qui représentent 25 % des demandes – et des demandes « rebond » – qui représentent 30 % des demandes ; le nombre des décisions de transfert réalisées dans le cadre de la procédure Dublin a crû significativement en 2019 ; onze pôles régionaux ont été créés sur le territoire afin d'en centraliser le traitement et d'en améliorer l'efficacité.

Il convient de nuancer la baisse des crédits consacrés à la lutte contre l'immigration irrégulière, car, d'une part, ils ne figurent pas tous dans ce programme – notamment ceux qui sont relatifs à la lutte contre les filières et qui sont inscrits au programme de la police nationale – et, d'autre part, nous arrivons en 2020 en queue de programme pour la création de nouvelles places en CRA, par exemple. Globalement, depuis 2017, ces crédits sont passés de 89 à 122 millions d'euros, soit une augmentation de 37 %.

Les chiffres des reconduites à la frontière augmentent : le nombre d'éloignements forcés a crû de 14 % entre 2017 et 2018 et cette augmentation devrait être plus forte encore en 2019. Mais il est vrai que nous notifions aussi beaucoup plus d'OQTF qu'avant.

S'agissant des laissez-passer consulaires, nous menons une politique active auprès des pays de départ avec le déplacement de plusieurs ministres, et du Premier ministre lui-même. Leur délivrance a ainsi augmenté de 43 % en 2018 et de 56 % à ce stade en 2019. Le comité stratégique des visas permet en outre désormais de faire le lien entre octroi de visas et délivrance de laissez-passer consulaires.

Les accords de La Valette lient actuellement quatre États, mais notre objectif est d'aller plus loin. Ils permettent de relocaliser les personnes en besoin de protection après leur débarquement à Malte ou en Italie. Des missions françaises sont systématiquement envoyées sur place afin d'évaluer les situations. Depuis juin 2018, ce dispositif a concerné 430 personnes.

Le rapport parlementaire que mentionne le sénateur Sébastien Meurant est à l'origine du plan gouvernemental que nous avons annoncé pour la Seine-Saint-Denis et qui comporte un volet important en matière de sécurité. Il m'est impossible de vous répondre sur

la quantification de l'immigration irrégulière qui, par nature, est difficile à appréhender, mais sachez que nous mettons des moyens humains importants de contrôle à nos frontières, notamment avec l'Italie et l'Espagne. S'agissant de la fraude aux cartes Vitale, nous transmettons, dès que nous en avons connaissance, les éléments en notre possession aux administrations concernées. Sur l'homicide de Montfermeil, permettez-moi de rester prudent à ce stade.

M. Sébastien Meurant, rapporteur spécial (mission « Immigration, asile et intégration). – Les crédits consacrés à l'éloignement n'augmentent pas à proportion des demandes d'asile, qui ont doublé : il y a une vraie distorsion ! L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) sera-t-il supprimé ? Comment appréciez-vous le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) qui recueillent les migrants à bord de leurs navires en mer Méditerranée ? Certains de vos collègues au Gouvernement considèrent qu'elles jouent un rôle néfaste pour notre politique de dissuasion et qu'elles favorisent les trafiquants. J'ai rencontré vendredi dernier un Nigérien qui était passé par la Libye, avait été à la porte de la Chapelle, puis à Cergy-Pontoise, et à nouveau Porte de la Chapelle, car c'est là qu'il était pris en charge par des associations ; il était fatigué d'avoir été à la rue depuis deux ans et demi et il aspirait à rentrer chez lui.

Sur les OQTF, il faut mettre à part la situation de Mayotte. En tout état de cause, les éloignements augmentent certes en valeur absolue, mais en valeur relative, les taux d'exécution par rapport aux décisions prononcées restent très faibles, de l'ordre de 13 ou 14 %...

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Il n'est pas adapté de rapprocher l'évolution du budget consacré à l'immigration irrégulière de l'évolution des demandes d'asile. Nous travaillons à raccourcir les délais et à prioriser le traitement des dossiers de ceux qui n'ont pas besoin de protection.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'institut auquel est rattaché l'ONDRP, mais, quoi qu'il en soit, ses missions – la production de statistiques et notamment ses enquêtes de victimation – perdureront.

La lutte contre les filières est menée sur le territoire national par la police aux frontières qui démantèle chaque année plus de filières. Elle est complétée par une politique de coopération avec les pays de départ ; en particulier, nous avons décidé, dans le cadre du dernier comité interministériel, de flécher une partie de l'aide publique au développement française et européenne vers la lutte contre les réseaux de passeurs dans les pays de départ et de transit.

Je ne me prononcerai pas sur l'action des navires des ONG : ils font du sauvetage en mer en application du droit de la mer, c'est une mission essentielle.

On compte à Mayotte, en valeur absolue, 20 000 mesures d'éloignement forcé ; en pourcentage, c'est comparable au reste de la France. C'est une priorité forte pour nous et nous y menons une opération dédiée avec des moyens conséquents, notamment d'interception en mer et sur terre et la mutualisation de tous les services de l'État concernés. Nous allons poursuivre cet effort.

M. Jean-Yves Leconte. – Les transferts Dublin constituent-ils une politique véritablement efficace d'éloignement réel si les gens reviennent ?

En construisant notre politique migratoire autour de la lutte contre la fraude, comme vous le faites depuis deux mois, vous stigmatisez les étrangers et ne permettez pas l'intégration. La fraude ne doit pas être l'alpha et l'oméga de notre politique migratoire.

Ce budget ne prévoit pas suffisamment de moyens sur l'hébergement, ni pour les demandeurs d'asile, ni pour ceux qui ont obtenu la protection : les gens sont à la rue et c'est anormal pour eux comme pour l'opinion publique.

Avec l'évolution actuelle des demandeurs d'asile, comment l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) peut-il parvenir à remplir aussi sa seconde mission relative à l'intégration ?

Notre coopération avec les garde-côtes libyens relève de complicité d'esclavagisme ! Il faut le dire clairement. On doit savoir avec qui on travaille quand on s'appuie sur des pays étrangers.

Je salue l'augmentation prochaine des effectifs de Frontex, mais le ministère de l'intérieur sera-t-il en mesure de détacher des fonctionnaires français pour y contribuer ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Je répondais tout à l'heure à des reproches de manque de fermeté et d'efficacité sur notre politique migratoire. Mais bien entendu, nous avons fait aussi des efforts considérables sur l'intégration : sur l'insertion professionnelle, sur l'insertion par la langue française et sur les places d'hébergement pour les demandeurs d'asile, avec plus de 107 000 places actuellement ouvertes, soit la création de 22 500 nouvelles places depuis 2017. C'est un effort important que nous allons poursuivre.

La lutte contre la fraude ne constitue pas l'alpha et l'oméga de notre politique, mais nous ne sommes pas naïfs non plus ! Nous allions fermeté et humanité.

Sur les mesures d'éloignement forcé, nous ne sommes pas dans une politique du chiffre. Je vous ai donné des chiffres, car ils constituent une donnée objective sur l'efficacité de notre politique. Si les taux de transferts « Dublin » augmentent, ce n'est que l'application de la réglementation européenne : les demandes d'asile doivent être déposées dans le pays d'arrivée.

L'objectif est de doter Frontex de 10 000 fonctionnaires, par des mises à disposition et des personnels propres, d'ici à 2027, voire dès 2024 selon le souhait de la France. Il s'agira pour Frontex à la fois de renforcer les services de police frontaliers des États membres sur les frontières extérieures de l'Union et d'accroître ses missions, notamment en matière de reconduite. Le ministère de l'intérieur contribue déjà à Frontex et nous veillerons à être en capacité d'accompagner son déploiement.

M. Henri Leroy, rapporteur pour avis (mission « Sécurités »). – Le budget des forces de sécurité intérieure, retracé aux programmes 176 et 152, connaîtra une nouvelle augmentation en 2020. Cette hausse des crédits s'explique presque exclusivement par l'augmentation des dépenses de masse salariale : créations de postes et mesures catégorielles. En conséquence, la part des crédits de fonctionnement et d'investissement continue à se réduire dans le budget : à périmètre constant, les crédits d'investissement diminueront, respectivement dans la police nationale et dans la gendarmerie nationale, de 13,6 % et de 17,4 %. Or l'efficacité de nos forces de sécurité ne tient pas qu'à leur quantité, mais aussi à leur qualité ! Réduire la part des crédits de fonctionnement et d'investissement, c'est assumer

de mal équiper nos forces de sécurité et de ne pas les doter des moyens suffisants pour agir. Quand le Gouvernement décidera-t-il de redresser la barre ? Allez-vous continuer à augmenter les dépenses de masse salariale au détriment du fonctionnement quotidien ?

En 2020, les crédits alloués aux réserves de la police et de la gendarmerie connaîtront, à nouveau, une nette diminution : - 11 % dans la police et - 30 % dans la gendarmerie. Ce faisant, vous appauvrissez les viviers de réservistes, pourtant essentiels à la gestion des grands évènements. Alors que la France s'apprête à accueillir deux évènements sportifs majeurs au cours des prochaines années, quelles sont vos perspectives d'évolution pour les réserves opérationnelles ? Comment entendez-vous fidéliser vos réservistes si vous n'y mettez pas les moyens nécessaires ?

La police nationale a accumulé un stock considérable d'heures supplémentaires, qui dépasse aujourd'hui les 23 millions. Le ministre de l'intérieur a annoncé qu'une partie de ce stock serait indemnisée dès le mois de décembre, grâce au recours à la solidarité interministérielle, ce dont nous nous félicitons. D'autres mesures d'indemnisation devraient intervenir au cours des prochains exercices. Le recours à la solidarité interministérielle est toutefois un mode de financement budgétaire par nature très imprévisible. Comment pensez-vous apurer le reste du stock d'heures et quels engagements pouvez-vous prendre, à cet égard, devant notre commission ?

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial (mission « Sécurités »). – Je me félicite de ce format de réunion qui permet d'échanger longuement avec le ministre.

La commission des finances s'attache, chaque année, à essayer de voter les crédits de la mission « Sécurités », car il s'agit d'une mission régaliennne. Depuis quelques années, elle déplore toutefois l'absence de maîtrise des dépenses de personnel. Notre rapport sur le PLF pour 2018 indiquait : « Police nationale, la bombe à retardement du stock d'heures supplémentaires et de la mise en place de la vacation forte. » Cette vacation forte est un nouveau cycle de travail mis en place un mois avant la dernière élection présidentielle et que nous avons dénoncée, en raison de son impact, en termes d'effectifs, sur les services opérationnels. Depuis lors, le Gouvernement a reconnu l'inefficacité de cette vacation et celle-ci est enfin abandonnée dans le PLF pour 2020 au profit d'un cycle long : c'est une bonne chose, mais trois ans de perdus !

En 2019, le nombre de suicides dans la police nationale et la gendarmerie nationale a malheureusement été exceptionnel.

La commission des finances constate la non-maîtrise du titre II, ce qui impacte négativement les budgets de fonctionnement et d'investissement : le Gouvernement fait tout pour garder le cap des recrutements instauré sous le quinquennat de François Hollande et repris par le Président de la République, mais c'est au détriment du fonctionnement. Pour trois agents de plus, on perd une voiture ! Nous n'avons manifestement pas les mêmes chiffres que le ministre. Un rapport de la Cour des comptes atteste du vieillissement du parc automobile et, quel que soit le département, le mécontentement est fort concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement. Il manque 40 millions d'euros pour les véhicules de la police et de la gendarmerie. En Allemagne, en Angleterre, les véhicules sont remplacés tous les quatre ans ; en France, tous les huit ans. On compte, dans la police française, 8 300 véhicules hors normes – c'est-à-dire qui totalisent plus de 170 000 kilomètres et plus de huit ans. Et c'est pareil pour la gendarmerie nationale ! Les annonces ministérielles ne sont pas au rendez-vous et nous espérons une rallonge au moment du Livre blanc.

Le protocole d'accord de décembre 2018 pour le paiement des heures supplémentaires prévoyait initialement 33 millions d'euros supplémentaires ; finalement, ce seront 109 millions d'euros : quel dérapage !

Par ailleurs, pouvez-vous vous engager à résorber le stock des heures supplémentaires sur trois ans ?

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commission des finances a émis un avis très défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Sécurités ».

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Les évolutions du titre II s'expliquent par les créations d'emplois et les conséquences indemnitaires du protocole du 18 décembre 2018, qui a également concerné la gendarmerie nationale.

La réserve demeure une priorité importante tant pour la police nationale que pour la gendarmerie nationale. Au quotidien, les effectifs employés sont de 2 000 pour la gendarmerie et de 800 pour la police. Le niveau d'inscription budgétaire de 2020 correspond à l'exécution budgétaire constatée en 2019.

Nous allons commencer à solder le stock des heures supplémentaires en en indemnisant 3,5 millions dès le mois de décembre. Par ailleurs, des mesures sont prévues dans le nouvel arrêté sur le temps de travail pour améliorer la gestion du flux des nouvelles heures supplémentaires et éviter de reconstituer un tel stock. Dans le projet de loi de finances pour 2020, une enveloppe spécifique de 26,5 millions d'euros est prévue pour l'indemnisation du flux d'heures supplémentaires. Pour résorber le reste du stock, nous procéderons, comme cette année, en fin de gestion, en fonction des crédits disponibles. Je ne peux m'engager sur un calendrier, mais nous solderons le stock dans un temps à définir.

La vacation forte avait été envisagée en 2016. Le nouveau cycle, dit binaire, car il repose sur deux vacations, est très attendu des personnels. Il est actuellement expérimenté par 4 000 fonctionnaires de police et nous en ferons le bilan en mars prochain. Il devrait améliorer le bien-être des policiers au travail, en leur permettant de récupérer plus de mercredis et de week-ends. Il crée toutefois une légère inquiétude sur son application la nuit.

Oui, le parc automobile de la police et de la gendarmerie est vieillissant. Le gouvernement fait un effort important depuis plusieurs années pour renouveler les véhicules. Le nombre de véhicules que nous allons acheter en 2020 est supérieur à celui qui a été acquis chaque année, en moyenne, depuis cinq ans. En 2020, on a ainsi prévu l'acquisition de 2 000 véhicules pour la gendarmerie et de 2500 véhicules pour la police nationale.

De même, pour l'immobilier, nous maintenons l'effort de construction et de rénovation, avec des crédits proches de 200 millions d'euros pour la police et de 100 millions d'euros pour la gendarmerie. L'effort est important même si, j'en conviens, il reste beaucoup à faire.

Enfin, nous continuons à équiper les agents de caméras-piétons et de tablettes numériques, qui facilitent le travail des policiers sur le terrain.

M. Henri Leroy, rapporteur pour avis. – Il n'en demeure pas moins que l'on constate un déficit de 500 véhicules pour la police et de 800 pour la gendarmerie ! Dans le cadre du plan triennal immobilier, 98 millions d'euros seront débloqués en 2020 pour la gendarmerie, contre 105 millions l'an dernier. C'est le minimum possible. La grogne s'accroît

dans les casernes qui, de plus en plus, deviennent insalubres. Les besoins de réhabilitation ou de rénovation sont immenses. Telle est la réalité du terrain !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Je suis conscient de ces demandes. Nous essayons de maintenir l'effort en cours, même si vous le jugez insuffisant. On respecte la trajectoire du plan triennal 2018-2020 pour l'immobilier. On lancera ainsi 29 nouvelles opérations immobilières pour la police, sans compter les opérations de réhabilitation, et 47 projets nouveaux pour la gendarmerie, en 2020.

M. Henri Leroy, rapporteur pour avis. – J'entends, mais c'est insuffisant !

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial. – En dix ans, les crédits du titre 2 ont augmenté de 25 % tandis que les crédits de fonctionnement et d'investissement ont augmenté de 8 %. Il y a quinze ans, le titre 2 représentait 80 % de la mission ; aujourd'hui, il atteint 90 %. On constate aisément que le compte n'y est pas en termes d'investissement et de fonctionnement.

M. Philippe Bas, président. – En somme, on a les hommes, mais pas les chaussures...

Mme Catherine Troendlé, rapporteur pour avis (« Sécurité civile » au sein de la mission « Sécurités »). – J'ai entendu mes collègues pleurer. Je vais aussi sangloter, car le programme « Sécurité civile » est le parent pauvre de la mission « Sécurités ». Alors que les besoins n'ont jamais été aussi grands, son budget stagne. Comment expliquer ce manque d'effort alors que ce budget représente à peine 2,5 % de la mission « Sécurités » ?

Concernant la flotte aérienne de la sécurité civile, un marché portant sur la livraison échelonnée de six appareils de type « Dash 8 » est en cours d'exécution pour remplacer la flotte actuelle de Trackers. En plus de la perte d'un Tracker survenue cet été dans les circonstances dramatiques que nous connaissons tous, les appareils restants sont pour le moment immobilisés suite à un problème technique. Dans ces conditions et alors que seuls deux Dash ont été livrés, comment comptez-vous garantir la continuité des moyens aériens de la sécurité civile ? De plus, la flotte de Canadair nécessitera d'être remplacée dans les années à venir. Quelles actions sont menées afin de préparer au mieux ce renouvellement ?

La décision « Matzack » du 21 février 2018 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) fait planer une ombre mortifère sur le volontariat français. Quelles solutions sont aujourd'hui mises en œuvre pour éviter que la directive européenne de 2003 sur le temps de travail ne s'applique aux sapeurs-pompiers volontaires français ? Vu la forte mobilisation des parlementaires français et européens, soutenez-vous la création d'une directive spécifique à l'engagement citoyen ? Le soutien du gouvernement serait indispensable pour avancer plus vite sur ce dossier.

Enfin, notre commission des lois a lancé une mission d'information sur la sécurité des sapeurs-pompiers et examinera le 4 décembre prochain le rapport de ses trois rapporteurs, dont je fais partie. Or, vous avez annoncé en septembre dernier la mise en œuvre d'un plan pour endiguer cette violence qui aurait sans doute pu s'enrichir de nos travaux. Néanmoins, je comprends que vous ayez souhaité faire ces annonces avant le congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers... Pouvez-vous nous indiquer où en est la mise en œuvre concrète de ce plan ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Les agressions de pompiers sont en forte hausse. Dans la majorité des cas, elles sont le fait de la victime qui est secourue. Notre plan comporte plusieurs volets. Nous avons adressé une instruction aux préfets pour leur demander de mettre en place des protocoles d'intervention avec les forces de l'ordre. Cela sera efficace dans les quartiers sensibles où le risque d'agression est élevé, mais il est vrai que cela ne couvre pas les risques encourus en cas d'intervention bénigne *a priori* sans risque. Nous avons aussi lancé une expérimentation de caméras-piétons dans certains départements pilotes. Nous préparons une campagne de communication pour sensibiliser l'opinion publique face au problème des agressions. Nous cherchons à mieux suivre statistiquement les agressions pour identifier les endroits où elles ont lieu et leurs causes. En cas d'agression, les sapeurs-pompiers victimes sont invités à systématiser les dépôts de plainte. La protection fonctionnelle s'applique de droit.

L'arrêt « Matzak » est source de difficultés. Nous avons engagé un travail avec la Commission européenne sur notre modèle de sapeurs-pompiers volontaires et M. Castaner a rencontré le nouveau commissaire européen, qui s'est montré très attentif au sujet et travaillera dans un esprit constructif avec nous. Nous réfléchissons aux moyens de trouver davantage de flexibilité dans l'application de la directive sur le temps de travail et de porter une nouvelle directive sur l'engagement citoyen. Nous faisons ainsi tout pour préserver notre modèle de sécurité civile.

Les trains d'atterrissage de certains Trackers présentent des défaillances techniques. Des diagnostics sont en cours et les crédits nécessaires aux réparations seront dégagés en gestion pour assurer la saison des feux. Le budget de la sécurité civile stagne, certes, mais nous assurons nos missions et renouvelons les matériels : soyez assurée que le monde de la sécurité civile fait l'objet d'une attention très soutenue de la part du Gouvernement. Nous vous tiendrons informés des discussions en cours sur la directive européenne, mais nous sommes relativement optimistes.

Mme Catherine Troendlé, rapporteur pour avis (crédits de la sécurité civile au sein de la mission « Sécurités »). – Je ne partage pas votre optimisme. En acceptant de travailler sur la directive actuelle, vous mettez le doigt dans un engrenage dangereux qui risque de poser le principe que les sapeurs-pompiers sont des travailleurs ! Avec de nombreux acteurs, nous nous sommes engagés sur un projet de nouvelle directive, qui est prêt, et pour lequel nous attendons votre soutien.

Les Trackers sont au sol. Des crédits sont-ils budgétés pour les réparer ? Quant aux Canadair, ils sont en fin de vie et la montée en puissance des Dash ne sera pas suffisamment rapide : qu'avez-vous prévu ?

Je vous invite à suivre avec attention les travaux de notre mission d'information sur la sécurité des sapeurs-pompiers, dont le rapport sera examiné le 4 décembre prochain.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. – Sur la question de la directive européenne, nous conservons les deux pistes : soit une modification de la directive existante, soit une nouvelle directive sur l'engagement citoyen. Les crédits de réparation des Trackers seront dégagés en gestion. Pour le renouvellement de notre flotte de Canadair, nous envisageons de faire appel à des fonds européens. Nous serons bien évidemment attentifs aux conclusions de votre mission d'information : les agressions de pompiers sont un sujet qui nous préoccupe au plus haut point, c'est pourquoi nous avons pris des mesures importantes dans le cadre de notre plan.

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie de la précision de vos réponses.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Désignation d'un rapporteur

M. Philippe Bas, président. – Nous devons nommer un rapporteur sur le projet de loi organique n° 120 (2019-2020) modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, et sur le projet de loi n° 119 (2019 -2020) modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et prorogeant le mandat des membres de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi).

La commission désigne M. Yves Détraigne rapporteur sur le projet de loi organique n° 120 (2019-2020) modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, et sur le projet de loi n° 119 (2019 -2020) modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et prorogeant le mandat des membres de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet.

La réunion est close à 12 h 50.

**COMMISSION D'ENQUÊTE AFIN D'ÉVALUER L'INTERVENTION DES
SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA GESTION DES CONSÉQUENCES
ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET ÉCONOMIQUES DE
L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL À ROUEN**

Jeudi 7 novembre 2019

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 9 h 45.

**Audition de Mme Marie-Christine Prémartin, directrice exécutive de
l'expertise et des programmes, et de M. Patrice Philippe, chef du service sites
et sols pollués de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
(Ademe)**

M. Hervé Maurey, président. – Nous accueillons maintenant Mme Marie-Christine Prémartin, directrice exécutive de l'expertise et des programmes, et M. Patrice Philippe, chef du service sites et sols pollués de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Par son ampleur et son caractère spectaculaire, l'incendie de l'usine Lubrizol a marqué les esprits. Heureusement, contrairement à d'autres accidents passés, aucun mort n'est à déplorer. Toutefois, nous sommes confrontés à un risque sanitaire très étendu dans l'espace et dans le temps. Face à cette nouvelle dimension, les services de l'État paraissent singulièrement démunis. Quelle peut être la conduite à tenir, à la fois sur le plan sanitaire et du point de vue de l'environnement ? Quelles mesures préventives d'une part, de dépollution d'autre part, faut-il mettre en œuvre, à la fois sur les sites à risque et dans les zones plus éloignées, mais susceptibles d'être touchées par un accident industriel ? C'est pour répondre à ces questions que nous avons souhaité vous entendre aujourd'hui.

Avant de vous laisser la parole, je rappelle que tout témoignage mensonger devant une commission d'enquête parlementaire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, Mme Marie-Christine Prémartin et M. Patrice Philippe prêtent serment.

Mme Marie-Christine Prémartin, directrice exécutive de l'expertise et des programmes de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). – L'Ademe a un rôle bien défini en cas de pollution : elle intervient pour le compte de l'État après une cessation d'activité, lorsque l'exploitant du site est défaillant et qu'il existe des menaces graves sur l'environnement ou la santé des populations, pour procéder à une mise en sécurité et éventuellement une remise en état. Nous intervenons sous le contrôle de notre autorité de tutelle, la direction générale de la prévention des risques (DGPR), et sous l'égide des préfets de région, des services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et de l'inspection des installations classées.

Les exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont l'obligation, pendant l'exploitation ou après la cessation d'activité, de mettre en

sécurité le site et de le remettre en état conformément, soit à l'usage antérieur, soit à des usages futurs qui ont été définis lorsque l'autorisation a été délivrée. L'Ademe intervient ainsi dans un cas très particulier : lorsque l'exploitant est jugé défaillant, lorsqu'il a manqué à ses obligations au titre de la législation ICPE, qu'il n'a pas mis en place les mesures de protection qui ont été ordonnées par les autorités administratives, notamment l'inspection des installations classées. L'Ademe peut alors être mandatée pour réaliser la mise en sécurité et, le cas échéant, la remise en état du site. En cas de défaillance de l'exploitant, un certain nombre de priorités ont été définies dans l'intérêt de la santé des populations et de l'environnement : évacuer les produits dangereux, interdire ou limiter l'accès au site, supprimer les risques d'incendie et surveiller les effets de l'installation sur l'environnement. J'insiste sur ce point, nous n'intervenons qu'en cas de cessation d'activité, ce qui n'est pas le cas pour l'usine Lubrizol.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Comment peut-on expliquer qu'il existe, en France des friches industrielles où les activités ont cessé depuis longtemps, et qui n'ont pourtant pas été dépolluées ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – L'intervention de l'Ademe est régie par une circulaire de 2011 de la DGPR qui décrit la marche à suivre par les services de l'État. Nous intervenons uniquement lorsqu'il y a des menaces graves pour la population et l'environnement, sur la base d'un arrêté du préfet. Notre intervention consiste en une mise en sécurité, non une dépollution totale des sites ; la nuance est importante.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Mais certains sites n'ont même pas été mis en sécurité !

Mme Marie-Christine Prémartin. – En tout cas, l'Ademe intervient dans ce cadre bien défini. Nous gérons ainsi un peu plus de 250 sites que nous appelons « sites pollués orphelins », car il n'existe pas de responsable vers lequel se retourner. Lorsque l'on trouve des responsables ou lorsqu'il existe des mandataires judiciaires, on essaie de se retourner vers eux pour récupérer une partie des sommes nécessaires.

M. Patrice Philippe, chef du service sites sols pollués de l'Ademe. – La problématique de l'Ademe, en effet, c'est la mise en sécurité en cas de danger imminent. Nous ne sommes pas compétents pour ce qui concerne la dépollution du site dans la perspective de sa reconversion.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Au titre du principe pollueur-payeur, la réparation, la réduction et la prévention relèvent normalement de la responsabilité de l'exploitant. Lorsque celui-ci est défaillant et qu'il existe une menace grave, l'Ademe peut prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations et des travaux définis après avis de l'inspection des installations classées.

On lance aussi régulièrement des appels à projets pour la reconversion de friches, notamment en milieu urbain, en lien avec la DGPR, mais le nombre de projets est très limité, car nous avons relativement peu de moyens à consacrer à ce volet. L'activité de mise en sécurité et de remise en état des sites représente pour l'Ademe un coût de 15 et 20 millions d'euros par an.

M. Hervé Maurey, président. – Êtes-vous intervenus sur le site de Lubrizol ? Allez-vous le faire ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – Nous ne sommes pas intervenus et nous n'avons pas de mission prévue. Le site reste en exploitation, sous la responsabilité de l'inspection des ICPE.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteure. – Les exploitants d'établissements Seveso seuil haut ont l'obligation de constituer des garanties financières destinées à assurer la sécurité de l'installation et les interventions éventuelles en cas d'accident. Est-ce suffisant ?

De manière plus générale, quelles sont les obligations de l'exploitant qui résultent de ses activités sur le site et hors du site ? L'Ademe et les cabinets spécialisés dans la dépollution des sols auront une lourde charge pour dépolluer, mais uniquement jusqu'au seuil prévu par la loi. Qu'est-ce que cela signifie ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – Je ne suis pas compétente pour dire si les provisions des exploitants sont suffisantes ou non. Vous devriez plutôt interroger la DGPR. La notion de site Seveso n'est pas une clé d'entrée pour nous puisque nous n'intervenons que lorsque le site n'est plus en activité. Si des risques d'accident ou des menaces graves demeurent, on peut intervenir, mais cela ne relève pas de cette procédure.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteure. – Si les provisions sont suffisantes, cela faciliterait peut-être votre travail après...

Mme Marie-Christine Prémartin. – Si les services de l'État sentent qu'un exploitant de site est en difficulté, ils peuvent lui demander de consigner certaines sommes pour garantir la remise en état, mais ce n'était pas le cas de Lubrizol. Là encore, nous ne traitons pas ces sujets, car il s'agit de la réglementation générale sur les ICPE. L'Ademe n'est qu'un intervenant ; d'ailleurs, lorsque le préfet ordonne des travaux d'office, il peut les confier à des entreprises, sans passer par l'Ademe, lorsqu'il est possible de récupérer un financement si des provisions ont été constituées avant la cessation d'activité.

M. Patrice Philippe. – Lorsque l'Ademe intervient à la suite d'une défaillance de l'exploitant et que des consignations ont été déposées, nous pouvons être attributaire de ces sommes qui, évidemment, ne s'imputent pas sur la dépense publique.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Les obligations de l'exploitant sont définies par le code de l'environnement, notamment l'article L. 511-1 qui mentionne « la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ». Tels sont les éléments que doit prendre en compte le préfet lorsqu'il autorise l'exploitation d'une installation ICPE et définit les obligations afférentes. Mais encore une fois, cela relève du régime des ICPE, et nous n'intervenons qu'en aval, en cas de défaillance.

M. Hervé Maurey, président. – Vous avez rappelé que vous interveniez sur les sites pollués. Si, d'aventure, on découvrirait des pollutions hors du site, mais liées à la catastrophe, auriez-vous la capacité d'intervenir ? Ou bien la notion de site doit-elle s'interpréter de manière restrictive ?

M. Patrice Philippe. – Nous avons tout à fait la capacité d'intervenir en cas de risques extérieurs au site lorsqu'ils sont effectivement observés. Par exemple, si des produits

polluants migrent vers l'extérieur d'un site avec un risque sanitaire pour les riverains, on intervient.

M. Hervé Maurey, président. – Ainsi, vous pourriez intervenir avec votre expertise en matière de dépollution si l'on découvrait des pollutions éloignées de l'usine ?

M. Patrice Philippe. – Oui.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Nous ne sommes pas les seuls à avoir cette expertise. En vertu du principe du pollueur-payeur, si nous devons intervenir sur des sites dont l'exploitant n'est pas propriétaire, mais qu'il a contribué à polluer, nous nous retournerions évidemment contre l'exploitant pour demander une réparation financière. Nous traitons certains sites depuis extrêmement longtemps, à l'image, par exemple, du site de Metaleurop Nord, dans les Hauts-de-France, où nous intervenons, sous la responsabilité des préfets, sur des propriétés privées pour dépolluer avant d'éventuelles constructions.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – L'Ademe n'a pas été sollicitée après l'incendie de Lubrizol. Vous ne disposez donc d'aucune donnée sur la pollution du sol, de l'eau ou de l'air après l'accident ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – En effet.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Pourriez-vous nous préciser les obligations qui s'imposent à un exploitant d'installation classée après cessation d'activité en matière de dépollution ? Dans quelles circonstances l'exploitant est-il déclaré défaillant et quel est alors le rôle de l'Ademe ? Un certain nombre de sites classés présentent des problèmes et ne font pas l'objet d'un suivi particulier. Les populations s'inquiètent des risques sanitaires.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Les obligations qui s'imposent aux exploitants sont définies par une ordonnance et un décret. Lorsqu'il s'agit de sites soumis à autorisation et enregistrement, la mise en sécurité inclut l'évacuation et l'élimination des produits dangereux, notamment des déchets, des interdictions ou limitations d'accès au site, pour éviter les intrusions sur le site, la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, et la surveillance des effets de l'installation sur son environnement. L'obligation de remise en état est définie au moment de l'octroi de l'autorisation. Il faut enfin mentionner la concertation pour définir le choix d'usage. Les mêmes obligations valent pour les sites soumis à déclaration, à l'exception de la concertation sur les choix d'usage.

Lorsque le responsable est déclaré défaillant, cela signifie, dans l'immense majorité des cas, qu'il est en liquidation judiciaire. Une fois, un exploitant possédait un autre site, en plus du site en cessation d'activité : nous avons pu lui demander de rembourser les travaux de mise en sécurité que nous avons engagés.

Toutefois, la plupart du temps, les sommes consignées ne sont pas suffisantes. Nous évaluons les travaux nécessaires. Selon le montant, l'autorisation de les réaliser peut être délivrée par le préfet de région, ou, pour les travaux plus importants, par la DGPR, qui nous mandate alors, à charge pour nous de nous retourner, lorsque cela est possible, contre les ayants droit pour récupérer une partie des sommes engagées.

M. Patrice Philippe. – En cas de cessation d'activité et de mise en liquidation, il est procédé à des vérifications pour s'assurer que l'exploitant ne dispose pas des moyens financiers pour remplir ses obligations légales.

Mme Céline Brulin. – Vous n'avez pas été missionnés sur le dossier Lubrizol. Pourriez-vous toutefois nous dire, en vous appuyant sur votre expertise en matière de pollution des sols, ce qu'il faudrait analyser, notamment sur les terrains au-dessus desquels le nuage de fumée est passé ? Quels moyens faut-il employer, quels protocoles faut-il suivre pour savoir si ce nuage a, ou non, entraîné une pollution des sols ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – Nous ne disposons d'aucune information sur ce dossier. Nous ne connaissons pas la nature des polluants. Il m'est donc difficile de pouvoir vous répondre. Dans le cadre de notre activité, nous travaillons sur la pollution et les techniques de dépollution, et nous avons organisé des colloques à ce sujet. Mais faute d'informations précises sur le type de polluants dans le cas d'espèce, je ne peux vous répondre.

M. Hervé Maurey, président. – Justement, quelles analyses, quels prélèvements faut-il réaliser pour avoir la certitude que les sols ne sont pas pollués ? Nous sommes confrontés, à notre époque, à une mise en cause quasi systématique de la parole publique, et parfois même de la parole des experts. C'est pourquoi, pour surmonter le scepticisme, les pouvoirs publics doivent présenter des données reconnues comme incontestables. Comment parvenir à un diagnostic fiable de l'état des sols ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – Il faudrait demander à un bureau d'études une analyse des sols, mais je n'ai aucune idée de la nature des polluants qu'il convient de rechercher.

M. Hervé Maurey, président. – Si l'on procède à des analyses de sol sans chercher les substances les plus nocives ou les polluants susceptibles d'être présents, on nous le reprochera !

M. Patrice Philippe. – L'Ademe n'a pas été saisie, et donc nous ne connaissons pas la situation. Toutefois les pouvoirs publics ont lancé des actions. L'agence régionale de santé (ARS) s'est saisie de la question des risques sanitaires liés à la qualité de l'air. J'imagine que l'on possède une connaissance de la nature des polluants qui ont pu être émis lors de l'incendie. En ce qui concerne le nuage et son trajet, nous disposons d'outils pour identifier des polluants en fonction des caractéristiques géographiques ou d'usage : échantillonnages, analyses des revêtements en tenant compte de l'activité qui peut y être menée, prélèvements de sol, etc. Les outils et les méthodes existent pour caractériser une pollution au sol, en surface ou un peu plus en profondeur.

M. Hervé Maurey, président. – Pourriez-vous nous indiquer, dans une réponse écrite, quels sont selon vous les bonnes méthodes et les bons indices, quels polluants doivent être recherchés dans les sols pour que le diagnostic soit vraiment fiable et exhaustif ?

Mme Céline Brulin. – Des analyses sur le long terme sont-elles nécessaires ?

Mme Marie-Christine Prémartin. – Certes, nous avons une expertise, mais nous n'avons pas toute l'expertise. Les instances de santé sont elles aussi compétentes.

M. Hervé Maurey, président. – Nous ferons la même demande aux autres instances.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Nous pouvons en tout cas vous donner un certain nombre d'éléments relatifs aux méthodes que nous utilisons. Quant à la nécessité d'analyses sur le long terme, cela dépendra du type des polluants qui auront été identifiés.

M. Daniel Gremillet. – L'Ademe a-t-elle rencontré, dans son expertise et sa gestion de 250 sites orphelins, des sites dont la situation serait similaire à celle du site de Lubrizol ? Si tel est le cas, quelles recommandations pourriez-vous tirer de votre expérience ?

M. Patrice Philippe. – Nous ne connaissons aucune situation équivalente, aucun analogue qui pourrait donner lieu à des recommandations. Nous avons eu d'autres types de situations à gérer, des incendies d'autre nature, mais rien de comparable.

M. Gilbert-Luc Devinaz. – La problématique de la pollution est différente si une nappe d'eau souterraine peut être atteinte. Les 250 sites sur lesquels vous intervenez nécessitent-ils une surveillance après leur mise en sécurité ? Qui, dans ce cas, assure cette surveillance ? Votre mission a-t-elle une fin ? Qu'est-ce qui justifie la fin de votre intervention ? Vous nous avez expliqué qu'un décret fixait les obligations en cas d'arrêt d'activité : quelles structures s'assurent que les obligations sont bien respectées ?

M. Patrice Philippe. – En réponse à votre dernière question, il relève de l'autorité du préfet et de l'inspection des installations classées de vérifier que les mesures ont bien été conduites. Des relevés de constats de mesures sont réalisés par ces autorités.

Quant aux problématiques de pollution de nappes souterraines, suivant les substances déversées au sol, des entraînements peuvent se produire. Parmi les mesures d'analyse des risques sanitaires et environnementaux figurent obligatoirement des analyses d'eau. Parmi les interventions menées par l'Ademe, tous les milieux sont représentés : air, sol et eau. Quand on constate une pollution de ce dernier milieu, on examine les conditions du transfert de cette pollution vers les usages de l'eau. Ainsi du site de Louvres, en Île-de-France, où s'est produite une pollution au cyanure : nous dépolluons actuellement les eaux souterraines afin de protéger les captages, parce que l'impact de cette pollution est très important. En revanche, quand la pollution n'a pas d'impact sur les usages, on effectue des vérifications tous les quatre ou cinq ans, afin de s'assurer de ce qu'on a observé à un moment, de confirmer qu'il n'y a pas eu d'évolution de cette pollution. La surveillance est suffisamment longue pour vérifier qu'un premier constat d'absence d'impact à la suite d'une pollution reste valide.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Dans la grande majorité des cas, à un moment donné, le site n'est plus suivi par l'Ademe ; c'est seulement si nous considérons qu'un suivi reste nécessaire que nous le poursuivons, en effectuant des bilans quelques années plus tard.

M. Gilbert-Luc Devinaz. – Quand vous arrêtez le suivi, qui prend la relève en cas de nécessité ?

M. Patrice Philippe. – Quand nous arrêtons le suivi et que cet arrêt est justifié par l'absence d'une pollution marquée ou d'un impact sur les usages, alors, hormis les mesures effectuées par les gestionnaires au titre de la protection des captages à proximité de ceux-ci, toute surveillance s'arrête.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Pour autant, les sites mis en sécurité peuvent être réutilisés pour d'autres usages : on peut y trouver des fermes photovoltaïques, par exemple. On connaît des cas de reconversion d'anciens sites industriels : l'ancienne raffinerie Pétroplus, en Normandie, en est un. L'Ademe a dans ce cas apporté une aide à la société Valgo, qui prend en charge le site pour en refaire un site d'activité.

M. Jérôme Bignon. – Vous avez déclaré qu'il arrive que les sommes disponibles soient insuffisantes pour effectuer la mise en sécurité d'un site. Qui décide de la somme qui doit être consignée ? Si elle est insuffisante, il a dû y avoir une erreur d'appréciation.

M. Patrice Philippe. – La décision est prise par les représentants de l'État sur la base de leur évaluation du coût des mesures. Ils définissent ainsi le montant de la consignation.

M. Jérôme Bignon. – Dès lors, quand il y a erreur d'appréciation, la situation n'est pas réglée. Une police d'assurance ne serait-elle pas une solution mieux adaptée ? Une entreprise en difficulté n'a pas forcément la liquidité nécessaire pour consigner une large somme, mais elle peut contracter une police d'assurance.

M. Hervé Maurey, président. – Une telle possibilité n'est-elle pas prévue, juridiquement, aujourd'hui ?

M. Patrice Philippe. – C'est l'objet des garanties financières, pendant la durée d'activité de la société : mettre en place un dispositif, suivant divers mécanismes financiers, parmi lesquels la caution bancaire, pour parer à l'éventualité d'une situation économique qui la mettrait dans l'impossibilité financière de répondre à ses obligations.

M. Jérôme Bignon. – Tous ces défauts entraînent une multiplication des friches et une artificialisation des sols. Celle-ci peut être positive quand on construit une zone d'activités, mais ce n'est pas le cas ici : elle gèle des sols pour longtemps. On ne s'attaque pas assez à ce problème très prégnant, qui contribue à dégrader l'image des territoires, y compris pour les habitants.

M. Jean-Pierre Vial. – Il est clair, d'après vos propos, que l'Ademe met en sécurité des espaces après un arrêt d'activité. Malheureusement, il y a des dizaines de sites industriels importants et dangereux où personne n'intervient parce que les grands groupes déclarent que l'activité est seulement suspendue et non arrêtée. Comment définissez-vous la mise en sécurité ? Pourrait-on déclencher une procédure dans de tels cas ?

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Ces sites ont même parfois été rétrocédés à des collectivités, qui se retrouvent dans des situations difficiles au vu des problématiques liées à la pollution qu'elles doivent gérer. Certaines vont jusqu'à participer au financement de la dépollution, ce qui n'est pas acceptable au regard du principe pollueur-payeur.

Mme Marie-Christine Prémartin. – Ce n'est pas l'Ademe qui décide : nous intervenons à la suite d'une saisine par le préfet de région, qui fait elle-même suite au classement du site et à d'autres mesures. Quand nous intervenons sur un site, nous travaillons avec l'inspection des installations classées afin de déterminer ce qu'il faut faire ; c'est un arrêté préfectoral qui demande notre intervention dans le cadre des travaux. Je ne me souviens pas d'exemples de sites qui n'étaient pas en cessation d'activité.

M. Patrice Philippe. – On parle de situations d’activité industrielle ayant entraîné des pollutions qui persistent sans pouvoir être redressées. On se retrouve avec des friches sur les territoires qui sont de réels points noirs de la reconversion.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Cela pose un problème sanitaire.

M. Patrice Philippe. – Si un problème sanitaire est avéré, l’État doit intervenir. Ces friches représentent des pollutions anciennes et persistantes, qui entraînent des contraintes pour les usages de ces friches, qu’il faudrait reconverter en vue de lutter contre l’artificialisation des sols.

M. Hervé Maurey, président. – Merci. Nous attendons vos réponses écrites au questionnaire qui vous a été adressé et à certaines questions posées lors de cette audition.

Ce point de l’ordre du jour a fait l’objet d’une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Audition de Mme Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé, directrice de recherche honoraire à l’Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

M. Hervé Maurey, président. – Nous accueillons maintenant Mme Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé et directrice de recherche honoraire à l’Inserm, spécialisée dans l’étude des obstacles à la connaissance, à la reconnaissance et à la prévention des cancers d’origine professionnelle.

Vous vous êtes rendue à Rouen très vite après l’incendie, et vous avez estimé qu’il s’agissait d’un accident chimique majeur, d’une catastrophe dont les conséquences seront progressives et pourraient être dramatiques. Vous préconisez la mise en œuvre d’un suivi sanitaire comparable à celui déployé aux États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Le rapprochement de ces deux événements a pu surprendre, voire choquer. Depuis vos déclarations, le Gouvernement a annoncé la création, d’ici au mois de mars prochain, d’un dispositif de biosurveillance sur lequel nous souhaitons avoir votre avis.

Avant de vous laisser la parole, je rappelle que tout témoignage mensonger devant une commission d’enquête parlementaire est puni de cinq ans d’emprisonnement et de 75 000 euros d’amende.

Conformément à la procédure applicable aux commissions d’enquête, Mme Annie Thébaud-Mony prête serment.

Mme Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé, directrice de recherche honoraire à l’Inserm. – Mes travaux de recherche portent sur la grave question des cancers d’origine professionnelle, mais je travaille aussi, depuis près de trente ans, sur les conséquences du recours à la sous-traitance sur la gestion, la connaissance et la prévention des risques industriels, ainsi que sur les conditions de production de connaissance en santé publique concernant les effets sanitaires de ces risques industriels.

Il n’y a aucun doute sur le fait que, parmi les nombreuses substances dites CMR Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques présentes sur le site de l’incendie, certaines sont

reconnues depuis très longtemps pour leur toxicité et font même l'objet de tableaux de maladies professionnelles. Ces tableaux ne sont adoptés que lorsque l'évidence est absolument indéniable, surtout pour les cancers. Il y a les hydrocarbures polycycliques aromatiques, le benzène, le toluène, des métaux lourds et l'amiante. Les CMR sont des produits toxiques sans seuil de dose. Les effets de synergie n'ont malheureusement pas été très souvent étudiés, mais on s'est, par exemple, intéressé à la synergie amiante-tabac : on fait peut-être porter au tabac plus que ses péchés, car il semblerait que la synergie amiante-tabac soit cinquante fois plus nocive que chacun de ces produits pris séparément.

Je veux revenir sur les prescriptions du code du travail concernant les CMR. Il y a une sorte de contradiction entre le code du travail et le code de l'environnement. Le code du travail prescrit l'évaluation du risque, son évitement et, quand c'est possible, la substitution des produits : il faut travailler en système clos et, surtout, restreindre les quantités de produits présents sur les lieux de travail. Or l'article R. 512-9 du code de l'environnement dispose que l'étude de dangers « justifie que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible compte tenu de l'état des connaissances » : la contrainte est ici beaucoup plus légère. Il n'y a pas non plus de véritable exigence de transparence dans le code de l'environnement. Je pense que les événements de Rouen montrent que la réglementation du code de l'environnement atténue les exigences du code du travail, voire les fait disparaître, en quelque sorte.

Le rôle de la sous-traitance est, à mes yeux, un sujet extrêmement important. Un récent article du *Monde* évoquait une enquête effectuée par un organisme patronal auprès des entreprises utilisatrices, des entreprises sous-traitantes et des salariés ; cette enquête montrait que la situation était assez catastrophique.

Mon collègue australien Michael Quinlan a fait la synthèse, voilà quelques années, des conditions qui augmentent le risque d'accident industriel. Outre les manquements dans la conception, l'organisation et la maintenance, il relève, parmi les facteurs prédominants, la négligence face aux signaux d'alarme antérieurs et aux causes non immédiates : or c'est ce que l'on constate presque systématiquement dans les situations de sous-traitance. Ce point a également été soulevé lors de l'accident d'AZF à Toulouse.

Je voudrais insister sur une autre condition : le non-respect des normes, règles et injonctions produites par l'administration du travail et celle de l'environnement. Dans toutes les catastrophes que Michael Quinlan et moi-même avons étudiées, nous avons retrouvé ce non-respect des règles. Lubrizol a été condamné, il y a six ans, à 4 000 euros d'amende à la suite d'une fuite ; c'est tout de même un signe avant-coureur très inquiétant.

Une autre condition systématiquement relevée est l'absence de prise en compte de l'expression des travailleurs quant aux dangers potentiels. Je suis frappée du relatif silence de la part des salariés de cette usine dans les jours ou les semaines précédant l'incendie. Peut-être l'enquête permettra elle d'en savoir plus.

L'absence de communication entre les travailleurs et le management est un effet de la sous-traitance, qui rompt le lien entre celui qui prescrit le travail et ceux qui l'exécutent. En effet, dans la relation commerciale entre deux entreprises, les prescriptions de sécurité sont totalement sous-traitées à l'employeur extérieur, qui bien souvent ne dispose pas des éléments nécessaires pour assurer la sécurité de ses propres travailleurs. C'est une situation extrêmement grave et constante dans toutes les situations de sous-traitance que nous avons pu étudier. Paradoxalement, les travailleurs font confiance à l'expertise technique des

responsables du site. La formation insuffisante, voire inexistante, des personnels est un autre problème évident ; c'est d'ailleurs ce que les juges avaient considéré comme l'infraction la plus grave commise par les responsables de l'usine AZF.

J'en viens à une autre dimension : les conséquences de l'incendie. Celles-ci doivent être analysées sur le long terme. Les cancers ne surviendront pas dans trois ou cinq ans, mais dans dix, vingt ou trente ans. Je me suis appuyée sur les travaux de collègues en santé publique qui ont analysé les conséquences sanitaires des catastrophes de Seveso, Three Mile Island, Bhopal, Tchernobyl et Fukushima, ainsi que du World Trade Center. Ce dernier cas a donné lieu au meilleur suivi des victimes : on parvient à identifier, depuis quelques années, les cancers en rapport avec la catastrophe. Ces études insistent sur l'organisation du suivi des personnes exposées, et non pas seulement des blessés, ainsi que sur l'information citoyenne pour une préparation effective aux urgences et, surtout, sur l'analyse et la publication de données descriptives au fil du temps. Pour Tchernobyl, Fukushima et le World Trade Center, on dispose de données qui permettent complètement d'associer des conséquences sanitaires gravissimes à ces catastrophes.

Lubrizol a généré une pollution professionnelle et environnementale très grave. J'insiste sur le fait que les travailleurs sont les premiers concernés : non pas seulement ceux du site, mais aussi tous ceux qui ont travaillé, huit heures par jour, au moment où le nuage est passé. Un problème évident de décontamination se pose. Il faudra demander à des techniciens comment le résoudre : un organisme comme l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a certainement des propositions à faire de ce point de vue. Le suivi sanitaire sera également essentiel.

L'épidémie de cancers en France représente 400 000 nouveaux cas par an, dont moins de 0,5 % sont reconnus comme maladies professionnelles, ce qui est un scandale permanent. Le travail tue par le cancer. Au niveau européen, on estime à 130 000 par an le nombre de décès dus à des cancers professionnels, maladies dont le coût est évalué entre 270 et 610 milliards d'euros. Pour punir ces « crimes industriels », il est nécessaire de renforcer les sanctions pour infraction et mise en danger de la vie d'autrui. La seule mesure de prévention efficace sera l'interdiction de la sous-traitance sur les sites Seveso et les sites nucléaires.

M. Hervé Maurey, président. – Lorsque nous avons rencontré les représentants du personnel de l'entreprise, y compris des syndicalistes, ils nous ont indiqué que celle-ci était quasi exempte et qu'eux-mêmes étaient extrêmement respectueux des règles de sécurité. Comment expliquez-vous cette différence avec vos conclusions ?

Mme Annie Thébaud-Mony. – Plusieurs alertes ont été lancées par des inspecteurs du travail et des syndicalistes CGT auprès du comité régional d'orientation des conditions de travail (Croct) un peu avant 2013, puis entre 2013 et 2018. Vous auriez tout avantage à auditionner Gérard Lecorre, inspecteur du travail et responsable santé et travail au sein de l'union départementale CGT de Seine-Maritime, avec lequel j'ai fait un rapport sur la sous-traitance et la connaissance des risques cancérogènes sur les sites chimiques de Normandie. Nous avons à l'époque, en 2010 ou 2012, collaboré avec l'inspection du travail, et il était apparu que des signalements transmis au Croct n'avaient pas été pris en compte.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteure. – Merci pour cet exposé liminaire très intéressant et inquiétant. Le préfet a tenu à rassurer la population en écartant le risque lié à l'amiante et en indiquant que les produits présents sur le site n'étaient pas

particulièrement dangereux. On sait toutefois que, parmi les dix produits présents en plus grande quantité, figurent des substances pouvant nuire gravement à la fertilité.

Vous soulignez la présence de benzène ou d'hydrocarbures, potentiellement cancérogènes, en indiquant que la dangerosité était liée à l'« effet cocktail » lors de la combustion de tous ces produits. Sur quels éléments vous basez-vous pour prévoir des conséquences négatives sur la santé des populations ? Considérez-vous que les entreprises classées Seveso prennent suffisamment en compte les problématiques sanitaires dans leur plan de prévention ? Depuis dix ans, certaines réformes législatives ont en effet allégé les conditions de sécurité sur ce type de sites.

Mme Annie Thébaud-Mony. – Je suis malheureusement convaincue que des personnes vont subir dans les prochaines années et décennies les conséquences de cette catastrophe. Je préfère parler d'« effet de synergie » plutôt que d'« effet cocktail ». Chaque molécule introduite dans un organisme humain peut avoir ses conséquences propres, mais lorsqu'il y en a plusieurs, elles peuvent interagir et entraîner des effets complémentaires. Comme je l'indique dans mon ouvrage *La science asservie*, tous les travaux menés sur les cancers montrent qu'il n'y a pas de neutralisation d'un cancérogène par un autre ; il se produit plutôt une potentialisation des effets.

Par ailleurs, la dégradation des molécules liée à leur combustion a également des conséquences néfastes. Ainsi, les hydrocarbures aromatiques polycycliques – il y en a des centaines, dont le plus connu est le benzopyrène, cancérogène avéré depuis longtemps – sont issus de la combustion des hydrocarbures. Il faut aussi citer les suies, également cancérogènes, dont on connaît les conséquences sur la santé, notamment chez les ramoneurs, depuis la fin du XVIII^e siècle.

Dans le cas de Lubrizol, certains produits présents sont effectivement nuisibles à la fertilité. Le problème est que la liste publiée sur le site de la préfecture est très difficile à saisir. Des collègues ont essayé d'identifier les numéros du *chemical abstract registry*, qui est le registre des substances chimiques, et du registre de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) : ils ont identifié près d'un millier de molécules différentes, parmi lesquelles on trouve des cancérogènes, des mutagènes, des reprotoxiques, des neurotoxiques comme le plomb, des cancérogènes, des substances nuisibles pour le système cardiovasculaire et le rein. Il conviendrait que les institutions fassent un travail beaucoup plus approfondi de recensement, afin de mettre en place le suivi approprié.

L'étude que nous avons menée en Normandie montrait une certaine légèreté en termes de plans de prévention. Une entreprise se contentait ainsi de réunir ses sous-traitants, au nombre d'environ 500, une fois par an dans une salle et de leur distribuer un CD soi-disant « de sécurité », puis faisait signer chaque entreprise afin qu'elle atteste avoir été informée. Il y a un écart entre ce qui est prescrit et la réalité du travail. Le problème est que l'on se fie beaucoup trop aux dossiers et pas assez à l'expérience des travailleurs sur le terrain.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Vos propos, très forts, entrent en choc frontal avec ceux du PDG du Bristol, qui a expliqué que cet incendie pouvait se comparer avec celui d'une maison ! Comment analysez-vous la défiance des citoyens à l'encontre de la parole publique et de ce qu'ont pu dire les responsables de Lubrizol ?

Mme Annie Thébaud-Mony. – Jean Rostand disait : « L'obligation de subir nous donne le droit de savoir. » Lors des catastrophes qui se produisent en France, l'obsession des

pouvoirs publics, qui est de rassurer, les empêche de dire les choses telles qu'elles sont. Connaissant un certain nombre des produits qui se trouvaient dans cette usine, je savais que la suite serait terrible, et c'est pourquoi je me suis exprimée en ce sens sur France Culture au lendemain de la catastrophe. La perte de confiance est liée à ce message faussement rassurant. Ce qui apaise, c'est de connaître la réalité des faits et la façon de les combattre.

M. Hervé Maurey, président. – Comment donner à nos concitoyens la certitude qu'on ne leur raconte pas d'histoires mais qu'ils sont totalement, complètement et honnêtement informés ? Ne faudrait-il pas établir un protocole des informations qui sont attendues de la part des responsables politiques ?

Mme Annie Thébaud-Mony. – La première mesure qui aurait dû être prise après la catastrophe de Lubrizol, mais aussi dans d'autres cas similaires, c'est de communiquer sur la réalité des faits : « Une usine chimique brûle, restez chez vous, fermez vos commerces, ne sortez pas. Nous allons faire des analyses de ce que transportait ce nuage. » La demi-mesure qui a été appliquée à l'agriculture aurait dû l'être beaucoup plus tôt, et à toute la ville de Rouen, à tous ceux qui se sont trouvés sous le panache de fumée !

Lors de la catastrophe de Tchernobyl, la France a traité la situation différemment de l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, pays dans lesquels on a immédiatement conseillé aux habitants de prendre des précautions et qui n'ont pas caché, par exemple, que les végétaux étaient contaminés en présence de radioactivité. Pendant ce temps, chez nous, on disait que le nuage s'était arrêté à la frontière et aucune mesure de précaution n'était prise !

M. Pascal Martin. – En tant que Rouennais, présent le jour de l'incendie, je suis interpellé par la différence entre le discours du PDG de Lubrizol, qui minimise la situation, et votre témoignage ! Vous parlez de « crime industriel », vous évoquez les catastrophes de Fukushima, du World Trade Center, de Tchernobyl et d'AZF, qui ont entraîné des morts par centaines, voire par milliers... Or on peut dire qu'à Rouen, dans une perspective de court terme tout au moins, il n'y a eu ni morts ni blessés, même s'il s'agit bien d'un incendie majeur.

Disposez-vous d'informations indiquant que l'incendie de Lubrizol aurait eu pour origine des dysfonctionnements liés au recours à la sous-traitance ? J'ai posé cette question aux salariés de Lubrizol, qui ont répondu qu'il n'y avait pas de lien direct avec la sous-traitance, et qu'ayant été formés à la culture du risque, ils ne s'expliquaient pas la violence de cet incendie.

Mme Annie Thébaud-Mony. – Je vous renvoie à l'article du *Monde* : parmi les salariés de la sous-traitance soumis à des tests de connaissances, 98 % ne connaissent pas les principes généraux de prévention, 92 % ne savent pas ce qu'est le document unique d'évaluation des risques professionnels, 99 % ignorent la liste des travaux dangereux et sont incapables de dire ce que contient une fiche de données de sécurité, 75 % ne savent pas ce qu'est une zone ATEX, c'est-à-dire une zone à risque d'explosion. Et 92 % des personnels travaillant avec un permis de feu n'ont pas été formés au maniement d'un extincteur.

M. Hervé Maurey, président. – Le site de France Chimie fait pourtant mention de dispositifs d'habilitation des entreprises sous-traitantes. Serait-ce une publicité mensongère ?

M. Pascal Martin. – Ma question portait spécifiquement sur la sous-traitance au sein de l'entreprise Lubrizol.

Mme Annie Thébaud-Mony. – Une partie des stocks de produits chimiques de Lubrizol se trouvait sur le site de l'un de ses sous-traitants, Normandie Logistique, qui n'avait probablement pas formé ses salariés à ce type de stockage et ne les avait sans doute pas non plus alertés sur la conduite à suivre en cas d'incendie. Par ailleurs, les pompiers qui sont intervenus n'ont pas trouvé les équipements de sécurité nécessaires sur le site de Lubrizol.

M. Hervé Maurey, président. – À ma connaissance, ce que vous dites sur les sous-traitants de Lubrizol n'est pas avéré.

Mme Annie Thébaud-Mony. – Il faudrait mener une analyse plus fine, comme cela a été fait pour AZF. Les documents d'assurance qualité et de certification, qui regroupent un ensemble de prescriptions, sont en fait des chèques en blanc. Les salariés de la sous-traitance intervenant pour la maintenance des centrales nucléaires m'ont expliqué que ces prescriptions étaient souvent inapplicables...

Le système d'habilitation mentionné sur le site France Chimie n'est pas franchement mensonger, mais il traduit toute la différence entre ce qui est prescrit et la réalité des situations, qui nous rattrape toujours.

Mme Céline Brulin. – Vous avez indiqué que le code de l'environnement avait fait disparaître certaines dispositions du code du travail. Pourriez-vous nous donner des exemples ?

À la suite de l'incendie de Lubrizol, faudrait-il tenir un registre de suivi de la progression des cancers ? Pourrait-on s'inspirer de la procédure suivie après l'attentat contre le World Trade Center ?

Que pensez-vous des protocoles mis en place par Santé publique France ?

Pouvez-vous nous en dire plus sur les alertes transmises au Croct par des inspecteurs du travail et des syndicalistes ?

Mme Annie Thébaud-Mony. – La loi Bachelot et la réglementation Seveso, qui font référence à des « conditions économiquement acceptables », entretiennent une ambivalence : cela sous-entend que les contraintes sont trop lourdes. Cette logique s'est traduite concrètement dans le cas de Lubrizol puisque le préfet a pu donner une autorisation administrative d'augmenter la capacité de production et de stockage de produits chimiques dangereux sur le site. Les lubrifiants sont en effet des produits extrêmement toxiques, et les additifs aux lubrifiants encore davantage. La simplification administrative prévue par le code de l'environnement a donc rendu encore plus prégnante l'exigence économique.

Le code du travail prévoit une évaluation complète des risques. Or il n'y a pas de transparence puisque la liste des produits n'est pas accessible au grand public et que le secret industriel s'applique. De mon point de vue, lorsque les substances sont aussi dangereuses, la transparence devrait être totale.

Le leitmotiv, depuis la directive « cancérogènes » de 1991, est qu'il faut à tout prix éliminer les CMR de l'espace de travail. D'un côté, le code du travail préconise une telle élimination ainsi que des précautions extrêmes ; de l'autre, le code de l'environnement prévoit non pas une évaluation environnementale mais une simple autorisation administrative. C'est contradictoire !

Sur le registre de suivi des cancers, il ne s'agit pas de comparer les catastrophes terme à terme, mais d'évaluer la gestion sanitaire qui a ensuite été mise en place. Après l'attentat contre le World Trade Center, les équipes se sont préoccupées des catastrophes à venir, à Tchernobyl aussi ; ce travail est engagé à Fukushima, mais il y a beaucoup de « bâtons dans les roues »... Il faut mettre en place un suivi concernant, d'abord, les pompiers, tous ceux qui se sont retrouvés sous le panache, les riverains, les enfants et les femmes enceintes. Cela rend nécessaire une évaluation des risques digne de ce nom, avec l'établissement d'une cartographie de l'ensemble du nuage.

Nous sommes un certain nombre de professionnels de la santé publique et de la santé au travail à souhaiter prendre connaissance du protocole élaboré par Santé publique France, ce qui n'a pas été possible jusqu'à présent.

M. Hervé Maurey, président. – Vous avez dit très clairement que l'essentiel des conséquences étaient à venir. Comment, dans ces conditions, évaluer le préjudice subi et l'indemniser ?

Mme Annie Thébaud-Mony. – Pour faire le lien avec ce qui précède, il faut établir un suivi à partir de l'exposition. S'il s'agit d'un suivi respiratoire, il ne faut pas se limiter à prescrire des scanners, mais aussi d'examiner la fonction respiratoire au fil du temps, comme cela a été fait au Mount Sinai Hospital de New York pour les sinistrés du World Trade Center.

S'agissant de l'indemnisation, le préjudice d'anxiété doit être pris en compte : la Cour de cassation a jugé que tout travailleur ayant été exposé à une substance chimique et en apportant la preuve peut légitimement le faire valoir.

Pour les autres préjudices, il s'agit de déterminer les atteintes à la santé en fonction du type de polluants et de prendre en compte une éventuelle incapacité temporaire ou permanente. Rappelons qu'à partir du moment où la formule sanguine a été altérée, le risque de cancer est augmenté.

M. Hervé Maurey, président. – Merci, madame, pour cette intervention très intéressante. Pourriez-vous nous renvoyer vos réponses écrites au questionnaire que nous vous avons adressé ? Nous aimerions également connaître toutes les propositions que vous souhaitez faire, qu'il s'agisse de l'harmonisation des codes, des règles en matière de sous-traitance ou du suivi épidémiologique.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Audition de Mme Geneviève Chêne, directrice générale, M. Martial Mettendorff, directeur général adjoint de Santé publique France, et M. Sébastien Denys, directeur santé-environnement-travail

M. Hervé Maurey, président. – Nous accueillons Mme Geneviève Chêne, directrice générale de Santé publique France, M. Martial Mettendorff, directeur général adjoint et M. Sébastien Denys, directeur santé-environnement-travail.

Mme Annie Thébaud-Mony était devant notre commission il y a quelques instants. Comme vous pouvez l'imaginer, elle a eu des mots assez forts pour évoquer ce qui s'est passé à Rouen et a préconisé des mesures de suivi assez ambitieuses, notamment un suivi comparable à celui mis en place à New York après l'effondrement du World Trade Center.

Le Gouvernement, pour faire face à un certain nombre d'attentes, a annoncé la mise en place d'une enquête de santé auprès de la population. C'est vous qui êtes chargés de définir la manière dont cette enquête va se dérouler, ses contours et son protocole. Nous aimerions que vous puissiez nous en parler et que vous nous informiez des actions que vous avez entreprises à Rouen depuis le 26 septembre.

Tout comme nos concitoyens, nous ne demandons à être rassurés, mais à être informés. On aura sûrement l'occasion de reparler de la distinction entre les deux termes au cours de cette audition.

Je vous rappelle qu'apporter un témoignage mensonger devant une commission d'enquête parlementaire est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 euros. Je vous demande, comme il se doit, de prêter serment.

Conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, Mme Geneviève Chêne, M. Martial Mettendorff et M. Sébastien Denys prêtent serment.

Je vous remercie. Je vous laisse à présent la parole.

Mme Geneviève Chêne, directrice générale de Santé publique France. – Monsieur le Président, Mesdames les Rapporteurs, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, je présenterai globalement Santé publique France puis, compte tenu de ma prise de fonction extrêmement récente, je laisserai la parole à MM. Mettendorff et Denys.

Santé publique France est l'agence sanitaire qui répond aux besoins en matière de connaissances de l'état de santé, de la protection et de la préservation de la santé de la population. Son champ d'expertise porte sur les investigations épidémiologiques ainsi que sur les actions de prévention et de promotion de la santé.

Santé publique France exerce une fonction d'expertise et de conseil en matière de prévention, d'éducation pour la santé et de promotion de la santé. On peut résumer les choses en disant que Santé publique France prépare et contribue à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, quelle qu'en soit l'origine, et met en œuvre les plans de réponse nécessaires à la protection de la santé et du bien-être des populations humaines.

Santé publique France est ainsi tout à fait complémentaire de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), qui a une approche par milieu et par produit, et qui évalue en particulier les dangers des expositions et des risques liés aux agents biologiques, chimiques, physiques, etc.

Par ailleurs Santé publique France met en œuvre différents types d'actions spécifiquement en lien avec l'audition d'aujourd'hui : la surveillance d'indicateurs de santé, en rapport avec les perturbateurs endocriniens ou d'autres produits, l'acquisition de données d'imprégnation de la population, l'analyse de signaux et l'aide à la définition d'actions d'évaluation.

M. Martial Mettendorff, directeur général adjoint de Santé publique France. - Mesdames et messieurs, nous disposons, depuis 2004, d'un système de surveillance des événements qui se déroulent dans les services d'urgence et lors des prises en charge par SOS médecins. Ce système remonte toutes les nuits toutes les informations nécessaires à la surveillance syndromique, qui permet de connaître le motif de recours aux urgences. Il a été activé dès le 26 à midi sur la région de Rouen et des Hauts-de-France, de façon à recenser tout ce qui pouvait être mis en relation avec l'événement qui venait de se produire, notamment les symptômes irritatifs et les manifestations de troubles anxieux.

Nous avons commencé à « monitorer » ces événements de manière à évaluer l'ampleur de la situation, à apprécier si le système de santé est en mesure d'y faire face et à renseigner la nature des recours aux urgences. À partir du 4 octobre, nous avons rendu public un premier rapport à ce sujet.

J'ai composé un dossier comportant l'ensemble des points épidémiologiques...

M. Hervé Maurey, président. – Vous nous le laisserez, si vous le voulez bien.

M. Martial Mettendorff. – Il se trouve sur Internet et permet de comprendre la situation et son impact sur la population au plan aigu.

L'agence est par ailleurs organisée de manière à réaliser chaque jour un point de surveillance de la situation et des informations, afin de comprendre le plus vite possible les problématiques autour des substances, du panache, des mesures de confinement.

Nous participons également à la conférence téléphonique qu'organise le ministère de la santé pour collecter ces données.

Il est important, dans le cadre de la surveillance, de pouvoir disposer d'informations sur les effets de la combustion, du panache et des dépôts.

Sébastien Denys s'est coordonné avec l'ANSES et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) pour essayer de cartographier tous les prélèvements, que ce soit pour des motifs alimentaires ou environnementaux.

Nous avons assez vite proposé une surveillance de la population concernant les effets à distance. On a ainsi, en amont de la saisine de la Direction générale de la santé (DGS), institué une démarche de surveillance grâce à un dispositif comportant plusieurs volets, dont le premier est une enquête de santé dite déclarative qui permet d'apprécier l'ensemble des expositions, des nuisances et des *stimuli* liés à cet événement et subis par la population. On est là dans le post-traumatique, qui permet de comprendre entre autres les troubles anxieux, les troubles du sommeil.

Nous avons également commencé à élaborer un protocole d'enquête en y associant la population.

Par ailleurs, à partir du Système national des données de santé (SNDS), qui regroupe tout ce qui touche à l'activité de soins, notamment le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), nous sommes dès à présent capables de bâtir des indicateurs de santé et de monitorer durablement les effets généraux en matière cardiovasculaire ou en matière de santé mentale.

De même, on pourra observer des éléments de la consommation de soins et savoir si certaines sont imputables à l'événement.

Enfin, nous avons proposé, avec les services de médecine du travail, que les groupes d'alerte en santé-travail (GAST), qui existent dans chaque région et qui travaillent avec l'ARS, œuvrent de manière à coordonner les intervenants pour conduire une évaluation des conséquences sanitaires, psychologiques et socioprofessionnelles pour les professionnels concernés.

Un volet d'études d'imprégnation envisage enfin une biosurveillance à distance pour mesurer les substances toxiques dès que l'on aura une meilleure connaissance des contaminations environnementales.

M. Hervé Maurey, président. – Il serait utile que vous nous transmettiez par écrit la description précise du protocole que vous mettez en place et qui devrait être suivi par l'ARS.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Mme Annie Thébaud-Mony s'est en effet interrogée à ce sujet. C'est pourquoi nous aimerions en avoir communication.

En second lieu, qui peut saisir Santé publique France ? Les ARS sont-elles seules en mesure de le faire ? Les sinistrés ou les associations le peuvent-ils également ?

M. Hervé Maurey, président. – Vous avez parlé de vos relations avec l'ARS de Normandie. Est-ce à dire que les Hauts-de-France sont totalement exclus de votre champ d'investigation ?

M. Martial Mettendorff. – Le protocole n'est pas établi à ce jour. On est en train de le faire. Nous souhaitons pouvoir réaliser celui concernant la santé déclarative avec les parties prenantes et, le cas échéant, des représentants de la population, de manière à intégrer les questions qui leur paraissent légitimes. Ceci permettra de ne pas avoir seulement une démarche scientifique, mais aussi d'établir le dialogue.

Des travaux de ce type existent dans la littérature scientifique. Nous-mêmes en avons conduit lors de la catastrophe d'AZF, mais nous souhaitons entreprendre une démarche participative dans l'élaboration de ce protocole.

Nous avons également besoin d'une démarche classique et d'un avis du Comité de protection des personnes (CPP) et de la CNIL.

En l'état actuel du droit, seuls les ARS et la DGS – ainsi que les autres ministères et les membres du conseil d'administration, par le biais de cette dernière – peuvent saisir Santé publique France. Aucune saisine directe n'est possible.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteur. – Lorsque nous nous sommes allés à Rouen, nous avons pu rencontrer Mme Christine Gardel, directrice de l'ARS, qui nous a fait part de nouvelles attentes de la population. Aujourd'hui, la question n'est plus tant celle des risques létaux immédiats que celle des risques sanitaires à long terme. Combien de temps allez-vous assurer cette surveillance pour répondre à l'attente de la population ?

Par ailleurs, quels contacts avez-vous avec les acteurs de terrain pour mener à bien votre mission de surveillance sur les conséquences sanitaires de cet incendie ?

M. Martial Mettendorff. – Notre agence a la chance de disposer de cellules régionales constituées d'épidémiologistes de Santé publique France placés auprès des ARS. Ils partagent leurs activités et leurs locaux au quotidien. La proximité est donc très grande. Le monitoring de l'activité des urgences et des syndromes post-événement est immédiatement mis à la disposition de l'ARS, qui informe, avec nous, les professionnels de santé pour renforcer le cas échéant le signalement d'événements qui pourraient échapper au dispositif de surveillance que nous avons mis en place. Nous recueillons alors un certain nombre de signaux, que nous étudions.

Sur le plan national, nous apportons un appui aux cellules régionales de manière à faire face à un événement de cette nature. Tout notre travail s'effectue en relation avec l'ARS, en appui de la DGS ou à sa demande.

M. Hervé Maurey, président. – Comment traitez-vous l'ARS des Hauts-de-France ? Vous avez uniquement évoqué celle de Normandie...

M. Martial Mettendorff. – Nous la traitons de la même manière et travaillons régulièrement avec elle. Le panache ne concerne pas que la région Normandie. Au début, nos deux cellules ont travaillé chacune de leur côté, puis nous avons réalisé un seul bulletin public de manière à formaliser le suivi de l'événement.

Mme Céline Brulin. – En tant qu'élue de Seine-Maritime, je me fais ici l'écho des questions de la population qui, je pense, méritent d'être posées. Les gens ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas eu d'examen plus tôt. Certaines substances auraient en effet pu être respirées ou ingérées. Je comprends que vous établissiez les analyses de manière collaborative, mais cela prend du temps et donne le sentiment que celles-ci vont être reportées à plus tard.

Par ailleurs, toute une partie de votre enquête va dépendre de ce qui sera découvert en termes de pollution des sols. Or la population doute qu'on lui dise la vérité. Le fait de conditionner vos propres analyses à d'autres analyses entachées de questionnements ou de doute n'est-il pas de nature à en rajouter ? Que pourriez-vous mettre en œuvre, de manière inédite et hors protocole, afin de signifier aux habitants que vous voulez comprendre tout ce qui est en train de se passer ?

M. Martial Mettendorff. – La manière de conduire le protocole post-traumatique est effectivement très importante. Nous en avons l'habitude. Il existe une littérature scientifique fondée sur la capacité à mesurer les choses et à les comparer. On a cependant conscience que la population se demande si nous prenons bien en compte ce qui s'est passé. C'est pourquoi nous souhaitons un protocole participatif, de manière à intégrer toutes les questions.

Quant aux prélèvements – ce que nous appelons la biosurveillance – nous avons besoin de formuler des hypothèses à la fois pour des questions de bonne gestion de l'enquête – cibler des substances – et parce que ces hypothèses sont nécessaires pour se référer à la littérature et à des niveaux d'exposition habituels ou connus.

Pour nous, il est important de disposer de ces éléments d'information.

M. Sébastien Denys, directeur santé-environnement-travail. – Il s’agit d’un sujet effectivement très important. Lubrizol n’est pas le seul dossier sur lequel se pose la question des attentes et des difficultés de compréhension de nos protocoles.

Tout ce qui nous importe, c’est la question de l’impact lié à l’incendie. Les substances qui ont été émises lors de l’incendie, et dont le suivi a d’ailleurs été recommandé par l’INERIS et l’ANSES, sont des substances qu’on peut trouver de manière ubiquitaire dans l’environnement, c’est-à-dire indépendamment de cet incendie.

Par exemple, les dioxines/furanes sont des substances émises lors de processus de combustion et sont potentiellement présentes dans la zone industrielle de Rouen, du fait d’autres processus industriels non accidentels.

De même, certains métaux, dont le suivi a également été recommandé, peuvent être présents de manière anthropique dans l’environnement, en plus de cet incendie et également de manière naturelle. Il existe donc de multiples circonstances expliquant la présence de ces polluants dans l’environnement.

La question qui nous est posée concerne l’impact de l’incendie. C’est pourquoi nous cherchons à connaître les substances potentiellement émises à cette occasion. Comme l’a dit Martial Mettendorff, nous nous sommes très rapidement rapprochés de l’INERIS et de l’ANSES pour connaître leurs préconisations en matière de suivi.

L’INERIS ayant réalisé une modélisation du panache, comment va-t-on cibler les substances et les populations ? Il est probable qu’une portion restreinte de la zone géographique modélisée sera concernée par un impact objectivable sur le plan environnemental. Il est pour nous important d’en prendre la mesure.

Nous voulons en effet déterminer l’impact de l’incendie et travaillons sur des substances qui comportent des effets à long terme et induisent des pathologies chroniques, telles les dioxines et furanes dont la cancérogénicité est avérée.

Cependant, il est difficile de prédire, à trente ans, l’incidence de cancers sur des populations exposées au panache. Ces mesures de biosurveillance, qui constituent une expertise que nous avons développée depuis environ quinze ans, sont des outils très puissants pour déterminer l’exposition des populations à un instant T, face à des substances qui ont des demi-vies dites longues, donc rémanentes dans l’environnement.

Cela signifie que, si ces mesures sont opérées dans six mois ou un an, les substances seront toujours présentes dans l’environnement et dans les matrices biologiques des individus. Cette connaissance de l’exposition permet d’objectiver les niveaux d’exposition des populations, d’identifier des populations potentiellement vulnérables. Si on retrouve majoritairement ces substances chez des enfants ou des femmes enceintes, cela permettra de cibler des populations, pour ensuite prendre des mesures de gestion de ces expositions, en vue d’éviter ou de limiter l’apparition à long terme de pathologies dont on serait scientifiquement incapable d’estimer l’impact dans 30 ans à 40 ans.

M. Daniel Gremillet. – Jusqu’où allez-vous dans l’observation du panache, visible ou invisible ? Je pense à Tchernobyl : les fumées ne s’arrêtent pas aussi facilement. Ce n’est pas parce qu’on ne voit plus rien qu’il ne se passe pas quelque chose plus loin.

En second lieu, avez-vous pu établir des comparaisons avec des situations naturelles préalables ou du fait de la présence d'entreprises ?

M. Martial Mettendorff. – L'étude post-traumatique ne porte pas que sur le panache. Les personnes qui ont vu l'événement à distance ne sont pas forcément sous le panache, mais peuvent éprouver une certaine anxiété.

M. Sébastien Denys. – Le visible et l'invisible figurent dans nos préoccupations. C'est pourquoi il faut s'appuyer sur les recommandations de l'INERIS et de l'ANSES. L'INERIS a très rapidement réalisé une modélisation du panache et l'a confrontée, soit dans des jauges soit sur des lingettes, avec l'analyse des polluants potentiellement émis. Ces prélèvements sont cependant très peu nombreux, de l'ordre de six canisters, ces dispositifs qui permettent de caractériser la contamination de l'air. Par rapport à la zone de panache modélisée par l'INERIS, c'est insuffisant.

L'INERIS et l'ANSES ont, suite à ces premiers travaux, recommandé un plan d'investigation large dans l'environnement portant sur des sols et des denrées alimentaires. L'INERIS et l'ANSES ont des missions propres. Ces prélèvements sont donc réalisés dans un objectif sectoriel : l'ANSES effectue ces prélèvements dans le but de contrôler, par exemple, la qualité des productions agricoles.

Je tiens à signaler qu'il n'a pas été possible de croiser les données au moment de l'incendie. Ce travail reste à conduire, même si une première cartographie a été établie. En tout état de cause, croiser ces différents éléments permettra de répondre à la question du caractère visible du panache : jusqu'où s'étend la contamination par rapport à la modélisation qui a été produite le jour J ?

L'INERIS, quant à elle, recommande des analyses de sol. Elles sont réalisées par des laboratoires accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Une certification LNE (laboratoire national d'essais) a été mise en place il y a quelques années concernant la capacité des bureaux d'études à suivre toute la chaîne de travaux en matière de sites et de sols pollués.

S'agissant des référentiels, pour ce qui est de la biosurveillance, Santé publique France pilote, depuis le Grenelle de l'environnement, le programme national de biosurveillance, plan de longue durée qui permet d'acquérir des connaissances sur des substances chimiques présentes dans les populations. Il y a deux ans, nous avons publié un volet concernant les femmes enceintes. Il s'agissait d'un échantillon représentatif de femmes ayant accouché en 2011. Des prélèvements biologiques urinaires ont été effectués. On a mesuré une centaine de substances. Certaines ont été potentiellement émises lors de l'incendie. Elles permettent d'établir, pour la première fois à l'échelon français, un niveau de référence pour cette population.

Nous avons de même, en septembre, publié des éléments portant sur la population d'adultes et d'enfants, à partir d'un échantillon représentatif de la population française de plus de six ans, concernant les substances du quotidien – bisphénols, phtalates, retardateurs de flammes.

L'an prochain, nous publierons des analyses complémentaires sur les dioxines et furanes émis lors de la combustion. On dispose donc, grâce au plan national Santé environnement et à la stratégie nationale concernant les perturbateurs endocriniens, d'études

et de résultats qui nous permettent d'établir des valeurs de référence d'exposition de la population générale. Ceci permet de déterminer les expositions des populations qui ne sont pas exposées à des événements de ce type, ce qui nous permet ensuite de disposer des éléments de comparaison.

M. Hervé Maurey, président. – Pouvez-vous nous préciser le calendrier de mise en œuvre de cette enquête ? On a cru comprendre qu'elle ne débiterait qu'au mois de mars prochain, ce qui nous paraît assez tardif. Ce n'est guère de nature à donner à la population le sentiment que les questions sont prises à bras-le-corps. Pourquoi ?

M. Martial Mettendorff. – Nous avons conscience du fait que ce n'est pas forcément compris par la population, mais les délais d'élaboration du protocole et sa mise en œuvre sont assez incompressibles s'agissant d'enquêtes lourdes et complexes.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – J'imagine que vous avez d'autres chantiers ailleurs. Avez-vous les moyens de tous les mener à bien ?

M. Martial Mettendorff. – On priorise très franchement ce chantier. Ainsi que vous le dites, nous sommes appelés sur d'autres fronts. Dans un moment comme celui-là, nous faisons appel aux autres cellules régionales pour soutenir celles de Rouen et des Hauts-de-France.

Par ailleurs, nous avons formé des équipes internes afin de faire face à toutes nos missions. Grâce à un appel d'offres, nous disposerons, au moment du déploiement, d'enquêteurs extérieurs. Il est cependant clair que l'Agence connaît aujourd'hui un certain nombre de contraintes majeures. La réduction du nombre d'emplois, année après année, accroît la difficulté pour faire face à l'ensemble de nos missions. Un événement comme cet incendie oblige à une énorme mobilisation de la ressource interne. Ce sujet est prioritaire, et nous nous organisons en conséquence.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Au détriment d'autres missions ?

M. Martial Mettendorff. – À coup sûr !

M. Hervé Maurey, président. – Madame, messieurs, merci de ces éléments.

Nous attendons de votre part une réponse écrite au questionnaire que nous vous avons adressé. Ne vous limitez pas dans les informations écrites complémentaires que vous pourriez juger utile de nous apporter pour éclairer les travaux de notre commission d'enquête.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à midi.

Mardi 12 novembre 2019

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 9 h 5.

Audition de Mme Delphine Batho, ancienne ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

M. Hervé Maurey, président. – Mes chers collègues, nous débutons notre programme d'auditions de la journée en accueillant Mme Delphine Batho.

Madame la ministre, vous avez souhaité être entendue par notre commission d'enquête et votre audition me paraît d'autant plus justifiée que vous étiez ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie lors du précédent accident dans l'usine Lubrizol de Rouen, c'est-à-dire une fuite de gaz – le mercaptan – en janvier 2013.

Dans le courrier que vous m'avez adressé, vous indiquez deux choses qui me paraissent particulièrement intéressantes : « En 2013, plusieurs dysfonctionnements avaient été relevés dans la gestion de crise de l'événement ; toutes les leçons du précédent incident n'ont pas été retenues. »

Pouvez-vous, en conséquence, nous indiquer dans quelle mesure ces dysfonctionnements ont été pris en compte et les points qui n'ont pas été corrigés ? Ces manques ont-ils contribué, selon vous, à aggraver les conséquences environnementales et sanitaires de l'incendie ? Au-delà de la gestion de crise, quelle est votre appréciation des évolutions récentes du droit applicable en matière de protection contre les risques industriels majeurs ?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous vous demandons d'apporter une réponse précise.

Avant de vous laisser la parole, je vais maintenant, conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, vous demander de prêter serment. Je rappelle que tout témoignage mensonger devant une commission d'enquête parlementaire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, Mme Delphine Batho prête serment.

Je vous laisse maintenant la parole pour une présentation d'une dizaine de minutes avant de passer aux questions des rapporteurs, puis des autres membres de notre commission d'enquête.

Mme Delphine Batho, ancienne ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. – Ayant travaillé pendant des années sur les questions de sécurité et étant engagée sur les enjeux écologiques, je commencerai par une analogie : lorsqu'un attentat terroriste se produit, le premier réflexe des états-majors des services de renseignement est de dire qu'il s'agit d'un échec parce que les systèmes sont conçus pour qu'il n'y ait pas d'attentat. Ce réflexe est conçu comme un préalable pour rechercher des failles de vigilance et y remédier.

Évidemment, il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable – à savoir un attentat terroriste avec un accident industriel –, mais simplement noter, *a contrario*, que cette culture ne prévaut pas en matière de sécurité écologique où la doctrine de l'État est souvent de se rassurer à bon compte autour de cette formule qui consiste à dire que le risque zéro n'existe pas. Lors du précédent incident industriel à l'usine Lubrizol de Rouen en 2013, alors que j'étais aux responsabilités, et bien que cet accident n'ait rien de comparable avec celui du 26 septembre dernier ni par son ampleur ni par ses conséquences, à aucun moment, les services de l'État n'avaient été dans l'ignorance de la nature de la substance qui avait été rejetée dans l'environnement. J'ai vécu ce premier incident comme un échec pour les services de l'État.

Il s'agissait d'un échec en lui-même, parce que nos systèmes de prévention des risques technologiques doivent être faits pour qu'il n'y ait pas d'accident impactant les populations et l'environnement. Il s'agissait également d'un échec de la gestion de crise, et j'avais alors relevé une multitude d'anomalies qui m'avaient conduit à saisir les inspections générales des ministères de l'intérieur, de l'industrie et de l'écologie dans un cadre qui allait bien au-delà du classique retour d'expérience.

Le fait qu'un nouvel accident industriel beaucoup plus grave se produise dans la même usine après que Lubrizol a été condamnée pour négligence en 2014 et sans que les leçons de 2013 aient été retenues dans la gestion de crise, constitue à mes yeux, non seulement un échec, mais une faute de l'État. Je dis bien : une faute de l'État, et non celle de tel ou tel gouvernement, même si l'actuel gouvernement a sa part de responsabilité.

C'est essentiellement sur les conclusions du rapport d'inspection de 2013 que je vous ai adressé que je souhaite revenir devant vous.

Les conclusions de ce rapport vont bien au-delà du cas spécifique de la fuite de mercaptan de l'usine Lubrizol de Rouen. Elles portaient sur l'ensemble de l'organisation de l'alerte, de l'information et de la gestion de crise en cas d'accident industriel. Elles concernaient donc tous les sites Seveso dans toute la France, et plusieurs préconisations ont été mises en œuvre.

La première est la création d'une force d'intervention rapide. En 2013, l'État ne disposait pas de ses propres outils indépendants de mesure des rejets de mercaptan dans l'environnement. Il avait donc besoin de longues heures pour expertiser la situation. En 2019, des mesures ont donc été rapidement réalisées dans l'environnement.

Néanmoins, et je crois que vous avez notamment auditionné Atmo Normandie, on peut toujours s'interroger sur le périmètre géographique des prélèvements qui ont été réalisés, et sur le caractère adapté ou pas des outils de prélèvement.

La dernière mise en demeure préfectorale adressée à Lubrizol ces derniers jours prouve que l'instruction gouvernementale d'août 2014, dite « instruction Lubrizol », n'a pas été appliquée chez cet exploitant et que c'est seulement maintenant que cette défaillance est relevée. Je fais référence à l'arrêté de mise en demeure préfectoral qui est sur le site de la préfecture de Seine-Maritime.

La deuxième recommandation qui a été mise en œuvre est celle de la formalisation du partenariat avec les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air

(Aasqa). Je n’y reviens pas, mais je vous rappelle qu’en 2013 la préfecture avait décidé de ne pas associer Atmo Normandie à la gestion de crise.

D’autres préconisations du rapport de 2013 – les plus importantes – me semblent ne pas avoir été mises en œuvre.

La première est d’associer les maires à la gestion de crise. En 2013, il y avait des défaillances du système et le rapport d’inspection avait insisté sur la nécessité d’avoir une participation des maires beaucoup plus importante à la gestion de crise, de faire des exercices réguliers, etc. En 2019, de nouveau, de nombreux élus locaux ont déploré de ne pas avoir été suffisamment associés.

La deuxième est de développer des systèmes modernes de relais de l’information en cas de crise. En 2013, l’obsolescence des systèmes d’alerte était déjà diagnostiquée. En 2019, ni les anciens systèmes, c’est-à-dire les sirènes déclenchées cinq heures après le début de l’incendie, ni de nouveaux n’ont été mobilisés en dehors d’une communication médiatique classique.

La troisième préconisation du rapport est la généralisation de l’utilisation des réseaux sociaux pour la communication de l’État. En 2013, il n’y avait pas de compte Twitter de la préfecture de Seine-Maritime. En 2019, le premier *tweet* de la préfecture a été publié à 4 heures 50, soit plus de deux heures après le début de l’incendie. Ce *tweet* a suscité immédiatement un certain nombre de réponses immédiates aux questions de type : « Est-ce qu’il y a des produits dangereux ? », « Faut-il se confiner ? », « Pourquoi l’alarme ne s’est-elle pas déclenchée ? », « À quoi servent les entraînements ? » L’usage des réseaux sociaux est resté parcimonieux, l’information descendante et sans interactivité.

La quatrième est l’importance de la fonction d’anticipation. La conclusion du rapport de 2013 précise que la gestion de crise doit être organisée autour de trois pôles : la décision, la communication et l’anticipation.

En 2013, il n’y a pas eu d’anticipation de l’évolution du nuage de mercaptan et le manque de sérieux de l’industriel n’avait pas été interprété comme il se doit. Si vous le souhaitez, j’y reviendrai, en réponse à vos questions, pour vous communiquer des détails qui peuvent être éclairants.

En 2019, l’attention – et on peut le comprendre – s’est entièrement concentrée sur la maîtrise de l’incendie et le fait d’éviter un suraccident et des pertes humaines. Rapidement, les questions de bon sens relatives aux conséquences sanitaires de l’accident ont été posées par la population dans un contexte national marqué par la disparition du président Jacques Chirac, qui ne mettait pas Lubrizol au premier plan de l’actualité. Mais il n’y a pas eu d’anticipation, ni sur le périmètre géographique concerné ni au sujet de la question dans toutes les têtes dès le jeudi : qu’est-ce qui a brûlé ? Il a fallu attendre six jours pour avoir la liste des produits de Lubrizol et davantage encore pour ceux de Normandie Logistique. Nous pouvons également nous poser la question de l’anticipation au sujet de l’application des mesures de protection pour les pompiers et les policiers qui sont intervenus sur l’incendie.

La cinquième préconisation est un point fondamental. Une des conclusions majeures du rapport de 2013 est que l’absence de danger sanitaire grave ne doit pas conditionner le traitement d’un accident industriel. En 2013, nous savions que nous avions à faire à du mercaptan : le seuil olfactif était cinq fois inférieur au seuil des mesures de

détection et mille fois inférieur au seuil de toxicité, mais l'odeur était réellement incommodante. Tous les acteurs se sont alors focalisés pendant vingt-quatre heures sur l'absence de toxicité.

En 2019, on sait que des produits dangereux ont brûlé. On sait aussi qu'il y a des symptômes significatifs : maux de tête, nausées entraînant la fermeture des écoles qui avaient rouvert de façon précipitée. En revanche, on ignore s'il y aura – ou pas – des conséquences sanitaires à moyen ou long terme, mais la parole publique a été entièrement focalisée sur l'absence de toxicité aiguë. Il a fallu attendre six jours pour connaître la liste des produits et sept pour que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) soit saisie.

Pourtant, l'enseignement majeur de 2013, j'insiste, était d'éviter absolument une appréciation du risque basée uniquement sur la toxicité aiguë, c'est-à-dire sur le risque mortel ou sur les conséquences sanitaires immédiates et irréversibles. Tous les symptômes et toutes les conséquences à long terme doivent être pris en compte.

Ainsi, le rapport de 2013 recommandait la relecture par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de toutes les études de dangers pour prendre en compte, ce qui, dans le rapport, est qualifié d'incommodité. Les études de dangers restent basées sur les effets létaux, de même que le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) – l'approche qui prévaut – reste marqué par la catastrophe AZF, c'est-à-dire un risque d'explosion.

La sixième préconisation est que la communication – élément central de la gestion de crise – ne doit contenir que des éléments factuels, les dispositions prises pour réduire ou gérer les risques.

Le rapport d'inspection rappelait qu'il y a deux types de communication de crise possibles : la première, inopérante, vise à rassurer par l'affirmation de la maîtrise et du contrôle des risques. Elle n'est guère convaincante même quand les risques sont quasi nuls.

La deuxième consiste à délivrer un message exclusivement factuel, de nature clinique : voilà ce que nous savons, avec des chiffres et aucune appréciation ; voilà ce que nous ne savons pas et ce que l'on cherche à établir ; voilà les risques auxquels nous faisons face ; voilà les dispositions qui sont prises. Autrement dit, on ne peut pas affirmer qu'il n'existe pas de risque quand on ne sait pas et toute autre façon de procéder discrédite la parole de l'État. C'est la seule doctrine de communication valable quand il est question de la sécurité de la population. Elle est d'ailleurs appliquée aussi bien en matière de terrorisme que par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Je renvoie, par exemple, aux communiqués diffusés par l'ASN ce matin à la suite du tremblement de terre qui s'est produit hier.

En 2013, cette méthode de communication factuelle a été appliquée seulement trente-quatre heures après le début de la crise. En 2019, l'utilisation d'éléments de langage imprécis et approximatifs tels que « qualité de l'air dans un état habituel », « odeur dérangeante, mais pas toxique », « la faune et la flore, pour laquelle la pluie fera le nécessaire » – à tous les niveaux de l'État – a construit une défiance de la population. Il a ensuite fallu près d'une semaine pour que l'on dispose d'un minimum de transparence sur la liste des produits, mais aussi sur la situation du site de stockage de Normandie Logistique ainsi que sur le risque de suraccident, qui préoccupait les services de l'État avec les fûts éventrés depuis la fin de la maîtrise de l'incendie.

Enfin, et je reviendrai sur ce point si vous le souhaitez, les fragilités des compétences des Dreal où aucun directeur ni adjoint n'avait d'expérience en matière de risque industriel ont été relevées.

Les préconisations de ce rapport n'ont pas toutes été suivies d'effets. La question est de savoir pourquoi, par exemple, le préfet de Seine-Maritime, qui était en 2013 préfet de la Drôme, département qui comprend plusieurs sites Seveso, n'a pris connaissance de ce rapport qu'après l'incendie du 26 septembre 2019 ?

Il y a deux manières de le comprendre : soit on cherche un ou des lampistes – c'est la faute de tel ou tel serviteur de l'État – et alors rien ne changera, soit on comprend que ces questions sont posées, quelles que soient les personnes aux responsabilités ; elles renvoient à des mécanismes très profonds qui nécessitent un changement au plus haut niveau de l'État. Contrairement à ce qu'a déclaré le Président de la République à Rouen, il y a bien défaillance de l'État. Il s'agit non pas d'un dysfonctionnement au sens d'un écart par rapport à une situation normale, mais d'une logique technocratique, bureaucratique, qui conduit à chaque étape à éluder une part des informations ou à s'enfermer dans des certitudes en relativisant les risques. C'est en fait celle du fonctionnement normal de l'État en situation de crise écologique : personne ne ment volontairement ; personne n'élude sciemment des conclusions, mais la culture dominante de l'appareil d'État consiste à les mettre de côté, à ne reconnaître que des conclusions partielles parce que l'enjeu n'est pas porté politiquement, l'écologie n'étant pas reconnue comme un enjeu régalién, une priorité de sécurité nationale concernant la protection et la sûreté de la population. Cette culture dont je parle, c'est celle d'une conception élitiste de l'information sur les risques, comme si le niveau d'éducation et d'information de la population ne permettait pas aux citoyens de la comprendre, comme si leurs inquiétudes étaient suspectes. C'est ce manque de culture sur les enjeux écologiques et de santé environnementale qui conduit à la relativisation de la pollution et à des affirmations qui sont parfois à mille années-lumière de l'état des connaissances scientifiques. C'est enfin une conception de l'intérêt général, donnant largement priorité à l'intérêt économique sur tous les autres, que l'on a même pu qualifier de « culture de la raison d'État industrielle », qui conduit, sous la pression du chantage à l'emploi, à en rabattre sur les exigences à l'égard des industriels et, parfois, à ne pas respecter l'État de droit.

Le pouvoir politique n'est pas victime de cette situation. Au lieu de la contrecarrer, c'est parfois lui qui l'inspire et la renforce, avec la baisse des budgets en matière de prévention des risques technologiques, le démantèlement du droit de l'environnement, l'affaiblissement des règles applicables aux installations classées, la préfectoralisation de l'autorité environnementale. Dans le cas de Lubrizol, cet affaiblissement a, par exemple, conduit à une autorisation d'augmentation de capacités de stockage sans étude d'impact environnemental. S'y ajoute une zone de non-droit judiciaire dans la mesure où il n'existe pas de parquet spécialisé pour les infractions et les délits environnementaux. Nous ne disposons pas d'un état des suites judiciaires à l'ensemble des procès-verbaux dressés par l'inspection des installations classées. Comme vous le savez, en 2104, l'entreprise Lubrizol n'a été condamnée qu'à 4 000 euros d'amende pour négligence, alors même que le préjudice subi par la collectivité, du fait de la fuite de mercaptan de 2013, n'était pas contestable.

Ma conclusion liminaire est donc plus politique que technique. C'est au plus haut niveau de l'État qu'il doit y avoir un changement de culture, surtout pour ce qui concerne les risques liés à l'écologie, faute de quoi il y a, d'une part, une prise de risque réel pour la sécurité et la santé de la population au regard de l'augmentation de 34 % des accidents dans les sites Seveso au cours des deux dernières années, et, d'autre part, une perte d'autorité et de

crédibilité de l'État et, donc une faute politique, qui nourrit la défiance dont s'emparent ensuite les complotistes.

Le remède à toutes les défaillances constatées avec l'incendie de Lubrizol n'est donc pas d'ordre technique. Il y a là, en fait, un enjeu d'intérêt national qui justifie pleinement les investigations de votre commission d'enquête, mais aussi l'état d'esprit dans lequel le Sénat l'a créée, c'est-à-dire par un accord unanime de tous les groupes.

M. Hervé Maurey, président. – Je vous remercie beaucoup de ce témoignage très intéressant et très fort. Qu'appellez-vous l'« instruction Lubrizol » ?

Mme Delphine Batho. – Je parle de l'instruction du 12 août 2014, qui découle directement du rapport d'inspection que je viens d'évoquer. Elle avait deux dimensions : la capacité pour une Dreal de s'appuyer sur une capacité d'expertise inter-régionale ou nationale pour ce qui concerne les risques technologiques et les mesures de rejet dans l'environnement. Elle faisait aussi obligation aux industriels eux-mêmes de nouer des partenariats avec des laboratoires indépendants, de disposer sur site d'un certain nombre d'outils de mesure immédiate d'éventuels rejets dans l'environnement, par exemple.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Je vous remercie également de votre témoignage extrêmement fort, comme l'a souligné le président. Pourquoi toutes les préconisations formulées dans le rapport de 2013 – créer une force d'intervention rapide, associer les maires à la gestion de crise, développer un système d'alerte moderne, généraliser l'utilisation des réseaux sociaux, anticiper des mesures sanitaires à long terme –, des préconisations qui nous intéressent, n'ont-elles pas été mises en œuvre ou l'ont-elles été si peu ? Vous l'avez dit, le préfet en poste a même reconnu ne pas avoir eu connaissance de ce rapport, ce qui pose question. Dans votre conclusion, vous parlez de la défiance de l'État, de la faute et des manquements de l'État.

Vous avez également relevé qu'il n'existe pas de parquet spécialisé pour les délits environnementaux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette proposition ?

Mme Delphine Batho. – En 2018, 828 procès-verbaux ont été transmis à la justice par l'Inspection des installations classées, contre 740 en 2016 et 700 en 2014. Pour avoir personnellement cherché à connaître les suites judiciaires données à ces constatations d'infraction, je n'ai pas trouvé de renseignements.

On le voit avec la saisine du pôle « santé publique » du parquet et la nomination de juges d'instruction pour les questions techniques extrêmement pointues en lien direct avec la santé. Des problématiques similaires se posent pour les rejets dans l'environnement ; cela nécessite un parquet spécialisé. De façon générale, en France, une insuffisance de la police environnementale est insuffisante, tout comme les suites judiciaires données à toutes les infractions de nature environnementale. Les éminents spécialistes du droit de l'environnement que vous pourrez auditionner pourront vous parler de cette dimension, qui est absolument fondamentale.

On a tendance à concentrer nos débats sur l'amont, c'est-à-dire la règle, les dispositions de la loi, et on se préoccupe de façon très nettement insuffisante de la sanction. Le cas de Lubrizol le montre, avec une quasi-impunité : une amende de 4 000 euros est bien entendu dérisoire.

J'ai essayé de répondre à la question de savoir pourquoi on avait mis de côté les préconisations. Je veux y insister, personne n'a décidé de mettre ce rapport « au placard ». Mais n'a été retenue que la création de la force d'intervention rapide. J'avais alors annoncé un plan de mobilisation pour les risques technologiques, ainsi que la création de cette force d'intervention rapide, avant même la publication du rapport d'inspection. Vous pourrez le noter, l'instruction qui met en œuvre cette force d'intervention a été publiée plus d'un an après la publication du rapport d'inspection. Les autres éléments ont été mis de côté par l'entonnoir des décisions étatiques et peut-être même par une autre dimension, le regard ou l'intérêt que notre société porte sur les sites Seveso. Les deux tiers des quelque deux millions d'habitants qui vivent à côté d'un site Seveso seuil haut résident dans des zones urbaines sensibles (ZUS).

Lorsque j'étais membre du gouvernement, ce sujet a avancé grâce à la mobilisation des parlementaires et des maires, notamment de l'association Amaris, mais avec un intérêt relatif pour le débat public national, par les médias, jusqu'à ce qu'un accident survienne.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2013, nous nous sommes battus pour modifier le financement des travaux des habitations au regard des PPRT, mais le Conseil constitutionnel a censuré une de ces dispositions pour des raisons de forme, et cela n'a pas suscité un émoi particulier.

M. Jean-François Husson. – La force d'intervention rapide a été partiellement mise en œuvre. Atmo Normandie a mis en place ce dispositif, mais, à ma connaissance, seules trois régions l'ont mise en place à ce jour, plus de cinq ans après le premier incident. Vous avez souligné un certain nombre d'autres carences ; je partage vos constats. À l'image des rapports parlementaires, beaucoup de travaux restent sans suite, ce qui pose un véritable problème de légitimité pour les assemblées et les services de l'État. Selon vous, comment conjurer ce risque ? Faut-il demander un état des lieux dix-huit ou vingt-quatre mois après la publication d'un rapport ? Cette situation conduit à un sentiment d'impuissance, voire de mauvaise volonté.

Vous avez parlé de la culture de raison d'État industrielle. Je partage votre sentiment, une actualité chasse l'autre – on le voit avec le séisme qui vient de se produire dans la Drôme et l'Ardèche –, alors que les enjeux écologiques mobilisent des ressources humaines et des moyens.

M. Hervé Maurey, président. – En complément des propos de Jean-François Husson, je poserai la question plus directement : peut-on considérer qu'il y a eu dysfonctionnement des ministères de tutelle – le ministère de l'environnement et le ministère de l'intérieur – quant à la mise en œuvre de ce rapport ?

Mme Delphine Batho. – Je sais que la force d'intervention rapide a été mise en œuvre de façon partielle et incomplète : non seulement elle n'a été mise en place que dans trois territoires, avec le partenariat des Aasqa, mais les outils de mesure et les types de mesures sont incomplets. On est dans une situation comparable à celle de 2012 : près de dix ans après la loi Bachelot de 2003, la moitié à peine des PPRT étaient établis et signés. Certes, il y a des raisons : le temps que prennent les études, la réduction des risques à la source, les enjeux financiers, etc., mais cela traduit tout de même un niveau de mobilisation anormal pour ce qui concerne les risques technologiques.

Vous avez évoqué le fait que les conclusions de ce rapport aient été mises de côté. Je me permets d'y insister, il y a là une spécificité liée à l'écologie et à l'absence de considération sur le fait qu'il s'enrichit d'un enjeu de sécurité de la population. L'appareil d'État ne fonctionne pas du tout de la même façon pour ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, certains aspects de la sécurité civile, la sûreté des centrales nucléaires, etc., c'est-à-dire tout ce qui est bien identifié comme des risques majeurs. Il est, à mes yeux, fondamental de le comprendre. Et cet état de fait ne vaut pas que pour les risques technologiques ; cela vaut aussi dans bien d'autres domaines qui impliquent des conséquences écologiques ou pour la santé humaine. Il s'agit d'une culture profonde de la relativisation.

Bien sûr, il y a dysfonctionnement, mais je vois bien là la tentation de chercher un lampiste, le nom d'un responsable que l'on pourrait sanctionner. Ce serait trop facile et nous passerions à côté du véritable enjeu. On met de côté l'information qui dérange ou celle qui demande trop d'efforts. Je maintiens l'expression de « culture de raison d'État industrielle ». J'ai été confrontée dans l'exercice de mes responsabilités au refus – ou à la résistance – d'un certain nombre de préfets de prendre des mesures destinées à faire cesser une pollution industrielle. Je l'ai vécu, c'est un fait incontestable. L'année dernière, en tant que parlementaire, j'ai posé une question sur le site Alteo à Gardanne et les boues rouges : j'ai demandé pour quelles raisons un arrêté préfectoral n'était pas respecté de façon officielle ; il n'y a pas de mise en demeure ni de suites judiciaires, ce qui me paraît anormal et me conduit à dire que l'État de droit n'est pas appliqué.

M. Hervé Maurey, président. – Rassurez-vous, nous ne cherchons pas à mettre en cause un « lampiste ».

Mme Delphine Batho. – Je l'ai bien compris.

M. Hervé Maurey, président. – Mais nous nous interrogeons sur la responsabilité des ministres de l'environnement successifs – et Dieu sait s'ils ont été nombreux ces derniers temps.

M. Jérôme Bignon. – Je vous remercie de votre contribution très forte et très intéressante. Vous avez omis de parler d'un point important en matière d'environnement, à savoir la création de trois tribunaux – Le Havre, Brest et Marseille – et de trois parquets spécialisés en matière de pollution maritime. On pourrait s'en inspirer pour traiter des sujets aussi complexes. On ne saurait demander aux parquets de toutes les grandes villes de France d'être compétents sur les sujets relatifs aux problèmes environnementaux, mais on pourrait prévoir un parquet spécialisé dans chaque région.

La Charte de l'environnement date de quelques années, mais on n'arrive pas à la transposer dans le droit positif. Je le vois bien à travers les résistances à parler d'un ordre public environnemental, qui compléterait les pouvoirs des maires en matière de sécurité, de salubrité, de tranquillité et de bien-être, qui datent de 1789 !

Mme Delphine Batho. – Je souscris à vos propos. La Charte de l'environnement commence à entraîner un certain nombre de décisions et de jurisprudences du Conseil constitutionnel. Mais l'article 5 relatif au principe de précaution a donné lieu à une seule décision sur le plan judiciaire. Ce principe a été appliqué s'agissant des produits agricoles, dans le cas de Lubrizol, mais il ne l'a pas été nécessairement pour l'amiante ou d'autres risques que ceux qui sont liés à l'alimentation.

Mme Céline Brulin. – Je vous poserai trois questions.

Vous avez évoqué les dysfonctionnements du système Gala – la gestion de l’alerte locale automatisée – en 2013. Sont-ce des dysfonctionnements d’ordre technique ou plus politique ? Concernant les Dreal, pouvez-vous préciser votre propos concernant les risques industriels ? Enfin, vous avez pointé un lien avec le non-respect des préconisations du rapport d’inspection, que vous avez longuement évoqué, mais y voyez-vous un lien avec les assouplissements réglementaires pour les sites Seveso ?

Mme Delphine Batho. – Ce n’est pas la première fois que j’entends parler du dysfonctionnement du système Gala dans de multiples configurations de gestion de crise.

Concernant le cas précis de Lubrizol en 2013, c’est dans le cadre du rapport d’inspection que le problème a surgi. J’ai compris qu’il s’agissait d’une défaillance technique du prestataire, mais je reste prudente dans ma réponse. En effet, l’une des particularités de l’incident découvert le 21 janvier 2013, c’est qu’il n’y avait pas de préfet en Seine-Maritime, pas plus qu’il n’y avait de directeur de l’agence régionale de santé (ARS). Dans la gestion de crise des premières vingt-quatre heures, l’absence de préfet a assurément joué un rôle. Ayant prêté serment, je ne serai pas formelle pour vous répondre à la question de savoir s’il s’agissait d’un problème technique ou politique. Mais se posait également un problème politique lié à l’absence de préfet.

Concernant la responsabilité de l’industriel lui-même, en 2013, Lubrizol s’est rendu compte de l’incident, qui a commencé durant le week-end, à 8 heures du matin ; elle n’a déclenché le plan d’opération interne (POI) que deux heures après, à 10 heures ; elle n’a pas prévenu la préfecture, qui sera prévenue par les pompiers parce que des habitants ont senti une odeur, et les services d’alerte et de veille au niveau ministériel ont été prévenus cinq heures après le début de la crise. À l’époque, dans les états-majors, on avait noté que l’industriel n’avait pas été réactif, qu’il n’avait pas tout dit. Lubrizol avait annoncé à peu près toutes les trois heures que le problème allait être réglé dans la demi-journée. Comme ce ne fut pas le cas, cela a discrédité la gestion de la situation.

Concernant les Dreal, le rapport de 2013 pointe une question qui renvoie, selon moi, à celle d’une possible perte de compétence ou d’un possible affaiblissement de leurs compétences, qui est directement liée à la création des Dreal il y a dix ans. Les Dreal sont issues de la fusion des directions régionales de l’industrie, de la recherche et de l’environnement (Drire). Les régions les plus concernées par les sites Seveso portent une attention particulière aux compétences des équipes.

Là encore, je ne veux pas tomber dans la logique du lampiste ! En réalité, ce problème se pose non seulement en Seine-Maritime, mais aussi dans toute la France. Il faut soulever la question de l’affaiblissement des compétences techniques et d’ingénierie de l’État, qui conduit, pour la mise en œuvre au quotidien du droit de l’environnement, à externaliser bon nombre d’études, lesquelles ne sont plus réalisées par les services de l’État. Ces derniers sont débordés par la paperasse et passent donc moins de temps sur le terrain. Ce sujet mérite, à mon avis, une grande attention.

La question des moyens humains se pose également. Le ministère de l’écologie a été le plus impacté par la révision générale des politiques publiques (RGPP), laquelle a été suivie de la modernisation de l’action publique (MAP) et de nouvelles diminutions d’effectifs. Depuis 2012, on constate une baisse de 150 millions d’euros pour l’action n 1 du programme

budgétaire 181 en autorisations d'engagement et de 50 millions d'euros en crédits de paiement. La perte des moyens humains a touché les équipes de façon générale. La culture des Dreal n'est plus celle des directions régionales de l'environnement.

Tout cela a-t-il un lien avec l'assouplissement des procédures ? Oui, directement !

Je ne me prononcerai pas sur le point de savoir s'il y a un lien entre l'incendie et l'augmentation de la capacité de stockage chez Lubrizol, accordée à deux reprises dont l'une par une régularisation *a posteriori* – selon les informations qui ont été rapportées par la presse, cette autorisation a été donnée après la constatation d'une anomalie et sans étude d'impact environnemental. Une révision des études de dangers a-t-elle été menée ? Le risque incendie a-t-il été pris en compte ?

En revanche, l'assouplissement et la simplification des procédures imposées par ces « enquiquineurs » du ministère de l'écologie ont des conséquences sur la surveillance des sites industriels, sur la police de l'environnement et sur l'aptitude d'une Dreal à résister à l'amicale sollicitation d'un préfet, pour lequel la situation n'est pas encore assez mûre pour prononcer une mise en demeure – vous voyez ce que je veux dire !

La logique du fonctionnement de l'État et sa capacité à être ferme sur les exigences de sécurité et de prévention des risques technologiques peuvent, dans un certain nombre de cas, passer pour des sources d'enquiquinement aux yeux des industriels, et parfois des élus locaux.

M. Jean-Claude Tissot. – Dans le cadre du principe de précaution, des interdictions de vente de produits agricoles avaient été imposées. Aujourd'hui, à ma connaissance, elles ont été levées, et tous ces produits peuvent être vendus.

À votre avis, les services qui ont autorisé la reprise des ventes avaient-ils assez d'éléments pour être certains de l'absence de contamination ? Des conserves vont être faites, du lait a été transformé, etc. : on retrouvera ces produits sur les étals dans quelques mois ou dans un an. Que faire si l'on découvre durant la procédure d'enquête ou à son terme que des produits pourraient être nocifs ? Je suis très inquiet sur ce point.

Mme Delphine Batho. – Je ne pense pas que les services aient pu prendre cette décision à la légère. J'attire votre attention sur l'avis de l'Anses : elle a recommandé de mener un programme de suivi sanitaire et scientifique extrêmement poussé en matière tant agricole qu'environnementale.

J'ai été choquée d'entendre que, s'agissant de la faune et de la flore, la pluie s'en chargera... Dans la nature, rien ne se perd, tout se transforme ! Les sols, l'eau, les animaux, doivent faire l'objet d'un suivi précis.

Tout est question de formulation, et personne ne peut dire : « Nous sommes sûrs. » Ce qu'il faut faire, c'est dire que des mesures ont été prises, communiquer les résultats, indiquer que les niveaux relevés sont inférieurs aux seuils réglementaires relatifs aux effets sur la santé, et que, par conséquent, les mesures sont levées, mais que les investigations continuent.

M. Hervé Maurey, président. – Les mesures sont parfois difficiles à interpréter par le citoyen lambda ou le responsable politique qui n'a pas de culture scientifique. Les résultats sont fiables, mais leur interprétation est souvent sujette à discussion, voire à polémique.

Mme Delphine Batho. – Il ne faut pas donner d'interprétation, mais simplement le résultat. On peut comparer avec une prise de sang : personnellement, je ne sais pas combien il faut avoir de globules blancs ou rouges, mais lorsque vous effectuez des analyses, une colonne indique, en face de votre résultat, la fourchette dans laquelle se situe la norme. L'information doit être livrée telle quelle. Le débat démocratique est suffisamment éclairé et les citoyens sont assez informés pour qu'à partir de là une série d'acteurs, comme des associations, commentent les résultats et les interprètent.

M. Pascal Martin. – En tant qu'élu du département de Seine-Maritime et ancien président du conseil départemental jusqu'à il y a un mois, j'ai connu les deux crises de 2013 et 2019. Je partage votre constat selon lequel les deux tiers des populations voisines des établissements Seveso vivent dans des quartiers qualifiés de « sensibles » – c'est le cas en Seine-Maritime, où soixante établissements Seveso sont installés pour la plupart en bord de Seine.

Il faut se poser la question des règles d'urbanisme, car, pour l'essentiel, les communes se sont construites autour des installations industrielles – c'est le cas de l'usine Lubrizol installée depuis 1956.

Dans le cas de l'incendie de Lubrizol, compte tenu des vents dominants, le panache de fumée, avec ses conséquences sanitaires, environnementales et agricoles, a touché les plateaux nord de Rouen et la campagne de Seine-Maritime, qui ne sont pas des quartiers sensibles.

Enfin, sans vouloir défendre qui que ce soit, je précise que le préfet de la Seine-Maritime, préfet de la région Normandie, n'était en poste que depuis quelques mois. Il aurait certainement dû connaître tous les plans de prévention des 60 établissements Seveso, mais des services, comme la Dreal, sont aussi à ses côtés.

Mme Delphine Batho. – Tomber dans une logique de chasse à l'homme s'agissant d'un serviteur de l'État, ce serait être complètement « à côté de la plaque » au regard de la situation dans laquelle nous sommes.

En 2013, j'ai passé une matinée entière à la réunion mensuelle des préfets à tirer les leçons de la gestion de crise du nuage de mercaptan. Les conclusions du rapport ne valaient pas uniquement pour le site Lubrizol de Rouen, mais pour la France entière et l'ensemble des sites Seveso. Tous les préfets sont censés en connaître les conclusions.

La pollution n'a pas de frontières. En cas de problème, la logique du PPRT est celle du périmètre rapproché s'agissant des effets létaux. Concernant le site de Lubrizol, l'absence de bassin de rétention des eaux de traitement de l'incendie est une question extrêmement importante.

Sur l'urbanisme, je rappelle qu'historiquement toute la réglementation est basée sur la notion de coexistence entre les activités industrielles et les habitations. Il s'agissait d'encourager l'industrialisation, avec la notion de risque « acceptable ».

Imaginer que la réponse à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui serait d'organiser le grand déménagement de tous les sites Seveso me paraît l'archétype de la fausse bonne idée ! Entre les années 1970 et aujourd'hui, nous avons perdu la moitié des emplois industriels, ce qui a conduit à délocaliser la pollution. On le voit dans l'augmentation

de l'empreinte carbone de la France : les émissions ne sont plus chez nous, mais ailleurs. On n'évoque pas du tout les 10 000 rivières détruites en Chine, etc. J'insiste, la délocalisation de l'industrie ne me paraît pas être la solution.

Par ailleurs, je veux attirer l'attention sur le fait que déménager le site ne nous prémunirait pas des conséquences sur la population, puisque la pollution n'a pas de frontières. En revanche, cela aurait pour conséquence de diminuer la pression citoyenne pour davantage de transparence et l'exigence d'une sécurité absolue de ces activités.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Je veux revenir sur la nécessité de renforcer le droit en matière environnementale, avec la création d'un parquet spécialisé. L'action de groupe existe déjà dans notre droit : cet outil juridique est-il adapté en cas d'accident industriel ? Quels aménagements législatifs préconiseriez-vous ?

M. Hervé Maurey, président. – Connaissez-vous des événements industriels du type de celui de Lubrizol en 2013, qui ont été bien gérés ?

De même, pourriez-vous nous signaler des sites Seveso dont les bonnes pratiques pourraient servir d'exemple ?

Mme Delphine Batho. – Les enjeux environnementaux ont – hélas – été écartés de l'action de groupe lorsque celle-ci a été créée. Cela m'avait conduit à déposer comme parlementaire une proposition de loi à la suite de l'affaire Volkswagen afin d'autoriser l'action de groupe en matière environnementale. L'outil a évolué depuis, mais pas suffisamment eu égard aux critères de saisine. Je peux vous communiquer le travail législatif que j'avais fait sur ces aspects, notamment au moment de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Nonobstant toutes les actions qui peuvent être menées en matière de justice, il existe tout de même des prérogatives d'État qui ne peuvent être simplement renvoyées à un contentieux entre une population et un industriel. Il existe une responsabilité de l'État, qui est de garantir la sécurité des citoyens.

Ai-je connaissance d'événements industriels qui auraient été bien gérés ? Oui, il s'en présente de nombreux chaque année. Je ne suis pas en mesure de vous en fournir la liste, mais les services du ministère de l'écologie et les services des Dreal évitent chaque année des incidents ou des accidents potentiellement sérieux. Cela se fait soit au moyen de mesures d'anticipation et de suivi des sites, soit lors de la gestion de crise, par des actions évitant qu'un accident ne prenne des proportions trop graves.

À cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur l'un des points du rapport que je n'ai pas encore évoqué. Il s'agit des sites industriels défectueux, dénués de véritables propriétaires. Ces sites représentent une véritable angoisse pour les services du ministère de l'écologie, en raison de l'absence d'interlocuteur à même d'assurer les mesures de protection et de sécurité nécessaires. Il existe donc des événements industriels bien gérés. Mais je ne peux vous en dresser la liste.

De la même façon, il me semble que nous ne pouvons pas mettre sur le même plan tous les comportements des industriels en matière de gestion des risques technologiques.

À titre d'exemple, en 2013 j'avais adressé un courrier de mise en demeure à une dizaine d'industriels qui refusaient de prendre les mesures prescrites par les PPRT.

A contrario, d'autres industriels avaient bien mis en œuvre les procédures requises. Je pense que les services du ministère pourront tout à fait vous renseigner sur ce point.

M. Hervé Maurey, président. – Merci beaucoup pour cette audition très intéressante. N'hésitez pas à alimenter nos travaux si vous avez d'autres éléments à porter à notre connaissance.

Mme Delphine Batho. – Je vous ai adressé le rapport. Si vous avez besoin d'autres éléments factuels, y compris sur 2013, je dispose, comme vous le voyez, d'un épais dossier et reste, bien entendu, à la disposition de votre commission d'enquête. Merci beaucoup de m'avoir reçue.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Audition de Mme Corinne Lepage, avocate spécialiste du droit de l'environnement

M. Hervé Maurey, président. – Nous poursuivons nos auditions de la matinée avec l'audition de Mme Corinne Lepage, avocate spécialiste du droit de l'environnement.

Madame Lepage, nous vous connaissons tous, bien sûr, dans cette assemblée. Nous connaissons votre passé de ministre de l'environnement ainsi que votre rôle d'avocate de l'association Respire. Mais aujourd'hui, c'est en tant que spécialiste du droit de l'environnement que nous avons souhaité vous entendre.

En effet, au-delà des questions que se pose notre commission d'enquête sur d'éventuels dysfonctionnements de la part des services de l'État, plusieurs sujets relèvent du droit de l'environnement, de son application et des évolutions éventuelles qu'il conviendrait de lui apporter.

Le premier sujet porte sur la simplification peut-être excessive des règles applicables en matière d'environnement qui a été effectuée depuis une dizaine d'années, et ce quels que soient les gouvernements. Nous aimerions savoir si vous considérez que des simplifications excessives ont effectivement été faites, dont nous payerions en quelque sorte le prix aujourd'hui.

Le deuxième sujet, toujours lié à la question du droit, est celui de la sous-traitance. Il semble effectivement que les règles applicables aux entreprises du secteur de l'environnement ne s'appliquent pas avec autant de rigueur aux entreprises sous-traitantes. De manière générale, nous pouvons nous interroger sur le contrôle de l'activité des sous-traitants. C'est sur ces deux questions principales que nous souhaitons vous interroger ce jour.

Avant de vous laisser la parole, je vais maintenant, conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, vous demander de prêter serment. Je rappelle que tout témoignage mensonger devant une commission d'enquête parlementaire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Conformément à la procédure applicable aux commissions d'enquête, Mme Corinne Lepage prête serment.

Mme Corinne Lepage, avocate spécialiste du droit de l'environnement. –

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'auditionner ce matin sur ce sujet, sur lequel je ne suis pas totalement objective puisque je suis l'avocate d'une très importante association de victimes. Vous l'avez rappelé vous-même, monsieur le président, mais je devais à l'honnêteté d'ouvrir mon propos en le rappelant également. Je reste objective dans l'analyse du droit que je fais, mais je défends une cause.

Je voudrais tout d'abord vous dire combien il est effectivement préoccupant de constater la réduction du respect des normes environnementales, car elle vient s'ajouter à un mouvement législatif et réglementaire qui se produit depuis une quarantaine d'années et passe très largement inaperçu.

Je pourrais vous fournir un document plus complet sur ce sujet, car j'y ai travaillé avec un spécialiste des risques, chef pompier au Havre et qui a participé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Nous avons produit une note assez épaisse que je pourrais vous communiquer si cela intéresse votre commission.

La législation relative aux installations classées a été mise en place en 1976. À travers la directive « Seveso 1 » du 24 juin 1982 et la directive « Seveso 2 » du 9 décembre 1996, nous avons ensuite instauré un système très sévère de maîtrise de l'urbanisation autour des sites classés. Comment travaillait-on à l'époque pour déterminer les risques ? C'est cela, en effet, le cœur du problème. Nous travaillions au début sur des scénarii qui dépendaient de seuils de toxicité aiguë. Il s'agit là d'un point important. J'ouvre ici une parenthèse.

Lorsque le préfet de Seine-Maritime a communiqué au moment de l'accident, il a déclaré qu'il n'y avait pas de toxicité aiguë. Les gens ont compris que la fumée n'était pas dangereuse. Or il s'agit d'une interprétation totalement erronée. En effet, l'absence de toxicité aiguë critique signifie l'absence d'atteinte du seuil de létalité. En réalité, il existe deux niveaux de létalité : un premier à cinq morts pour cent personnes et un deuxième à un mort pour cent personnes. Il existe ensuite deux autres catégories, celle des effets irréversibles et celle des effets réversibles. Au total, il existait donc initialement quatre catégories. Ces catégories avaient été définies à l'aune de valeurs américaines. Tel était donc le système que nous avons mis en place à l'origine.

Or, en 1994, les Américains ont décidé de renforcer leurs normes. Je n'entrerai pas dans les détails de cet événement. Mais il faut également souligner un point très important en sus des quatre catégories de seuils dont j'ai parlé. Il s'agit des personnes prises en compte. Autrement dit, le seuil est-il fixé en prenant en compte les populations fragiles – c'est-à-dire les bébés, les personnes âgées, les asthmatiques, les gens malades – ou bien est-il fixé à l'aune du seul citoyen lambda ? Ce point est extrêmement important. Car l'on ne définit pas les mêmes normes si l'on prend en compte les bébés et si l'on prend en compte uniquement des garçons de 25 ans en pleine santé.

En 1994, les Américains ont donc décidé de renforcer leurs normes. À ce moment-là, l'industrie française a protesté. Et le ministère de l'écologie a demandé à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) de lancer une étude pour aboutir à des normes, disons, plus acceptables. Cela s'est fait « sous le radar ». Vous l'ignoriez peut-être. Pour ma part, je dois dire que je l'ai découvert ; je ne le savais pas.

Or tout cela nous a conduits à une situation assez absurde. En effet, nous disposons aujourd'hui de deux documents qui obéissent à deux logiques différentes. Nous avons, d'une part, les plans particuliers d'intervention (PPI), établis par le ministère de l'intérieur et la Direction de la sécurité civile, qui prennent en compte les effets de manière assez larges, et, d'autre part, les PPRT, issus de la loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, dite « loi Bachelot ». Or ce sont les PPRT qui ont introduit la possibilité de réduire les scénarii possibles, donc de réduire les périmètres de protection.

Le ministère de l'intérieur, c'est-à-dire la sécurité civile, a à sa disposition beaucoup moins de moyens techniques que le ministère de l'écologie, qui, lui, a toutes les bases. Par voie de conséquence, nous sommes en face d'une situation dans laquelle, d'une manière assez curieuse, les PPI sont beaucoup plus ouverts sur la question de la prise en compte des effets réversibles à long terme, notamment pour toutes les populations, que les PPRT. En effet, les scénarii envisagés par ces derniers sont évacués comme étant improbables.

Je rappelle que le PPRT de Lubrizol indique que le risque d'incendie est de 1 tous les 10 000 ans et que, dans le pire des cas, 14 maisons seraient concernées. On arrive à des absurdités de ce genre parce que, au fur et à mesure, les scénarii passent du possible au probable et du probable à l'improbable. On arrive ainsi à des zones de protection hyper petites, comme celle de Lubrizol.

Cerise sur le gâteau, si je puis dire, l'instruction de septembre 2017 signée par MM. Collomb et Hulot, parce qu'elle prend en compte le risque terroriste qui évidemment existe, a réduit de manière drastique la possibilité de communiquer les documents d'information. Or cette instruction, dont la valeur juridique équivaut à zéro, a été interprétée de manière encore plus restrictive qu'elle ne l'est réellement. En effet, elle précise qu'il faut prendre en compte les maires, les riverains les pompiers, et les informer, ce qui n'est pas le cas.

On est donc arrivé à une situation où ce qui devrait être la base de tout notre système, c'est-à-dire la culture du risque, n'existe pas, parce qu'il n'y a pas de partage d'informations. Si vous ajoutez à cela les allègements successifs sur les études d'impact, les évaluations environnementales, les études de danger et autres, les gens ne sont plus protégés convenablement. Je le dis de manière caricaturale, mais c'est une réalité.

Je le dis très clairement, je n'arrive pas à comprendre comment, en mars et en juillet 2019, le préfet a pu dispenser Lubrizol de nouvelles évaluations environnementales, alors que le stockage des produits dangereux avait augmenté dans des proportions considérables et qu'arrivaient sur le site des isocontainers, dont l'impact n'avait jamais été évalué – je passe bien entendu par pertes et profits, mais c'est momentanément, le fait que, par-dessus le marché, près de 2 000 tonnes de produits étaient stockées par Lubrizol chez Normandie Logistique sans aucun contrôle.

Dans ces conditions-là, comment peut-on dispenser une entreprise d'une étude de danger ? C'est une aberration d'autant plus grande que l'étude de danger de 2009, revue en 2014, qui avait permis ce PPRT « riquiqui », car il est vrai que le périmètre est vraiment très petit, était fondée sur le fait que le stockage avait été réduit. Par conséquent, on établit un PPRT réduit parce que le stockage de certains produits, notamment de cuves d'acide

chlorhydrique, a été réduit, mais, lorsque ce dernier augmente considérablement, on considère que ce n'est pas la peine de refaire une étude supplémentaire. Ce n'est pas possible !

C'est très grave, parce que nous risquons d'avoir ailleurs des problèmes identiques. Je sors un peu de mon rôle d'avocate pour dire que, en matière de confiance du citoyen, ce n'est pas brillant.

La sous-traitance est un problème majeur qui concerne toutes nos industries, y compris dans le domaine nucléaire. D'une part, dans ces entreprises, le personnel n'est pas formé de la même manière. D'autre part, cela m'a été dit par des sous-traitants du nucléaire, mais je pense que c'est valable ailleurs – il faut savoir comment cela se passe dans la vraie vie –, les entreprises ont un contrat pour aller faire du nettoyage, qui est de moins en moins du nettoyage et de plus en plus de l'intervention de maintenance. Elles doivent faire un certain nombre de choses dans un délai extrêmement court, ce qui n'est possible ni matériellement ni physiquement. Que font alors les employés ? Ils indiquent que ces tâches ont été accomplies, alors qu'elles ne le sont pas. S'ils ne le font pas, l'entreprise n'aura plus le contrat à l'avenir et c'est donc un risque de chômage pour eux. La pression qui s'exerce sur eux ne va évidemment pas dans le sens de la sécurité et de la sûreté. C'est vrai dans le secteur nucléaire et sans doute dans d'autres. En outre, ce sont des employés peu formés et peu suivis médicalement – le suivi sociomédical pose problème.

Même s'ils savent ce qu'ils doivent faire, une fois sur deux, les employés des entreprises de sous-traitance ne peuvent pas le faire et, si l'un d'entre eux faisait de l'excès de zèle, les autres lui tomberaient dessus, au regard de ce qui peut leur arriver.

La sous-traitance est un problème très important, pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, qui fragilise encore l'édifice.

M. Hervé Maurey, président. – Sur l'autorisation accordée par le préfet au début de l'année 2019, vous avez indiqué d'abord que le préfet n'avait pas demandé d'évaluation environnementale, puis qu'il avait dispensé l'usine d'une étude de danger.

Mme Corinne Lepage. – Il a accordé une dérogation.

M. Hervé Maurey, président. – Normalement, il aurait pu demander une étude environnementale, mais il ne l'a pas fait c'est bien cela ?

Mme Corinne Lepage. – La législation a évolué. Avant, c'était automatique pour un certain nombre d'opérations. La loi a rendu possible le cas par cas : chaque situation fait donc l'objet d'une évaluation préfectorale et d'une dérogation éventuelle et peut ainsi ne pas être soumise aux évaluations environnementales, études d'impact ou études de danger selon le cas. C'est ce qui s'est passé ici.

M. Hervé Maurey, président. – Le préfet l'a donc dispensé de cette étude environnementale.

Mme Corinne Lepage. – Oui, absolument. Il existe un acte qui dispense expressément. Il se trouve dans les visas de l'arrêté de mars 2019 et de celui de juillet 2019.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteur. – De nombreuses voix s'élèvent pour interdire purement et simplement le recours à la sous-traitance. Qu'en pensez-vous ?

Lorsque nous sommes allés à Rouen, il a été question de l'éco-quartier Flaubert, qui est le plus gros chantier d'aménagement en cours dans la ville. Si le président de la métropole Rouen-Normandie a exprimé le besoin de prendre le temps de la réflexion, il entend cependant bien défendre l'idée de construire la ville sur la ville, comme il dit, pour limiter l'artificialisation des sols. Or ces sols ne sont pas dépollués. Que pensez-vous de cette urbanisation près des usines pétrochimiques ?

Mme Corinne Lepage. – Ce n'est pas raisonnable ! On ajoute du risque au risque. Les habitants qui ont vécu les 12 heures de l'incendie – car cela a duré 12 heures – ont vécu l'enfer : ils ont eu peur « d'y passer ». Et l'on voudrait rajouter 5 000 personnes de plus ?

Évidemment, je suis contre l'artificialisation des terres. Je ne suis pas d'accord sur tout avec les écologistes plus verts que moi, si je puis dire, notamment quand il s'agit de construire en hauteur. Je pense qu'il n'y a pas le choix et que, si l'on veut garder nos sols – ce qui est absolument indispensable, parce que l'avenir est à la matière première agricole –, il faut arrêter de les artificialiser. Pour autant, ce n'est pas une raison pour exposer 5 000 personnes à un risque, de surcroît sur un terrain qui n'est pas dépollué et sur lequel on m'a dit – comme je ne l'ai pas vérifié moi-même, je le dis sous toutes réserves, c'est-à-dire avec des points d'interrogation, du conditionnel et des guillemets – qu'il y aurait eu des stockages de produits venant d'AZF, en attendant de savoir ce qu'on en faisait. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas : ces indications m'ont été données à Rouen. Quoi qu'il en soit, ce terrain n'est pas dépollué. La meilleure preuve en est que la construction se fait en surélévation sur une base de sept mètres.

Sur des terres très polluées, quand il s'agit de déchets industriels spéciaux, cela coûte les yeux de la tête : des milliers d'euros par tonne. On les a donc laissés, on a mis de la terre dessus et on va construire. Très franchement, ce ne sont pas les écoquartiers dont on rêve !

Je me pose une autre question, mais n'ai pas la réponse : la volonté de réaliser le la ZAC Flaubert n'a-t-elle pas un lien avec la réduction du périmètre du PPRT de Lubrizol ?

Par ailleurs, et là encore je n'ai pas la réponse, pourquoi y a-t-il à Rouen un PPRT pour toutes les installations Seveso et un PPRT à part pour Lubrizol ? Lubrizol aurait dû être dans le PPRT de Rouen. Cela a-t-il un rapport avec la ZAC Flaubert, avec les modalités d'évaluation du risque dominos ? Je ne sais pas. Je n'accuse de rien. Je pose des questions.

M. Hervé Maurey, président. – Je comprends et je partage vos remarques sur le quartier Flaubert. En même temps, que fait-on d'un site comme celui-là ? Si l'on considère qu'il ne faut pas construire à proximité d'un site industriel, cela peut aller jusqu'à remettre en question la présence d'habitations autour de tout site industriel. On voit donc bien la limite du propos et le risque, qui serait de proposer que tous les sites industriels soient à la campagne.

Mme Corinne Lepage. – Ce n'est pas notre histoire, en effet.

Il y a une quarantaine d'années, on essayait d'isoler les sites industriels des zones d'habitation : elles se sont rapprochées encore et encore. C'est comme cela !

La loi Bachelot avait précisément pour ambition, comme les PPRT, de réduire les risques, sauf que le récent rapport de vos collègues, maires ou élus de villes dans lesquelles se

trouvent des sites Seveso, montre très bien que, en réalité, on n'a pas eu les moyens d'appliquer convenablement cette loi : les travaux qui devaient être effectués dans les habitations proches ne l'ont pas été, notamment parce que l'on mettait à la charge financière des ménages qui les occupent la réalisation de ces travaux – ce qui n'est tout de même pas très correct, à mon avis –, il n'y a quasiment pas eu d'expropriation, parce que l'on n'a pas d'argent pour exproprier.

Continuons-nous dans cette voie ou pas ? En d'autres termes, prenons-nous le risque d'avoir des accidents industriels, avec des risques pour la population ? Cela renvoie à votre question première sur l'allègement des normes. Si l'on prend cette décision-là, cela ne peut être fait qu'avec, d'abord, ce que l'on appelle une culture du risque, c'est-à-dire un contrôle beaucoup plus étroit que celui qu'il y a eu dans le cas de Lubrizol, ensuite une culture partagée. Je ne sais pas si votre commission a eu connaissance de la brochure « censée » – j'utilise les guillemets – informer le public des risques concernant Lubrizol : il n'y a rien du tout, c'est nul. Quand l'accident s'est produit, les gens étaient perdus : ils ne savaient pas quoi faire, il n'y a pas eu d'exercice d'alerte.

On ne peut pas dire en même temps que l'on prend ce risque, en essayant de le réduire au minimum et d'informer les gens le mieux possible, et qu'il n'y a pas de danger.

En effet, le fond de l'affaire, c'est de rassurer, de dire aux gens qu'il n'y a pas de danger et qu'ils peuvent dormir tranquillement. Mais cela ne fonctionne pas ! Si l'on prend nos concitoyens pour des êtres raisonnables – ce qu'ils sont – il faut leur expliquer la situation. Ils veulent travailler, et sont tout à fait capables de comprendre la nécessité du développement économique, mais il faut qu'ils aient les cartes en main. Il y a tout de même un problème de législation. Je suis très inquiète de voir qu'on supprime les enquêtes publiques, car rien ne remplace le contact du public avec un commissaire enquêteur : ce n'est pas la même chose de s'exprimer sur Internet et de dire quelque chose à quelqu'un qui va en tirer des conséquences.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Je souhaite vous interroger sur la sous-traitance. La première question que j'ai posée au PDG de Lubrizol lorsqu'il est venu devant nous – c'était notre première audition – était de savoir si le personnel sous-traitant avait été formé au même niveau que le personnel de Lubrizol. Sa réponse a été : oui. Pourtant, nombre d'intervenants et d'observateurs ont affirmé qu'il y avait un problème de sous-traitance. Certains ont même exprimé le souhait de l'interdire. Je crois donc qu'il y a un problème – et vous-même avez parlé de personnel peu formé. Qu'en pensez-vous ?

Mme Delphine Batho préconise la création de parquets spécialisés pour traiter des délits environnementaux. Qu'en pensez-vous ? L'action de groupe existe déjà dans notre droit. Cet outil juridique est-il adapté pour un accident industriel ? Des évolutions législatives sont-elles nécessaires ?

Le Gouvernement a souhaité faire la transparence dans cette affaire, en associant la population. Le mot de transparence a été répété à l'envi, mais lorsque le citoyen ou le sinistré demande les expertises indépendantes, l'État les refuse ! Vous êtes bien placée pour le savoir, puisque votre association Respire a demandé des expertises indépendantes, qui lui ont été refusées par l'État avant d'être accordées par la justice. Pourquoi est-on obligé à de tels recours ?

Mme Corinne Lepage. – S’agissant de la sous-traitance, il faudra examiner les pièces dans la procédure pénale. Je ne les ai pas encore vues, même si j’ai déposé une plainte au nom de l’association Respire. Toutefois, j’ai pu lire dans la presse les propos du président, largement démentis, selon lesquels Lubrizol a fait un effort particulier en matière de formation de ses sous-traitants. Il faudra le démontrer ! Et il s’agirait d’un cas particulier, car le cas général ne paraît pas être celui-là. En tout cas, dans son arrêté du 8 novembre, le préfet met en demeure Lubrizol sur toute une série de règles qui ont été manifestement violées : plan d’opération interne (POI), *sprinklers*, règlement général de sécurité...

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Et *quid* de l’interdiction de la sous-traitance ?

Mme Corinne Lepage. – Les interdictions générales et absolues... Je serais plutôt favorable à une limitation très étroite des tâches qui peuvent être confiées à la sous-traitance. La maintenance classique ou les interventions dans les locaux administratifs peuvent évidemment être sous-traitées. Mais tout ce qui touche à l’entretien du site lui-même, non !

M. Hervé Maurey, président. – Sauf à avoir recours à des sous-traitants dont le niveau de qualification serait connu avec certitude.

Mme Corinne Lepage. – Certes, mais qui vérifie ?

J’aurais beaucoup de critiques à faire sur la manière dont l’État a géré cette affaire. Mais, pour sa défense, les moyens dont disposent les services de l’État en matière de contrôle sont en chute libre ! Là aussi, il faut une clarification. Je ne suis pas contre la réduction du train de vie de l’État mais j’observe que la réduction de ses dépenses s’est largement faite sur les organismes de contrôle, dans tous les domaines : vétérinaires, concurrence et répression des fraudes, etc. Or ce sont eux qui tiennent le système. Sinon, vous votez des lois qui ne seront jamais appliquées !

Il existe déjà un pôle « santé-environnement » au parquet de Paris et au parquet de Marseille. Le problème est que leurs moyens sont très insuffisants. Du coup, les dossiers traînent en longueur. Ainsi, l’un de mes dossiers, sur les algues vertes, dort depuis cinq ans. Pour celui de l’incinérateur de Massy, la procédure a mis dix-neuf ans ! Et parfois, on nous refuse une expertise, faute de moyens, tout en reconnaissant qu’elle serait nécessaire.

L’action de classe n’en est pas une. Des associations de victimes sont reconnues comme telles et peuvent agir dans la procédure pénale. Cela évite d’engorger les juridictions d’instruction, certes : on attend l’audience pour que les membres de l’association demandent réparation. Mon association a fait une demande ; nous avons attendu trois semaines un accusé de réception. En tout cas, les actions de classe, en France, n’en sont pas. Pourquoi ? Parce qu’on n’en voulait pas réellement ! Le monde économique était vent debout contre ce système, qui marche très bien aux États-Unis. Le succédané que nous avons fonctionné sans doute pour des notes de téléphone ou des frais bancaires, mais pas dans des dossiers comme Lubrizol.

Nous avons fait immédiatement un référé-constat dans cette procédure, comme je le fais couramment dans beaucoup de procédures. Cela va très vite et permet un débat contradictoire, avec un état des lieux immédiatement après l’événement. Pour la première fois, j’ai eu en face de moi un État qui était violemment opposé. J’ai reçu deux mémoires de

l'État, deux de l'ARS et un du SDIS pour dire : « Circulez, il n'y a rien à voir. » La présidente du tribunal administratif de Rouen ne l'a pas entendu de cette oreille et nous avons un expert, avec lequel nous avons déjà tenu deux réunions d'expertise. Cela permet de faire l'état des lieux. Par exemple, sur les prélèvements, il faut préciser où ils ont été faits, et ce que l'on a prélevé. Il faut débattre de manière contradictoire, en présence d'un expert judiciaire, astreint aux règles de déontologie.

M. Hervé Maurey, président. – Comment peut-on être réellement sûr qu'un organisme est indépendant ?

Mme Corinne Lepage. – On ne peut pas en être sûr, monsieur le président.

M. Hervé Maurey, président. – Je craignais cette réponse.

Mme Corinne Lepage. – On me dit souvent, par exemple, que les associations ne sont pas indépendantes. Personne n'est indépendant, nous avons tous notre culture, notre religion, nos manières de voir les choses, des amitiés... Pour moi, être indépendant, c'est le contraire d'être dépendant. En somme, c'est ne pas dépendre financièrement de quelqu'un ou d'un organisme. Un expert judiciaire, lui, est totalement indépendant. Il a dû présenter patte blanche, dire qu'il n'avait aucun intérêt avec aucune des parties en cause et il figure sur une liste établie par les cours d'appel.

Mme Céline Brulin. – Quels sont les protocoles mis en place pour les suivis sanitaires et environnementaux ? Un point zéro était-il défini ?

Mme Corinne Lepage. – Il y a eu un incendie d'une immense ampleur. Les sapeurs-pompiers et les policiers ont été remarquables : grâce à eux, nous avons eu un accident industriel, pas une catastrophe majeure. Tout est imbriqué et le feu pouvait partir n'importe où : l'incinérateur voisin, les silos tous proches, les cuves de Total... Bref, cela aurait pu être la disparition de Rouen.

Le SDIS a immédiatement mesuré un certain nombre de facteurs, pour savoir si les pompiers pouvaient sortir. Il n'était pas chargé de la sécurité sanitaire de la population rouennaise, mais il était chargé de savoir s'il n'exposait pas à la mort ses hommes en les faisant sortir. Des prélèvements ont été faits avec des lingettes et analysés avec les moyens du bord. Ce qui n'était pas habituel – hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines, métaux lourds – n'avait pas été mesuré quotidiennement. Il existe en France deux ou trois camions « nucléaire, radiologique, chimique, bactériologique » (NRCB), parfaitement équipés. Celui qui était à Rouen, qui venait de Nogent-le-Rotrou, n'avait pas l'équipement nécessaire, semble-t-il, pour des relevés chimiques. Ce qu'on aurait pu mesurer ne l'a donc pas été.

De plus, avec leurs lingettes, les pompiers ont fait des mesures surfaciques, mais toutes les normes sont définies en volumétrie. Ce qui est sorti de ces analyses n'était donc comparable à aucune norme : on ne peut pas passer du surfacique au volumique. Atmo Normandie n'a mis en place des instruments pour mesurer les HAP et les dioxines que quelques heures après la fin de l'incendie, c'est-à-dire dans l'après-midi qui a suivi. Et les premières lingettes utilisées ont été détruites.

La population rouennaise s'interroge aussi sur les suivis mis en place, qui ne rassurent personne. En particulier, il n'y a pas de suivi médical prévu. Résultat : c'est la

société civile qui s'organise pour le faire. Ce n'est pas normal. C'est le travail de l'État. Ce constat rejoint celui des difficultés de communication relevées : comment a-t-on pu dire, avec le nuage au-dessus de la ville, que la qualité de l'air était normale ? D'ailleurs, Atmo Normandie a refusé de publier ses résultats, parce que ceux-ci ne concernaient que les éléments habituels, qui n'étaient pas impactés par les fumées.

Les Rouennais expriment une très grande inquiétude, notamment sur la question du lait maternel, dans lequel on a relevé la présence de produits toxiques. Mais y en avait-il avant aussi ? Rouen, ce n'est pas la campagne... En tout cas, ce n'est pas sain de donner à un bébé du lait contenant des HAP.

M. Jean-Pierre Vial. – La quantité des matières détenues par l'entreprise, leur localisation et leur nature étaient-elles bien déclarées et communicables immédiatement aux services de secours ?

Mme Corinne Lepage. – Alors que la loi oblige les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), notamment celles classées Seveso seuil haut, à tenir à disposition de l'État à tout moment la liste et la quantité de produits présents sur leur site, ils n'ont pas été capables de le faire. À la première réunion d'expertise, début octobre, l'État n'avait toujours pas la liste de Normandie Logistique et venait seulement de publier celle de Lubrizol. Ce n'est pas normal. Il est tout aussi anormal que Lubrizol ait stocké, sans aucune protection particulière, 2 000 tonnes sur le site de Normandie Logistique. En juillet 2019, un arrêté préfectoral a permis à Lubrizol d'augmenter considérablement les stockages. Pourquoi stocker encore, à côté, 2 000 tonnes ? On est dans le flou artistique. Dans les mises en demeure adressées le 8 novembre dernier, le préfet demande la liste exacte des produits, ce qui veut dire qu'il ne l'a toujours pas !

M. Hervé Maurey, président. – Vous avez parlé de critiques à émettre sur le fonctionnement des services de l'État au moment de la catastrophe et après. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme Corinne Lepage. – Même avant ! Mais je rappelle que les moyens ont baissé. Il y eu dix-neuf visites sur le site de Lubrizol. Comment est-il possible que, le 8 novembre, le préfet soit encore obligé de mettre en demeure Lubrizol de lui fournir un POI et un règlement de sécurité corrects ? L'arrêté indique ainsi que « le plan de défense incendie n'est pas complet », que « le POI du site ne contient pas les éléments liés avec l'instruction gouvernementale », que « l'exploitant n'a pas étudié, dans son étude de danger relatif aux unités de stockage, les stockages extérieurs », c'est-à-dire Normandie Logistique. L'arrêté indique aussi que « les stockages extérieurs susceptibles d'avoir des effets externes du site ne disposent pas de système de détection incendie », et que « les dispositifs de confinement des eaux d'extinction du site n'ont pas permis de recueillir les eaux polluées lors de l'incendie ». Après dix-neuf visites !

M. Hervé Maurey, président. – C'est donc après l'incendie que l'État demande à l'entreprise communication de documents ?

Mme Corinne Lepage. – Il les avait déjà demandés le 19 juillet, en donnant un délai d'un ou deux mois, selon les documents. À la date de l'incendie, Lubrizol n'était pas en règle avec l'arrêté de juillet 2019. Or, avant juillet 2019, Lubrizol aurait déjà dû avoir un POI et un règlement de sécurité corrects, et n'aurait pas dû stocker dans de telles conditions des produits chez Normandie Logistique.

Deuxième problème : la communication de crise. Nous comprenons tous la difficulté de l'exercice. Et le préfet avait des mesures urgentes à prendre pour savoir s'il fallait évacuer Rouen ou non. Cela a été bien géré. Mais pourquoi n'a-t-il pas pris des instructions strictes de confinement ? C'est le patron du SDIS qui a dit : « Je rappelle que toute fumée de ce genre est une fumée toxique. » Les gens ont eu le sentiment d'être totalement abandonnés, de ne pas savoir quoi faire : certains sont partis, d'autres sont restés ; certains services publics ont fonctionné – les conducteurs d'autobus ont été obligés d'aller prendre leur service à six heures du matin –, mais des fonctionnaires ont été dispensés de service. Et le suivi n'est pas assuré, notamment pour les questions alimentaires. Je comprends très bien que les agriculteurs aient eu envie de revendre leurs produits, mais ils se sont tirés une balle dans le pied. On les a autorisés à revendre le lait le 14 octobre, et leurs autres productions, le 16 octobre. Personne n'a acheté et ils ne vont pas être indemnisés pour cette partie du préjudice.

Puis, certains producteurs, dont personne n'a ramassé le lait pendant quinze jours, alors qu'ils n'ont qu'une capacité de stockage correspondant à deux jours de production, l'ont répandu sur les champs. Et que se passera-t-il après ? Si les champs ont été pollués, qui va les indemniser ? Le rapport de l'Anses commence par préciser qu'il n'y a pas d'évaluation du risque sanitaire, et indique que si le Gouvernement autorise les produits, il faut mettre en place un suivi. Résultat : personne n'achète les produits ! C'est dommage pour les agriculteurs.

M. Daniel Gremillet. – On sait que du lait provenant de cette zone a été mélangé à du lait provenant de toutes les régions de France, et incorporé dans des produits transformés. Faut-il vendre ces produits ?

Mme Corinne Lepage. – Je ne suis pas qualifiée pour vous répondre. En principe, oui – j'en achète comme vous. Mais je ne suis pas capable de vous répondre.

M. Daniel Gremillet. – Dommage, car c'est un sujet complexe, et le problème n'est pris en compte par personne. Or, il suffit que du lait de trois ou quatre producteurs soit mélangé avec celui d'une centaine de producteurs...

Mme Corinne Lepage. – Si vous parlez des dioxines, il y a des seuils. Mais il faut du temps pour que les dioxines descendent dans le lait. Du coup, le lait des premiers jours posait peut-être moins de problèmes que celui des jours suivants. Certains, pourtant, préconisent de ne pas acheter les produits de telle ou telle marque, parce que ces marques achètent le lait de cette région.

Au début des années 1990, je défendais une société qui vendait du jambon, au moment de l'affaire des poulets à la dioxine en Belgique. Cette société a retiré de la vente tous les produits provenant de la Belgique et a demandé à son assurance de l'indemniser. L'assurance a refusé, en arguant du fait que nul ne l'avait obligée à faire cela. J'ai gagné, et l'assurance a payé, car la cour d'appel de Versailles a considéré que, en application du principe de précaution, cette société devait retirer les produits, même si, ultérieurement, les analyses ont montré qu'ils n'étaient pas toxiques.

M. Hervé Maurey, président. – Selon vous, que faudrait-il faire pour que nous soyons correctement informés ? Je dis bien « informés », et non « rassurés », car vous avez bien fait la distinction entre informer et rassurer, en soulignant, à juste titre, que les pouvoirs

publics voulaient trop souvent rassurer. De quoi a-t-on besoin pour avoir vraiment une information fiable sur la réalité de la situation du point de vue sanitaire ?

Mme Corinne Lepage. – En amont, nous disposons d'un outil qui fait un très bon travail : l'Autorité environnementale. Ses résultats doivent être partagés. Les enquêtes publiques sont très importantes. Et il faut développer la culture du risque pour que les gens n'aient pas le sentiment qu'on leur cache la réalité. On a besoin de savoir, en s'appuyant sur des études fiables, vérifiées par des tiers et soumises à un débat public. Les dispenses d'études et d'enquêtes ne sont jamais bienvenues.

M. Hervé Maurey, président. – Et sur cette catastrophe ?

Mme Corinne Lepage. – Il faudra du temps pour avoir le recul nécessaire. Nous avons des prélèvements très hétérogènes : parfois de l'eau, parfois de l'air, parfois des sols... Et beaucoup d'évaluations sont superficielles, ce qui ne sert strictement à rien, puisqu'on ne peut les comparer aux normes. De plus, quand on trouve des anomalies, on ne cherche pas pourquoi. Ainsi, on a trouvé un taux de dioxine anormal sur une table de ping-pong, et on nous dit que c'est normal !

Pour conclure, j'ai le sentiment, dans cette affaire, qu'on est toujours en train de rattraper la guerre d'avant. Des autorisations ont été données de manière laxiste. Quand l'accident se produit, on essaye de ne pas trop en parler. Vient ensuite la communication dont j'ai parlé tout à l'heure : « Il ne s'est rien passé. » Cela entraîne une communication de réassurance, pour la conforter.

Pour que les choses soient sues, il faut beaucoup plus de participation. Le comité de transparence et de suivi va dans la bonne direction, incontestablement. Mais il faut beaucoup plus d'éléments d'information. Surtout, on a besoin d'un vrai suivi médical. Ce qu'a proposé l'ARS n'est pas accepté.

M. Hervé Maurey, président. – Merci beaucoup. Je vous invite à nous adresser tout complément d'information qui pourrait nous être utile, notamment sur le dernier point : que faut-il pour disposer d'une information incontestable et incontestée ?

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 11 h 5.

Audition de Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 18 NOVEMBRE ET A VENIR**

Commission des affaires économiques

Mardi 19 novembre 2019

à 17 h 30

Salle Médicis

- Examen du rapport d'information du groupe de travail conjoint sur l'espace sur la politique des lanceurs spatiaux (Mme Sophie Primas et M. Jean-Marie Bockel, rapporteurs).

Mercredi 20 novembre 2019

à 8 h 30

Salle n° 263

à 8 h 30 :

- Examen du rapport d'information sur la filière française des biocarburants (M. Pierre Cuypers, rapporteur).

à 9 h 30 :

- Examen du rapport pour avis de M. Serge Babary, Mme Anne-Catherine Loisier et M. Martial Bourquin sur les crédits de la mission « Économie » du projet de loi de finances pour 2020.

- Examen du rapport pour avis de Mme Annie Guillemot sur les crédits « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de finances pour 2020.

- Examen du rapport pour avis de M. Michel Magras sur les crédits de la mission « Outre-mer » du projet de loi de finances pour 2020.

à 17 h 30

Salle Médicis

Ouverte au public et à la presse – Captation vidéo

- Audition de Mme Elisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire, dans la perspective de l'examen au Sénat du projet de loi de finances pour 2020.

Jeudi 21 novembre 2019

à 10 h 30

Salle n° 263

- Examen du rapport pour avis de M. Daniel Gremillet sur les crédits « Énergie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du projet de loi de finances pour 2020.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Mardi 19 novembre 2019

à 17 h 30

Salle Médicis

En commun avec la commission des affaires économiques

- Examen du rapport d'information du groupe de travail conjoint sur l'espace sur la politique des lanceurs spatiaux (Mme Sophie Primas et M. Jean-Marie Bockel, rapporteurs).

Mercredi 20 novembre 2019

à 9 h 30

Salle René Monory

- Examen du rapport pour avis de MM. Philippe Paul et Yannick Vaugrenard sur le programme 152 - Gendarmerie nationale - de la mission « Sécurités ».
- Examen du rapport pour avis de M. Cédric Perrin et Mme Hélène Conway-Mouret sur le programme 146 - Équipement des forces - de la mission « Défense ».
- Examen du rapport pour avis de MM. Pascal Allizard et Michel Boutant sur le programme 144 - Environnement et prospective de la politique de défense - de la mission « Défense ».
- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Marie Bockel et Mme Christine Prunaud sur le programme 178 - Préparation et emploi des forces - de la mission « Défense ».
- Vote sur l'avis de la commission sur les crédits de la mission « Défense ».
- Éventuellement, examen des amendements sur la proposition de loi n° 706 (2018-2019), présentée par M. Jean-Pierre Decool et plusieurs de ses collègues, permettant à tout médaillé militaire ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée de bénéficier d'une draperie tricolore sur son cercueil (Mme Gisèle Jourda, rapporteure).

Commission des affaires sociales

Mardi 19 novembre 2019

à 14 heures

Salle n° 213

- Examen des amendements sur la proposition de loi tendant à instituer une carte Vitale biométrique (n° 117, 2019-2020).

Mercredi 20 novembre 2019

à 9 heures

Salle n° 213

- Examen de l'avis de M. Bruno Gilles sur la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » du projet de loi de finances pour 2020.

- Examen de l'avis de Mme Chantal Deseyne sur la mission « Direction de l'action du Gouvernement - Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) » du projet de loi de finances pour 2020.
- Examen de l'avis de Mme Corinne Imbert sur la mission « Santé » du projet de loi de finances pour 2020.
- Examen de l'avis de M. Philippe Mouiller sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » du projet de loi de finances pour 2020.

à 16 h 30

Salle n° 213

Captation vidéo

- Audition de Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail, sur le projet de loi de finances pour 2020.

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mardi 19 novembre 2019

à 18 h 30

Salle Clemenceau

Ouverte au public et à la presse – Captation vidéo

- Audition de Mme Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, sur le projet de loi de finances pour 2020.

Mercredi 20 novembre 2019

à 9 heures

Salle Clemenceau

- Projet de loi de finances pour 2020, mission « Écologie, développement et mobilité durable » : examen du rapport pour avis sur les crédits :
 - « Transports ferroviaires, collectifs et fluviaux » (M. Didier Mandelli, rapporteur pour avis) ;
 - « Transports routiers » (M. Jean-Pierre Corbisez, rapporteur pour avis) ;
 - « Transports maritimes » (M. Michel Vaspert, rapporteur pour avis) ;
 - « Transports aériens » (Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure pour avis) ;
- Projet de loi de finances pour 2020, examen du rapport pour avis sur les crédits :
 - . « Biodiversité - Transition énergétique » (M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis) (mission « Écologie, développement et mobilité durable ») ;
 - . « Prévention des risques » (M. Pierre Médevielle, rapporteur pour avis) (mission « Écologie, développement et mobilité durable ») ;

. « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (M. Jean-Michel Houllégatte, rapporteur pour avis) (mission « Recherche en enseignement supérieur ») ;

- Examen des amendements de séance sur la proposition de loi n° 111 (2019-2020) tendant à réguler « l'hyper-fréquentation » dans les sites naturels et culturels patrimoniaux (M. Jérôme Bignon, rapporteur).

- Désignation des membres de la mission d'information sur la gouvernance et la performance des ports maritimes.

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Mercredi 20 novembre 2019

à 9 heures

Salle n° 245

- Examen du rapport pour avis de M. Claude Kern sur les crédits de la mission Action extérieure de l'Etat du projet de loi de finances pour 2020.

Commission des finances

Lundi 18 novembre 2019

à 16 heures

Salle n° 131

- Examen des amendements de séance sur le projet de loi de finances rectificative pour 2019, sous réserve de sa transmission (rapporteur : M. Albéric de Montgolfier)

Mardi 19 novembre 2019

à 15 h 30

Salle n° 131

- PLF 2020 - Examen du rapport de MM. Philippe Adnot et Jean François Rapin, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Recherche et enseignement supérieur » (et communication sur le contrôle budgétaire de M. Philippe Adnot sur la prise en compte de la performance dans le financement des universités) (et articles 76 sexdecies et 76 septdecies)

- PLF 2020 - Examen du rapport de Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale, sur la mission « Régimes sociaux et de retraite » et le compte d'affectation spéciale « Pensions » (et point d'étape sur son contrôle budgétaire sur la réforme des retraites entre universalité, solidarité et équité : quelles incidences sur les régimes spéciaux et des fonctionnaires civils et militaires de l'État ? »).

- PLF 2020 - Examen du rapport de M. Sébastien Meurant, rapporteur spécial, sur la mission « Immigration, asile et intégration » (et articles 76 nonies et 76 decies).

Mercredi 20 novembre 2019

à 8 h 30

Salle n° 131

- PLF 2020 – Examen de l'article 20, précédemment réservé, et position de la commission sur la première partie du projet de loi de finances pour 2020 – Tome II du rapport général (M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général)

- PLF 2020 – Examen des rapports de :

. M. Jean François Husson, rapporteur spécial, sur les programmes « Paysages, eau et biodiversité », « Prévention des risques », « Énergie, climat et après-mines », « Service public de l'énergie » et « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et article 76 quater) et les comptes d'affectation spéciale « Transition énergétique » et « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ) ;

. Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial, sur les programmes « Infrastructures et services de transports », « Affaires maritimes » et « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et articles 76 et 76 quinquies) et le compte d'affectation spéciale « Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs » ;

. M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial, sur le programme « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et articles 76 bis et 76 ter) et le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

. PLF 2020 - Examen du rapport de MM. Charles Guéné et Claude Raynal, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (et articles 77 et 78 à 78 sexdecies) et le compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (et communication sur leur suivi du contrôle budgétaire sur la réforme des « besoins de financement standard » des collectivités italiennes).

à 16 h 30

Salle n° 131

- PLF 2020 – Examen de missions précédemment examinées et réservées (« Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (et article 73 E), « Défense » (et article 75 ter))

- PLF 2020 – Examen des rapports de :

. M. Philippe Dallier, rapporteur spécial, sur les programmes « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », « Aide à l'accès au logement », « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » (et articles 73, 74 et 75).

. M. Bernard Delcros, rapporteur spécial, sur les programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » et « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires » ;

- PLF 2020 – Examen du rapport de MM. Arnaud Bazin et Éric Bocquet, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (et article 78 octodécies à 78 vicies).

Jeudi 21 novembre 2019

à 9 h 30

Salle n° 131

- PLF 2020 – Examen de la mission précédemment examinée et réservée « Pouvoirs publics ».

- PLF 2020 - Examen définitif de l'équilibre, des missions, des budgets annexes, des comptes spéciaux et des articles rattachés de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2020 (M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général), sous réserve de sa transmission

Éventuellement, jeudi 21 novembre 2019

L'après-midi, à l'issue de la discussion générale

Salle n° 131

- PLF 2020 – Examen des amendements de séance à l'article liminaire et à l'article 36 du projet de loi de finances pour 2020 (M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général), sous réserve de sa transmission.

Vendredi 22 novembre 2019

à 9 heures et, éventuellement, aux suspensions de l'après-midi et du soir

Salle n° 131

- PLF 2020 – Examen des amendements de séance sur la première partie du projet de loi de finances pour 2020 (M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général), sous réserve de sa transmission.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale

Mercredi 20 novembre 2019

à 9 heures

Salle n° 216

- Désignation des candidats pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à agir contre les violences au sein de la famille (procédure accélérée).

- Examen des amendements éventuels sur la proposition de loi n° 134 (2018-2019) tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des enfants, présentée par Mme Eliane Assassi et plusieurs de ses collègues (rapporteur : Mme Muriel Jourda).

- Examen du rapport pour avis de M. Patrick Kanner sur le projet de loi de finances pour 2020 (programmes « Conseil d'État et autres juridictions administratives » et « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État »).

- Examen du rapport pour avis de Mme Catherine Troendlé sur le projet de loi de finances pour 2020 (programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités »).

- Examen du rapport pour avis de M. Henri Leroy sur le projet de loi de finances pour 2020 (programmes « Police nationale », « Gendarmerie nationale » et « Sécurité et éducation routières » de la mission « Sécurités »).
- Examen du rapport pour avis de M. François-Noël Buffet sur le projet de loi de finances pour 2020 (mission « Immigration, asile et intégration »).

Eventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020

Mardi 19 novembre 2019

à 18 h 30

Salle n° 6351 (salle de la commission des affaires sociales)

AU PALAIS BOURBON

- Nomination du Bureau.
- Nomination des Rapporteurs.
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion.

Eventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2019

Mardi 19 Novembre 2019

à 19 h 30

Salle n° 131

- Nomination du Bureau
- Nomination des Rapporteurs
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion

Commission d'enquête afin d'évaluer l'intervention des services de l'état dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen

Mardi 19 novembre 2019

à 8 h 30

Salle n° 213

Ouvertes au public et à la presse – Captation vidéo

à 8 h 30 :

- Audition de MM. Yvon Robert, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie, Cyrille Moreau, vice-président chargé de l'environnement et Frédéric Althabe, directeur général des services.

à 9 h 30 :

- Audition, sous forme de table ronde, de :

. M. Éric Herbet, président de la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin ;

. M. Alain Lucas, vice-président de la Communauté Bray-Eawy ;

. M. Christian Roussel, président de la Communauté de communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle.

à 16 h 30

Salle René Monory

Ouvertes au public et à la presse – Captation vidéo

à 16 h 30 :

- Audition, sous forme de table ronde, de :

. MM. Patrice Liogier, secrétaire général et M. Julien Jacquet-Francillon, secrétaire général adjoint du Syndicat national des ingénieurs inspecteurs des mines ;

. M. Julien Boeldieu et Mme Valérie Labatut, Syndicat national des inspecteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (SNTEFP-CGT).

à 17 h 30 :

- Audition, sous forme de table ronde, de représentants des syndicats des personnels de l'industrie chimique :

. M. Jean-Claude Garret, délégué syndical SUD Chimie solidaires ;

. M. Gérald Le Corre, délégué syndical CGT ;

. M. Francis Malandain, délégué syndical central CFE-CGC de Lubrizol ;

. M. Emmanuel Fontaine, président du Syndicat CFE-CGC Chimie Nord Ouest ;

. Mme Corinne Adam, déléguée syndicale CFTC de Lubrizol Rouen ;

. M. Francis Oroso, vice-président de la CFTC chargé du dossier de l'industrie ;

1987

. M. Bertrand Brulin, délégué fédéral de la CFDT chargé de la branche chimie.. Un représentant de la CFDT.

Mercredi 20 novembre 2019

à 16 h 30

Salle René Monory

Ouverte au public et à la presse – Captation vidéo

- Audition de M. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur.

Jeudi 21 novembre 2019

à 15 h 30

Salle René Monory

Ouvertes au public et à la presse – Captation vidéo

à 15 h 30 :

- Audition de M. Pierre-André Durand, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

à 16 h 30 :

- Audition de M. Patrick Berg, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

à 17 h 30 :

- Audition du Colonel Jean-Yves Lagalle, Directeur du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS76).

Commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique

Mercredi 20 novembre 2019

à 13 h 45

Salle Médicis

Ouverte à la presse – Captation vidéo

Audition commune des professionnels de l'étude et de la conservation des oeufs :

- Fédération française des CECOS (centres d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humain)

. Pr Nathalie Rives, présidente ;

. Pr Catherine Guillemain, vice-présidente ;

. Dr Sophie Mirallie, secrétaire générale.

- Fédération des BLEFCO (biologistes des laboratoires d'étude de la fécondation et de l'oeuf)

. Pr Rachel Lévy, vice-présidente ;

. Pr Nelly Achour-Frydman, coordinatrice ;

. Dr Patrice Clément.

Jeudi 21 novembre 2019

à 10 h 15

Salle Médicis

Ouverte à la presse – Captation vidéo

- Audition commune sur la recherche sur l'embryon, les cellules souches embryonnaires et les cellules souches pluripotentes induites :

. Mme Cécile Martinat, présidente de la Société française de recherche sur les cellules souches ;

. M. Marc Peschanski, directeur scientifique de l'Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des malades monogénétiques.

Commission des affaires européennes

Jeudi 21 novembre 2019

à 8 h 30

Salle A120

- Audition de M. Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement.